UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01172685 8

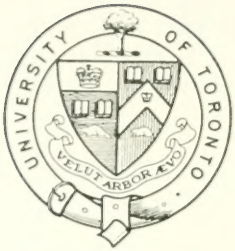

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

LINGUISTICS

JULES FELLER

NOTES DE PHILOLOGIE WALLONNE

396 c

JULES FELLER

NOTES
DE
PHILOLOGIE WALLONNE

1912

IMPRIMERIE
H. VAILLANT-CARMANNE
(S. A.)
8, RUE St-ADALBERT, 8
LIÈGE

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

PC
3042
F4

Heller

Ce volume réunit les principales études que M. Jules Feller a consacrées à la philologie wallonne. Il est publié sur l'initiative de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire *et de* Verviers-Athénée, *à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire d'enseignement de M. J. Feller.*

Le Comité organisateur :

Ed. Peltzer de Clermont,
Président d'honneur.

Em. Fairon

L. Foulon

H. Göbbels

G. Hennen

Em. Jaeghers

A. Weber.

COMITÉ DE PATRONAGE

DIEUDONNÉ BROUWERS, conservateur des Archives de l'État à Namur.

A. CLEYCKENS, professeur honoraire de l'Athénée de Verviers.

OSCAR COLSON, directeur de *Wallonia*.

GUILLAUME CRUTZEN, professeur à l'Athénée d'Anvers.

CAMILLE GILLET, professeur à l'École supérieure des Textiles, membre de la Commission de la Bibliothèque communale de Verviers.

EUGÈNE GILLET, professeur à l'Athénée de Verviers.

OSCAR GROJEAN, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, secrétaire de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*.

JEAN HAUST, professeur à l'Athénée de Liège, secrétaire de la *Société de Littérature wallonne*.

NICOLAS LEQUARRÉ, professeur émérite de l'Université de Liège, président de la *Société de Littérature wallonne*.

EUGÈNE MONSEUR, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, directeur de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*.

JEAN ROGER, conseiller provincial, directeur de la *Revue wallonne*.

MAURICE WILMOTTE, professeur à l'Université de Liège, directeur de la *Revue de Belgique*.

VICTOR WITTMANN, professeur à l'Athénée d'Ixelles, secrétaire de la *Fédération des professeurs de l'Enseignement moyen officiel*.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Députation permanente de la Province de Liège.
Ministère des Sciences et des Arts.
Ville de Liège.
Ville de Verviers.

Andelbrouck, Gustave, avocat, rue du Pont Léopold, Hodimont.
Anten, Henri, docteur en médecine, rue du Palais, 11, Verviers.
Arnold, Oscar, professeur honoraire, rue S. Lobet, 22, Verviers.
Balau, Sylvain, membre de la Commission royale d'Histoire, curé à Pepinster.
Barzin, Léopold, étudiant, rue du Marché, 5, Spa.
Bastagne, Pierre, rue Haute Mezelle, Verviers.
Bastin, Joseph, abbé, professeur à l'Institut Saint-Joseph, Dolhain.
Bastin, Paul, rue Laoureux, Verviers.
Bayot, Alphonse, professeur à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 126, Louvain.
Beaupain, Marcel, avocat, place du Marché, 45, Verviers.
Beaupain, Mathieu, place du Marché, 45, Verviers.
Behrens, Dr D., professeur à l'Université, Wilhelmstrasse, 21, Giessen.
Bels, A., rue de Dison, Verviers.
Berlière, R.-P., dom Ursmer, membre de la Commission royale d'Histoire, à l'abbaye de Maredsous.
Bertrand, J., préfet des études à l'Athénée royal, Arlon.
Bethune, baron François, professeur à l'Université, rue de Berlot, 12, Louvain.
Bettonville, Alphonse, industriel, château des Tourelles, Petit-Rechain.
Bibliothèque communale de Verviers.
Birnbaum, V., professeur à l'Athénée royal, Arlon.
Blutz, Gustave, rue des Villas, Verviers.
Bodart, Maurice, professeur à l'École supérieure des Textiles, chaussée de Heusy, 190, Verviers.
Body, Albin, archiviste, à Spa.
Boinem, Jules, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Willemeau, 14, Tournai.
Boland, Mathieu, notaire, rue de Rome, 10, Verviers.
Bonjean, Albert, avocat, rue du Palais, 124, Verviers.
Bouhy, Jacques, professeur de chant, rue Delays, 7, Pepinster.
Bouillenne, Victor, échevin, rue de la Paix, 17, Verviers.
Boulboulle, L., professeur à l'Athénée royal, Malines.

BOVY, V., docteur en médecine, à Ouffet.

BOYENS, Pierre-Joseph, professeur à l'Athénée royal, boulevard Leopold, 75, Tournai.

BRICTEUX, Auguste, professeur à l'Université de Liège, Flémalle-Haute.

BROUWERS, Dieudonné, conservateur des Archives de l'État, rue Lelievre, Namur.

BRUNOT, Ferdinand, professeur à la Sorbonne, rue Leneveux, 8, Paris.

CAJOT, Alphonse, professeur à l'Athénée royal, rue de Séroule, 9, Verviers

CENTNER, Charles-Robert, industriel, avenue Victor-Nicolaï, 50, Heusy.

CENTNER, Paul, ingénieur, à Seraing.

CENTNER, Robert, industriel, à Lambermont.

CERCLE PÉDAGOGIQUE DE VERVIERS.

CERCLE VERVIÉTOIS DE BRUXELLES.

CEREXHE, Jules, rue des Messieurs, 40, Hodimont.

CHARLIER, Alfred, professeur à l'Athénée du Centre, place Communale, 28, La Hestre.

CHARLIER, François, rue de l'Harmonie, 64, Verviers.

CHARLIER, Henri, docteur en médecine, à Borgoumont.

CHAUVIN, Victor, professeur à l'Université, rue Wazon, 56, Liège.

CHEVALIER, Joseph, professeur à l'Athénée royal, Anvers.

CLEYCKENS, A., professeur honoraire, avenue Royale Ste-Marie, 5, Bruxelles.

CLOOTS, Louis, professeur à l'Athénée royal, rue Lemarchand, 41, Heusy.

COCQ, Fernand, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Arbre-Bénit, 32, Ixelles.

COHEN, Gustave, docteur en phil. romane, rue Chasseloup, 7, Paris, XVe.

COLLOMB, André de, rentier, Ensival.

COLSON, Oscar, directeur de *Wallonia*, rue Fond-Pirette, 142, Liège.

COOL, M., régente à l'École moyenne de l'État, rue de la Concorde, 53, Verviers.

CORBEY, Victor, docteur en médecine, rue Delporte, 18, Tirlemont.

COUSSON, Albert, professeur à l'Université, boulevard des Hospices, 152, Gand.

COURTOY, Fernand, conservateur-adjoint des Archives de l'État, boulevard Frère-Orban, 2, Namur.

COZIER, Joseph, professeur à l'École moyenne de l'État, rue de Liège, 80, Verviers.

CREMER, Alfred, ingénieur aux Usines de Biache, Saint-Vaast.

CREMER, Auguste, rentier, château de Petaheid, Hodimont.

CRUTZEN, Emile, professeur à l'Athénée communal de Saint-Gilles.

CRUTZEN, François, industriel, avenue du Jardin-Ecole, 32, Dison.

CRUTZEN, Guillaume, professeur à l'Athénée royal, rue Verte, 82, Anvers.

CRUTZEN, Nicolas, industriel, avenue du Jardin-Ecole, 40, Dison.

CUMONT, Frantz, professeur à l'Université, rue Montoyer, 75, Bruxelles.

D'ARCHAMBEAU, Célestin, receveur des contributions, Francorchamps.

DAVIGNON, Jules, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Evêque, 24, Anvers.

DAVISTER, Guillaume, libraire, rue du Marteau, 115, Verviers.
DECHESNE, Prosper, juge au Tribunal de première instance, Liège.
DEFAYS, Lucien, avocat, rue du Palais, 56, Verviers.
DEGEY, Henri, rentier, rue des Villas, 61, Verviers.
DEJARDIN, Adolphe, étudiant, rue de Liège, Verviers.
DEJARDIN, Léo, étudiant, rue Rogier, 33, Verviers.
DELFORTRIE, Georges, étudiant, rue Tranchée, 35, Verviers.
DEMOULIN, Charles, rue Godin, 21, Ensival.
DEMOULIN, Hubert, professeur à l'Athénée royal, rue des Villas, 6, Huy.
DEMOULIN-GOHY, Maurice, avenue Hanlet, 12, Verviers.
DEMOULIN, Victor, constructeur, rue Neuve, Dison.
DEPRESSEUX, Henri, entrepreneur, rue Calamine, 53, Stembert.
DEPRESSEUX, Jean-Nicolas, place de l'Abattoir, 23, Verviers.
DERCHAIN, Philippe, avocat, rue de la Concorde, Verviers.
DERU-SIMUS, Alexandre, chaussée de Heusy, 199, Verviers.
DESENFANS, Théophile, avocat-avoué, rue du Midi, 24, Verviers.
DESPA, Justin, industriel, rue de Bruxelles, 30, Verviers.
DETILLEUX, Servais, à Heusy.
DEWERT, Jules, professeur à l'Athénée royal, Ath.
DEWEZ, Emile, industriel, rue du Palais, 142, Verviers.
DEWEZ, Fanny, rue Bidaut, 2, Verviers.
DEWEZ, Mariette, rue Bidaut, 2, Verviers.
DISCAILLES, Ernest, membre de l'Académie royale de Belgique, avenue Louise, 492, Bruxelles.
DOMBART, Marcel, étudiant, rue Sur le Tombeux, Stembert.
DONY, Émile, professeur à l'Athénée royal, rue de la Réunion, 1, Mons.
DONY, Léonce, professeur à l'Athénée royal, rue Delescluze, 25, Berchem-Anvers.
DOUTREPONT, Auguste, professeur à l'Université, rue Fusch, 50, Liège.
DOUTREPONT, Charles, professeur à l'École des Cadets, avenue de Salzinnes, 82, Namur.
DOUTREPONT, Georges, prof. à l'Université, rue des Joyeuses Entrées, 26, Louvain.
DRIESSEN, Emile, étudiant, rue de Bruxelles, 85, Verviers.
DRUMEAUX, Arthur, préfet des études honoraire, avenue de la Couronne, 191, Bruxelles.
DUBOIS, René, secrétaire communal, Huy.
DUCHESNE, Alfred, docteur en philosophie et lettres, rue Vanderkindere, Uccle.
DUCHESNE, Eugène, professeur à l'Athénée royal, rue Naimette, Liège.
DUCKERTZ, François, professeur à l'Athénée royal, Verviers.
DUESBERG, Albert, architecte, Heusy-Verviers.
DUMONT, F., thier de Cornillon, Bressoux.
DUMONT, Henry, professeur à l'Athénée royal d'Ixelles, rue Montoyer, 56, Bruxelles.

ERNST, Gustave, notaire, Dolhain.

ÉTIENNE, Isidore, pharmacien militaire, rue de l'Harmonie, 11, Verviers.

FABRITIUS, O., professeur à l'Athénée royal, Arlon.

FABRY, François, rue Wilson, 32, Bruxelles.

FAIRON, Emile, conservateur-adjoint des Archives de l'État, Pepinster.

FASSOTTE, Noël, instituteur en chef, place Neufmoulin, 33, Dison.

FAYEN, Louis, avenue de Spa, 25, Verviers.

FÉGUENNE, Prosper, imprimeur, rue du Collège, 50, Verviers.

FELTERRE-LENAIN, Remacle, peintre, rue de la Colline, 18, Verviers.

FETTWEISS, Albert, étudiant, rue de Limbourg, 8, Verviers.

FONSNY, Henri, étudiant, rue de Bruxelles, 91, Verviers.

FONTAINE, Marie, directrice de l'École moyenne de l'État, rue des Ecoles, 19, Verviers.

FONTHIER, Félix, professeur à l'École normale de l'État, rue Donckier, 25, Verviers.

FONTIGNY, Edouard, professeur à l'École supérieure des Textiles, rue du Palais, 56, Verviers.

FOULON, L., professeur à l'Athénée royal, Verviers.

FRANSSEN, Gérard, employé, Wegnez.

FRANZ, Arthur, Dr phil., Keplerstrasse, 9, Giessen.

FREDERICQ, Paul, professeur à l'Université, rue des Boutiques, 7, Gand.

GAIDOZ, H., directeur à l'École des Hautes Études, rue Servandoni, 22, Paris.

GENS, Emile, professeur honoraire de l'Athénée royal de Verviers.

GIHOUL, Isidore, professeur, Mont-Dison.

GILBART, Olympe, publiciste, rue Fond-Pirette, 77, Liège.

GILKINET, Alfred, professeur à l'Université, rue Renkin, Liège.

GILLET, Alfred, étudiant, avenue de Spa, 19, Verviers.

GILLET, Camille, professeur à l'École supérieure des Textiles, avenue de Spa, 19, Verviers.

GILLET, Eugène, professeur à l'Athénée royal, rue du Brou, Verviers.

GILLET, Mathieu, rue Grandjean, 40, Verviers.

GÖBBELS, Henri, junior, rue de Liège, 56, Verviers.

GOEDERS, Auguste, secrétaire-surveillant de l'École supérieure des Textiles de Verviers.

GOEMANS, L., inspecteur général de l'enseignement moyen, avenue Royale Sainte-Marie, Bruxelles.

GOHY, Jules, professeur au Collège communal de Virton.

GOIRE, Joseph, employé, boulevard du Jubilé, 87, Bruxelles.

GORISSEN, Emile, professeur à l'Athénée royal, rue du Palais, 38, Verviers.

GRANDJEAN, Alfred, fils, rue du Collège, Verviers.

GRANDJEAN, Henri, avocat-avoué, Verviers.

GRAVEN, Pierre, rue de Hodimont, Verviers.

GRÉGOIRE, Antoine, professeur à l'Athénée royal, agréé à l'Université de Liège, rue des Crépalles, 49, Huy.

GRENADE, Albert, négociant, rue de Limbourg, 3, Verviers.

GROJEAN, Oscar, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, avenue Brugmann, Uccle.

GROSJEAN, Edmond, pharmacien, avenue de Spa, 13, Verviers.

GROSJEAN, Léonard, professeur à l'École supérieure des Textiles, Verviers.

GUNTHER, Charles, docteur en sciences physiques et mathématiques, chaussée de Heusy, 154, Verviers.

GURDAL, Auguste, pharmacien, rue Saint-Remacle, 34, Verviers.

HANS, H., docteur en médecine, rue de Dison, Verviers.

HANSENNE, Jean, attaché à la Bibliothèque royale, rue Américaine, 140, Ixelles.

HANSEZ, Adolphe de, avocat, Theux.

HARROY, Léonie, régente de l'École moyenne de l'État, rue Laoureux, 22, Verviers.

HAUST, Jean, professeur à l'Athénée royal, rue Fond-Pirette, 75, Liège.

HENEN, Mathieu, professeur à l'Athénée royal, courte rue de l'Autel, 10, Anvers.

HENNEN, Guillaume, attaché aux Archives de l'État à Liège.

HENS, Joseph, auteur wallon, Vielsalm.

HOMBERT, Joseph, professeur à l'Athénée royal, rue Marnix, 21, Gand.

HOUBEN, Henri, industriel, avenue de Spa, 82, Verviers.

HOUBEN, Louis, étudiant, rue du Palais, 74, Verviers.

HUBY, Edouard, employé aux Ponts et Chaussées, rue Mangombroux, Heusy.

HULLEN, Hermann, rue Armand Simonis, 23, Verviers.

HUVENEERS, Victor, rue de Namur, 14, Verviers.

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

ISERENTANT, professeur à l'Athénée royal, Malines.

JACQUES, Victor, professeur à l'Athénée royal, rue Bassenge, 52, Liège

JAEGHERS, Em., place des Minières, Verviers.

JENICOT, Willy, étudiant, place Verte, 38, Verviers.

JEUNEHOMME, Léon, instituteur, Flémalle-Haute.

JOPKEN, Ernest, préfet des études honoraire, rue Rioul, 5, Huy.

JUSTICE, Jean, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Bruxelles, 74, Ledeberg-Gand.

KAYSER, Walter, étudiant, rue Grandjean, 13, Verviers.

KOUMOTH, Armand, professeur à l'Athénée royal, rue d'Ensival, 6, Verviers.

LACROIX, Edmond, professeur, place des Minières, Verviers.

LACROIX, Léon, imprimeur, Pont-aux-Lions, 17, Verviers.

LAHAYE, Mathieu, rue de Verviers, 25, Dison.

LALLEMAND, Alexis, prof. honoraire de l'Athénée royal, rue de Locht, 76, Bruxelles.

LAMBOTTE, Emma, rue Louise, 28, Anvers.

LANG, Joseph, industriel, rue du Palais, 112, Verviers.

LECAT, Ernest, rue Henripré, Verviers.

LECLERCQ, Jean-Jacques, rue du Prince, 20, Verviers.

LECLERE, Constant, professeur à l'Athénée, rue des Vennes, 282, Liège.

LECOCQ, Auguste, instituteur, rue Longue, 124, Dison.

LEFÈBVRE, Alphonse, notaire, rue du Midi, Verviers.

LEJEAR, Jean, docteur en médecine, rue Laoureux, 54, Verviers.

LEJEAR, Jean, architecte, rue Saucy, 19, Verviers.

LEJEUNE, Alard, docteur en médecine, rue Laoureux, 11, Verviers.

LEJEUNE, Jean, auteur wallon, villa du Rogier-Thier, Jupille.

LELARGE, Gustave, professeur à l'École supérieure des Textiles, rue des Minières, 31, Verviers.

LEQUARRÉ, Alphonse, professeur honoraire de l'Athénée de Verviers, à Retinne.

LEQUARRÉ, Nicolas, professeur émérite de l'Université de Liège, président de la « Société de Littérature wallonne », rue André-Dumont, 37, Liège.

LHONEUX, Joseph, professeur à l'Athénée royal, rue Coupure, 61, Gand.

LI BAN CLOKE, DE NAMUR.

LIÉGEOIS, L., instituteur en chef pensionné, Hollogne-aux-Pierres.

LIERNEUX, Amédée, étudiant, rue de Bruxelles, 98, Verviers.

LIEUTENANT, Henri, rue de la Concorde, Verviers.

LIMBOURG, le chevalier Philippe de, Theux.

LOBET, Léon, ingénieur, rue du Palais, 138, Verviers.

LOGE (LA) « LE TRAVAIL », VERVIERS.

LONCHAY, Henri, professeur à l'Université, rue Van de Weyer, 38, Schaerbeek-Bruxelles.

LUNDY, Joseph, étudiant, rue de Bruxelles, 108, Verviers.

LURQUIN, Auguste, percepteur des Postes, Verviers.

MAGNETTE, Félix, professeur à l'Athénée royal, rue Saint-Gilles, 358, Liège.

MARCHAND, Arthur, sous-chef de station, rue Bidaut, 59, Verviers.

MARCOTTE, Eugène, place du Centre, 5, Verviers.

MARCOTTE, Paul, place du Centre, 5, Verviers.

MARCOTTE, Victor, rue Laoureux, Verviers.

MARÉCHAL, Alphonse, professeur à l'Athénée royal, rue de Dave, 54, Jambes-lez-Namur.

MARÉCHAL, Maurice, directeur de l'École moyenne de l'État, Waremme.

MARNEFFE, Alphonse, professeur à l'Athénée royal, rue Léanne, 27, Namur.

MASSANGE, Jean, industriel, Stavelot.

MASSART, Oscar, docteur en médecine, rue Maréchal, Ensival.

MASSON, Antoine, professeur à l'Athénée royal, rue Pasteur, 14, Liège.

MASSON, Emile, ingénieur, avenue Peltzer, 21, Verviers.

MATERNE, Oscar, préparateur à l'École supérieure des Textiles, Verviers.

MATHIEU, Edouard, rue de la Montagne, 45, Verviers.

MAURY, Alfred, professeur à l'Ecole moyenne de l'Etat, rue de Liège, 59, Verviers.

MELEN, Eugène, avocat, rue du Palais, 118, Verviers.

MERTEN, J., professeur à l'Athénée royal, Verviers.

MEUGENS, Gérard, professeur à l'Athénée royal, rue de l'Eglise, 137, Anvers.

MICHEL, Charles, professeur à l'Université, avenue Blonden, 42, Liège.
MICHEL, Émile, professeur à l'Athénée royal, Chimay.
MICHEL, Victor, instituteur, rue d'Anvers, 10, Verviers.
MICHOËL, Fr.-Antoine, instituteur en chef honoraire, Sart-lez-Spa.
MOLINGHEN, Edmond, ingénieur, rue Allard, Marcinelle.
MOLINGHEN, Émile, professeur à l'École supérieure des Textiles, rue de la Paix, Verviers.
MOLINGHEN, Gérard, employé, avenue des Rogations, 89, Bruxelles.
MOLINGHEN, P.-A.-J., chef de bureau, Pepinster.
MOLITOR, Lucien, professeur à l'Athénée royal, quai Mativa, 8, Liège.
MONSEUR, Eugène, professeur à l'Université, avenue Milcamps, 75, Bruxelles.
MORAY, Servais, commis des chemins de fer, rue d'Andrimont, 68, Dison.
MULLENDORFF, Eugène, bourgmestre, place des Minières, 102, Verviers.
MULLER, Gustave, rue Lamberts, 28, Welkenraedt.
NAVAUX, Maurice, rue des Villas, Verviers.
NICAISE, Maurice, professeur à l'Athénée royal, rue de la Culture, 24, Ixelles.
NISSENNE, Jules, employé, rue Renkin, 17, Verviers.
NISSENNE, Jules, entrepreneur, rue Laoureux, Verviers.
NOKIN, Jean, marchand de laines, rue aux Laines, 41, Verviers.
OGER, Adrien, conservateur du Musée archéologique, Namur.
OPHOVEN, Léon, Stavelot.
PARMENTIER, Léon, professeur à l'Université de Liège, Hamoir-sur-Ourthe.
PATAR, H., docteur en médecine, rue de Linthout, 166, Etterbeek.
PAULUIS, Charles, rue des Villas, Verviers.
PECQUEUR, Oscar, professeur à l'Athénée royal, rue des Anglais, 16, Liège.
PELTZER, Pierre, étudiant, rue de la Station, 9, Verviers.
PELTZER de Clermont, Édouard, sénateur, Verviers.
PELTZER de Rossius, Georges, industriel, Verviers.
PEUTEMAN, Jules, homme de lettres, 34, route de Lambermont, Verviers.
PIETKIN, Nicolas, curé à Sourbrodt (Prusse Rhénane).
PIETTE, Henri, étudiant, rue Renkin, 23, Verviers.
PIGEOLET, F., professeur à l'Athénée royal, Anvers.
PINTO, le comte F. de, propriétaire, Maison-Bois, Ensival.
PIRARD, Louis, échevin de l'Instruction publique, rue de l'Escalier, 6, Verviers.
PIRENNE, Émile, rentier, rue des Vieillards, 86, Verviers.
PIRENNE, Henri, professeur à l'Université, rue Neuve Saint-Pierre, 126, Gand.
PIRENNE, Maurice, conservateur du Musée communal, Verviers.
POETGENS, Guillaume, expéditeur, rue Tranchée, 107, Verviers.
POETGENS, Henri, rue Repos du Roi, 3, Verviers.
POLIS, J.-M., industriel, avenue du Chêne, 195, Heusy.
POLIS, Sébastien, employé, rue du Progrès, 20, Verviers.
PREUDHOMME, Léon, professeur à l'Université, rue Nassau, 4, Gand.
RANDAXHE, S., docteur en médecine, rue César Franck, 63, Liège.
REDING, J.-P., professeur à l'Athénée royal, rue Em. Banning, 59, Ixelles.

REMOUCHAMPS, J.-M., avocat, boulevard d'Avroy, 280, Liège.

RICHELLE, Osée, employé, rue Renkin, 25, Verviers.

RIVIERE, Hubert, professeur à l'Athénée royal, Longue rue Van Ruusbroec, 110, Anvers

ROGER, Jean, industriel, rue de Fragnée, 155, Liège.

ROSMANT, Fernand, étudiant, rue de Liège, 82, Verviers.

ROUILLER, Charles, agent de la Banque nationale de Belgique, Verviers.

ROUMEN, Henri, professeur à l'Athénée royal, rue des Agneaux, 8, Anvers.

RUHL, Gustave, avocat, membre correspondant de la Commission royale des Monuments, boulevard d'Avroy, 67, Liège.

SAGE, Henry, professeur à l'École française de Droit au Caire, rue Emma Niel, Paris.

SAGEHOMME, Léon, receveur de la ville de Verviers.

SASSERATH, Simon, avocat, rue Crespel, 24, Bruxelles.

SCHAREF, Paul, professeur à l'Athénée royal, rue de Kinkempois, 43, Liège.

SCHAUER, Louis, étudiant, rue du Centre, 91, Verviers.

SCHOUTEN, M., professeur à l'Athénée royal, rue Haringrode, 43, Anvers.

SEMERTIER, Charles, pharmacien, rue Sainte-Marguerite, Liège.

SIMON, Constant, professeur à l'Athénée royal, rue Bidaut, 22, Verviers.

SLUSE, René, professeur à l'Athénée royal, chaussée de Heusy, 204, Verviers.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE NAMUR.

SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

SPINHAYER, Jules, échevin des Travaux publics, Verviers.

STAPPERS, Jeanne, régente à l'École moyenne de l'État, rue des Villas, Verviers.

STIELS, Arnold, sub^t Auditeur militaire, rue St Adalbert, 5, Liège.

THIBERT, Constant, chirurgien-oculiste, rue des Célestines, 6, Liège.

THIBERT, Jean, chef d'école honoraire, Sart-lez-Spa.

THIMISTER, Dieudonné, pharmacien, rue Maréchal, Ensival.

THIRION, Charles, architecte, rue Tranchée, 14, Verviers.

THOMAS, Antoine, professeur à l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, Bourg-la-Reine

THOMAS, Paul, professeur à l'Université, rue Joseph Plateau, Gand.

THONET, Jules, juge au Tribunal de Verviers, rue de l'Académie, 24, Liége.

TIHON, Fernand, docteur en médecine, rue de la Chaussée, Theux.

TOMBEUR, Fr., prof. à l'Athénée royal d'Anvers, avenue de la Princesse Elisabeth, 51, Schaerbeek.

TOURNEUR, Victor, professeur honoraire, rue des Minières, 127, Verviers.

TOURNEUR, Victor, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, rue Defacqz, 98, Saint-Gilles (Bruxelles).

TYOU, Hyacinthe, surveillant à l'Athénée, rue des Gémeaux, 32, Anvers.

VALENTIN, Georges, préfet des études à l'Athénée royal, rue Cottrel, 34, Tournai.

VANDERLINDEN, Herman, professeur à l'Université de Liège, rue de Tirlemont, Louvain.

VAN DOOREN, J., professeur à l'Athénée royal, Arlon.

VAN DE VELD, Ernest, directeur-editeur de la Bibliographie de Belgique, avenue de la Brabançonne, 12, Bruxelles.

VAN OIRBEEK, professeur honoraire de l'Athénée de Liège, Brusthem.

VAN PEE, Paul, docteur en médecine, Hodimont.

VAN VEERDEGHEM, F., professeur émérite de l'Université de Liège, rue de Chestret, 6, Liège.

VERCOULLIE, J., professeur à l'Université, rue aux Draps, Gand.

VERKEN, François, étudiant, avenue Hanlet, 25, Heusy.

VERVIERS-ATHÉNÉE.

VON HAGEN, Leon, directeur de fabrique, Czestochowa (Pologne russe).

WAUCOMONT, Thomas, professeur à l'Athenée royal de Mons, Nimy-lez-Mons.

WATTIEZ, Adolphe, président de la « Ligue Wallonne du Tournaisis », rue de Courtrai, 25, Tournai.

WAUCQUEZ, Henri, professeur à l'Athénee royal, rue de la Brasserie, 12, Ixelles.

WAUTERS, Joseph, professeur à l'Athénée royal, Ixelles.

WEBER, Armand, ingénieur-opticien, place du Martyr, 55, Verviers.

WEBER, Armand, médecin-oculiste, place du Martyr, Verviers.

WEERTS, Fernand, étudiant, rue du Brou, 61, Verviers.

WEISGERBER, Ernest, prof. à l'Athénée royal, rue de Liège, 34, Verviers.

WÈVE, Louis, directeur de l'École supérieure des Textiles de Verviers.

WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université de Liège, rue de Pavie, 40, Bruxelles.

WIRTH, Alfred, pharmacien, rue Crapaurue, Verviers.

WISIMUS, Jean, rue de Namur, 3, Verviers.

WITMEUR, Émile, professeur à l'Athénée royal de Liège, Jupille.

WITTMANN, Victor, professeur à l'Athenée royal, rue Guillaume Stocq, 34, Ixelles.

ZURSTRASSEN, Louis, industriel, rue Grandville, 103, Ensival.

BIBLIOGRAPHIE

des travaux de M. J. Feller.

(Signes abréviatifs : RIPB = *Revue de l'Instruction publique en Belgique*; BSLW, BDW, ASLW designent respectivement le *Bulletin de la Société (liégeoise) de Littérature wallonne*, le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, l'*Annuaire* de la même Société ; BSVAH = *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire* ; RFW = *Revue de Folklore* wallon. C. r. = compte rendu).

Littérature.

Dialogues et Lettres pour faire suite aux Dialogues, Tableaux et Types populaires. Le Xe Annuaire du Caveau verviétois, Conférences de Thil-Lorrain sur les grandes épopées, etc. ; dans le *Journal des Soirées populaires* de Verviers, de mai 1886 à 1894.

Articles dans la *Revue-Journal* dirigée par Eugène Monseur, 1894.

Poésies et proses dans l'*Annuaire* et le *Bulletin du Caveau verviétois*, 1893-99 ; dans *l'Ame wallonne* et *les Heures*, revues littéraires verviétoises, 1895 et 1897.

Les malentendus de la critique, *Revue de Belgique*, août 1897.

Préface du volume de PIERRE GENS, *Clartés d'âme*, 1902.

Critique, histoire de la Littérature.

FRANCIS NAUTET et l'histoire du mouvement littéraire en Belgique, dans *le Coin du Feu*, revue littéraire verviétoise, 4e année, n° 10 (1893), pp. 77-78.

C. r. de : ANATOLE FRANCE, *Le Jardin d'Épicure*, Revue-Journal, 1894, n° 39.

C. r. de : H. M. BOURSEAUD, *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales de Bossuet*, RIPB, t. 40, 1897, pp. 132-3.

C. r. de : *Voyages de Montesquieu*, p.p. le Baron ALBERT DE MONTESQUIEU, RIPB, t. 40, 1897, p. 415.

C. r. de : L. BRUNSCHWICG, *Blaise Pascal, Opuscules et Pensées*, RIPB, t. 40, 1897, pp. 411-12.

C. r. de : A. LESUEUR, *Maupertuis et ses correspondants*, RIPB, t. 41, 1898, pp. 53-55.

C. r. de : CHABRIER et PELISSON, *Les orateurs politiques de la France*, RIPB, t. 42, 1899, pp. 191-3.

C. r. de : E. HENVAUX, *Sonnets évangéliques*, Revue des Humanités, 1899.

FLAUBERT jugé par FAGUET, RIPB, t. 43, 1900, pp. 14-19.

C. r. de : EM. FAGUET, *Histoire de la Littérature française*, RIPB, t. 43, 1900, pp. 337-45.

C. r. de : A. Courtaud, *La Pédagogie de Rabelais*, RIPB, t. 43, 1900, pp. 123-4.

C. r. de : A. Hamon, *Un grand rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet*, RIPB, t. 44, 1901, pp. 435-439.

C. r. de : A. Ettlinger, *Leo Tolstoj, eine Skizze seines Lebens und Wirkens*, RIPB, t. 44, 1901, p. 220.

C. r. de : Em. Boutroux, *Pascal*, RIPB, t. 44, 1901, pp. 279-81.

C. r. des vol. de Sarcey, *Quarante ans de Théâtre*, RIPB, t. 44, 1901, pp. 286-9 ; t. 45, 1902, pp. 126-7, etc.

C. r. de : A. Lebreton, *Le Roman français au XIXe siècle, I. Avant Balzac*, RIPB, t. 45, 1902, pp. 123-6 ; *II. Balzac, l'homme et l'œuvre*, ibid., t. 49, 1906, pp. 31-32.

C. r. de : Ferdinand Brunetière, *Victor Hugo*, RIPB, t. 45, 1902, pp. 418-21.

C. r. de : H. Pergameni, *Histoire de la Littérature française*, RIPB, t. 46, 1903, pp. 336-9.

L'évolution littéraire du moyen âge au XVIIe siècle, RIPB, t. 46, 1903, pp. 305-18 et 369-80.

C. r. de : Masoin, *Histoire de la Littérature française en Belgique de 1815 à 1830*, RIPB, t. 46, 1903, pp. 274-6.

C. r. de : E. Labbé, *Histoire miniature des Lettres françaises, en sonnets didactiques*, RIPB, t. 46, 1903, p. 44.

C. r. de : Em. Faguet, *Propos littéraires*, 1re série, RIPB, t. 46, 1903, p. 204-5 ; 2e série, ibid., t. 47, 1904, pp. 396-7.

C. r. de : Roger de Goeij, *La rythmique du combat du Cid contre les Mores*, RIPB, t. 46, 1903, p. 204.

C. r. de : Deberre, *La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle*, RIPB, t. 46, 1903, p. 406.

L'idolâtrie de la Chanson de Roland, dans *Mélanges Paul Frédéric*, 1904, pp. 75-86.

C. r. de : Maurice Wilmotte, *Octave Pirmez*, RIPB, t. 47, 1904, p. 395.

C. r. de : Lenel, *Un homme de lettres au XVIIIe siècle, Marmontel*, RIPB, t. 47, 1904, pp. 43-44.

C. r. de : Frédéric Loliée, *Histoire des littératures comparées, des origines au XXe siècle*, RIPB, t. 48, 1905, pp. 47-48.

C. r. de : L. Brunschwicg, édition des *Pensées* de Pascal, RIPB, t. 48, 1905, pp. 209-212.

C. r. de : A. Gilkinet, *Notice sur Joseph Delbœuf*, RIPB, t. 48, 1905, p. 59.

C. r. de : Bertrin, *Sainte-Beuve et Chateaubriand*, RIPB, t. 49, 1906, pp. 139-141.

C. r. de : Lanson, *Mélanges d'histoire littéraire*, RIPB, t. 49, 1906, pp. 137-139.

C. r. de : A. Counson, *Malherbe et ses sources*, RIPB, t. 49, 1906, pp. 29-30.

C. r. de : Latreille, *Joseph de Maistre et la Papauté*, RIPB, t. 50, 1907, pp. 336-340.

Les idées de M. Bréal sur Homère, RIPB, t. 51, 1908, pp. 73-91.

C. r. de : MARIUS ROUSTAN, *Les philosophes et la Société française au XVIIIe siècle*, RIPB, t. 51, 1908, pp. 168-172.

C. r. de : GEORGES DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne*, RIPB, t. 52, 1909, pp. 395-398.

C. r. de : N. I. APOSTOLESCU, *L'influence des Romantiques français sur la poésie roumaine*, RIPB, t. 52, 1909, pp. 406-409.

C. r. de : ÉMILE GENS, *Récits et Esquisses d'après nature*, dans *Wallonia*, t. XVIII, 1910, pp. 185-188; de LOUIS BANEUX, *L'âme des Humbles*, LOUIS BOUMAL, *Poèmes en deuil*, ibid., pp. 188-189.

JEAN STECHER, notice, avec deux portraits, dans *Wallonia*, t. XVIII, 1910, pp. 33-46.

JEAN STECHER, le patriote et le philologue, ASLW, t. 23, 1910, pp. 69-100.

C. r. de : FRÉDÉRIC LACHÈVRE, *Le « Libertinage » devant le Parlement de Paris : Le procès du poète Théophile de Viau. — Le Libertinage au XVIIe siècle : Disciples et successeurs de Théophile ; la vie et les poésies libertines de Des Barreaux et de Saint Pavin*, RIPB, t. 54, 1911, pp. 156-160.

C. r. de : O. THIRY, *L'Aventure merveilleuse de la Jeune-Belgique*, dans *Wallonia*, t. XIX, n° 12.

Pédagogie.

Articles sur la question du latin, dans *Revue-Journal*, 1893.

C. r. de : BOUGLÉ et BEAUNIER, *Choix de moralistes français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, RIPB, t. 40, 1897, p. 413.

Rôles respectifs de la mémoire et de l'intelligence dans les études grammaticales, *Revue des Humanités*, 1898.

C. r. de : SOUFFRET et ANDRÉ, *Cours théorique de littérature*, RIPB, t. 43, 1900, pp. 47-49.

C. r. de : COURTAUD, *la Pédagogie de Rabelais*, RIPB, t. 43, 1900, pp. 123-4.

Rapport sur les améliorations à introduire dans l'enseignement du latin et du grec, au Congrès de l'Enseignement moyen de 1901 à Bruxelles ; dans le *Compte rendu officiel du Congrès*, pp. 56-59. — Compte rendu officiel des séances de la première section du même Congrès, t. II, pp. 77-170.

Une douzaine d'articles de grammaire historique et logique de la langue française, dans *l'École Nationale* de VICTOR MIRGUET, 1re et 2e année, 1902-3.

La question de l'Enseignement moyen devant les maîtres de la pédagogie française, RIPB, t. 45, 1902, pp. 217-239.

C. r. de : OSCAR PECQUEUR, *Manuel de la dissertation française*, RIPB, t. 46, 1903, pp. 45-47.

C. r. de : ALFRED FOUILLÉE, *La réforme de l'enseignement par la philosophie* RIPB, t. 46, 1903, pp. 205-209.

C. r. de : KASTNER, *A history of french versification*, RIPB, t. 47, 1904, pp. 202-205.

C. r. de : A. COUNSON, *Petit manuel des morceaux célèbres de la littérature française*, RIPB, t. 48, 1905, pp. 401-404.

C. r. de : Henri Maret, *La liberté de l'enseignement*, RIPB, t. 48, 1905, p. 48.

C. r. de : Aug. Dorchain, *L'art des vers*, RIPB, t. 50, 1907, pp. 41-44.

C. r. de : A. Walch, *Anthologie des poètes français contemporains*, RIPB, t. 50, 1907, pp. 109-110.

C. r. de : Albert et Sody, *Grammaire française à l'usage des classes grecques-latines*, RIPB, t. 50, 1907, pp. 329-333.

C. r. de : Fonsny et Van Dooren, *Anthologie des prosateurs* et *Anthologie illustrée*, RIPB, t. 51, 1908, pp. 143-6.

Notice nécrologique sur Iwan Fonsny, RIPB, t. 51, 1908, pp. 189-190.

Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement du français en Belgique romane? Question traitée au 2e Congrès des professeurs de langues vivantes, tenu à Liège en 1909. *Compte rendu des séances du Congrès*, pp. 77-86.

C. r. de : Ferd. Gache, *Mères et fils*, et *Pour la vie familiale*, RIPB, t. 54, 1911, 166-9.

La stylistique, RIPB, t. 54, 1911, pp. 219-241.

Philologie classique.

C. r. de : Léon Parmentier, *Les substantifs et adjectifs en -ες dans la langue d'Homère et d'Hésiode*, dans *Revue belge* de Charles Tilman, 4e année, 1891, n° 74.

C. r. de : P. Altenhoven, *Thèmes de reproduction sur Cicéron*, RIPB, t. 43, 1900, p. 113.

C. r. de : Bidez et Parmentier, *Un séjour à Patmos*, dans *Revue des Humanités*, 1897.

C. r. de : L. Loiseau, traduction des *Annales* de Tacite, RIPB, t. 48, 1905, p. 416-18.

C. r. de : H. de la Ville de Mirmont, *Le poète Lygdamus*, RIPB, t. 48, 1905, p. 278.

Courtes notices sur des manuels et des éditions classiques dans la *Chronique* de la RIPB

Philologie romane et française.

C. r. de : Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, RIPB, t. 42, 1899, pp. 115-117.

C. r. de l'édition de la *Macette*, satire de Régnier, par Ferd. Brunot, RIPB, t. 44, 1901, pp. 357-361.

C. r. de : Marsillac, *Les « vraies » origines de la langue française*, RIPB, t. 45, 1902, pp. 37-38.

C. r. de l'édition de la *Deffense et illustration de la langue françoise*, par Léon Sèche, RIPB, t. 48, 1905, pp. 49-50.

C. r. de : J. Bastin, *Précis de phonétique et rôle de l'accent latin dans les verbes français*, RIPB, t. 48, 1905, pp. 301-2.

C. r. de : Hugo Hultenberg, *Le renforcement du sens des adjectifs et des adverbes dans les langues romanes*, RIPB, t. 48, 1905, p. 404-406.

Le français et les dialectes romans dans le Nord-Est : dans les Mémoires du *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française*, tenu à Liège, sept. 1905.

C. r. de : N. I. Apostolescu, *L'ancienne versification roumaine*, RIPB, t. 52, 1909, pp. 404-6.

C. r. de : Henri Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle*, RIPB, t. 52, 1909, pp. 55-58. — *Le mystère de saint Quentin*, édité par Henri Chatelain, RIPB, t. 52, 1909, pp. 246-255.

C. r. de : E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, RIPB, t. 54, 1911, pp. 44-49.

La stylistique, RIPB, t. 54, 1911, pp. 219-241.

Articles d'étymologie et de sémantique dans BDW, *passim*, et dans *Mélanges Kurth* : la préposition *a*, le préfixe *be-*, *aubette*, *orvet*, *équemôdre*, *bure*, *burin*, *brousse*, *broussin*, *escarbille*, *estaminet*, *grimaud*, *grouiller*, etc.

Littérature wallonne.

C. r. de : Olivier Dessa (abbé Renard), *Les aventures de Jean d' Nivelles*, dans *Revue belge* de Charles Tilman, 1890.

Vers pour fêter la 500e pièce wallonne de H.-J. Raxhon, *Bulletin du Caveau verviétois*, 18e année, 1896, p. 68.

Rapport sur une œuvre présentée aux concours de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, *tchiptèdjes èt côps d'éles*, BSLW, t. 42, 1901, pp. 13-19.

Rapport sur un *Recueil de pensées* présenté à la même Société, BSLW, t. 45, 1905, p. 209.

Notice sur le poète lyrique et dramatique wallon Martin Lejeune, dans ASLW, n° 21, 1908, pp. 67-126.

Rapport sur le 12e concours de 1905 : *Huit recueils de poésies wallonnes*, BLSW, t. 50, 1908, pp. 111-119.

Courte notice nécrologique sur H.-J. Raxhon, poète wallon verviétois, ASLW, n° 22, 1909, pp. 165-168.

Rapport sur le 22e concours de 1906 : *Onze recueils de poésies wallonnes* ; BSLW, t. 51, 1909, 43-50.

Rapport sur le 26e concours de 1907 : *Pièces de théâtre en plusieurs actes* (*C'èsteût on sondje*, *Bordon d' vîlèsse*), BSLW, t. 52, 1909, pp. 79-90.

C. r. de Henri Raveline, *Pou dire à l'èscrienne*, dans *Wallonia*, t. XVII, 1909, pp. 208-9.

C. r. de : Walloneux (Jules Sottiaux), *Walla*, dans *Wallonia*, t. XVII, 1909, pp. 311-12.

Pour la création d'un concours de folklore, ASLW, n° 23, 1910, pp. 58-67.

Projet de révision des statuts de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, ASLW, n° 23, 1910, pp. 9-39.

Deux notices sur Jean Stecher, voy. *Hist. de la Litt.*

Rapport sur le 23e concours de 1908 : *Traduction ou adaptation wallonne de poemes etrangers*, BSLW, t. 53, 1910, pp. 273-281.

C. r. de : Louis Maubeuge, *Tchansons di m' viyèèje*, dans *Wallonia*, t. XVIII, 1910, pp. 236-8.

Le mouvement litteraire wallon, dans l'*Avant-garde*, n° Album 1909-1910, pp. 48-50.

C. r. de : Jean Lamoureux, *L'aous'*, *Vireüse*; J. Vrindts, *Vi Lidje*; De la Fourmilière, *les fourmiches*, dans *Wallonia*, t. XIX, 1911, pp. 204-210.

Prosodie wallonne.

Rapport sur une œuvre de prosodie wallonne, BSLW, t. 44, 1903, pp. 467-70.

Prosodie wallonne, dans *Revue Wallonne*, 1re année, 1906, pp. 41-45, 2e année, 1907, pp. 125-135, 149-154, 241-246; 3e année, 1908, 117-121, 137-142, 241-246; 4e année, 1909, 177-183; 5e année, 1910, 29-35, 53-57, 197-202, 261-267.

Philologie wallonne.

A) *Orthographe.*

De l'orthographe wallonne, dans *Journal des Soirées populaires* de Verviers, juillet 1890.

Essai d'orthographe wallonne, BSLW, t. 41, 1re partie, 1900, pp. 1-237.

Règles d'orthographe wallonne, présentées à la *Societé liégeoise de Litterature wallonne :* 1er tirage préparatoire : juin 1901 ; 2e tirage : février 1902 ; 3e tirage : mai 1902, identique au tirage du BSLW, t. 41, 2e partie, 1902, pp. 45-96. — 2e édition, 72 pages, 1905.

Lettre sur la question de l'orthographe wallonne, dans l'Almanach du journal verviétois le *Fré Cougnoû*, pour 1902.

A propos de l'orthographe wallonne, polémique dans l'ASLW, n° 18, 1905, pp. 51-78.

L'orthographe du dialecte de Frameries, BDW, 4e année, 1909, pp. 37-49.

B) *Phonétique, étymologie, sémantique*, etc.

Rapport à la *Sociéte liégeoise de Littérature wallonne* sur le 4e concours de 1895 : *Vocabulaires locaux ou régionaux* (*Lexique du patois gaumais* d'Ed. Liégeois), BSLW, t. 37, 1897, pp. 183-199.

Phonétique du gaumais et du wallon comparés, BSLW, t. 37, 1897, pp. 265-282.

Rapport à la meme Société sur le 4e concours de 1897 : *Listes de mots omis dans les dictionnaires wallons*, BSLW, t. 39, 1899, pp. 5-11.

Rapport à la meme Société sur le 3e concours de 1899 (*Syntaxe wallonne* d'Alfred Charlier), BSLW, t. 43, 1903, 255-266.

Rapport à la même Société sur le 5e concours de 1900 (*Mots wallons de la vallée du bas-Geer* et *Complément au lexique du patois gaumais*), BSLW, t. 41, 2e partie, 1902, pp. 97-98.

Rapport à la même Société sur le 3e concours de 1900 : *Suffixes nominaux wallons*, BSLW, t. 43, 1902, pp. 173-4.

Rapport à la même Société sur le 3e concours de 1901 : *Suffixes wallons*, BSLW, t. 44, 1903, pp. 455-464.

Rapport à la même Société sur le 4e concours de 1901 : *Mots wallons divers*, BSLW, t. 44, 1903, pp. 465-6.

Préface du *Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne*, BSLW, t. 44, 1903, 483-90. Collaboration aux articles du même ouvrage, 1903-1904. (Auteurs : J. Delaite, Aug. Doutrepont, J. Haust, J. Feller).

Rapport sur six travaux de lexicologie envoyés hors concours en 1902, BSLW, t. 45, 1905, pp. 271-83.

Rapport sur l'état de la Philologie wallonne, au Congrès wallon de Liège en 1905 ; dans *Wallonia*, t. XIII, 1905, pp. 382-389 ou dans le Compte rendu officiel du Congrès, pp. 150-157.

Le français en regard des dialectes romans dans le Nord-Est, rapport au *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française* (Cf. *supra*, *Philologie française*).

Collaboration au *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne*, revue de philologie wallonne, 1906-1911 : instructions à nos correspondants, questionnaires systématiques et questionnaires alphabétiques, articles d'étymologie et de sémantique, chroniques de philologie et de toponymie. (Co-auteurs : Aug. Doutrepont, J. Haust, H. Simon, abbé J. Bastin, Arille Carlier, S. Randaxhe, etc.)

Rapport sur le 7e concours de 1904 : a) *Glossaire régional*, BSLW, t. 49, 1907, pp. 143-146; b) *Vocabulaire du règne végétal à Coo*, ibid., pp. 161-167 ; c) *Vocabulaire technologique*, ibid., 195-198.

Notice sur un glossaire wallon manuscrit de la région Stavelot-Malmedy, BDW, 3e année, 1908, pp. 35-38.

Notes d'étymologie wallonne, dans les *Mélanges Kurth*, 1908, t. II, pp. 303-313.

Rapport sur le 7e concours de 1905 : *Lexicologie, recueils de mots nouveaux*, BSLW, t. 50, 1909, pp. 641-3.

Édition de la *Phonétique et Morphologie des dialectes de l'Ouest-wallon*, par Adelin Grignard, S.J., avec 12 cartes, BSLW, t. 50, 1909, pp. 375-522.

Rapport sur le Dictionnaire wallon, au XXIe Congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, tenu à Liège en 1909. Publié au t. II des *Annales du XXIe Congrès*, pp. 176-199.

Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement du français en Belgique romane ? (Cf. *supra*, *Pédagogie*).

Édition du *Glossaire de Fosse*, d'Aug. Lurquin, BSLW, t. 52, 1910, pp. 105-173.

Note sur le mot *cirion*, *Wallonia*, t. XVIII, 1910, p. 174. — *mosan* ou *meusien*, ibid., p. 334.

L'origine du wallon, dans nº Noël de l'*Aide mutuelle* de Verviers, 1909.

Le chat volant de Verviers, satire en dialecte verviétois de 1641, texte, introduction et notes, dans BSVAH, t. XI, 1910, pp. 73-111.

Chroniques sur la philologie du dialecte lorrain, BDW, 4e année, 1909, pp. 67-68; 6e année, 1911, pp. 58-61.

c) *Toponymie* et *Anthroponymie*.

Rapport sur le concours de 1896, *Noms de lieux*, BSLW, t. 38, 1898, pp. 19-26.

Les noms de lieux en *-ster*, étude et lexique, BSVAH, t. V, 1904, p. 1-144.

Conférence sur l'origine et la signification des noms propres de personnes spécialement en pays wallon, dans *Chronique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, année 1905-6, pp. 77-95

Pour la toponymie wallonne, BDW, 2e année, 1907, pp. 1-12.

Rapport sur le 10e concours de 1906, *Glossaires toponymiques de Jamoigne* et *de Forges-lez-Chimay*, BLSW, t. 51, 1909, pp. 245-251.

Rapport sur le 11e concours de 1907, *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays*, BLSW, t. 52, 2e partie, 1910, pp. 189-193.

Chronique de la toponymie, BDW, 3e année, 1908, pp. 117-120; 4e année, 1909, pp. 65-67; 6e année, 1911, pp. 54-58.

L'état des études toponymiques en Belgique, rapport présenté au XXIe congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, tenu à Liège en 1909. Imprimé dans les *Annales du XXIe Congrès*, pp. 831-853.

Rapport sur le 11e concours de 1908, *Toponymie de la commune d'Ayeneux*, BSLW, t. 53, 2e partie, 325-332.

Le suffixe toponymique *-han*, étude et lexique, BSVAH, t. XI, 1911, pp. 245-321.

Folklore.

Collaboration au *Questionnaire de Folklore wallon*, 1891, paru sous la direction d'Eugène Monseur.

Les superstitions populaires, neuf articles parus dans le *Journal des Soirées populaires* de Verviers, nº du 12 avril 1891 et suivants.

C. r. de : Albert Meyrac, *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes* (françaises); BFW, t. I, 1891, pp. 62-66.

Flore populaire wallonne, dans BFW, t. I, 1891, pp. 154 172; t. I, 1892, pp. 203-224, 277-293; t. II, 1893, pp. 101-122; t. II, 1895, pp. 207-218, 293-309.

C. r. de : George-Laurence Gomme, *The village community*, BFW, t. II, 1893, pp. 162-165.

C. r. de : W. Schwarz, *Nachklange prähistorischen Volksglaubens im Homer*, BFW, t. II, 1895, pp. 282-285.

C. r. d'ouvrages de : Julio Camus, *Réceptaire français du XIVe siècle*, — *Les noms de plantes du Livre d'Heures d'Anne de Bretagne*. — *Historique des*

premiers herbiers, — *Un manuscrit namurois* (noms de plantes) *du XVe siècle*. BFW, t. II, 1895, pp. 367-371.

C. r. de : EUG. ROLLAND, *Flore populaire*, *t. Ier*, BFW, t. III, 1898, pp. 50-52.

C. r. de : E. PÂQUE, *De vlaamsche volksnamen der planten van België*, BFW, t. III, 1898, pp. 52-54.

Collaboration à la *Flore populaire* d'EUGÈNE ROLLAND, t. II à VIII, et à la *Faune populaire*, t. VIII, IX, XI, XII et XIII, publications continuées par HENRI GAIDOZ, 1896-1911.

C. r. du livre de Dr RAADT sur les *Sobriquets des Communes belges*, dans *Jadis*, t. XII, avril 1908, pp. 62-64.

C. r. de deux romans folkloriques, *André Malaise*, de LUCIEN COLSON, dans *Wallonia*, t. XVII, 1909, pp. 209-210, et *le Puison* de GEORGES WILLAME, dans BDW, 3e année, 1908, p. 116.

Pour la création d'un concours de folklore à la *Société de Littérature wallonne*, ALSW, n° 23, 1910, pp. 58-67.

Archéologie et Histoire.

Limbourg-Aduatuca, critique d'un livre de ÉLISÉE HARROY, *Les Éburons à Limbourg*, dans *Revue Belge* de CHARLES THIMAN, n° 38, 15 nov. 1889.

C. r. de : *Cromlechs et dolmens*, par E. HARROY, dans *Revue Belge*, n° 46, 15 mars 1890.

La communauté de village, à propos du livre de G. L. GOMME, *The village community*, dans *Revue-Journal* d'EUGÈNE MONSEUR, n° 27, 1893.

C. r. de : V. MIRGUET, *Histoire des Belges*, RIPB, 1897.

Collaboration aux publications de la *Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, 1897-1911 : préface du *Bulletin*, t. I, pp. 7-10;

— Chronique de la Société pour les années 1897-8 et 1898-9, t. I, pp. 263-283.

— Le Bethléem verviétois ou survivance d'un théâtre religieux de marionnettes, avec planches, t. II, 1900, pp. 1-60;

— Les noms de lieux en *-ster*, t. V, 1904, pp. 1-144. Cf. *Toponymie*;

— Chronique de la Société, année 1905-6, pp. 1-98; édition de l'ensemble et composition des articles suivants : sur le nom de *Noblehaye*, wall. *Nablèhâye* = Aublinhaie, 17; sur l'inscription de la Vierge d'argent de Walcourt, 30-33; sur le nom de *Walhère* = *Wohi*, *Bohi*, 70; Conférence sur l'origine et la signification des noms propres, spécialement en pays wallon, 77-95. Année 1906-7, pp. 1-44 : Conférence sur la conquête de la Gaule-Belgique par César, 43-58. — Année 1907-8 : Observation sur l'origine du mot *céqwème* (quinquagesimum) et son emploi dans les documents, 5-6; sur *hârkè*, 18; Conférence sur la vie et les œuvres d'un linguiste verviétois, J. F. HANSAY, 19-20.

C. r. de : PIETKIN, *La germanisation de la Prusse wallonne*, RIPB, 1905, pp. 44-45.

C. r. de : DD. BROUWERS, *Memoires de Jean de Haynin*, 1er vol., *Wallonia*, t. XIV, 1906, pp. 105-107 ; 2e vol., ibid., t. XV, 1907, pp. 128-130.

C. r. de : DD. BROUWERS, *Le Cartulaire de Dinant*, t. VII et VIII, *Wallonia*, t. XVI, 1909, pp. 72-75.

Le Chat volant de Verviers, BSVAH, t. XI, pp. 73-111 (Cf. *Phil. wall.*).

Le suffixe toponymique *-han*, BSVAH, t. XI, pp. 245-321 (Cf. *Toponymie*).

I.

La race et la langue wallonnes [1].

Idées erronées sur l'origine du langage wallon ; conséquences de ces erreurs et nécessité de les combattre. — Les mots *wallon*, *gaulois*, *celte*, etc. — Premier sens du mot *wallon* : il désigne peuples et dialectes celtiques. — Second sens : *wallon* désigne des peuples celtiques et des dialectes romans. — Troisième sens : *wallon* désigne des dialectes romans et des peuples celto-germains. — Sens *linguistique* à opposer aux sens historiques précédents. — Pourquoi ce sens linguistique est si restreint. — Sens opposés des expressions *langue wallonne* et *langue française*. — Position du wallon en regard du français, en regard de l'allemand.

Il ne m'arriverait pas de traiter ce sujet tout élémentaire si je n'étais pas soutenu par l'assurance de rectifier quelques erreurs trop répandues. Beaucoup de gens, d'ailleurs fort instruits et même souvent très polyglottes, n'ont jamais eu l'occasion de rencontrer un livre qui les éclairât sur les origines de leur race et de leur langue. Aucun manuel d'histoire ne leur a dit ce qu'étaient les Wallons; aucune grammaire ne leur a dit d'où venait le wallon. Quoi d'étonnant si les idées sont obscures ou troubles sur cette double question, si l'on divague à son insu, quand par hasard l'étrangeté d'un mot ou le pittoresque d'une expression ramène dans la conversation le problème des origines? On énonce alors les conjectures les plus extravagantes, basées sur quelque vaine et fugitive ressemblance d'un mot ou deux. J'ai entendu vingt fois des amis affirmer que le wallon venait du provençal ! Ils avaient lu le *Tartarin* d'Alphonse Daudet, où revient plusieurs fois l'expression *fan dé brut* ; comme cette phrase ressemble — beaucoup plus dans l'écriture que dans la prononciation — au wallon verviétois *fans dè brut*, le wallon était du provençal ! Tel autre, qui connaît l'espagnol, est persuadé que notre dialecte vient des bords de l'Èbre. A d'autres, la présence de quelque mot germanique suffit pour donner la persuasion que le wallon vient de l'allemand ou du

---

[1] Article de vulgarisation composé pour le n° de Noël 1909 de la Société verviétoise l'*Aide mutuelle*, sous le titre *L'origine du wallon*.

flamand. Et, chose étrange, on n'est jamais à court d'argument historique pour justifier les assertions les plus hasardées. C'est la domination espagnole qu'on invoque, ou la domination bourguignonne, ou la conquête franque, ou la sujétion de la Principauté de Liège à l'Allemagne. Cependant la croyance courante et en quelque sorte officielle, celle qu'il importe le plus de combattre et de déraciner, c'est que le wallon est du français corrompu. Les autres opinions ne sont nuisibles qu'à leurs auteurs, en les rendant ridicules ; celle-ci est nuisible au wallon lui-même. C'est en vertu de cette erreur pernicieuse que tant de gens méprisent la langue de leurs pères et de leurs aïeux, que beaucoup d'instituteurs basent leur enseignement du français sur la persécution ou la prohibition du wallon. Ils substituent le *bon* français au français *corrompu* ! Enfin c'est une croyance presque générale chez les Belges que le wallon est moins corrompu du côté de la frontière française, à Bouillon, à Chimay, à Mons : on s'imagine qu'au delà de Quiévrain et de Tournai règne sans partage le français académique, et qu'il teinte de beau langage, par endosmose, les heureux habitants de la Haine et de la Semois. Aussi, chez nous, le mot *wallon* est employé couramment dans le sens de *patois* et l'on peut entendre dire que le flamand est un *wallon* (c'est-à-dire un *patois*) de l'allemand.

Le mot *wallon* a la même terminaison que *gascon*, *breton*, *saxon*, *teuton*, *bourguignon* : il faut retrancher ce suffixe *on* pour retrouver le vrai nom du peuple. Supprimons donc cette finale chère aux écrivains latins du moyen âge et dont ils ont arrondi beaucoup de noms de peuples, et *wallon* nous ramène à *wall-*.

Il s'agit de rechercher d'où vient ce *wall-*, dont le *w* semble accuser une origine germanique. Le problème serait insoluble si on ne retrouvait pas ce mot ailleurs que dans notre région. Mais les Allemands et les Flamands le possèdent aussi : on peut comparer les formes et les sens. Les Allemands, eux, ont encore l'adjectif *wael-sch* ou *wel-sch*, qui s'applique, d'ordinaire avec une nuance de mépris, à tout ce qui est français ou italien. Pour eux *die welsche Schweiz* est la Suisse romande, et *das welsche Flandern* est la Flandre française. Les Flamands ont aussi l'adjectif *waalsch*, relatif aux Wallons, de Wallon, et le substantif neutre *waal*, l'idiome wallon.

Les formes de l'adjectif en ancien-haut-allemand étaient

walahisc, *walhisc*, *walisc* : la seconde nous montre le peu de solidité de l'*a* ; la troisième est sans doute une forme dialectale en avance, puisque le moyen-haut-allemand écrit encore, avec *h*, *walhisch* et *welhisch*. On aboutit en allemand moderne à *welsch*, *wälsch*. Cet adjectif est dérivé du substantif ancien-haut-allemand *Walah*, moyen-haut-allemand *Walch*, génitif *Walhes*. Il y a d'autres graphies qui traitent le *h* comme une survivance sans valeur, en le déplaçant ou en le supprimant : *Wahle*, *Wale* (1).

Toutes ces formes nous ramènent donc à un primitif *wal* ou *wall* ou *walh*, dont il faut rechercher l'origine. Pour nous aider dans cette recherche, nous savons que le mot est susceptible de signifier, suivant les lieux où on l'emploie, wallon, français, romand, italien. Or aucun autre mot ne satisfait à ces conditions de sens que le mot *Gall-*, en latin *Gallus*, qui servait à désigner les Gaulois ou Celtes.

Qu'est-ce que ce nouveau mot *Gallus* ? Peut-on l'identifier avec le *wall* précité ? Au point de vue de la phonétique indo-européenne, le *g* latin correspond à un *k* germanique (lat. *genu*, all. *knie*) ou à *h* (lat. *cor*, *canis*, all. *herz*, *hund*) ; d'autre part le *w* germanique correspond à *v* du latin (all. *wissen*, lat. *videre* ; all. *weg*, lat. *via* ; all. *wagen*, lat. *vehere*, *vehiculum*). Donc la consonne initiale de *Gallus* et celle de *Walh* ne se correspondent pas. Toutefois il serait d'une philologie un peu courte de déclarer pour cela les deux mots étrangers l'un à l'autre. Les noms de peuples n'ont pas nécessairement suivi la filière indo-européenne comme le nom d'un animal domestique ou d'une céréale ; ils sont souvent empruntés, ils passent de proche en proche avec des déformations inattendues. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que des Germains traduisissent une racine celtique **gwal-* par *wall-* et des Romains par *Gall-*. Nous voyons bien, plus tard apparemment, le nom roman de la noix, gallica nux, en picard *gaille* ou *gaye*, en wallon *djaye* ou *djèye*, devenir en allemand *walnuss*, en ancien nordique *walhnot*.

Germains et Romains avaient de bonnes raisons pour apprendre le nom des Gaulois. A l'époque où les essaims germaniques s'avançaient vers les barrières du Rhin et des Alpes, ils refoulaient devant eux des peuplades de race celtique ; au delà, dans

(1) H. Paul, *Deutsches Wört.*, p. 531. — Weigand, *Deutsches Wört.*, 5e éd., 1910, col. 1238.

les régions qu'ils convoitaient, ils voyaient, assises et florissantes, des populations celtiques, les Gaulois de l'ancienne Belgique, les Gaulois des plaines du Pô (Gaule cisalpine). Partout dans les pays où ils désiraient aller, il y avait des Gaulois.

Ces Gaulois s'appelaient *Keltai* [1]; les Grecs, qui les connaissaient à leurs dépens, les nommaient *Keltoi* ou *Keltai* ou *Galatai*. Ainsi la Galatie au centre de l'Asie mineure est une province celtique. Des celtisants timorés se refusent à comparer *Keltai* et *Galatai*. Ces deux formes cependant présentent simplement la même disparition de la voyelle *a* que *walah*, *walh*, le même « umlaut » que *walsch*, *welsch*. Quant au changement de l'initiale forte ou douce, c'est un phénomème très commun. Si l'on n'ose identifier *Keltai* et *Galatai*, à plus forte raison serait-il téméraire de rapprocher *Keltoi* et *Galli*. L'excellent précis de Georges Dottin [2] se contente de traiter ces mots comme « synonymes », sans poser la question d'origine. Cette prudence radicale supprime les pentes dangereuses qui vous font glisser des Gaulois aux Wallons, des Welsches aux Valaques ou Gaulois de Roumanie, dont le pays s'appelle, avec une forte aspiration de l'*h*, *Valahie*, puis des Welsches aux Volkes, puis des Volkes aux Belges. Au reste il suffit pour notre thèse que nous voyions bien quel peuple immense désignait dans le monde germanique le nom de *Wallons*. Ce peuple était le peuple celtique, qui remplissait les îles britanniques, la Gaule, l'Espagne, la vallée du Pô, la plus grande partie de l'Allemagne actuelle. Il est bon de le redire, les Celtes ont habité les plaines baltiques, où s'établirent plus tard les Germains; l'invasion germanique les a forcés peu à peu de franchir le Rhin, et il n'est pas étonnant que César ait pris pour des Germains ces peuplades belges celtiques dont on lui disait qu'elles venaient d'au delà du Rhin.

Mais quelle langue parlait ce peuple? et en particulier la fraction des Gaulois belges? Les Celtes parlaient une langue commune, le celtique, naturellement différenciée en dialectes nombreux, langue pas très différente du latin, ce qui explique la facilité avec laquelle ils se sont plus tard romanisés. Nos Gaulois belges parlaient donc, eux aussi, des dialectes celtes, comme

---

(1) Au témoignage de César lui-même, *De Bello Gallico* I, 1 ; *Qui ipsorum lingua* CELTAE, *nostra* GALLI *appellantur*.

(2) *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, Paris, H. Champion, 1906.

encore aujourd'hui les Bretons de France, les Gallois du pays de Galles, les Irlandais et les Écossais. Ainsi, dans la langue des Germains, avant César, *wall* désignait à la fois les races et les dialectes du domaine celtique, dont nous faisions partie. C'est là le premier sens du mot.

Plus tard les Romains firent la conquête des Gaules. La Gaule cisalpine (Italie septentrionale) céda la première, entre 225 et 221 avant J.-C. Nous savons assez que la Grande Gaule fut conquise par César entre 59 et 51 avant notre ère. Pendant cinq siècles les Gaulois eurent le temps d'apprendre la langue des Romains. Cinq siècles représentent quinze générations : or il en faut trois seulement pour faire qu'un peuple oublie son langage. Les nécessités politiques, l'intérêt matériel, la contrainte, la supériorité morale du vainqueur et de son langage, véhicule de civilisation, créent en un siècle ce phénomène troublant de l'oubli total d'une langue par un peuple. D'abord la première génération s'essaye à baragouiner l'idiome de la population ambiante ou des étrangers vainqueurs; déjà la seconde génération, si son intérêt le réclame, sait mieux la langue nouvelle que l'ancienne ; la troisième ne sait ou n'utilise presque plus que la nouvelle. D'ordinaire le phénomène ne se précipite pas avec cette rapidité, mais les années dans le cas particulier des Belges n'importent guère. Ils eurent cinq cents ans pour se romaniser, et la frontière du Rhin, où s'échelonnaient des légions et des camps, dont plusieurs devinrent des villes, résonna du bruit des syllabes fières et sonores du parler latin. Les Ménapiens, les Nerviens, les Tongres, les Condruses, les Trévires parlèrent latin. Le latin, on ne saurait trop le répéter, fut la langue parlée dans la Hollande au sud du Rhin et dans toute la Belgique aujourd'hui flamande. S'il n'en est plus ainsi à présent, c'est parce que l'invasion franque a repoussé les populations gallo-romaines, et le flamand n'est autre chose que la forme moderne de la langue des Francs saliens.

Ce latin de soldat, latin vulgaire, latin déformé et barbarisé encore par les populations celtiques des Gaules, prit le nom de *roman* (c'est-à-dire *romain*), mais les Germains lui continuèrent le nom précédemment employé, car on dénomme souvent la langue d'après la race. Ainsi, après la romanisation des Gaules, *wall* est toujours le nom dont les Francs, les Saxons, les Alamans et autres Germains désignent ici le roman belge des bords de la Meuse, là le roman des bords de la Seine, là le roman des

plaines du Pô. Tel fut le second sens : *Wall* désigne des peuples celtiques et des dialectes romans.

Mais les Germains rompront la barrière. Mêlée de races et mêlée de langues. Quand l'accalmie se sera produite, on verra les Visigoths installés dans le Sud de la Gaule (ancienne Aquitaine), les Burgondes dans l'Est, les Alamans au nord de ceux-ci, les Normands dans une province du Nord-Ouest, les Lombards dans l'Italie septentrionale; mais tous ont adopté la langue romane du peuple qui les entoure et délaissé leur idiome national. Les Francs saliens seuls font exception, parce qu'ils émigrèrent en masses compactes avec toutes leurs familles dans des plaines sans doute fort peu cultivées et de population clairsemée. Telle est l'origine de la division du pays belge en deux langues. Ce mouvement de peuples crée un troisième sens du mot *wall* : il désigne des dialectes romans et des peuples celto-germains, ceux-ci non plus d'après la race, mais d'après la langue. Et ce sont les populations flamandes et allemandes enveloppant le monde roman qui se servent de ce nom, par contraste. Ils en affublent surtout leurs voisins immédiats. Les gens de la Flandre francaise, de la Picardie, du Hainaut, du Namur, du Luxembourg, de la Lorraine, de la Suisse romane ou romande, de l'Italie sont des *Wallons* ou des *Welches*. On se doute bien quel sentiment de haine ou de mépris ils incarnent souvent dans ce mot. Les peuples ainsi désignés ne repoussèrent pas non plus ce nom : c'était leur vieux nom ethnique traditionnel; il mettait en évidence la vieille race et la langue. Par contraste donc, dans la France mérovingienne et carolingienne, la zone septentrionale se dit wallonne et déclare parler le wallon. Flandre française et Flandre wallonne sont deux expressions synonymes. Dans ce sens, encore usité aujourd'hui, Lille, Douai, Tournai, Maubeuge, Reims, Metz, parlent le wallon. Cette zone n'a pas de limite géographique : elle s'étend jusqu'où le besoin de poser l'individualité wallonne en contraste avec le thiois s'est fait sentir.

Arrêtons-nous un instant sur ce phénomène. On voit combien le sens des mots est changeant. C'est une question d'histoire d'en préciser la valeur suivant le siècle et la région. Il n'y a peut-être plus beaucoup de sang gaulois dans nos veines, mais nous portons le nom de *gaulois*. Notre langue est un dialecte latin qui a subi en vingt siècles bien des vicissitudes : elle continue à porter le nom de *gaulois* sous la forme germanisée de *wallon*. Rappelons de même à certains de nos concitoyens que le mot *France* aurait dû désigner

la Flandre, que le mot de *langue française* aurait dû désigner le flamand ! Mais, les bandes flamandes de Clovis ayant jadis conquis la Gaule, l'antique *Gallia* devint une nouvelle *Francia* ; seulement les vainqueurs, nullement flamingants, ont adopté le langage des Gaulois romanisés. S'ils avaient un peu plus de connaissances historiques, nos flamingants verraient que leurs ancêtres, depuis Clovis, ont l'habitude — déplorable ! — de lâcher leur idiome pour adopter le riche, clair, élégant langage du midi : imprudents papillons qui se lancent tête baissée, de génération en génération, vers les feux séduisants du phare électrique !

Le troisième sens est le sens *historique* et large du mot wallon à notre époque. A côté de ce sens, il existe un sens plus restreint, plus précis, un sens *linguistique*, dont nous devons maintenant nous occuper.

Les dialectes de France, également issus du latin, le bourguignon, le picard, le normand, le champenois, le lorrain, ont été cultivés, écrits, étudiés plus tôt et plus intensément que le nôtre. Si nous avions eu l'initiative des grammaires wallonnes et des dictionnaires wallons et si nous y avions englobé tout ce qui s'appelait wallon autrefois, le nom de wallon se serait imposé aux linguistes modernes. Ceux-ci sans doute auraient créé les mêmes divisions dialectales qu'ils ont créées, ou plutôt reconnues, mais ils auraient respecté le nom de wallon. Ils auraient dit le wallon lorrain, le wallon picard, le wallon rouchi, le wallon liégeois. Mais il est arrivé que les linguistes français, ayant pris les devants dans cette étude, n'ont nullement ressenti le besoin de ce terme : ils ont dénommé les espèces linguistiques roman lorrain, roman picard, roman champenois, et ainsi de suite, ou, plus simplement, ils se sont contentés de dire lorrain, champenois, picard, normand, etc. Il ne restait donc plus pour être dénommés wallons que les patois inexplorés de la Belgique romane. Et encore ! Comme les traits caractéristiques des parlers de la Semois appartiennent au lorrain, il nous faut bien enlever ces parlers au wallon et dire qu'ils sont lorrains [1]. De même, comme les traits caractéristiques des dialectes du Hainaut, au delà de Charleroi, appartiennent réellement au picard, il nous a fallu en frustrer le wallon et les restituer au picard. Au point de vue linguistique,

---

[1] J'ai essayé jadis de déterminer la frontière linguistique du côté de la Semois dans l'ouvrage intitulé « Phonétique du wallon et du gaumet comparés », *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. 37, 1897.

wallon ne désigne donc plus que les dialectes parlés depuis Sourbrodt et Faymonville dans la Prusse rhénane jusqu'à Beaumont, Thuin et Nivelles [1], soit donc dans le petit canton de la Wallonie prussienne, la province de Liège, les trois quarts du Luxembourg, le Namurois, le Brabant méridional et le Hainaut oriental.

Pour celui qui a bien saisi l'exposé qui précède, la question des origines du langage wallon est déjà résolue. Insistons cependant un peu, pour rendre plus claire la relation qui existe entre wallon et français.

L'ensemble des dialectes wallons forme une unité linguistique d'un ordre supérieur. On peut convenir d'appeler cette unité *langue wallonne* ou *wallon* ; seulement ce ne peut être au sens où l'on dit *langue française* ou français. La langue française est une, dit-on, et sa force est dans son unité. Je le crois facilement : la langue française n'est rien qu'un dialecte, un seul, celui de l'Ile de France, qui a fait fortune. Non pas que ce dialecte fût en soi supérieur aux autres, il ne valait ni plus ni moins : c'étaient des grains de blé du même sac. Il a fait fortune parce qu'il fut, à partir de l'avènement des Capétiens, originaires de l'Ile de France, la langue de la famille royale et de la cour. Les trouvères ou poètes du Nord se mirent à composer dans le dialecte royal ; les courtisans de toute origine se mirent à parler le dialecte royal. C'était bien naturel, autant qu'il est naturel à un Verviétois émigré à Liège d'imiter les belles résonances nasales des Liégeois. Ainsi l'on évite d'être moqué, de paraître un étranger, et on fait sa cour au pouvoir. Auparavant, à l'époque où aucun dialecte n'était prédominant, à l'époque féodale des dialectes, les poètes avaient chanté en bourguignon, en normand, en picard, en champenois, en lorrain, en wallon ; désormais ils essayeront de composer leurs œuvres en dialecte français. Qu'est-ce donc que le français ? Un soldat de l'armée des dialectes romans, qui est devenu général, un brillant soldat de fortune. Qu'est-ce que le wallon ? un faisceau de dialectes, un petit corps de soldats, qui, placés à l'extrémité du bataillon, n'ont pas eu l'occasion de se distinguer. Ils sont restés ce qu'ils étaient. Ils ne sont pas devenus des Napoléon ni des Bernadotte, mais ils ne sont pas non plus des descendants abâtar-

---

[1] Ces indications sont tout à fait approximatives. La limite est précisée dans un travail de notre concitoyen le P. Adelin Grignard, que j'ai édité en 1908. Voyez *Bulletin* cité ci-dessus, t. 50, 2e partie, 1909.

dis de quelque César impérial. Ce sont des soldats de la grande et respectable armée des dialectes romans.

Le français est une langue littéraire planant au-dessus des dialectes. Nous apprenons ainsi, nous autres wallons, deux langues, notre wallon et le français. Dans beaucoup de familles, il est vrai, le wallon n'existe plus qu'à l'état de souvenir ; le français y est devenu la langue familiale, la langue des nouvelles, des effusions, et des explications. D'autres, bourgeoises ou populaires, continuent à cultiver religieusement notre vieil idiome. Il ne faut pas croire qu'il en soit différemment au delà de la frontière française et qu'il n'y ait point deux langues en présence au delà comme en deçà. Frontière française signifie frontière de domination française et non pas de la langue française. Plus loin que la limite politique, à Metz, à Nancy, à Reims, à Péronne, à Douai, à Lille, à Boulogne ; au centre même de la France, en Saintonge, en Poitou, en Bourgogne, il y a des dialectes romans comme langues naturelles et populaires, puis une langue cultivée, littéraire, politique, qui plane au-dessus. Grâce à l'enseignement des écoles, il est certain que ce français, langue artificielle, deviendra de plus en plus, chez nous comme en France, la langue de tout le peuple, de tous les instants, de toutes les circonstances, et alors les patois s'éteindront peu à peu. Chez nous, cette position excentrique, qui a empêché les patois wallons de faire fortune, les empêchera aussi de succomber si tôt. Le fait aussi que nous sommes soustraits politiquement à l'influence française prolongera la durée du wallon. La renaissance littéraire dont nous sommes témoins est aussi un agent de longévité. Enfin, si cette vérité que le wallon est le latin de chez nous, créé ici sur place, comme le français est le latin de l'Ile de France, pouvait un peu augmenter notre estime, cette estime prolongerait aussi la vie du wallon.

C'est tout ce que l'on peut espérer aujourd'hui. Jadis, si les Princes-Évêques n'avaient pas été des étrangers, mais des wallons, des patriotes, ou si les Ducs de Bourgogne n'avaient pas eu une éducation si complètement française, Liège ou Bruxelles auraient pu devenir des centres de culture littéraire wallonne. Mais c'était déjà trop tard peut-être à l'époque de Philippe-le-Bon, qui d'ailleurs n'essaya pas et favorisa une littérature d'expression française. Aujourd'hui, pour réveiller le sentiment linguistique national, il faudrait une persécution inouïe. Il faudrait bien d'autres facteurs. Car comment créer une unité dialectale ? Ce ne sont pas les congrès qui l'imposent, mais les nécessités économiques. Et

puis comment changer une langue de sentiments élémentaires et de choses concrètes en une langue d'idées, d'abstractions, de science et de philosophie ?

Si la ressemblance entre le wallon et le français ne vient pas de ce que le wallon serait du français dégénéré, mais de la communauté d'origine, on peut en dire autant à l'adresse de ceux qui, sur la foi de quelques mots, se hâtent de conclure que le wallon vient du provençal ou de l'espagnol ou de l'italien. Le provençal et l'espagnol sont aussi des langues issues du latin, comme aussi l'italien, le portugais, le roumain et Sa Majesté le français. Tel mot wallon ressemble à tel mot italien ou provençal ou espagnol : je le crois bien ! Ces mots sont un seul et même mot latin modifié différemment, mais toujours reconnaissable avec un peu d'exercice. Ces ressemblances et cette parenté font que l'on peut instituer la *grammaire et le dictionnaire collectifs de tous les dialectes romans* parlés depuis la Roumanie jusqu'au fond de l'Amérique méridionale. Mais que l'on comprenne bien que cette merveilleuse ressemblance vient d'une parenté collatérale et non de filiation.

A ceux qui songent à des origines allemandes, ou à je ne sais quelle infâme mixture de français et d'allemand, il faut répondre énergiquement qu'ils se trompent. Ils posent mal le problème. Ils ne savent pas la valeur relative des facteurs qui constituent une langue. Ce qui établit une parenté entre deux langues, ce n'est pas quelques mots empruntés. La parenté provient de la transmission ininterrompue des façons de parler, de décliner, de conjuguer, de réunir les termes en phrases vivantes. Qu'est-ce que cinq cents mots empruntés, sur un total de cent mille ? Un demi pour cent. On peut comparer ce mot d'emprunt à quelque fugitif aliment qu'un être vivant absorbe et digère. Ou encore, en êtes-vous moins l'héritier de votre père, de son sang et de sa chair, de ses qualités et de ses défauts, de sa ténacité, de son amour-propre, de son intelligence, parce que vous avez hérité de cinq cents francs d'un étranger ? Voilà de quel œil il faut voir les choses et comment doit se poser le problème. La vie du langage n'est pas dans le mot en lui-même, mais dans l'art de l'accommoder, de le costumer, de le sertir en des phrases. Il y a près de soixante-dix pour cent de mots d'origine étrangère dans l'anglais : cela n'empêche pas l'anglais d'être une langue germanique et non romane, parce que sa grammaire, c'est-à-dire la vie du parler anglais, est germanique. Quant aux mots, ce sont des flans sur lesquels on imprime à sa fantaisie.

Alors, à quoi sert-il de rechercher si précieusement l'étymologie des mots ? D'abord ce n'est pas seulement la première origine d'un mot que l'on recherche sous le nom d'étymologie, comme on le croit d'ordinaire, c'est toute l'histoire du mot : c'est, outre sa provenance, la transformation des sons qui le composent et des significations qu'il a revêtues. Et puis, si les échanges commerciaux entre nations ont une importance historique, pourquoi les échanges intellectuels n'en auraient-ils pas ? Mais ce n'est pas ici le lieu de montrer la valeur de cette histoire des mots et les bénéfices qu'on en retire pour l'histoire des idées, des institutions, des religions, des coutumes, des littératures et des arts. Renvoyons ce sujet à une autre occasion. Mon désir actuel était de montrer, — non point par des exemples, parce qu'il en faudrait trop pour prouver réellement quelque chose, — mais simplement en énonçant les faits dans leur valeur historique, que le wallon doit au français des mots, comme à l'allemand et au flamand, en échange desquels il en a donné à son tour, et que ces emprunts ne créent pas une filiation : que la parenté entre un dialecte wallon quelconque et le français est une parenté de frère à frère, le père commun étant le latin. Ou plutôt, comme ces termes ne sont que des métaphores explicatives, et qu'il n'y a point dans l'espèce de père et de fils, de mère et de fille, disons que le wallon et le français sont toujours du latin, du latin vivant, évoluant comme tout ce qui vit, transformé par vingt siècles de vie aventureuse dans des milieux opposés.

II.

Le français et les dialectes romans dans le Nord-Est. (1)

La lutte entre le roman et le thiois en Belgique et dans le nord de la France a été étudiée en dernier lieu par M. Kurth dans un livre magistral (2). Quiconque désire connaître cette question complexe doit avant tout lire et méditer l'ouvrage du savant professeur de Liège. Ce court rapport en sera le plus souvent un écho.

En France, à part le monde savant habitué à plus de précision,

---

(1) Rapport présenté au *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, tenu à Liège, 10-13 septembre 1905.

(2) G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, dans *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, coll. in-8, t. XLVIII, 2 vol. et carte, 1895-98.

c'est une opinion commune et invétérée que la Belgique est flamande. Cette erreur tient-elle à ce que la France du moyen âge, dans ses démêlés avec le Nord, a surtout eu affaire aux Flamands, tandis que la région mosane, où s'étendait la principauté de Liège, relevait de l'Allemagne? Faut-il l'attribuer aux savants eux-mêmes, pour qui *Belgicus* fut trop souvent synonyme de flamand? Les Français qui voyagent chez nous ne savent-ils pas distinguer, ce qui est possible, entre les patois germaniques et les patois wallons? Toujours est-il qu'il faut profiter de l'occasion éclatante d'un congrès pour affirmer que la moitié de la Belgique est wallonne et parle, outre le français, des patois romans.

Il serait trop long d'indiquer ici, village par village, la délimitation actuelle. Disons en résumé, que la Wallonie forme un triangle dont la base est la frontière française et dont le sommet tombe sur la Meuse en aval de Visé. Depuis Bâle jusqu'à Maestricht la ligne de démarcation entre allemand et roman serpente du sud au nord en une courbe sinueuse, qui, dans notre pays, laisse Arlon à l'allemand, puis suit à peu près les limites entre la province belge de Luxembourg et le Grand-Duché, pénètre en Prusse, laisse au wallon l'ancien domaine de l'abbaye de Malmedy et s'infléchit ensuite pour rentrer dans la province de Liège, qu'elle écorne au profit de l'allemand, et pour se diriger vers la Meuse entre Visé et Maestricht. La limite septentrionale laisse au wallon, en bloc, les provinces de Liège, Namur et Luxembourg, la moitié sud du Brabant, le Hainaut, une dizaine de communes de la Flandre Occidentale [1].

A la prendre en général et sans égard à de minimes fluctuations postérieures, cette limite est le résultat de la double invasion des Francs saliens et ripuaires. A la vérité, la conquête linguistique romaine s'était étendue plus loin au nord et à l'est; elle avait rayonné jusqu'au Rhin, jusqu'à Utrecht et Cologne. Mais, 1° faute de population gallo-romaine assez dense dans les terres basses et marécageuses de la Ménapie et de la Campine, 2° par suite d'infiltrations successives ou des transplantations de colons germaniques, 3° par l'invasion des Francs au IVe siècle, la langue latine des Gaules s'arrêta désormais au seuil des plaines de Belgique. Tout le pays qui s'étend au nord d'une ligne tracée de Boulogne à

---

[1] On trouvera dans l'ouvrage cité de M. Kurth les délimitations absolument précises (t. I, pp. 17-26), et dans la carte linguistique qui accompagne l'ouvrage.

la Meuse fut *colonisé en masse* par les Francs saliens, dont les Flamands actuels sont les descendants. De Maestricht à Boulogne, le flot salien battit la région gallo-romaine sans presque rencontrer d'obstacle provenant du sol ou des habitants. Il ne s'arrêta que quand il rencontra la chaussée de Bavay à Cologne, route bien fortifiée et sans doute bien défendue, et, au delà, la masse impénétrable de la Forêt charbonnière [1]. A l'est, la limite est due aux Francs ripuaires. Là, dans un pays de montagnes et de forêts, l'occupation du sol dut se faire autrement. Les envahisseurs remontèrent le Rhin, la Moselle, puis les moindres affluents de la Moselle, en profitant, j'imagine, des éclaircies pratiquées dans les riantes vallées de la région par des populations celtiques antérieures. Aussi, de ce côté, la limite a-t-elle un caractère hydrographique que la limite septentrionale n'a pas. Les bassins de la Vesdre, de l'Amblève, de l'Ourthe, de la Semois, de la Chiers sont wallons ; ceux de la Geule, de l'Our, de la Wiltz, de la Sûre sont allemands. Seul le point de naissance de la rivière a pu être négligé, ravin encaissé ou simple filet d'eau, trop insignifiant pour attirer le colon.

Cependant si on étudie la zone que nous disons être restée latine à cette époque au point de vue de la toponymie, on s'aperçoit d'une violente contradiction. Une foule de noms géographiques de cette région dissimulent à peine sous la patine romane leur origine germanique. Le thiois aurait-il pénétré plus profondément à l'époque mérovingienne ? Oui et non. Cette région n'a pas subi d'occupation en masse, mais, après les conquêtes royales qu'il faut distinguer soigneusement des invasions, elle a reçu çà et là, sporadiquement, des seigneurs et des colons de la race conquérante. Il va de soi que ceux-ci imposèrent des noms germains à leurs villes, à leurs domaines ruraux. Ces noms, les populations romanes répandues autour d'eux les adoptèrent.

Cependant il faut faire une importante restriction. De même que des termes romans avaient passé la frontière linguistique et avaient été adoptés comme noms communs significatifs en terre germanique, de même un grand nombre de mots germaniques étaient usités dans tout le Nord roman, et pouvaient servir à fabriquer en roman même, dans des bouches ne parlant que le roman, des noms de lieux dont l'origine franque n'est qu'apparente [2].

---

(1) Kurth, ouv. cité, t. I, p. 545.

(2) Kurth, ouv. cité, t. I, pp. 421-428.

M. Kurth développe longuement cette thèse et fournit à l'appui un grand nombre d'exemples. N'exagérons rien cependant. Pour qu'un si grand nombre de termes étrangers soient devenus familiers aux gallo-romains, il faut que ces termes aient été vivants et présents parmi eux, matérialisés en quelque sorte dans la bouche et la physionomie de gens dont ils étaient la monnaie courante en conversation. Sans une population germanique fortement mêlée aux gallo-romains, pas d'emprunts fréquents et multipliés aux dialectes germaniques. Les anciens occupants avaient certainement des mots pour désigner les accidents de terrains et n'attendaient pas pour se tirer d'affaire une infiltration des vocables du nord. Mais ils ont docilement adopté ceux des vainqueurs quand les vainqueurs ont dénommé de nouveaux lieux en se servant de leur terminologie thioise. Bref, l'abondance des mots germaniques dans la géographie du Nord roman s'explique mieux par la cohabitation de deux peuples mêlés que par l'émigration vers le sud de nombreux vocables étrangers. Si donc il est dangereux de conclure, sans autre argument, que tel établissement de nom germanique dans la zone romane fut fondé par les Francs, il est permis de croire qu'il existe un rapport assez constant entre le mélange des deux peuples et le mélange des deux sortes de noms.

Au reste, ce qui caractérise le wallon relativement aux dialectes plus méridionaux, est une preuve nouvelle de cette dualité de langues dans une marche assez étendue. Le wallon se distingue moins par un certain nombre de tours syntaxiques qui sont des germanismes que par un contingent très abondant, encore qu'imparfaitement dénombré, de mots d'origine germanique. Donc, comme nous avons dû le constater ailleurs ([1]), il y a eu une lisière linguistique où les langues se compénétrèrent, voisinant dans une fraternité d'usage et d'emprunts dont on n'a plus d'idée aujourd'hui. M. Wilmotte conclut de même : « rien ne nous interdit l'hypothèse d'une longue période de bilinguisme pour la partie septentrionale du pays wallon » ([2]).

Ainsi, pendant plusieurs siècles, le Nord roman a dû être le théâtre de phénomènes intéressants de lutte et de sélection linguistiques. Deux cas ont pu se présenter : 1° des Francs ne connais-

---

([1]) J. Feller. *Les noms de lieux en* **ster**, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. V (1904), p. 275.

([2]) M. Wilmotte, *Le Wallon*, Bruxelles, Rozez, 1893, p. 35.

sant que la langue franque sont mélangés à des populations romanes ne connaissant que le roman ; 2° Francs et Gallo-romains mélangés parlent les deux langues. Voilà deux sortes de bilinguisme qu'il ne faut pas confondre. Dans le premier cas, si le pays est bilingue, l'habitant ne l'est pas ; il tend seulement à le devenir, puisque l'on parle pour se faire comprendre. Supposez donc le cas de seigneurs francs disséminés dans la masse gallo-romaine, c'est la langue de la majorité qui s'impose à eux. Mais si le nombre n'assure pas le succès, comme il arrive à la frontière où un groupe puissant est mêlé par les nécessités sociales à un autre groupe aussi puissant, il doit se produire un enchevêtrement de populations et d'idiomes, qui, d'abord, se manifeste largement dans la toponymie et le langage courant ; qui, ensuite, aboutit au recul de l'une ou de l'autre des langues en présence. Dans le cas actuel, est-ce le roman, est-ce le germain qui a reculé?

Remarquez d'abord avec M. Kurth que le barbare n'y met point de patriotisme ni de sentimentalité. Ce facteur, qui est aujourd'hui capital, étant écarté de la lutte, la langue qui doit l'emporter est la plus riche, celle qui condense dans ses mots et ses tournures les résultats d'une longue culture. Le Germain sentait la supériorité de la civilisation romane ; il désirait se l'assimiler. Or, prendre les idées, les mœurs, les jeux, les cérémonies ne va point sans prendre les mots.

Mais on peut adopter les termes et les incorporer dans sa langue. C'est très juste, et il faut faire intervenir encore de nouveaux agents : la paresse du civilisé à étudier la langue d'un barbare qu'au fond il méprise ; et, concurremment, l'avidité chez le barbare de s'assimiler la langue d'un peuple qu'au fond il admire. Or, comme le dit finement M. Kurth, c'est celui qui sait deux langues qui finira par ne plus parler la sienne [1]. C'est ce qui explique pourquoi, sur toute la frontière du nord et de l'est, le germain a été absorbé ou a reculé, laissant comme témoins de son passage une masse considérable de noms géographiques marqués de son coin.

Mais c'est assez nous reporter aux temps lointains d'une *Francia* encore voyageuse et fluide, d'une France qui ne parle pas encore le roman, et qui l'adoptera pourtant, et qui, bizarrerie de la politique, lui imposera même son nom. Dans les temps postérieurs, une fois résorbée la couche plus ou moins épaisse des envahisseurs les plus avancés, ce qui doit nous préoccuper, c'est la lutte inces-

---

(1) *Frontière linguistique*, t. II, p. 5.

sante et pied à pied entre roman et thiois le long de la ligne frontière, lutte qui se livre depuis le tassement des populations au moyen âge jusqu'aujourd'hui. De même que nous avions les noms *géographiques* pour étudier les remous des peuples à l'origine, de même nous avons pour l'étude des temps postérieurs la masse énorme des termes *toponymiques* ou lieux-dits.

La toponymie est une science jeune, dont la méthode ni les principes ne sont encore exactement fixés. On ne peut donc exiger d'un seul homme une étude complète et systématique de matériaux qui ne sont encore ni recueillis, ni classés, ni datés. Cependant les listes imparfaites de noms rassemblées par M. Kurth pour son travail lui ont permis de tirer des conclusions d'ensemble assez significatives. Elles prouvent que le thiois est en recul à peu près sur toute la ligne. Tantôt ce recul est de l'épaisseur d'une commune ou d'une section de commune, ce qui est le cas le plus général ; tantôt il est d'une plus grande étendue, par exemple au nord de la Berwinne, où quatre communes, Dalhem, Bombaye, Warsage, Berneau, qui ont parlé flamand autrefois, sont aujourd'hui foncièrement wallonnes. Un profane peut constater sans peine ce progrès du roman par la singularité de villages qui sont surnommés *l'allemand* et qui parlent le français. C'est le cas pour *Deutsche-Rumbach* en Alsace, *Audun-le-Tige* (= le thiois) en Lorraine, *Meix-le-Tige* en Belgique (province de Luxembourg). Un mot comme *Roubaivaux* à Halanzy dénonce presque aussitôt la superposition du roman à l'allemand *(rot-bach + vau)*. Un examen attentif des listes toponymiques de M. Kurth nous amène à conclure que, loin d'exagérer dans le sens de sa thèse, il est souvent resté discrètement bien en deçà. Mais il serait trop long de signaler ici, commune par commune, les noms de lieux qui nous semblent attester leur germanicité primitive, partielle ou totale.

Sur deux points la fluctuation de la frontière mérite une mention particulière. Dans la Flandre française, le flamand a été éliminé sur un large espace [1]. Saint-Omer, Calais, Dunkerque, Guines et leurs entours, localités foncièrement germaniques à l'origine, devinrent au moyen âge des villes bilingues. Le français y prit une place prépondérante à mesure que s'introduisit la vie littéraire et sociale française. De la bourgeoisie

---

[1] Les causes de ce phénomène ont été étudiées par M. Kurth, ouvrage cité, t. II, p. 72-86.

lettrée, par esprit d'imitation, l'emploi du français se répandit dans les classes inférieures. Enfin le génie centralisateur et unificateur de Louis XIV éloigna le flamand des tribunaux, puis la Convention exigea le français dans tous les actes publics. Après la Révolution, quand les écoles furent rouvertes dans ce pays, on n'y enseigna plus que le français. De là date la mort de l'idiome indigène.

Dans la Prusse rhénane il existe un îlot de langue wallonne réparti en quinze villages évalués à dix mille âmes, dont on attribue la formation à l'influence de la double abbaye de Stavelot-Malmedy. Le wallon s'y est conservé jusqu'aujourd'hui, mais il est menacé dans son existence par la politique unificatrice allemande. Cette lutte vient d'être racontée d'une façon très dramatique par M. Pietkin [1]. Retenons-en ce trait invraisemblable : le français est maintenant enseigné à Malmedy, en terre wallonne, comme une langue étrangère, c'est-à-dire *en se servant de l'allemand comme langue véhiculaire*. On peut prévoir les bienfaits que cette tactique va produire à bref délai. La nouvelle génération élevée à la mode allemande dans les écoles désapprend les mœurs et le langage de ses pères. Le wallon n'a plus que le foyer et la rue. J'ai noté ailleurs [2] que la rue même commence à lui échapper; et le foyer même est bien menacé quand, au wallon du père, le fils se prend à répondre en allemand. Malmedy en est au point où se trouvait Dunkerque au sortir de la Révolution. Ce n'est pas qu'il n'y ait des protestataires : il y a même un groupe littéraire wallon, que le Congrès aura peut-être l'occasion d'étudier sur place ; mais ce groupe n'a pour lui que l'amour de la langue et des mœurs traditionnelles, il a contre lui le vent de l'utilitarisme moderne.

Il nous reste à examiner la question de l'extension romane sous une autre forme : l'influence de la langue littéraire française dans le Nord-Est.

« Dès le XIIIe siècle, le français était en Flandre comme une seconde langue *maternelle*, ou, si l'on préfère, une seconde langue *nationale*, *d'ordre plus relevé* que la première, et qui était considérée comme la vraie langue de la bonne société et des gens

---

(1) N. Pietkin, curé de Sourbrodt (Malmedy), *La Germanisation de la Wallonie prussienne*, dans la revue *Wallonia*, t. XII, 1904.

(2) En faisant le compte rendu du livre de M. Pietkin dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XLVIII (1905), pp. 44-47.

cultivés [1] ». Il en était de même à la cour des ducs de Brabant. A Malines, à Enghien, dans le Luxembourg, dans le pays de Liège le français s'installe dans les salons des familles nobles et souvent dans les actes publics. Le français, conclut M. Kurth, a été l'idiome préféré des classes supérieures dans *nos* provinces de langue germanique; et l'on peut ajouter qu'il a gardé cette position. Cependant les progrès des communes, l'entrée des classes populaires dans la vie publique mirent en honneur les langues populaires, le flamand au nord à partir de 1302, l'allemand à l'est dès 1340. De cette époque date l'éveil du patriotisme sous sa forme linguistique, mouvement dont on connaît à l'heure actuelle et les revendications légitimes et les prétentions exagérées.

Dans la région wallonne, il va sans dire que le français a toujours été en honneur. Il n'a jamais été traité en langue étrangère. Mais il y a une grande différence d'intensité entre son influence actuelle et celle qu'il exerça jusqu'au XIXe siècle. Sans doute, avant la Révolution, les chancelleries tenaient à posséder des scribes instruits, assez au courant des formes du beau langage; mais tout le monde parle sans arrière-pensée son langage local. L'aristocratie du XVIIIe siècle se complaît aux inventions du *téâte lidjwès*, aux traits satiriques des *èwes di Tongue;* le peuple se contente des pasquilles, des cramignons et des chansons d'amour importées de Champagne. Comme on lit peu, l'influence d'une langue centrale ne se manifeste guère. Ceux qui se mêlent d'écrire emploient des formules et des graphies qui retardent de cinquante ans. Le souffle réformateur du XVIIIe siècle apporta un changement à cet état, dans les idées, sinon dans la littérature. Enfin lorsque la tempête révolutionnaire aura fait de la principauté de Liège et des régions voisines les départements français des Forêts, de l'Ourte et de Sambre-et-Meuse; lorsque les journaux commenceront à introduire une vie politique plus intense; quand, au lieu de soldats pillards, il nous viendra du midi des livres et des idées, le français se superposera peu à peu au wallon comme langue de discussion, de conversation dans la société instruite.

---

[1] Kurth, ouvrage cité, II, 31. Sur cette question le lecteur fera bien de lire toute la savante démonstration de M. Kurth, qui va de la p. 23 à la p. 71.

Aujourd'hui, l'école et le journal ont pour résultat de reléguer le wallon à l'arrière-plan. Dans les meetings le peuple a parfois encore des orateurs wallons, mais le phénomène devient de plus en plus rare. Tout instituteur, surtout à la campagne, considère comme un de ses premiers devoirs d'extirper le wallon, le « patois », en faveur du français, qui peut seul conduire à des emplois rémunérés. Ne faut-il pas en effet courir au plus pressé?

Nous connaissons mieux que personne cette déconsidération attachée naïvement au wallon, nous qui parcourons le pays pour recueillir des documents sur les patois locaux. Faire comprendre que le wallon est intéressant, qu'il n'est pas méprisable, qu'il mérite d'être étudié et qu'en fait des messieurs savants, des professeurs d'université l'étudient, c'est presque tenter l'impossible. Le paysan se défie longtemps et flaire une fumisterie. Jugez, par ce mepris inintelligent des patois, de l'estime où l'on tient le français.

La désorganisation des patois est aussi une preuve indirecte de l'influence du français et un moyen de mesurer cette influence en profondeur. La constitution intime du wallon est profondément altérée dans sa syntaxe et surtout dans son vocabulaire par l'introduction du français. Pour des idées nouvelles il faut des mots nouveaux. Puis les termes anciens eux-mêmes apparaissent grossiers ou familiers : on leur substitue des formes nouvelles ou des termes nouveaux. Aussi, en présence de cette disparition inquiétante des vocables les plus caractéristiques, les philologues qui ont entrepris de composer le dictionnaire général des patois romans de Belgique, feront bien de se hâter : sinon ils courront le risque de ne plus rencontrer que des dialectes apauvris ou singulièrement abâtardis. Déjà les wallonisants qui explorent la région ont peine à trouver, dans leurs enquêtes à travers le pays, des gens qui sachent la vieille langue. Il leur arrive même de se heurter à des gens qui font profession de l'ignorer. Il est arrivé à l'auteur de ces lignes et à son ami, M. J. Haust, de passer plusieurs jours à Marche, à Bouillon, à Neufchâteau sans réussir à y entendre le dialecte de la localité. Dans le Luxembourg central et méridional, on cache son patois devant l'étranger, non comme une relique, mais comme une paysannerie. Cet état d'esprit, que je regrette en ma qualité de Wallon, est éminemment favorable à la diffusion du français. S'il y a quelque chose de triste à voir disparaître les parlers locaux, la consolation gît dans ce fait que le français ne peut prendre leur place

sans apporter avec lui des idées généreuses et humanitaires. On y gagne en culture générale ce qu'on perd en pittoresque.

Cependant la littérature wallonne est cultivée plus que jamais : comment expliquer cette anomalie ? Est-ce un réveil ? Est-ce le feu concentré et nullement artificiel d'un retour d'âge ? Il nous semble que, par comparaison, on est devenu conscient des beautés d'un idiome qu'on a le regret d'avoir trop négligé et envers qui on se sent ingrat. On s'y attache avec la crainte de voir disparaître quelque chose de savoureux et d'original (1). Puisse ce félibrisme septentrional durer longtemps ! La culture du français n'est pas intéressée à sa perte. C'est au français que nos littérateurs wallons demandent leurs inspirations poétiques et leurs formes d'art, quand ils veulent s'élever au-dessus de la plaisanterie satirique du cru. La langue française est une sœur aînée qui doit protéger ses sœurs cadettes, timides Cendrillons qui n'ont pas osé revêtir la robe de bal et les souliers blancs, bien qu'elles aient des grâces cachées et des naïvetés charmantes.

Quoi qu'il doive en advenir, les constatations de la vie actuelle sont d'accord avec celles de l'histoire relativement à la diffusion des parlers romans et du français en particulier. Elles peuvent se résumer ainsi : pénétration continue et progressive du français soit en *étendue*, soit en *profondeur*, dans la région du Nord-Est soumise à notre examen.

III.

Avertissement pour le « Projet de Dictionnaire wallon » (1)

Le public wallon n'ignore pas que la *Société liégeoise de Littérature wallonne* a toujours considéré comme un de ses devoirs principaux de dresser l'inventaire des richesses verbales du pays. Elle a favorisé de tout son pouvoir la composition de lexiques régionaux ou professionnels. Certains de ses membres ont exécuté dans ce sens des travaux remarquables. Depuis plusieurs années la question du *Dictionnaire général de la langue wallonne* est entrée dans une phase nouvelle. La *Société* a recruté

---

(1) On trouvera les archives les plus abondantes de la littérature et de la philologie wallonnes dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1857-1910, 52 volumes.

(2) Publié en tête du *Projet de Dict. gén. de la langue wallonne*, Liège, Vaillant, 1904 et dans le t. 44 du *Bulletin* précité.

un noyau de philologues qui consacrent leurs loisirs aux opérations préparatoires de cette grande et patriotique entreprise. Ils ont épluché mot par mot la majeure et la meilleure partie des œuvres wallonnes et consigné sur des fiches séparées, faciles à classer suivant les diverses exigences du travail, leurs remarques sur le sens des mots, leur histoire, le dialecte, la grammaire. Le moment est venu de tirer parti des matériaux amassés. Mais, pour y arriver, il faut à la *Société* l'appui des pouvoirs publics, celui du pays tout entier, et l'encouragement des savants étrangers. C'est pour l'obtenir que nous publions aujourd'hui ce spécimen de l'œuvre à exécuter.

Avant d'entrer en matière, nous devons au public quelques détails sur l'opportunité d'un travail semblable et sur les moyens de le conduire à bonne fin. Les dictionnaires wallons ne manquent pas. Chacun d'eux a des qualités; par malheur ils présentent de graves défauts qui infirment absolument l'œuvre. L'un imagine de transposer les mots de son patois natal dans un dialecte qu'il ne connaît pas; un autre noie d'excellent wallon du terroir dans une profusion de termes français; tel compose un dictionnaire wallon pour enseigner la langue française, afin d'extirper le wallon ou les wallonismes; tel vise à l'encyclopédie scientifique et endosse à chaque mot wallon tous les sens qu'il trouve au mot correspondant dans les dictionnaires français, brouillant tout d'ailleurs au point de ne pas comprendre, par exemple, le mot *apétale* des traités français, mot qu'il interprète par *à pétale* en une foule d'endroits. Pourtant, bien que leur science soit fort trouble, leur grammaire douteuse, leur *orthographe* abominable, il faut leur savoir gré du travail qu'ils ont fait. Ils nous ont conservé des richesses de langage, et, si le peuple belge a été parfois égaré par leurs renseignements, le savant étranger dérouté par leur phonétique ou leur grammaire fantaisistes, ils ont malgré tout légué aux linguistes wallons, à qui la connaissance de la langue permet de les consulter avec critique, d'utiles documents. Très supérieurs aux dictionnaires proprement dits, les lexiques publiés par la *Société de Littérature wallonne* sont la partie forte de ces œuvres préparatoires. Nous mettons hors de pair le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage, achevé par Scheler, travail scientifique dont les qualités appartiennent bien à ces deux savants et dont les défauts sont ceux de la science même à leur époque.

Mais la Wallonie attend toujours son *Littré*.

Il est grand temps d'agir. Les langues mondiales étendent sur nous leur nappe d'huile. Les dialectes se dissolvent. L'intérêt de la patrie et de la science nous crient impérieusement de ne point laisser ainsi s'évaporer la saveur du plus original des parlers romans. Hâtons-nous donc de rassembler nos richesses et de les mettre en lieu sûr. Encore qu'il soit légitime de résister au courant de la francisation qui nous assaille, on ne peut songer sérieusement à combattre l'emploi des mots étrangers qui sont le véhicule nécessaire des idées scientifiques. Les mots sont au service des idées. Notre but n'est pas de contrarier les changements que créent à la fois une éducation plus généreuse des masses et une expansion scientifique sans précédent. Mais on peut concilier le respect du présent avec le culte du passé. Si le wallon est destiné à se désagréger de plus en plus, à s'alourdir d'éléments étrangers, il faut, par amour du passé, se hâter d'en fixer par écrit la physionomie et l'histoire ; si on juge qu'il a mérité de vivre, aussi pur, aussi intact que possible, il faut en fixer les traits actuels pour l'enseignement de l'avenir. Dans les deux hypothèses, notre œuvre arrive à son heure. Vous souhaitez que le wallon vive et qu'il soit cultivé ? Une langue qui a produit quinze cents pièces de théâtre, dont quelques-unes au moins sont des chefs-d'œuvre, qui a donné l'essor à des romans, des poèmes, des satires à foison, qui a créé une floraison lyrique dont les fleurs ne pourraient se compter, mérite de vivre encore longtemps, longtemps... Eh bien, le meilleur moyen de la faire durer, c'est d'en rassembler toutes les forces en un livre capable de résister aux coups de bélier des assiégeants.

Nos compatriotes de langue flamande ne peuvent demeurer indifférents à notre beau projet. Si on nous présentait, pour les dialectes flamands et allemands de Belgique et de la région environnante, une œuvre analogue à celle que nous entreprenons, avec quelle joie nous l'accueillerions ! La langue des Francs saliens et des Francs ripuaires, différenciée en dialectes nombreux, a exercé sur la partie méridionale du pays une action puissante et prolongée; de même le pays flamand nous a fait depuis seize siècles de continuels emprunts. Or, seuls, des dictionnaires scientifiques des dialectes wallons, flamands et bas-allemands, sont capables de mesurer ce phénomène d'endosmose réciproque.

Les savants étrangers aussi seront sympathiques à notre tentative, à moins qu'ils n'aient vraiment aucune confiance dans la

valeur de l'exécution. Il y a plus de cinquante ans que Diez encourageait Grandgagnage à doter la philologie romane d'une œuvre analogue à celle-ci. Il sentait de loin l'originalité puissante du wallon et les lumières qu'un semblable travail pourrait jeter sur cette partie des études linguistiques. Ce n'était pas non plus pour les auteurs wallons, mais pour les savants étrangers que la *Société* publiait jadis la *Parabole de l'Enfant prodigue* dans les principaux dialectes wallons, que Grandgagnage s'attelait au *Dictionnaire étymologique*, que M. Wilmotte plus tard triait soigneusement les chartes wallonnes pour sa *Dialectologie*, que M. Aug. Doutrepont mettait les *Noëls wallons* en orthographe phonétique dans *la Revue des Patois gallo-romans*. Notre ambition, à ce point de vue, serait de continuer le travail scientifique de nos devanciers, d'offrir aux linguistes qui étudient notre langue en Allemagne, en France, ailleurs, des réponses à leurs doutes, des arguments pour leurs études comparatives, des renseignements plus complets et sûrs.

Nous avons pris comme base de ce travail le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. On ne saurait trouver un meilleur modèle; c'est un chef-d'œuvre de concentration et de science que tous les gens instruits doivent posséder. L'ouvrage de Littré, dont la partie étymologique et historique a vieilli, mais plus complet au point de vue des acceptions diverses des mots, nous est un auxiliaire précieux. Notre Dictionnaire sera pourvu d'un *Traité de la formation de la langue wallonne* sur le plan de l'*Introduction* de Darmesteter, où seront exposées la phonétique, la morphologie et la syntaxe du wallon. Comme l'inventaire d'une langue à nombreux dialectes doit nécessairement choisir un de ces dialectes pour point de départ, nous avons adopté celui qui s'imposait par sa culture plus avancée, le dialecte liégeois. Les formes *dissidentes*, quand elles s'éloigneront du liégeois par leurs lettres initiales, se trouveront à leur ordre alphabétique avec renvoi aux formes liégeoises correspondantes. Les termes *particuliers* à d'autres dialectes, verviétois, malmédien, ardennais, chestrolais, gaumais, namurois, condruzien, brabançon, carolorégien, pour autant que nous les connaissons, seront traités à leur place alphabétique. On pourra juger de la constitution de chaque article par les exemples qui vont suivre.

Qu'on veuille bien noter que nous ne donnons pas ces articles comme définitifs. Ainsi l'étude sur le suffixe-*a*, dans une *Intro-*

duction où elle serait préparée par les paragraphes antérieurs, se réduirait à quelques lignes. La liste qui accompagne cette étude n'a d'autre but que de montrer sur un exemple probant que le wallon a des richesses à lui, des procédés propres, des termes originaux et pittoresques. L'ensemble des articles présentés dans ce *Projet* a pour but de faire comprendre comment nous entendons notre tâche.

Nous ne sommes plus embarrassés pour le choix d'un système orthographique. Au reste, pour obvier aux insuffisances d'un système pratique, nous figurons phonétiquement entre parenthèses la prononciation de chaque mot.

Tout cela sera chose facile. La grosse difficulté sera de représenter tous les dialectes dans le dictionnaire. Certes nous possédons une somme immense de renseignements. Les concours de lexicologie institués par la *Société* ont provoqué l'envoi de beaucoup de recueils. Il existe des travaux philologiques sur divers dialectes, dans les *Mélanges wallons*, dans le *Bulletin* de la Société, dans la *Romania* et les *Zeitschrift* de Gröber et de Behrens. Des œuvres littéraires nombreuses ont été composées en dialectes non-liégeois. Néanmoins il y a beaucoup de lacunes encore dans nos connaissances. Les auteurs de lexiques n'ont pas toujours précisé avec exactitude l'aire d'emploi d'un mot ou son sens. Prosateurs et poètes collectionnent souvent les mots rares et les enchâssent dans leurs pièces sans se préoccuper de leur état-civil, sans se faire scrupule du mélange des dialectes, créant ainsi peu à peu une κοινή dont les avantages sont visibles, mais dont le lexicographe n'a pas le droit d'abuser pour confondre les lieux et les temps. Enfin, bien des régions sont restées isolées du mouvement littéraire, sans rapports intellectuels avec les Sociétés centrales. Ce sont celles-là dont le langage est demeuré le plus original. Il faut l'atteindre coûte que coûte, soit par des voyages, soit par un système d'information habilement dirigé.

Nous n'avons négligé ni l'un ni l'autre et nous continuerons à perfectionner nos moyens d'investigation. Nous avons déjà un certain nombre de correspondants dévoués et nous faisons appel encore à tous les amis de la langue wallonne qui liront ces lignes. S'ils veulent contribuer à l'œuvre commune et prendre rang dans la liste de nos collaborateurs, qu'ils nous envoient leur nom et leur adresse en nous permettant de leur transmettre de temps à autre une courte liste de questions. Il ne leur faudra, pour nous satisfaire, ni érudition, ni loisirs, ni belle écriture, ni ortho-

graphe. Il ne faut que savoir son patois, avec la bonne volonté de répondre à des demandes comme celles-ci : « Connaît-on tel mot dans votre canton? Quel est le sens exact de telle expression? Mettez ce mot dans un exemple ». Nous procéderons chaque fois par questions semblables sur un très petit nombre de termes, de sorte que notre correspondant puisse nous renseigner en quelques minutes.

Bref, c'est une consultation générale de la Wallonie que nous voulons organiser pour compléter notre collection de termes, de sens, de variantes phonétiques, de *spots*, de locutions, afin d'embrasser à la fois toute la région de langue wallonne et tout le domaine varié de la vie wallonne. L'idéal serait que, dans chaque commune, nous eussions un ou deux correspondants de bonne volonté parlant le dialecte du pays et désireux de nous aider dans notre tâche. On le voit, nous ne sollicitons pas seulement des encouragements matériels à notre œuvre, nous demandons à tous leur contribution intellectuelle.

La publication de cet ouvrage durera plusieurs années, nous le savons, car les œuvres consciencieuses ne s'improvisent pas. Darmesteter a consacré dix-sept ans au dictionnaire français dont nous faisions tantôt l'éloge ; il ne travaillait pas seul, et il est mort avant d'en voir la fin! Nous ne dirons pas depuis combien d'années nous travaillons en vue de notre dictionnaire; nous affirmons seulement que nous sommes résolus à consacrer plusieurs années de notre vie à mettre en valeur les matériaux amassés et ceux que nous récolterons encore. On a ri des lenteurs de l'Académie française. Les Sociétés, en effet, sont peu expéditives quand elles prétendent faire le travail en séance. Mais, quand elles nomment une commission de quelques membres à qui elles délèguent leurs pouvoirs et confient le travail, la besogne avance plus rapidement. D'autre part, le risque de voir l'auteur manquer à une œuvre de trop longue durée est réduit au minimum, parce que, dans une Société, *uno avulso non deficit alter*.

IV.

Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement en Belgique romane [1]?

La question du wallon dans l'enseignement paraît mince en comparaison des autres questions vitales qu'on vient de traiter à

[1] Conférence faite au Congrès des Professeurs de langues vivantes tenu à Liège du 20 au 22 septembre 1909.

cette tribune : ce n'est là, pourtant, qu'une apparence. Elle a une portée beaucoup plus générale que son titre ne l'indique. Elle pourrait être traitée sans citer les noms de *wallon* et de *Wallonie*. Partout, en pays de langues romanes comme en pays de langues germaniques et ailleurs, il y a des dialectes locaux, auxquels la langue littéraire et scientifique vient se superposer. Quelle doit être l'attitude de l'enseignement des langues nationales en face des dialectes locaux : tel est notre sujet dans toute son étendue. C'est parce que nous sommes à Liège et en pays wallon que nous l'envisageons au point de vue spécial du français et du wallon.

C'est une opinion courante, non seulement parmi les Belges peu lettrés, mais encore souvent chez ceux qui se targuent d'avoir de la littérature, que le langage wallon est un français abâtardi, corrompu. Les publications philologiques de la *Société de Littérature wallonne* ont amélioré les idées sous ce rapport et détruit dans leur cercle d'influence ce préjugé funeste. Mais tant d'esprits échappent encore à ces efforts multipliés! Tant de gens instruits demeurent encore étrangers aux plus simples questions de langue! Et alors, ils restent soumis à des erreurs étranges. Ils s'imaginent qu'autrefois le français était parlé de la même façon des Pyrénées au Rhin, mais que nous, par paysannerie, nous avons grossièrement déformé les mots, tandis que la France les a conservés purs. Quand donc un bon bourgeois substitue chez nous à ses formes wallonnes des formes françaises ou prétendues telles, il croit faire un travail d'épuration et d'assainissement ; il est convaincu fermement qu'il extirpe le sauvageon en faveur de la bonne plante légitime ; il exerce donc ainsi un sacerdoce, il est ministre du droit et il corrige des déviations! Cette erreur, consciente ou non, exprimée ou tacite, est à la base de toutes les idées qui règnent dans le public sur les dialectes. Elle explique l'ostracisme dont le wallon est la victime de par les uns et l'acharnement même que d'autres mettent à le persécuter. Elle explique pourquoi dans certaines régions les habitants cachent leur wallon comme une infirmité. Quand un wallonisant va visiter Marche, Neufchâteau, Bouillon, l'indigène répond en français à l'étranger qui lui parle wallon. Il croit qu'on lui parle wallon par condescendance pour se mettre à son niveau, et il tient d'autant plus à exhiber sa connaissance du beau langage. Quand on lui demande de répondre en wallon, il pense qu'on veut se moquer de lui, ou qu'on veut insinuer que son français ne vaut rien et qu'il fera mieux de patoiser. Remarquez, ce n'est pas

de l'emploi du français que je me plains, c'est de l'état d'esprit des habitants, état d'esprit peu sensé et peu généreux vis-à-vis de la langue maternelle.

Dans le milieu où je parle, ce serait faire injure que de réfuter plus longuement l'opinion commune. Passons tout de suite aux conséquences : 1° Si un dialecte wallon est un langage aussi légitime, aussi ancien, aussi naturel, aussi pur en soi que le français, il est insensé de la part d'un éducateur *d'inspirer aux enfants le mépris du wallon*, en le faisant passer pour du français déchu et corrompu ; 2° Quand même le français serait plus aristocratique, plus utile, plus artistique, il est malhonnête d'assurer le succès de l'enseignement du français *par la compression du wallon*, en défendant aux écoliers de parler leur langue maternelle entre eux, dans la rue ou aux récréations.

Que l'instituteur ait ses idées particulières sur l'avenir des langues, sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la formation intellectuelle des peuples, sur les avantages de l'unification linguistique, soit ; nous avons aussi les nôtres sur ce point, que l'amour du wallon ne nous fait pas abdiquer. Mais s'il croit favoriser l'essor des langues mondiales, et des grandes idées dont elles sont les véhicules, en poussant l'élève à mépriser sa langue maternelle, à en rougir, à la cacher devant les étrangers comme une tare, il fait fausse route.

Laissons à d'autres peuples le beau système de coercition et de compression des langues non officielles. Si le français doit triompher, que ce soit par sa seule supériorité comme instrument de science et d'art. Je conçois le français chez nous comme un langage qui, au fur à mesure des besoins de la pensée, se superpose au wallon et le continue. Langue universitaire et académique, langue de la vie politique et sociale, qu'il se substitue au wallon dans la bouche de l'homme du peuple ou du bourgeois au moment où le wallon est impuissant à exprimer des idées trop abstraites, devant lesquelles son vocabulaire est en détresse. Mais si un brave Ardennais a pour langue maternelle le pur wallon de ses aïeux, ce serait faire une action ridicule et dangereuse que de lui apprendre à endimancher maladroitement ses idées plébéennes, familiales et rurales, et de lui inspirer le sentiment que ces idées seront moins pittoresques et moins présentables sous la livrée ardennaise.

Enseigner le français sans nuire au wallon, l'enseigner *comme continuation ou prolongement du wallon, faire servir le wallon à*

l'étude du français, et, réciproquement, — pourquoi pas? — *profiter du français pour mieux faire comprendre le wallon* : tel serait mon programme. On peut être sans contradiction membre de la *Société pour la culture et l'extension de la langue française* et, à la fois, membre de la *Société de Littérature wallonne*.

Quelle est la méthode à suivre pour que les deux langues s'aident au lieu de se combattre? Le premier remède est de réagir contre le préjugé capital, de rendre au paysan l'estime du wallon. Il en a encore l'amour, mais un amour honteux qui ne s'avoue pas, l'amour d'une maîtresse qu'on croit indigne. Il faudrait surtout donner cette estime à l'instituteur. C'est chose faite dans la région liégeoise, grâce aux efforts de MM. Colson, Frenay et autres, et partout où pénètrent les études entreprises sur le wallon [1], mais le revirement est loin d'être général. C'est à la source même, à l'école normale, que le futur éducateur doit apprendre la valeur et le respect des dialectes locaux. Je souhaite qu'on lui enseigne là combien le wallon peut lui être un auxiliaire puissant, combien la comparaison de deux langues est précieuse. Au lieu de bourrer sa mémoire de mille et une règles et exceptions d'une syntaxe insipide où rien n'est justifié, qu'on l'initie par l'histoire de la langue et la comparaison à l'intelligence des phénomènes du langage. Une page des quatre petits volumes du cours de *Grammaire historique de la langue française* [2] vaut plus comme initiation que tous les « traités complets » et toutes les « grammaires complètes » du monde, dont l'obésité n'est nullement une force. Il faut changer l'air de l'école normale, pour changer l'air de l'école primaire.

Retournons à l'école primaire. Là, l'instituteur wallon doit aimer le wallon. Il doit le considérer comme étant la forme que le latin a prise dans notre pays. Qu'il réfléchisse que les hasards politiques seuls, notamment l'établissement du siège de la royauté capétienne à Paris, ont favorisé le français. Le français doit être enseigné avec ardeur, mais le wallon doit être cultivé comme

---

[1] L'*Annuaire de l'Enseignement primaire pour le département des Ardennes* de 1896 contient une liste de mots wallons recueillis par les instituteurs pour l'inspecteur primaire de Sedan, M. Hannedouche (communication de M. Charles Bruneau) A quand pareille initiative dans nos revues pédagogiques de l'Enseignement primaire? — Ajoutons que ces enquêtes tendent à se généraliser dans le nord de la France, à l'imitation surtout, croyons-nous, de notre modeste *Bulletin du Dictionnaire wallon*. Notre correspondant, M. Bruneau, est un des enquêteurs les plus actifs.

[2] Par Arsène Darmesteter. Paris, lib. Delagrave, 8 fr. 50 les 4 volumes.

la fraîche églantine à côté de la rose, comme l'œillet des champs, comme le rustique géranium. Mais il est d'autres arguments que ceux de justice et de sentiment, il y a des arguments de pédagogie et de raison pure.

D'abord, quel langage faut-il parler au bambin wallon que la cinquième ou sixième année amène sur les bancs ? On lui parle le français. Ne récriminons pas sur ce point ; notons seulement comme un excès de zèle que ce soit avec une exclusion jalouse du wallon. Dès que le jeune élève met le pied sur le seuil de l'école, il est censé n'avoir été élevé qu'en français, n'avoir d'autre vocabulaire qu'un vocabulaire français ; il a déniché des nids en français, il a joué en français, il s'est battu en français. Combien il faut en rabattre ! Sauf dans les familles bourgeoises à la ville, les termes déjà nombreux dont ces enfants désignent toutes choses sont des termes wallons. Qu'est-ce que la logique réclame impérieusement de l'instituteur ?

Elle demande qu'il ne craigne pas de faire passer le wallon là où le français ne peut passer, de traduire en wallon une question qu'il croit ne pas avoir été comprise dans ce nouveau langage moins familier, de comparer souvent wallon et français. Il y a mille occasions de se servir du patois. La meilleure et la plus courte explication, quand il s'agit des objets concrets de la vie rurale, des outils et des ustensiles d'un métier, des animaux et des plantes, c'est la synonymie wallonne. Elle aura souvent l'avantage de souder un mot français à un mot patois de même origine, qui aidera à le retenir ; et non seulement à un terme connu, déjà déposé dans la mémoire, mais inscrit dans la région intime du sentiment. Le mot wallon est un ami pour le petit paysan. Sans qu'on l'avoue, ce mot est aimé. Un mot français rapproché d'un mot wallon et reconnu identique cesse d'être un étranger, un intrus, un indifférent : il est le frère de notre ami. Puis, par ce moyen, on echappe aux définitions abstraites. L'objet une fois reconnu grâce à une simple juxtaposition de mots, on peut transformer la définition en une description intéressante de l'objet, dont le petit élève lui-même fera les frais.

Qu'on rencontre dans une lecture à l'école primaire les mots *putois*, *blaireau*, *écureuil* : si l'instituteur ne commence point par dire : « ce sont le *vècheù*, le *tasson* et le *spirou*, que vous connaissez tous », il aura beau faire des descriptions savantes et des distinctions d'aspect, de taille, de fourrure, il n'obtiendra aucun résultat. Qu'il traduise *chélidoine* par *yèbe di porès*

(herbe aux verrues) et *scabieuse* par *fleur di tonire*, en attendant qu'il puisse montrer la plante elle-même ; ou, même, en la montrant : les noms wallons lui seront une occasion d'expliquer un usage, de combattre une superstition. S'il veut graver dans les jeunes mémoires le mot *coudrier*, qu'il le rapproche de *côre* et de *côri*. Il rencontre dans la grammaire *coi* et *coite* : qu'il ait soin d'identifier ces mots avec le wallon *keù*, féminin *keùte*. Ce sera pour lui une belle occasion de montrer que cette irrégularité reprochée au féminin *coite* existe en wallon comme en français ([1]). *Faine* comparé à *fayine* montrera que le wallon a mieux conservé les syllabes antiques, comment le français a contracté, qu'il y a des raisons d'écrire *faine* par *ai* et même par *ai*. Les prétendues aberrations de l'orthographe française peuvent souvent être expliquées au jeune écolier intuitivement en inscrivant le correspondant wallon à côté du mot français. Ainsi, pour l'emploi de l'accent circonflexe, il suffira de rapprocher au tableau *pàte*, *pàsse* ; *maître*, *maisse* ; *gàteau*, *wastê* ; *râteau*, *ristê*, à côté de *bateau*, *batê* ; *òter*, *wèster* ; *côte*, *cwèsse* ; *croûte*, *crosse* ; *vôtre*, *vosse* ; *gîte*, *djisse* ; *verdâtre*, *verdasse* ; *boîte*, *bwèsse et beùsse* ; *goût*, *gos'* ; *août*, *awous'*. L'enseignement insipide de l'orthographe peut devenir intelligent, amusant, source d'observation. En rapprochant *mai* de *may*, *maire* de *mayeûr*, *mère* de *mére*, on étaie d'arguments simples et visibles les graphies françaises. Le son *in* wallon peut servir à départager les *an* et les *en* du français : wallon *vin* , donc français *vent* et non *vant* ; wallon *vinte*, donc français *ventre* et non *vantre* ; wallon *infler*, *rimpli*, *rinte*, *trinte*, donc français *enfler*, *remplir*, *rente*, *trente*. Au delà des mots et de l'orthographe, on donnera du piquant et du pittoresque aux locutions et aux proverbes français, en les rapprochant des locutions et des proverbes wallons de même inspiration, de même sens, de même rythme. Peu à peu le français, neutre et insipide comme de l'eau claire pour nos jeunes paysans, prendrait de la saveur, de la couleur et de la vie au contact du wallon.

Pour retenir l'attention sur les phénomènes du langage, le wallon vaut une langue étrangère, et vaut même davantage, à cause de l'identité du fond. C'est ce magnifique instrument d'en-

---

([1]) Je corrige ici ma première rédaction. La forme régulière du féminin devait être *coie* par chute du *t* médial intervocalique de *'queta*. L'ancien français en effet dit *coie*, *coiement*. Le français *coite* et le wallon *keûte* sont sans doute dus à l'analogie d'adjectifs comme *droit-droite*, *étroit-étroite*, en wallon *dreût-dreûte*, *streût-streûte*, où la présence du *t* est légitime.

seignement de progrès intellectuel et d'intérêt que la majeure partie des instituteurs rejettent ou méconnaissent.

Cependant à peine un sur vingt de leurs élèves continueront des études au sortir de l'école primaire. Les dix-neuf autres seront-ils donc condamnés à oublier le langage franc et instinctif qui fleurissait naturellement sur leurs lèvres pour je ne sais quel idiome emprunté et maladroit, qu'ils écorchent, dont ils ne connaissent bien ni la prononciation, ni la syntaxe, ni les vocables, ni les nuances, et qui leur va comme l'habit de gala et la cravate blanche un jour de noces? Élevés dans le respect de leur dialecte naturel, ils ne seront pas vers la douzième année assis entre deux selles, privés de la langue wallonne dont on leur aura inspiré le mépris, privés de la française dont ils seront loin de posséder une connaissance suffisante. Ils ne ressembleront pas à ces fransquillons dont on s'est tant moqué dans les pièces de théâtre. Quand ils auront sucé avec le lait du premier enseignement l'estime et l'admiration des deux langues, ils tâcheront de retenir l'une et d'acquérir l'autre; et ils y parviendront parce qu'on aura déposé en eux sous forme d'amour et de curiosité le levain précieux de l'étude.

A mesure que l'élève se perfectionne dans la connaissance de la langue littéraire, le wallon ne doit pas être abandonné, ni par les maîtres ni par les élèves. Dans l'enseignement moyen, au lieu de condamner sans phrases les wallonismes que les collégiens introduisent dans leurs écrits et leurs conversations, ne serait-il pas plus utile de leur expliquer les différences des tournures, les origines et la légitimité de chacune? Le respect de l'un peut s'allier avec l'emploi de l'autre. De la comparaison des choses il ne peut sortir que du bien, une connaissance mieux trempée et plus capable de résister : c'est l'arrêt sans motif, le *ne dites pas...*, *dites...* qui est déplaisant et stérile.

Par exemple, puisque le français dit *avoir beau*, *avoir chaud*, *avoir froid*, il est naturel que le jeune wallon dise *avoir bon* et *avoir facile*. Corrigez-le, puisque l'usage est la loi souveraine fermant le bec à toute controverse, mais profitez de l'occasion pour montrer que *aveûr bon* et *aveûr ahèy* sont tout aussi logiques; dites que *beau*, *chaud*, *froid*, *bon*, *facile*, *aisé*, sont en ce cas des adjectifs neutres pris substantivement; concluez que tout ce qui est logique n'est pas nécessairement usité: l'usage est capricieux. Cette petite comparaison fera mieux retenir les choses qu'un ordre sans critique ni analyse ni justification.

Vous voulez faire comprendre à un jeune homme de seize ans qu'il y a une raison pour laquelle *roi* s'écrit avec *oi* au lieu d'un *wa* qui serait aujourd'hui plus logique. Si vous lui dites que l'on a prononcé jadis *ro-i*, il ne vous croira pas, — et il aura raison : la crédulité dans les choses de science est plus sotte que toute autre crédulité —; mais demandez-lui comment le wallon liégeois appelle le *roi* au jeu de cartes, il répondra *ro-y*, et, dès lors, il aura une raison de croire que le français a prononcé jadis *ro-i*, et il vous suivra avec intérêt si vous entreprenez de lui montrer au tableau, par quelques signes, sans y insister outre mesure, comment la diphtongue *o-i* s'est transformée.

Dans les classes latines, là où on peut — et où on doit — profiter de l'étude du latin pour faire comprendre, à mesure que les mots se présentent, l'évolution lente qui a, pendant des siècles, accumulé les menus changements phonétiques, pourquoi le wallon, frère du français, n'interviendrait-il pas maintes fois à côté du français, soit pour corroborer des lois phonétiques, soit pour apporter des exemples que le français ne possède pas? *Étreindre*, *étrenner*, *écrire*, n'ont plus l'*s* du latin *stringere*, *strenna*, *scribere*; mais le wallon l'a conservée dans *strinde*, *strumer*, *scrîre*; c'est un chaînon dont il ne faut point se priver dans une démonstration. Vous voulez faire deviner ou faire retenir *texere* : vous avez le wallon *tèhe*, plus transparent que le vieux français *tistre*, d'ailleurs inconnu à l'élève. Votre collégien liégeois, confondant les mots, écrit : *il n'a pas eu l'heure de vous plaire*; il s'étonne quand vous le corrigez : profitez donc de cet heureux étonnement pour lui expliquer que *heur* ne vient pas de *hora*, mais de *augurium* ; que le *h* doit être mis sur la conscience des demi-savants du xve siècle, qui se sont maintes fois trompés en étymologie ; et, comme intermédiaire pour confirmer cette origine, demandez comment on dit *heur*, *heureux* en liégeois; aussitôt *aweûr*, *awoureûs* lui seront un trait de lumière.

Ces sortes d'exemples, que je voudrais multiplier, piqueront l'attention de l'élève. Il sera charmé de comprendre enfin que ce wallon de son enfance vaut quelque chose, remonte à une noble origine, et qu'il n'est pas obligé de l'extirper de son cœur et de sa mémoire pour satisfaire à la loi du progrès. Pour intéresser l'élève à une explication, mieux vaut comme terme de comparaison un mot wallon, que l'élève a dans les moelles, qu'un beau mot étranger italien ou espagnol. Pour le maître wallon aussi, si je puis en juger d'après moi-même, c'est une véritable volupté

de transcrire au tableau, lui donnant une forme et une âme, un mot wallon afin de mieux faire saisir et retenir tel terme latin ou français. Et phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique peuvent y passer tour à tour. Le wallon intervient naturellement, à moins qu'on ne l'écarte par système, comme un des chaînons de cette analyse multiple et incessante du langage et de la pensée, qui est le nœud vital de l'enseignement, puisqu'elle est la continuelle mise sous les yeux du devenir et de l'évolution des idées et des choses.

A plus forte raison, dans l'enseignement supérieur des langues, le wallon mérite-t-il d'être estimé, traité en langue romane, étudié chez nous comme une des sources les plus riches et les plus suggestives de la philologie romane. Je ne demande pas qu'on enseigne à parler wallon à l'école primaire, mais je demande qu'on étudie nos dialectes romans de Belgique. A côté du provençal, de l'italien, du roumain, du catalan, de l'espagnol, du sarde, le wallon intervient à titre comparatif dans les travaux des philologues, comme il appert des grammaires magistrales de Diez et de Meyer-Lübke. On ne se contente plus, comme aux premiers temps, d'étudier le groupe roman par les principales langues littéraires : ce serait comme si on était réduit aux variétés à fleurs doubles pour étudier une famille de plantes. Les plus humbles dialectes valent mieux pour cette étude que les belles langues littéraires.

A vrai dire, on ne les a pas négligés, ni ailleurs ni chez nous, et je rends hommage ici aux efforts de M. Wilmotte en faveur de l'étude scientifique du wallon. Mais l'enseignement en est resté malgré tout occasionnel et arbitraire ; c'est la bonne volonté des maîtres qui supplée au silence du programme. Serait-il déraisonnable d'ambitionner davantage? Dans chaque pays, l'enseignement supérieur fait profession d'étudier plus à fond ce qui est particulier au pays. S'étonnera-t-on que le vieil anglais soit plus cultivé à Oxford et le romanche dans une université suisse, qu'il y ait des chaires consacrées à Dante en Italie, à Montaigne ou à Rabelais en France? De même si la dialectologie wallonne doit paraître au programme d'une université, c'est bien à celui d'une université belge, au centre de la Wallonie. Ce progrès n'a pas encore été réalisé en Belgique. L'étranger nous devance. Lille vient d'inscrire ce cours à son programme de philologie. Quand l'Université de Liège fera-t-elle de même ;

Je conclus en présentant les vœux suivants :

Que les autorités compétentes attirent l'attention de l'instituteur sur l'importance du wallon dans l'enseignement du français;

que l'enseignement du français dans les écoles devienne de plus en plus historique et comparatif; qu'il soit basé sur un enseignement du latin conçu en prévision de l'étude du français; qu'il s'appuie latéralement sur la comparaison avec le wallon, sans exclusion d'autres procédés comparatifs;

que le gouvernement central attire l'attention des professeurs des écoles moyennes, des collèges et des athénées royaux, sur l'importance du wallon dans l'enseignement du français;

que l'État organise en pays wallon, à la section de philologie romane de l'Université de Liège, des cours spéciaux de phonétique et de dialectologie wallonnes [1].

V.

La Philologie wallonne [2].

A côté de l'art wallon, de la littérature wallonne, il est juste de faire une place à la philologie, à la critique, à l'histoire, au folklore de notre pays, à toutes ces branches d'étude qui se servent, à la vérité, du français comme langue véhiculaire indispensable, — de la même façon que la science du moyen âge empruntait le latin, — mais que la Wallonie doit revendiquer comme siennes, puisqu'elles ont pour objet le peuple wallon, ses gestes, ses mœurs, ses œuvres, son langage.

Je ne me suis chargé en cette occasion que de retracer le passé et le présent de la philologie wallonne; mais je croirais faire œuvre trop partielle si je n'évoquais pas, au moins dans le lointain, si je ne saluais pas, au moins collectivement, avant de passer à mon sujet propre, tant d'œuvres et d'hommes qui ont commenté et magnifié notre pays. Dans ces rapports officieux étrangement tronqués où l'on vante la Belgique intellectuelle en cet anniversaire de 1905, avec quelle désinvolture on oublie nos historiens, nos critiques, nos folkloristes, nos philologues, comme aussi cet admirable effort de nos sociétés archéologiques provinciales pour exhumer du sol ou des archives les institutions, les

---

[1] Cette année 1910, M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liège, a eu l'heureuse initiative d'expliquer la célèbre pièce wallonne de Remouchamps *Tâti l' pèriqui*.

[2] Rapport présenté au *Congrès Wallon* tenu à Liège en 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle de Liège.

mœurs et les grandes figures du passé! Nous avons des historiens qui appartiennent à l'histoire internationale, mais d'autres savants méritent notre hommage, qui se sont cantonnés volontairement dans l'étude d'une province, d'une ville, d'un ordre de faits particulier. Leur valeur est inscrite dans ces *bulletins* et ces *annales* de nos sociétés dont la seule table des matières serait un livre d'or d'une richesse insoupçonnée. L'histoire économique et politique de la Wallonie est là en monographies patientes, jamais trop minutieuses pour des yeux amoureux de l'horizon natal.

L'étude des manifestations si variées de l'esprit populaire, du sentiment populaire s'est surtout concentrée dans *Wallonia*. Cette revue, qui existe depuis plus de douze ans, élargissant peu à peu son cadre, a fait place à la critique littéraire et artistique. On y a donc vu, chose nouvelle chez nous, des études sur nos sculpteurs, nos peintres, nos auteurs, par des critiques de notre pays. Constantin Meunier, Rassenfosse, Jaspar, Krains, Severin, l'électricien Gramme et beaucoup d'autres ont eu les honneurs de ces archives wallonnes. On y a montré ce que valaient nos poètes du terroir : nul n'a mieux parlé du lyrisme de Vrindts que M. O. Gilbart; nul n'a mieux défini Defrecheux et Henri Simon que M. O. Grojean; nul n'a plus finement analysé le sentiment wallon ni raisonné de la terre wallonne avec plus de tendresse que M. Mockel dans *Wallonia*; nul ne pouvait mieux y raconter cette lutte dramatique entre wallon et allemand dans la Wallonie prussienne que M. le curé Piétkin; et nul ne s'y est plus généreusement dépensé en excellents travaux de toute espèce que son directeur M. Oscar Colson.

Mais venons-en à la philologie.

Il n'y avait point de philologie wallonne avant Grandgagnage. Tout au plus peut-on citer avant lui le Liégeois Simonon, qui fut scientifique par instinct, mais plus original que pratique dans la recherche d'une orthographe (1845). Le Namurois H. Chavée, selon la mode de 1840, se perdit dans les spéculations de l'étymologie abstraite au lieu d'observer avec patience les phénomènes existants; et si, en 1857, il publia une esquisse de grammaire wallonne namuroise sous le titre *Français et wallon*, ce fut sans doute entraîné par l'exemple de Ch. Grandgagnage. L'année suivante, Chavée mit une préface orthographique à la troisième édition des *Chansons wallonnes* de Charles Werotte, et il donna au *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne* (t. III, mélanges, pp. 27-31) un court article, d'une légèreté de ton qui

n'exclut pas la pédanterie, sur *une maladie chronique de la langue wallonne* : il s'agissait tout simplement dans cette prose médicale de l'épaississement en consonnes fortes des douces qui suivent la voyelle tonique (*rotche* pour *rodje*, *åpe* pour *åbe*). C'est peu de chose en comparaison du travail persévérant, ardu et souvent perspicace de Grandgagnage.

Grandgagnage a trouvé dans M. Auguste Doutrepont un biographe compétent et sympathique [1]. « Ce fut, dit-il, un savant, au sens sérieux et solide du mot... A l'étranger, il était comme l'incarnation, la personnification des études wallonnes. C'était, par excellence, le philologue wallon, le linguiste liégeois auquel l'Europe aimait à rendre hommage. La meilleure preuve, d'ailleurs, de sa valeur scientifique, c'est que son œuvre lui a survécu, et que, tout insuffisante qu'elle soit devenue pour nous, nul ne s'est encore senti de force à la reprendre pour la mettre au niveau de la science actuelle. Son érudition solide, sa critique ingénieuse le firent remarquer par les savants les plus éminents de France et d'Outre-Rhin. Ce fut pour récompenser ses travaux de linguistique que le duc de Saxe-Cobourg Gotha le nomma officier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe. Les plus brillants représentants de la philologie en Allemagne, Diez, Pott, Diefenbach, Förstemann, le tenaient en singulière estime et le citent comme une autorité en linguistique. Il était en relations avec eux : Förstemann l'appelle son ami; Laurent Diefenbach inscrit son nom en tête de ses *Origines europeæ*, et, dès 1856, l'illustre Frédéric Diez, le fondateur de la philologie romane, l'appelle un maître, et il lui dédie, en 1865, ses *Altromanische Glossare.* » Les divers travaux de Grandgagnage sont trop connus pour qu'on ait besoin de les citer ici. Ajoutons encore ce trait à son éloge qu'il porta son attention sur l'onomastique et la toponymie en même temps que sur la langue wallonne proprement dite, ce qui n'est pas une mince preuve de sa clairvoyance et de l'étendue de son esprit. Enfin il fut, en décembre 1856, un des fondateurs de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, qu'il présida pendant plus de vingt ans.

A partir de cette époque, l'histoire de la philologie wallonne en

[1] Pour ne pas multiplier inutilement les références bibliographiques, avertissons le lecteur qu'il les trouvera sans difficulté dans le *Liber memorialis*, t. XLVII, du *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 1907.

Belgique se confond presque avec l'histoire de cette Société jusque vers 1885.

A la *Société liégeoise*, Grandgagnage avait à ses côtés François Bailleux, Ulysse Capitaine, Ad. Stappers, Aug. Hock, Ep. Martial, Alph. Leroy, Jean Stecher, St. Bormans. Ce fut une période d'ardeur, de création, d'excellente besogne.

Bailleux éditait des pièces anciennes, entreprenait la première consultation phonétique de la Belgique romane en faisant traduire la *Parabole de l'Enfant prodigue* en 56 dialectes, étudiait le pluriel des substantifs et des adjectifs dans une note fameuse qui a longtemps fait autorité et que Grandgagnage, on ne sait pourquoi, ne combattit point.

Ulysse Capitaine, bibliographe érudit, sans cesse à l'affût du livre rare, créa la bibliothèque de la Société, l'enrichit infatigablement et publia, année par année, dans le *Bulletin*, la liste des acquisitions nouvelles. Sans cesse il battait le rappel pour que chaque auteur envoyât à la Société ces productions éphémères de la verve wallonne, ces feuilles volantes exposées à disparaitre sans laisser de trace.

Aug. Hock versait dans les *Mélanges* du Bulletin des notes et des souvenirs de folklore et de parémiologie « Un trait de mœurs un peu saillant, disait le président en inaugurant les *Mélanges*, une métaphore un peu originale, un dicton traditionnel un peu narquois, quelque vieux refrain exposé à l'oubli, une étymologie piquante ou curieuse, quelquefois même une simple question, un point d'interrogation à propos d'un sujet local,... tout est susceptible d'intérêt. Ne sont-ce pas là, en effet, les marques distinctives de notre individualité? » Cette exhortation était sage, et Aug. Hock, N. Defrecheux, Jean Stecher donnèrent l'exemple, qui trouva plus tard des imitateurs dans Joseph Defrecheux et J. Dejardin.

Dès 1859, Alph. Leroy proposait la rédaction de glossaires technologiques; Ep. Martial préconisait la traduction dans les divers dialectes wallons de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, pour faire suite à l'ouvrage de Schnakenburg sur les patois de France; J.-H. Bormans proposait de dresser une carte de la frontière linguistique wallonne. Ainsi le programme s'élargissait peu à peu.

En 1861 parait la première édition du *Dictionnaire des spots* de Dejardin. En 1863, le vice-président de la Société, J.-L. Michiels, publie une *Grammaire élémentaire liégeoise*. Jean Stecher, professeur à l'Université, le plus liégeois des flamands, dans ses

rapports, ses discours, ses préfaces, ses contributions étymologiques toujours très étudiées, fait œuvre de linguiste et plus encore de promoteur. Stanislas Bormans se révélait historien et lexicographe dans son ouvrage sur le *Métier des tanneurs*, son *Vocabulaire des houilleurs liégeois*, son *Métier des drapiers*. Après la mort de Bailleux, Ch. Grandgagnage reprend la mise au point orthographique des versions wallonnes de la *Parabole*, et cette publication difficile, qui a toujours été faite avec soin, sinon selon toutes les exigences de la critique moderne, a certainement rendu de grands services aux linguistes étrangers. Enfin, dans le tome VIII, M. Albin Body inaugure la série de ses précieux lexiques par celui des *Menuisiers, charrons et charpentiers*. A partir de ce moment, les vocabulaires se suivent d'année en année. Ainsi se constituait, à côté des œuvres littéraires, un trésor très riche, unique dans l'espèce, de glossaires technologiques. Les auteurs furent St. Bormans, Mathelot, Ach. Jacquemin, Kinable, Lezaack, J. Defrecheux, J. Delaite, Semertier, Marchal, Vertcourt, J. Bury, F. Sluse, J. Closset, Vict. Willem, A. Bouhon, Martin Lejeune, Jean Lejeune, G. Paulus, A. Rigali et E. Jacquemotte.

A partir de 1867, le feu se ralentit. L'âge héroïque de la philologie wallonne est passé; Grandgagnage lui-même est isolé et découragé. La *Société*, assise sur de fortes bases, continuait à exercer une salutaire influence par ses concours, mais le travail actif lui vient trop exclusivement du dehors. Grandgagnage, qui n'avait point publié le second volume de son *Dictionnaire étymologique*, ne désigna ni un Wallon ni un de ses collègues de la Société pour achever son œuvre : ce fut Auguste Scheler qui eut cet honneur, et il s'en acquitta avec un soin pieux, et il y mit tout ce qu'il put de sa science. Cette période dura, à notre avis, jusqu'en 1892.

On peut compter, dans l'intervalle, outre les glossaires dont nous avons parlé, un essai curieux d'orthographie wallonne par J. Delbœuf, une étude très minutieuse et très érudite sur les wallonismes du puriste I. Dory, des recherches étymologiques sur divers mots wallons par Dory, par le Dr Jorissenne, Alph. Maréchal ; une étude personnelle et instructive sur les noms de famille par Albin Body, un article d'Emmanuel Pasquet sur les mots *goupil* et *renart*. Body publie une édition critique des *Aiwes di Tongues*, J. Defrecheux un *Recueil de comparaisons populaires*. A côté de ces bons travaux, la Société avait la faiblesse d'imprimer

dans son Bulletin un soi-disant *Glossaire d'anciens mots wallons venant du latin et dont l'emploi tend à disparaître*, lequel ne contenait pour ainsi dire que des mots communs, dont la vie n'était pas du tout menacée.

A l'étranger, sous l'influence de la science allemande et française, on étudiait les patois romans. Grâce à Grandgagnage, à Sigart, à Scheler, et en dépit d'une documentation assez trouble puisée à nos mauvais dictionnaires wallons et à des textes d'une orthographe décevante, le wallon commençait à prendre rang dans la philologie romane. Trois ou quatre eurent la chance de pouvoir se renseigner à une source orale : Sturzinger étudia ainsi la conjugaison wallonne dans le dialecte de Malmedy, Horning eut à sa disposition une personne de Seraing, Altenburg put faire son enquête phonétique presque sur place [1].

A la fin de 1883, un jeune homme qui venait de passer brillamment son doctorat en philosophie et lettres à Liège, alla se mettre à l'école de Gaston Paris, de Paul Meyer et d'autres savants renommés dans la philologie et la critique. A son retour à Liège, il fut nommé maître de conférences à l'École normale des Humanités, et bientôt, à la suppression de celle-ci, professeur de philologie romane à l'Université de Liège. En même temps qu'il popularisait le wallon au dehors dans la *Romania*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, dans le *Moyen âge* et ailleurs, M. Wilmotte formait des élèves. Il sut les attirer dès le début et les intéresser hautement par des études vivantes de ces chers patois dédaignés; il fit des promenades linguistiques avec eux; il les initia aux méthodes d'observation et de notation; bref il fit ce que d'autres autour de lui n'avaient jamais réussi ou songé à faire : il fit aimer la philologie en général, et, en particulier, la philologie wallonne. Son attention se portait même sur d'autres élèves que les siens propres; il recevait chez lui tous les jeunes gens de bonne volonté et les initiait aux méthodes scientifiques; et cette influence s'étendait par ceux-ci de proche en proche.

Les fruits de cet enseignement se montrèrent bientôt. Dès 1887, Aug. Doutrepont publiait une transcription phonétique des *Noëls wallons* dans la *Revue des patois gallo-romans*; en 1890, Paul Marchot publiait des *Vocables couvinois*, des *Notes sur le patois*

---

[1] J. Stürzinger, *Remarks on the conjugation of the wallonian dialect*, dans *Transaction of the modern language Association in America*, I, 204. — Horning, dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, IX. — Altenburg, *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart*, Eupen, 1880.

de Saint-Hubert dans la *Revue de philologie française et provençale*, des études phonétiques sur *les patois du Luxembourg central* et du *Luxembourg méridional* dans la *Revue des patois gallo-romans*. M. Georges Doutrepont consacre sa thèse de l'École normale, en 1890, à une étude linguistique sur *Jacques de Hemricourt et son époque*, en même temps qu'il présentait aux concours de la *Société wallonne* une remarquable étude morphologique et phonétique sur le verbe en wallon. Cette étude, publiée en 1892 dans le *Bulletin*, est le prélude d'une période nouvelle. A la même époque paraissait le *Bulletin de folklore wallon* sous la direction d'Eugène Monseur, et un groupe d'élèves et d'amis offraient à Maurice Wilmotte les *Mélanges wallons*, recueil de linguistique et de folklore.

Dès lors l'élan est rendu aux études philologiques. Le Bulletin de 1895 publie une phonétique comparative du gaumais et du wallon, en même temps que parait le premier lexique régional, le *lexique du patois gaumet* de M. Liégeois. La série de ces vocabulaires dialectaux, plus utiles au point de vue de la phonétique et de la morphologie que les vocabulaires technologiques, se continuera plus tard par le *Complément* de M. Liégeois (1902), par le *Vocabulaire du dialecte de Stavelot*, de M. Haust (1904), par le *Vocabulaire du dialecte de Perwez* que MM. Dory et Haust ont annexé aux *Poésies* de l'abbé Courtois (1905). Nous avons même à signaler un travail de phonétique pure : la *Carte linguistique de l'arrondissement de Namur* par M. Alph. Maréchal (1900) [1].

En même temps, de jeunes savants étrangers, influencés par la faveur dont jouissaient chez nous les études de linguistique wallonne, publient des notes et des monographies excellentes sur nos patois. Ainsi Zéliqzon étudia la phonétique de la Wallonie prussienne; Niederländer profita de son alliance avec une famille namuroise pour étudier sur place, et très profondément, la phonétique du patois de Namur [2].

Toutes ces études convergaient vers un but. La *Société* en effet, sous l'impulsion d'éléments nouveaux, et bien secondée par son

---

[1] Il faudrait signaler encore une œuvre importante, qui n'a pas été imprimée, l'*Étude comparée de la syntaxe wallonne et de la syntaxe française depuis le XVIIe siècle*, thèse présentée en 1899, par M. A. Charlier, à la faculté de philosophie et lettres de Liège en section romane, puis l'année suivante à la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, qui la couronna.

[2] ZÉLIQZON, *Die franz. Mundart in der preuss. Wallonie*, dans la *Zeitschrift fur rom. Phil.*, XVII. — J. NIEDERLAENDER, *Die Mundart von Namur*, *ibid.*, XXIV.

président, M. N. Lequarre, méditait l'exécution d'un grand dictionnaire général des patois romans de Belgique. Il fallait donc songer à créer un système d'orthographe assez pratique pour convenir aux écrivains wallons, assez scientifique pour ne pas jeter le wallon en dehors des traditions romanes. De là l'*Essai d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. I; 1901), de là les *Règles d'orthographe wallonne* (t. 41, fasc. II, 1902; 2e édition en août 1905) et plusieurs belles polémiques sur cette question. Aujourd'hui que la querelle paraît définitivement vidée, la *Société* s'est attelée au *Dictionnaire*. En même temps qu'elle étendait et systématisait pour le dehors la série de ses concours annuels, qui embrassent maintenant toutes les manifestations littéraires et philologiques, elle réorganisait au dedans ses différents services, notamment celui des publications et celui de la bibliothèque, elle chargeait une commission de lui présenter un projet spécimen du Dictionnaire de la langue wallonne. Le *Projet* a paru (1904), il a reçu l'approbation de M. Wilmotte au Congrès de Mons (août 1904), de M. A. Thomas, professeur de philologie à la Sorbonne, dans *Romania* (janvier 1905), et de beaucoup d'autres autorités. La commission nommée définitivement continue ses enquêtes et ses travaux préparatoires. Composée de purs wallons en possession chacun de trois ou quatre dialectes, qui emploient leurs vacances à parcourir les villages du pays wallon, pour étudier sur place, pour recruter des adhérents et des correspondants, qui consacrent leurs loisirs depuis vingt-cinq ans à la linguistique et à la récolte de matériaux en vue de cette œuvre, elle est capable de mener l'ouvrage à bonne fin.

Mais, pour la continuer largement et dignement, ils demandent l'appui de la Wallonie, l'appui de la Belgique et des pouvoirs publics. Nous avons quelque droit à l'affirmer : il existe une école de philologie wallonne qui mérite d'être encouragée dans ses travaux. Cette branche si importante de la philologie romane ne doit pas être abandonnée aux mains des savants étrangers. Il y va de l'honneur du pays, nous semble-t-il, de la faire fleurir dans la capitale même du monde wallon.

Quant à la question de création d'une académie wallonne, n'est elle pas aux trois quarts résolue? Elle existe, cette académie; elle est même en possession du nom : il n'y manque vraiment que la reconnaissance officielle, et même la *Société wallonne* la posséderait aujourd'hui, n'avait été l'opposition d'un membre influent, frondeur par caractère, le regretté J. Delbœuf, qui

pensait beaucoup de mal des académies. Plus pénétré des devoirs et des sujétions attachés à ce titre que de l'avantage moral que la *Société* en retirerait, Delbœuf combattit les propositions officieuses faites par M. de Burlet. Aujourd'hui, nous pensons que l'opposition de J. Delbœuf resterait sans écho. Non pas que le titre d'académicien nous éblouisse, mais, s'il peut contribuer à l'unité, à la grandeur, au triomphe du mouvement littéraire et scientifique wallon, il faut en user.

VI.

De l'utilité du « Dictionnaire wallon » [1]

Messieurs,

M. Lequarré, notre dévoué président, vient de vous souhaiter la bienvenue au nom de la Société liégeoise de Littérature wallonne. A mon tour, je vous souhaite la bienvenue au nom des membres du comité spécial du Dictionnaire. Vous avez bien voulu venir à notre appel, quoique nous n'eussions pas imposé de grosses cotisations, ni promis un meeting monstre : c'est très méritoire et nous vous en remercions de tout cœur. Nous voulions une réunion intime, sans embarras, sans dépense, sans charlatanisme, dans notre local, qui n'est pas grand, ni princier; mais puisse-t-il être toujours plein de vrais amis comme aujourd'hui !

Puisque l'honneur m'est échu d'ouvrir le feu pour vous parler de notre cher Dictionnaire, afin de procéder avec ordre, je dois vous entretenir de *l'utilité* et de *l'opportunité* de cette œuvre.

Peut-être pensez-vous intérieurement qu'il n'est guère besoin d'en démontrer l'utilité. Chacun sent vaguement qu'une pareille œuvre est utile. Et cependant, dans les campagnes, lorsque, commis-voyageurs sans marchandises, sans capital et sans revenus, nous annonçons pudiquement, à mots couverts afin de ne pas effaroucher, pourquoi nous faisons nos tournées, nous sommes accueillis soit par de beaux rires qui fendent les visages d'une oreille à l'autre, soit par quelque lueur discrète du regard aussitôt réprimée, mais qui signifie : « Toi, mon garçon, tu n'es guère

---

[1] Discours prononcé à la première réunion des correspondants du Dictionnaire wallon, le 9 septembre 1905, inséré au *Bulletin du Dict. général de la langue wallonne*, I, 15-21.

sérieux. Nous ne te gobons pas. C'est quelque farceur de la ville qui vient pour se moquer de nous, pour débaucher nos filles. Ouvrons l'œil, et, en attendant, vendons-leur beaucoup de chopes, de cigares et d'almanachs ». Que répondrez-vous, chers amis et collaborateurs, lorsque, à votre tour, vous profiterez de vos courses et de vos rencontres pour poser des questions ? Il faut que vous puissiez répondre, et vous justifier, et faire, si possible, un peu de propagande autour de l'œuvre commune. Il faut que, vous aussi, vous releviez un peu le wallon aux yeux des campagnards. Or, par quels arguments leur montrerez-vous que c'est sérieux ?

Il y a, il est vrai, l'argument d'autorité. Dire que des hommes d'étude, des gens en lunettes qui ont vieilli sur les livres, des professeurs d'Université comme MM. Aug. Doutrepont et Nicolas Lequarré, s'occupent des patois et y consacrent leurs veilles, c'est employer un argument d'autorité, et c'est souvent le seul possible. La difficulté est de persuader au campagnard que c'est bien vrai ? Aussi est-il bon d'avoir, dans sa serviette ou dans sa marmotte, quelques spécimens des derniers travaux exécutés.

A cette annonce de dictionnaire, de plus instruits croiront avoir trouvé une utilité suffisante pour ne pas vous accueillir par des rires incrédules : « Un dictionnaire wallon ? de tous les patois wallons ? Ah ! bien ! Charmant ! on y découvre de vieux *spots* de nos grand'mères qui tombent en désuétude et qui sont cocasses. Il y en a, Dieu me pardonne, de très décolletés. Et puis, on s'amusera de voir comment parlent les Wallons des autres provinces ! » On s'amusera, soit ! Je ne recule pas devant ce résultat et je l'inscris en premier.

Nous ne voulons pas nécessairement faire une œuvre funèbre. On s'amusera dans ce sens qu'on reprendra contact avec la naïveté savoureuse, avec la grasse et rouge matérialité des patois du terroir wallon. Mais s'il n'y avait que cette utilité, nos professeurs en lunettes passeraient la plume aux rédacteurs de fabliaux et de journaux wallons, qui s'acquitteraient bien mieux qu'eux de la plaisante besogne. Il y a donc d'autres raisons.

Tous les auteurs wallons, tous les curieux de littérature wallonne reconnaîtront sans peine l'utilité d'un bon dictionnaire, plus méthodique et plus complet que ceux qui existent. Les littérateurs puisent plus qu'ils ne l'avouent dans les dictionnaires. Ils sentent que leur connaissance de la langue n'est jamais que fragmentaire et, amateurs de termes anciens frappés au bon coin,

d'expressions pittoresques ou énergiques, ils étudient les recueils. Tel compose sa palette de descriptif à l'aide des mots rares entendus dans les villages ou empruntés au dictionnaire. Celui-ci s'est fait une copieuse collection de rimes. Ce chansonnier possède vraiment toutes les ressources de la langue; c'est un vieux Wallon, un fin Wallon, un pur Wallon. Et l'on vous étonnerait beaucoup si on vous disait que ce pur se documente dans les lexiques. Il sait parler son wallon parce qu'il l'apprend. Dites-moi pourquoi les mots rares que vous admirez dans telle pièce commencent tous par la même lettre? C'est parce que l'auteur en est arrivé à cette lettre dans son étude systématique du dictionnaire. Et je ne songe pas à les en incriminer, je constate. Il me semble tout naturel qu'on apprenne sans cesse ce que l'on ne sait jamais qu'imparfaitement; et, à ce point de vue, nous veillerons à ce que notre dictionnaire soit beaucoup plus complet et plus méthodique, donc beaucoup plus instructif que tous les autres réunis. Nous voulons qu'il soit le trésor du wallonisant.

Limité à ce seul but, le travail vaudrait déjà la peine d'être entrepris sur des bases scientifiques. Il est pourtant une utilité plus haute, plus lointaine, plus générale. Mais ici la démonstration devient si complexe que je ne sais par où commencer.

Le discrédit jeté partout sur les patois wallons provient de ce qu'on les considère comme du français corrompu. C'est le plus funeste des préjugés que vous ayez à extirper. Le wallon n'est ni un bâtard, ni un adultérin, ni un avorton, ni un enfant qui a mal tourné. C'est un fils très sain et très digne de la même mère que le français. Cette mère commune est la langue latine. Le wallon est resté dans ses terres en gentilhomme campagnard, tandis que le français est allé faire le beau à la cour. Là gît tout le secret de la différence. Le wallon est resté libre, fruste, solide; il n'a pas acquis les fines manières et les richesses de son frère le parvenu. Mais il est aussi noble que l'autre. Le latin que vous chantez à l'église et le patois que vous parlez au cabaret sont une seule et même langue. Un dictionnaire qui étudie non seulement le présent des mots, mais leur passé, le démontrera. Il rendra au wallon sa dignité aux yeux de ceux qui le méprisent.

Il n'y a point de langues méprisables. Toutes sont parentes, à des degrés divers. Toutes sont des produits de l'ingéniosité humaine et reflètent les idées, les sentiments, les croyances des hommes, dans tel siècle et à telle latitude. L'histoire d'un mot est bien plus importante que l'histoire d'un grand coup d'épée. Si vous

savez considérer l'histoire comme l'étude de tout le passé humain, de toutes les créations humaines, vous serez aussitôt pénétrés de ce sentiment que les langues sont des philosophies concrètes, que les mots sont des êtres psychiques, symboles de nos idées vraies ou fausses. D'où viennent-ils? quelles transformations de son et de sens ont-ils subies pendant leur longue carrière? quel état d'esprit, quel degré de civilisation suppose ce proverbe ancien, ce conte, cette croyance, ce dicton? Les mots sont des témoins qui en disent bien plus long que les médailles, les poteries, les fibules, les lacrimatoires de nos musées.

Mais un mot, une langue ne peut s'étudier isolément. C'est par la comparaison qu'on réussit à pénétrer le mystère des origines et des évolutions du langage. Le wallon, frère du français, l'est aussi de l'italien, de l'espagnol, du portugais, du provençal : il fait partie du groupe des langues *romanes*, c'est-à-dire romaines ou issues du latin. Or l'état ancien d'une langue ne nous est connu que par les œuvres littéraires, historiques, etc., qui nous restent de cette langue, et ces œuvres ont elles-mêmes besoin de longues et patientes explications. L'étude des œuvres, des langues, des esprits et des mœurs d'autrefois ne peut s'exécuter que par comparaison. On complète par des langues voisines des séries de phénomènes qui manquent. Ainsi on demande à un patois d'expliquer tel mot de la langue de Rabelais que le français n'a pas conservé. Un humble terme wallon peut éclairer les origines de vocables et partant d'usages ou d'idées de provenance obscure en terre française ou dans d'autres pays romans. Celui qui éclaircira les origines du mot *houye*, *hoye* (houille), fournira, en faisant de l'étymologie, les linéaments d'un chapitre d'histoire économique. Montrer que *crompire* a une origine flamande, n'est-ce pas infirmer la croyance traditionnelle que la parmentière serait venue de France dans nos provinces de l'Est? L'existence de *Bazin* et de *Baligand* dans nos dialectes ne témoigne-t-elle pas de la popularité de certaines chansons de gestes? Où peut-on trouver des preuves de l'occupation franque dans le Sud et doser en quelque sorte le bilinguisme des provinces wallonnes, sinon dans l'étude des villas et des cimetières francs d'une part, et, d'autre part et surtout, dans l'étude des noms de lieux qui nous restent de cette époque ?

Faire de l'étymologie wallonne, c'est donc tour à tour faire de l'histoire politique, de la toponymie, de l'histoire économique, littéraire, artistique, de la philosophie : c'est travailler pour les

autres langues, romanes et même germaniques ; c'est travailler pour la philologie classique, dont les phénomènes phonétiques se comprennent bien mieux à la lumière des phénomènes observés dans nos humbles patois C'est travailler pour le français, notre éminent frère. En voulez-vous un exemple saillant? Voici un mot, le mot *orvet*, que le savant dictionnaire de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas présente « comme de même famille que le provençal *aneduelh* ». Les auteurs ont beau invoquer les variantes *arguei* et *anivei*, le berrichon *aneuil* ; ils ont beau insinuer ensuite que *orvet* semble une forme influencée par l'ancien français *orb* (aveugle) : la conviction ne se fait pas en moi. Or un jour l'étude du patois de Tintigny-Rossignol (sud du Luxembourg) me fournit *lourvége* = orvet. Notre correspondant de Prouvy, M. Roger, note dans son travail que le nom de l'orvet est *lôrvér* ou *ôrvér*. *Ôrvér*, c'est un peu plus proche de *orvet* que le provençal *aneduelh* ! Ne me faites pas dire que le mot français vient de Prouvy, je veux simplement montrer que c'est le même mot de part et d'autre. Un *ver* se dit *vége* à Tintigny et *vér* à Prouvy. La coexistence des formes *vége-lourvége*, *vér-lôrvér* me pousse à conclure que j'ai affaire à un mot composé dont la dernière partie signifie *ver*. Mais que signifie la première ? L'orvet n'ayant rien de *lourd*, bien au contraire, il fait conclure que la forme intégrale est *ôrvér*, que *l* est un article agglutiné par méprise au substantif. Il ne reste donc plus qu'à expliquer *ôr-*, qui s'expliquera comme dans *orpiment*, *orfèvre*, par le génitif *auri*. L'orvet est donc, par étymologie comme dans la nature, un *ver d'or*. Les formes provençales citées semblent au contraire être des dérivés de *anguis*. Quant au français *orvet*, on saura quelque chose de précis sur son lieu de provenance quand on aura trouvé dans quelle province l'*r* du latin *verme(m)* s'amuït. Il suffirait de chercher dans la *Faune populaire* de Rolland.

Mais c'est trop peu dire que d'affirmer l'utilité de l'étude du wallon au point de vue des langues romanes : la position du wallon à la frontière germanique, la longue trituration qu'il a subie par suite de la colonisation franque et dans sa phonétique et dans son lexique, font de lui un champ d'expériences indispensable au français et doublent son importance dans le concert des langues romanes

Laisserons-nous les étrangers, Allemands et Français, introduire à l'envi dans leurs revues de philologie et dans leurs universités l'étude de ce précieux dialecte, et ne ferons-nous rien

pour assurer dans la mémoire des hommes la permanence d'un idiome qui menace de s'éteindre? Il est grand temps de nous mettre à l'œuvre. Le commerce, les journaux, l'école primaire font aux patois une guerre inconsciente et d'autant plus sûre. Il faut se hâter de recueillir, loin des centres, dans les villages écartés, à l'abri des chemins de fer et des grand'routes, les restes d'un langage qui n'est plus destiné, vraisemblablement, à vivre des siècles. C'est pourquoi nous y travaillons, depuis nombre d'années déjà, et c'est pourquoi nous vous convions à y travailler avec nous.

VII.

Instructions à nos correspondants du Dictionnaire wallon [1].

« J'aime le wallon ; la saveur de nos dialectes me grise ; je sens combien le wallon est riche, et j'ai souvent songé à en recueillir les dictons caractéristiques et les mots les plus curieux : mais à quoi bon ? Ce que je recueillerais serait une goutte d'eau de la mer.

— Donnez-nous-la quand même, votre goutte d'eau. Elle sera reçue avec reconnaissance. Devenez donc correspondant du *Dictionnaire wallon.* »

Protestations d'amour pour notre vieux langage, exhortations à nous aider dans l'œuvre que nous avons entreprise, tel est le schéma d'un dialogue que nous avons provoqué cent fois. « Mais à quoi s'engage-t-on ? », dit alors la personne interviewée, « et comment faut-il s'y prendre ? — Et quel est le traitement ? », ajoutent malignement les sceptiques. C'est pour répondre à ces questions bien naturelles que nous reprenons la parole.

La commission du Dictionnaire ne demande à ses correspondants ni connaissances spéciales, ni engagements à long terme, ni promesses formelles, ni devoirs ardus. Votre nom que nous inscrivons, signifie que vous vous intéressez à notre œuvre et que vous seriez disposé, le cas échéant, à nous aider de vos renseignements. Il y aura, évidemment, plusieurs catégories de correspon-

---

(1) Préface composée pour le premier n° du *Bulletin du Dictionnaire général de la langue wallonne* paru en janvier 1906. Ce bulletin, rédigé par MM. Doutrepont, Feller et Haust, depuis 1906, a pour but de tenir les rédacteurs du Dictionnaire wallon en rapport constant avec leurs correspondants, de faire peu à peu l'éducation linguistique du public wallon, de procurer aux philologues étrangers des matériaux d'étude plus sûrs que ceux des dictionnaires wallons existants.

dants. Les uns ne comptent pas faire acte d'initiative, mais se déclarent prêts à nous fournir des renseignements quand nous leur en demanderons. D'autres, sans doute en grand nombre, ont assez de zèle, de goût et de loisir pour nous donner une collaboration spontanée, active et suivie. Entre ces deux espèces, tous les intermédiaires sont possibles. Donc vous êtes des nôtres du moment que vous avez le *désir* de coopérer à une œuvre dont vous reconnaissez l'importance et pour laquelle nous affirmons que vous pouvez nous être utiles.

Surtout qu'on ne laisse pas de se déclarer par crainte d'être insuffisant à la tâche. Qu'on ne s'imagine pas que nous tenons à la lettre moulée, au papier glacé, à une orthographe impeccable. Nous n'organisons ni un concours d'écriture, ni un concours de dictées. Nous ne demandons à personne de danser sur une corde tendue entre deux précipices. Nous cherchons simplement des hommes de bonne volonté. Nous insistons sur ces points parce que nous savons qu'il faut dissiper la défiance et secouer la torpeur des Wallons de nos campagnes. Pour eux, souvent, par suite de préjugés, écrire une lettre est une terrible affaire, que l'on ajourne volontiers aux calendes grecques. Par crainte de mal faire, ou de mal dire, ou de mal écrire, on diffère toujours. Nous avons connu des paysans qui faisaient six lieues à pied et dépensaient une journée pour une commission qui ne demandait qu'une carte-correspondance. Nous voudrions secouer cette inertie et inspirer une confiance telle que jamais il n'y eût ni répugnance ni hésitation à saisir une plume ou un crayon pour correspondre avec nous.

Tel est instituteur. Il pourrait nous fournir une aide précieuse, car il a eu l'occasion de comparer le patois de son village natal avec celui du village où il exerce ses fonctions. Mais il n'ose prendre sur lui de nous adresser des renseignements. Il craint d'être critiqué ; il s'imagine que nous allons éplucher son orthographe wallonne, incriminer ses définitions, ses explications. Donc il s'abstient. Et c'est pourquoi nous ne saurions trop insister auprès de lui. Erreur, erreur ! lui crions-nous. Nous ne songeons pas à chercher les puces dans la crinière du lion. Nous nous moquons de tous les excès de purisme. Nous avons l'habitude de correspondre avec des ouvriers plus habiles à manier la faux ou la pioche que la règle et la plume, et nous avons toujours reçu avec le plus vif intérêt leurs communications.

Si nous étions étrangers aux infinies variétés du dialecte wallon, nous serions forcés de pratiquer la prudence. Nos instructions seraient d'autant plus défiantes que nous nous défierions davantage de nos propres connaissances. Mais, par bonheur, nous n'avons pas besoin d'user de tant de précautions. Chacun de nous sait d'enfance plusieurs dialectes wallons. Par l'étude, par des voyages répétés, nous avons acquis l'expérience des autres dialectes. Nous ne savons pas tout, parce qu'on ne peut, en voyage, interroger sur quelque trente mille mots dans chaque commune, — et c'est justement pourquoi nous faisons appel au dévouement de collaborateurs : — mais nous sommes assez familiers avec le monde wallon, nous en avons assez pétri la pâte pour avoir le droit de compter un peu sur nous et exiger d'autant moins de nos correspondants. Le contrôle des matériaux rassemblés s'exercera souvent par comparaison d'une façon presque mécanique, et, en cas de doute, nous écrirons à nos correspondants pour leur soumettre la difficulté, ou nous irons vérifier sur place.

Nos collaborateurs auront, pour continuer nos enquêtes, des facilités que nous ne pouvons avoir. Pour opérer cette analyse du patois local avec l'ampleur désirable, ils ont devant eux les jours et les soirs, et les mois, et même les années, — car notre œuvre ne se fera pas en un an ! Ils sont sur les lieux, mêlés à la population, qui ne se gêne pas devant eux pour filer la conversation au naturel, en reparties mordantes, en termes bien frappés, tout vifs et tout crus. Eux, ils inspirent confiance. On leur débitera des contes, des fantaisies, des *rimès*, des *spots* qu'on nous cacherait soigneusement. Nous, messieurs de la ville, dont le peuple des campagnes se fait parfois une si fausse idée, nous ne pouvons guère atteindre le peuple à la soirée, au jeu, à la danse. On se contraint devant nous : on veut être conforme, hélas ! à ce monde sans traditions et sans poésie que nous coudoyons. Pour entrer dans les bonnes grâces du campagnard, il nous faut des ruses, des patelinages qui demandent des préparations savantes, et du temps ! Nos correspondants sont débarrassés de tous ces ambages. On verra, eux, qu'ils ne se moquent pas. Une fois qu'ils auront expliqué le but, on ira au devant de leur désir. Nous savons des endroits où le wallon, jusque-là méprisé comme un infâme patois, est maintenant un sujet de conversations et de remarques incessantes, depuis qu'il y a là un homme du pays affilié à la puissante société de Liège et qui fait au vieux jargon

l'honneur de le coucher par écrit dans son calepin *po fé on live, po fé on dicsionêre !*

Mais supposons le principe admis. Qui donc sera qualifié pour prendre cette initiative ? Et où, et quand sera-t-il le plus commode de faire ces enquêtes ? Comment s'y prendre ? Sous quelle forme en livrer les résultats ? Répondons à chacune de ces questions.

D'abord notre appel s'adresse à quiconque est capable de prendre une note. Un artisan qui connaît bien les termes de son métier pourrait nous être un auxiliaire précieux rien qu'en nous signalant ces termes. Un agriculteur nous rendrait service en inscrivant, au hasard de ses idées et de ses loisirs, la langue de la vie agricole dans son canton. Que les instituteurs surtout ne croient pas que leur dignité ou leur apostolat les force à mépriser le langage de leur mère et de leur enfance. Plus que les autres, ils sont à même d'observer les phénomènes linguistiques [1]. S'ils sont originaires d'une autre commune, ils ont eu l'occasion de remarquer des différences, qui nous seraient précieuses, dans l'emploi des termes, dans la signification, dans la prononciation. Enfin le culte, la magistrature, les fonctions municipales laissent certainement des loisirs qu'on pourrait employer plus mal ou d'une manière moins attrayante qu'à l'étude des mœurs, des coutumes, du langage. Nous ne voulons point, d'ailleurs, répétons-le, que l'acceptation des fonctions de correspondant du Dictionnaire wallon soit jamais pour quelqu'un une fatigue ou une obsession.

Que faut-il recueillir de préférence ? Quel choix faut-il faire dans la masse énorme des phénomènes d'un idiome local ? Nous prions nos correspondants de noter avant tout les mots rares, ces vieux mots qu'on ne recueille plus guère que sur les lèvres des vieillards, les termes de métiers, les proverbes et façons de parler caractéristiques. Les mots de la langue courante peuvent venir après, en rangs plus serrés, sans longue explication. Ils se rencontreront d'ailleurs enchassés dans les exemples. Il va de soi que des notes de grammaire et de prononciation seront bien accueillies, en attendant que nous publions un questionnaire phonétique auquel il suffira de répondre mot par mot. Au reste, si quelque chose nous paraît obscur ou douteux dans les envois de

---

[1] Quelques-uns nous ont procuré des contributions de haute valeur. Ainsi M. A. Servais, instituteur à Salm-Château, a recueilli d'après nos conseils des listes de mots usités à Cherain et dans la région environnante. Il s'est servi pour ce travail du *Vocabulaire de Stavelot* de M. Haust. — M. Maury, de Chiny, instituteur à l'Ecole moyenne de Verviers, se servant du *Lexique gaumais* de M. Liegeois, nous a fourni des milliers de notes.

nos correspondants, il nous sera toujours loisible de leur demander un supplément d'explication.

Le langage étant une marchandise que tout le monde a toujours sous la langue, tous les instants sont propices à l'observation. Au cabaret, en chemin de fer, au marché, à l'école, à la promenade, à la veillée pendant les longues soirées d'hiver, aux champs lors des grandes opérations de l'année agricole, le chasseur de mots trouve son gibier. Il suffit de la présence d'un meunier dans un café pour qu'on cause grains et farines, d'un tanneur pour qu'on discute cuirs et peaux. Là tous les métiers défilent, et tous les vocabulaires. Quelle moisson ferait, dans ce milieu propice, un observateur de bonne volonté, armé d'un calepin et d'un crayon. On le plaisanterait bien un peu, au début ; mais bientôt on s'habituerait à cette « manie » et on viendrait spontanément lui offrir des mots rares et des spots du vieux temps. Voici un autre cas possible : dans un moment d'enthousiasme on a fondé une société, sous prétexte de chant, d'excursions, de causeries, d'enseignement mutuel. Mais on se fatigue de la chanson, toujours la même, du baryton attitré. On a tôt fait de décocher au plus inoffensif les railleries coutumières. Dès lors, ne sachant comment s'amuser, la société ne bat que d'une aile. Les membres s'amènent tard ou pas du tout. Je lui propose pour ces moments d'accalmie un plaisir précieux. Qu'un des membres, affilié à notre œuvre, apporte un dictionnaire wallon, ou mieux, quelques feuilles de notre questionnaire. Aussitôt vous verrez les réponses s'entrecroiser, réponses diverses, multiples, contradictoires peut-être. Et que de souvenirs évoqués ! que de discussions intéressantes ! Quelles richesses à recueillir pour un de nos correspondants décidé à extraire la quintessence des conversations qu'il entendrait ! (1)

Ce qui précède implique l'idée que nos collaborateurs ne se contenteront pas de noter les choses qu'ils savent, mais aussi des choses qu'ils entendront autour d'eux ou qu'ils demanderont à l'occasion. En ceci encore, tous les degrés sont possibles et admissibles. Nos affiliés apprendront bientôt à susciter les occasions, et, pour peu qu'ils persévèrent dans leurs recherches, ils devien-

---

(1) C'est dans une réunion de société, à Hotton, que la version hotonnienne de la *Parabole de l'Enfant prodigue* a été rédigée par une bande de joyeux lurons ; et elle n'en est pas plus mauvaise, au contraire.

dront de vrais centres linguistiques : les amis, acceptant cette spécialité, leur réserveront des trouvailles.

La méthode la plus naturelle d'interrogation est de procéder par association d'idées. On choisit un sujet, en raison de l'endroit et de la qualité des auditeurs. Ceux qui connaissent le *Dictionnaire analogique* de Boissière comprendront à l'instant. Suivant les groupes, les âges, les métiers, les saisons, les préoccupations du moment, on parle amour et mariage, chasse et pêche, eaux et forêts, culture, essartage, sorcières, remèdes et botanique populaires. Tantôt on dirige la causerie, tantôt on la laisse flotter à la dérive. Nous annexons à ces remarques cinq ou six feuilles de questionnaires à titre de spécimen. Nous en rédigerons d'autres si celles-ci produisent de bons résultats. Nos correspondants voudront bien, espérons-le, nous dire leur avis sur ce point comme sur maint autre.

Une fois en possession d'une récolte, le correspondant peut l'envoyer à l'un de nous telle qu'elle est, en cahier, en farde, notes isolées, notes réunies et enchevêtrées. Il ne faut pas qu'une question accessoire de mise en ordre ou de mise au net nous prive longtemps de notes précieuses, ou que l'ennui de recopier retarde un correspondant dont les loisirs sont comptés. Toutefois, pour le cas où il tiendrait à faire la besogne aussi délicatement que possible et à nous livrer des notes immédiatement utilisables, nous lui dirons qu'il y a un système préférable à tout autre. Il est mieux d'écrire les renseignements relatifs à chaque mot du dictionnaire sur une feuille séparée. La grandeur de cette feuille est la moitié du format cahier d'écolier, ou mieux encore le format de la carte postale [1]. On appelle ces paginettes des *fiches*. Sur chaque fiche donc, on peut coucher le *mot* en guise de titre, le nom du village où il est recueilli, un ou plusieurs sens de ce mot, une ou plusieurs phrases servant d'exemples, puis s'il y a lieu, des observations ou explications, voire aussi des questions de toute espèce. Le travail sur fiches ainsi fait pourra être immédiatement distribué par nous entre tous les mots du dictionnaire, chaque fiche allant se placer à côté de vingt ou trente autres consacrées au même sujet.

Quant à l'orthographe des mots wallons, ceux qui voudront bien nous donner leur nom recevront une brochure explicative.

---

[1] Nous en enverrons aux correspondants qui en désireraient et qui seraient à même de nous faire des communications d'une certaine importance.

Pour toute recommandation actuelle, nous leur dirons qu'il suffit de bien distinguer dans la notation *ch* et *tch*, *j* et *tj*, les voyelles ouvertes ou fermées, *in* et *an*, *wé*, *wè* et *wa*, les graphies françaises *en* et *oi* étant proscrites comme équivoques.

Ce travail que nous demandons à nos collaborateurs, nous n'avons pas du tout l'intention de nous l'approprier. Quiconque nous enverra des notes sera inscrit, comme ayant participé à l'œuvre, dans le rapport annuel de la commission du Dictionnaire et l'on dira dans quelle mesure. De plus, chaque fascicule du Dictionnaire contiendra la liste de ceux qui auront apporté leur contribution. Au reste, nous nous empresserons de répondre à l'envoi de communications par l'envoi de brochures, qui serviront d'accusé de réception d'abord, qui auront en outre l'avantage de tenir nos membres éloignés en rapport avec le comité directeur. De la sorte, les correspondants qui ne jugeront pas à propos de devenir membres effectifs de la Société pour recevoir toutes les publications annuelles, auront néanmoins des attaches intellectuelles avec nous. Nous ne pouvons pas leur offrir de rémunération pécuniaire, le travail que nous entreprenons n'étant pas du tout une entreprise commerciale de librairie, mais une œuvre nationale, toute de dévouement et de science, sans aucun esprit de lucre.

VIII.

Rapport sur le Dictionnaire wallon [1].

Le comité directeur du présent Congrès a pensé qu'il y avait lieu de s'occuper aussi, aux assises de Liège, de l'archéologie du langage, et il a désiré voir publier un rapport sur l'élaboration du *Dictionnaire wallon* annoncé depuis plusieurs années. Une explication serait assez opportune, en effet, car le public commence à accuser le comité chargé de publier ce dictionnaire. Parmi les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette œuvre, il en est qui s'imaginent que la *Société liégeoise de Littérature wallonne* compose ce travail depuis cinquante ans, qu'elle le détient, tout fait, en portefeuille, et qu'il ne s'agit que de l'imprimer. D'autres ne comprennent pas qu'il faille tant de temps

---

[1] Présenté au Congrès de la *Fédération archéol. et hist. de Belgique* tenu à Liège en 1909. Inséré dans les *Annales du XXIe Congrès* de la Fédération, t. II, p. 176-199.

pour composer un ouvrage sur une matière dont nous avons tous les éléments en nous, les mots! Même il ne s'agit à leurs yeux que de compléter un dictionnaire existant. Ils nous demandent donc, avec une candeur qui nous effraie, à quelle lettre nous en sommes. Jugez du scandale lorsque nous répondons : « à la lettre A ! »

— « Alors, c'est comme à l'Académie française ! » nous objecte aussitôt le questionneur.

— « C'est bien pis! » répliquons-nous avant d'entamer des explications sur notre « paresse ». Mieux au courant des difficultés de l'affaire, philologues et historiens voudraient, eux aussi, savoir ce qu'on a produit jusqu'ici, ce qui reste à exécuter, et comment nous procédons, et comment s'opérera la publication. Le présent rapport a donc pour but de prévenir les désirs des uns et des autres en exposant l'histoire et la préparation du long travail entrepris.

On a dit maintes fois que la constitution d'un dictionnaire wallon fut un des objectifs de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* à ses débuts. Cette affirmation peut s'interpréter de diverses manières. Le public l'a prise dans son extension la plus large, sans distinguer entre dictionnaire liégeois et dictionnaire wallon, entre recueillir des matériaux et mettre une œuvre sur pied. Comme cette affirmation, aujourd'hui, commence à se retourner contre nous, il importe d'en mesurer l'envergure.

La Société, prise en bloc, ne songeait au début qu'à la culture du liégeois. Dans son esprit, le nom de *Dictionnaire wallon*, qui peut recouvrir bien des programmes divers, n'avait guère alors l'étendue de sens actuelle. L'article V des statuts, de 1857 à 1898, reste libellé comme ceci : « La Société réunit les *matériaux* du dictionnaire et de la grammaire du wallon *liégeois* ». Voilà ce que dit l'officiel, ce que l'on crut sagace d'acter, ce que la majorité vota, non pas, je suppose, sous l'impulsion des plus timides, mais à la voix de ses philologues réputés.

Qu'un projet plus étendu existât dans les désirs de deux ou trois membres, il n'est guère permis d'en douter. C'est pourquoi, en regard du texte officiel, on voudrait savoir quelles étaient les visées de Charles Grandgagnage et de l'élite en ce même temps. On peut le conjecturer par les préfaces du *Dictionnaire étymologique* et par les rapports ou discours qu'il fit à la Société même.

La première partie du *Dictionnaire étymologique*, qui fut imprimée d'octobre 1845 à 1847, c'est-à-dire dix ans avant la naissance de la *Société*, ne contient pas de préface explicative; mais, dans l'avertissement de la seconde partie (1850), l'auteur nous apprend que la première avait été précédée d'un prospectus dont il rappelle un passage important : « Nous ne voulions faire autre chose *en commençant* qu'un glossaire, c'est-à-dire un recueil des mots que nous jugions les plus remarquables, en nous bornant à peu près, quant à leur explication, à la recherche des correspondants; cela, par la double raison que nous avions un autre ouvrage sur le métier, et que, nos études n'ayant point été dirigées de ce côté, nous ne croyions pas pouvoir entreprendre davantage ». C'est en préparant la rédaction définitive de sa première livraison que Grandgagnage sentit « que, pour être vraiment utile, il fallait *embrasser le cercle tout entier* : chose longue et difficile ! Tout, en effet, était à créer : recueillir *tous* les mots des *différents dialectes* et des *différents âges*, s'assurer les formes, de la vraie signification (ce qui est bien plus malaisé qu'on ne le croirait), établir une *orthographe* conséquente sans qu'elle blessât ni l'étymologie, ni l'œil, *comparer les mots d'abord entre eux, puis avec ceux des autres langues et idiomes romans*, enfin rechercher l'*étymologie* dans plusieurs langues différentes éparses dans une quantité de livres. Le pis est que, *le fond même étant pour ainsi dire inépuisable*, les matériaux continuaient à arriver pendant que le travail d'élaboration s'opérait, de sorte que *l'édifice croulait souvent avant d'être achevé* ». On ne saurait mieux décrire à la fois le programme intégral de ce qu'il y avait à faire, et l'impossibilité de réaliser ce programme sans une longue et patiente et minutieuse enquête préalable. Ce passage nous éclaire pleinement sur le but que Grandgagnage assignait à ses efforts. Il l'a poursuivi à travers la maladie, les afflictions et l'indifférence presque totale de son entourage.

A la Société même, quelques années plus tard (discours du 15 janvier 1858), il semble que Grandgagnage ajoutait au but purement philologique affirmé jadis un second but plus pratique.

Il parle de « *constituer la langue wallonne* » en faisant dans un dictionnaire l'inventaire de ses richesses ». Ici l'expression de langue wallonne reste indéterminée par rapport à son étendue : mais cette idée de constituer une langue par un dictionnaire attribue au dictionnaire une action éducatrice et unifiante qui ne cadre guère avec le but scientifique d'une étude des patois.

Un autre sociétaire, Adolphe Picard, en 1859 [1], dans une séance générale devant le public liégeois rassemblé, développait un programme plus étendu que celui de l'article V. Toutefois il n'osait parler que de *matériaux* : « N'est-il pas intéressant de *recueillir* le vocabulaire de tous les mots qui ont eu cours parmi nous ?.... Sans doute ce ne sont là que les *matériaux* d'un travail plus sérieux, mais ces matériaux ne sont-ils pas indispensables aux savants laborieux qui recherchent, dans l'origine et la formation des langues, une des phases les plus intéressantes de l'histoire ? Les linguistes les plus distingués de tous les pays n'ont eu garde de dédaigner ces ressources et les Burguy, les Diez, les Diefenbach, les Genin, les Chevallet, etc., ont consacré la meilleure partie peut-être de leurs travaux aux divers patois de la langue d'oïl. Ce sont des recherches de ce genre qui ont valu à notre honorable président [Grandgagnage] une légitime notoriété (p. 21). Le but de la Société est donc *bien caractérisé* : elle veut encourager les études sérieuses, elle veut contribuer pour une part, si faible qu'elle soit, aux travaux de la philologie française. » (p. 24).

Non, le but n'était pas très bien caractérisé quant à l'étendue de pays qu'on allait explorer, mais il l'était par rapport à l'esprit qui animait les directeurs de la Société, et il dépassait visiblement la conception d'un dictionnaire liégeois. Tel n'était pas l'idéal de tous les membres, sans doute ; cet idéal de l'élite restait lui-même assez flottant, un peu trop platonique. On compte sur les concours beaucoup plus que sur l'effort personnel pour le réaliser. Au reste, dans la conception même des philologues de la Société, il y avait de singuliers compromis ou de singulières lacunes. Ainsi le même discours d'Adolphe Picard (p. 26) annonçait que la Société avait résolu de publier dans son *Bulletin* une série de glossaires technologiques. Pour justifier cette innovation, l'orateur explique que le but est d'apprendre aux ouvriers les termes français de leur métier et de leur faciliter la lecture des livres français qui leur dévoileront les secrets de leur art. Initier l'artisan à la lecture des *Manuels Roret* ! J'avoue que nous avons une idée fort différente de l'utilité des glossaires technologiques. Mais peut-être est-ce un argument de circonstance, afin de populariser ces glossaires ? Nullement. Pour se

---

[1] Discours prononcé à la séance de la distribution des prix aux lauréats du Concours, le 24 juin 1859. Cf. *Bulletin de la Soc. liégeoise de Litt. wall.*, 3e année (1860), pp. 21-26.

détromper, il suffit de se reporter à la parole d'un homme compétent, J.-L. Micheels. Dans un rapport adressé à la Société même [1], où il n'y avait aucun besoin de venir humaniser l'avantage de ces glossaires, Micheels insistait sur les mêmes raisons : « Sur la proposition de M. A. Leroy, vous avez décidé la rédaction de glossaires technologiques.... Ces travaux seront d'une grande utilité, tant au point de vue du propriétaire ou de l'industriel qu'à celui des ouvriers ; les uns et les autres y trouveront l'équivalent du terme wallon ou français qui portera dans l'ordre [c'est-à-dire : dans les commmandes], la convention ou le bordereau, la clarté qui est indispensable dans les relations d'affaires » [2].

Il serait puéril de louer ou de blâmer les sociétaires d'alors de limiter ainsi leur programme. La plupart furent franchement liégeois, ils n'eurent point de lointaines visées : c'est tout ce qu'il faut noter. Ce n'est que progressivement qu'ils s'élevèrent à la conception d'un but scientifique et qu'ils étendirent leur champ d'investigation. Particularisme fâcheux, si on se place au point de vue de l'exploitation des dialectes wallons, parce qu'il y avait peut-être dans les parlers de 1860 des richesses qui ont disparu depuis ; mais, en revanche, ni en surface, ni en profondeur, on n'aurait pu conduire alors une enquête systématique. On aurait exploité la surface comme les anciens propriétaires des mines du pays de Franchimont. L'analyse des phénomènes du langage a pris de nos jours une précision qui eût semblé minutie à nos devanciers. Fait alors, le dictionnaire aurait été, j'imagine, un Forir précédé ou plutôt suivi article par article d'un Grandgagnage. La Société aurait pu patronner et fusionner ces deux œuvres ? Mais elles avaient été conçues avant son existence et en dehors d'elle. Et pourquoi, d'autre part, aurait-elle assumé une tâche identique, puisque deux de ses hommes, poursuivant leur ouvrage, composaient l'un la partie philologique, l'autre la partie pratique du « dictionnaire wallon », tel qu'on pouvait le concevoir ? Pour oser entreprendre un plus ample travail, les esprits n'étaient pas mûrs, ni la science. C'est pourquoi, jusqu'en 1898, l'article V des statuts ne prévoit qu'un dictionnaire

---

(1) Séance du 15 janvier 1859. *Bulletin*, t. IV, 1re livraison, p. 27.

(2) Quelle illusion ! Les patrons, toujours pratiques, préfèrent s'adresser à un wallonisant que de consulter nos glossaires. J'ai été appelé ainsi à donner par correspondance maintes consultations, une fois par exemple sur le mot *ahêsse*, dont le sens était contesté dans un testament.

liégeois. Le sentiment de la nécessité philologique n'entrait pas en ligne de compte. On songeait plutôt pratiquement à *constituer la langue*, à faire du liégeois une κοινή que les autres cantons adopteraient peu à peu, à faire des auteurs liégeois les fournisseurs de toute la Wallonie. On rêvait de ressusciter la fortune du dialecte attique et du dialecte de l'Ile de France, sans songer à la différence des temps.

Quoi qu'il en soit de ces différences notables de conception, on doit ajouter que jamais la Société ne se montra exclusive. Elle accueillit et, probablement, elle provoqua les essais littéraires et philologiques dans tous les dialectes. Le travail d'analyse nécessaire à la création du dictionnaire général commença donc assez tôt à s'opérer. Notons-en les étapes principales.

La première édition du *Dictionnaire des Spots* de J. Dejardin paraît au tome IV du *Bulletin* (1861), avec un savant rapport de M. J. Stecher. C'est un essai de dictionnaire partiel, dont l'auteur ne se limitait pas du tout au liégeois.

Le premier glossaire est celui des termes archaïques donné en annexe à l'histoire du *Métier des tanneurs*, par M. St. Bormans (t. V, 1862).

En 1863, paraissait chez Renard la *Grammaire liégeoise* de L. M[icheels], membre de la Société.

Le premier glossaire technologique du wallon moderne est le *Vocabulaire des houilleurs liégeois*, le second est celui des *drapiers*, dus également à M. St. Bormans, (t. VI, 1863, et IX, 1867).

Le premier travail de linguistique comparative est le recueil des *Versions wallonnes de la Parabole de l'enfant prodigue* (t. VII, 1870).

Au tome VI (1864), Charles Grandgagnage continuait ses études dialectales par ses extraits annotés du dictionnaire malmédien de Villers. Au tome VIII (1866), commence la série des vocabulaires d'Albin Body, esprit curieux et encyclopédique, qui exploita surtout les parlers de l'Ardenne liégeoise.

En 1868, t. X, paraît le premier essai d'orthographe, par J. Delbœuf, appliqué à la transcription d'une pièce de théâtre, *li Mäïe neur d'a Cola*. Ce système ingénieux aux graphies trop archaïques ne fut d'ailleurs pas suivi.

M. I. Dory étudie les wallonismes en 1878, t. XV. Il est également le premier qui compose des articles d'étymologie (1878, t. XI), suivi bientôt par M. G. Jorissenne (1879, t. XVII).

L'examen critique des dictionnaires wallons existants fut entrepris par le président J. Dejardin (1886, t. XXII). Cette œuvre touche de trop près à notre but pour ne pas nous arrêter un instant. Constater les parties faibles de ce qui existe est une préparation et un excitant à de meilleurs travaux : l'examen de Dejardin avait donc le droit d'être sévère, pourvu qu'il fût suggestif. Il ne fut ni sévère, ni suggestif, ni critique. L'essai de Dejardin ne donne guère autre chose que les titres des dictionnaires, deux ou trois mots de biographie, des extraits de chaque préface pour montrer le but de l'auteur, puis une partie critique souvent très faible; enfin, à titre d'exemple, l'article *herna* de chaque ouvrage. Il ne dit pas ce qui a manqué à chaque lexicographe pour faire autre chose qu'une œuvre d'amateur ou de fantaisie. Il ne s'occupe qu'incidemment de l'orthographe de ces auteurs, chose pourtant de première importance, et même, à l'article Hubert, il dit n'avoir pas « mission » de s'occuper de l'orthographe! On voit, par les « conclusions » (p. 357), combien la pensée de Dejardin était loin de la philologie romane : les dictionnaires y sont considérés par lui comme « devant servir aux Liégeois pour rendre exactement en français les mots wallons qu'ils emploient ».

La première étude de morphologie est le *Tableau de la conjugaison dans le wallon liégeois*, par M. Georges Doutrepont (t. XXXII, 1902), œuvre d'un romanisant couronnée au Concours.

Une question de délimitation linguistique : « le gaum[ais] [1] est-il du wallon? » est examinée pour la première fois en 1896, dans un rapport du soussigné sur le *Lexique du patois gaumais* de M. Edouard Liégeois. L'esprit avait changé : à la demande de l'assemblée et surtout de son président, M. N. Lequarré, une partie de ce rapport fut développée en un mémoire qui exposait comparativement la phonétique du gaumais et celle du wallon et où l'on essayait de tracer la limite entre wallon et lorrain du côté du Sud (t. XXXVII, p. 185). C'était le commencement de l'analyse phonétique des dialectes en vue du dictionnaire, comme le travail de M. Liégeois était le premier lexique régional, abstraction faite des extraits de Villers.

---

(1) J'ai écrit jadis *gaumet* à l'imitation de M. Liégeois, qui se basait sur le féminin *gaumète*. Mais aucun nom ethnique ne se termine par *et*. L'ensemble des villages *gaumais* s'appelle *gaumachie*. Je crois donc que *gaumais* doit suivre l'analogie de *harnais-harnacher*, *marais-maraicher*, *anglais*, etc.

Au reste, le dictionnaire, non plus partiel et liégeois, mais général désormais, entrait dans les préoccupations de l'assemblée. « Il convient, dit le même rapport sur le lexique gaumais (t. XXXVII, p. 186), de laisser un sens assez élastique à ce mot de dialectes wallons pour n'exclure aucun des villages romans de la Belgique ». Celui qui dissertait alors sur le patois gaumais était bien décidé à faire triompher le projet d'un dictionnaire général contre ceux qui bornaient le but de la Société à rapetasser l'œuvre de Forir. D'ailleurs, il n'avait été nommé membre de la Société (mars 1895) que parce qu'il composait, de son côté, un dictionnaire wallon. Il sentait bien, grâce à ce qu'il savait des dialectes du Luxembourg, qu'il fallait asseoir les recherches étymologiques sur des bases plus larges que ne l'avait fait Grandgagnage. Mais, pour composer un dictionnaire, il faut une orthographe. Le nouveau venu agita dès les premiers mois cette grave question. L'appel demeura sans écho, et le manuscrit lu en séance resta pour compte à l'auteur. Tout ce qu'il obtint fut de faire ranger la question dans le programme des Concours.

L'expérience était acquise que, pour faire fleurir la philologie à la Société autrement que par les Concours, il fallait d'abord renforcer le contingent des philologues. L'assemblée voulut bien se prêter à cette réforme : M. Aug. Doutrepont fut nommé en avril 1896, M. Haust en avril 1897, M. Parmentier en mars 1898. Les mots de « grammaire et dictionnaire du wallon liégeois » qui avaient figuré pour la dernière fois dans le *Bulletin* de 1894 (t. XXXIV), perdent l'épithète restrictive dans la suivante réimpression (1898).

Désormais les années ingrates étaient franchies. Pour ramener l'attention de la Société et du public sur la question toujours pendante de l'orthographe, le soussigné soumit au concours et jeta ainsi dans la discussion un *Essai d'orthographe wallonne* [1]), qui, vivement critiqué par un des membres, M. J. Delaite, eut la chance d'obtenir les suffrages du jury. La question était amorcée, l'assemblée nomma une commission chargée d'élaborer un projet d'orthographe définitive pour le dictionnaire futur et les publications de la Société, comme aussi pour les écrivains de la Wallonie qui consentiraient à sortir de l'anarchie et de l'ignorance. Cette commission se composait de l'auteur du mémoire couronné et de MM. Delaite et Doutrepont.

---

(1) T. XXII, fasc. I, (1901).

L'auteur du premier travail condensa les règles proposées en un petit traité provisoire (juin 1901 [1]). On s'aboucha avec les principales sociétés littéraires liégeoises. On fit des tentatives de discussions, — sans grand succès, la phonétique n'étant pas un article courant. — Le plus ardent adversaire du projet, et le plus éclairé, fut M. Delaite, qui, partant de principes opposés à ceux de ses collègues, devait rester irréductible. L'assemblée ratifia les propositions de la majorité. On peut voir, en comparant les solutions préconisées par l'*Essai* et celles des *Règles d'orthographe wallonne*, que le projet de M. Feller était sorti indemne de l'aventure.

C'est que, à vrai dire, on n'était pas ici en présence d'un système artificiel auquel on pût opposer d'autres systèmes artificiels. Il se posait, au contraire, en face de tous les systèmes artificiels comme la classification naturelle de Jussieu s'oppose, en botanique, aux systèmes antérieurs. Il était simple, il voulait être phonétique, analogique et étymologique exactement là où il fallait l'être et dans la mesure où il le fallait ; il se promettait de respecter les lois bien constatées de la formation et de l'évolution des sons et des mots dans les langues romanes, dont le wallon fait partie, l'analogie n'étant qu'une façon abrégée de respecter l'histoire du développement linguistique ; enfin, il laissait du jeu aux graphies, admettant certaines tolérances que l'avenir doit nécessairement restreindre. Une couple d'années se passa encore à favoriser la diffusion du système. L'auteur se mit à la disposition des poètes, romanciers, dramaturges, qui voulaient se servir de la nouvelle orthographe pour la publication ou la réédition de leurs œuvres. D'autre part, M. Haust, nommé secrétaire de la Société et, de ce chef chargé de veiller à la correction des épreuves de toutes nos publications, a contribué beaucoup, par la bonne tenue du *Bulletin*, à montrer les avantages du système.

Ce grave problème résolu, on pouvait désormais se tourner vers le dictionnaire. Il fallait d'abord donner une idée précise, adéquate, de l'ouvrage qu'on voulait entreprendre. On peut affirmer qu'au sein même de la Société peu de personnes avaient conscience de la richesse inouïe de nos parlers romans et de la

---

(1) J. Feller, *Règles d'orthographe wallonne*, 1er tirage : juin 1901 ; 2e tirage : janvier 1902 ; 3e tirage : mai 1902. *Bulletin*, t. XLI, fasc. 2. Deuxième édition 1905.

complexité du travail; le public à plus forte raison ne les soupçonnait pas. Il fallait aussi montrer aux pouvoirs dirigeants, dont on devait solliciter l'appui, le genre de travail qu'on projetait. Au lieu d'entamer de longues explications, la Société chargea l'ancienne Commission de l'orthographe, à laquelle avait été adjoint M. Haust, de rédiger un spécimen d'articles. De là est né le *Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne* [1]. Un mot du titre d'abord. C'étaient bien les patois de la Belgique romane dont on annonçait l'exploitation; mais le mot roman n'aurait rien signifié aux yeux du public sur lequel on avait besoin de s'appuyer et dans l'esprit duquel nous devions d'abord populariser notre œuvre. De là, l'emploi du vieux terme historique *wallon*, que les Hennuyers peuvent revendiquer au même titre que nous, que tout le nord de la France a porté et continue à porter. De là aussi le terme ambitieux de langue wallonne, emprunté à Grandgagnage, terme qu'on nous a reproché avec plus de raison que de finesse. Les romanistes étrangers ne s'y trompèrent pas d'ailleurs. On ne pouvait nous accuser d'ignorer des limites que nous avions contribué à déterminer. Les deux principaux auteurs du *Projet*, MM. Feller et Haust, ont essayé d'y traiter des exemples très divers, des cas difficiles : mots rares et de sens même controversable (*vièrlète*), mots à double forme et à double étymologie (*bètsâle*, *bètôle*), mots d'étymologie obscure (*hô*, *choù*, *consire*, *hèrlèye*, *rèmidrer*), mots à dialectologie curieuse (*pan*, *arègne*, *ranteûye*, *p'tchî*), mots remarquables par la variété de sens ou d'expressions proverbiales (*pan*, *êwe*, *tchin*), mots surannés rencontrés dans l'ancien wallon (*èheù*), mots choisis en dehors du langage liégeois (*êwée*, *êwihas'*, *troufe*=troc, *sorfa*), mots empruntés à la toponymie (*fay*, *fayit*, *hièrdâve*), particules intéressantes au point de vue grammatical ou par leur archaïsme (*a*, *mièr*, *ins*, *insè*, le suffixe *-a*), verbes à conjugaison forte (*sûre*). Grâce à ce travail, on comprit enfin que le dictionnaire valait la peine d'être entrepris, et la Société nomma une Commission définitive du Dictionnaire, composée de MM. A. Doutrepont, J. Feller et J. Haust.

Mais la rédaction du *Projet* n'avait été qu'un intermède, ou, si l'on aime mieux, une réclame, — une réclame qui avait coûté huit mois de travail à plusieurs collaborateurs. Depuis l'adoption

---

[1] Liége, Vaillant, 1903-1904.

des règles d'orthographe, on s'était mis résolument et systématiquement à l'ouvrage. La première besogne devait être de concentrer à pied d'œuvre, sous forme alphabétique, le contenu des nombreux lexiques épars dans les Bulletins de la Société! Pour ne pas perdre de temps à recopier ou à résumer chaque article, il fallait prendre deux exemplaires de chaque glossaire, un pour en utiliser le recto, l'autre pour le verso, puis découper chaque article et le coller sur une fiche. Ce travail de démembrement fut conduit par les soins de M. Delaite. Au reste, les glossaires technologiques ne donnèrent pas tant de richesses qu'on en espérait. Les mêmes noms d'instruments usuels reviennent à satiété d'un vocabulaire à l'autre. Beaucoup d'articles ne font souvent que répéter Remacle, Lobet et Forir. Il faut excepter de cette critique et mettre hors de pair les glossaires composés par MM. Albin Body, Jos. Defrecheux, Semertier, Martin Lejeune, dont les auteurs doivent être rangés, pour cette raison, parmi les plus méritants des premiers collaborateurs du Dictionnaire wallon.

Les dictionnaires existants, à cause de leurs mauvaises graphies, doivent être traités de la même façon que les glossaires, ou bien il faut renseigner sur des fiches spéciales la page exacte où chaque mot est traité. Il fallait repérer de même l'œuvre de Grandgagnage, à cause de ses multiples additions et de sa façon de traiter plusieurs mots en un seul article. Une bonne partie de ce triple travail est maintenant achevée [1].

Il y avait ensuite à dépouiller les œuvres littéraires wallonnes, et d'abord les cinquantes volumes du *Bulletin*, en notant tout ce qui, à la lecture, frappait l'esprit comme particulier, original, obscur et, pour suivre une règle pratique, tout ce qui, en général, ne se rencontrait pas dans le dictionnaire de Forir. Pour le Bulletin, les fiches, établies par M. Haust, passèrent à MM. Feller, Doutrepont, Henri Simon, qui y ajoutaient les éclaircissements et les comparaisons avec d'autres dialectes que leurs connaissances respectives leur suggéraient. Il ne fallait pas non plus négliger l'immense fouillis des autres publications wallonnes, théâtre, œuvres lyriques, romans, journaux, almanachs, en tous les dialectes. Est-il nécessaire de dire que, malgré d'incessantes lectures, malgré une concentration vigilante de tout ce qui parait

---

[1] Depuis la date de ce rapport, le GRANDGAGNAGE a été mis sur fiches par M. Haust, REMACLE et FORIR par M. Henri Simon, le manuscrit de MAUS (dict. du patois gaumais) par M. Ed. Liégeois.

en Belgique et même au-delà (Fumay, Maubeuge, Tourcoing), nous n'avons pas réussi à épuiser ce fonds réellement inépuisable?

Par dessus tout, il fallait recourir aux sources orales, aller étudier les patois là où on les parle dans leur grâce et leur naïveté coutumières, noter les particularités de prononciation, de sens, les *spots* de chaque terroir, les formes grammaticales, les idiotismes. Ce travail, MM. Feller et Haust s'y appliquaient avec ardeur depuis longtemps : le premier, depuis 1879, notait, à la lumière de Grandgagnage, Dasnoy, Lobet et autres lexicographes, ce qu'il avait appris dans son enfance des dialectes de la Semois, de l'Ourthe et de la Vesdre et ce qu'il entendait autour de lui; l'un et l'autre, conjointement depuis 1888, consacraient une partie de leurs vacances à des excursions pour étudier la linguistique et le folklore wallons [1].

Mais l'impossibilité de se transporter partout pour faire de longues et profondes enquêtes à la fois sur le phonétisme, la morphologie, la syntaxe, le vocabulaire de chaque dialecte; la difficulté de s'ancrer suffisamment dans un endroit pour inspirer confiance et délier les langues; la nécessité grandissante de consacrer le plus clair des vacances aux publications elles-mêmes, ces raisons ont amené les deux enquêteurs à perfectionner un organisme qui s'est créé tout naturellement par la force des choses. Ces visites dans les provinces wallonnes nous faisaient des amis, qu'on pouvait interroger au besoin par écrit et qui même, parfois trop rarement, prenaient l'initiative de nous renseigner sur des mots rares ou des particularités curieuses, ou même de nous questionner sur des points qui les intriguaient. Ainsi s'est formé peu à peu un noyau de correspondants qu'il n'y a eu qu'à augmenter pour créer un des organes les plus intéressants et les plus nécessaires de l'œuvre. Ce fut surtout afin d'entretenir des relations suivies avec ces collaborateurs éloignés que fut créé le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, en novembre 1905. Il débute par des *Instructions à nos correspondants* dans lesquels M. Feller, bon connaisseur des mentalités ardennaises, essayait de stimuler par persuasion les activités hésitantes, de dissiper les défiances naturelles des Wallons de nos campagnes. Il se

[1] 1891 sqq. : J. Feller, *Flore populaire wallonne*, dans *Bull. de Folklore wallon.* — 1892 : Georges Doutrepont et J. Haust, *Les parlers du nord et du sud-est de la province de Liège,* dans *Mélanges wallons.* — Voyez aussi dans le même recueil : Aug. Doutrepont, *Formes variées de quelques mots wallons.*

continue par des discours et des rapports de MM. Feller et Haust sur le but, l'opportunité, la nécessité de l'œuvre entreprise et sur les travaux déjà exécutés. Puis il fournit des questionnaires, les uns sur des sujets aimés, la fenaison, la moisson, les instruments agricoles, le rouet, le foyer, l'abeille, le jeu de quilles ; les autres sur des mots qui doivent venir au début du dictionnaire, sous *aa-*, *ab-*, *ac-*, *ad-*, *ae-*, *af-*. Ce moyen d'enquête s'est révélé le plus puissant et le plus pratique; son seul défaut est d'être très exigeant. Les correspondants reçoivent des exemplaires interfoliés des questionnaires. La plupart répondent sur des feuilles *ad hoc* avec beaucoup de bonne volonté et d'intelligence. Et ce n'est pas un mince mérite, car les vocabulaires qui leur sont soumis sont très long, très serrés de texte, et, pour gagner de la place, fourmillent d'abréviations.

On nous a objecté qu'il est dangereux de tabler sur des matériaux ne provenant pas de philologues ou non recueillis personnellement. En principe, rien de plus vrai. Mais ce n'est vrai que pour les philologues étrangers, souvent réduits à étudier le wallon dans les Remacle et les Lobet, qui leur fournissent des matériaux moins sûrs, moins bien élaborés que ceux de nos correspondants. Quand nous n'aurions pas d'autres sources, l'avantage serait encore de notre côté. Mais hâtons-nous de dire que nous avons d'autres sources. Les directeurs de l'entreprise connaissent la phonétique des dialectes sur lesquels ils interrogent. Leurs efforts tendent surtout à recueillir plus de termes rares et techniques, plus d'expressions pittoresques et proverbiales. La comparaison des renseignements recueillis n'est pas non plus un criterium inopérant. Enfin, en cas de doute, le contrôle est facile et l'on ne craint pas d'en user; c'est l'enquête personnelle sur les lieux au premier jour de liberté, ou l'enquête par écrit, simultanée, auprès de divers correspondants.

Les questionnaires sur la vie rurale ont été faits en général par M. Feller. Les vocabulaires-questionnaires, œuvre beaucoup plus considérable, qui rassemblent une matière déjà beaucoup plus riche, plus sûre et plus scientifique surtout que tous les dictionnaires wallons réunis, ont été composés par un des trois rédacteurs à tour de rôle, et revus, corrigés, augmentés par ses deux collègues.

Les dépouillements des réponses ont été faits jusqu'ici par M. Haust, à qui les cahiers sont renvoyés en sa qualité de secrétaire de la Société. Le classement des fiches au siège de la Société est

surtout fait par M. Auguste Doutrepont. On aurait peine à se figurer la multitude et la variété de formes, de significations inédites et même de mots nouveaux que nous apportent ces enquêtes de tous les points importants de la Wallonie. Le classement en est laborieux, mais la récolte vaut largement l'effort.

Aux milliers de fiches ainsi constituées viennent s'ajouter celles qui proviennent de communications spontanées, soit de membres de la Société, soit de correspondants doublement actifs : s'ajouter les notes que nous prenons en dépouillant non seulement les œuvres littéraires, mais encore les documents les plus divers : vocabulaires anciens ou nouveaux, travaux envoyés aux concours, anciennes pièces de concours restées anonymes et inédites, textes d'archives. Ainsi s'explique le fait qu'en la seule année 1908, nos collections aient pu grossir de près de 30.000 fiches.

A sa réception chaque fiche nouvelle, ramenée au format désirable, est soigneusement contrôlée. On inscrit en tête le mot-type auquel elle se rattache. Enfin grâce à un travail d'insertion systématique et jamais interrompu, la fiche va prendre sa place dans l'un de nos 400 cartons à côté d'autres consacrées au même mot. Chaque mot a donc son dossier, qui s'enrichit peu à peu. Un carton pourrait recevoir jusqu'à mille fiches, si certaines notes, découpées et collées n'augmentaient pas l'épaisseur des feuilles. Au reste, comme la même feuille reçoit aussi très souvent plusieurs renseignements, il y a compensation.

Il existe encore d'autres provisions de fiches. La principale est celle qui a été recueillie par le signataire de ce rapport avant et depuis 1895, pour servir à ses études de philologie wallonne. La grande majorité d'entre elles, en vue du *Dictionnaire*, est classée par ordre alphabétique ; le reste, qui a trait à la phonétique et à la morphologie, est classée provisoirement d'après l'ordre usité dans le traité qui précède le *Dictionnaire général de la langue française*. Le tout comprend environ 50.000 fiches. Il est regrettable, au point de vue de l'unité, que cette collection ne puisse dès maintenant être versée à la masse au siège de la Société. Mais ce transfert à Liège paralyserait l'auteur, puisque celui-ci, résidant à Verviers, serait en ce cas privé d'un instrument de travail auquel il doit avoir recours à tout instant. Il y a là une dualité fâcheuse, à laquelle le détenteur remédie par des copies et des extraits au moment d'établir les vocabulaires-questionnaires.

Au total, on peut évaluer à 300.000 fiches le nombre de notes actuellement recueillies et classées [1]. Nous indiquons ces chiffres uniquement pour la curiosité, car il est plus facile de se faire une idée exacte des richesses acquises en consultant les *vocabulaires* et les *suppléments* publiés dans notre petite revue.

Ainsi la documentation se fait pour tout l'ouvrage en général, et en particulier pour les premières feuilles à imprimer. Mais le public se tromperait s'il croyait que le dictionnaire ne comporte que des enquêtes ou des opérations de classement et de compilation. Ce serait oublier que l'étude de chaque mot, de son origine, de l'évolution qu'il a subie, de la différenciation dialectale, de la filiation des sens, ne se fera pas mécaniquement, par simple juxtaposition des documents recueillis. L'histoire des mots exige des connaissances philologiques très étendues. Elle ne peut se faire que par une comparaison incessante. Or, à la limite linguistique où nous sommes placés, ce ne sont pas seulement les revues, lexiques ou autres travaux de philologie romane ou de latin médiéval que nous devons manier chaque jour, mais aussi les œuvres de philologie germanique, notamment pour ce qui concerne les dialectes flamands, néerlandais et ceux de la Prusse rhénane. La connaissance de la technologie, des métiers, de la vie rurale, de la botanique, de la zoologie, ne serait pas chose superflue, ne fût-ce que pour enquêter avec intelligence, apprécier avec justesse les renseignements reçus et définir les termes avec précision. Pour mener à bien le *Dictionnaire général de la langue française*, il n'a pas fallu moins qu'un logicien comme l'était Hatzfeld, un phonéticien comme Arsène Darmesteter, un romaniste comme Antoine Thomas, un grammairien comme Léopold Sudré. Et combien plus facile, leur tâche !

Le dictionnaire à composer ne peut guère être comparé à celui d'une langue littéraire comme la langue française. La langue française correspond à ce qu'on appellerait en botanique une « variété cultivée » ; le wallon, (nous ne dirons pas ici *la langue wallonne* !) nous représente toute une flore de dialectes et de sous-dialectes. Entre une langue arrivée à l'hégémonie et une juxtaposition de dialectes, il y a, si vous aimez mieux, la différence que présenteraient l'organisation d'une monarchie bien unifiée et celle d'une agglomération de petits états féodaux. Que de problèmes ardus cette féodalité va susciter ! Pouvons-nous créer au hasard de

---

[1] Ce nombre s'est encore accru considérablement depuis 1909.

l'ordre alphabétique un ouvrage qui sera une bigarrure de tous les dialectes ? Certes le romaniste ne s'en effrayerait pas plus que de celle qui existe dans Godefroy ou dans Du Cange ; mais il faut aussi que le dictionnaire wallon puisse servir aux Wallons. Donc, au lieu de composer un article sur chaque forme d'un mot ou variante dialectale, il vaudra mieux grouper la matière relative à un mot dans un seul et même article. Quand le mot existe en liégeois, la forme liégeoise servira de tête d'article, et les significations, les exemples seront rassemblés à cette place. Pour éviter des généralisations erronées, un sens particulier à une région sera indiqué comme appartenant à cette région. Les autres formes dialectales d'un même mot, celles qui seront sensiblement différentes, devront être inscrites à leur ordre alphabétique, mais avec simple renvoi à l'article principal. Les mots qui n'existent que dans un dialecte déterminé auront nécessairement leur article à la place où chacun doit être inscrit. Ne sera-t-il pas opportun aussi de distinguer par quelque différence typographique les principales régions ? On a le choix entre une différence de caractères affectant tout le mot, un signe conventionnel précédant le mot, une indication dialectale à la suite. Cette dernière est en tout cas nécessaire, mais sera-t-elle suffisante ? Il serait bon que, dans les quatre colonnes qui formeront deux pages en regard, l'œil pût distinguer instantanément ce qui est du dialecte liégeois, ce qui est ardennais, ce qui est namurois, ce qui appartient aux dialectes extra-wallons, le gaumais et le rouchi. Ces cinq divisions pourraient suffire pour signaler le genre ; l'indication dialectale après le mot préciserait l'espèce.

Le plan idéal d'un article consisterait à suivre d'un bout à l'autre l'évolution phonétique et l'évolution sémantique d'un mot. D'abord devrait venir la dialectologie. Car si le mot mis en tête de l'article n'est qu'un titre ou un constat d'existence, les variantes devraient l'accompagner pour la même raison. D'ailleurs les variantes dialectales forment souvent un faisceau d'arguments pour aider à retrouver l'origine du mot. La partie sémantique, de même, devrait présenter les sens dans leur ordre d'engendrement ou filiation, autant qu'il est possible de le découvrir, et non dans l'ordre de fréquence des sens ou dans un ordre arbitrairement imaginé en vertu de conceptions logiques subjectives. On pourrait considérer la partie historique et la partie sémantique comme étant sans liens entre elles, et adopter pour la seconde un ordre purement pratique, sans prétention à reproduire l'arbre généalo-

gique des sens. Ce procédé, qui est à peu près celui de Littré, serait un pis-aller. Il ne peut servir que dans les cas où l'étymologie, et par conséquent la filiation des sens, sont inconnues.

Quel que soit d'ailleurs le caractère donné à cette seconde partie des articles, elle devra contenir des exemples significatifs, empruntés à divers dialectes. Il sera plus difficile d'en restreindre le nombre que de l'augmenter. Elle fera bien de renvoyer le lecteur à d'autres mots synonymes ou quasi-synonymes, sans insister sur les nuances, puisque le rapprochement des définitions et des exemples doit suffire pour les indiquer.

Si le dictionnaire était fait uniquement à l'usage des littérateurs, malgré toutes ces précautions pour assurer la clarté et l'ordre, je considérerais comme une monstruosité de rassembler dans un même ouvrage et de mêler dans la même page et jusque dans le même article des formes et des phrases de physionomie très diverse. Mais ici la variété est partie constitutive de l'œuvre. Le dictionnaire des dialectes romans de Belgique s'adresse à la fois aux littérateurs et aux linguistes. Aux premiers, il faut donner les moyens de distinguer soigneusement ce qui appartient à leur dialecte propre de ce qui revient aux dialectes circonvoisins. Sans cette précaution ils emprunteraient de toutes mains des formes disparates, car les poètes sont avides de mots nouveaux. Notre dictionnaire ne veut pas les empêcher d'emprunter, de naturaliser un mot qui leur paraîtrait de bonne prise, mais il veut leur permettre d'emprunter en connaissance de cause. Aux linguistes, il faut offrir le recueil comparatif auquel ils ont droit, destiné à remplacer avec avantage, c'est-à-dire avec plus de richesse, de méthode, de science, ce qui traîne épars dans une vingtaine de publications, épars et fragmentaire, le plus souvent erroné et antiscientifique. C'est seulement par la substitution de grands recueils méthodiques au nombre infini de lexiques régionaux sans grammaire et sans critique, que les études comparatives de philologie romane pourront s'étendre avec sûreté sur des aires de plus en plus vastes. Acceptons donc de bon cœur ce voisinage des dialectes dans notre œuvre. Il est bien plus étendu dans le *Thesaurus* de Du Cange, où les mots prétendus latins, fabriqués par quelque moine ou quelque tabellion, n'ont souvent de latin que leur terminaison : ce sont des vocables saxons, burgondes, picards ou wisigoths déguisés. Il est plus étendu aussi dans le *Dictionnaire de l'ancien français* de Godefroy, où l'on soupçonne à peine, par la qualité des

exemples cités, la vraie patrie d'un mot. C'est très décevant pour qui s'aventure dans ces ouvrages sans fil conducteur. Heureusement, ces recueils sont de vastes nécropoles de termes morts, où le public ne pénètre guère. Nous essayerons de donner toujours à chaque mot, à chaque forme dialectale, son état-civil exact, afin d'éviter, à force de clarté et d'analyse, ce que la complexité du sujet pourrait présenter de déroutant pour le public.

Une œuvre semblable doit être publiée non en une fois, mais par fascicules de 64 à 80 pages. Attendre qu'elle soit rédigée en entier pour en entamer la publication ne ferait ni l'affaire du public ni celle des auteurs. Ceux qui ne verraient rien venir accuseraient ou soupçonneraient les auteurs de ne pas travailler. N'est-ce pas ce que le public pense déjà maintenant ? Que serait-ce si nous tardions vingt ans à donner le premier fruit de nos recherches? Nous essayerons donc dès l'année prochaine de livrer le premier fascicule de l'œuvre [1]. Le relevé systématique des richesses de nos idiomes doit être complété par une grammaire comparative des dialectes romans de notre pays. Les *Mélanges wallons* dédiés par des élèves et amis à M. Wilmotte, la *Revue des patois gallo-romans*, les *Bulletins* de la Société contiennent déjà des travaux partiels sur la phonétique et la morphologie. Il ne peut être question de composer une œuvre grammaticale d'ensemble avant de recevoir, du moins en partie, l'expérience que doit donner la composition du Dictionnaire.

Un atlas phonétique est le complément naturel de la partie phonétique de cette grammaire.

Mais l'histoire des mots ne peut se limiter à des lois en quelque sorte mathématiques et soustraites aux temps : le vocabulaire de l'ancien wallon, dont Grandgagnage a donné un noyau en cent pages à la fin de son dictionnaire étymologique, doit être exploité, recueilli, venir en témoignage dans la partie historique de notre œuvre. Que d'autres travaux importants ou nécessaires se rattachent encore à celui du Dictionnaire, attendant chacun son ouvrier ! Il y aurait lieu d'étudier la langue de chaque auteur wallon ancien, ou assigné au domaine wallon, comme M. Georges Doutrepont l'a fait pour Hemricourt, de les étudier à tous les points de vue, vocabulaire, idiotismes, grammaire, orthographe

---

[1] Cette promesse n'a pu être tenue, faute de ressources. Une pétition, datée du 16 janvier 1911, vient d'être adressée au gouvernement belge.

et phonétisme, en des monographies ou en des éditions plus critiques que les anciennes.

Nous voici, je pense, à la fin de notre explication. Le dictionnaire est donc fait ou il n'est pas fait, suivant ce que l'on exige de nous. Plus exigeants que nos propres amis, nous ne pouvons nous résoudre à produire une compilation comme il en existe tant, entreprises par des gens qui centralisent des notes, mais qui, incapables d'en faire la critique, impriment tout pêle-mêle. Ces gens ne donnent l'illusion qu'ils sont des *auteurs* (au sens réel du latin *auctores*, parent de *auctoritas* et de *augere*) qu'aux lecteurs incompétents et crédules; les autres reconnaissent à l'ensemble et à mille détails le résultat de compilations mal faites, où rien n'est à sa place, ni interprété sainement, où même souvent le compilateur n'a pas su tenir compte avec intelligence des notes de ses correspondants. Nous espérons que pareil reproche ne s'adressera pas à notre œuvre. Si nous voulions faire une rhapsodie de ce genre, elle est faite et bien au-delà : il ne reste plus qu'à numéroter 400.000 fiches et imprimer ! Si nous voulons créer une œuvre, elle est à composer tout entière, avec une sage activité, et il ne faudra pas moins de l'esprit critique, des connaissances diverses et des talents particuliers de ses trois rédacteurs, aidés de leurs collègues de la *Société de Littérature wallonne* et d'une armée de deux à trois cents correspondants, pour la mener à bonne fin. Il y aurait un moyen pratique de presser le travail et de terminer trois fois plus tôt. Ce serait que chacun composât le tiers de l'ouvrage. Mais nous n'entendons pas ainsi la collaboration. Que l'un ou l'autre des trois ait pris l'initiative de charpenter un article, il faut que son travail soit examiné, complété, raccourci, remanié par ses collègues. Mais tout heureusement ne comporte pas discussion et controverse.

M'arrêterai-je ici sans parler des circonstances vitales de personnes, d'impression, de dépenses? Ce serait volontairement rester incomplet. Pour réaliser le Dictionnaire, il faut plus qu'un beau plan et un beau programme. Il faut une somme que je n'oserais pas évaluer sans faire jeter les hauts cris, une demi-fortune. D'abord l'œuvre exige un matériel d'impression tout à fait particulier, qu'un éditeur ne se procure pas sans des garanties sérieuses. Nous devons compléter notre bibliothèque romane et germanique. Jusqu'ici les auteurs y ont pourvu, grâce au budget ordinaire de la Société et surtout de leurs propres deniers. Sous le rapport des dépenses, il n'y a pas à craindre d'être laissé à

découvert [1]. L'État, les Provinces, les Villes, déjà sur la simple appréciation des travaux commencés, le *Projet* et le *Bulletin du Dictionnaire*, rivalisent pour nous envoyer leur cotisation annuelle. Des particuliers tiennent à honneur d'être inscrits parmi les protecteurs de cette œuvre. Quant aux hommes, il y a à craindre l'âge, la maladie, les découragements, les dissentiments, l'absence de loisirs. Je passe très vite à dessein sur ces causes de retard, dont quelques unes existent réellement et devront être vaincues. En dépit des obstacles, le Dictionnaire *se fera*, certes; mais il importe aussi qu'il se fasse vite, qu'il se fasse bien, couvé par la chaleur de ceux qui l'ont conçu, et, pour y arriver, il ne faut escompter rien moins qu'une synergie parfaite de toutes les forces, de toutes les aptitudes et de tous les dévouements.

IX.

Principes d'orthographe wallone [2]

La Wallonie souffre de ce que l'écriture, telle qu'elle est pratiquée par la majorité des auteurs wallons, ne reproduit fidèlement ni les sons, ni les formes, ni les rapports syntaxiques. On ne *lit* pas les œuvres wallonnes, on les devine plutôt. Le but que nous

---

[1] Cette prévision *volontairement* optimiste ne s'est pas réalisée en entier. Les publications actuelles, *Bulletin* général, *Bulletin du Dictionnaire*, *Annuaire*, *Bibliothèque de philologie wallonne*, les récompenses affectées aux vingt-cinq Concours annuels absorbent toutes nos ressources et nous laissent en déficit. Ce n'est pas que la Province et les Villes nous aient marchandé leur appui, mais la subvention efficace doit venir de l'État. [A cette date du 8 mai 1911, l'intervention de l'État n'est pas venue sous la forme que nous espérions, malgré les efforts persévérants de notre ami et collaborateur Aug. Doutrepont. L'État ne manque pas de bonne volonté envers notre œuvre, mais il entre difficilement dans nos vues et n'a pas le sentiment des nécessités qui nous entravent; et peut-être craint-il aussi pour sa générosité des remontrances flamingantes... Pour mettre l'œuvre en train et couvrir les frais d'impression du premier fascicule, nous avions besoin d'une dizaine de mille francs, que la Société endettée par sa propre activité ne pouvait fournir : M. le Ministre nous propose un subside de 1.500 francs par fascicule à charge d'envoyer 402 exemplaires de l'ouvrage au ministère. Il n'a point calculé que ces 402 exemplaires nous coûteront 1,200 francs et que l'État ne fait ainsi qu'une souscription. Or chaque fascicule nous coûtera 3,000 francs de papier et d'impression, et nous aurions, si l'État maintenait ses conditions, à fournir douze cents exemplaires au public (800 ex. promis aux sociétaires, 400 au ministère) avant d'en mettre un exemplaire en vente! Et puis nous restons toujours dans l'impossibilité de démarrer].

[2] Chapitre détaché des *Règles d'Orth. wall.*, 2e édition, 1905, pp. 14-16.

nous sommes fixé, en élaborant ce système d'orthographe, peut se résumer de la façon suivante :

1. *Représenter plus exactement les sons de la langue parlée* : notre orthographe sera donc, autant que la pratique le permettra, ***phonétique.***

2. *Respecter la parenté qui unit les dialectes wallons au français* : notre orthographe sera, autant que la phonétique le permettra sans danger, ***analogique.***

3. *Respecter les différences dialectales et les analogies dialectales*, aussi exactement que la pratique le permettra. On y arrive d'ailleurs en se conformant aux principes d'analogie et de phonétisme énoncés plus haut. Notre système ne sera donc ni liégeois, ni verviétois, ni namurois; il doit servir pour tous les dialectes wallons; il doit permettre à un poète liégeois d'être lu fidèlement par un Ardennais, un Malmédien, un Brabançon, voire par un étranger qui connait les habitudes graphiques du français. Tout artiste wallon comprendra l'avantage d'une orthographe qui ne trompe pas le lecteur. *Unifier l'orthographe*, c'est faire des règles telles que les mêmes sons, dans les mêmes mots, soient écrits par tous de la même façon; que des sons différents soient écrits différemment. A différence phonétique (assez sensible pour être exprimée par l'écriture), il faut une différence graphique. Certains auteurs, mus par un sentiment patriotique excessif, préféreraient un système purement liégeois, ne prévoyant que les prononciations liégeoises, étouffant les autres prononciations dialectales. Cette politique, soyez-en sûrs, ne pourrait donner au liégeois qu'une catholicité artificielle. C'est par l'excellence des œuvres, non par des équivoques de prononciation, qu'il faut assurer à un dialecte la supériorité sur les autres.

4. Respecter les lois bien constatées de la formation et de l'évolution des sons et des mots dans les langues romanes, *dont le wallon fait partie*. Méconnaitre ces lois par des graphies fantaisistes, c'est rejeter le wallon en dehors du cycle des langues romanes. Quand nous refusons d'écrire *bai* pour *bè*, c'est parce qu'il ne nous est pas du tout prouvé que l'on ait jamais prononcé en wallon *ba-i*, *bay*. *Bai* s'éloignerait donc du phonétisme sans raison analogique ni historique.

L'analogie ou imitation des graphies françaises n'est qu'une façon abrégée de respecter l'histoire du développement linguistique du wallon. Un homme qui n'a pas le temps ou les moyens d'apprendre le pourquoi et le comment d'un acte, se tire d'affaire

en imitant le voisin qui est mieux au courant; de même, nous autres Wallons, faute de connaître par une suite continue de documents la transformation du latin en wallon, nous allons demander au français les résultats d'une transformation parallèle.

Ces considérations sur la valeur de l'orthographe analogique, nous permettront de nous affranchir au besoin de l'analogie. Le français a des graphies mauvaises, inutilement compliquées, dues au pédantisme ou à l'ignorance. Il faut savoir en secouer la tyrannie, en wallon, pour se rapprocher de ce qu'exigent la phonétique et l'histoire.

5. Quand on doit obéir à plusieurs nécessités à la fois, il faut établir une subordination entre elles. Qui l'emportera de la phonétique, ou de l'analogie brutale, ou de l'analogie corrigée et simplifiée par l'histoire? A notre avis, la phonétique doit primer tout. On pourra donc aller, dans les concessions analogico-historiques, aussi loin seulement que le permettra cette nécessité de représenter exactement les sons de façon à ne pas tromper le lecteur.

Beaucoup de ceux qui demandent à un système orthographique d'être facile, sans plus, confondent l'orthographe et la grammaire. Tout système présuppose la connaissance de la grammaire, c'est-à-dire une certaine habileté dans l'analyse du langage. L'espèce de facilité qu'on demande surtout à un système orthographique, celui-ci ne peut la donner. On voudrait qu'il dispensât de savoir diviser le discours en mots, de savoir distinguer un sujet, un verbe, une négation, un subjonctif, un homonyme, un rapport syntaxique. Aucun système ne peut en dispenser. Qu'on ne mette donc pas au compte du système orthographique les difficultés de la grammaire générale et de la logique. Il faut appeler simple et facile tout système permettant à qui connaît la grammaire de transcrire sa pensée, sans avoir à trembler pour chaque mot devant les exceptions et les caprices de l'usage.

X.

L'orthographe du dialecte de Frameries (1).

M. Louis Dufrane a eu l'heureuse idée de faire paraître, en annexe aux œuvres de Joseph Dufrane, un **Vocabulaire** *contenant la plupart des mots framerisons* (= de Frameries) *pré-*

(1) Extrait du *Bull. du Dict. de la langue wall.*, 4e année, 1909, pp. 37-49.

sentant une particularité. Ce vocabulaire a 37 pages et contient plus de 1100 articles. C'est une bonne contribution à la lexicographie du Hainaut. Nous n'examinerons pas le lexique en lui-même ; nous en tenons les renseignements pour excellents, car ils émanent d'un connaisseur amoureux de son dialecte. C'est sur un autre point que nous voudrions attirer l'attention.

Le *Vocabulaire* est précédé d'une note sur l'orthographe, qui appelle la discussion. En voici le premier paragraphe :

« L'orthographe adoptée par Jos. Dufrane dans ses dernières œuvres se rapproche, autant qu'il est possible, des règles fixées par la Société liégeoise de Littérature wallonne. Nous avons, dans la présente édition, accentué encore le rapprochement, mais en respectant scrupuleusement l'étymologie dont les Liégeois s'écartaient trop, au sens de Bosquètia [1]. Toutefois, nous n'avons pu suivre aveuglément toutes les règles imposées ; il y en a qui auraient rendu notre dialecte illisible en lui donnant l'aspect d'une langue artificielle. On pourra en juger, car nous avons placé entre parenthèses, à la suite de chaque mot, l'orthographe telle que l'exigerait la Société liégeoise. »

Ce préambule nous plait. Nous avons affaire ici à gens de bonne foi. Or nous sommes de bonne foi nous-même ; nous ne demandons pas mieux que d'apprendre les étymologies dont nous nous éloignons, bien à notre insu, et nous ne prétendons pas qu'on suive aveuglément nos règles. Nous sommes donc dans de bonnes conditions pour nous entendre, d'autant plus que, paraissant d'accord sur les principes, nous n'avons qu'à examiner les points particuliers sur lesquels l'honorable éditeur de Bosquètia fait des réserves.

1. « Une quantité de mots se prononcent de deux façons : faudra-t-il deux orthographes pour ces mots ? » L'ancien français n'hésitait pas à écrire *une gent, des gens* ; *un enfant, des enfans* ; *une clef, des clés* ; *un buef, des bues* (bœufs), parce que la consonne finale du singulier ne se prononçait pas devant l's au pluriel ou se combinait avec elle. Aujourd'hui encore, on écrit *cheval* et *chevaux* différemment parce qu'ils se prononcent différemment, et personne ne réclame l'uniformité graphique sous prétexte d'unité ou de simplicité. Donc, logiquement et en théorie, à prononciations diverses doivent répondre des graphies diverses. Dans la pratique (car, dans un système d'orthographe populaire, nous distinguons toujours la pratique de la théorie, et nous cherchons des tempéraments pour concilier la logique avec la

[1] Pseudonyme de Joseph Dufrane.

tradition, les aises ou la faiblesse des lecteurs), il y a lieu de peser les avantages des deux procédés.

Vous proposez d'uniformiser dans l'écriture des formes d'un même mot différentes par la prononciation. Comme il n'est pas vrai que jusqu'ici nous ayons exigé une orthographe *strictement* phonétique, nous comprenons très bien le désir de Bosquètia d'écrire *Armand* ou *Arman* dans tous les cas. Cela ne gêne pas les Framerisons. Ils prononceront, dans les cas divers d'euphonie syntaxique, selon les habitudes acquises, et ils n'ont pas besoin d'être avertis par l'écriture pour bien prononcer. Mais la question est de savoir si M. Dufrane se contente d'être lu par ses voisins. N'écrit-il pas aussi pour nous, qui ne sommes point de Frameries ? S'il veut que les œuvres de Bosquètia soient lues par nous et savourées par nous dans leur vraie prononciation, — je ne dis pas seulement comprises, car comprendre est un minimum, je dis savourées avec leur plein goût de terroir, — il doit nous aider à les bien prononcer. La solution dépend donc du but ; ce n'est pas nous qui vous l'imposons, c'est votre *but*.

Supposons donc que les écrivains wallons de Frameries ne dédaignent pas d'être goûtés par ceux de Liège. En ce cas, ils ont le devoir de nous faciliter, par des graphies fidèles, la prononciation exacte du dialecte qu'ils aiment, et dont ils sont fiers à bon droit, et qu'ils ont consacré par quelques jolis chefs-d'œuvre. Tirons les conséquences.

Vous dites, — permettez-moi seulement de traduire un peu, — que *maison* se prononce avec la voyelle nasale pure *on* devant consonne, tandis que, devant voyelle ou à la fin d'un membre de phrase, *maison* se prononce avec voyelle orale *o* suivie d'une consonne nasale gutturale. Vous voulez l'écrire de la même façon dans les deux cas. Cela ne vous est pas défendu, même par notre système, mais vous y gagnerez que tous vos lecteurs étrangers ignoreront cette particularité dialectale et prononceront *maison*. Le verviétois, qui présente une différence analogue, n'hésite pas à écrire *tché*, *né*, *vét*, *ré* (chien, pas, vient, rien) et *tchin*, *nin*, *vint*, *rin* : *ʒu n'a ré vèyou* (je n'ai rien vu), mais *ʒu n'vou rin* (je ne veux rien). A la vérité, cette dernière graphie est mauvaise et ne correspond pas à la réalité, car on prononce ce *rin* précisément comme à Frameries, mais nous voulons acter ici que le principe des deux graphies est observé à Verviers sans que nous soyons intervenu. De même, je n'hésiterais pas, si j'avais à écrire le langage de Frameries, à adopter le principe des deux

graphies, représentant les mots tantôt avec des *an*, *on*, *in* purs, tantôt avec le signe de la nasale gutturale. Est-ce à dire que nous imposons cette nasale gutturale ? Pas plus à Frameries qu'à Verviers. Nous avons jusqu'ici toléré *rin* pour *rèn* et *tchin* pour *tchèn* à Verviers, ce qui n'est pas le signe d'une grande tyrannie, ce qui démontre que nous ne sommes pas les théoriciens intransigeants et irréductibles que croit M. D.: mais enfin nous avons bien le droit d'exprimer une préférence et de dire comment nous écririons, en ce qui nous concerne.

M. D. dessert notre orthographe sans le savoir en nous prêtant des graphies barbares. Il s'imagine que nous écririons *marchanng*, *Armanng*, *maisonng*. C'est nous écraser sous le coup du ridicule. Jamais nous ne voudrions, à aucun prix, de ces graphies horribles, et nous prions M. D. de ne pas nous les endosser dans son Vocabulaire.

Quel sera le signe adopté ?

A petite différence phonétique doit répondre une petite différence graphique, assez légère même pour que les lecteurs peu délicats ou distraits ne l'aperçoivent pas, — ne l'apercevant pas, ils n'en seront pas gênés, — mais suffisante pour que le lecteur délicat soit averti de la différence. Je représenterais donc l'*n* guttural, non par *nng*, mais par une *n* légèrement modifiée, soit *ɴ*. Les lecteurs vulgaires prendront la boucle inférieure pour une fioriture ; la fantaisie des imprimeurs de prospectus et la mode leur présentent des déformations de caractères bien plus grandes, qui ne les déroutent guère. D'autre part, les lecteurs étrangers, qui veulent lire le framerison en framerison et non en français, sauront gré à l'auteur d'avoir si élégamment résolu un petit problème d'orthographe. Nous écririons donc *al maisoɴ*, *qu m'in voɴ*.

Un autre avantage de cet *ɴ*, c'est qu'il permet d'écrire les consonnes finales et de respecter scrupuleusement l'étymologie, que nous prétendons respecter plus exactement que Bosquètia. Nous n'écririons donc pas *marchan* et *marchanng*, mais *marchand* et *marchaɴd* ; non pas *muchan* et *muchanng*, mais *muchant*, *muchaɴt* (méchant). Cela nous permettra de conserver l's du pluriel : vous hésiterez à écrire *maisonngs*, nous n'hésiterons pas à écrire discrètement *maisoɴs*. Cela nous permettra encore de conserver les désinences personnelles des verbes : *il in voɴt a Paris* et non pas *il in vonng a Paris*.

Vous ne voulez pas de mon *ɴ* sous prétexte que je n'ai pas

hésité à inventer un signe spécial. De grâce nous ne nous disputerons pas pour cela. Tournez la boucle à droite et n'en parlons plus ! Mais avouez que notre *ʋ* ne rendra pas trop pénible la lecture des mots framerisons et verviétois, qu'il ne tire pas l'œil, qu'il a des qualités.

2. On prononce à Frameries *leù* (loup) devant consonne, *leuy* devant voyelle. Nous avouons le désir de voir employer les deux graphies. Que M. D. ne nous prête pas l'idée d'écrire en ce dernier cas *leuïe*, car nous ne mettons pas l'*e* final à tort et à travers. *Leuïe* serait doublement fautif, et par sa terminaison féminine et par l'emploi de *ï* en fonction de *y*.

3. Dans les terminaisons *-et*, *-é*, *-ais*, *-ez*, la voyelle se prononce à Frameries comme l'*e* des mots français *le*, *me*, *te*, *se*, *de*. On peut représenter ce trait intéressant de prononciation par *eu*, par *œ*, par un *e* pointé ou simplement par un *e* en caractère différent du reste du mot. Il suffira donc d'imprimer *muguet*, *maquet*, *assoume*, *cafe*, *astez*, *pied*, ou muguet, maquet, assoume, cafe, astez, pied. Le masculin restera ainsi aussi conforme que possible au féminin, et aussi aux graphies françaises dont on désire ne pas s'écarter.

4. Si *parti*, *banni* se prononcent *partè*, *banè*, il faut écrire *partè*, *banè*, sous peine de mal faire prononcer les mots.

5. On prononce à l'infinitif *fumé* devant consonne, *fumèy* dans les autres cas. Nous écrivons *fumer*, *fumèy*. A vrai dire, l'*r* de *fumer* nous a été arrachée par un désir de rester le plus possible d'accord avec le français. Nous regrettons bien cette concession à l'analogie, parce qu'on ne prononce pas *fumer* partout, et que l'alternance des formes dialectales *fumé*, *fumè*, *fumèy*, est plus logique. Mais, *fumer* ou *fumé*, la différence ne touche pas ici à la prononciation, et l'on peut tolérer les deux. Ce qu'on ne peut accorder, c'est qu'on adopte entre *fumé* et *fumèy* un moyen terme, une graphie *fumei* qui est mauvaise dans tous les cas, puisqu'elle se prononcera *fumè*. Les questions de phonétique ne se résolvent pas comme les questions de vente et d'achat, en « coupant la différence en deux ».

6. L'*é* aigu nasal est très fréquent en framerison. Ce son est absolument inconnu en français. L'auteur conclut... qu'il ne faut pas le figurer dans l'écriture ; que, si on le figurait, le plus patoisant des Framerisons ne pourrait plus lire couramment deux lignes. Ainsi, chose bizarre, quand les auteurs écriront *malén*, *dou vén*, *magazén*, *gobén*, les lecteurs dépaysés ne parviendront

plus à lire ! Il faut absolument que les auteurs écrivent *malin* ou *malin* pour que les lecteurs prononcent *malén* ! Bref, nous nous butons toujours au même procédé : écrire les choses en français, le lecteur les devinera et les prononcera en wallon. Nous affirmons, au contraire, que, au bout de cinq lignes, sans avertissement préalable, le lecteur comprendra la valeur et le bien-fondé des graphies en *én*.

La graphie *malén* n'est pas disgracieuse. Elle n'est pas irréprochable, puisqu'on peut l'interpréter mal et lire *malé-n*; mais c'est un défaut qui lui est commun avec les autres signes des voyelles nasales. Elle est certes plus exacte que *malin*, et elle est moins sujette à erreur, car *-in* n'existe pas non plus en français et, par conséquent, on sera tenté de le prononcer *i-n*. Une fois le principe admis que le signe composé *én* représente une voyelle nasale, la prononciation s'ensuit : *én* est la voyelle nasale de *é*. Mais, une fois le principe admis que le signe *in* est une voyelle nasale, la prononciation qui en résulte est simplement *in*, c'est-à-dire la voyelle nasale de *è* et non celle de *é*.

7. Suivant en cela une habitude du Hainaut qui est déplorable, l'auteur change les *in* en *ein* et en *ain*. Les écrivains hennuyers s'imaginent rester plus fidèles à l'étymologie quand ils écrivent *boulainʒie* à cause de l'*a* de boulanger, *teimpète* à cause de l'*e* de tempète, *deint* à cause de l'*e* de dent. C'est sans doute en cela qu'ils estiment que nous nous écartons de l'étymologie. Hélas, ils ne savent pas que les graphies *ain*, *ein* ont une histoire particulière et qu'il n'y a pas de rapport entre *ain* et *an*, entre *ein* et *in*. Si l'on écrit aujourd'hui *main*, *pain*, *plein* en français, c'est parce que l'on a prononcé jadis *mayn*, *payn*, *pleyn* : corrélativement, M. D. est-il sûr que l'on a prononcé jadis en framerison *boulaynʒie*, *teympète*, *deynt* ? Nous sommes certain du contraire, et, par conséquent, ce qui respecte l'étymologie, c'est d'écrire *boulinʒiy*, *timpète*, *dint*. On doit être intransigeant sur ce point. Cette habitude des *ain* et des *ein* est empruntée à quelques vieux auteurs sans connaissances grammaticales. Le plus grand service qu'un écrivain hennuyer pourrait rendre à sa région serait l'échenillage de ces *a* et de ces *e* parasites.

8. Il paraît que nous proscrivons d'une façon absolue les consonnes *parasites*, mais sans fournir aucune règle. Si l'auteur avait lu, dans l'*Essai d'orthographe wallonne* ou dans les *Règles*, les passages relatifs à cet objet, il saurait qu'il s'agit ici non des consonnes finales qu'exigent la déclinaison et la conjugaison, si

on veut rester dans le cercle des langues romanes, mais de consonnes ridiculement introduites par les grammairiens du XVe et du XVIe siècle, au mépris des lois du langage, qu'ils ignoraient. J'ai cité jadis *vingt* et *doigt* comme étant les plus caractéristiques de ces bévues. Le latin viginti, qui contient un *g* en effet, est devenu à peu près viyinti, vinti, vint ; digitum est devenu à peu près deyt', puis doyt' (de-it', do-it'). Les grammairiens français de la fin du moyen âge, en écrivant *vingt* et *doigt*, ont introduit un *g* qui était mort ou transformé en *y* depuis dix siècles et plus ! Et, pour comble, ils l'ont introduit à une mauvaise place, après *n* de *vingt*, c'est-à-dire après le *n* de viginti ! Ces Messieurs les grammairiens, heureuse inconséquence ! — n'ont pas pensé à introduire ce même *g* dans *froid*, de frigidum, dans *roide* de rigidam. Il est étonnant qu'ils n'écrivent pas *roig* à cause de regem et *loig* à cause de legem. Mais ils nous ont doté de *scier* à cause du *c* de secare, qui s'était aussi changé en *y* quelques siècles auparavant, et de *sçavoir* à cause de scire, bien que *savoir* vienne de sapere et non de scire. Partant nous devons nous féliciter de ce que les gallophiles ne nous ont pas encore réclamé *sçoyi* au lieu de *soyi* et *sçaveûr* au lieu de *saveûr*.

Notre système à nous est de suivre l'analogie du français partout où c'est plausible, de ne pas la suivre dans ses verrues et ses polypes. Au moment où nous nous occupions d'agencer une réforme cohérente, la réforme de l'orthographe française était dans l'air. Nous espérions que les romanistes français réussiraient à balayer certaines consonnes ridiculement introduites : ils ont échoué contre la routine et l'incompréhension des académiciens. Ils ont échoué ; mais nous, qui sommes libres, pourquoi irions-nous jusqu'à imiter les verrues d'autrui ? Nous nous sommes permis d'écrire *vint* et *doit*, et, chose plus grave, nous avons supprimé l'*s* que le français a introduite à la première personne du singulier dans toute la conjugaison, écrivant *ḑi vou* à cause de volo, *ḑi so* à cause de sum, *ḑi vin* (venio), *ḑi prind* (prendo), *ḑi voleù* (volebam), *ḑ'èsteû* (stabam).

9. La graphie *wa* n'a pas eu l'heur de plaire à M. D. Pourquoi ? Est-ce parce que la voyelle *a* précédée d'un *w* s'exprime mieux par *oi* ? Non, mais Frameries prononçant *wa* comme le français, on n'y sent pas la nécessité de changer *oi* français. Le raisonnement est excusable, mais ce n'est pas se soucier beaucoup de ce qui correspond à *oi* français dans les autres

dialectes wallons. Ceux qui prononçaient *wè*, *wé*, prétendaient aussi conserver *oi* [1]. De sorte que, dans tout ce qui s'est écrit en wallon en dehors de notre orthographe, il n'y a pas moyen de savoir ce que l'auteur prononce quand il écrit *oi*! Il n'y a qu'un seul remède à cet abus de la graphie *oi* : c'est de faire écrire *wé*, *wè*, *wa*, *wå*, *wo* suivant la prononciation locale.

10. L'abus des signes *w* et *k* donnerait, dit-on, aux dialectes wallons un aspect germanique. — C'est répéter ce que nous avons dit nous-même; nous sommes donc d'accord sur le principe. Mais où est l'abus? M. D. a-t-il jamais vu écrit du picard ancien? Sans doute. Il sait donc que les dialectes romans du Nord ne répugnaient pas à l'emploi de *w* et de *k*. Le texte picard d'*Aucassin et Nicolete* écrit *ki* à côté de *qui*, *kaitif* à côté de *caitif*, *manke* et non *manque*, *waucrer*, *waumoner*. Philippe Mouskès écrit *enkor*, *ki*, *arceveskes*, *rike* (riche), *clokète*, *triuwe* (trève), *lieuwe* (lieue), *waiter* (guetter), *wès* (us). Les exemples foisonnent dans les écrits namurois et liégeois. L'emploi de *w* et *k* se justifie donc par la tradition. Au reste, nous n'abusons pas de ces deux lettres, puisque, partout où le français emploie *c* et *qu*, nous en usons de même. Il n'y a qu'une exception à cette règle de bonne analogie : c'est lorsque le *c* dur se trouverait en wallon devant *e*, *i*. Si commencer se dit *comincher* en Hainaut, *cuminci* en verviétois, il est *kiminci* à Liège et nous ne pouvons pas écrire *ciminci*, ni *quiminci*, ni *cuiminci*. Nos graphies nous sont dictées par des circonstances plus fortes que nous, tandis que nos contradicteurs s'imaginent toujours que nous les choisissons par caprice, pour taquiner les habitudes reçues et barbariser les textes. En conséquence, il faut employer le *k* ailleurs encore que dans les mots d'origine étrangère, dans *vake*, *kèryi* (charrier), *kèrki* (charger), *keude* (coudre), *kèyére* (chaise), *keuy* (chu), qui ne présentent *qu* ni en français ni en latin. Pour le *w*, nous n'approuvons pas plus *scouatei* que *ouallon* : c'est *scwatèy*, *walon*, *wé*, *wadjûre* [2] qui s'imposent.

11. M. D. loue notre emploi de la demi-consonne *y*. Cependant il ne se fait pas une idée tout-à-fait adéquate de son emploi [3]. Sans quoi il écrirait *leuy*, *fumèy*, *aiwéye* (aiguille), *ab'yi* (habillé).

---

(1) Un correspondant hennuyer nous écrivait un jour que, dans sa localité, « connaître » se disait *counoite*. Invité à préciser quel était le son qui se dissimulait sous cette graphie équivoque, il transcrivit *counwote*!

(2) M. D. écrit par inadvertance *wadgure* avec un *g*.

(3) Jamais notre *y* n'équivaut à *ii*.

Il ne proposerait pas de conserver *ill* pour *y*, juste au moment où en France le signe de *l* mouillé vient de perdre le son de *l* mouillé. Le signe *y* est si commode, si simple que les Français devraient l'adopter; le signe *ill* est si incommode, si compliqué, si équivoque enfin que les Français devraient le rejeter. Cet *ill*, disions-nous, « a toujours été une cause d'embarras; il ne correspond plus à la réalité ». M. D. nous fait l'honneur de nous citer, puis il conclut à la conservation de *ill*. Nos arguments ont donc glissé sur lui.

Les Borains n'ont aucune raison d'adopter *ly*, dit-il, puisque, dans aucun de leurs mots, il n'existe d'*ill* mouillé « proprement dit ». M. D. a l'air de comprendre que nous lui conseillons d'écrire *papilyon* quand il prononce *papiyon*. Eh bien! pas du tout. Si vous prononcez *milyon*, écrivez *milyon*; si vous prononcez *papiyon*, écrivez *papiyon*. Ce que l'on déconseille, c'est d'écrire *papillon*, parce que personne ne sait si vous prononcez cela comme les Français d'aujourd'hui ou comme les Français d'hier; parce que les provinces n'ont pas encore adopté la mode parisienne et que *ill*, en conséquence, est équivoque. Vous aurez beau me citer le *gl* italien et le *ll* espagnol; cet argument ne me touche guère, puisque vous ne proposez pas d'écrire *papiglon*. Ce qui est plus grave, vous citez la « tradition » boraine: c'est la prononciation boraine qui a « prévalu »; c'est une « abdication » de supprimer le signe *ill* « puisqu'aujourd'hui tous les peuples latins le prononcent comme les Wallons l'ont toujours prononcé ». M. D. voudra bien nous accorder que *gl* et *ll* ne sont pourtant pas *ill*, en sorte que le français seul se sert de *ill*, et non tous les peuples latins. Le patriotisme fait faire à l'auteur une confusion entre les signes et les sons. Si d'autre part le borain prononce *y* aujourd'hui un groupe qui a été *c' l* ou *g' l*, puis *yl*, pour devenir *ly* (*l* mouillé), il a subi la même évolution que les autres peuples; il n'a imposé sa prononciation à personne; et, quant à la façon de figurer cette prononciation, si l'italien en est resté au stade *gl* et le français à *il*, *ill* qui représente la prononciation *yl* d'il y a dix ou douze siècles, ce n'est pas une raison pour adopter ce *gl* ou cet *ill*; au contraire. Ce serait affubler un jeune homme d'une défroque de vieillard Ce serait abdiquer sa jeunesse et le droit de renouveler le vieux costume graphique des mots. De quel côté serait l'abdication?

12. De même, c'est parce que le français a tort d'écrire *nous portions* et *des portions* que je désire supprimer cette équivoque

en wallon. Puisque l'espagnol et l'italien touchent M. D., qu'il regarde comment le *-tion* français s'écrit dans ces deux langues (it. *venerazione, propagazione, ambizione*; esp. *narracion, corrupcion, emocion*), il sera moins fasciné par la graphie française; il ne craindra ni *constitucion*, ni *porcion*, ni *accion* ou *acsion*.

13. Pour *liyon*, M. D., emboîte l'argument contraire. Tantôt il voulait conserver *-ill-* et *-tion* parce que la prononciation boraine est conforme au français. Ici il prétend conserver la graphie française, bien que la prononciation soit différente, C'est parce que, en fait, M. D. se guide d'après des répugnances et des sentiments. Son siège est fait, son parti pris avant qu'il n'argumente. Répétons donc pour le cas de *lion* ce que nous avons déjà dit : si vous l'écrivez comme en français, je le prononcerai comme en français, en une syllabe, soit *lyon*. Si vous l'écrivez *liyon*, vous m'apprendrez qu'il y a une syllabe *li* et une syllabe *on*, liées par un *y* qui se prononce plus ou moins suivant les régions et suivant les individus. Vous êtes libre d'écrire comme vous voulez et de me tromper par vos graphies, mais je veux avoir le droit de prononcer ce que je vois écrit.

Les exemples fournis par M. D. ne prouvent donc pas que nous ayons préconisé des règles incompatibles avec le génie de son dialecte. Aucun d'eux ne démontre que les créateurs de l'orthographe wallonne n'ont pas une connaissance *suffisante* des dialectes hennuyers. Pour adapter une graphie à un son, il n'est pas nécessaire de savoir tous les mots d'un dialecte. Celui qui sait moins de mots et plus de phonétique est beaucoup mieux préparé pour déterminer l'orthographe d'un dialecte que celui qui sait plus de mots et moins de phonétique.

Au fond, n'y a-t-il pas quelque malentendu entre M. D. et nous? Pour M. D. notre orthographe se confond avec l'orthographe phonétique. De là certaines erreurs de son *Vocabulaire*. Certes nous tendons au phonétisme, mais avec bien des atténuations. Ainsi nous écrivons, tout aussi bien que M. D., *clicotia, blaria, èscouvion* au lieu de *-ya, -yon*. Nous conservons les lettres finales muettes qui attestent l'etymologie du mot ; au lieu des graphies *blouk, bideu, catwar, crabo, gado, corau*, qu'il nous attribue, nous écrivons *blouke* (fr. boucle), *bidel, catwâre, cras-bos, gadot, corô* ou *corôe* (fr. courroie) [1]. En revanche

[1] Le liégeois prononce et écrit *corôye, haye*: le framerison prononce et peut écrire *corô, â*, mais il peut aussi conserver l'*e* muet du français courroie, haie.

nous repoussons *pusse* pour *pus'* (puits), *colibète* pour *quolibèt'*. Nous conservons la douce finale dans *dalâge*, *pwalâge*, *iève* (lièvre), *cachive*, *gâde*, *m'atind-je*, *mâgue*, (maigre), parce qu'elle est étymologique et qu'elle se prononce douce dans certains cas, par exemple devant une voyelle initiale. Nous écrivons, tout comme M. D., *quine*, *dèsconcanèy*, et non *kine*, *dèskonkanèy*; mais aussi *broke* (fr. broche), et non *broque*. Nous notons soigneusement la voyelle longue et fermée dans *skeûte* (secouer), *cèmintiére* (cimetière), etc.

Voici d'autres mots où l'orthographe de l'éditeur et la nôtre, bien enseignée cette fois, sont en présence. Nous ne craignons pas d'en offrir la comparaison à tout lecteur non prévenu.

Orth. Dufrane	Orth. de la Soc. Wall.
aroïie	aroyî
arrousette, barrette	arousète, barète
artoile	artwal (fr. orteil)
assayie	assayî
bauffe (petite cave)	bôfe
bauillie	bôyî
bèrdouille	bèrdouye
billettes	biyètes
bi'n-aise	binaise
brain	brin (fr. bren, embrener)
busïe	busyî (= bus'yî)
causse	caus' (chaux)
cerque	cèrke (cercle)
couaille	cwaye (caille)
coueillie	cwèyî (cueillir)
doûgt (doigt)	doût
dueil, sueil	dwèy (deuil), swèy
eindamei	indamèy (intaminare)
fourbillïe	fourbiyî
gaillie	gayî
habeille	abèye
mouiat	mouya (liég. mouwê)
pouail	pway (poil)
saillette	sayète
waillin	wayén

Notre orthographe n'a certes pas la prétention d'être impeccable, puisqu'elle n'est pas exclusivement phonétique et qu'elle

comporte une certaine somme de transactions. Encore convient-il de ne pas lui attribuer par erreur des vices qu'elle a pris soin d'éviter. Le système que nous préconisons est le fruit d'une étude approfondie; une pratique de plusieurs années en a fait ressortir les avantages. Nous reconnaissons toutefois qu'il est susceptible de s'améliorer et de se compléter. C'est ainsi que M. D. nous révèle l'existence à Frameries d'un *œ* fermé nasal qu'il transcrit par *ùn* : *pùn* (pomme), *inrùn* (discorde), *d'rùnbèy* dérober. Cette graphie est parfaitement acceptable.

Nous serions heureux si les explications qui précèdent pouvaient dissiper chez M. D ses dernières préventions contre l'orthographe dite « liégeoise » et lui faire voir que nous sommes bien près de nous entendre.

XI

La zone picarde-wallonne [1]

étudiée par le R. P. Grignard.

L'œuvre couronnée du P. Grignard sur les patois de l'Ouest-wallon n'a pas eu la chance d'être corrigée et remaniée amoureusement par lui pour la publication dans nos Bulletins. Sa vocation l'a conduit aux Indes, où il évangélise les Faharias ou les Lepchas à la mission de Kurséong, au pied de l'Himalaya, au lieu de peser des syllabes picardes ou wallonnes à Charleroi. Peu avant son départ, il avait bien commencé une refonte de son premier manuscrit, dont les grandes pages pleines de surcharges, d'additions aux marges, de notes intercalées en des temps divers, n'étaient pas déchiffrables pour un imprimeur. Mais il n'a pas eu le loisir de pousser très loin ce travail. Il s'est arrêté au début de la lettre *ŏ*, et encore renvoie-t-il souvent du second manuscrit au premier, compliquant ainsi la publication au lieu de la faciliter. Quant aux trois autres quarts, il a dû se contenter de biffer au crayon des mots, des exemples, des membres de phrase incriminés par le jury et d'ajouter des numéros aux paragraphes. Or, on a vu par le rapport de M. A. Doutrepont que le jury aurait désiré une mise en valeur beaucoup plus intime et plus laborieuse des précieux matériaux accumulés. La mission m'est échue d'opérer ce travail. Je dois donc dire en quoi j'ai respecté l'œuvre

---

[1] Préface de la *Phonétique et Morphologie des dialectes de l'Ouest-wallon*, par Adelin Grignard, S. J., éditée par J. Feller, dans *Bull. de la Soc. liég. de Littér. wall.*, t. 50, 2e partie, 1909.

première, en quoi j'ai cru devoir la transformer, à mes risques et aux risques de l'auteur — absent et consentant.

L'œuvre de M. Grignard a l'avantage, ou la disgrâce, suivant le point de vue, qu'elle n'expose pas l'étude d'un dialecte wallon naturellement délimité, offrant, à tous les endroits, sur tous les points importants de son vocalisme, le même traitement presque invariable, n'ayant que des variations légères de détail, comme de *tchantnut* à *tchantneŭt* ou de *mwart* à *mwĕrt*. La région étudiée ici n'a pas d'unité. C'est une zone de transition où se croisent et s'entrecroisent deux dialectes. Les esprits purement spéculatifs objecteront que toutes les régions sont intermédiaires, que dans toutes se présentent des limites phonétiques, en deçà et au delà desquelles les mêmes mots ne sonnent plus du même son. Nous leur répondrons qu'il y a différences et différences : il ne faut pas seulement les compter, mais les peser. Les unes sont presque négligeables, les autres sont radicales, et, accumulées, impriment la sensation bien nette du passage d'un idiome à un autre. Telle est la région explorée ici. Deux espèces appartenant à des genres différents, le rouchi, du domaine picard, et le namurois, du domaine wallon, s'y rencontrent et s'y entrepénètrent. Ce n'est pas un centre d'où les eaux gonflées s'avancent rythmiquement en ondulations successives, c'est un détroit où s'entreheurtent les derniers flots de deux mers opposées.

Voilà ce qui rend si compliquée la description phonétique de ce soi-disant dialecte de l'Ouest-wallon. Cette description, l'auteur l'avait commencée sans avoir une vue bien nette des oppositions qu'il aurait à mettre en relief. Il a cru qu'il lui suffirait d'emprunter le moule d'un travail analogue fait sur le dialecte de Namur et d'introduire les variantes dialectales. Mais le dialecte de Namur est homogène : il n'y a pas d'homogénéité dans la région qui s'étend de Waterloo à Chimay et de Walcourt à Thuin. A mesure qu'il avançait dans sa description, l'auteur s'en est aperçu. A la fin, il en avait acquis la claire intuition et c'est alors qu'il a rédigé cette introduction synthétique à laquelle nous nous sommes gardé de toucher. Il en résulte que l'exposé des traits dialectaux est resté assez lent et confus. L'auteur y mettait un peu toutes les questions au même plan. Il faisait la chasse aux exemples rares et d'étymologie douteuse, tandis que pareille démonstration réclame des exemples communs et non controversables. Puis il arrivait que certains mots choisis à cause de leur singularité avaient besoin d'exhiber tout un état-civil de

variantes et de dérivés. Tous ces détails, sollicitant l'attention en même temps, empâtaient le sujet principal. D'autre part, trop peu étonné des résultats de son enquête, l'auteur enregistrait les variations profondes et les superficielles avec la même sérénité, sans une phrase qui mît le lecteur en arrêt et l'avertit de l'importance du phénomène. Mon premier rôle a donc été, dans ce travail de mise au point, de supprimer des causes d'encombrement et de confusion, de sacrifier certains exemples, de délester l'œuvre des remarques de syntaxe et de lexicologie inopportunes, de clarifier et de raccourcir les délimitations géographiques des sons, de donner çà et là, par quelque phrase ou quelque mot précis, la sensation qu'on avait affaire à une zone de transition et à un caractère différentiel important.

Forcé de respecter autant que possible la conception d'autrui, je n'ai pu m'en affranchir aussi complètement que j'aurais voulu. Il est souvent plus difficile de remanier une œuvre que d'en composer une nouvelle. Ainsi, quoi que nous ayons fait pour rendre plus saillants les traits spéciaux et réduire la place des caractères génériques et communs, nous avons conscience de n'avoir réussi que très imparfaitement. Nous avions contre nous à la fois le sujet, trop composite pour se prêter à une rapide analyse, et la crainte de trahir notre auteur, trop éloigné pour nous donner sur chaque innovation son opinion définitive. Puissent mes deux collègues du jury, qui ont étudié attentivement l'original, estimer que six mois d'un travail intensif n'ont pas nui à l'œuvre consciencieuse du P. Grignard.

Les changements opérés portent tantôt sur la forme et tantôt sur le fond. J'ai déjà parlé du travail d'élagage dans les exemples : il en reste souvent trop, mais le lecteur peut s'arrêter en cela au bout de deux ou trois exemples probants, et négliger les exceptions et explications qui remplissent le reste du paragraphe. J'ai séparé dans la mesure du possible les phénomènes généraux des variations particulières. Les indications des limites ont été souvent mises à part, afin que le lecteur puisse les sauter ou les consulter attentivement, suivant son objet. L'auteur n'a pas craint la copieuse énumération des communes formant la limite de chaque phénomène. Il faut lui en savoir gré, et l'on peut être sûr qu'il a déterminé ces limites avec soin et presque toujours sur place. Quand ces listes faisaient double emploi avec une carte, je les ai abrégées; celles qui, au contraire, remplaçaient une carte, ou qui contenaient des considérations théoriques, une

façon particulière de présenter les faits, je les ai conservées.

Parfois l'auteur ne donnait que des titres et des exemples : j'ai dû alors interpréter les résultats et les classer. Parfois je n'ai pris que les exemples et j'ai refait tout le cadre de l'exposé théorique. Il en est arrivé ainsi, notamment, dans la partie relative aux consonnes. Le jury aurait voulu une disposition à peu près semblable à celle de la grammaire de Meyer-Lübke : je n'ai pas osé opérer une reconstruction aussi complète ; mais, conservant chaque famille de consonnes, j'ai refait à peu près chaque chapitre. L'auteur commençait par des accidents phonétiques sans importance, mélangeait les cas des consonnes simples et des consonnes doubles, des groupes d'origine latine et des groupes d'origine romane, ce qui ajoutait une anarchie nouvelle à l'anarchie naturelle du langage composite de cette région. Il faisait venir au même plan et dans la même liste des phénomènes très distincts comme la dénasalisation de *ã* dans *tchèrpèti* (charpentier) et la disparition de *n* dans m i n i s t e r i u m . J'ai tâché de présenter un tableau complet des destinées de chaque consonne, les prenant d'abord entre voyelles ou simples, comme initiales, médiales protoniques et posttoniques, finales ; ensuite doublées ; puis en groupe avec d'autres consonnes, groupe latin, groupe roman, consonnes précédant et suivant, groupe initial, médial, final. C'est dans cette partie, où je croyais d'abord n'avoir rien à changer, que j'ai dû innover le plus.

Partout j'ai essayé d'accentuer les différences entre l'Est et l'Ouest du pays exploré, entre la région wallonne proprement dite et le domaine du rouchi. Rarement l'auteur mettait en opposition les deux usages. Certes nous savons ce qu'il y a d'artificiel dans cette action d'individualiser par un nom un idiome local, mais nous savons aussi combien c'est plus clair et plus commode pour le lecteur. Ici d'ailleurs on peut parler de dialectes différents sans courir le risque d'errer et de prendre des variations insignifiantes pour des caractères différenciels tranchés. Sur ce point il n'est pas possible que je sois en contradiction avec l'auteur. Il a lui-même synthétisé son opinion dans le chapitre d'introduction : je n'ai fait que la répartir en détail dans les divers paragraphes. C'est un soulignement, tout au plus.

Parfois cependant j'ai dû me mettre en opposition avec des idées de l'auteur et je n'ai pas toujours indiqué en note ces divergences, pour ne pas me poser en critique de l'œuvre savante que j'avais à publier. Ainsi j'avertis ici que l'auteur, dans une

longue note ajoutée au § 82 (L + consonne) et que j'ai fondue dans ce paragraphe, croit, avec son guide Niederländer, que *l* est *tombée* après *e* dans bellum : *bia*, sans se vocaliser en *u*. Je lui ai endossé dans mon texte l'opinion contraire : « dans le *ia* namurois, qui est pour *iau*, *u* s'est résorbé » (§ 82). Je dois donc assumer la responsabilité de divers changements de rédaction qui impliquent une autre façon d'interpréter les faits. Peut-être aurais-je dû avertir, comme je l'ai fait dans une note à la fin du § 36 pour *a* représentant in et inde. Mais la théorie en tout ceci n'est-elle pas une chose accessoire? Ce que le linguiste recherchera dans ce travail, ce n'est pas une explication conjecturale, ce sont des faits, des faits nombreux et classés avec ordre.

J'ai ajouté une couple de cartes, une pour *où* : *wè* (*frou*, *frwè*, frigidum), une pour *doûr* : *dwam* (dormio), qui montrent la distribution géographique de deux traits d'une importance capitale. J'ai essayé de rendre plus parlantes certaines autres cartes, par exemple celle de l'imparfait, celle de la seconde personne du pluriel en *-èz*, *-éz*, *-îz*, *-ôz*, *-ouz*, celle de la troisième personne en *-tè*, *-èt*, *-nut*, *-nèt*, *-nèt*.

Le mot mis entre parenthèse après un exemple wallon a simplement pour but de faire reconnaître facilement par un étranger l'identité du mot wallon, et non de fournir au linguiste, qui n'en a pas besoin, l'étymologie du mot. Pour y arriver, nous choisissons tantôt la forme latine, pleine ou syncopée suivant l'opportunité, tantôt la forme française collatérale. Quand il n'y a pas d'erreur possible, nous omettons toute traduction. Pour alléger le texte propre, nous avons rejeté souvent dans cette même parenthèse des variantes dialectales, que le lecteur pourra délaisser s'il est plus désireux de trouver une suite de formes concordantes que curieux de divergences et d'exceptions.

L'auteur n'a pas choisi pour ses exemples une orthographe purement phonétique. Il a cru, et personnellement nous aurions mauvaise grâce à lui en faire un reproche, il a cru devoir adopter celle de la *Société de Littérature wallonne*, en se rapprochant toutefois du phonétisme et en laissant les tolérances analogiques permises. Ainsi son travail sera plus accessible à toute une catégorie de lecteurs. Quant aux philologues, il n'y a pas pour eux d'erreur possible de lecture dans ce système, s'ils veulent bien retenir que l'*e* non marqué d'accent représente l'*e* muet du français, que les consonnes finales non suivies de la minute (') sont muettes, que la consonne douce et sonore finale est forte et

sourde dans la moitié des cas, que les voyelles nasales sont écrites comme en français. On a d'ailleurs averti de la prononciation dans le texte, quand on prévoyait une confusion possible.

Il nous restera, au cours de l'impression, à dresser un index des mots wallons cités.

Une dernière réflexion, au sujet du titre. Cette région étudiée, l'auteur l'appelle Ouest-wallon : je la nommerais volontiers zone picardo-wallonne. La raison de cette différence gît dans la façon d'interpréter les faits. L'auteur choisit une limite séparative (+ a, voir l'Introd.) en décidant qu'elle est la plus importante et que le wallon commence à cette limite. A notre avis, on tombera dans l'arbitraire chaque fois qu'on voudra, en fait de délimitation dialectale, choisir pour frontière une ligne et non une zone. Il ne faut pas adopter de ligne-limite. Les partisans des solutions simplistes y trouvent leur compte, non la vérité. L'expérience nous montre que les dialectes se compénètrent à leurs confins comme les ondulations de l'eau parties de deux centres voisins. Une lutte pour la vie se produit là entre les phonèmes synonymes, et le résultat, c'est la bigarrure dont nous tenons ici un superbe exemple. Le faisceau des limites importantes, depuis la plus occidentale jusqu'à la plus orientale, enserre une bande de terre qui est la vraie limite, la *marche* commune entre les deux dialectes.

L'auteur avait commencé, en attendant l'opinion du jury sur le présent travail, une *Phonétique et Morphologie des dialectes de la Haine*. Il n'en a fait que la phonétique, et pour la morphologie, des tableaux de conjugaison. Il nous a livré son manuscrit, précieux bien qu'inachevé. Peut-être aurons-nous quelque jour le loisir de le compléter et de le publier.

XII.

Pour la Typonymie wallonne.

Comment faut-il faire la toponymie d'une commune? (1)

C'est surtout en toponymie que les concurrents nous donnent

(1) Pages détachées d'un rapport lu à la séance de mai 1907, sur deux travaux de toponymie, et inséré dans le *Bulletin du Dictionnaire*, 2e année, 1907, p. 1-10. L'assemblée avait décidé de publier incessamment cette partie générale, qui pouvait être utile dès cette année aux participants du 10e concours. — On sait que la Société liégeoise de Littérature wallonne inscrit au programme de ses concours, depuis plusieurs années, une « Étude sur la toponymie d'une commune wallonne ».

— très savamment parfois — ce dont nous n'avons que faire, quittes à ne pas nous fournir ce que nous demandons. Comme d'autres auteurs sont déjà tombés dans ce défaut ([2]), il sera peut-être d'un intérêt assez général de préciser le but du concours, de tracer dans ses grandes lignes le programme des recherches à faire, de délimiter une bonne fois pour les concurrents futurs ce qui est indispensable, ce qui est suffisant, ce qui est facultatif.

Lorsque la *Société* a inscrit la toponymie parmi ses questions de concours, elle a été mue par les considérations suivantes.

En soi, par son contenu, la toponymie relève plus de la linguistique que de l'histoire proprement dite. Elle prête à l'historien des matériaux dont il peut tirer des conséquences historiques, mais c'est le philologue qui doit étudier les noms de lieux. Ou plutôt, comme ces qualités de philologue et d'historien sont des abstractions et peuvent se rencontrer réunies, à des degrés divers, chez les savants, disons que c'est faire œuvre de philologue que de recueillir, définir et expliquer les noms, œuvre d'historien d'en tirer des arguments et des conséquences. Une société qui a inscrit la philologie à son programme ne peut se désintéresser de la masse énorme de termes qui ont servi dans notre région à dénommer, depuis vingt-cinq ou trente siècles, les eaux et les bois, les monts et les vaux, les lieux habités, les lieux cultivés, tous les accidents de terrain, tous les phénomènes de colonisation et d'appropriation du sol. Ces termes font partie du langage; ils évoluent dans leur phonétique et leur signification au même titre que les autres. Ce qui les différencie, c'est qu'ils sont plus difficiles à observer et à recueillir. Parfois même ils n'existent que par unité. Or ces termes ne sont explicables et significatifs qu'à deux conditions. D'abord il faut bien connaître la nature de l'objet dénommé, dans le présent; et, cet objet étant immeuble, on doit aller à lui pour le connaître ou bien avoir recours aux lumières des indigènes. Ensuite il faut pouvoir remonter dans le passé des lieux et de leurs habitants.

Une société comme la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, un philologue, un historien ne peuvent se transporter partout pour étudier à loisir les lieux et les dénominations. Ils ne peuvent que s'évertuer sur les matériaux fournis par les travailleurs

([2]) Les auteurs des toponymies de Francorchamps, de Spa, de Jupille, de Jamoigne.

locaux. Ils demandent donc ces matériaux aux gens instruits et de bonne volonté qui connaissent à fond la *topographie* de leur commune. Que faut-il donc *savoir* et quel *travail* faut-il exécuter pour être à même de fournir à la *Société wallonne* une contribution utile? Nous allons essayer de le dire, de point en point, en suivant un ordre presque chronologique des opérations.

§ 1.

La première condition est de connaître la région à décrire par le menu. On ne doit pas se contenter de puiser dans sa mémoire ou dans quelque liste cadastrale : il faut aller visiter les lieux, pour se rendre compte *de visu* de la nature et des qualités de l'endroit. Quelles sont les dimensions approximatives, l'altitude, les limites, les lieux avoisinants, la nature du sol? Cette visite doit aboutir à une description topographique précise, courte, de l'objet; elle pourrait se réduire à deux ou trois lignes de texte, souvent à moins quand il s'agit de prés, de labours, de propriétés, à condition qu'on ait soin de tracer de bonnes cartes.

Les cartes sont indispensables. Celui qui entreprend de décrire sa commune doit s'en faire une carte étendue et complète. D'ordinaire l'hôtel de ville de la commune en possède une de grande dimension. Mais c'est un plan cadastral se préoccupant beaucoup plus des limites des propriétés que des noms originaux. Il ne contient qu'une minime partie des noms à relever. En outre, il ne dit rien du relief du sol qui joue un si grand rôle dans les dénominations. Le relief du sol sera donné par la *Carte de l'Institut cartographique militaire* au vingt millième. A l'aide de ces deux cartes, le concurrent devrait fabriquer une carte toponymique assez grande pour être bien lisible, qui indique à la fois le relief du sol avec les lignes hypsométriques de cinq en cinq mètres, et qui retienne de la division cadastrale des terres ce qu'il juge utile comme argument, sans exagération de détail. La numérotation cadastrale des propriétés n'aura que rarement de l'importance. Ce travail préparatoire achevé, l'auteur inscrira les noms fidèlement, soigneusement et, si j'ose dire, calligraphiquement, avec la pensée que sa carte devra être gravée et reproduite par l'impression. Qu'il soit bien pénétré de cette idée que la recherche des noms est sa besogne fondamentale, et que l'inscription précise de ces noms en bonne place sur la carte équivaut à un procès-verbal d'identité entre le nom et le lieu. Tout le reste est commentaire, éclaircissement, démonstration.

Jusqu'ici, le travail n'est guère une œuvre de philologue ou d'historien; c'est plutôt une œuvre de géographe, avec cette différence capitale toutefois que le géographe ne donne le nom que comme un moyen facile de reconnaître le lieu, tandis que le toponymiste donne les indications topographiques pour définir et expliquer le nom.

Tous les renseignements ainsi rassemblés contiendront déjà la solution de maintes questions de linguistique et d'histoire. Il est cependant des termes, et ce sont les plus anciens et les plus intéressants, qui ne se laisseront expliquer qu'en remontant dans le passé. Ici le procédé d'exploration est tout autre, et moins à la portée de tous les concurrents. Il consiste à chercher dans les archives manuscrites des traces de l'ancienne toponymie communale, à consulter les anciens plans terriers, les vieilles listes cadastrales, les registres aux tailles, aux contributions foncières, les recueils aux œuvres et procès relatifs à la propriété, les procès-verbaux de *visitation* et *cirquemanage*, à noter (avec la date de l'acte et les indications de registres pour rendre toute vérification facile) les faits intéressants relatifs aux lieux et surtout les anciennes formes de ces noms curieux dont il s'agit de déchiffrer l'origine et de suivre l'évolution.

Cette partie historique ne peut se résumer par une carte. C'est pourquoi tout nom qui ne s'explique pas de soi-même en raison de sa modernité doit avoir son article, plus ou moins touffu suivant la qualité du nom lui-même, suivant l'abondance ou la pénurie des documents. On ne demande pas aux auteurs de bourrer leurs articles de conjectures sans preuves et d'exercices de haute voltige étymologique : on leur demande plutôt *des faits*, et on les laisse libres d'abandonner aux philologues de profession le soin de tirer de ces faits des conjectures et des conclusions scientifiques.

Dans cette recherche à travers le passé toponymique d'une région, il se présentera bien des noms tombés en désuétude, qui ne pourront trouver leur place sur la carte, et faute d'identification précise, et parce qu'il n'est pas bon, sur une carte, de confondre le passé avec le présent : ces noms devront aussi avoir leur article, qui sera d'autant plus intéressant et plus précieux. La toponymie d'une commune ne doit pas se limiter volontairement à retracer l'état présent ; elle doit essayer d'atteindre le passé. Ainsi la reproduction des cartes anciennes, d'anciens plans serait une bonne aubaine, qui enrichirait singulièrement un travail.

Si un concurrent se trouve avoir les connaissances nécessaires pour faire la description topographique de sa commune, sans avoir le goût ou les aptitudes nécessaires pour consulter les cartulaires et les archives, rien ne l'empêche de s'associer à un collaborateur à qui le travail opposé serait plus accessible. Il y a dans nos dépôts d'archives assez de jeunes savants formés aux bonnes méthodes, qui savent à quelles conditions un travail local peut contribuer à un ensemble ; il y a dans nos écoles des maîtres d'histoire que la lecture de poudreux manuscrits ne rebuterait pas : les uns et les autres ne demanderaient pas mieux que de contribuer pour leur part à un travail de ce genre. Je souhaiterais que toute œuvre de toponymie communale fût le produit de la coopération d'un habitant de la commune, instituteur, secrétaire communal, desservant, arpenteur, garde-forestier, etc , et d'un spécialiste archiviste. [1]

Être aussi complet et aussi précis que possible dans les renseignements, consulter tour à tour le sol et les vieux écrits, c'est tout ce qu'il faut pour produire un travail utile à la science. Que les concurrents cessent de s'imaginer que nous leur demandons, à la place ou à côté de ces renseignements, des tours de force étymologiques. Ils font fausse route s'ils considèrent ce sport dangereux comme le tout ou le principal de leur œuvre. S'ils ne savent rien du celtique, qu'ils laissent dormir le celtique, qui n'est pas d'ailleurs du ressort de la toponymie locale. Il y avait dans l'ancien libellé du concours une clause qui recommandait la comparaison des noms découverts avec les noms présumés identiques d'autres endroits : cette clause a été rapportée ; elle ne figure plus depuis plusieurs années dans le libellé. Non pas que la méthode comparative soit prohibée, mais elle exige plus que de la bonne volonté. L'un va chercher ses analogies dans l'Hérault ou le Tarn au lieu de regarder autour de lui ; l'autre étale du celtique parce que, au premier nom de cours d'eau, il peut copier

[1] Tout archiviste ou employé d'archives, désireux de servir la science, devrait d'ailleurs prendre la bonne habitude de noter au passage, dans ses lectures de documents, les noms de lieux qu'il rencontre. Ces indications rapidement jetées sur fiches et centralisées peu à peu formeraient des répertoires inestimables. On objectera que les documents sont utiles à bien des points de vue, et que, si on devait s'astreindre, au cours d'une recherche, à noter tout ce qui se rencontre d'intéressant, l'accessoire étoufferait souvent le principal. Je le sais, et pourtant j'insiste. Toute notation, même générale, signalant simplement la richesse toponymique de tel registre, sera une indication utile aux chercheurs futurs.

d'Arbois de Jubainville ou, plus simplement, la partie parue de la *Toponymie namuroise* de Roland : mais, arrivé à la partie romane, il divague si follement qu'on s'aperçoit bien alors que toute cette science celtique était du plaquage, de l'emprunt plus ou moins adroit, et que les principes les plus élémentaires de la phonétique lui font défaut. Laissant donc aux linguistes et aux historiens de profession l'examen de ces problèmes, nous ne demandons réellement au toponymiste local que la précision, l'exactitude, l'abondance des matériaux. Nous le laissons libre de faire de l'étymologie, mais nous ne lui en faisons pas une obligation ni ne lui en donnons même le conseil : et que, au lieu de faire graviter tout le monde celtique ou roman autour de son village, il veuille bien se rappeler qu'on lui demande un deux-mille-six-cent-vingtième du dictionnaire toponymique de la Belgique.

Qu'importe, pourrait-on dire, tout ce fatras étymologique, si on vous le donne par surcroît, si le reste est bon? D'abord, celui qui use son temps à fournir ce superflu fournit rarement le nécessaire ; nous le savons par expérience. Ensuite le mauvais jette le discrédit sur le bon. Autant une conjecture discrète, une explication ressortant de la topographie bien observée de l'endroit sont légitimes, autant les suppositions en l'air, les vagues analogies sans base sérieuse encombrent et enlaidissent de leurs verrues énormes un travail consciencieux.

Il reste à dire aussi un mot relativement à la quantité des indications requises ou demandées.

La toponymie d'une commune ne se compose pas seulement des noms que contiennent les cartes ou les dictionnaires géographiques. A côté des noms de lieux habités, utiles au service des postes, il y a des centaines de noms de champs, prés, bois, haies, sources, fontaines, arbres, rochers, ravins, qu'il importe de nous indiquer. Un grand nombre de ces désignations ne contiendront peut-être qu'un banal nom de personne : c'est possible ; mais alors, cités sans commentaire, ils ne tiendront pas dans le travail plus de place qu'ils ne méritent. La toponymie locale doit souvent se résigner à donner trop pour donner assez. Philologues et historiens chercheront leur butin dans cette mine copieuse, mais il serait dangereux, pensons-nous, de laisser au toponymiste local le soin de faire lui-même l'élimination des non-valeurs.

§ 2.

Sur le plan général de l'ouvrage et la constitution de chaque article, il y a aussi des recommandations à faire.

La disposition alphabétique ne paraît désirable qu'en sous-ordre, 1° dans le détail, pour classer des désignations de même valeur, 2° pour récapituler, en un index nécessaire, le contenu du travail. Dans le corps de l'œuvre, il faut établir une classification logique basée sur la qualité des lieux. Cet ordre n'a rien d'immuable encore. Cependant on est à peu près d'accord pour observer le principe de classification suivant : traiter des objets et accidents naturels, cours d'eaux, collines, forêts, etc., avant de traiter des objets et accidents qui proviennent de l'industrie humaine, hameaux, chemins, fermes, châteaux, moulins, prés et terres. L'index alphabétique corrigera du reste ce qu'il pourrait y avoir de différence sous ce rapport entre un auteur et un autre auteur. Il faut éviter en tout cas de placer dans le même chapitre des choses disparates. Un chapitre *Lieux dits, bois et chemins* est absolument factice : *lieux dits* est un terme générique ; il n'y a pas de rapport entre *bois* et *chemins*. Le chapitre consacré à l'hydronymie doit contenir tout ce qui est cours d'eau, étangs, fontaines, viviers, mais non tel nom de village sous prétexte que son étymologie rappelle le nom de la rivière. Le caractère hybride de certains lieux peut seul faire hésiter : faut-il classer les *fagnes* parmi les *prés* ou parmi les *bois* ou à part? C'est à celui qui étudie les terrains à prendre parti.

Chaque article devrait être construit de façon invariable. Ce que nous avons dit plus haut des recherches à faire nous permettra ici d'être bref. Un article de toponymie doit fournir :

1° le nom indigène et le nom officiel. Lequel devra servir de tête d'article, de l'orthographe officielle ou de la prononciation locale? Pour les neuf dixièmes des cas, la solution est tout indiquée : il n'y a pas de forme officielle, parce que le nom n'est connu que des habitants de la commune. Pour les autres, il est préférable de partir encore de la forme wallonne, qui est la seule vraie et authentique; la forme francisée figurera d'ailleurs dans l'index alphabétique avec renvoi à l'article. Quant aux noms anciens sans équivalents modernes, il est évident qu'ils ne peuvent figurer que sous la forme ancienne. S'il y a plusieurs variantes anciennes, il faudra choisir comme tête d'article, non la première en date, mais la graphie la plus rationnelle.

2° les indications relatives à l'emplacement; les autres notions topographiques, s'il y a lieu d'en donner.

3° les formes découvertes dans les chartes, et la date de chacune ; des formules abrégées, aussi peu encombrantes que possible,

pour désigner les volumes et registres d'archives où on les a trouvées. Ici encore le choix est nécessaire. Accumuler des pages de variantes trop peu distinctes ne ferait pas avancer le problème philologique.

4° s'il y a lieu, la discussion des formes recueillies, la mention d'autres formes analogues à titre de comparaison, le tout présenté en vue d'éclairer la signification du nom. D'autres arguments de nature historique pourront aussi être invoqués, cela va sans dire : des citations et des renvois précis aux travaux toponymiques les plus récents seront parfois désirables ou nécessaires, mais il importe que l'auteur voie bien que, dans un pareil travail, *tout converge vers l'explication intégrale du mot*. Quand même il ne conclurait pas lui-même et ne ferait qu'exposer les pièces du procès, la même disposition s'impose.

Ajoutons enfin qu'il ne faut pas se battre les flancs pour créer de longs articles sur des désignations toutes modernes que tout le monde comprend. Souvent même une simple mention suffira.

§ 3.

Les considérations et le programme qui précèdent ont pour but de guider les futurs concurrents et d'endiguer en quelque sorte un zèle trop susceptible de s'égarer. Nos recommandations relatives à l'étymologie, nous en avons bien conscience, sont plus prudentes que généreuses. Qu'on nous pardonne ces défiances en raison du résultat d'ensemble qu'il s'agit d'obtenir. Le *Dictionnaire de la Langue wallonne* ne peut laisser de côté les noms communs toponymiques, et même nous caressons le projet de publier plus tard un *Glossaire toponymique général de la Wallonie*. Un de nous, M. Haust, en a même fait dernièrement à la *Société* la proposition formelle. C'est donc le sentiment profond du but à atteindre qui nous donne la hardiesse de tracer des règles, afin d'éviter autant que possible les déperditions de forces.

Les recherches étymologiques exercent une puissante attraction. Parmi nos correspondants, plusieurs ne se croiront payés de leurs peines que s'ils ont découvert eux-mêmes le sens des noms de lieux qu'ils enregistrent. A ceux-là, nous conseillons de ne point se livrer au jeu séduisant des conjectures sans avoir médité : 1° pour leur éducation phonétique, le *Traité de la formation de la langue française* qui accompagne le *Dictionnaire général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ; 2° pour leur orientation en science

toponymique, la *Frontière linguistique* de M. Kurth [1]. Ces livres leur procureront pour plusieurs années ample matière à méditation. Le dernier leur fournira une bibliographie excellente, qui les guidera dans leurs investigations ultérieures, qui les mettra en garde par quelques jugements sommaires contre les ouvrages surannés. Il serait injuste de ne pas citer ici la *Toponymie namuroise* de M. le chanoine Roland, mais le premier volume, le seul qui a paru jusqu'ici, traitant uniquement des noms les plus anciens, sera moins utile que les volumes suivants pour l'étude des lieux dits : il peut servir au même titre que la *Frontière linguistique* à l'éducation générale des concurrents en toponymie. Les quelques travaux de toponymie communale exécutés avant ceux que nous publions dans nos Bulletins, sont également notés dans l'ouvrage de M. Kurth. Nous pourrions compléter ces indications par quelques exemples d'articles, mais nous pensons que la *Toponymie de Jupille* [2], éditée par M. Haust, fournira un nombre suffisant de modèles variés.

XIII.

L'État des Études toponymiques en Belgique [3].

I. — A diverses reprises, dans les introductions de leurs travaux de toponymie, nos auteurs ont jugé bon de démontrer l'utilité de cette science encore neuve et d'en rappeler les antécédents. En coordonnant ces notes fragmentaires, il serait facile de composer une histoire de la toponymie en Belgique. Mais, bien que courte, elle dépasserait le cadre de ce rapport. Nous nous contenterons d'indiquer ici les passages où les curieux pourront se documenter.

1° *La Frontière linguistique* de M. Kurth (t. I, p. 6) rappelle la grosse question posée par l'Académie royale en 1822, sur l'origine de la différence de langue en Belgique, le mémoire de Raoux, la réplique de Meyer. En somme, cette question de 1822, prématurément posée, aboutit au livre de M. Kurth, qui en est

---

[1] Kurth. *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique*, collection in-8°, tome XLVIII; vol. I, 1895; vol. II, 1898.

[2] Elle a paru dans le tome 49 du *Bulletin*.

[3] Rapport présenté au Congrès de la *Fédération arch. et hist. de Belgique* tenu à Liège en 1909. Inséré dans les *Annales du XXIe Congrès* de la Fédération, t. II, pp. 831-853.

une réponse éloignée de soixante-quinze ans. Preuve qu'il n'est pas toujours mauvais d'attirer l'attention sur des questions prématurées.

2° A.-G. Chotin, dans les *Prolégomènes* à ses *Études sur les noms de villes, bourgs, villages, hameaux, rivières et ruisseaux du Brabant*, publiées en 1859, remémore les appels faits par le ministre de l'Intérieur aux Commissions provinciales de statistique en 1843, les mémoires de Willems, de J.-J. de Smet en 1850, puis le concours ouvert par la *Société provinciale des sciences, arts et lettres du Hainaut* pour obtenir une toponymie du Hainaut. On ne visait alors que les noms géographiques et on ne songeait pas encore à une exploration toponymique minutieuse. Chotin eut le prix. Son mémoire, imprimé en 1857, est refait en 1868, après une seconde étude, celle du Brabant, qui est de 1859.

3° Dans l'intervalle, avaient paru les deux travaux de Grandgagnage, le *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, 1854, et le *Vocabulaire* des mêmes noms, 1859. Signalons ici, dans le même ordre d'idées, le remarquable travail de Piot sur les *pagi* de la Belgique, 1876.

4° La même introduction de M. Kurth (p. 11) signale une proposition faite en 1877 par le curé Sulbout à l'*Institut archéologique du Luxembourg*, tendant à faire recueillir en détail la toponymie de cette province. Le dixième volume des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (1878, pp. VIII-IX), retrace cet épisode et la fin de non-recevoir opposée à Sulbout.

5° Les appels réitérés de M. Kurth depuis 1885, en vue d'obtenir des sociétés d'archéologie du pays des glossaires toponymiques de communes, sont présents à la mémoire de tous. Ils ont été rappelés dans la même introduction de *La Frontière linguistique*, dans celle du *Glossaire toponymique de Tongres*, par Ulrix et Paquay (1908), laquelle ne mentionne même que les efforts de M. Kurth son *Glossaire toponymique de la Commune de Saint-Léger* et son intervention dans ce sens à la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

6° Enfin la propagande entreprise par la *Société liégeoise de Littérature wallonne* a été récemment mise en lumière par M. Émile Dony dans son article intitulé : *Pour la toponymie* (*Revue des Humanités*, mars 1908) et par la bibliographie que fournit sur la question le *Liber memorialis* de la même société (*Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XLVII, 1908, pp. 58-59).

En réunissant ces divers écrits, le lecteur qui le désire aura une idée des aspects variés sous lesquels on a envisagé la question des recherches toponymiques en Belgique et des faits qui jalonnent cette histoire. L'étude des noms de lieux peut, en effet, se faire de diverses manières et à divers points de vue. Elle peut être entreprise en vue d'une démonstration d'ordre historique, comme celle des *pagi* ou de la *Frontière linguistique*. Elle peut se proposer une fin linguistique, l'explication des noms eux-mêmes, dont l'historien et l'archéologue pourront ensuite tirer parti, à leur tour, pour étayer leurs thèses, telle la *Toponymie namuroise* de Roland. Elle peut se proposer simplement de dresser le catalogue systématique des noms de lieux d'une commune, d'une province, d'un pays. Ce qui a été reconnu le plus immédiatement nécessaire, c'est ce dernier genre de travaux. Un des meilleurs conseils qu'on puisse donner à des chercheurs en quête de sujets est celui-ci : « Faites-nous le glossaire toponymique de votre commune ». C'est ce qu'a prêché longtemps M. Kurth et, après lui, la *Société wallonne*.

II. — C'est un lieu commun, aujourd'hui, de démontrer l'utilité de ces glossaires aux historiens et aux linguistes ; ce n'en est pas un du tout de la démontrer aux autres, à ceux précisément qui auraient les loisirs, les connaissances requises pour composer ces recueils. Et c'est depuis peu même que les sociétés archéologiques, en général, sont converties à l'utilité et à la possibilité de l'entreprise. Écoutez-en l'exemple instructif : il expliquera pourquoi les meilleures idées doivent subir un si long stage avant de produire des fruits.

Sulbout avait donc proposé, en 1877, que l'Institut archéologique du Luxembourg s'adressât aux instituteurs afin d'obtenir la désignation des lieux-dits et des petits cours d'eau sous leur prononciation locale. Le secrétaire, M. Dupont, dans son rapport d'octobre 1877, publié quelques mois après la mort de Sulbout, reflète l'opinion du comité permanent de la façon suivante :

« ..... Messieurs, nous vous ferons observer d'abord qu'il y a une quantité innombrable de lieux-dits, et, dans notre province, montueuse par excellence, un nombre considérable de cours d'eau.

» Réunir tous les noms de ces ruisseaux et de ces endroits exigerait un travail énorme ; et quel serait le fruit d'un tel labeur? Nul n'ignore, Messieurs, que la plupart des lieux-dits doivent leur nom à des circonstances fortuites, à des accidents ou à des événements le plus souvent sans importance ; qu'endroits et ruisseaux

tirent leur dénomination presque toujours de leur aspect, de leur situation, de la nature du sol ou de celle de l'eau : en un mot ils l'empruntent généralement à des faits qui n'offrent guère d'intérêt ni de caractère historique, et il serait téméraire de tirer de ces appellations des inductions à l'aide desquelles on prétendrait éclairer le passé!

» Il faudrait, en outre, compulser des montagnes d'archives et faire des recherches infinies à travers les anciens registres de l'enregistrement et des hypothèques; car ces dénominations changent fréquemment de génération en génération, preuve manifeste qu'il ne s'y attache le plus souvent que peu de valeur historique; enfin beaucoup de ces noms se sont altérés dans la bouche du peuple, au point qu'il est impossible de les reconstituer dans leur état primitif.

» J'ajoute, pour terminer ce point, que les noms des lieux-dits, dont la dénomination aurait quelque importance par le fait qu'elle se conserve à travers les âges, sont consignés pour la plupart dans les atlas cadastraux et dans ceux des chemins vicinaux, où il est facile de les trouver.

» Ainsi, Messieurs, le Comité permanent ne méconnaît pas l'utilité que pourrait offrir le recensement général réclamé par notre regretté confrère; mais il est d'avis qu'il est impraticable à cause de l'infinité de ces noms, de leurs variations continuelles et de la difficulté qu'il y aurait à contrôler les indications fournies par les instituteurs. Il serait plus pratique de se borner à demander des indications sur les noms locaux paraissant avoir un sens véritablement historique : c'est une question à examiner ultérieurement. »

Bien que la toponymie eût fait son entrée dans le monde avant 1877, ne soyons pas trop sévères pour cette fin de non-recevoir opposée à l'intelligente initiative de Sulbout Trente ans se sont écoulés depuis : trouverait-on, aujourd'hui, un beaucoup plus grand nombre de lettrés qui comprissent l'importance et le rôle de la toponymie ? Le rejet de la proposition ne nous scandalise pas; ce qui nous a semblé hautement intéressant, ce sont les considérations du refus, qui sont toujours d'actualité. Remercions donc les honorables archéologues qui se sont dévoués pour donner une formule — excellente, ma foi, — à des objections topiques, qui n'ont pas encore cessé de refleurir fidèlement; puis examinons-les. Nous échapperons ainsi à l'ennui de parler dans le vide et de paraître tisser des lieux communs sur l'utilité et sur la

possibilité des recueils toponymiques. Le premier ordre d'arguments se rapporte à la difficulté du travail « Quantité innombrable....., ouvrage énorme.. .., compulser des montagnes d'archives....., recherches infinies..... », tel est le premier cri. Mais pourquoi les savants se réunissent-ils en sociétés, sinon pour oser des travaux que redouteraient la faiblesse individuelle et la brièveté d'une seule vie? A moins qu'on ne fasse alliance pour supporter à quarante le travail d'un seul et n'encourir que le quarantième de responsabilité!

« Difficulté de contrôler les indications fournies par les instituteurs ». Ainsi ce sont les instituteurs qui travailleront, et la société scientifique, n'ayant dans cette hypothèse que la charge de contrôler leur travail, la jugerait encore trop lourde! Cette besogne ne sera pas trop lourde : elle sera facile ou impossible; facile, si le contrôleur sait son métier de philologue; impossible, s'il ne le sait pas.

Pourquoi demande-t-on aux instituteurs (j'ajouterai aux prêtres, aux secrétaires communaux, aux gardes forestiers, aux géomètres du cadastre, aux notaires ou agents des notaires) de dresser des listes toponymiques? Ce n'est point dans l'intention de faire faire par les étrangers l'œuvre de la Société. Cette œuvre se divise en trois parties. La première, qui est la collecte sur place, est impossible à la Société sans correspondants dévoués : celle-ci ne peut sérieusement songer à se transporter dans les 2.620 communes belges, à étudier longuement le territoire et à interroger cent mille personnes. Au contraire, ce travail, réduit à une commune, est un jeu pour celui qui vit dans sa commune et la connaît depuis quarante ans. Il n'a qu'à parler de ce qu'il sait, il n'a qu'une commune à décrire. Demander les matériaux bruts à celui qui détient les matériaux, c'est croyons-nous, une démarche et une dépendance nécessaires, honorables pour celui qui fournit ces renseignements, nullement honteuses pour celui qui les reçoit. Ce n'est pas un édifice tout construit qu'une société demande à cet homme expert, mais seulement de quoi le bâtir. Et même, comme ces matériaux sont de deux sortes, modernes et anciens, il conviendra de partager la besogne, de demander les noms modernes aux topographes, les anciens aux archivistes. Qu'un archiviste s'abouche avec un ami qui est sur les lieux, ou que le connaisseur des lieux s'abouche avec un archiviste, ou qu'un homme soit assez compétent pour assumer les deux ouvrages, ou que la Société suggère le travail à deux personnes qu'elle associe,

ou enfin qu'elle consente à recevoir deux ouvrages partiels pour les coordonner elle-même, ce sont des arrangements accessoires qui peuvent se plier à diverses variations.

La seconde opération peut s'appeler le contrôle des matériaux. La troisième est le travail de mise en œuvre. L'une et l'autre sont du ressort d'une société archéologique. Le contrôle exige un concours de connaissances diverses, topographie, paléographie, philologie avant tout. Il y faudra de la psychologie aussi : disons plus simplement l'expérience des fautes que les correspondants peuvent commettre, car il faut leur reconnaître le droit de se tromper.

On paraît douter ensuite de l'utilité de l'entreprise ou du moins on affirme que le résultat ne serait point en proportion du labeur. On insinue que ce qui a seul quelque valeur est connu par les atlas du cadastre et des chemins vicinaux, que le reste est fugitif, fantaisiste, sans portée, et d'ailleurs corrompu. Que d'erreurs en peu de mots! Les atlas précités sont utiles, mais, faits souvent par des étrangers, ils estropient les noms d'une façon si naïve qu'elle déride les fronts les plus moroses. Chez eux, *aus scotons* devient *Hausse coton* (Vonèche) et *petit-tièr* devient *Petit-Hier* (lez-Vielsalm). Ce sont des documents bons à consulter, rien de plus; ils ont d'ailleurs été composés pour enseigner les voies et les biens, nullement pour enseigner les noms.

Que les noms changent, est-ce une raison pour ne pas les recueillir? Si on veut dire par là qu'ils subissent des variations phonétiques, c'est un malheur qui leur est commun avec tout être existant, animal, plante, idée, vocable. Si on veut dire par là qu'ils ont une vie très éphémère et que la toponymie d'une commune se transforme complètement à chaque génération, c'est prendre l'exception pour la règle : la vérité est que la plupart des désignations sont stables. Et pourquoi d'ailleurs l'éphémère ne contiendrait-il pas en soi un enseignement?

Enfin il faut relever cette idée que les noms historiques seuls contiennent un enseignement historique. Je crains de découvrir en cela quelque immense illusion. Les grands noms ne recèlent rien de plus poétique ni de plus mystérieux que les petits; les anciens, rien de plus que les modernes. Rhône et Rhin signifient cours d'eau; Latium, Campanie, Champagne et Flandre signifient plaine ; Gand, Condé, Coblenz, Gemünd signifient confluent; Bruxelles doit son nom à quelque bois marécageux; un gué, un pont, un bouquet d'arbres, une colline, une source

ont suffi, autrefois comme aujourd'hui, à dénommer les lieux. Bref, ce ne sont pas les résidus étymologiques que peuvent laisser les analyses des noms qui ont le plus d'importance pour l'historien, ce sont les circonstances qui entourent le fait même de la dénomination ; ce sont les renseignements qui résultent de groupes de noms identiques. Ce ne sont donc pas nécessairement les noms obscurs et anciens qui ont seuls quelque chose à nous apprendre. D'humbles matériaux sans importance pour le linguiste peuvent donner à l'histoire d'utiles indications sur le régime de la propriété, sur les époques de défrichement et de colonisation, sur l'industrie, sur l'aspect ancien du pays aujourd'hui asséché, essarté et fertilisé, sur la nationalité des occupants d'une région. Il y a deux ans, au Congrès de Gand, un habile archéologue, M. Louis Stroobant, a montré victorieusement comment des noms encore parfaitement intelligibles pour les Campinois peuvent être révélateurs d'anciens bois sacrés ou de nécropoles historiques. Combien de fois le nom de lieu n'a-t-il pas inspiré ou guidé l'archéologue dans ses fouilles ? Les *tombeux*, les *hostert*, les *paradis* ou *hemel*, les *wérixhas*, les *-sart*, les *-hem*, les *-lo*, les *-lé*, les *-ville* nous instruisent à la façon des médailles et des urnes. Un groupe de noms insignifiants aura sa signification ethnologique ou économique à des yeux avisés.

Nous sommes donc peu touchés de cet argument que beaucoup de noms de ruisseaux, de champs, de prés, de bois seront d'une grande banalité. D'abord, ils ne prendront pas dans un recueil plus de place qu'ils ne valent. Il en est qu'il suffira de citer. Ensuite il n'importe pas que les glossaires toponymiques des 2.620 communes de la Belgique soient publiés à part et forment une littérature immense : il importe que, pour un travail d'ensemble, une société, la *Société wallonne* ou toute autre, possède en manuscrit le relevé des désignations toponymiques des communes belges.

III. — S'il s'agit maintenant de dénombrer ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui dans ce sens, je ne puis compter comme glossaires de communes les travaux trop partiels de de Smet, de Chotin, de Tarlier et Wauters, de Tandel ; ni les listes qu'on trouve dans divers dictionnaires topographiques, tels ceux de Delvaux de Fouron, de de Ryckel, de Vandermaelen, de Jourdain et Van Stalle ; il ne s'agit ici que de glossaires de communes. Nous avons donc, à ma connaissance du moins, Le Rœulx [1],

---

[1] J. Monoyer, *Les noms de lieux du canton du Rœulx*, Mons, 1879.

Saint-Léger [1], Saint-André lez-Bruges [2], Braine-le-Comte [3], Bilsen [4], Francorchamps [5], Jupille [6], Spa [7], Tongres [8], Gouy lez-Piéton [9], Forges lez-Chimay [10], Beaufays [11], Ayeneux [12]. Les histoires des communes contiennent souvent un chapitre plus ou moins copieux consacré aux noms de lieux. Pour ne pas remonter jusqu'aux travaux de Tarlier et Wauters sur les communes du Brabant, et de Tandel sur les communes luxembourgeoises, citons, par exemple, le glossaire toponymique annexé à l'*Histoire de la bonne ville de Waremme*, par M. A. de Ryckel [13]; la table des lieux dits et la carte que M. Louis Darras a insérées dans sa *Notice sur Vogenée lez-Walcourt* ; le chapitre consacré aux lieux dits dans l'*Histoire de la ville de Limbourg*, par M. J. Thisquen [14]. Dans les *Communes namuroises*, excellentes monographies historiques publiées depuis 1905 sous la direction de MM. C.-G. Roland et L. Lahaye, un chapitre de topographie fournit un certain nombre de noms pour Auvelais, Arsimont, Hemptinne. Nous souhaitons que les auteurs ne craignent pas de donner une extension plus grande à leurs listes pour les monographies ultérieures.

D'autres glossaires sont en formation. MM. Ulrix et Paquay annoncent dans leur *Toponymie de Tongres*, p. 36, un glossaire de Berg, et, p. 65, un glossaire de s'Heeren Elderen. Le titre

---

(1) G. Kurth, *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger*, Namur, 1887.

(2) Aug. Van Speybrouck, dans *Annales de la Société d'Émulation*, Bruges, 1889.

(3) C. Dujardin et J. Croquet, *Toponymie de Braine-le-Comte*, 1893.

(4) C. Huysmans et J. Cuvelier, *Toponymische studie over Bilsen*, 1897. Publié par l'Académie flamande.

(5) A. Counson, *Glossaire toponymique de Francorchamps*, dans *Bull. de la Soc. liég. de Littérature wallonne*, t. XLVI, 1906.

(6) Edm. Jacquemotte et Jean Lejeune, *Glossaire toponymique de la commune de Jupille*, même collection, t. XLIX, 1907.

(7) A. Body, *Toponymie de Spa*, même Société, inédit, 1904.

(8) E. Ulrix et J. Paquay, *Glossaire toponymique de la ville de Tongres*, Tongres, 1908.

(9) L.-J. Jaquet, dans la *Semaine religieuse* de Gouy, 1908.

(10) Em. Dony, *Toponymie de Forges-lez-Chimay*, dans *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. LI, 1909.

(11) Jean Lejeune, Edm. Jacquemotte et Ed. Monseur, *Glossaire toponymique de la commune de Beaufays*, dans *Bull. de la Société de Littérature wallonne*, t. LII, 2e partie, 1910.

(12) Jean Lejeune, inédit. Paraîtra dans le *Bull. de la Soc. de Littérature wallonne* en 1911.

(13) Dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. V, p. 166-185. Sur ce glossaire, cf. Kurth, *Front. ling.*, t. I, p. 137.

(14) Dans *Bull. de la Soc. verviétoise d'arch. et d'hist.*, t. X, 1908, p. 247-278.

d'ailleurs promet encore davantage et le plan imprimé du travail d'ensemble comportait, outre Tongres, la toponymie de dix communes. M. Jean Lejeune, de Jupille, continue ses excursions à travers les communes voisines de son lieu natal et le dépôt des Archives de Liège. M. l'abbé J. Bastin compte nous donner prochainement la toponymie de Malmedy. Deux autres auteurs ont entrepris le glossaire de la commune de Polleur. Nous comptons refaire celui de Jalhay, ébauché jadis par feu J.-S. Renier [1]. Il est donc permis d'espérer que l'impulsion donnée ne s'arrêtera plus.

Le travail d'ailleurs deviendra d'autant plus facile que les auteurs auront plus de modèles entre les mains. La *Société liégeoise de Littérature wallonne* ne ménage ni les récompenses ni ses peines. Les rapports critiques qu'elle publie depuis 1895 abondent en conseils à l'adresse des auteurs éventuels.

Les glossaires toponymiques les plus difficiles à composer sont ceux des communes dont l'emplacement est occupé par quelque grande ville, ancienne et pleine de souvenirs, comme Liège et Tongres. Là, en effet, l'histoire locale, dans ce qu'elle a de plus minutieux, peut seule rendre raison des dénominations multiples que les rues, les places, les monuments, les maisons importantes ont reçues dans la suite des temps. C'est avec les archives surtout que ces glossaires doivent être composés, et ils ne peuvent être de simples glossaires. D'autant plus faut-il savoir gré de leur œuvre aux deux auteurs de la Toponymie de Tongres, et, à M. T. Gobert, de son énorme et savant travail sur *Les Rues de Liège*.

IV. — Mais, pour être fécond, le travail doit être bien organisé. Qu'a-t-on fait pour guider dans leur œuvre les chercheurs de bonne volonté? Dans cette question de méthode, il y a trois choses à examiner : 1° quels matériaux recueillir?; 2° comment procéder pour les recueillir?; 3° comment les exposer en un ouvrage? On paraît beaucoup mieux d'accord sur les deux premiers points que sur le troisième.

1° point. — Il s'agit donc de composer une œuvre surtout ou exclusivement documentaire. Il y a à recueillir les noms actuels, les formes anciennes des noms actuels, les noms anciens qui sont

---

[1] Voyez le rapport sur ce travail inséré dans le *Bull. de la Soc. liég. de Littérature wallonne*, t. 38, p. 19-26. Le mémoire, rendu à l'auteur, n'a jamais été remanié ni imprimé. Quand la Soc. wall. est rentrée en possession de ce travail, à la mort de l'auteur, le ms. était à moitié carbonisé.

tombés dans l'oubli, sous leurs diverses formes; à identifier le nom et l'objet; à expliquer la convenance du nom à l'objet. Ce dernier article a seul besoin d'éclaircissement.

Si les recherches sur le nom avaient pour but de mieux faire connaître le lieu, le travail serait d'ordre topographique, ou géographique, ou cadastral. Mais, en ce cas, il est visible que le nom ne serait qu'une des caractéristiques du lieu, une des moins importantes peut-être. Ici, au contraire, les renseignements relatifs au lieu n'ont d'autre but que d'éclairer le nom : ils sont subordonnés au nom; le travail est d'ordre linguistique. Sans doute le nom seul, sans la connaissance de l'objet, nous intéresserait moins, il serait moins clair. Le nom a besoin, comme on dit, d'être identifié avec l'objet. Le toponymiste doit donc nous montrer l'objet juste assez pour nous intéresser au nom, et par les attributs qu'il juge à même d'éclaircir la désignation.

2e *point*. —Les noms, on les recueille à des sources diverses: à la tradition orale, pour l'usage actuel ; à la tradition écrite pour le passé. Les sources de la tradition orale sont : les connaissances propres de l'auteur en première ligne ; l'enquête auprès des gens experts, des vieux habitants du pays, de ceux qui, par métier, doivent mieux le connaître, par exemple les secrétaires communaux, les gardes-forestiers et les gardes-champêtres. Les sources écrites sont les chartes, les documents d'archives, les cartes, les livres concernant la région.

L'identification se fait, pour les noms modernes, sur le terrain, en s'aidant des connaissances des gens experts cités plus haut, en s'aidant des cartes existantes, en faisant pour mémoire des croquis sur place. La vue du terrain suggérera nombre d'explications topographiques et autres qui trouveront place dans l'articulet consacré à chaque nom.

Pour les noms anciens périmés, l'identification ne peut se faire que pour autant que les documents fournissent des points de repère. Il ne suffit pas de parcourir rapidement les archives pour ne recueillir que les formes ; il faut souvent prendre note du contexte qui mentionne les lieux voisins, le propriétaire, l'étendue, la nature du sol, ou d'autres particularités utiles.

L'objet étant dénommé en raison de ses attributs, non de tous, mais de l'un ou de l'autre, qui peut être fort accessoire ou fort extrinsèque, ce serait maigre de se contenter d'inscrire un nom à une certaine place sur une carte : il faut expliquer, si on le peut, le rapport entre le nom et l'objet.

3e point. — Il s'agit maintenant d'exposer les renseignements recueillis. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'un glossaire toponymique est formé d'un certain nombre d'articles, tous sur le même type. Avant de nous introduire dans le détail des noms de lieux, il convient que l'auteur crée des chapitres d'ensemble qui nous orientent, en nous montrant la commune par ses traits essentiels et à vol d'oiseau, en nous faisant connaître l'état actuel du pays et même un peu, s'il est possible, son passé. Nous avons besoin de ces chapitres généraux pour nous intéresser au sujet.

Dans le corps de l'ouvrage, quel type d'article et quel ordre adopter ? On peut réduire à deux les types d'article que nous offrent les travaux imprimés. L'un est celui des toponymies de Saint-Léger, de Francorchamps et de Forges ; l'autre est celui de la toponymie de Jupille. Chacun a ses avantages particuliers ; le premier mode condense moins la matière et se laisse lire plus facilement. Le second mode, imaginé par M. Haust pour l'édition qu'il a donnée de la toponymie de Jupille, a le mérite de mieux préparer les matériaux en vue d'un classement général. L'écueil à éviter dans le premier cas, c'est la diffusion ; dans le second cas, c'est la sécheresse. Peut-être y aurait-il moyen de combiner la forme méthodique du second mode avec l'allure plus humainement narrative et descriptive du premier. Quelque système qu'un auteur adopte, il doit vous donner des articles significatifs et qui se prêtent à la lecture. Ce serait un leurre de composer maintenant un travail illisible avec l'espoir que, dans cinquante ans, on s'en servira plus facilement pour une œuvre d'ensemble. Il faut que les auteurs se donnent la peine de rédiger, d'exposer clairement, sans verbiage et sans concentration trop savante, des renseignements qui seront très variés d'ailleurs, et d'autant plus intéressants que souvent ils auront été recueillis sur place et non empruntés à des livres.

Voici le minimum de ce que doit contenir un article :

En tête, le nom moderne, dans la langue du terroir, accompagné du nom officiel francisé, s'il y en a un. Si l'on croit nécessaire de donner la priorité au nom officiel, comme étant un nom universellement connu (ex. : Charleroi), nous n'y voyons pas d'inconvénient. L'ordre des articles seul en sera peut-être parfois légèrement modifié. Mais si le nom n'a de traduction que les traductions souvent maladroites ou fantaisistes des tabellions et des géomètres, il faut adopter la forme patoise, qui a le mérite, elle, d'être vivante. Enfin, quand les formes anciennes seules

existent, faut-il choisir la plus ancienne? Elle est respectable, certes, mais elle peut être singulièrement altérée, soit par ignorance du scribe, soit par quelque autre accident. Il vaut mieux, à notre avis, choisir la plus fidèle, qui ne sera pas très difficile à déterminer, pour peu qu'on ait des variantes. L'arbitraire, qui risque de fausser parfois le choix, nous paraît moins dangereux que la nécessité de suivre une graphie qui peut être absurde, qui d'ailleurs, étant la plus ancienne aujourd'hui, pourrait être détrônée par quelque autre forme antérieure demain.

En second lieu vient le tableau des variantes du nom recueillies dans les anciens textes imprimés et manuscrits. Ce tableau n'a d'autre but que de fournir une idée approximative de l'ancienneté du nom, chose dont l'historien peut se servir, et de donner les éléments comparatifs pour la restitution exacte et l'explication d'un nom obscur. Il faut en tout cas s'assurer de l'accord entre les noms modernes et la tradition, car des noms modernes qui apparaissent *a priori* très clairs et très simples sont parfois dus à des déformations par étymologie populaire (exemples : Pont-de-loup, issu du Funderlo de 840; Saint-Vincent, issu de Saivinsart). Celui qui entreprend ces recherches à travers les archives n'a pas besoin qu'on lui dise dans quelles pièces et dans quelles collections il a chance de rencontrer de nombreuses formes et indications toponymiques. S'il n'est archiviste lui-même, il sera renseigné à souhait par les archivistes de nos grands dépôts. Peut-être sera-t-il bon ici de mettre les néophytes en garde contre les excès de zèle, les lectures fastidieuses sans utilité réelle. S'il est intelligent, par exemple, de noter que telle forme est isolée, accidentelle, et que telle autre est la forme ordinaire, ce ne serait guère comprendre le but de ces recherches que de compter combien de centaines de fois une forme se rencontre dans les quatre-vingts volumes des registres aux œuvres d'une commune. Dans le travail définitif, ces indications se donnent par la date et par la mention de la collection, du registre et de la page en abréviations convenues, assez claires pour renseigner celui qui désire vérifier, pas assez étendues pour arrêter le profane qui cherche dans pareil ouvrage des connaissances plus simples. De même que la synonymie, le reste de l'article a pour but d'éclairer le terme en apportant ce que la topographie et l'histoire locale peuvent fournir. Quelle est la nature de l'objet? Où est-il situé exactement? N'a-t-il pas subi des changements d'attribution ou de forme? Quelles sont les particularités intéressantes qui le concernent? Celui qui vise

a fournir lui-même une explication du nom et qui est capable d'étymologie saura facilement quels traits il doit choisir. Au contraire, celui qui veut se borner à la mission plus modeste de recueillir des notes et des arguments utilisables, prévoit plus difficilement ce qui peut servir dans les cas les plus obscurs, qui sont aussi les plus intéressants. Il faut alors que ce dernier, en attendant que l'expérience lui vienne, ne craigne pas d'en dire trop pour en dire assez.

Quelques auteurs demandent en outre des *noms comparatifs*, des *analogies* de toute sorte, qui sont du ressort de la philologie. Il nous paraît que ces rapprochements ne seront faits avec succès par les auteurs de glossaires que dans les cas tout à fait faciles, c'est-à-dire quand ils seront inutiles. Dès lors, à quoi bon embarrasser de ces comparaisons élémentaires les glossaires toponymiques demandés?

Les articles constitués, dans quel ordre devront-ils être rangés? Disons d'abord que l'auteur fera bien de laisser ces articles en *pages séparées*, pour laisser à lui et aux autres la faculté d'améliorer l'ordre choisi Jusqu'ici, sur la façon de coordonner et de présenter la toponymie d'une commune, les avis sont assez divergents. Certes, il n'est nullement nécessaire que tous les travaux de ce genre soient coulés dans le même moule. Il n'y a pas grand mal à ce que les monographies présentent quelque variété par la rédaction, la disposition, voire par les préoccupations favorites de l'auteur. Indiquons les divers types proposés et examinons-les.

L'un voudrait que l'on étudiât d'abord le nom de la commune, puis ceux des hameaux, des rues, des chemins. La première partie serait ainsi consacrée aux ouvrages de l'homme. Dans une seconde partie viendraient les cours d'eau, les accidents de terrain, les cultures, bois, bruyères, marécages.

Cependant, les cultures, les prairies sont aussi des œuvres de l'homme. Puis n'est-il pas plus juste de commencer par ce qui ne dépend pas de l'homme et est antérieur à son installation : le sol, l'hydrographie et l'orographie ; de continuer par les bois, naturels plus souvent qu'artificiels ; puis par les lieux qui dépendent du travail de l'homme, chemins, prés, terres arables ; enfin par les constructions humaines : fermes, églises, rues, monuments, ponts, viaducs, chemins de fer? C'est suivre, autant qu'il est possible, un ordre chronologique des choses et des noms.

A ces deux types s'en oppose un troisième, l'ordre alphabétique pur et simple. Nous en avons dit un mot tantôt, en tant que le

plan de l'ouvrage influe sur la rédaction des articles. Ce système a deux qualités. Il fait venir sous le même titre tout ce qui contient le même nom, quelles que soient les différences de destination des objets. Ainsi *corti Zabè*, *pré Zabè* et *fontaine Zabè* seront placés à *Zabè*. Tout se dispose ainsi mécaniquement en vue d'un grand recueil de toponymie ou belge ou wallonne. L'inconvénient principal de cette méthode, c'est qu'elle sacrifie l'avantage immédiat a un avantage ultérieur. On lira toujours plus facilement et avec plus de plaisir un ouvrage qui essaye de retracer la physionomie de la commune et qui n'éparpille point l'intérêt topographique et historique au hasard de l'ordre alphabétique. Nul doute, cependant, que cet ordre ne soit de mise dans chaque chapitre, pour classer des étangs, des fontaines, des prés dont, logiquement, la place est indifférente; nul doute qu'un index final ne doive rassembler ce que l'exposé systématique a dû séparer; il y a du moins accord sur ce point. Les amateurs d'une disposition réaliste pourraient aussi se rapprocher de la disposition alphabétique en multipliant moins les subdivisions. Inutile de mettre à part, en effet, les *haies* et les *heids*, dénominations souvent confondues. C'est faire du zèle de distinguer en chapitres séparés des *prés*, des *prairies*, des *assises*. Un chapitre *cultures* pourrait envelopper tout ce qui est *prés* et *terres*, d'autant que l'un se transforme en l'autre assez facilement. Voilà des concessions possibles en vue de l'utilisation ultérieure du glossaire. Je ferai remarquer aussi, relativement à l'ordre alphabétique, que rien en réalité ne s'y prête moins que les dénominations toponymiques. Ainsi *Zabè*, qui concentre diverses expressions, n'est pas un nom de lieu, c'est un prénom de femme. C'est donc bien à *corti* que doit se trouver *corti Zabè*, à supposer que ce nom demande autre chose qu'une simple mention. A *Zabè*, qui sera dans l'index final, il ne doit y avoir qu'un rappel ou un renvoi. Sinon, tous les noms de personnes viendront se ranger par ordre alphabétique dans un dictionnaire toponymique. Il y a des cas où le classement alphabétique devient presque impossible; c'est lorsque l'expression contient une préposition, un adjectif faisant partie intégrante du nom. *Disos l' tièr*, *à pi dè tièr*, est un autre lieu que le *tièr*. Si on fait un sort à la préposition dans le classement de *Derrière-Coronmeuse* (Vottem, Herstal), *Dessous-les Bois* (Erezée), *Devant-le-Pont* (Visé), à l'adjectif dans *Dierin-patàr* (Hollogne-aux-Pierres, Baisy-Thy, Vogenée), que fera-t-on des innombrables locutions commençant par *a*, *al*, *è*, *so* ou *sol*? Elles ne se caseront

pas sans classement arbitraire et sans beaucoup de renvois. Tels sont les avantages et inconvénients de chaque système. Nous conseillons aux intéressés de les étudier en détail dans les œuvres publiées avant de choisir une disposition, mais nous ne prétendons exclure aucune des dispositions proposées.

Tout glossaire toponymique doit être accompagné d'une carte de la commune, sans exclusion d'autres cartes partielles. Les auteurs devraient toujours adopter pour base de leur travail les cartes de l'Institut cartographique militaire au vingt-millième, qui donnent exactement le relief du sol et tous les accidents de terrain ; quittes à en amplifier le format, s'ils le jugent nécessaire. C'est dans ce cadre fidèle et lisible qu'ils devraient inscrire les noms de lieux, avec tout le soin qu'on donne à un travail qui doit être gravé ou reproduit par la photogravure. Qu'on ne cesse de prêcher aux futurs auteurs : « Faites-nous de bonnes cartes ». Une bonne carte dispense de tant d'explications ! Si on possédait déjà, sans texte explicatif, les 427 planchettes de la *Carte de Belgique* soigneusement élaborées au point de vue des noms de lieux, la question du répertoire toponymique de notre pays serait bien près d'aboutir !

V. — La culture de la toponymie dans notre pays n'a pas seulement produit des recueils de noms : elle a eu quelquefois l'ambition de fournir des théories, des explications, des démonstrations. Sans s'aventurer aussi profondément dans le passé que H. d'Arbois de Jubainville, elle a souvent appliqué à la Belgique ou critiqué avec bonheur les hypothèses heureuses ou hasardées de la science française et germanique. M. Kurth a étudié en détail par la toponymie les fluctuations de la limite linguistique en Belgique, et, débordant beaucoup de son cadre, il a fait de son livre, par l'appareil de démonstration et les listes de noms, une vraie bible du toponymiste belge. Dans le premier volume de sa *Toponymie namuroise*, le chanoine C. G. Roland a savamment étudié les plus anciennes couches de noms géographiques de sa province. Avant eux, dans la Wallonie prussienne, M. Quirin Esser avait donné de nombreux articles de toponymie celtique qui intéressent aussi notre région [1]. On peut signaler ensuite des monographies rela-

[1] Les articles antérieurs à 1885 sont réunis dans une brochure : *Beitrage zur gallo-keltischen Namenkunde*, Malmedy, 1884 ; d'autres ont paru dans le *Kreisblatt fur den Kreis Malmedy*, imprimé à Saint-Vith, dans l'*Aachener allgemeine Zeitung* (Lousberg, Salvador, etc.).

tives à des suffixes, à des préfixes, à des termes fréquents ou curieux : le travail de M. Paul Errera sur *les Waréchaix* (1) ; une *Étude critique sur le nom de Mons* (2), par É. Dony et I. Fonsny ; les notes de Vanderkindere sur *Meer* et *Belle*, et, plus récemment, sur *Dieweg* et *Diestelle* (3) ; un travail du rapporteur soussigné sur les noms en *-ster* (4), l'article de l'abbé J. Bastin sur le préfixe *Chin-* (5) ; des articles de M. G. Ceyssens dans *Leodium* (6) ; des études de toponymie flamande dans la petite revue flamande *Biekorf* (1908) ; le vif débat qui eut lieu entre MM. Kurth et Gobert à propos de *Merchoul* et *Legia* (7) ; l'article du chanoine Roland sur *Astanetum* (8) ; celui de M. A. Vincent sur *Willerieken et sa légende* (9) ; celui de M. Lucien Roger sur la *toponymie du pays Gaumet et spécialement de Jamoigne* (10) ; telles sont les traces les plus récentes des préoccupations linguistiques appliquées aux noms de lieux. Il faudrait étendre de beaucoup cette liste si l'on voulait citer les travaux historiques à base toponymique comme les *Origines de la ville de Liége*, de M. Kurth (11), contre lesquelles M. J. Schreiber vient récemment de rompre sa lance (12) ; les études de D. Jonckheere sur l'*Origine du nom de Flandre* (13), et de Vanderkindere sur les *Origines de la population flamande* (14), le *Majeroux* de M. Kurth (15), des articles de M. Victor Tourneur sur la mythologie ou l'archéologie gauloise dont la toponymie n'est pas exclue (16).

---

(1) Dans *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, 1894, t. VIII, 2e liv.

(2) Dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XXIX, 1899.

(3) Dans *Annuaire-Bulletin pour le progrès des études philologiques et historiques*, 1899 et 1904.

(4) Dans *Bull. de la Soc. verviétoise d'arch. et d'hist.*, t. V, 1904 ; reproduit ci-après dans ce volume.

(5) Dans *Leodium*, 1907.

(6) *Leodium*, 1908, 1909.

(7) Gobert, sur *Merchoul* dans *Bull. de l'Institut archeologique liégeois*, t. XXXV, 1895. — Kurth, *La Legia*, avec appendice relatif à *Merchoul*, même Bulletin, t. XXXVII. — Gobert, *Merchoul et Matricuta*, 1907.

(8) Dans *Mélanges Kurth*, t. II, 289-293.

(9) Dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, juin-juillet 1910.

(10) Dans *Annales de l'Institut arch. du Luxembourg*, t. XLV, 1910.

(11) Dans *Bull. de la Soc. d'art et d'histoire du Diocèse de Liége*, t. II, 1882.

(12) Dans le *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg*, t. XXVI, 1908, pp. 19-67.

(13) Dans *Revue catholique*, 1882-83.

(14) Dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1885.

(15) Dans *Annales de l'Institut arch. du Luxembourg*, t. XVII.

(16) Dans le *Musée belge*.

Avec de la patience et de la concordance dans les efforts, on peut arriver à recueillir les désignations de tout genre des cadastres ancien et actuel. Mais, pour faire le triage et tenter l'explication de ce qui mérite l'attention du linguiste dans cette masse enorme et superfétatoire, il faut autre chose que de la patience. En ceci, le toponymiste belge ne saurait faire œuvre scientifique sans se tenir au courant des meilleures publications étrangères qui présentent un intérêt général. Les conclusions trop radicales d'Arnold dans l'application de la toponymie à l'ethnographie sont battues en brèche depuis 1890. Arnold a ouvert le champ à l'appréciation scientifique des noms de lieux, mais dans le détail ses théories sont à reviser. Hans Witte (1), Adolf Schieber (2), Georg Heeger (3), Franz Cramer (4) ont repris l'une ou l'autre question et, par des comparaisons méticuleuses, ont réduit les affirmations aventureuses, mais fécondes, d'Arnold.

Nous aurions pu allonger cette liste, mais la liste des ouvrages ne donne pas la manière de s'en servir. On ne saurait trop répéter que la toponymie est une partie de la linguistique, la plus difficile à exploiter, la plus ingrate et la plus décevante. On pourrait dire encore à ceux qui désirent s'y aventurer que, dans l'état actuel, où tant de grandes hypothèses ont été lancées, la science a surtout besoin de travaux critiques partiels, de démonstrations patientes, qui aient pour résultat de ruiner définitivement celles des grandes synthèses prématurées qui encombrent et illusionnent. Prenons un exemple relatif à notre pays. Vous savez quelle importance M. d'Arbois de Jubainville donne aux Ligures, dont il fait les prédécesseurs des Gaulois dans une grande partie de la Gaule. On attribue aux Ligures les noms de suffixe *-asco*, *-osco*, *-usco*, le thème *aliso*. Or, on prétend signaler leur habitation en Belgique par un *Stabelasco* de 693 (Stavelot), par un *Geningha Thriusca* (Driesch sous Waereghem, Flandre occ.), par le nom du

(1) D'abord dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1890, p. 278; puis dans *Über Deutsche und Keltoromanen in Lothringen*, Strasburg, Trubner, 1891 (*-ingen*, *-weiler*).

(2) Dans la même revue lorraine, t. XII, 1900 (*-ingen*, *-heim*); t. XIV, 1902, p. 449.

(3) *Die germanische Besiedlung der Vorderpfalz an der Hand der Ortsnamen*, Programme du gymnase de Landau, 1900.

(4) *Die Ortsnamen auf-weiler im Aachener Bezirk*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXIX, 1907.

Condroz : *Condruscus pagus* (1). Ces formes isolées sont-elles de mauvaises lectures ou non? Les mots de terminaison *-sco* sont-ils nécessairement assignables aux Ligures? Des études critiques de ce genre, sur des points bien délimités, peuvent rendre les plus grands services. Signalons comme des modèles à suivre, en ce sens, les études d'Antoine Thomas sur *la formation du nom du pays de Comenge*, sur les noms de rivières en *-ain*, sur le « *plomb* » *du Cantal*, sur *la formation du nom de la ville d'Arles*, sur *aise* et *aisance* (2), les *Notes critiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine* (3). Le *Manuel de l'antiquité celtique* de G. Dottin (4) est aussi un livre de science prudente qui n'égarera pas les travailleurs.

Mais aux toponymistes il ne faut pas seulement des livres de linguistique: il faut des recueils comme ceux de Förstemann, de Holder, et surtout des cartulaires bien faits, comme ceux de *Saint-Hubert* (Kurth), de *Stavelot-Malmedy* (Roland et Halkin), comme le *Cantatorium de Saint-Hubert* (Hanquet), pour ne citer que des textes relatifs à notre région, où les auteurs ont dépensé des trésors de sagacité et d'érudition pour identifier et expliquer les noms propres de leurs textes. Peut-être serait-il désirable qu'un recueil critique général d'onomastique et de toponymie belge fournît à pied d'œuvre aux historiens et aux linguistes les matériaux de cette nature disséminés dans une foule de publications, au moins depuis les auteurs anciens jusqu'à l'époque où commencent nos archives.

XIV.

Les origines et la signification des noms propres de personnes, spécialement en pays wallon (5).

On étonne beaucoup les gens simples quand on leur dit que les noms propres, noms de lieux et de personnes, ont à l'origine un *sens*, tout comme les noms communs et les noms qualificatifs.

---

(1) ZANARDELLI, *Toponymie fluviale*, cité dans Raoul de FÉLICE, *Les noms de nos rivières*. Paris, H. Champion, 1907, p. 52.

(2) Recueillies dans les *Essais de philologie française*. Paris, Bouillon, 1898.

(3) Dans *Nouveaux essais de philologie française*, Paris, Bouillon, 1905, pp. 34-62.

(4) Paris, H. Champion, 1906.

(5) Conférence faite à la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, et insérée dans la *Chronique* de cette société, n° 5 (juin-juillet 1906), p. 77-95.

Actuellement, en effet, ils servent à distinguer, *comme une étiquette*, un endroit d'un autre, un individu d'un autre, sans indiquer de qualification particulière. Parmi les noms de personnes, ceux mêmes qui ont conservé un sens visible ne désignent pas l'objet en raison de la qualité indiquée. *Leblond* peut être le nom d'une femme, comme d'un homme, et ne désigne pas nécessairement un *blond*. De même il y a des noires qu'on appelle *Blanche*, des évaporées qu'on appelle *Sophie*, des gens détestables qu'on appelle *Désiré*.

Il faut distinguer dans un nom : 1° l'objet qu'il *désigne* ou *signifie* ; 2° la qualité à l'aide de laquelle ce nom est *signe* de l'objet, *signifie* cet objet. Stuart-Mill (Cf. *Logique* t. I) dirait, à l'imitation des anciens logiciens, que le nom *dénote* un objet et *connote* une qualité. C'est par la connotation que la dénotation est rendue possible. Par exemple le mot *bluet* signifie ou dénote telle fleur, telle plante dont la flore énumère tous les attributs ; ce mot ne désigne cependant cette plante qu'en énonçant ou connotant une seule qualité de la fleur, sa couleur. De même *sanglier* a été adjectif, il signifie *solitaire*, et le wallon dit encore *on pourcè singlé*. C'est cette habitude de vivre isolé qui a servi à l'origine à dénommer le porc des bois. C'est uniquement la couleur de la fleur qui a servi à l'origine à dénommer le bluet. Nous disons *à l'origine*, car bien des gens se servent aujourd'hui du mot sans penser à la couleur bleue. Il en est ainsi de la plupart des noms communs, et l'oubli du sens est si bien la règle chez un peuple que l'étude de la langue est en partie l'étude des qualifications oubliées que renferment les noms. Apprendre le sens de *âme*, *esprit*, *fragment*, *trait*, *fait*, *livre*, *ville*, c'est apprendre beaucoup d'histoire et même de philosophie, mais c'est avant tout apprendre la valeur exacte des mots.

Les philosophes qui ont le génie mathématique ou qui raisonnent sur les abstractions, comme Auguste Comte, se réjouissent de cette perte du sens connotatif, en raison de ce qu'ils y trouvent de fugitif et de fortuit. Ils craignent de voir le sens attributif ancien projeter son ombre sur la signification objective moderne. C'est que ces messieurs ne font pas l'histoire des idées, sans quoi ils sauraient que l'histoire des idées est inscrite dans les mots.

Au reste, l'oblitération du sens attributif des noms peut avoir ses avantages comme elle a ses désavantages : ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Nous voulons nous borner à constater qu'il y a deux choses que l'on confond d'ordinaire sous

le terme *signification* ou *sens* d'un nom, qu'une seule des deux reste bien vivante : l'application à un objet déterminé, et que l'autre disparaît peu à peu.

Plus que le nom commun, le nom propre se vide du sens connotatif initial. Ce n'est pas qu'il soit d'une autre essence. Mais un nom de personne passe d'une personne à l'autre ; la qualité que le nom était destiné à noter n'existe plus chez le nouveau possesseur du nom. Alors que tout *bluet* reste *bleu*, les descendants des *Lelongs* peuvent devenir courts et les *Rousseaux* tourner au noir. La qualité disparaît, le nom reste, il se transmet indéfiniment, simple signe distinctif dépourvu de sens.

Il est pourtant intéressant de rechercher l'origine des noms propres. Leur immense variété vous intrigue. Puis on se doute bien qu'il y a un grand enseignement à tirer de l'étude des circonstances multiples entourant ces origines.

D'abord quels êtres jouissent d'un nom propre, individuel ? Le prennent-ils eux-mêmes ou le leur impose-t-on ? Qui aurait qualité pour se donner, recevoir, imposer un nom ? Pourquoi, où, quand, à quelle occasion se fait cette création de noms ?

Puis vient l'étude du nom propre en lui-même. Quelles qualités exprime-t-il chez les différents peuples ? La linguistique peut-elle arriver à retrouver l'idée, le sentiment qui a présidé à la désignation ?

Enfin, limitant le problème au domaine roman et particulièrement wallon, il y a lieu de distinguer diverses espèces de noms propres, de les classer suivant leurs origines et leur sens, et de fournir chemin faisant de nombreux exemples.

I. — Les noms communs sont génériques ou spécifiques, mais tous les individus d'une espèce ne jouissent pas d'un nom individuel, leur appartenant en propre. Tel chêne vénéré a reçu un nom à cause des qualités qu'on lui prêtait, tous les chênes n'ont point reçu un culte et un nom. Les petites filles donnent des noms à leurs poupées, les laboureurs à leurs bœufs, les chasseurs à leurs chiens, les cochers à leurs chevaux. C'est une situation particulière, des rapports plus intimes avec l'homme qui ont provoqué ces appellations individuelles. A plus forte raison les lieux, les tribus et les hommes ont-ils reçu de bonne heure des noms distinctifs. Ces noms existent chez les peuplades sauvages. A la vérité, ils ne peuvent être contemporains des premières manifestations du langage. Les interjections, les onomatopées, les mots si mal dénommés pronoms, c'est-à-dire les noms démonstratifs et

adverbes pronominaux, bon nombre de noms tour à tour qualificatifs et verbes ont dû exister avant les noms propres, puisque ceux-ci sont à l'origine des noms qualificatifs. Néanmoins l'invention du nom individuel remonte bien au delà des temps historiques.

Un individu prend rarement lui-même un nom. Ce nom lui vient d'autrui, étant tout d'abord un pur moyen pratique de distinguer dans le discours une personne d'une autre personne. L'usage de donner un nom officiel à l'enfant, à sa naissance, est une systématisation que la raison nous dit bien postérieure, pour laquelle il faut une sorte de baptême, une cérémonie de la naissance, une inscription obligatoire. Les autres noms sont des sobriquets donnés par les parents, les voisins, amis ou ennemis. Le même individu peut évidemment en recevoir plusieurs. Il les reçoit en fait, sans les accepter, sans leur donner valeur officielle. Lui-même se dénomme d'un de ces noms ou d'un nom qu'il se fabrique, mais ce dernier cas doit être rare. *Comment vous nommez-vous?* et *comment vous appelle-t-on?* sont donc deux questions fort différentes.

Aujourd'hui, à l'état-civil, chaque personne a un nom de famille, un nom individuel souvent composé d'une kyrielle de prénoms. L'identité, la distinction de tout autre individu est assurée par l'adjonction de qualifications de lieu d'origine, de date d'origine, de profession.

Dans la vie courante sociale, chacun est désigné au moins par deux noms; dans la vie de famille, le cercle étant plus restreint et les confusions moins possibles, un seul nom suffit, celui qui différencie un membre de l'autre, le prénom. De même autrefois, chez les Grecs, le nom individuel était suivi du nom du père et du nom du dème ou bourg d'où l'on était originaire. Mais dans la vie ordinaire le nom individuel suffisait. Il n'y avait point de nom de famille transmissible de génération en génération. Chez les Romains, au contraire, les *gentes* patriciennes avaient un nom, dont elles étaient fières, nous en reparlerons tantôt, — de sorte que le nom gentilice, précédé du *praenomen*, souvent suivi du *cognonem* indiquant telle branche de la famille, formait le nom officiel d'un Romain de race. Dans l'intimité seulement, le terrible citoyen répondant en public aux noms de Titus Annius Milo, se contentait d'être Annius ou Milo ou Titus tout court.

Les personnages gaulois cités par César n'ont qu'un seul nom. On ne voit pas qu'il en soit des Germains autrement que des

Celtes. Cependant pareille indétermination me semble improbable. Officiellement le nom individuel devait être renforcé partout du nom du père et du nom de la tribu. Attila est de la famille des Baltes, Hamilcar de la famille Barca.

En effet, donner des noms, c'est faire de la classification. Les noms n'étant pas en nombre infini, une fois que les générations se sont multipliées, il y a plus d'individus que de noms différents. Il y a nécessairement des personnes qui portent le même nom. Pourtant, dans les relations réciproques, il faut éviter des confusions possibles. Je ne vois pas d'autre moyen que le moyen usité en zoologie ou en botanique. La juxtaposition de deux ou trois noms enlève seule toute équivoque. On peut ne considérer comme nom propre que le nom individuel, mais les autres cependant, noms patronymiques ou gentilices, noms de tribus et de terres, noms de qualité, de profession, de résidence, tendent au même but, qui est de classer, de différencier sans cesse.

II. — Il est temps d'étudier le nom propre en lui-même pour savoir ce qu'il signifie et quelles sont les habitudes diverses des nations à ce sujet.

Chez les Hindous, les Grecs, les Celtes, les Germains, les noms sont en général poétiques, longs, harmonieux. Les poèmes de l'Inde nous offrent des noms comme *Brahmadatta* (donné par Brahma), correspondant des *Diodotos* et des *Théodotos* du grec ; comme *Yadjnadatta* (donné au sacrifice), correspondant du grec *hagiodotos* ; comme *Sâvitri* (la créatrice). Les Grecs portent volontiers des noms tirés du nom d'un dieu, ou exprimant quelque chose de noble et d'élevé, parlant des aspirations de la jeunesse, de vaillance, d'habileté à manier les armes et les chevaux, d'influence politique. On connaît assez, par l'histoire ou la littérature, les noms de *Diodôros* (don de Zeus), *Diogenès* (né de Zeus), *Apollodôros* (don d'Apollon), *Athénadôros* don d'Athéna, la Minerve grecque), *Apollônios* (fils d'Apollon), *Démêtrios* (fils de Démêter, Cérès), *Themistoclès* (gloire de la justice), *Héraclès* (gloire de Héra, Junon). Ou bien on s'appelle *Timothée* (qui honore Dieu), *Philothée* (qui aime Dieu), ou, moins religieusement, *Alciphrôn* (cœur de cerf), *Damnippe* (dompte-chevaux), *Ariste* (excellent), *Aristobule* (bon conseiller). Les femmes s'appellent *Iphigénie*, *Eugénie* (bien née), *Iphianasse* (fortement reine), *Aspasie* (bienvenue), *Mélanie* (la noire), *Thérèse* (la tendre), *Arsène* (la mâle), *Glycère* (la douce).

Les Grecs concevaient leurs dieux comme bienfaisants et pro-

tecteurs ; peuple gai, optimiste, heureux de vivre, aimant la nature et la divinisant. Les Romains, eux, craignent leurs dieux, qu'ils imaginent colères et méchants. Ils ne pouvaient donc songer à donner à leurs enfants les noms de ces dieux redoutés, qui seraient des noms de sujétion, de défiance, de crainte. Nous n'appelons pas nos enfants *Satan*, ni *Démon*, ni *don du diable*, ni *tison d'enfer* : nous réservons ces termes pour l'exécration de nos ennemis. Les noms de personnes chez les Romains ont donc un autre caractère. L'esprit pratique et prosaïque du Romain de vieille roche, avant l'influence grecque, s'y reflète étonnamment.

D'abord le père de famille romain a plaisir à désigner mathématiquement par des noms ordinaux : *Quintus* (mon numéro cinq !), *Sextus* (sixième), *Septimus* (septième), *Octavus* (huitième), *Decimus* (dixième), *Secundus* (le puîné). Et ces mêmes noms individuels sont devenus noms de familles (noms de *gens* ou gentilices) par le suffixe *-ius* : *Sextius*, *Septimius*, *Octavius*, *Nonius*, *Decius*.

En second lieu, le Romain, en cela comparable au wallon, aime à remarquer les défauts physiques ou les imperfections morales, à traduire en sobriquets son observation des tics, des attitudes, de la démarche, de la couleur des cheveux, de la forme de certains organes. De là, les noms de *Albus* (blanc), *Rufus* (roux), *Rufio* (gros roux), *Plancus* (pieds larges), *Plotus* et *Pedo* (pieds plats), *Varus*, *Varo* et *Valgius* (cagneux), *Claudius* (boiteux), *Flaccus* (qui vacille), *Sulla* (petits mollets, de *sur'la* diminutif de *sura*, mollet), *Capito* (grosse tête), *Fronto* (grand front), *Mento* (gros menton), *Naso* (gros nez), *Stilo* (goutte au nez, morveux), *Labeo* (grosse lèvre), *Bucco* (grosse bouche), *Barbo* (grande barbe), *Dentio* (dents longues) *Balbus* (bègue), *Turpio* (laid), *Lurco* (glouton), *Strabo* (louche), *Paetus* (qui cligne des yeux), *Calvus* (chauve), *Glabrio* (glabre, chauve), *Crispus* (crépu), *Crassus* (gros), *Dorso* (gros dos, bossu), *Tubero* (bossu), *Stolo* (grosse bête), *Naevius* (qui a des *naevi*, taches de naissance ou grains de beauté). De ces noms individuels naissaient ensuite des noms de familles : les *Albii*, les *Rufii*, les *Rutilii*, les *Livii*, les *Caesii*, les *Fulvii*, les *Nigidii*, les *Claudii*.

Voici une troisième espèce de noms, pour laquelle deux explications sont possibles. D'après les philologues classiques [1] ils

---

[1] C'est l'explication de F. O. Weise, *Les caractères de la langue latine*, trad. de l'allemand par F. Antoine ; Paris, Klincksieck, 1896.

reflètent l'amour des Romains pour la vie rustique, l'agriculture et l'élevage. *Fabius* serait l'homme qui cultive spécialement les fèves (*faba*), *Lentulus* serait l'homme aux lentilles (*lens*), *Piso* l'homme aux pois, *Cicero* l'homme aux pois chiches, *Caepio* l'homme aux oignons. Il y a des *Taurus*, des *Asellio*, des *Bubulcus*. Le temporiseur Quintus Fabius Maximus fut surnommé *Ovicula* (petite brebis), sans doute à cause de sa douceur. L'élevage de tel ou tel animal en quantité ou de préférence à d'autres espèces aurait donné naissance aux familles des *Porcii*, des *Asinii*, des *Vitellii* (*vitulus*, *vitellus*, veau), des *Ovidii* (*ovis*, brebis), des *Canii* et *Canidii* (*canis*, chien), des *Caprarii* (*capra*, chèvre).

À cette explication, des folkloristes et mythologues modernes [1] substituent celle-ci : les *Fabii*, les *Porcii*, les *Asinii*, etc. sont de vieux clans romains qui avaient pour totem la fève, le porc, l'âne, etc., et qui ont pris, comme il est de règle, le nom de leur totem. Le tabou ou sanctification de la fève est en effet bien antérieur aux doctrines pythagoriciennes. On le retrouve chez les Orphiques, en Égypte, en Italie. A Rome même, le *flamen dialis* ne devait ni manger ni même nommer une fève. Cette explication, plausible pour les noms de clans (*gentes*), n'est pas d'ailleurs applicable à des surnoms individuels comme *Ovicula* (brebis), *Lentulus* (lentille), *Caepio* (oignon), *Anser* (oie), *Gallus* (coq), qu'il est plus prudent d'interpréter comme des sobriquets moqueurs.

Chez les Celtes, les noms sont d'ordinaire composés de deux termes. Le déterminant précède le déterminé, comme en grec et en germain. Les noms expriment soit une filiation divine, soit un rapport totémique, soit quelque particularité physique ou morale, notamment la valeur guerrière. À la première catégorie appartiennent, par exemple, *Esugenos*, fils du dieu Esus, *Camulogenos*, fils de Camulus, *Divogenos*, fils de Dieu ; *Divogena*, fille de Dieu ; *Esunertos*, force d'Esus. L'affiliation totémique se laisse deviner [2] dans *Artigenos* et *Matugenos*, fils de l'ours ; *Urogenos*, fils de l'urus ; **Brannogenos*, fils du corbeau ; *Boduognatos*, fils de la corneille ; **Vidugenos*, fils de l'arbre ; **Vernogenos*, fils de l'aune. On trouve des qualités, mais sans intention satirique, dans *Nertomaros*, grand par la force ; *Dagodubnos*, profond par la bonté ; *Dubnotalos*, front profond ; *Dubnorix* ou *Dumnorix*, roi

---

(1) Salomon Reinach. *Cultes, mythes et religions*. I, 46-47.

(2) Quant au totémisme des anciens Celtes, cf. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, 30-78.

du profond (du monde) ; dans les noms guerriers *Catugnatos*, né pour le combat ; *Catumaros*, grand dans le combat ; *Caturix*, roi du combat ; *Albiorix*, roi du monde ; *Cingetorix*, roi des guerriers ; *Vercingetorix*, roi des grands guerriers ; *Orgetorix*, roi des tueurs ; *Eporedorix*, roi des cavaliers (sur char) [1].

Chez les Germains aussi, les noms de personnes ont quelque chose d'héroïque et de fort. La guerre y tient la première place. Au lieu d'ailleurs d'en parler d'une façon théorique, il vaudra mieux de vous montrer des échantillons de ces racines adjectives qui entrent dans la composition des noms germaniques et d'analyser quelques-uns de ces noms. **Adal** qu'on retrouve dans *Adalbert*, signifie *noble* ; **bald**, qu'on retrouve dans *Baudouin*, signifie *hardi* : **berht** de *Bertrand* = *brillant* ; **daghe** de *Dagobert* = *épée* ; et de même citons rapidement **eghe**, *subtil* ; **frid**, *paix* ; **gund**, *combat* ; **hard**, *brave* ; **helm**, *bouclier* ; **her**, *guerrier* ; **hilpe**, *secourable* ; **hlode**, *brillant* ; **hramn**, *vigoureux* ; **hrode**, *parleur* ou *conseiller* ; **hug**, *prévoyant* ; **karl**, *robuste* ; **mund**, *chef* ou *protecteur* ; **rad**, *prompt* ; **rand**, *bouclier* ; **rik**, *fort* ; **swind**, *agile* ; **wite**, *sage*.

Voulez-vous voir ces racines en composition ? Il me suffira de vous citer quelques noms pris au hasard dans la masse énorme de noms mérovingiens et carolingiens que l'histoire nous a transmis, et dont un grand nombre vivent encore aujourd'hui, transformés, il est vrai, et souvent méconnaissables. Clovis s'appelait **Hlodo-vech**, et un chroniqueur ancien, Ermold le Noir, nous expliquera lui-même ce nom : « nempe sonat *hluto* praeclarum, *wigch* quoque mars est ». *Mars brillant*, c'est-à-dire *guerrier brillant*, voilà ce que signifiait il y a quinze siècles le nom qui est devenu *Louis* en français, *Ludwig* en allemand. **Daghebert**, **Dagobert** signifiait *brillant par l'épée*, *dague* existe encore en français au sens de *épée*. **Swindebald**, **Zwentibold** est formé de deux racines qui signifient *agile et hardi*. **Merevig**, **Mérovée** = *éminent guerrier* ; **Carlemann** = *homme robuste* ; **Adalbert** = *brillant par la noblesse* ; mais **Witekind** est un *sage enfant* et **Godefroid** est la *paix de Dieu*. Le fameux **pharamund** qu'on a longtemps considéré comme le premier roi des Francs est un nom commun signifiant chef de clan. Le moderne **Bertrand**

[1] G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*. Paris. H. Champion, 1906, pp. 83-96.

peut provenir [1] de **Berht-rand** : *brillant bouclier*, ou de **Berht-hraban** : *brillant corbeau* ; le corbeau (allemand moderne : *Rabe*) était l'oiseau sacré de Wodan ou Odin, et le nom d'animal ici invoqué ne procède nullement du même esprit satirique qui a fait créer le latin *Corvus* ou *Corvinus*.

III. — Mais il est temps d'examiner plus en détail les origines du régime des noms propres existant encore chez nous. Il date évidemment du moyen âge. La question se présente assez compliquée : 1° en raison de la variété des populations qui s'implantèrent sur le territoire de la Gaule ; 2° en raison des diverses classes de la population que la hiérarchie féodale délimita plus strictement que jamais.

Avant les invasions régnait l'usage romain des deux noms chez les Gallo-romains habiles à copier la coutume des vainqueurs ; mais les Germains, soit Visigoths, soit Saliens, soit Ripuaires, soit Alamans, soit Normands, apportèrent avec eux une énorme quantité de noms, qui furent bientôt à la mode parmi les descendants des vaincus. Il faut dire que les vainqueurs adoptèrent aussi des noms gallo-romains, en sorte que le nom n'est pas du tout un sûr indicateur de la race. Cet état dura jusqu'au moment où le régime féodal de la possession territoriale fut bien établi.

Au XIe siècle, les propriétaires de fiefs se mirent à bâtir des forteresses, à joindre à leur nom personnel un *surnom* tiré de leur terre. Chez les Romains, le possesseur imposait son nom à la terre ; dans le système féodal, c'est la terre qui impose son nom au seigneur.

Donc, avant cette époque le *nom* était personnel ; le *nom de famille* ou n'existait pas ou se formait peu à peu par la transmission du nom personnel aux descendants. Au XIIe siècle le seigneur a un *nom*, le nom de son baptême, plus un *surnom* qui est le nom de son fief. A mesure que le nom du fief deviendra plus stable, il passera de l'état de *surnom* à celui de *nom de famille*, et, corrélativement, le nom individuel ou de baptême passera au rang de prénom. Maintenant encore, en wallon, le nom de famille s'appelle *sorno*, témoin de l'ancienne coutume.

Mais avant que le nom de terre pût acquérir assez de stabilité pour être le nom distinctif de la famille, le régime féodal devait

---

(1) Remarque faite par M. SCHWEISTHAL, *Une loi phonétique de la langue des Francs Saliens*, p. 20. — Dans le t. XLIII des MÉMOIRES COURONNÉS ET AUTRES MÉMOIRES p. p. l'Académie roy. de Belgique ; Collection in-8°, 1889.

évoluer. D'abord le nom de terre ne peut être porté que par l'enfant qui hérite : les autres enfants n'ont point droit à ce nom et il n'y a point d'unité de nom qui soit le signe de l'identité familiale. Ensuite, une terre étant perdue, le nom en était perdu pour la famille de celui qui l'avait possédée. Enfin quand un seigneur était investi d'un fief plus important, il prenait le nom de ce fief nouveau. Dans cette première période le nom implique une relation, il est *réel*, il procède de la chose possédée (*res*); il passe, avec la terre, d'un propriétaire à l'autre. C'est, 1°, la stabilité dans la transmission des biens de père en fils et, 2°, l'habitude de désigner une famille par le même nom durant plusieurs générations qui rendirent les noms de terres personnels, de réels qu'ils étaient d'abord.

Ce que nous venons de dire ne concerne que les nobles. Mais les autres, les bourgeois, les vilains, les serfs, d'où tirèrent-ils leurs noms? Du nom de leur père ou de leur mère; ou de la fonction qu'ils remplissaient, du métier manuel qu'ils exerçaient; de la ferme qu'ils exploitaient; de la province, ville, quartier ou localité d'où ils étaient originaires; de l'enseigne de leur boutique; enfin de quelque particularité, soit morale, soit surtout physique, soit qualité, soit surtout défaut. Il me reste à vous fournir des exemples nombreux pour ces diverses catégories de l'onomastique, en les puisant de préférence dans les noms usités en pays wallon, et à donner, chemin faisant, les explications désirables sur leur sens [1]. Nous ne nous arrêterons pas à ceux qui existent encore comme noms communs, à moins que leur origine ne soit due à quelque particularité difficile à deviner. Nous irons de préférence aux noms obscurs, soit qu'ils aient disparu du langage courant, soit qu'ils proviennent d'autres régions et ne soient pas connus ici dans leur vraie signification.

Noms provenant de fonctions officielles ou de dignités. — Bailly, Doyen, (doyen de corporation ou de métier), Schepen (flam. de *scabinus*, échevin), Drossart, Lemaire, Cormann et ses variantes (chef de la *Keure* ou commune flamande), Coster, Coister, Lecostre, Lecuistre (sacristain), Lesuisse, Lemoine, Damseau, Capitaine, Gouverneur, Prévôt, Probst.

---

(1) Les lecteurs qui désireraient plus de détails et des listes plus copieuses, pourront se servir du livre suivant de M. Albin Body, où nous avons beaucoup puisé : *Étude sur les noms de familles*, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. 17 (ou 2e série t. IV), 1879.

Noms provenant de fonctions ou de dignités passagères. — Les jeux dramatiques, les jeux de l'oie, de l'arc, de l'arquebuse, de l'arbalète, très en honneur chez nos ancêtres, ont été une source de surnoms : Leroy (celui qui a remporté le prix du tir), Lempereur, De Keyser, De Koning, Bischoff, Biscop.

Noms provenant de professions. — Chandelon (fabricant de chandelles); Corbisier (cordonnier, en wallon *cwèb'hi*); Fabri, Lefèvre, Lefebvre, Lefebure (où l'*u* n'est autre qu'un *v* à l'ancienne mode); Feron, Ferron, Fairon; Lecoq, Lekeu, Lequeu, etc. cuisinier; on dit encore maître-queux sur les navires; du latin *coquus*); Lecrenier (wallon *scrinu*); Parmentier (wallon *parmèti*, tailleur); Chapuis (charpentier); Cambier (brasseur); Manderlier (vannier); Lemonnier (wallon *li mouni*, meunier); Blavier (marchand de blé); Foulon (et le flamand de Volder); Pasteger; Tordeur et Stordeur; De Cuyper (flamand, tonnelier); Textor (nom retraduit en latin, comme Fabri de plus haut, tisserand); Métivier (moissonneur), Weissgerber (allem., tanneur en blanc), Serwy (serrurier).

Noms provenant de lieux autres que le fief seigneurial. — *a*) Ce lieu est le pays ou la province d'origine : Dallemagne, Defrance, Deflandre, Degueldre, Dardenne, Dartois.

b) Ce même nom de lieu peut être sous la forme adjective : Lallemand, Cambresier, Baiwir (bavarois), Catalan, Langlois ou Langlais, Westphal, Lardinois.

c) Ne pas confondre avec ces derniers ceux qui indiquent que le sujet a fait un pèlerinage à Rome ou en Espagne : Romain, Lespagnard, Paignard.

d) Ce lieu est une ville ou localité qui n'a jamais été fief : Davignon, Dehasse (de Hasselt, en liégeois *Has'*), Deherve, Degand, Detheux, et, sans la préposition *de* : Namur, Pepinster, Laroche, Thimister, Vervier, Durbu (de Durbuy); ou sous la forme adjective : Malmendier (de Malmedy), Saint-Viteux (de Saint-Vith), Liégeois.

e) Ce lieu est un quartier, une rue, un endroit particulier de la commune : Dethier, Detienne (tièr, tienne, tierme = tertre), Deruisseau, Deru, Dery, Duruy, Durieu, Derouau, Depré, Dubois, Dumoulin, Delvenne, Detry et Detrixhe, Delrue, Dufour, Delwaide, Delheid, Duvivier, Delestang, Dussart, Dethiou et Dutilleul, Defawe, Defresne, Dechesne, Delbrouck, Delbruyère, Delmotte, Dumonceau, Dewez, Delbovier, Dedoyard; et, sans la préposition *de* : Falise, Noirfalise, Lamotte

f) Noms provenant d'enseignes : Deloye (de l'oie), Deposson, Dusoleil, Delaigle, Delelocke, Lecoffre, Deléstoile, Létoile, Delancre, Delcroix, Delange.

Il résulte de la classification qui précède que le *de* n'est ni un signe ni une présomption de noblesse. Cette erreur moderne sur la particule est un bruit que les particulés font courir. Bien des familles de vieille noblesse n'ont pas et n'ont jamais eu le fameux *de*. Énumérons donc les diverses valeurs de cette particule *de* (*del*, *du*, *des*, *dè*) :

1) *de* indique un rapport primitif de possession, le mot suivant désignant le fief possédé jadis : Godefroid de Bouillon.

2) *de* indique le lieu d'origine, de naissance ou de domicile, la paroisse, le quartier, la rue, voire l'enseigne de la maison. C'est le cas le plus ordinaire, soit dit sans affliger ceux dont le nom commence par la lettre *D*. Delbrouck se traduit en latin par *a palude*.

3) *de* est patronymique : il introduit le nom du père : *Charles de Bernard* signifie *Charles fils de Bernard* ; *De Béranger* signifie *fils de Béranger*. Les registres paroissiaux étant rédigés en latin, la filiation était souvent indiquée en mettant le nom du père au génitif : c'est l'origine des noms en *i*, *y*, *is* : Nicolaï, Frédérici, Bernardy, Huberty, Laurenty et Laurency, Lamberty Roberti, Simonis. Dans notre pays se rencontrent aussi pour marquer la filiation les noms d'origine germanique en *son*, *sen*, *kin*, *ken*, les noms en *s* qui sont des génitifs germaniques. Il serait difficile de dire si *Simons* est une abrévation de la forme latine *Simonis* ou un génitif germanique, mais *Lorentz*, *Lamberts*, n'ont rien de latin. Disons enfin, pour être complet, que l's pourrait encore parfois être l's de l'ancien nominatif roman : *Eudes*, *Hughes*.

4) *de*, dans notre pays, peut être tout simplement l'article flamand : *de Jong*, *de Cock*, *de Volder*, ce qui donne parfois lieu à de singulières méprises en France. C'est par fausse étymologie aussi que le wallon prononce *dèdjon* le nom flamand *de Jong* : il n'y a point de jonc dans l'affaire.

Noms provenant de sobriquets : 1) un adjectif est accolé au nom individuel : *Petitjean*, *Grandjeàn*, *Grosjean*, *Bonjean*, *Petitsimon*, *Grospierre*, *Grandcolas*, *Langclaes*.

2) le nom est formé d'un adjectif, précédé ou non de l'article : *Legrand*, *Legay*, *Léveillé*, *Lefranc*, *Legentil*, *Lelong*, *Lepetit*,

Leroux, Lenoir, Lequarré, Lebeau, Lebon, Ledoux, Lelarge, Hardy, Moray, Neuray, Doucet, Rousseau.

3) le nom est formé d'un nom d'animal au autre, impliquant une qualification : *Leporc, Leveau, Ledaim, Lebœuf, Leloup, Verken, Mouton, Lagneau, Lognay.*

Noms de familles dérivés des anciens noms individuels latins et germaniques. — Les anciens noms, dans l'état actuel, sont passés à l'état de prénoms. Mais on comprend que souvent ils soient restés comme noms de famille. Ils ont pu être conservés sans autres modifications que les modifications phonétiques subies par tous les mots au cours des siècles : souvent aussi ils ont subi d'autres transformations dont il faut brièvement indiquer les causes et les effets.

La nécessité de distinguer plusieurs personnes jouissant du même nom, et d'abord de distinguer le fils du père ; le désir d'indiquer des nuances augmentatives, diminutives, péjoratives, admiratives ; le sentiment maternel, qui se manifeste encore aujourd'hui dans l'amenuisement, l'amignotement des noms de baptême, ont agi depuis dix ou douze siècles, avec leur force inconsciente, au point qu'ils ont multiplié d'une façon presque incalculable la masse déjà nombreuse des anciens noms latins et germaniques. La liste en serait immense et toujours incomplète. Les fantaisies graphiques, pour ne pas dire orthographiques, des scribes de tout acabit ont contribué à cette différenciation à l'infini.

La transformation s'est faite par adjonction de suffixe, par réunion de deux noms, par addition d'un suffixe patronymique, par aphérèse ou retranchement de syllabe initiale, par apocope ou retranchement de syllabe finale, par redoublement, par l'emploi simultané de plusieurs de ces moyens.

1) Quels sont les suffixes les plus usités dans notre pays ? Il y a d'abord les anciens composants germaniques, comme *-hard*, *-bald*, *-mund*, *-inger*, *-wolf*, *-frid*, dont l'un ou l'autre, par exemple *-hard* sous la forme *-ard*, *-wald* sous la forme *-aud*, sont restés vivants. Il y a les anciennes terminaisons diminutives du latin, *-anus*, *-inus*, qui avaient donné Antonin, Paulin, Augustin, Justin, et qui ont servi à former d'autres noms sur le même modèle. Il y a les suffixes bien connus du français, quelle que soit leur origine : *-et*, *-ot*, *-on*, *-el*, *-eau*, *-at*. Il y a les suffixes déjà signalés de source flamande ou allemande : *-kin*, *ken*, *-quen*, *-son*, *-sen*. Plusieurs de ces suffixes peuvent se rencontrer a la fin d'un mot, non pas qu'ils aient été ajoutés en même temps, mais on peut toujours

opérer sur un mot dérivé comme on a opéré sur un mot primitif. Nous aurons donc des finales *-el-in*, *-el-ot*, *-el-at*, *-in-el*, *-in-et*, *-in-ot*, *in-on*, *-in-at*, *kin-et*, *kin-on*, *ard-ot*, etc. Exemples :

Aubertin, Joséphin, Jacquemin, Thomassin, Michelin, Simonin, Philippin, Guillemin, Jeannin, Bernardin, Conradin.

Deniset, Michelet, Paulet, Simonet, Philippet, Willemet, Guillaumet, Stievenet, Bertholet.

Michelot, Willemot, Jeannot, Pierrot, Gillot, Jacquemot, Amelot.

Amelart, Houard (Hue = Hughe), Stievenart, Willemart.

Frankin, Fraikin, Gilkin, Pierkin, Andrissen, Antœnissen, Franssen.

Gilkinet, Franquinet, Julsonnet, Franssinet.

Nicolardot, Jacqueminot.

Les féminins en *-otte* s'expliquent par ce fait que, dans mainte région, la femme est désignée par le nom du mari féminisé. Si la mère devient veuve ou si elle a une influence prépondérante, la forme en *otte* peut l'emporter. De là Counotte, Francotte, Jaquemotte, Marcotte, Pierotte, Pirotte, Phlipotte, Wérotte, Wilmotte.

2) Nous nous sommes abstenu, dans les listes qui précèdent, d'introduire des noms déformés par aphérèse ou apocope ; mais à mesure qu'un nom s'accroît par la fin, il a tendance à être diminué par le commencement ; et d'autre part pour ajouter les suffixes terminaux, il faut parfois faire disparaître du primitif des phonèmes gênants. Ainsi par aphérèse, Alexandre devient *Sante*, *Zande* ; Augustin devient Gustin ; Thomassin devient Massin, Deniset devient Nizet ; Eustache ou Istasse se change en Stas, Stasse. Par apocope, on obtient Lambin, Hubin, Collin. Supposez maintenant ces causes de transformation agissant successivement sur le même primitif et vous devinerez à quels résultats étonnants on peut aboutir. En voici quelques-uns à titre de curiosité. Nous ne pouvons les laisser de côté : ce sont les plus intéressants, ce sont ceux dont l'explication, si elle apparaît satisfaisante, récompense le mieux le linguiste, — et aussi l'auditeur, — des lenteurs inévitables de ces méthodes de comparaison, de dissection et d'analyse.

Drèze, Dresse, Dries, Drissen sont des formes flamandes qui viennent de André, Andries.

De Mathieu, ou plutôt de Mattheus viennent le flamand Mathijs, d'où Thijs, Theis, This, Thissen, Thiskin, Tisken, Thisquen.

Thomas a donné Massin, Massart, Masset, Massillon, Masseau, Massat, Massenet, Massinet, Sinet.

Alexandre a donné Sante, Sandrart, Santkin, Zannequin, Zander.

Amel a donné Amelot, Mélot, Mélotte, Amélart, Mélart.

Eustache, Istasse a donné Stasquin, Tasquin, Stassart, Stassin.

Tonnart vient de Antoine ; Parotte de Gaspar ; Monet de Simon ; Kinet de Franquinet ou de Gilkinet ou de quelque autre nom au double suffixe *-kinet* ; Linon de quelque nom en *-lin* comme Paulin, Michelin, Adelin, augmenté d'abord du suffixe *-on* ; Binet de Robin, Hubin, Aubin ou Lambin ; Nisard de Denis ; Lardot de Nicolas.

IV. — Il y a des noms réputés beaux et d'autres laids. Quelquefois, cela peut tenir à une simple rencontre de syllabes, mais négligeons ce cas d'euphonie. Le plus souvent, l'impression qu'un nom est beau ou laid tient d'une raison plus profonde. Les noms propres, — il s'agit surtout ici de ceux qui servent actuellement de prénoms et qui peuvent être objet de choix, — perdent continuellement leur signification étymologique, mais ils en revêtent sans cesse de nouvelles. Un nom prend une couleur et un sens aux yeux de celui qui connait un être porteur de ce nom. Hugo, Lamartine, Voltaire sont des noms qui éveillent en vous des idées, celles des qualités que possédaient les illustres porteurs de ces noms, pour autant que vous les connaissiez. Les saints évêques Lambert et Hubert ont protégé le nom qu'ils portaient. Au contraire, tout imbécile, tout mauvais gueux fait du tort à son nom dans un certain cercle autour de lui. Tel proposait de baptiser son fils du nom de Bruno : sa femme lui répondit que c'était un nom de chien. Elle connaissait par malheur un chien de ce nom, et ignorait d'autre part le célèbre fondateur de l'ordre des Chartreux. Les noms choisis par les romanciers et les auteurs dramatiques influent beaucoup sur la mode. Il n'y a plus, par le fait des auteurs comiques, de Nicaise, de Nicodème, de Péronelle, de Catin, d'Agnès. En wallon, il n'y plus de *Waltrou* (Waltrude), de *Maròye*, de *Magrite*, de *Zabè*, de *Djile*, de *Mati*. On laisse tomber les noms souillés par leurs porteurs dans la région où ceux-ci ont sévi. On rajeunit ceux qui ont passé par des bouches trop vulgaires. Aujourd'hui il est très visible que le wallon aime à substituer des prononciations françaises ou mi-françaises aux vieilles prononciations wallonnes des prénoms. On ne dit plus *nosse Mati* mais *nosse Mathieu* ; on a remplacé *Houbièt* par *Houbèrt* ou *Hubèrt*, *Djuhan* par *Jan*, *Magrite* par *Marguèrite*, *Lorint* par *Lorant*, *Linà* par *Lèyonard*, et *Djètrou* par *Gèrtrude*. Cette francisation rend du lustre aux noms vulgaires.

Le nom perd donc son sens primitif ; il en prend un nouveau, fait des qualités de celui qui le porte, soit dans le monde, soit dans la vie artificielle du roman ou du théâtre. Ainsi celui qui désire que son nom soit respecté fera bien d'y insuffler les qualités d'une vie honnête. Le nom le plus roturier, le plus maussade, le plus hétéroclite deviendra peu à peu familier, doux, avenant, sacré, c'est-à-dire plus noble, si celui qui le porte est un homme d'honneur, de probité, de cœur, d'esprit, de générosité et de sacrifice. Chacun pétrit son nom comme il pétrit son âme.

XV.

Inscription de la Vierge de Walcourt.

Un des rares monuments de l'orfèvrerie du XIVe siècle est la Vierge en argent repoussé et ciselé conservée dans l'église de Walcourt. Elle porte une courte inscription, que M. Jos. Destrée reproduit en note dans son article sur l'orfèvrerie [1] au *Catalogue de l'exposition de l'Art ancien au Pays de Liège.* (Liège, A. Bénard, 1905). M. Destrée lisait ainsi : LIEVARS · ME · FIST · DON · LIAIVT, et ajoutait : « les deux derniers mots n'ont pas, que je sache, été interprétés jusqu'à présent ». Sur ces données, je tentai une explication de la fin de l'inscription dans la *Chronique de la Soc. verv. d'Arch. et d'Hist.*, 1905-1906, p. 30. A la suite de cet article, M. Destrée eut la gracieuseté de m'envoyer une photographie de la base sur laquelle repose la statue et dont la bande supérieure porte l'inscription. Cette communication précieuse, dont je remercie le savant archéologue, me permet d'améliorer la lecture et la traduction de ces quelques mots, auxquels s'intéresse l'histoire de l'orfèvrerie au pays de Liège.

L'inscription est en capitales gothiques, avec l'A coiffé en haut d'une longue barre, l'M aux premier et dernier jambages bien contournés, le T arrondi en O incomplètement fermé et surmonté d'une barre en forme d'accent circonflexe. L'E est arrondi et totalement fermé à droite, de même que le C ; il a de plus que le C la barre médiane, qui est grosse et se prolonge jusqu'au filet de droite. L'examen des lettres nous force à lire comme suit :

LICVARS · ME · FIST · DOV · LIAIVT

---

[1] Article intitulé *L'Orfèvrerie sur les bords de la Meuse*, p. XI.

Donc il faut rectifier la leçon précédente en deux points : le premier mot serait *Licvars* au lieu de *Lievars*, le quatrième *dou* au lieu de *don*.

Le premier mot révèle le nom de l'auteur. C'est la statue elle-même qui est censée parler : *Licvars me fist*. La forme *Licvars* sourira peut-être moins que celle de *Lievars*, qu'on avait cru lire jusqu'ici. A la vérité, ni l'une ni l'autre ne nous révèlent une forme connue de nom de personne. L'*s* finale est celle du nominatif roman ; elle a fait disparaître, comme d'ordinaire (*clerc*, nominatif *clers*), la consonne terminale du nom : cette restitution de consonne donnerait *Licvart* ou *Licvard*, par analogie avec *Edouard* et d'autres noms à suffixe *-ward*, *-wart* (gardien). Si le *v* compte pour un *u*, il faudra lire *Licuart* ou *Licuard*. Est-ce un nom d'origine germanique, *Lic-ward*, garde de corps? Est-ce un sobriquet d'origine picarde ou normande, *Li-coart* ou *Li-cuart*, le couard (*cuart* est la forme du *Roland* 3335)? La question est difficile à trancher.

La suite de l'inscription n'est pas aussi claire que ce *Licuart me fit*. M. Destrée n'en connaissait en 1905 aucun essai d'interprétation. Il y en avait un cependant, proposé en 1846, au tome III des *Annales de la Soc. arch. de Namur*. On y traduit DOV · LIAIVT par *Dov me dessina* ! Sans doute on flairait quelque ancêtre de Gérard Dow dans le premier mot et on voyait dans *liaivt* un *delineavit* ! Combien M. Destrée avait raison de ne pas connaître cette interprétation facétieuse !

Une première remarque, aussi nécessaire que simple, est que l'avant-dernière lettre doit se lire *u*. Un mot français ne peut pas se terminer par *vt*.

La finale *-ut* nous donne une syllabe de plus qui nous permet de reconnaître une symétrie dans l'inscription. Elle est rythmée, il faut la scander 4 + 4 : *Lic-vars-me-fist*, — *dou-li-a-iut*. Cette lecture permet à un romanisant de retrouver sans grande difficulté dans *liaiut* deux mots : 1° *li* = fr. *lui* ; 2° *aiut* = latin *adjutet*, fr. *aide*, le subjonctif *aide*. Ajoutons un brin de démonstration à l'adresse des archéologues.

Le verbe *aider*, anciennement *aidier*, vient du latin *ajutare* pour *adjutare*. Un substantif *ajutam* (une aide) se trouve dans les *Serments de Strasbourg* sous la forme *aiudha*, dans le poème d'*Alexis* sous la forme *aiude* (lisez *a-iu-de*). L'indicatif *adjutat* doit donner les mêmes résultats à la même époque ; plus tard *aiude* doit devenir *aiue*. « *Ren qu'il face ne li aiue* », est-il dit dans

Tristan, littéralement : « rien qu'il fasse ne *lui* aide ». Mais au subjonctif, la forme latine *adjutet*, ne contenant pas d'*a* dans sa dernière syllabe, ne donnera point *aiude*, mais *aiud* ou *aiut*.

On trouve *aiud* dans le *Saint-Léger* :

> Il nos *aiud* ob ciel senior (qu'il nous aide)
> por cui sustinc tels passions.

On trouve *aiut* dans la Chanson de Roland, vers 781 :

> Si li truvez ki très bien *li aiut*.

On trouve *ajut* dans la Chronique de Normandie, v. 10113 :

> Qu'il *li ajut* vers ceus de France.

Enfin, au XIIIe siècle, Rutebeuf écrit (Édit. Jubinal, II, 120) :

> Or est mestiers Diex les *aïut*.

Ajoutons que cet *aiut* a une forme simplifiée, *aït*, qu'on emploie longtemps dans l'expression *si m'aït Dieus* (ainsi m'aide Dieu).

Reste le mot *dou*. La version sur laquelle j'ai travaillé jadis présentait *don*, qui m'a forcé à des conjectures. En l'interprétant par le relatif *dont*, j'étais arrivé au sens que donne précisément *dou*. C'est pourquoi je n'ai pas cru nécessaire d'entretenir le « monde épigraphique » de cette variante qui ne changeait rien au sens. Aujourd'hui que l'occasion se présente de rectifier, disons que DOV = *dou*, c'est-à-dire *d'où*, employé à la mode latine au sens de *de quoi*, *dont*. L'interprétation est donc : *Licuart me fit, d'où lui soit aide*.

C'est un naïf souhait d'artiste ajouté à la signature. Il désire que son œuvre religieuse contribue à son bonheur et surtout à son salut. Cette interprétation ne nous dit rien sur *Licuart*, et d'aucuns sans doute eussent préféré plus d'histoire et moins de piété. Il faut se résigner, car le sens de *liaiut* n'est pas contestable.

Encore une remarque cependant, relativement à cette date du XIVe siècle assignée à la Vierge d'argent de Walcourt. La transformation de l'ancien français *chant* (latin *canto*, *cantem*, *cantet*) en *chante* se manifeste déjà au XIIe siècle pour l'indicatif, et s'effectue pour le subjonctif dans la seconde partie du XIIIe siècle. La vieille forme *aiut* se présente-t-elle encore au XIVe siècle, date assignée à la statue? Ou la formule de souhait *dou li aiut* a-t-elle persisté plus longtemps? En tout cas, au point de vue linguistique, rien n'empêche de faire remonter l'œuvre à la fin du XIIIe siècle. C'est l'examen artistique qui doit trancher la question.

XVI.

Le Bethléem verviétois.

Une survivance d'ancien théâtre religieux de marionnettes [1].

Il serait difficile de trouver, dans le pays de Verviers, un second spectacle aussi populaire que ce petit théâtre appelé *le Bethléem*. Chaque année, à Noël, ou, pour être plus précis, de la mi-décembre à la mi-janvier, il fait les délices des petits et la joie inavouée des grands. Mais il est à craindre que le courant impitoyable de la mode ne l'entraîne à bref délai. S'il subsiste, il tendra de plus en plus à se moderniser. Ces raisons auraient suffi pour nous engager à fixer dans ces pages la physionomie du *Bethléem*; pourtant il en est une plus puissante : c'est que nous avons affaire ici à autre chose qu'un jeu fortuit et isolé, un banal et puéril objet de curiosité. Le *Bethléem* est une *survivance d'art populaire*. Il nous apparaît comme un spécimen d'un genre disparu et certainement peu connu. Si mince donc que puisse être en soi la valeur artistique de ce petit drame, il a une valeur relative ou de comparaison qui ne nous semble pas à dédaigner. Voilà ce qui nous a décidé à donner une idée exacte de cette survivance, que nous devons ranger dans l'art dramatique populaire, au rayon modeste du théâtre des marionnettes.

Ces mots profanes étonneront peut-être les pieux visiteurs du Bethléem. Habitués à considérer ce spectacle par son côté purement religieux et édifiant, ils n'y voient, en somme, qu'une crèche, comme on en dispose encore dans certaines églises, à Noël. En écoutant, en regardant, ils ne songent ni à un théâtre, ni à des marionnettes. La comparaison s'impose pourtant, et elle ne doit scandaliser personne. L'art dramatique, en France et ailleurs, n'a-t-il pas commencé par être exclusivement religieux? La première scène au moyen âge n'a-t-elle pas été l'église elle-même? Les pièces représentées n'ont-elles pas été empruntées à l'Ancien Testament, aux Évangiles, aux légendes des Saints? Ce qui est avéré des représentations par personnages vivants pourrait être vrai aussi des représentations par figurines articulées. On a insinué que le nom de marionnette lui-même avait une origine reli-

(1) A paru dans le *Bull. de la Soc. verv. d'Arch. et d'Hist.*, t. II (1900). Ici nous avons pu mettre l'appendice à sa place dans le texte, et nous avons supprimé des détails d'intérêt trop exclusivement local.

gieuse [1]. Si ce dernier point était prouvé, il ne resterait rien de profane dans les termes en apparence irrévérencieux dont nous usons pour définir le *Bethléem*.

Il importe donc, pour remettre ce petit théâtre en valeur et ne pas le présenter comme un amusement d'enfants purement local, de remonter un peu haut dans le passé. Nous essayerons d'abord de fixer les rapports du Bethléem avec le théâtre mécanique des marionnettes en général : nous chercherons ensuite si le sujet lui-même, la Nativité, n'a pas eu des analogues dans le passé ; enfin nous aborderons le Bethléem verviétois pour l'analyser en ses divers éléments, en étudier le caractère, en publier le modeste scénario, en faire revivre autant que possible les scènes principales.

I. — Marionnettes et jeux de marionnettes sont une chose très ancienne que le moyen âge n'avait pas eu besoin d'inventer. Les petits acteurs mécaniques étaient un legs de l'antiquité. Ces infiniment petits de science et d'art populaires se transmettent plus sûrement que tout le reste, en dépit des révolutions. Ils existaient longtemps auparavant chez les Égyptiens, chez les Grecs, chez les Romains et sans doute ailleurs [2]. Nodier a dit avec esprit que la première poupée est contemporaine de la première petite fille : il n'en est pas nécessairement ainsi de la poupée dure et articulée ; mais on a retrouvé dans les tombeaux égyptiens, grecs et romains, assez de poupées d'ivoire, de métal, de terre cuite ou de bois, à membres et à tête mobiles, pour qu'on puisse affirmer la haute antiquité des figurines articulées. Les historiens et les mytho-

---

[1] Charles Magnin, *Histoire des Marionnettes en Europe, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* : 2e édition, Paris, M. Lévy, 1862. — Cfr. pp 108 et 8. — Il y aurait beaucoup à dire sur ce mot de *Marionnette*. Magnin a tenté de prouver qu'il a servi à désigner des statuettes de la Vierge avant de prendre le sens actuel de figurines articulées. Mais il n'esquisse qu'un semblant de démonstration. Il est certain, comme il le dit, que *Mariole* était le terme ordinaire (v. Du Cange, v° *Mariola*) ; mais il a tort d'étendre cette acception à tous les diminutifs du nom de Marie : *mariette, mariote, marote, mariole* et *marionnette*. Ni le dictionnaire de Trévoux (qui s'est contenté en ce point de copier Du Cange), ni dom François, ni Lacurne, ni enfin Godefroy ne donnent à *marionnette* le sens de statue de la Vierge. Des textes romans nous offrent le nom de Marionnette comme diminutif affectueux du nom officiel de Marie. Ce diminutif a pu être donné par des fervents à la Vierge Marie : la tendresse religieuse a de ces effusions ; mais, quand ce point serait acquis, il se s'ensuivrait pas encore que les madones aient porté ce nom, encore moins que les bateleurs aient tiré de ce sens religieux le nom si populaire de leurs figurines.

[2] Les preuves ont été réunies par Ch. Magnin, ouvr. cité. Il suffit, pour ce qui concerne les Grecs, de lire l'article *nevrospastos* du *Thesaurus* de Henri Estienne.

graphes parlent souvent de statuettes et de statues qui meuvent les bras, tournent la tête, roulent les yeux, pour frapper davantage l'imagination populaire dans les cérémonies du culte.

Et l'antiquité ne connut pas seulement les marionnettes sous forme de jouets isolés, de poupées et d'idoles. Il y avait à Athènes, aux temps d'Euripide et de Ménandre, des *jeux de marionnettes*, les uns plus aristocratiques, les autres plus populaires (1). A l'Époque macédonienne, les acteurs de bois d'un bateleur nommé Pothin donnèrent des représentations à Athènes dans le théâtre même de Dionysos, où avait tant de fois retenti la voix de Prométhée, d'Œdipe et d'Agamemnon. Euripide en fut obscurci (2). A Rome, il n'en est pas tout à fait de même. La *gravitas romana* n'a point favorisé le développement des spectacles de marionnettes dans les banquets et les fêtes de la vie aristocratique ; mais il y eut, en revanche, des marionnettes populaires, que les sévères Marc-Aurèle regardaient du haut de leur philosophie (3). Nous n'entrerons pas ici dans les détails de costumes, de caractères, de scenario, notre but étant simplement de faire constater l'existence de figurines articulées dans l'antiquité et le groupement de ces figurines pour représenter des scènes diverses.

La popularité des marionnettes ne fit que grandir à mesure que disparaissaient la tragédie et la comédie classiques. La pantomime avait usurpé la place des chefs-d'œuvre de Sophocle et de Ménandre, de Plaute et de Térence. La pantomime, avec un simple *canticum* explicatif, débité par *l'enunciator*, convenait aussi bien, ou même mieux, à des acteurs de bois qu'à d'autres acteurs. S'il n'est pas démontré que les pantomimes furent adaptées aux poupées articulées, tout au moins sait-on que le théâtre des marionnettes continuait à gesticuler. Ainsi Synésius, évêque de Ptolémaïs au Ve siècle, Jean Philoponos le grammairien au VIIe, Eustache, archevêque de Thessalonique au XIIe, décrivent par occasion, avec complaisance, le jeu des marionnettes. Pour l'Occident les textes manquent, ou bien l'on n'a peut-être pas examiné à ce point de vue la vaste littérature épico-narrative du moyen âge. Mais Magnin cite une miniature du *Hortus deliciarum*, manuscrit de la fin du XIIe siècle, où les marionnettes ont servi de symbole pour montrer la vanité des prétentions humaines. Comment les marion-

---

(1) Xénophon, *Symposia* IV, 55.
(2) Athénée, *Deipnosophistes*, I, XVI, 19, E.
(3) Horace, sat. II, 7, 82. Aulu-Gelle XIV, 1, § 23. Marc-Aurèle VII, 3.

nettes eussent-elles servi de symbole, si elles n'avaient pas fait partie des amusements populaires à cette époque?

Ces jeux innocents de la névrospastie, comme disaient les Grecs, ont pu se transmettre, sans interruption, du monde païen au monde chrétien. Les dogmes de la pureté des mœurs n'étaient pas intéressés à leur suppression. Les Pères de l'Église sont pleins d'indulgence à leur égard [1]. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Synésius lancent bien l'anathème contre la corruption du théâtre de leur temps; mais les marionnettes, plus sans doute par leur puérilité que par leur innocence — et un peu à la façon de Mannekenpis — échappent aux invectives et aux condamnations. Quand les écrivains chrétiens parlent d'elles, c'est uniquement pour établir des comparaisons, se ménager des réflexions morales, sans un mot de réprobation. Pourtant il s'agit toujours bien alors des marionnettes des représentations païennes. Les sujets chrétiens, comme notre Bethléem, ne pouvaient venir que plus tard et d'ailleurs par une autre voie.

L'invention d'un théâtre chrétien de marionnettes peut s'expliquer de diverses façons. On peut supposer que ce théâtre naît très tard, à une époque où des forains auraient pu, sans scrupule, faire servir leurs marionnettes profanes à des scènes religieuses de leur invention. Empruntant les sujets au grand théâtre des mystères, ils les auraient adaptés et réduits aux proportions de leurs acteurs de bois. Mais l'histoire dément ce système. Ce sont des religieux et non des bateleurs que nous voyons d'abord en possession d'un Bethléem, et, si l'on doit admettre qu'ils aient utilisé l'invention de la névrospastie pour étendre et perfectionner le spectacle, on ne comprend guère qu'ils eussent créé d'emblée une cérémonie d'édification, rien qu'avec des éléments profanes et disqualifiés. Puis cette évolution serait en tout opposée à l'évolution du théâtre par personnages vivants, lequel, entièrement religieux d'abord, se laïcise seulement peu à peu. Il faut donc se rabattre nécessairement sur une seconde hypothèse : quelque chose de préexistant dans l'église a donné l'idée de ce petit théâtre minuscule; le théâtre religieux des marionnettes a une origine religieuse que nous voudrions pénétrer malgré l'absence de documents.

Quels sont donc les éléments préalables que postule l'apparition d'un petit spectacle d'édification du genre du Bethléem? Il faut

[1] Références dans Magnin, ouvrage cité, p. 49.

d'abord qu'il y ait eu des marionnettes au moyen âge, et nous venons d'en démontrer l'ancienneté. En second lieu, il faut que les chrétiens n'aient pas repoussé l'idée de transposer en *représentations* les *narrations* des livres saints. Or ce second point se trouve résolu dans les moindres traités de littérature française ou allemande. On fait remarquer, au contraire, que le moyen âge conçoit tout, même l'histoire, sous une forme dramatique et que les cérémonies liturgiques sont toutes en processions, en dialogues, en drames symboliques ou réalistes. Mais il faut une troisième condition : c'est que des chrétiens aient eu l'habitude de représenter les personnages sacrés des livres saints dans des cérémonies du culte par des statues, statuettes ou figurines. Sans l'existence de cette habitude, l'invention des marionnettes-madones aurait paru une profanation. Ni des clercs, ni même des bateleurs n'auraient osé se la permettre. A quelle époque donc les statues deviennent-elles populaires? et, en particulier, quelles figures, quel groupe a pu donner l'idée du Bethléem?

Cette question est intimement liée à l'histoire de la sculpture chrétienne. Pour qu'il existât des statuettes religieuses, il fallait d'abord que les arts plastiques eussent la permission de sortir du symbolisme primitif et de matérialiser enfin par l'image sculptée les traits de Jésus, de la Vierge et des saints. Or cette orientation nouvelle de l'art ne se produisit que relativement tard, lorsque le christianisme désormais sans rival sérieux, put s'humaniser et n'eut plus besoin de dérober ses sentiments sous des symboles. Il fallait en outre que la sculpture eût osé se détacher des surfaces auxquelles elle se contentait de donner le relief, pour traiter la statue ou statuette isolée. Ce fut là une étape plus tardive encore. La période latine (IVe-VIIe siècle) nous donne bien des sculptures de sarcophages, décorations de chapiteaux, des ivoires d'évangéliaires, des diptyques, des reliquaires, des crucifix, des pièces d'orfèvrerie et d'émaillerie, mais pas de statues proprement dites. Il faut attendre l'époque romane (VIIIe-XIIe siècle) pour trouver des statues de la Vierge, et même la fin de cette période [1]. C'est à partir du XIIIe siècle seulement que la statuaire, sortant enfin d'une longue torpeur, orne les cathédrales d'une profusion de statues réellement artistiques. Mais ici, ce n'est pas le côté artistique qui nous intéresse : il n'est pas besoin qu'une statue de la

---

[1] Cf. Reusens, *Éléments d'archéologie religieuse*, 2e édition, I, pp. 80, 81, 115, 124, 555 ; II, 508, 599.

Vierge ou de Joseph soit une œuvre d'art pour attirer les fidèles et exciter leur ferveur : les naïves statues de bois de la période romane suffisaient à la piété.

Dès qu'il y eut des statues dans les églises, elles n'y restèrent pas inertes. La même ferveur qui les avait créées les voulut agissantes et leur donna un rôle dans les cérémonies. Parmi toute l'Europe, il y a eu des statues, et même des statues mécaniques, soit dans les églises, soit aux processions strictement religieuses, soit à ces cortèges mi-pieux, mi-profanes que nos ancêtres ont tant affectionnés. Il serait oiseux et hors de notre sujet de les énumérer ici. Qu'il nous suffise de renvoyer les curieux aux histoires particulières des villes un peu anciennes, ou, pour la Belgique, au *Calendrier* de Reinsberg-Duringsfeld [1], ou enfin tout simplement au livre de Ch. Magnin déjà cité.

Cette habitude de traiter la statue comme un personnage vivant n'est qu'une face de la grande dramatisation des cérémonies chrétiennes au moyen âge. On sait comment les récits des livres saints se sont peu à peu transformés en scènes dans la liturgie du IXe au XIe siècle, et comment les siècles suivants ont développé en immenses *mystères* ces primitifs et embryonnaires essais. Donc l'idée était dans l'air, comme on dit, de créer aussi dans les églises des tableaux dramatiques en rapprochant des statuettes séparées. Ce qu'on appelle vulgairement la *crèche* est un de ces tableaux, et nous verrons que la crèche est le noyau du Bethléem.

II. — Toute l'histoire de Jésus se cristallisait, dans le travail de simplification populaire, autour de deux points : la Nativité et la Passion. Nous n'insisterons pas sur le sombre drame de la Passion, qui est en dehors de notre sujet. Quant à la Nativité, les scènes des Évangiles qui s'y rattachent, scènes si propres à exciter les émotions, si propres aussi à se modifier suivant les naïves conceptions du peuple, n'ont pas manqué d'être figurées dans les églises. Mais si les *Mystères* qui nous restent montrent que la Nativité a été jouée dans presque toutes les villes par des personnages vivants, il s'agit de savoir si elle a été représentée aussi par des figurines. Cela nous paraît hors de doute. On ne conçoit pas un drame liturgique de la Nativité représenté dans une église sans la présence d'une *crèche*, c'est-à-dire de figures groupées de façon à représenter la naissance de Jésus. Certains personnages à

[1] Publié ensuite sous le titre de *Traditions et légendes de la Belgique*. Bruxelles, Claassen, 1870, 2 vol. in-8°.

coup sûr ne sont pas des êtres vivants. Il y a un Jésus en bois couché dans un berceau ou dans une mangeoire sur de la vraie paille. Joseph et Marie prient à chaque côté, êtres vivants ou figurines. On n'oublie point l'âne, ni le bœuf, de si populaire mémoire. Cette représentation muette me parait être le centre et le noyau non seulement du drame vivant, mais aussi du drame minuscule que figure notre Bethléem. En raison de sa naïveté même, de la facilité à la concevoir et à l'exécuter, de son importance exceptionnelle dans le corps des croyances chrétiennes, il faut lui assigner une existence antérieure à celle des jeux ou mystères de la Nativité. Ceux qui savent que les premiers essais dramatiques remontent au XIe siècle, admettront sans peine l'existence à cette époque de ce minimum de figuration qui est la *crèche*. Ceux qui se défient des raisonnements seront satisfaits sans doute d'en retrouver la trace dès l'année 1223, et disposés à lui assigner une origine antérieure à cette date. Voici le fait.

Le frère Valentin Marée, vicaire du couvent de Bolland, a publié en 1656 un *Traité des conformités du disciple avec son maistre, c'est-à-dire de Saint François avec Jésus-Christ*. Il raconte, d'après Saint Bonaventure, que le pieux François d'Assise rêvait de renouveler chaque année le bonheur de la nuit de la Nativité, au point qu'il aurait voulu toutes les campagnes parsemées cette nuit-là de bon froment pour la nourriture des bêtes sauvages, double portion pour les animaux domestiques sans les obliger à aucun travail, que tous les hommes eussent la table bien fournie de viande, et non seulement les hommes, mais voire même les murailles et les parois, si elles avaient été capables d'en manger. Il prenait un plaisir singulier, dit-il, à rappeler ainsi la mémoire de la pauvre naissance de Jésus « dans des petits estables que luy-mesme et de ses propres mains *souloit* bastir à cest éffect ». Trois ans avant sa mort, la nuit de Noël de l'an 1223, voulant célébrer cette fête avec une solennité inusitée, il se transporta au château de Grecio, dressa son étable en une galerie ancienne, se fit apporter une crèche qu'il remplit de foin, puis amener un vrai bœuf et un vrai âne, personnages vivants, sans doute destinés à remplacer les animaux de bois et d'étoupe des autres années. On complète la scène par des statues. Les gens des alentours arrivent avec des flûtes, des cornemuses et autres instruments. Au milieu de la musique et des flambeaux allumés, le saint « estoit incessamment portant les deux prunelles de ses yeux fichées *sur trois belles figures, ou trois dévotes Images de bois*, qui luy représentoient la

Vierge Marie, S. Joseph et le petit Sauveur; devant lesquelles on avait pareillement allumé grande quantité de flambeaux, qui estoient disposés à dessein, et d'un tel artifice, que le spectacle donnoit de la dévotion à tous les assistants. La minuict enfin venuë, il ne restoit plus que de commencer le Saint-Sacrifice de la Messe. . » La messe est célébrée sur une table, *avec la pierre*, rehaussée au dessus de la crèche. François d'Assise se revêtit en diacre, chanta l'évangile, puis prêcha au peuple assemblé, avec une suave tendresse de cœur, le petit enfant de Bethléem (1).

Tout ce dispositif, la crèche, les statues, les animaux, les instruments de musique, les flambeaux, la messe, ne sont pas sortis en une nuit du cœur embrasé de François d'Assise. Quiconque se rend compte de la lenteur des créations populaires, n'hésitera pas à conclure que cette *estable*, que Saint François *souloit bastir* à la fin du XIIe siècle, a une origine bien antérieure.

Viennent maintenant des esprits inventifs, dont les regards et la piété ne se contentent plus d'un groupe immobile, qui entreprennent de représenter, outre la scène de l'étable, les événements qui ont précédé et qui ont suivi, de dramatiser ces tableaux par la parole, par le chant, par quelque mouvement des figures, vous aurez là tout notre Bethléem. La scène de la Nativité en est le centre, comme le nom lui-même l'indique. Le jeu s'est développé par addition de scènes connexes autour de ce noyau central. Et la naïveté, l'indigence même oserai-je dire, du spectacle, me semblent être le meilleur garant de son ancienneté.

III. — Ainsi, peu à peu, dans les églises, dans les couvents, la statuaire mécanique avait été utilisée aux diverses fêtes de l'année pour figurer les actions du Sauveur, de la Vierge, les vies des Saints et des Martyrs. Cet usage s'est perpétué à peu près jusqu'à la fin du XVIe siècle, malgré les prescriptions canoniques du concile de Trente et du Synode d'Orihuela (1600). Quand ils furent enfin exilés des églises, ces sortes de spectacles continuèrent au dehors. La légende dorée, les histoires bibliques et par dessus tout, dit Charles Magnin (113-115), la *pastorale de Bethléem* et la tragédie du Calvaire ne cessèrent d'être présentées aux yeux par des figurines de bois ou de carton, principalement dans les campagnes ou dans les villes de moindre importance, qui n'avaient pas, comme les grandes cités, de vraies représentations par personnages. Elles

(1) Marée, *Conformité*... pp. 31-34. L'auteur renvoie lui-même à St Bonaventure, c. 10, Wading, 1223, n° 20.

subsistèrent même à côté de celles-ci dans les grandes métropoles, à Rouen, à Lyon, à Paris, devant la porte des riches monastères et dans le parvis des cathédrales. Pour ne parler que du Bethléem, les religieux théatins, installés à Paris par Mazarin, se servaient de petites figures à ressorts pour attirer le peuple au pied de la *Crèche*, qu'ils représentaient à la porte de leur couvent. Ces religieux théatins montraient donc un *Bethléem* (1). Les représentations pieuses de ce genre passèrent souvent aux mains des laïques, mais ne cessèrent pas d'édifier et d'amuser le peuple dans les environs des églises. A Paris même, en plein XVIIIe siècle, des figures de cire mouvantes attiraient et retenaient la foule devant les scènes de la Passion et de la *Crèche* sur le pont de l'Hôtel-Dieu. Et les affiches du temps (2), après avoir vanté la dignité du spectacle, terminent leur réclame ainsi : « C'est toujours sur le pont de l'Hôtel-Dieu, rue de la Bûcherie, où *de tout temps* s'est représentée la *Crèche* ». Remarquez en passant que le sujet s'appelle la *Crèche*, le tableau de la crèche apparaît donc encore ici comme le noyau central du petit drame si bien dénommé par Magnin la pastorale de Bethléem.

En dehors de France, le même jeu dramatique se retrouve en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Hollande, en Italie.

« En Pologne, en temps de Noël, on donnait au peuple dans beaucoup d'églises, surtout dans celles des monastères, entre la messe et les vêpres, le spectacle en action de la *szopka*, c'est-à-dire de l'étable. Dans ces espèces de drames, les *lalki*, poupées de bois ou de carton, représentaient Marie, Joseph, Jésus, les anges, les bergers, les trois rois mages avec leurs offrandes, sans oublier le bœuf et l'âne et le mouton de Saint-Jean-Baptiste (3). Venait ensuite le massacre des Innocents, au milieu duquel le fils d'Hérode périssait par méprise (4). Le méchant prince, dans son désespoir, appelait la mort, et la mort se présentait aussitôt sous la forme d'un squelette qui lui tranchait la tête avec sa faux. Puis

(1) Cette troupe de religieux, comme l'indique une mazarinade citée par Magnin, p. 114, aurait bientôt émigré en Flandre, on ne dit pas dans quelle ville, et sans doute y transporta également son Bethléem.

(2) Magnin en cite une de 1746, page 115. — Il s'agit ici d'une affiche pour le spectacle de la Passion. Si on prend la peine d'y rappeler celui de la crèche, c'est une preuve de plus de la popularité du Bethléem.

(3) Nous n'avons dans le Bethleem verviétois ni le mouton, ni saint Jean-Baptiste.

(4) Nous n'avons pas non plus ce trait excellent, — et combien moral ! — de la mort de l'enfant d'Hérode, enveloppé dans le massacre des Innocents, ni celui de la mort d'Hérode lui-même.

survenait un diable noir à la langue rouge, ayant des cornes pointues et une longue queue, qui ramassait le corps du roi et l'emportait en enfer au bout de sa fourche (1). — Des représentations du même genre, exécutées par des personnes vivantes ou par des marionnettes, n'étaient pas moins fréquentes dans les églises du rite grec. » (2) La *szopka* n'a cessé de faire partie des offices qu'en 1739, à cause de certaines additions d'allure trop profane pour le lieu saint. Le résultat de cette interdiction fut que des jongleurs ambulants s'emparèrent du petit drame et le colportèrent dans les hameaux de la Pologne, de l'Ukraine et de la Lithuanie (3).

Les crèches provençales et napolitaines présentent aussi des groupes divers venus pour fêter l'enfant Jésus. En 1903, M. Gaudois a exposé à Paris une crèche napolitaine. « Deux cents paysans en poupées, dit un chroniqueur du *Gaulois* (4), escortaient à travers les rocailles et les villages les trois rois mages en route vers l'étable où dort le nouveau-né ». La description est certainement très écourtée : tous les personnages ne gravitent pas autour des mages ; néanmoins nous reconnaissons à travers ces quelques mots nos personnages traditionnels. Le chroniqueur ajoute un trait différentiel : « dans les crèches italiennes, les personnages sont des pêcheurs, des lazzaroni ; dans les crèches flamandes, ce sont des menuisiers, des dentellières, des laboureurs ; tout s'y localise et s'y spécialise ». L'auteur a peut-être voulu dire wallonnes au lieu de flamandes : quoi qu'il en soit, le fond de son observation est vrai.

Un article de M. Charles Beauquier sur *les Mois en Franche-Comté* (5) nous fournit un curieux chapitre attestant l'existence d'un *Bethléem* à Besançon, et donnant de cette survivance, que l'auteur appelle, lui aussi, un « écho des mystères » du moyen âge, une description assez minutieuse. La voici tout entière à titre de comparaison :

A Besançon, la vieille capitale de la Comté, s'est conservé, à l'occasion

---

(1) Ce trait nous rappelle le spectacle forain de la *Chaudière*, sorte de pièce à tiroirs. On fait comparoir tour à tour des êtres généraux représentant des vices divers, des personnages célèbres, des hommes politiques contemporains ; l'énonciateur leur fait leur procès sommaire, et invariablement les condamne au feu. Viennent alors des diablotins qui emportent le condamné à la *Chaudière*. Les spectateurs voient flamber le coupable.

(2) Magnin, ouvrage cité, p. 286.

(3) Magnin, ouvrage cité, pp. 289-290.

(4) N° du *Gaulois*, 14 juin 1903.

(5) *Revue des traditions populaires*, déc. 1899.

de Noël, comme un écho des mystères du moyen âge ; c'est la CRÈCHE dont les représentations commencent en décembre et se poursuivent jusqu'à la fin de janvier. Des marionnettes, des *mounins* de bois figurent la naissance de Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem et l'adoration des bergers et des rois Mages. Ce naïf spectacle que les vignerons de Battant et d'Arènes avaient autrefois le privilège d'organiser est encore suivi chaque année par un nombreux auditoire d'enfants et même de grandes personnes. Il y a quelquefois plusieurs de ces petits théâtres qui, sous des noms divers la *Crèche bisontine*, l'*Étable de Bethléem*, la *Crèche orientale*, rivalisent entre eux d'attractions. Généralement ils s'installent dans un hangar, au fond d'une cour ou dans un magasin inoccupé.

Il n'y a pas encore très longtemps, c'était presque un devoir pieux d'assister à la *Crèche* ; les représentations en étaient affichées aux portes des églises et promettaient « tout ce qui peut amuser et édifier les fidèles. »

Le texte de la pièce, mélange de prose, de vers et de chants, écrit pour une grande partie en patois, est l'œuvre, dit-on, de quelque abbé du XVIIIe siècle : on prétend qu'un imprimeur, nommé Gauthier, qui vivait à la même époque, y aurait collaboré.

Les principaux personnages de ce petit drame liturgique sont le vigneron « Barbizier » portant le chapeau à cornes, l'habit de camelot à la française, la culotte courte et les bas rayés ; sa femme, la « Naitoure », constamment rabrouée par son mari, et le compagnon Verly qui essaie toujours de remettre la paix dans le ménage.

Le rideau se lève sur un décor champêtre ; la toile du fond représente la citadelle ; on entend le *Gloria in excelsis* et l'on voit passer au-dessus de la scène, au milieu des nuages, des anges qui annoncent en chantant la naissance de l'Enfant-Jésus. Barbizier, le *bousbot* raisonneur, ne peut en croire ses oreilles : il exprime ainsi sa surprise :

I ne peut mettre en mai çarvelle
Qu'y set bin vrâ ce qu'on mai dit,
Quin roi pussant soit ne de ne pucelle,
Que l'haibitant dans in pouere taudis.

Mais il faut bien qu'il se rende à l'évidence : une brillante étoile, qu'il n'avait jamais vue, apparaît à ses yeux. Pour enlever complètement ses doutes, il va consulter l'Ermite, qui est un savant astrologue. Convaincu par lui de la vérité de la surprenante nouvelle, de sceptique il devient un propagandiste des plus chauds ; et c'est lui qui, jouant le rôle du compère de nos revues de fin d'année, conduit à la Crèche différents visiteurs en les cinglant de sa verve mordante.

Ces personnages sont des types empruntés à peu près à toutes les classes de la société vers la fin du siècle dernier : ce sont l'avocat, le magistrat, la vieille dévote, le juge, le négociant, la coquette, le magnin (chaudronnier), le ramoneur, etc.

Les acteurs depuis quelques années ne craignent pas d'introduire dans la pièce des individus connus de toute la ville et parfois même les représen-

tants de l'autorité. La critique malicieuse du Pasquino bisontin s'attaque parfois aussi assez volontiers aux incidents de la vie municipale.

Barbizier incarne l'esprit frondeur et gouailleur des Franc-Comtois : de là sa grande et persistante popularité. C'est un vigneron, comme son compère Verly, un dévot de la dive bouteille au moins autant que du divin *offant* (enfant) ; et qui, aussi bien à jeûn que dans les vignes du Seigneur, a son franc parler sur les hommes et les choses. Sa femme, la *Naitoure*, est particulièrement l'objet de sa critique acerbe. Voici comment il la traite devant l'Enfant-Jésus, à qui elle a eu l'audace de demander que son mari boive moins et soit d'humeur plus douce avec elle.

L'écoutâs vous? çot ne tête de mule ;
l'écoutâs vous? elle baibille prou ;
elle ot olla ait l'écoule as Oursoules :
elle n'ait ran aippris,
mon Due, mon Due, elle n'ait point d'esprit.

On a fini par intercaler dans le spectacle de la Crèche toutes sortes de hors-d'œuvre, des dioramas, des chromatropes, des marionnettes ingénieusement articulées. L'attrait tout moderne de la mise en scène et de la figuration n'y est même pas négligé. Ainsi on représente aux yeux ravis du public enfantin le grand et brillant défilé de la Procession générale de toutes les églises de la ville passant sur le pont de Battant ; et ces splendeurs sont applaudies avec autant de conviction que s'il s'agissait des apothéoses du Grand Opéra. Aussi la Crèche n'a jamais cessé d'être au premier rang des récompenses alléchantes promises aux bambins des deux sexes qui ont été bien sages.

Des *Noëls* au sens satirique du mot, qui se chantent en patois dans ces représentations, sont en extrême faveur auprès de la population tout entière. Il y a quelques années encore les vieilles dames de la bourgeoisie les savaient par cœur et les chantaient sans passer un mot ni une note. Aussi lorsque chaque année ramène le spectacle de la Crèche, on y voit affluer non seulement les enfants mais bon nombre de grandes personnes qui s'amusent de la joie des petits et viennent là rajeunir leurs souvenirs, tout en riant pour leur propre compte des facéties traditionnelles et parfois nouvelles de Barbizier.

On le voit, notre Bethléem verviétois n'est pas un amusement isolé, une puérilité dont l'invention soit due au hasard : il remonte à une respectable antiquité soit par lui-même, soit par ses éléments constitutifs : il a eu, et il a encore [1] des analogues dans

[1] Il n'y a pas longtemps, un couvent-école de Henri-Chapelle a fait construire pour son usage un Bethléem semblable au Bethléem verviétois de Ville. — M. François Müllendorff, lieutenant-colonel en retraite à Verviers, se rappelle que dans son enfance, il y avait un Bethléem à Luxembourg. — A Liège, il y a de nombreux théâtres de marionnettes, dans les quartiers populaires, surtout consacrés à faire revivre les héros des romans du moyen age. Mais on y joue aussi la *naissance* à Noel et la *passion* à

divers pays de l'Europe. C'est donc fournir une contribution — modeste, mais non inutile, — à l'histoire de l'art dramatique populaire, que de fixer la physionomie de ce petit drame, tel qu'il a survécu chez nous.

IV. — A Verviers même, le Bethléem est certainement très ancien. Consulté par moi, le R. P. Hahn conjecture qu'il a été introduit à Verviers par les religieux Récollets, ces enfants de saint François, grand constructeur de crèches, comme nous l'avons vu tantôt. Or les Récollets se sont installés à Verviers en 1627. Par les documents, il est impossible de remonter au-delà de notre siècle. La question n'a plus d'ailleurs qu'un intérêt local du moment que l'existence de ce genre de théâtre vient d'être constatée en France, en Italie, en Allemagne et jusqu'en Pologne et en Russie. Nous nous contenterons donc de feuilleter les souvenirs des anciens qui vivent encore (1).

Ceux-ci rappellent l'existence, au commencement du XIXe siècle, du Bethléem Wisslet, détruit par le feu d'une lampe qui se communiqua aux ramilles de la scène; le Bethléem Lange, vers 1830, qui était proclamé « plus beau » que les autres, parce qu'on en regardait les figurines à travers des lentilles grossissantes; le Bethléem que notre historien Nautet a montré dans sa jeunesse, composé d'images et non de figurines, et dont le tableau central était l'adoration des mages; le Bethléem Bourguignon, installé déjà vers 1820, « moins beau », c'est-à-dire plus archaïque que celui de Lange; enfin le Bethléem de Villé, ouvert en décembre 1862, reconstitué en 1898 par M. Rodolphe Closset pour attirer la foule à une fête

---

Pâques. Lisez sur ces marionnettes liégeoises un article de M. Demblon, dans la revue *Wallonia*, t. III (1895), p. 117-124; la pièce de M. Tilkin, *Ine Sise âx Marionnettes*. Liège, Wathelet, 1897; et enfin l'*Histoire du célèbre théâtre liégeois de Marionnettes*, par Rodolphe de Warsage, Bruxelles, Van Oest, 1905. Le *Bètchèm* (= Bethléem) montois, malgré son titre, ne joue plus que des piécettes profanes : *La consigne est de ronfler*, *les deux voleurs*, etc. Tournai a aussi son vieux théâtre de marionnettes.

W. Hone, *ancient mysteries*, « attribue *à un théâtre de marionnettes* une pièce fort grossière sur la naissance de Jésus-Christ qui fit quelque bruit sur le port de Dieppe en 1822. Cette rhapsodie était jouée par des acteurs vivants. Il aurait été facile à l'habile critique de citer d'autres exemples. En 1851, le grand théâtre mécanique de Montpellier a fait représenter *la Naissance de Notre-Seigneur et l'Adoration des Bergers*, pièce pour les marionnettes. Elle est imprimée et porte le nom de M. A. Bartro. » (Magnin, p. 116, note).

(1) Nous supprimons ici des indications relatives aux divers Bethléem verviétois du XIXe siècle, comme étant seulement d'intérêt local. On pourra toujours, si on le désire, se reporter à l'édition du *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. II (1900), pp. 16-20.

de bienfaisance. A force de patience, d'ingéniosité, de recherches, de démarches et de dépenses, M. Closset réussit à restaurer le petit théâtre en entier, à rétablir le scénario de l'exhibition, et la fête eut un plein succès. Après la saison, le matériel passa au *patronage de Saint-Joseph*, qui le montre chaque année, de Noël à l'Épiphanie. Mais un autre Bethléem, celui de la *Jeunesse de Saint-Antoine*, rajeuni, modernisé, lui fait la concurrence. Je m'en suis tenu au plus archaïque des deux; je l'ai visité plusieurs années consécutives en folkloriste : c'est lui qui m'a fourni les éléments de la présente description.

V. — Qu'on se figure d'abord un entablement courant autour des quatre murs d'une salle. Les scènes diverses sont figurées par autant de groupes disposés à la suite l'un de l'autre sur cette estrade, le long des quatre murs. L'impresario conduit son monde d'une scène à l'autre en débitant quelques paroles de boniment pour annoncer le sujet. Pendant que l'une ou l'autre poupée manœuvre et que les spectateurs regardent, des gamins dissimulés derrière la scène entonnent des couplets de vieux noëls. Tels sont en général, pour donner d'abord une idée d'ensemble, les premiers éléments du minuscule théâtre que nous nous proposons d'étudier maintenant en détail.

Cet hiver (1898-99), l'installation est faite dans la grande salle de fêtes et de conférences de la Société *Le Foyer*. L'entablement a été fabriqué d'une façon très ingénieuse. On ne savait où remiser les longs bancs à dossier qui garnissent d'ordinaire cette salle. En alignant ces bancs deux à deux, face à face, on obtint, sans déménagement du mobilier, sans encombre et sans frais (ce qui n'est pas à dédaigner), une assise solide sur laquelle on établit le plancher du Bethléem, plancher spécial dans lequel certaines rainures sont ménagées pour le maniement de diverses figurines.

La scène élevée ainsi à hauteur de la main, pas trop haute pour des regards d'enfants, a environ un mètre de profondeur. Le fond actuel est formé de toiles qui ont été brossées en 1893, avec la naïveté et l'inachevé absolument nécessaires, par le peintre verviétois Félix Ymart, pour la fête de charité dont nous avons parlé. Des châteaux arabes aux murs blancs sur des montagnes plus ou moins iduméennes, des minarets, des mosquées, des arcades et des tours de style égyptien, les hauteurs de Jérusalem et la montagne de Sion, tout cela prolongeant la perspective de la petite scène forme un charmant décor qui complète l'illusion sans forcer l'attention du spectateur. Nos gravures en donneront d'ailleurs une

idée plus exacte que nous ne pourrions la donner par une description [1].

L'éclairage se fait au pétrole. Il y a un quinquet minuscule dans chaque maisonnette. D'autres sont disposés çà et là sur la petite scène pour éclairer les groupes.

Sur le plancher, de la sciure de bois. Par endroits, du varech entoure les groupes, simulant la verdure. Aux angles et à diverses places, il y a des arbustes, soit du houx fraichement coupé avec ses baies rouges, arbuste de Noël, soit un sapin, véritable arbre de Noël, qui est illuminé et orné dans la nuit du 24 décembre pour une représentation extraordinaire. Ce sapin est un intrus d'origine germanique, qui n'a d'ailleurs qu'une valeur ornementale.

Le lecteur étranger à ce spectacle aura déja deviné, à certains traits qui précèdent, le mode de disposition du matériel. Au lieu d'imaginer, pour la vingtaine de tableaux à reproduire, vingt changements de décors et de figures à effectuer sur place devant une assemblée assise et immobile, les tableaux sont juxtaposés tout le long des quatre murs et c'est le spectateur qui se déplace, en évoluant de gauche à droite, suivant l'usage ordinaire en une foule de cas analogues. Le même phénomène se produit pour les stations du *Chemin de la Croix* dans les eglises, et pour celles de ces autres chemins de la croix installés en plein vent, au penchant des collines, et qu'on appelle des *calvaires*. Le spectateur ne regarde point passer, il *passe* les marionnettes, si on peut risquer ce wallonisme. Les tableaux, au lieu d'être successifs, sont donc simultanés ; c'est au spectateur à se mobiliser pour les rendre successifs. Les grands théâtres religieux du moyen âge n'ignoraient d'ailleurs pas cette naïve mais commode disposition. Mone et Froning, dans leurs ouvrages sur les mystères, donnent le plan de la scène à Donaueschingen. Les spectateurs, massés à droite et à gauche de l'immense rectangle de la scène, avancent à mesure que l'action se déplace [2].

Bien que casé seulement à quelques centimètres de ses voisins, chaque tableau a donc son individualité propre. Le lieu de l'action est réduit à la taille des petits acteurs et d'une architecture *sui*

---

(1) M. F. Ymart est le même qui a écrit et illustré cet intéressant *Carnet d'un flâneur, notes et croquis du vieux Verviers* (Vinche, 1894, 81 p. in-8°). Il n'a pas manqué d'y consacrer deux ou trois pages humoristiques au Bethléem. Pour les gravures annoncées, voir la première édition.

(2) F.-J. Mone, *Schauspiele des Mittelalters*, 2 vol., 2e édition, Mannheim, 1852. Cf. II, p. 156. — Dr R. Froning, *das Drama des Mittelalters*. 1891. Stuttgart. Cf. p. 276.

generis. Les yeux naïfs peuvent admirer sans la moindre hésitation l'église où Joseph a épousé Marie, le palais d'Hérode, la maison de la nativité à Bethléem, une auberge, un moulin, un atelier de charpentier, le temple même où Jésus va prêcher au milieu des docteurs. Aucun souci d'ailleurs de reconstitution archéologique. Les temples juifs sont figurés par des églises de village. L'oratoire de la Vierge est une sorte de berceau de verdure, — moins la verdure, — coiffé d'une pyramide fort drôle. La maison de Joseph et de Marie à Nazareth reproduira un intérieur de famille wallonne : rideaux, meubles, berceau de l'enfant, poêle, cruche au lait, tout est le diminutif exact, et coquet cette fois, de la vie journalière dans nos villages. Rien n'y manque, pas même le rouet, un amour de rouet, tout mignon à la quenouille chargée de chanvre. Dernièrement un amateur en a offert quinze francs. Il en a été pour ses offres : le rouet de la Vierge n'est pas à vendre. Le palais d'Hérode a des colonnes, des draperies, des laquais galonnés. L'atelier de Joseph présentera un ban de menuisier, des outils divers; Joseph aura la scie en main et sciera une planche. Bref, tout le spectacle est conçu dans une note très réaliste, mais la réalité que les auteurs ont représentée est celle de leur temps. Il en résulte que les pièces, les costumes, les figures du petit théâtre se modernisent sans effort à mesure qu'il faut les renouveler. Cette année même, j'ai été témoin de l'addition d'un temple, nommé église de la messe de minuit, une pièce en grès toute ajourée dans laquelle une petite lampe simule à la perfection les illuminations féeriques de matines [1].

Des figurines anciennes, il reste peu de spécimens dans le théâtre actuel. Le Bethléem est un peu comme le couteau de Jeannot, toujours sensiblement le même, bien que toujours renouvelé. Par malheur, ce sont les plus intéressantes pièces, les mobiles, les articulées qui se disloquent le plus vite. La *mâle Magrite*, de si populaire mémoire, a sans doute reçu sur sa pauvre *maquette* de trop libérales volées de coups de bâton : on a dû rattacher sa vieille tête en morceaux par un cercle de fil de fer. Nous pouvons citer encore, parmi les anciennes figures : le mari de Magrite, digne pendant de sa noble épouse, avec sa face plate sculptée à la serpe

[1] A la suite de cette constatation — émise par nous dans une conférence préalable sur le Bethléem — les auteurs de l'addition annoncent l'intention de supprimer ce numéro, comme contraire à la tradition. Ce scrupule les honore, mais il leur est tout loisible d'innover.

et les trois goitres hideux qui lui servent de cou; le Saint-Joseph de la fuite en Égypte, le Saint-Pierre en train de pêcher. Ces vieilles têtes sont plus grossières, plus fortes, décolorés, presque noires, et pourtant ne manquent pas d'expression. Parmi les figurines plus récentes, il y a aussi d'ailleurs des têtes originales : deux ou trois de la Vierge, en cire, très fines ; celle du meunier, celle du suisse au premier tableau, deux petites têtes de vieillards toutes en nez et en menton : celles encore des pharisiens qui écoutent prêcher Jésus : le sculpteur leur a fait un air inintelligent et ahuri qui réjouit tous les spectateurs.

Le mécanisme est aussi fort simple, ce qui est encore, à notre avis, une preuve intrinsèque d'ancienneté. Le plus grand nombre des figurines sont des poupées immobiles, habillées et coloriées, destinées à former des groupes. Celles qui se meuvent reçoivent le mouvement de gamins dissimulés sous la scène. Il faut distinguer les mouvements suivants.

D'abord certains groupes tournent, d'une manière très simple : ils sont rangés en rond sur une bande circulaire de fer-blanc, et c'est la platine qui se meut, entraînant les personnages de bois qui sont en réalité immobiles. Ainsi sont disposés les soldats du roi Hérode. Au moment marqué par le scénario, les soldats doivent sortir du palais : demi-tour de la platine qui fait arriver de l'intérieur devant la porte la petite armée en colonnes. On interroge le *laboureur*, et, en suite de sa réponse trompeuse, l'armée reçoit l'ordre de rentrer au palais : second demi-tour qui fait rentrer les soldats par une seconde porte. La même disposition a été adoptée pour figurer les rondes des bergers et bergères qui dansent pour se réjouir de la naissance du Messie : ce sont tout simplement des poupées se donnant la main et disposées en rond sur une platine tournante. Magnin dit, p. 79, que ce système a été inventé par un mécanicien italien, Bartholomeo Neri. C'est possible, mais n'est-ce point là une de ces inventions qui peuvent, en raison de leur simplicité, s'être produites plusieurs fois séparément?

Il y a des personnages qui doivent marcher. Ceux-ci s'avancent dans une rainure du plancher de la scène et le petit machiniste caché derrière ou dessous n'a qu'à faire avancer ou reculer la pièce par un prolongement de fil de fer visible pour lui seul. C'est par ce procédé que la *mâle Magrite* sort de son hôtellerie pour chasser les deux saints voyageurs, Joseph et Marie ; c'est ainsi que son mari, occupé à l'angle de l'auberge, vient à la rencontre de sa femme pour la raclée traditionnelle. De la même façon, le meunier

monte au moulin, la Vierge grimpe à la maison d'Élisabeth. Les bergers qui descendent de la montagne pour se mêler à la ronde n'ont pas d'autre moyen de locomotion : ils sont à la file, et il est aussi facile d'en faire descendre dix qu'un seul. La sciure de bois, le varech, des garde-fous et de faux escaliers dissimulent tant bien que mal le mécanisme. C'est encore par le même procédé, un peu modifié, qu'on fait marcher côte à côte deux personnages. Quand Marie et Joseph vont à l'hôtellerie ou quand, partis à la recherche de Jésus, ils arrivent devant le temple où disserte leur jeune fils, les deux personnages sont placés de front sur une rondelle de bois, et le centre de la rondelle s'engrène dans la rainure. Si la main qui meut cette rondelle est soigneuse, elle peut non seulement faire avancer les deux personnages, mais aussi les faire tourner légèrement aux détours de la route pour qu'ils restent de front, leur ménager une façon naturelle de rebrousser chemin. Mais comme il y a, en ce cas, dans le maniement de la rondelle une combinaison de deux mouvements, le petit compère oublieux laisse souvent repartir Joseph et Marie à reculons. Déjà, dans le cas précédent, quand la ficelle ou le bout de fil d'archal qui sert à faire monter un personnage cesse d'être maintenu, la figurine redescend à reculons au point de départ. Mais les spectateurs sont alors occupés à regarder le tableau suivant. Il n'y a que les attardés qui s'en aperçoivent et ils sont pleins d'indulgence pour excuser les procédés primitifs de la mise en scène et les insuffisances de l'illusion.

Il y a peu de jambes et de bras *articulés*. Le *puri bièrdji* (berger paresseux) qui, restant couché, doit « montrer le chemin avec son pied », a la jambe droite articulée : un simple fil de fer la lève et l'abaisse. Le prêtre qui donne la bénédiction nuptiale fait le geste facile de bénir. Le vieux « saint Pierre qui pêche » n'est pas plus compliqué, il n'a qu'à baisser et lever un bras ; Joseph, à son établi, fait marcher une scie ; mais la figurine, au lieu de vraies jambes, a seulement une gaine recouverte d'un tablier de menuisier ; c'est à l'intérieur de cette gaine que passe la ficelle destinée au mouvement des bras.

L'armée du roi Hérode, à cheval, poursuivant les fugitifs, a reçu le mouvement par un autre stratagème. Quelques chevaux ont les jambes postérieures montées sur ressort ; celles de devant sont levées. La moindre secousse, au besoin donnée par la baguette de l'impresario, imprime au cheval un mouvement d'inclinaison en avant qui simule assez bien la progression du cheval.

Le chameau et l'éléphant qui accompagnent les Rois mages ont la tête mobile, mais il faut que l'impresario les touche lui-même de sa baguette pour leur imprimer un balancement d'arrière en avant.

Le coloris des figurines est celui que reçoivent d'ordinaire les poupées communes en bois. Les quelques vieilles pièces signalées plus haut ont depuis longtemps perdu toute couleur et on se garde bien de les rajeunir. Conformément à la tradition, l'un des Rois mages a un visage de nègre.

Quant au costume, on a quelquefois visé — et c'est dans les pièces les plus nouvelles, — à reproduire les vêtements étrangers. Les prêtres des tableaux I et II ont des tiares et des dalmatiques orientales. Le nouveau groupe des rois mages (car il y en a deux pour le moment) paraît suffisamment arabe. Il va de soi que les soldats sont costumés en soldats; les exécuteurs du massacre des Innocents vous portent des casques de pompier et des uniformes soignés. Les mariés ont aussi notre costume usuel, noir pour le fiancé, blanc, complété d'un voile fin, pour la fiancée. Tout le reste, bergers et bergères ont des costumes de fantaisie où l'on n'a eu en vue que la variété des couleurs et des formes.

L'interprète est du côté des spectateurs et les guide. C'est une bonne vieille femme, armée d'une baguette, qui conduit le public de scène en scène, montre les détails des tableaux, prononce les paroles. Ces paroles sont d'un caractère très simple. Il n'y a pas ici des *diverbia* ou dialogues entre plusieurs figures par le même interprète, donc aucun déguisement de la voix pour simuler les tons de personnages différents. Le scénario est une simple exposition narrative, en quelques mots, du sujet de chaque tableau. Le ton, légèrement chantant, rappelle le par-cœur des élèves à l'école ou des enfants de chœur à l'église. Le langage au reste n'a rien de lyrique; c'est au contraire le plus humble *sermo pedestris*. On y trouve ce mélange singulier de wallon et de français qui existe aussi dans nos vieux noëls et dans maintes chansons à deux personnages. Mais, dans les noëls, le mélange paraît moins bizarre, français et wallon vivent côte à côte dans des couplets différents. Les anges, la Vierge, Joseph s'expriment en français parce qu'il a semblé aux naïfs auteurs de noëls que les saints personnages devaient avoir un langage plus noble que leur patois de tous les jours. Dans le Bethléem, la phrase semble vraiment macaronique ou farcie. En réalité le fond est wallon, et le wallon se transforme en français, à certains moments de la phrase, pour

citer plus respectueusement les noms des saints personnages, ou pour énoncer quelque texte de l'évangile, ou encore quelque débris lyrique antérieur.

Il faut pourtant citer d'autres interprètes. Les petits, dissimulés derrière et sous la scène pour faire mouvoir les figures, ne se contentent pas de jouer ce rôle de machiniste. A certains moments, ils chantent aussi des fragments de vieux noëls, ils représentent le chœur des bergers et sont ainsi mêlés à l'action.

On a souvent constaté la naïveté des noëls wallons. Au premier plan viennent toujours les préoccupations gastronomiques. Certes la piété éclate bien dans cette ardeur que mettent les bergers et bergères, les paysans et paysannes à s'élancer vers l'humble chaumière où l'enfant divin vient de naître. Mais une fois en règle de ce côté, on ne reste pas confit en dévotion; le caractère divin disparaît, on ne songe plus qu'à une accouchée et à un enfant à qui il faut des vivres, des couvertures, du bois pour une flambée joyeuse; on s'entraîne, on s'excite à aller voir le *mamé poupâ* (bien-aimé poupon). L'esprit du peuple, jamais très fort en archéologie, unit dans sa chanson de Noël, le chœur et les visites des bergers à Bethléem avec la visite qu'il fait réellement au *Bethléem* de son église; la joie des anges et des bergers se confond avec ses réjouissances aux *boûquètes* (crêpes de sarrazin) et aux *tripes* (boudins). Le drame que nous analysons ici a la même naïveté réaliste. Rien de tragique, pas même le massacre des Innocents. Tout le sombre est laissé au drame de la Passion. L'esprit wallon n'a pas non plus exploité les faits poétiques qu'il aurait pu trouver dans les legendes ou dans les évangiles de l'Enfance. Aucun souvenir, par exemple, des oiseaux de terre glaise qu'un souffle de Jésus enfant anima. Il s'est complu, au contraire, à créer des traits et des types dont les livres saints ne lui ont pas donné l'idée, la *mâle Magrite*, lu *pûri bièrʒi*, *cuzé Djilèt*, (cousin Gillet) qui joue de la flûte sur un sifflet, la cruche au lait fermée à l'aide d'un navet, Jésus se reposant des travaux de menuiserie en jouant avec la *robète* (lapin). Noms wallons, mœurs wallonnes, types wallons, dont on voudrait connaître les origines. Et quels savoureux anachronismes! Les temples juifs sont des églises, le prêtre est à l'autel, il unit Joseph et Marie suivant le rite chrétien; la Vierge chez elle a un livre de prière; on s'étonne de ne pas voir sur son armoire une madone et un crucifix. Je ne voudrais pas jurer qu'ils n'ont pas figuré jadis dans l'ameublement.

L'élément comique du Bethléem s'est développé peu à peu, inté-

rieurement, par la destination quasi enfantine de ce drame de marionnettes. Là où la tyrannie de la tradition évangélique ne pouvait s'exercer, l'esprit wallon s'est chargé de broder quelques inventions profanes. C'est ce qui est arrivé aussi au drame religieux par personnages vivants, en Allemagne et en France, même dès l'époque liturgique du théâtre [1].

Le spectacle débute par le mariage de Joseph et de Marie et se clôt par le premier prêche de Jésus au temple et l'exhibition de saint Pierre en train de pêcher. Il embrasse donc tout ce qui est antérieur à l'apostolat de Jésus. Enfermé dans ce cercle, il a une unité évidente qui prédispose bien en sa faveur, et qui, nous semble-t-il, n'est pas le fait d'un vulgaire montreur de marionnettes. Ce plan doit avoir été emprunté à quelque *mystère*. Dire lequel nous serait impossible. Et ce n'est pas que nous n'ayons pas cherché : nous avons parcouru les recueils de Michel et Monmerqué, de Mone, de Froning sans rien découvrir qui ait avec ce spectacle-ci d'autres affinités que celles qui proviennent des textes sacrés et l'habitude de corser la représentation de traits et d'épisodes comiques. La comparaison de ces inventions extra-religieuses est pourtant le meilleur procédé pour déterminer la filiation. Voici encore un caractère qui pourra servir à cette recherche. Il y a un moment où le scénario sort de sa sécheresse désespérante et cite des vers! des vers qui apparaissent bien là comme un emprunt à quelque œuvre antérieure restée dans la mémoire. Hérode interroge un moissonneur sur la fuite de Joseph et de Marie :

Laboureur, dis, dessur ton âme,
N'as-tu pas vu passer une blanche dame?
— Si fait, Hérode, dessur mon âme.
J'ai vu passer une blanche dame.
Elle a passé que je semais mon blé.
Et à présent je vais le couper.

Hérode, qui ne comprend pas que le blé a mûri en une heure par miracle, croit les fugitifs hors d'atteinte. Il se retourne vers ses soldats :

Faisons, faisons la ritournée,
Disait Hérode à son armée ;
Si j'attrape Marie et son fi
D'une cruelle mort je le ferai mouri.

---

(1) M. Wilmotte. *Les Passions allemandes du Rhin*, p. 10.

D'où sont tirées ces naïvetés? Non pas d'un dialogue réel ; car, que signifierait cette formule de narrateur « disait Hérode à son armée » ? formule qui est bien du vieux texte, la rime en témoigne assez. Tout ce que nous avons trouvé de plus approchant est un passage des *Benediktbeurer* [1], ainsi conçu : « deinde Herodes iratus dicat ad milites suos :

Ite, ite pariter
Manu juncta gladio.
Etas adhuc tenera
Nulli parcat filio. »

C'est, comme on voit, le même mouvement : *ite, ite...— faisons, faisons...*, mais là s'arrête la ressemblance, puisque dans le texte latin, Hérode commande le massacre des Innocents.

L'épisode de la fuite en Égypte présente encore quelques vers de la même provenance et du même temps, avec une partie narrative :

Marie en entrant dans le bois
Entendit un si beau ramage !
« Chantez, chantez, oiseau joli,
Pour réjouir mon petit fi,
Chantez, chantez, oiseau des bois,
Pour réjouir le roi des rois. »

Peut-être tout le Bethléem a-t-il été jadis en vers de huit syllabes et le scénario moderne n'en a-t-il retenu que ces deux échantillons. Peut-être aussi ces vers ne sont-ils qu'un souvenir d'ancien mystère relatif à Hérode et à la fuite en Égypte, intercalé ici comme les vers de la sibylle dans le drame liturgique des *Prophètes du Christ*.

Les chœurs (car il y a des chœurs qui sont des fragments de vieux noëls), suscitent des questions du même genre. Ces noëls ont-ils été composés pour la pièce, ou sont-ils un emprunt habilement fait à la lyrique populaire pour égayer de musique ce petit drame? Il semble bien ici que cette seconde alternative soit la vraie. Les noëls chantés au Bethléem existent toujours dans la mémoire du peuple sous une forme plus complète. Dans le drame, ils apparaissent écourtés, blocs étrangers réduits aux dimensions du petit édifice. Mais l'introduction de ces couplets étrangers dans

[1] Froning, *das Drama des Mittelalters*, Stuttgart, 1891. — Cf. ch. IV : Weinachts- und Dreikonigsspiele. Les vers cités plus haut sont extraits de la page 895.

le spectacle est-elle contemporaine de la composition première, ou sont-ils une agrémentation ajoutée longtemps après coup? Il est probable qu'on a dû sentir très tôt la nécessité d'égayer la pièce par des chants. L'introduction de ces couplets n'est pas une amélioration de la dernière heure. Dans les mystères les plus anciens, il y a des chants, les propres chants de la liturgie latine, *alleluia*, *te deum* ou *de profundis*, suivant les situations et les sentiments des personnages. Si cette identité de composition n'est point fortuite, elle est ancienne et non moderne. On a pu ajouter ou retrancher à ces chants, les masser en trois ou quatre places ou les diviser davantage, car la constitution du Bethléem n'a jamais été si définitivement fixe qu'on n'ait pu introduire des variantes soit dans les chœurs, soit dans les paroles, ou même dans le nombre et la succession des tableaux. Les représentations mêmes de cet hiver (1898-99) le prouvent, puisqu'on a intercalé une *église de minuit* où l'on chante, à pleine voix, le noël français d'Adam : « Minuit, chrétiens, c'est l'heure solennelle... » On a aussi ajouté cette année, pour régler les chants et soutenir les voix, un harmonium, afin de rendre la petite représentation aussi artistique que possible.

Les couplets chantés sont les plus connus, les plus populaires des noëls wallons ; et l'on ne saurait dire si le peuple verviétois se rappelle mieux ces couplets parce que le Bethléem leur donne un regain de vie, ou si, à l'inverse, le Bethléem se contente de servir au peuple ce qui est resté le plus populaire. L'un d'ailleurs n'exclut pas l'autre.

Il est impossible de noter au complet, à la volée, le texte de cette explication narrative des tableaux du Bethléem. Nous avons essayé plusieurs fois sans succès. On regarde, on écoute, on sourit, et l'on oublie de noter. Heureusement nous avons pu obtenir ce texte d'un des enfants qui, pour quelques sous, se tiennent en permanence derrière la toile du fond ou sous la scène afin de tourner quelque mécanique au moment opportun et de chanter les fragments de vieux noëls. Nous tenons de la même source le texte des chants. De la sorte il ne nous restait plus qu'à vérifier. Une seconde version très ancienne nous a été transmise par le R. P. Hahn, qui la tenait de la famille Bourguignon dont nous avons parlé. Seulement elle est en français et j'ai peine à croire que ce ne soit pas une traduction que les vieux Bourguignon se sont évertués à faire en considération du lettré qui les avait interviewés. Un plan précieux qui l'accompagne donne la disposition

et le schéma de chaque tableau. Une troisième version, recueillie jadis par M. Poetgens, existe sous deux formes : 1° en petits dessins en couleurs, exécutés l'an 1856, sous chacun desquels se trouve le texte; 2° en une copie des mêmes textes. C'est celle-là qui a servi avec d'autres, en 1893, quand M. Rodolphe Closset entreprit de reconstituer le boniment.

Nous distinguerons de M. Closset, un cahier, œuvre de reconstitution préparatoire, et une copie faite pour fixer le boniment de 1893.

Notre texte est celui qui a été prononcé en 1897-98 et dans les années antérieures. Mais quand nous avons voulu, en janvier 1899, contrôler une dernière fois ce scénario de l'année précédente, l'impresario avait été changé, le boniment n'était plus le même. Interrogée par nous sur les variantes qu'elle introduisait dans l'explication, l'interprète a déclaré être une fille du sieur Villé qui avait longtemps exhibé un Bethléem au thier du Spintay. Elle disait donc comme elle avait appris à dire dans sa jeunesse. Mais elle s'en tenait aux textes bibliques presque exclusivement et avait expulsé les éléments facétieux du drame. Nous donnerons ci-après les diverses versions que nous avons pu recueillir. Elle sont destinées à se compléter l'une l'autre, à s'éclairer mutuellement : il y a des traits de la version moderne qui n'offrent de sens que par l'ancienne. Puis le lecteur pourra juger par lui-même de l'amplitude des variations qui ont pu se produire dans les représentations du petit théâtre en l'espace de trois générations. Ces textes montreront aussi comment, et jusqu'à quel point, dans une même ville, un scénario dramatique très simple peut varier. Cette constatation ne sera peut-être pas dénuée d'intérêt pour ceux qui se préoccupent des problèmes de filiation d'œuvres littéraires anciennes, dont les éléments échappent à l'observation directe.

Textes et commentaires

TABLEAU I

Le texte Bourguignon (1820?) porte simplement : *L'église du mariage de la sainte Vierge.*

La version Poetgens, 1856, n'a pas ce tableau.

La version Closset, 1893, porte : *Voci l'èglise du saint Simèon, wice quu Djôsèf èt Marie ont r'çu l'bènèdiccion.*

Texte de 1897 : *Voci l'èglise Saint-Simèon, wice quu la sainte Vièrge èt saint Djôsef qu'a r'çu la bènèdicion* (1).

Siméon est le grand-prêtre. On le canonise naïvement, et même, dans la dernière version, on a l'air d'en faire le patron de l'église. Le temple juif est devenu une église chrétienne.

II

Bourguignon : *Oratoire de la Sainte Vierge. — Voici l'ange du Seigneur qui annonce à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur.*

Poetgens : *Voci l'adôratoire : c'èst la quu la sainte Vièrge féve ses priyires qwand l'andje vét li anoncer qu'èle sèrè lu mére dè Christ. Èle li dit : je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. — Çou-voci vu mosteûre, mès èfants, quu vos d'véz fé vos priyires tos lès d'joûs èt bé hoûter vos pére èt mère, comme l'a fait la sainte Vierge.*

Christ n'est guère du langage populaire : c'est la seule fois que ce mot apparait dans ces divers textes.

Remarquez le mot *adoratoire*. La seconde phrase ne sert qu'à traduire ce mot inconnu au peuple.

Closset (cahier) : *Voici l'oratoire de la sainte Vierge. — (L'ange descend) : Voici l'ange du Seigneur qui vient annôcer à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur. La sainte Vierge rèspond : qu'il me soit fait selon votre parole. — (Le Saint Esprit descend.) Elle a côçu par l'ôpèrâtion du Saint Esprit.*

Closset (texte de 1893) : *Voci l'adôratoire du la sainte Vièrge. C'èst la qu'ile féve sès priyires. Voci l'ange du Seigneur qui vint annôcer à Marèie qu'èle sèrè la mère du Sauveur. La sainte Vierge rèspond : qu'il me soit fait selon votre parole. Et elle a côçu par l'ôpèration du Saint Esprit, et le Verbe s'est fait chair et il a-t-hôbité parmi nous.*

Texte de 1897 : *Voci l'ôratoire de la Sainte Vierge : C'est là qu'ile féve ses priyires. L'ange du Seigneur vint (= vient) annoncer à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur. — Et voci l'Saint Esprit.*

Le Saint-Esprit est en 1897 une colombe descendant obliquement le long d'un fil jusqu'à la fenêtre de l'oratoire. Il y a une colombe et un ange dans la photographie de 1893.

---

(1) Nous avertissons que ces textes ne doivent pas être pris en qualité de textes wallons. Ils passent sans transition du wallon au français et du français au wallon. Ajoutez-y un troisième langage : le français prononcé à la verviétoise (*anôcer* pour annoncer, *coçu* pour conçu). Nos graphies essaient autant que possible de se modeler sur ces variations.

III

Bourguignon : *Moulin à vent. — Voici le meunier qui moud son grain. Le domestique conduit avec son âne la farine à domicile.*

Ce tableau ne paraît nullement, ainsi annoncé, se rattacher à la vie de Jésus. Les versions suivantes sont plus explicites.

Poetgens : *Volà lu molin a vint. Vos vèyez la lu moùni qui va moùde dè grain po pwèrter à Bethléem po fé dès bolèyes à l'èfant Jésus.*

Closset (cahier) : *Vola l'molin a vint qui moùd dè grain po-z-alez a Bethléem. Vola l'moùni qui monte so s'gurni avou dès sètchs.*

Déjà, avant qu'il ne naisse, on se préoccupe de lui faire de la bouillie! Naïf anachronisme qui suppose connu tout ce qui sera. Cela fait songer à la chanson moderne où Napoléon tout puissant dit avec mélancolie : «Sans avoir décoré Talma j'irai mourir à Sainte-Hélène».

La copie Closset pour 1893 porte : *Voci l'molin a vint. Vos vèyéz l'moùni — qui monte so s'gurni — po-z-aler moùde dè grain — po fé dèl farène — po pwèrter à Bethléem — po fé dèl bolèye à l'èfant Jèsus.* On a visiblement corsé le texte en vue de la représentation au *Globe*.

Mon texte de 1897 porte simplement : *Le moulin au vint. — Voci l'moùni — qui môte so s'gurni — po fé dèl bolèye — à l'èfant Jésus.*

(Bourg. 4)

Bourguignon compte ensuite comme tableau séparé une bergerie adjacente au moulin, avec l'annonce : *Voici la bergerie du meunier.* Ce tableau formait un petit groupe destiné à l'amusement des enfants. Comme il était sans utilité, et n'avait pas pour se soutenir le pittoresque du langage, il a disparu.

IV (Bourg. 5)

Bourguignon : *Voici la montagne de Zacharie. Au dessus se trouve la maison de sainte Élisabeth. — Et voici la Vierge, accompagnée de saint Joseph, qui vont lui rendre visite.*

Poetgens : *Vola la sainte Vièrge èt saint Djôsef qui vôt rède* (vont rendre) *visite a leû cusène sainte Élisabeth.*

Closset : *Voci l'môtagne d'Isaï wice quu Notru-Dame va rinde visite a s'cusène Élisabeth.* (*La sainte Vierge s'arrête à une petite distance de la porte*) : *Môtez co ô ꝑauc, sainte Vierge!*

Notre texte de 1897 est conforme au précédent, sauf un mot : la

Vierge va visiter sa *sœur* Élisabeth. De part et d'autre la montagne est appelée *montagne d'Isaïe*. C'est une corruption évidente provenant de ce que, si Élisabeth est populaire, Zacharie ne l'est nullement. Son nom, oublié, est devenu par assonance Isaïe.

Il y a un escalier à gravir pour pénétrer dans la demeure. Marie, aussi visiblement lourde que dans certain tableau de Rubens, s'arrête au milieu de l'escalier. Et la vieille interprète, s'improvisant actrice dans le drame, l'encourage d'un mot familier, non sans y mettre une pointe de malice : *môtez èco ô panc, Sainte Vierge!* Alors la Vierge fait un effort et gravit les dernières marches. Ce trait ne manque jamais son effet sur l'assistance.

Cette montagne de Zacharie est actuellement constituée par une maison ouverte qui laisse voir Élisabeth assise au milieu. Cette maison repose sur un amas de rochers où l'on a rassemblé une foule d'animaux assez disparates, des chèvres, des vaches, des lions, des serpents, toute la faune du paradis terrestre et de l'arche de Noé.

V (Bourg. 6)

Bourguignon : *Voici l'hôtellerie de la méchante Magrite. La sainte Vierge vient à passer, demande* a logis, *et* (*elle*) *lui refuse en lui donnant des coups de balai. Son mari indigné vient par la fenêtre, frappe sa femme avec un bâton.*

La scène doit être à Bethléem lors du recensement. C'est chose étrange comme les tableaux sont mal liés et combien peu de peine l'on s'est donnée pour indiquer au spectateur les circonstances de temps et de lieu. Pareille négligence ne se comprendrait pas si le public ne connaissait pas d'ailleurs les détails omis. C'est ce qui corrobore notre hypothèse que le spectacle du Bethléem procède de quelque mystère de la nativité. Les autres versions ne sont pas plus explicites.

Poetgens : *Voci lu male Magrite avou s'ramon. C'èst qwand saint Djòsef èt la sainte Vièrge li vòt d'mander a lodjis, qu'ile lès tchèsse èvòye. Mais s' bouname qu'èst pu charitave quu lèye, èl vét corèdji.*

Closset, copie pour 1893 : *Voci l'manhon dèle male Magrite.* (Le cahier ajoute des indications scéniques : *Saint Joseph et la sainte Vierge s'avancent sur le seuil.*) — *Saint Djòsef èt la Vierge vunèt d'mander a lodji, mais l'male Magrite lès heüve èvòye avou s'ramon.* (Cahier : *Magrite sort et balaie.*) — *Voici s' bouname, qu'est co pus charitâve quu lèye : i vint l'corèdji avou s'bordon.*

Texte de 1897 : *Voci l'mâhon dèle mâle Magrite. Saint Djôsèf èt la sainte Vièrge vinèt d'mander l'hospitâlité ; mais l'mâle Magrite lès tchèsse èvôye avou s'ramon. Su bouname, pu charitâve, ki vét l'corèdji avou s'bordon.*

Male Magrite est un sobriquet bien populaire. On sait que les prénoms employés dans un sens péjoratif sont communs et que les femmes de mauvaise conduite ou de méchant caractère ont souvent nui aux prénoms qu'elles portaient. Voyez au *Voc. des poissardes* d'Albin Body [1] les mots *Magrite*, *Maròye*, *Djètrou*, *Maïon*, *Agnès*, *Daditte*, *Djâquelène*, *Djihène*, *Madelinne*, *Zabai*. A Liège, *Tchantchè* (= François) signifie factotum. *Mathi* est un sot. Le français dit *un Alphonse*, *une Agnès*.

L'origine de cette légende nous reste inconnue.

A-t-on remarqué cette variante de mise en scène, que, dans le plus ancien texte, le mari vient *par la fenêtre* ? Qu'on ne croie pas qu'il se contente de passer le bras par la fenêtre. Nous avons des dessins accompagnant la version Bourguignon et la version Poetgens. Dans cette dernière, en effet, le mari se contente d'apparaître à la fenêtre armé d'un très long bâton. Mais dans le Bethléem Bourguignon, le dessin montre l'homme s'élançant par la fenêtre, le bâton levé, une jambe déjà en dehors. Comme ce mouvement devait être difficile à exécuter, on le supprima. Actuellement le mari est dehors, sur un des côtés de l'auberge ; il s'avance au moment propice par une rainure.

VI (B. 7, P. 6, C. 6)

Bourguignon (t. 7) : *Voici le berger paresseux couché par terre.* — Grand-Père *vient à passer, lui demande le chemin pour aller à Bethléem. Trop paresseux pour se lever*, (il le) *lui montre avec son pied.*

Poetgens, (t. 6) : *Vola li puri bèrdji. C'èst qwand quécôq* (quelqu'un) *li vét d'mander l' vôye po-z-aler a Bethléem, quu l' pûri bèrdji li mosteûre avou s'pî. « C'èst-là ! » dist-i.*

Closset (cahier) : *Tableau VI, représente le « pûri bièrdji » couché au bord d'une route. Explication : Voici des paysans qui vont à Bethléem. I d'mandèt l'vôye å pûri bièrdji qu'èst si pûri qu'èlzi acsègne avou s'pi.* La copie du scénario de 1893 omet l'indication scénique du début et dit à la fin : *... å pûri bièrdji qu'èlzi acsègne avou s'pi... C'èst-là ! dist-i.*

---

[1] *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XI, 1868.

Le texte de 1897 est identique à celui de 1893.

Le *pûri bièrdji qu'acsègne lu vòye avou s'pi* est resté proverbial dans le canton de Verviers pour qualifier une paresse excessive. Cette fois, il est facile de voir que ce n'est pas le drame qui a emprunté au peuple le type tout crée. Il est peu probable que le peuple eût choisi justement un berger comme type de la paresse. C'est le drame qui avait besoin ici d'un berger : c'est lui qui a créé et popularisé le type. Ce proverbe ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des spots* de Dejardin.

VII B. S. P. 7. C. 7

Avec l'apparition des bergers commencent les chœurs. Ici il y a des variantes plus nombreuses, des omissions et des transpositions d'un texte à l'autre.

Bourguignon ne parle pas de chants. On ne lui avait sans doute demandé que les paroles. Son texte porte (t. 8) : *Voici la montagne de frère* **Ernout.** *Les bergers font la ronde pour se réjouir de la venue du Messie.*

Poetgens, sous le dessin colorié qui représente une ronde au premier plan dans une prairie, et, en haut, un ermite devant la porte de son ermitage, inscrit sans explication préalable un couplet de Noël :

Djans, corans-i tot dansant,
Veye lu miróke du cist-èfant
Qui est né d'one pucèle.
Duhôbe-tu, mére, ay, nosse Djuhan,
Duhôbe-tu dô, bôcèle.

Puis il ajoute : *La à d'zeùr c'èst frére Nou.* Lisez *fré Renou*, et ne soyez pas étonné de voir *un frère*, c'est-à-dire un religieux, un moine avant le christianisme. Fré Renou est un peu parent de saint Siméon.

Closset (cahier) introduit le chœur par quelques mots : *tableau 7, représente des bergers dansant en rond sur la montagne ; une bande de bergers qui doit descendre plus tard. Voci l'danse, corans-i tot dansant. Quand la danse commence, on chante les couplets suivants.* Suivent en effet les quatorze couplets d'un noël wallon commençant par le vers : *Chouf ! chouf ! Marèie, ki fait-i freù !* Ce chœur est copié du recueil liégeois de noëls imprimé chez L. Grandmont-Donders, qui se vendait à Verviers avec la mention : *Verviers, chez A. Remacle*, imprimeur-libraire, remplaçant la mention de l'imprimeur liégeois. Ce cahier contient également

la copie fidèle de la musique de cette édition, ligne pour ligne. Ces transcriptions ne prouvent pas que tout le noël était alors chanté au Bethléem. M. Closset, qui s'est servi de ce cahier pour sa copie définitive de 1893, ne conserve qu'un seul des quatorze couplets, le huitième, celui que nous avons transcrit plus haut. Enfin, en 1897, on chante à cet endroit les couplets un, trois et six (édition Grandmont ou Remacle, [illegible] 11. 5, 7, 4 de l'édition Doutrepont). Il semble, à première vue, que ces variations du chant témoignent d'une extension du chœur à mesure qu'on se rapproche de l'état actuel. Nous n'en croyons rien cependant. Il y a dans les versions Bourguignon et Poetgens des personnages dont la présence ne s'explique que par les couplets de ce même noël. Quest-ce que *Grand-Pére* dans la première version? Qu'est-ce que *Fré Renou* ou *Frére Ernou* (Arnould) dans la seconde? Le premier est un personnage cité dans le sixième couplet; le second apparaît au septième :

6

Grand-pére, vos pwèteréz bin l'fisik (fusil!)
So vosse nez mètez des bèrikes (besicles)
Et s'loukiz èl potale,
Tot å coron di nosse botique :
Vos troûverez des brocales (allumettes).

7

Cuzène Marôye, vinez avou ;
Nos passerans po mon (m') *fré Èrnou*,
Qui nos mòne al valèye ;
I fait si spès qui dj'a paou
Qui nos n'sèyansse d'rôbèyes.

Donc, ou il faut admettre que tous ces personnages étaient archi-connus du peuple soit par légende, soit par des représentations de mystères, ou il faut admettre, ce qui est en tout cas beaucoup plus simple, que le noël en question était anciennement chanté au Bethléem ou en totalité ou en grande partie. Les scénarios qui ne donnent plus qu'un seul couplet ont réduit le chœur à une portion bien exiguë. Celui que nous avons noté en 1897 a conservé au moins trois couplets en cet endroit et en a réservé d'autres pour un tableau subséquent. Les voici :

---

(1) C'est le second noel liégeois du recueil publié dans la *Revue des patois gallo-romans* par A. Doutrepont. Mais l'ordre des couplets adopté par Doutrepont n'est pas le même.

1

Tchouf, tchouf, Mareye, qui fait-i freûd !
Les diuts m'caket, dj'a ma d'mes deûts.
Fré du Diu, quène djaleye !
Cist-èfant sèrè mwèrt du freûd :
Pwertans li po 'ne blameye.

3

Por mi, dju li pwetere m'cotre
Po fé des fahes et des ligneres.
Et à l'mere des tchassetes.
Vos lezi keûseréz bin, s'i v' plait.
Dj'a de fi e m'tahete.

6

Grand-pere, vo pwèterez bin l'fisik, etc.
(voir ci-dessus.

VIII (B. 9, P. 8, C. 7 [suite]).

La suite naturelle de ce même tableau contient dans les deux plus anciennes versions des traits que les suivantes ont laissé se perdre.

Bourguignon (t. 9) : *Voici les bergers qui apportent leurs présents, l'un des pommes de terre, l'autre des fagots, l'autre pour faire des langes.* **Berger Jacob,** *qui ne possède qu'une brebis, l'apporte à l'enfant Jésus.*

Poetgens (t. 8) : *Voci les djins qui vont à Bethléem : vos vèyez Marèye qui pwète des fahes èt des lignerès ; one aute pwète one djusse sutopèye avou ô navè. Vos vèyez so lu d'vant* **lu pauve bèrdji** *avou s'mouton : c'èst lu qu'èst-arrivé lu prumi a Bethléem.*

Le trait de la cruche de lait bouchée à l'aide d'un navet se retrouve dans les versions postérieures au tableau suivant. Mais on a tout à fait oublié le pauvre berger ou berger Jacob qui offre à Jésus son unique brebis.

D'autre part on a signalé plus tôt l'apparition de l'étoile, ce qui est assez conforme aux données bibliques. Voici donc la fin de ce tableau dans les plus récentes versions :

Closset (cahier) : *Vola lu steûle a cawe qui mosteûre* (copie *qu'acsègne) à bièrdjis l' vòye po-z aler a Bethléem. Vos lès vèyez la turtos qui d'hiendèt l'mòtagne.* (*Les bergers descendent*).

Version de 1897 : *Vos vèyez one assimblèye du bierdjis qui d'hendèt l'mòtagne.* Quant à la comète, on la présente sans cérémonie du bout de la baguette, et mon transcripteur de 1897 l'a oubliée.

Mais je vois qu'un prospectus de la même année en fait un huitième tableau que l'on compte à part. Comme tableau séparé, c'est évidemment un peu maigre.

IX (B. 10 et 11, P. 9, C. 8.)

Bourguignon (tabl. 10) : *Voici la crèche de l'enfant Jésus. Au dessus se trouve l'ange, tenant dans ses mains le* **Gloria in excelsis Deo.** *De côté se trouve l'étoile à queue, guide des bergers pour leur montrer l'étable où l'enfant Jésus est né.* (Tableau 11) : *Voici la maison du cousin Gillet qui joue si bien sur son sifflet.* Puis l'auteur écrit naïvement dans un carré : *Ici se trouve une table ronde, avec un verre au milieu. Cousin Gillet avec son compagnon sont aux deux côtés.* Comprenez qu'ils sont installés dans une guinguette adossée à la maison de la nativité et qu'ils boivent la goutte en l'honneur de l'enfant Jésus. Suivant l'ancien usage, il n'y a qu'un verre pour tous.

Poetgens (tabl. 9) : *Voci l'enfant Jésus qui vint au môde. Vos vèyéz quu l'bon Diu èsteùt bé pauve, ca i vint å môde duvin ô p'tit stâve. I n'a qu'ô pô du strin po s'coùki. Ô boù èt on-ågne èl rèstchåfèt. Vos vèyéz la Vièrge èt saint Djôsef a costé. C'èst-alòrs quu l'andje vét dire âs bièrdjis : Gloria in excelsis Deo.*

Closset (cahier) : *tableau 8, représente une étable, la crèche. Voci lu stâve wice quu l'bô Diu a v'nou å môde, inte l'ågne èt l'boù, qui rèstchåfèt l'èfant avou leù-z alène. — Vos vèyéz Notrè-Dame* (copie : *la sainte Vierge*) *la so l' costé, èt saint Djôsef èst-èl cwène. — Voci l'cuzé Djilet qui djowe lu flûte avou ô huflèt ; è l'aute costé vo vèyéz one djusse du lèssê stopêye avou ô navê.*

Remarquez les rimes *Gillet* : *hufflet* et *lessai* : *navai* qui sont peut-être des traces d'ancienne versification dont nous aurions déjà pu signaler plus haut des exemples : *bierdji* : *pi* : *dis-ti*, et *mounî* : *gurnî*.

Version de 1897, tabl. 9 : *Voci lu p'tit Jésus vinou å môde. Vos vèyéz l'sainte Vierge so l'costé, saint Djôsef èl cwène,* (en montrant de la baguette) : *lu cuzé Djilet qui djowe lu flûte avou ô huflèt, èt one djusse du lessê stopêye avou ô navê.*

Le chœur des bergers entonne ensuite des actions de grâces. Poetgens, dans ses dessins, représente ici des gens attablés, en train de faire le réveillon. Ce tableau, le dixième pour lui, est accompagné du couplet suivant, (qui est sauf l'omission des vers 3 et 4, le sixième couplet du n° 1 de Doutrepont, le deuxième du n° 24 de Grandmont et de Remacle) :

Qwand n's arans stu a deus treûs messes,
Nos vêrans chal magni dès cwèsses (du chou),
Si magn'rans-ne ine aune di tripe,
N'est-i nin vrèy, cusène Magrite?
Qwand n's ârans bu deûs ou treûs bôs côps :
Gloria in excelsis Deo.

Le cahier Closset ne porte aucune mention de ce chant, mais la copie répare cet oubli en inscrivant le même couplet que ci-dessus, introduit par la mention : *vola one assimblèye du bièrdjis.* La représentation de 1897 fait ici la part plus large au chœur. Après l'annonce : *voci one assimblèye du bièrdjis*, on chante les couplets suivants :

1er Couplet.

(Ed. Grandmont et Remacle, n° 20, couplet 8. Doutrepont II, 2.)

Djans, corans-i tot dansant
Vèye lu mirâke du cist-èfant
Qui est né d'one pucele.
Duhombe-tu, Dj'hène, duhombe-tu, Dj'han.
Duhombe-tu don, bôcèle.

II. (*G. R. 13; D. II, 13.*)

Moussans d'vins, su nos adjunans;
Nos irans adôrer l'efant
Et lî offri nosse coûr-e.
C'èst çou qu'i vout, l'divin êfant
Qu'èst la couki so l'foûr-e.

III. (*G. R. 12; D. II, 14.*)

Diè-wâde, dègne mère èt li c'pagnèye :
Les andjes nos ont dit des mèrvèyes,
Nos ont fait si binâhes,
Du cist-êfant quu nos v'nans veye.
Vu plait-i bin qu' djèl bâhe?

IV. (*G. R. 13; D. II, 15.*)

(*La Vierge.*)

— Oh oui! bergère, en l'adorant,
Baisez les pieds de cet enfant
Qui est né entre les bêtes.
Il est le fils du Tout-Puissant :
Honorez bien sa fête.

V. (G. R. 14 : D. II, 16.)

Houtez donc, mère, qu'ile parole bin !
Loukis cisse boke, ci bè maintien !
Nu diriz-ve nin on andje ?
Nenni, ciète, mère, n'ènn' alans nin.
Assians-nos so cissé plantche.

X (B. 11, P. 11, C. 9.)

Après la crèche vient le tableau des rois mages. Le texte Bourguignon, qui en est au tableau 12, se contente de l'annoncer en trois mots : *Voci l'adòration des mages : les trois rois mages arrivent avec leurs présents.*

Le texte Poetgens (tabl. 11) entre davantage dans le détail : *Voci lès treûs rwès : Gaspar, Menchale et Balthazar. I sôt v'nou tos lès treûs po-z adòrer l'bò Diè. I s'sòt rèscôtrés tos lès treûs po v'ini a Bethléem, èt vola lu steûle a cawe qui lès i a aminés. I pwèrtint tos les treûs dès présints, du l'ôr, du l'encens, èt d'la myrrhe. L'ôr c'est po mostrer qu'il èst rwè, l'encens c'est po mostrer qu'il èst dieu, èt la myrrhe po mostrer qu'il èst-homme. — Lu rwè Hérode lèsi a dit d'èl vini r'vèye tot r'passant. Mais comme i savèt qu'i voreût touwer l'bô Diè, i-ènnè r'vont p'one aute vôye.*

Closset cahier, tabl. 9 : *Voci les treûs saints rwès Gaspar, Melchior èt Balthazar, apwèrtant turtos leûs présints, l'ôr, l'encens et la myrrhe. Y-a l'chameau èt l'dòmestique la-podrî.*

La copie de 1893 intercale comme ci-dessus la signification des trois présents ; à la fin, elle ajoute la recommandation d'Hérode et la décision contraire des mages dans les mêmes termes que plus haut.

Enfin notre texte de 1897, plus laconique, se contente d'énumérer les noms des rois et leurs présents : *Voci lè treûs saints rwès qui v'nèt adòrer l'èfant Jésus, Melchior, Gaspar et Balthazår, qui-ofrèt à l'èfant l'ôr, l'ècins et la mère* (myrrhe).

Pendant ce temps, le chœur se hâte de liquider le reste des couplets qu'il tient en réserve, relativement à la naissance de Jésus, car les tableaux qui suivent n'ont plus rien de gai et ne permettent guère la joie et les chants. Les autres versions ne parlent plus de noëls, sauf le cahier Closset qui lui consacre le tableau 10. Celui-ci : *représente des bergers assis.* On dit le couplet suivant : *Qwand n's ârans stu a deûs treûs mèsses... Gloria in excelsis Deo* (voyez plus haut). Notre copie des chœurs, qui contient en tout quatorze couplets, dont les derniers sont réservés pour la

fin du spectacle, a donc encore quatre couplets en réserve pour cette circonstance. Ce sont, d'abord le même que dans le cahier Closset, *Qwand n's arans stu... Gloria in excelsis Deo*, puis les trois suivants (Grandmont et Remacle, n° 22 ; C. 1, 3, 7 ; Doutrepont III, 1, 4, 9) :

Vous-se vini, cuzène Marèye,
A Bethleem avou mi ?
Nos i veûrans dès mèrvèyes,
Si c'est veûr çou qu'ò m'a dit.
Po qwe fe ? po wice aller ?
Qu'i-ny-a-t-i qu'èst-arrivé ?

L'ange Gabriel a mey-nute
Aux tchamps l'zi a-t-anoncì.
Et les andjes avou leus flûtes
Djowit dèl musique à l'mi.
Grand Dieu, dj'enne saveû rin,
Djans, corans i tot vitemint.

Bondjoù, binamé gros mâye
Et binamé gros godon.
Sere-t-i vos qui frè nosse pâye,
Qui nos obtinrè l'pardon ?
Mere di Diu, èl voléve bin,
Qui djel bahansse ò momint.

Ces fragments de noëls wallons montrent assez qu'il n'y a pas un lien indissoluble dans le Bethléem entre les chants et les paroles : on pouvait ajouter facilement à ces couplets ou en retrancher. L'essentiel était d'égayer le spectacle avec un certain à propos.

XI (B. 13, P. 13, C. 11.)

Ce tableau, dit le prospectus, représente le « temple de la circoncision »; mais, la circoncision, étant une cérémonie dont le peuple n'a nulle idée, disparait, et ce tableau est tout simplement, dans l'esprit populaire, « lu ramèssèdje » (les relevailles) de la sainte Vierge.

Bourguignon (t. 13) : *Voici la grande église de la Purification. Saint Siméon tient l'enfant Jésus dans ses bras et dit : Maintenant, Seigneur, vous pouvez laisser mourir votre serviteur en paix.* Le plan du Bethléem Bourguignon contient en outre cette description : « L'autel est tout garni. S'y trouve une couple de jeunes tourterelles. Saint Siméon tient l'enfant Jésus sur ses bras. La Vierge

et saint Joseph sont là qui attendent. Il y a aussi un enfant de chœur ».

Poetgens t. 12) : *Voci la sainte Vierge qui r'va a mèsse. Cèst-alôrs quu l'saint vieillard Siméon dit tot l'nant l'èfant Jésus : C'est maintenant... paix. Vos vèyez so l'âté deùs tourturèles : c'èsteût l' présint qu'ô fève du ci-timps-la qwand ô-z allève rumèrci l'bô Diu.*

Closset (cahier t. 11) : *Représente le temple de la circoncision. — Voci l'èglise dè l'purification. Sainte Marie mèt' si èfant so l'âté. — Vos vèyez les deux p'titès tourtèrèles a coste.*

Closset (copie pour 1893) : *Voci l'èglise du saint Siméon, wice quu la sainte Vierge va ramèssi. Ile mèt' si èfant so l'âté. C'èst-alôrs quu saint Simèon dit : ... paix. Vos vèyéz so l'âté ... bô Diu.* (V. plus haut, version Poetgens.)

La version de 1897 se contente de dire : *Voci Saint-Simèon, wice quu l'sainte Vièrge a s'tu ramèssi.* La bonne vieille qui dépêche le boniment dit *Saint-Siméon* comme nous disons *Sainte-Gudule* ou *Saint-Remacle.* Cela devient un nom d'église.

(B. 14)

Ici l'ancien Bethléem Bourguignon introduisait encore un petit intermède de mœurs wallonnes : *Ici se trouvent cousine Garite et son mari, assis à une table. Il y a un plat de boudin, une bouteille et deux verres.* Il est à peine besoin d'ajouter que cette *cuzène Garite* est un personnage connu par les noëls wallons, et sans doute autrefois le chœur chantait encore en cet endroit quelques couplets.

XII (B. 15, P. 13, C. 12.)

Bourguignon, 15 : *Voici la maison de la sainte Vierge. Vous voyez ici qu'elle coud, file sur son moulin* à cariot, *lit dans son livre de prières en berçant l'enfant Jésus.*

Poetgens, 13 : *Voci lu manèdje du la Vièrge. Voz vèyéz come i fait nèt! C'èst-one lèçon pos vos autes, mès èfants, quu, qwand vos sèréz grands, vos d'véz avou tére tot-a-fait bé prôpe.*

Closset, cahier, 12 : *représente la maison de la sainte Vierge. — Voci l'manèdje du la sainte Vièrge. Vos vèyéz qu'i n'i manque rin. Y-a minme lu pot d'tchambe duzo l'lét!* (Trait effacé au crayon comme étant de mauvais goût, mais bien authentique.) *Mes enfants c'est pour vous mòtrer à travailler. Voyez la sainte Vierge qui file sô lin et hosse l'èfant Jésus avec sô piéd.*

Closset (copie) : *Voci l'manèdje du la sainte Vièrge. Vos vèyéz come i fait nèt ! La sainte Vierge file sô lin et hosse l'èfant Jésus avec sô piéd. C'èst-one lèçon po vos autes, mès èfants, qwand vos sèrez grands. C'est po v's aprinde à travailler et à tére tot-a-fait bé prôpe.*

1897 : *Voci l'mâhon dè l'sainte Vierge. Vos vèyez comme i fait prôpe. Lu sainte Vierge fait l'cylin èt hosse l'èfant Jésus avec son pied. — Lu seule cupagnèye dè l'sainte Vierge èst-on tchèt s'one passète* (un chat sur un escabeau). Outre ce dernier trait réaliste, mon transcripteur en a introduit un autre par contre-sens. Ne connaissant ni le lin ni le filage du lin, au lieu de *fèle su lin*, ce brave fils de repasseuse et de couturière a compris *fait l'cylin*, fait la calandre, repasse du linge à la machine à calandrer ! J'ai conservé son interprétation pour montrer comment des choses très simples peuvent se dénaturer dans l'esprit populaire, dès que les mœurs ne servent plus de commentaire vivant et impérieux à une expression.

XIII-XVI.

Nous réunirons les quatre tableaux suivants, d'abord parce qu'ils constituent un épisode particulier, celui d'Hérode et de la fuite en Égypte, mais surtout parce qu'il se présente ici d'un texte à l'autre des interversions gênantes pour notre exposé.

Bourguignon, 16 : *Voici le massacre des Innocents : les soldats coupent la tête à tous les enfants au-dessous de douze ans* (sic.)
17 : *Voici le château du roi Hérode : Hérode, voyant que ses soldats n'avaient pas tué l'enfant Jésus, arrive avec son armée, voit le laboureur dans son champ, et lui dit :*

Laboureur, dis, dessur ton âme,
N'as-tu pas vu passer une blanche dame ? (1)
Si fait, Hérode, dessur mon ame,
J'ai vu passer une blanche dame.
Elle a passé que je semais mon blé,
Et à présent je vais le couper.

---

(1) Dans un article intitulé *Noëls wallons* (*Patriote* et *National* du 25 décembre 1898) et signé *Adohar* (Adolphe Hardy), on ajoute après ce second vers :

Avec un vieillard (?) sur son âne.

Et après mon quatrième vers :

Avec un enfant sur son âne.

Quoique je n'aie jamais entendu ce vers, je le note ici parce qu'il peut avoir existé dans quelque version antérieure.

Hérode, croyant que la sainte Vierge avait passé, dit :

Faisons, faisons la retournée,
Dit Hérode à son armée,
Si j'attrape Marie et son fils
D'une cruelle mort je le ferai mourir.

Le plan Bourguignon contient en outre cette description : A l'intérieur (du palais) se trouve le roi Hérode et son armée. L'armée se compose de six couples de soldats. Au moyen d'une manivelle, on les fait venir par une porte et rentrer par l'autre. — Il y a ensuite un tableau sur le plan pour le laboureur. Ce tableau n'est pas compté dans le texte, parce qu'il n'était pas accompagné de paroles.

Le tableau de la fuite ne vient qu'en dernier lieu ; 18 : *Voici la fuite en Égypte. Saint Joseph avec son âne est accompagné de la sainte Vierge et l'enfant Jésus. S'ont caché derrière la haie pour laisser passer Hérode, qui ne les voit pas. La sainte Vierge est sur l'âne et saint Joseph les conduit en Égypte.*

Poetgens, 14 : *Voci lu massake des Innocents. C'est qwand lu rwè Hérôde vèya quu lès treùs rwès l'avit trôpé qu'i fit massacrer tos lès p'tits èfants qui n'avit né co deùs ans.* — 15 : *Voci l' palais dè rwè Hérôde. C'èst qwand Hérôde vèt dire å* **bèrdjî** : *dis donc, berger, n'as-tu pas vu passer une blanche dame? — Si fait, Hérôde, je l'ai vu passer quand je semais mon blé, à présent je vas le couper. I n'vèyit né quu c'èsteùt ô miråke et Hérôde en colère dit :*

Faisons, faisons la retournèye,
A dit Hérode à son armèye,
Si nous trouvons Marie et son fils,
D'une cruelle mort nous les ferons mourir.

Vèyéz-ve la lu soyeù qui sôye (le faucheur qui fauche) ?

Le tableau 16, de la fuite en Égypte, manque.

On reconnaîtra facilement la supériorité de la première version. La seconde défigure les vers ; elle ne sait plus que c'est au faucheur lui-même que s'adresse Hérode, et pourtant elle conserve le faucheur.

L'ordre des tableaux n'est plus le même dans Closset ni dans le spectacle actuel. Le tableau de la fuite en Égypte précède, puis vient le massacre des Innocents, puis la poursuite d'Hérode et le laboureur. Cet ordre est moins rationnel : la fuite, étant une conséquence du massacre, le massacre devrait précéder, comme dans les deux premières versions. De même la poursuite, étant la

conséquence de la fuite, devrait venir après dans les deux premières versions. Ce qui a été cause des interversions de tableaux, le voici à notre avis : quant au premier point, ce qui doit précéder la fuite n'est pas tout à fait le massacre, mais *l'ordre de massacrer* donné par Hérode. Quand le massacre se produit, la sainte Famille a disparu. Mais cette disposition un peu compliquée : *ordre de massacrer, fuite, massacre*, est devenue soit *massacre, fuite*, soit *fuite, massacre*. Quant au second point, il faut remarquer que la fuite est une action de longue durée simultanée à la poursuite d'Hérode. Cette action a commencé avant la poursuite : raison de la mettre avant; mais elle a continué après la poursuite : raison suffisante pour la classer après. Cette hésitation se manifeste très bien dans le cahier Closset : l'ordre était primitivement celui de Bourguignon; les scrupules de la réflexion l'ont fait biffer pour en adopter un autre.

Outre cette différence de classement, il y a dans la version Closset quelques vers précieux inconnus à Bourguignon.

Closset (cahier), 13 : *Voci l'fuite en Égypte. S' Joseph méne l'agne qui pwète Marie avou s'fi. Le groupe s'éloigne*). Quand il est disparu, l'explication dit :

Marie, en passant dans le bois,
Entendit un si beau ramache !
« Chantez, chantez, z'oiseau joli,
Pour réjouir mon petit fi.
Chantez, chantez, z-oiseau des bois,
Pour réjouir le roi des rois ».

14 : *Voci l'massake des Innocents*. (La copie ajoute ceci : *Lu rwè Hérode, volant touwer l'èfant Jésus, fit massacrer tos les p'tits èfants qui n'avit nin co deus ans. Vèyéz-ve! vola dèdja deus mwèrts!*)

15 : (*Représente le palais d'Hérode; un peu plus loin, un faucheur. Explication : Voci l'palais dè rwè Hérode. Il arrive avou si ârmèye*, (*l'armée avance*), *porsuhant lu sainte famile, l'èfant Jèsus oyant échappé à massake. 16 : I rèscôteure ô laboureu èt li dit :*

Laboureû, sur ton âme,
(*Copie* : dis-mois, lab...)
N'as-tu pas vu passer une blanche dame?
(*Copie* : Si tu n'as pas..)
Si fait, dit l'laboureu,
(*Copie* : Si fait, roi H., dit le lab..)
Quand elle a passé, je semais mô blé,
A présent je le vas couper.
(*Copie* : je vas le...).

Lu rwè H. nu vèyéve né qu'aveùt oyou ô miràke. Si vite quu lu sainte Vierge aveùt passé, lu grain qu'ô v'néve du sèmer aveùt crèhou, èt èsteùt timps dè l'côper. (*Hérode s'en va*).

Faisons, faisons la ritournèye,
Disait Hérode à son ormèye
Si je rencontre Marie et sô fi (nous...)
D'une cruéle mort je lès ferai mouri (nous...)

En comparaison de ces trois versions, le boniment de 1897 est en pleine décadence : 13 : *Voci l'fuite en Égypte. Vos vèyez saint Djôsef qui méne l'âgne èt l'sainte Vièrge avou l'èfant Jésus so l'âgne.* 14 : *Voci l'massacre des Innocents. Houtez comme les méres plorèt!* Ce dernier mot, que j'ai souvent entendu, vaut mieux que le *vola dèja deus mwèrts* du scénario précédent. 15 : *Voci l'ârmèye dè l'sainte famile* (sans doute un lapsus) *qui fait l'poursuite po les attraper.* Cette explication si écourtée de 1897 ne parlait pas même du faucheur qui formait un 16e tableau. Aussi j'ai été bien aise de voir en 1898-99 que, le guide ayant changé, on en était revenu à une explication moins sèche et plus respectueuse de la tradition.

XVII (B. 19, P. 17, C. 17).

Bourguignon, 19 : *La maison de saint Joseph. — Voici saint Joseph, qui travaille à Jérusalem* (sic). *L'enfant Jésus est au banc de menuisier, qui travaille avec son père.*

Poetgens, 17 : *Voci saint Djôsèf arrivé en Égypte. Po gangni po viker, i fait lu scrini. Vo l'vèyéz-la qui sôye. La sainte Vierge fèle po fé des habits po lu p'tit manèdje. L'èfant Jésus djowe avou one robète.*

Closset (cahier), 17 : représente la maison de saint Joseph. — *Voci l'manhon du saint Djôsèf qui fait l'tchèpti* (charpentier). *Su fi li dane ô côp d'main a s'mèsti. Vola saint Djôsèf qui sôye.*

Closset (copie) : *Voci saint Djôsèf arrivé en Égypte. Po gangni po viker, i fait l'tchèpti. Vèyéz-ve St Djôsèf qui sôye? Su fi li donne ô côp d'main, et, du timps in timps, i djowe avou l'robète.*

1897 : *Voci l'sainte Vierge èt l'saint Djôsèf arrivés en Égypte. I fait l'tchèpti po viker. Vol' vèyéz la qui sôye. L'èfant Jésus lès aide, èt, tèsintimps, i djowe avou l'robète.*

Les variantes sont donc insignifiantes, sauf que le premier installe Joseph et Marie à Jérusalem.

XVIII (B. 20. P. 18. C. 18.)

Bourguignon, 20 : *Voici le temple de Jérusalem. L'enfant Jésus étant perdu, la sainte Vierge et saint Joseph le cherchent et le retrouvent dans le temple prêchant à l'âge de douze ans. « Mon fils, pourquoi nous avez-vous quittés? » dit la Vierge. L'enfant Jésus répond : « Je travaille pour le royaume de mon père, ma mère! »*

Le plan Bourguignon fournit, sous le dessin du temple, l'explication suivante qui nous intéresse au point de vue de la mise en scène d'autrefois : « Au fond se trouve une espèce de *table de communion* où l'enfant Jésus debout prêche, à l'âge de douze ans, au milieu des docteurs qui sont au nombre de six. La sainte Vierge et saint Joseph entrent dans le temple.»

Poetgens, 18 : *Voici le temple de Jérusalem : l'èfant Jésus estant pierdou, la Vierge et saint Djôsef qwèrèt après pindant treus djoûs. A la fin, èl rutrovinrent è temple du Jérusalem, où i prêtchive au milieu des docteurs, qui-èstint tot èspawtés d'ètinde on èfant êsi pârler si bin.*

Closset (cahier), 18 : *représente le temple des Pharisiens. — Voci l'temple des Pharisiens, wice quu l'bô Diu a stu prêtchi duvant lès docteurs a l'adje du doze ans.*

La copie Closset de 1893 et la version de 1897 en reviennent au texte de Poetgens. En décembre 1898, j'ai surpris une singulière variante : Jésus répond aux reproches de la Vierge : « Je travaille *pour le salut* de mon père, ma mère ».

XIX (B. 21. P. 19. C. 19.

Bourguignon, 21 : *Voici saint Pierre qui pêche.*

Poetgens, 19 : *Vola saint Pire qui pèhe.* A quoi la version Closset et la nôtre ajoutent : *et qui v'va d'ne dè l'bèneûte ève po 'nnè raler.* Enfin notre version ajoute encore : *louki, mès èfants, tos les bès p'tits pèhons.* Saint Pierre fait *patch* dans l'eau, les curieux sont éclaboussés, rire général des petits et des grands [1]. C'est fini. On a fait le tour et on se retrouve près de la porte d'entrée. Dans le plan Bourguignon, il y a au-dessus de la porte un

[1] Saint Pierre fait penser au fameux coq annonçant les trois reniements de l'apôtre épeuré. Aussi je lis dans un compte-rendu de 1890 (*Coin du feu*, signé Escamilla, et dans un autre des *Nouvelles verviétoises* du 7 janvier 1899) qu'ici le coq de saint Pierre claironne trois fois son cokerico retentissant. C'est là une anticipation d'un goût douteux qui n'existe pas dans nos versions, bien que le coq existe dans le tableau.

petit ermitage, auquel on a fait généreusement un sort en lui donnant le nom de vingt-deuxième tableau : *ici se trouve la porte, au-dessus se trouve un petit hermitaige.* C'est aussi le vingtième et dernier tableau de Poetgens. Depuis lors l'ermitage a disparu. Par contre les assistants ne s'en iront pas sans musique. On a ingénieusement réservé, en guise d'adieu et de recommandation, deux couplets du dernier noël chanté (Grandmont et Remacle, n° 22 : 9 et 11 ; Doutrepont, III, 14 et 16) qui expriment précisément les adieux des bergers à la maison de Bethléem :

Dji voreûs quu cisse djoûrnèye
Durahe qwinze saze heûres lu djoû.
No f'ris in bone rigolèye.
No fricasseris l'paye èt l'oû.
Dunans vite çou quu n's avans.
Il est târd, nos 'nnè rirans.

Duvant, djowans ine ôbâde
So nos flûtes et nos haubwès.
Vinéz chal, cusin Erâde.
Qui djowe si bin dè huflet.
Turlututu, turlututu,
Adieu, binamé Jèsus.

XVII.

PRÉFIXES ET SUFFIXES [1].

1. *w. afî-ce qui*

« Afin que » est très souvent rendu en liégeois par *afis' qui*, dont on explique l's par le pluriel latin ad fines, aussi légitime en ce sens que le singulier ad finem. Il faut au contraire écrire *afi-ce*, comme le démontrent les textes suivants.

Nous trouvons en effet dans le *Mistère de saint Quentin*, récemment publié par M. Henri Chatelain (St-Quentin, 1908), plusieurs passages contenant *afin ce que*, avec un *ce* qui forme syllabe et ne peut être confondu avec *s* désinentielle :

vers 12969 : Affin *ce* qu'il ne se transporte
Hors de nos mettes et nos royes...
vers 12980 : Affin *ce* qu'il crainde ton nom...
vers 17057 : Affin *ce* qu'on les adnichile...
vers 18099 : Affin *ce* qu'en mortel oraige
Finent leurs jours....
vers 21500 : Affin *ce* qu'on le puist benir....
vers 23322 : Affin *ce* que nostre empereur....

Le pronom *ce* n'a pas dans cette locution de fonction justifiable. Selon toute probabilité, il s'est introduit là par analogie des cas où *ce* venait après une préposition : *par* ce *que*, *pour* ce *que*. On trouve dans le même mistère *avant* ce *que*, vers 24051 : Avant *ce* qu'on y chante ou lise.

Cette constatation est de nature à expliquer bon nombre de locutions, wallonnes ou de dialectes voisins du wallon. Quand des écrivains, peu soucieux d'orthographe et d'ailleurs peu capables d'analyse, nous servent des *usqui*, des *dousqui*, des *aïusqui*, des *quoissqui*, etc., il faut reconnaître un pronom *ce* dans la sifflante qui précède le *qui* ou *que*. Il faut donc comprendre et orthographier : *ù-ce qui c'est?* (Wavre) ; *ou-ce que c'èst?* (Perwez) ; *d'où-ce*

---

[1] Articles qui ont paru, sauf indication contraire, dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*. Ils contiennent des corrections et additions nombreuses.

qui to vins? (Laroche); *oû-ce qu'èst ç' tè là?* (gaumais, où est ce temps-là?); *a-y-ù-ce qu'il a brichôdé tout s' bié* (Quevaucamps, *Parab.*, 13); *èoù-ce qui vos couroz?, dè où-ce qui vos div'noz?* (Namur ; *tot qwa-ce qu'on wat; dijoz qwa-ce qui vos v'loz* (Namur); *tant-ce qu'a ça* (Frameries : J. Dufrane, *Œuvres*, t. III, p. 5); *tant-ce qu'a m' mère* (Mons, De la Fourmilière, *Lés fourmiches*, p. 161); *in rié-ce qui cé swat* (Mons, *Parab.*, 29). On trouve même *ce* après un premier *ce* : *tout çò ce qu'il avoun* (Bassilly, *Parab.*, 12), à moins qu'il ne faille ici se rabattre sur un ancien *cest*.

Après les interrogatifs, *ce* a peut-être une fonction originelle différente. Il semble qu'il faille non seulement rétablir *ce*, mais *'ce* provenant de *est-ce*. On peut hésiter sur ce point, parce que l'on retrouve rarement dans le mot qui précède *ce* une trace d'un ancien *est*. Le gaumais dit : *coumèt-ce qu'èle put tant causèy?*; le framerison : *combié-ce qu'il a bié d' tamps qu'il èst v'nu au monde?* Mais quand Namur dit : *ḡi sé bin què-ce qu'irè* (Colson, *Œuvres* p. 65, écrit *qu'ess'*), là où il faudrait logiquement *qui-ce qu'irè*, je crois devoir conclure à une fusion de *qui est-ce* en *qu'èst-ce*. Le *wice* qu'on prononce de Montegnée à Weismes ne me semble pas pouvoir être expliqué autrement : j'y vois un *où-est-ce* devenu *w-est-ce, wèce, wice*.

---

2. Le suffixe -aricius en wallon.

I.

Il y a dans les *Nouveaux Essais de Philologie française* de M. Antoine Thomas, p. 62-110, un article très documenté sur le suffixe composé -aricius. C'est un suffixe formé à l'origine par addition de -icius à un mot en -aris ou en -arius. Exemple : munera sigillaricia, cadeaux pour les fêtes sigillaires. Plus tard, -aricius a vécu d'une vie propre : il a été ajouté en bloc à un grand nombre de thèmes. Annulus sigillaricius signifie : un anneau — destiné à servir de cachet; donc l'adjectif ici, différent de celui du premier exemple, vient de sigillum + -aricius. M. Thomas a montré que le développement de ce suffixe est beaucoup plus considérable que Horning, Tobler et Meyer-Lübke ne le croyaient. Avec une ingéniosité et une précision d'analyse admirables, écartant tout ce que l'on pourrait assigner indûment au domaine de -aricius, rappelant au contraire des mots méconnus par d'autres romanistes, comme

banneret, ou assignés à d'autres suffixes, comme certains noms en -eret, -erette, il a dressé une liste imposante d'environ 270 mots français et dialectaux où il retrouve ce suffixe. Un grand nombre de ces mots étaient restés jusqu'ici peu ou mal expliqués. Le *Dictionnaire général* de HATZFELD-DARMESTETER n'a point poussé au-delà des apparences.

Dans ce qui suit, nous avons l'intention 1° de faire connaître aux wallonisants, et surtout à ceux qui lisent les vieux textes, ce suffixe que GRANDGAGNAGE n'a pas reconnu une seule fois; 2° de compléter au point de vue du wallon la liste de M. THOMAS, soit par le nombre des termes, soit par une documentation plus précise et plus décisive sur quelques-uns. Le savant philologue français a noté très soigneusement presque tout ce que GRANDGAGNAGE recélait, même à des places inattendues. D'autres sources dialectales nous fourniront à leur tour un certain contingent de mots inexpliqués jusqu'ici.

Rappelons, à l'usage des lecteurs à qui cette matière ne serait pas familière, que la terminaison *-erèsse* affuble deux sortes de dérivés d'origine et de sens bien différents. Il y a en réalité *-erèsse* et *-erèce*. Le premier est un suffixe composé de -ator + -issa, -eur + -esse. Il sert essentiellement et originairement à former le féminin des noms substantifs et adjectifs en *-eûr*, *eù* : *minteûr*, *minterèsse*; *voleûr*, *volerèsse*; *coreû*, *coûrerèsse*; *feû* (faiseur), *f'rèsse*; *vindeù*, *vinderèsse*; *tapeù*, *taperèsse*; *lum'cineù*, *lum'cinerèsse*. Il a servi aussi, en wallon seulement, à former le féminin de beaucoup de noms de metiers en *-i*, anciennement *-ir*, franç. -ier, -er, lat. -arius. Mais ici la formation ne remonte pas au latin, elle apparaît analogique; sinon il faudrait ranger à part encore cet *-erèsse*, *-irèsse* né de -ariu + -issa : ex. *boleʒi*, *boleʒirèsse*; *cotî ou cotieû*, *cotirèsse*; *boti*, *boterèsse*; *vatchî*, *vatcherèsse*; ardennais, *pwartchi*, *pwatcherèsse*; *cinsi*, *cinserèsse*; *crâssi*, *crâsserèsse*; *vi-wari*, *vi-wareréesse*; *mèssèʒi*, *mèssèʒerèsse*.

Ces noms en *-erèsse* désignent la personne qui fait le métier ou l'action indiquée par le masculin correspondant ou par le radical : *vinderèsse* est celle qui vend, *vatcherèsse* est celle qui garde les vaches. Tel n'est pas du tout le sens des noms de la deuxième catégorie, des noms en *-erèce*. Ceux-ci sont proprement des adjectifs indiquant la destination de l'objet qu'ils qualifient. Une *plantche hatcherèce* n'est pas une planche qui hache, car les planches ne hachent pas; c'est une planche qui sert d'accessoire au

hachoir quand on veut hacher, plus simplement : une planche — destinée à hacher, servant à hacher, et faite de façon à concourir à ce but, car c'est surtout en vertu de la forme, appropriée au but, que l'objet prend une désignation particulière. Une *sèle buerèce* (gaumais) n'est pas une selle qui lessive, mais une selle ou trépied destiné à buer.

L'adjectif en -aricius peut devenir substantif par suppression du nom de l'objet qualifié. Alors il faut deviner le premier terme pour rétablir la filiation des sens. Une *fagnerèce* est un objet propre à la « fagne » : ce pourrait être une faux de forme particulière adaptée au sol ou à l'herbe de la fagne; et l'action incluse dans l'idée de destination serait celle de faucher. En fait, c'est un oiseau, la litorne, que le mot *fagnerèce* signifie, et l'analyse de l'expression donne : grive — adaptée à la fagne, à vivre dans la fagne.

C'est surtout sur l'analyse sémantique qu'il faut compter pour distinguer les noms féminins en *-erèce* de ceux en *-erèsse*. Les graphies anciennes ne font la distinction qu'au début. Celles de nos archives présentent invariablement *-erèsse* : elles peuvent donc fournir des mots, — et les inventaires, les comptes de gens de métiers en contiennent beaucoup, — mais elles ne fournissent pas le criterium distinctif.

Malgré la différence de sens originelle, il reste des cas douteux. On hésite 1° quand le sens de l'attribution s'est atténué; 2° quand il existe, ce qui arrive assez fréquemment, un masculin en *-eù* ou en *-i* du même thème verbal; 3° quand les exemples anciens ne sont point là pour offrir un sens plus précis ou pour fournir le nom générique spécifié par le nom en *-erèce*.

On comprend facilement pourquoi la confusion entre *-erèce* et *-erèsse* s'est produite. C'est que souvent l'objet *destiné à hacher, à courir, à couper,* n'est pas un ustensile accessoire de l'action, mais l'ustensile principal, qui *hache, court* et *coupe* réellement. Si une *sèle buerèce* ne lessive pas, si une *planche hatcherèce* ne hache pas, une scie destinée à couper, donc *còperèce*, coupe réellement, en quoi elle est *côperèsse*, coupeuse; une varlope *courerèce* court réellement; une manne *purerèce* épure réellement. Il en résulte que l'adjectif, inventé pour noter la destination et la forme particulière afférente à cette destination, paraît ensuite désigner l'action. On peut donc hésiter sur l'explication et l'orthographe de *couverèsse* en présence du français couveuse, sur le nom de la scie appelée *ricèperèsse*, mais aussi *ricèpeù*. Nous espérons

montrer que l'on confond même sous la terminaison *-erèsse* des homonymes qui sont réellement des mots différents.

Il faut encore songer à ceci. Depuis la confusion de *-erèce* et *-erèsse*, des mots nouveaux ont été formés. A quel suffixe allons-nous les assigner? Pour répondre victorieusement à cette question, il faudrait savoir d'abord si la confusion qui se produisait dans l'écriture était dans les cerveaux en même temps, savoir ensuite quelle est l'époque de création de chaque mot. Au moins il n'y a point de doute sur les plus récents. L'industrie mécanique a remplacé certaines personnes par des machines ou organes de machines. En ce cas, le nom de la personne a passé analogiquement à la machine, sans conteste possible, et les noms modernes ainsi employés sont en *-erèsse*.

Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que des noms féminins issus de la forme féminine -a r i c i a. La difficulté s'accroît quand il s'agit de retrouver les masculins. Se seraient-ils tous évanouis? Non, mais leur terminaison ancienne -e r e z, devenue de bonne heure *-ré, -rê, -ret,* s'est confondue avec celles des mots en *-è* (-e a u) et en *-et*. L'*e* protonique a cessé d'être écrit, l'*r* a passé pour intercalaire. Entre *mossai* et *mosrai*, comme on écrivait ces mots, il n'y avait vraiment qu'une variation dialectale sans signification et sans importance. Ainsi ont passé pour des dérivés en -e l l u m ou en -i t t u m les termes gaumais ou chestrolais *bouchré, chitré, coupirè, fourchré, houpré* ou *houpperai, mousré, pateré, pètré, chapitrê, chantré*, les termes du nord *clouktrai, cocrai, costrai, cotrai, coistrai, dosrai, findrai, fouyerai, hachrai, hitrai, houtrai, lavrai, leherai, leuvrai, lignerai, litrai, livrai, mâdrai, macrai, murai* ou *muret, nokrai, pèterai, piquerai ou picrai, plâstrai, pocrai, poitrai, spitrai, tastrai, tindrai, vantrai, vètrai* : autant d'énigmes sous leur livrée populaire : car, pour beaucoup, le suffixe ne devient si facilement explicable qu'au détriment du radical, qui s'obscurcit d'autant.

D'autres confusions se sont produites en wallon comme en français. Dès que le suffixe -e r e z a commencé à perdre son sens précis, on dirait qu'il s'affole. Comme une bête égarée qui a perdu son maître, il se met à courir d'un passant à l'autre, il adopte un maître de hasard. On pourrait encore comparer ces mots de terminaison incertaine et amorphe au bernard l'hermite qui loge son arrière-train dans une coquille de rencontre. Mais effaçons ces métaphores interdites au philologue et disons que, par méprise ou par essai d'étymologie populaire, on rapproche inconsciem-

ment le suffixe rare, ou compliqué, ou troublé, de quelque autre suffixe commun et d'intelligence facile. Ce rapprochement et la confusion finale ont été favorisés par le voisinage des dialectes, par les a-peu-près de traduction et de rétroversion d'un dialecte à l'autre. Ainsi *coquerez*, *graterez*, *grimperez*, *hotterez*, ont pu être compris comme ayant le suffixe *-et*, soit dans une région où *-ez* et *-et* se prononçaient avec *é* fermé, soit là où ils se prononçaient tous deux avec *è* ouvert. Retraduits par des tabellions, des greffiers, de leurs patois en français approximatif, des mots semblables peuvent devenir *coquerel*, *grimperel*, *listreau*, *livreau*, etc. Il arrivera même à quelques-unes de ces formes dialectales de faire fortune et de passer dans le courant du langage, tels *costereau*, *grimpereau*, *hottereau*. Ailleurs, il arrivera que *-et* se confonde avec *-ais* du suffixe collectif *-etum*, ou avec *-oè*, *eù* issu du même suffixe *-etum* en d'autres régions, lequel *-eù* sera retraduit analogiquement en *-ois*, exemple **faverez*, *faverel*, *faverais* ou *favrais*, *faverois*. Tout n'a pas encore été découvert sous ce rapport et il n'est pas même possible de tout découvrir, ni de tout démontrer. Néanmoins nous n'avons pas voulu fuir les suggestions et les conjectures lorsque la phonétique ou la sémantique militaient contre l'explication superficielle courante en faveur d'un primitif en *-erez*.

Ces diverses confusions ne sont pas de la même date ni de la même région. Ainsi on confond la forme féminine et la forme masculine dans *coq bruereche* (1317), *sou èwerèce*, *molien folereche*, *banneresse* (porte-bannière), *chevalier bannereche* (1403, Mons) : cette confusion a dû se produire pendant que le masculin se prononçait encore en articulant la sifflante finale. Au contraire *-erez* n'a pu être interprété comme *-eret* qu'à l'époque où la consonne finale *z* était amuïe. Alors naissent *bouveret*, *baveret*, *ciergeret*, ce qui rend possible des féminins en *-ette* : *baverète*, *èscumerète*, *chauferète*, *passerète*. De même *-erez* n'a pu être confondu avec *-erel* qu'à l'époque et dans les dialectes où *-erel* s'amuïssait en *-eré*, et cette erreur a rendu possibles des féminins en *-erelle*, ailleurs des masculins en *-eria*, *-erea*, *-ereau*. Des déformations plus vilaines, mais donnant une idée de l'amplitude de ces variations, sont fournies par *castrètche* et *castrèfe* pour *castrerèce*.

En même temps que la forme vacille, le sens fléchit de plus en plus. Ce qui était adjectif n'est plus compris dans sa précision : *rente chambrerece* devient « rente *de* chambereche » ; le wallon

clâ cwastrê devient « clâ *d'* cwastrê ». Alors l'histoire du mot est impossible à reconstituer, si l'on ne trouve pas des témoins des étapes intermédiaires. Nous n'avons pas la prétention d'avoir résolu tous les petits problèmes de ce genre, ni rencontré toutes les preuves. Notre série d'articulets aura du moins le mérite d'attirer l'attention sur des formes étudiées superficiellement jusqu'ici.

M. Thomas a partagé sa liste en deux grandes classes, thèmes nominaux et thèmes verbaux, comportant chacune les subdivisions en adjectifs, substantifs masculins, substantifs féminins. Cette disposition en six catégories a ses inconvénients et ses avantages. D'abord, comme l'auteur l'avoue, il est parfois difficile de décider si l'on a affaire à un thème nominal ou à un thème verbal. Ensuite le même mot peut exister sous deux ou trois espèces, comme adj., comme subst. masc., comme subs. fém., de sorte que les doubles emplois se multiplient. Cette disposition nécessite donc des renvois et fragmente la démonstration. En revanche, elle a l'avantage de présenter des listes plus homogènes. A tort ou à raison, nous nous sommes contenté de ranger notre moisson, ou plutôt notre glane, par ordre alphabétique.

Nous conservons dans notre liste, entre crochets, des noms en *-erèsse* issus de -ator + -issa, et des noms en *-erê* issus de -er + -ellu, lorsque nous avons douté de leur origine et que nous avons dû les soumettre à un examen pour décider de leur suffixe. Nous avons seulement écarté les mots trop nombreux de ce genre qui n'avaient aucune forme wallonne correspondante à celles des recueils de Du Cange, Godefroy, etc., et pour lesquelles nous n'avions rien de spécial à fournir. La présence de mots comme *amerèsse* dispensera les chercheurs de croire que ces mots n'ont pas été examinés et ont été omis à tort. — Nous insérons aussi dans notre liste des mots d'anc.-franç. non recueillis par M. Thomas dans son article des *Nouveaux essais de philologie française*, p. 73-110 et 359-362.

Dans les articles qui suivent, j'impose aux mots wallons, pour lesquels j'ai les mains libres, l'orthographe rationnelle que me suggère l'étymologie. Les mots d'ancien-wallon ont la graphie des documents. Les mots d'ancien-français et les mots dialectaux des provinces de France ont la graphie des lexiques ou des documents dont ils proviennent, sauf quand les variantes me permettaient de poser hardiment en tête d'article le primitif en *-erez*, ou

quand l'en-tête eût présenté une forme trop barbare (voy. ferrerez, foûrerèce).

II. LEXIQUE (1).

abaltrîche ou **albaltrîche,** wall. de Fosse lez-Namur, espèce d'hirondelle appelée martinet. Ce mot est formé de *arbaleste* et du suffixe *-erèce*. Difficultés de forme : 1° on a la variante *-eriche* au lieu de *-erèche* comme dans *livriche*, *bourriche*, *brasserich* ; ce sont des terminaisons picardes; 2° on s'attendrait à trouver en rouchi (sous-dialecte picard du Hainaut) **arbal'terèche*, avec *lst* réduit à *lt*, en wallon **arbasterèce* ou **âbasterèce*, avec *lst* réduit à *st*. Ainsi à Bastogne la compagnie des arbaletriers s'appelait confrérie de l'*arbastrie* (Tandel, *Communes Luxembourgeoises*, t. IV, p. 128). Les formes fossoises précitées sont donc empruntées au rouchi, comme il arrive souvent à Fosse. Nous n'en avons pas encore trouvé d'autres. Voyez toutefois le mot suivant *âbastreû*. — Difficulté de sens : le sens premier serait donc : (oiseau ou hirondelle) qui ressemble à une arbalète. Il y a en effet une comparaison analogue dans le mot wallon signifiant martinet : cet oiseau s'appelle à Verviers *êrtchi*, littéralement archer, non pas dans le sens du français archer, mais dans le sens adjectival de *arcarius, en arc, en forme d'arc.

abastreû, wallon, dans Gggg., II, 494 : « système de bascule dans une machine à vapeur ». Est-ce un système arbasterez, c'est-à-dire en arbalète? En ce cas il faut sans doute prononcer *âbastreû*. Je préfère supposer une déformation du suffixe *-erez* en *-ereu* que de rattacher *eû* à -etum ou à -e(n)sem au mépris de la sémantique.

abaterèce, 1° wall. liégeois : terme de mineur, sorte de *haverèce* pour abattre le charbon ; 2° wallon de Givet, Dailly, Scry-Abée : cognée de bûcheron ; 3° à Stoumont : espèce de faux longue et étroite, BD 1908, p. 102. — Mot de suffixe différent de *abate-*

(1) Abréviations : B = Bulletin de la Soc. liég. de Litt. wallonne.
BD = Bulletin du Dictionnaire wallon.

MM. Haust et Doutrepont ont relu mon premier manuscrit et m'ont signalé diverses corrections et additions. Je dois à M. Haust notamment les mots *Bèvrèsse*, *Pièlrèsses*, *bouterèce*, *rèperèce*, *faherèce*, (*rouwale*) *folerèce*, (*toûr*) *hoûlerèsse*, *plazerê*, *Recevrèsse*. M. Doutrepont m'a suggéré une meilleure explication de *fueresse*; M. Dewert m'a rectifié d'après le ms. l'explication de *pineresse*.

Ajoutons en outre que M. Behrens a inséré dans sa Revue quelques articles qui avaient échappé à M. Thomas, que M. Haust en note encore une dizaine dans la *Revue de Dialectologie romane*, n° 3.

rèsse, 1° chanterelle placée à une certaine distance en avant du filet; 2° faucheuse. Voy. BD 1906, p. 51 et 90.

ameresse, anc.-franç. et anc.-wallon. Les ex. de GODEFROY, v° ameor, montrent que ce mot est d'abord adjectif, féminin de ameor, ameur, par le suffixe -issa. Aux ex. de Godefroy, ajoutons celui-ci, du Liégeois Hemricourt : « en temps qu'il avoit environ de 70 ans d'eage, illi s'acontat d'unne strangne femme.... une povre *ameresse* pour amours... », édit. C. DE BORMAN et A. BAYOT, n° 845.

? ameret, franç. dialectal. On trouve « petit ameret ou petit dameret, pomme de blanc » dans ROLLAND, *Flore pop.*, t. V, p. 105. Le premier terme reste douteux, parce qu'il semble être une déformation du second. Le second est bien en -aricius et a été noté par M. Thomas, p. 75.

armerez, anc.-français. GODEFROY traduit armeret par : « qui a la passion des armes et de la gloire ». Le mot existe sous la forme armeret dans DU C., avec une fausse définition : « galant, poli, qui cherche à plaire », laquelle montre que l'auteur rattachait ce mot à amare! Au *Gloss. latin*, v° amaratus, il y a un texte de Froissart où armeret suit amoureux : « noble, frisque, sage, amoureux et armeret avoit esté ». La qualité de galant étant exprimée par amoureux, armeret doit nécessairement signifier, pour compléter le portrait : propre aux armes, destiné aux armes, adonné aux armes. Voyez d'autres ex. dans GODEFROY.

apoyerèce, wall. de Viesville, étançon, littéralement : (perche) « appuyerèce ».

avalerèce, wallon. Toutes les définitions données sont gauches ou fautives; il faut les comparer pour atteindre le primitif. GGGG. définit par « bure que l'*on avale*, c'est-à-dire que l'*on* est occupé à creuser », mais il ne s'aperçoit pas que *on avale* a le sens passif de *est avalée*, et que le mot, avec le suffixe *-erèsse* qu'il lui prête, ne peut signifier que l'actif avaleuse. BORMANS, *Voc. des houilleurs liégeois*, écrit *avaleresse* et définit ainsi : « nom donné à la fosse pendant qu'on la creuse; *riprinde l'avaleresse d'on beur*, en continuer [?] la construction, l'enfoncement ». LOUVREX, II, 241, dit : « c'est un nouveau [?] bure que l'on commence [?] à travailler ». DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wall.* (montois), I, 50 : « puits creusé pour parvenir à la première veine ou couche d'une houillère. Quand le puits coupe une ou plusieurs veines, on le nomme bure ». Ar. CARLIER (Charleroi) traduit par « puits

d'aerage, fosse d'air ». Que conclure de là? *Riprinde l'avaleresse d'on beur* doit signifier : entreprendre par contrat la partie ou la besogne *avalerèce* d'une bure, c'est-à-dire la besogne de creusement en aval, suivant la ligne verticale. Le sens adjectival est : qui concerne le creusement en aval, qui concerne l'action d'*avaler* ou *profonder*, comme dit encore l'ancien liégeois. Puis la partie *avalerèce* est à la fois le travail d'avalement, et le puits vertical qui en résulte. Donc, du thème verbal : *avaler* + -aricia. — Le mot a passé du pays liégeois dans le Hainaut, témoin le texte de Delmotte ci-dessus, mais il s'est déformé en *avarèsse* à Baudour, Presles, etc., forme notée par Dony, B., t. 50, p. 517.

averè, wall. de Charleroi, t. de houilleur, pioche. C'est la forme masculine du liégeois *haverèce* (voy. ce mot), preuve que l'un n'est pas plus un diminutif en *-èt* que l'autre n'est un substantif d'action en *-er-èsse*.

aygreret, anc.-franç., Godefroy; mesure spéciale de grains dans le Loudunois, redevance d'une telle mesure, etc. Variantes graphiques du mot : aygreret, aggreyret, eguerret, esgarret, esgayrreyt! Il me semble que ces variantes cachent un *agrerez, servant pour les champs, relatif aux champs, peut-être à un champ de surface déterminée (acre?), dont le rendement a pu servir d'unité de mesure. Du Cange donne, dans le même sens, agrere, agrier, agriere, et il n'a pas les formes notées ci-dessus.

bachereche, anc.-wall., préposée à un bac : « a femme qui fut Clamen, jadit bachereche, et a ses hoirs », 1438, Jos Halkin, *Le bon métier des vignerons de la cité de Liège*, p. 33 (= B., t. 36, p. 39).

baignerèche, anc.-franç., qui sert pour le bain. Godefroy a l'expression « une cuve baignerèche » dans un compte de Valenciennes de 1434.

bancherèce, anc.-franç.; dans le *Gloss. franç.* de Du Cange, p. 54, on trouve « coignée bancheresse : certaine cognée à l'usage des charpentiers et charrons ». Carpentier, dans le *Gloss. lat.* de Du C., fait venir bancheresse de bancart, ce qui n'a guère de vraisemblance. L'exemple, repris par God., est : « le suppliant, tenant une coignée bancheresse, de laquelle il faisoit ung essieu de charrete », 1448. J'interprète dans ce sens que cette espèce de cognée est opposée à celle du bûcheron; c'est une cognée propre à travailler au banc de menuisier. — Cf. Godefroy, v° bancheresse, et Thomas, v° bancherez, p. 73.

banneresse, anc.-wallon, porte-drapeau. Grgg. ne l'enregistre que dubitativement (II, p. 555), mais nous le retrouvons dans Halkin, *Le bon métier des vignerons de la cité de Liège*, p. 27 (= B., t. 36, p. 35) : « le porte-drapeau ou banneresse, dont la fonction consistait à porter la bannière du métier lorsque celui-ci sortait en corps »; dans Poncelet, *Le bon métier des merciers de la cité de Liège*, p. 60 (= B., t. 50, p. 298), qui a un paragraphe sur le banneresse et qui renvoie au *Bull. de l'Institut arch. liégeois*, t. 26, p. 53. La graphie des documents est doublement fautive, puisqu'il faudrait *-erèce* au lieu de *-erèsse*, et la forme masculine *-erez* au lieu de *-erèce*. Comparez (*coq*) *bruereche*. Cette graphie prouve que le masculin se prononçait jadis comme le féminin. L'exemple de Godefroy, chevalier bannereche, 1403, Mons, a aussi la forme féminine. — Ne pas confondre avec bannerèsse, femme du banneret.

barbierez, qui sert à « barbier » (*bårbi*), propre à faire la barbe. Thème verbal. Exemple de Du Cange, v° barbescere, repris par God. : « De fait le dit sergent print le bassin barbierez du suppliant, dont il se aidoit à user de son mestier », 1388. Godefroy a les variantes barbieret, barbiret, barberech, dont la dernière, ne contenant pas d'*i*, peut aussi dériver de barba : propre à la barbe, pour la barbe.

baterel; batrel, picard, dans le *Mistere de saint Quentin*, v. 12896, édition H. Chatelain : « assommer d'un batrel ». Ce batrel doit être un pilon. Le mot est-il un vrai diminutif? C'est douteux: le sens est plutôt : (bâton) pour battre, c'est-à-dire pour concasser. Le pilon de la baratte est aussi un diminutif en wall. : *bateroûle*.

baverèce ou **baverète,** 1° bavette, 2° bavarde, à Prouvy (pays gaumais, partie lorraine du Luxembourg méridional); *baverète*, bavette, à Gosselies, B., t. 45, p. 100, *Gloss.* de Wyns; id. à Charleroi, à Neufchâteau. Sens premier adjectival : qui sert pour baver ou plutôt quand on bave; d'où bavette. Comparez *èscumerèce*, *èscumerète* pour le passage de *-èce* à *-ète*. — Si le sens de bavarde n'est pas dérivé de l'autre, il faut inscrire *baverèsse*, fém. de *baveur*, à côté de *baverèce*, toile ou linge pour baver.

bergerez, anc.-franç., qui sert aux brebis, de brebis. Se trouve dans Du Cange, v° bergerius : « baston bergerez, pastorale pedum, vulgo houlette », texte de 1398. Godefroy donne seulement *bergeret*, petit berger, et *bergerois*, de berger. Thomas, p. 88, a seulement *bergerece*, bergerie, ce qui est bien la forme féminine, avec, comme nom sous-entendu, le mot étable.

Bèvrèsse, lieu où est situé le cimetière de Malmedy (*Arm. dol saméne*, Malmedy, 1908, p. 39). Il faut écrire *bèvrèce* et expliquer le mot par : (place) propre aux bièvres. La commune voisine de ce lieu s'appelle Bévercé, en wallon *Bèvurcé*. *Bèvrèce* serait simplifié de *bèvrerèce*, comme *piètrèce* et d'autres.

bloeret, anc.-franç., drap bleu, Godefroy. Dérivé de bloe, bloi, bleu, employé substantivement; (drap) tirant sur le bleu. L'exemple de God. a *bloerez* : « petites rayes et bloerez d'icelle ville ».

bosqueret, anc. franç., donné par God. comme signifiant petit bosquet. Ce serait un diminutif singulièrement fabriqué. Il serait au contraire tout à fait régulier de l'interpréter par bosquerez, (bois) en forme de bosquet.

bourriche, français. On trouve dans le *gloss. franç.* de Du C. les formes hétéroclites berroiche, borroche, bourroche, bouresche, boueresche, bourrache, bourroiche, burache, avec des définitions peu variables : « sorte de panier; instrument en forme de panier, propre pour pêcher ». Tous ces articles renvoient au *gloss. lat.* v° bertavellus, où l'on peut mieux se faire une idée de l'objet par les exemples. 1327 : item li courgnon [nasse] des clices [d'éclisses] que l'en dit bourroiche ne corra point en nulle saison ». — « borroche, *cistae species* : une borroche de jonc plaine de poupées de lin et du lin filé ». — « Le suppliant print une pleine borroche de prunes, laquelle il getta à l'encontre de son frère ». La terminaison *-iche* de bourriche, que l'on constate d'ailleurs si variable par les formes précédentes, n'est pas irréductible à *-èche*, *-èce*. On trouve de même brasserich pour brasserech (Thomas, p. 95), brasserich (id. 74) et, dans notre liste, *abaltriche*, *livriche*.

boutcheré, gaumais, Liégeois, *Compl. du lex. gaum.*, p. 23. Il ne s'agit point d'une *petite bouche*, mais d'un exanthème propre à la bouche, venant autour de la bouche.

bouterèce, wall. du Condroz, sarcloir à manche employé dans les semis en lignes (comm. de M. Henri Gaillard, de Neuville-sous-Huy). Dérivé du verbe *bouter*. Ce sarcloir est ainsi dénommé sans doute parce qu'on le pousse devant soi par petites secousses. Ailleurs on l'appelle *rèperèce*. Voy. ce mot.

1. **bouveret,** un des noms du bouvreuil ou pyrrhule vulgaire. On trouve aussi bouvier, bouvereuil, bouveron, bouvereux. Gaston Paris a écrit un articulet sur ce mot (cf. *Mélanges linguistiques* publiés par Mario Roques, p. 515). Le bouvreuil,

dit-il, n'est point par son nom un petit bœuf, mais un petit bouvier. Je crois qu'on peut aller plus loin et voir dans bouveret, bouvereux, etc., des divergences d'un primitif bouverez. L'oiseau bouverez (bovaricius) est l'oiseau qui accompagne le bœuf. C'est moins poétique, il est vrai, que le petit bouvier de G. Paris, mais c'est certainement plus juste que le petit boeuf de Littré.

2. **bouveret,** anc.-franç., terrain propre à être labouré par des bœufs. Carpentier, dans Du C., v° boverius, définit ainsi : « ipsa agrorum cultura, quia bobus exercetur » (une couture, en ce qu'elle est labourée par des bœufs). Les exemples qu'il donne ne laissent aucun doute sur le sens ni, par conséquent, sur le suffixe : « trois courvees de cherrue l'an, pour aidier à faire nostre bouveret de Joinville » (1354) : « cinq corvées de bras ès bouverés d'icellui prieur » (1491). — Lorrain : bouverot. — M. Thomas, p. 88, a bovareza, chemin des bœufs, et boverece, bouverie. — Le Bouveret, village sur la côte S.-E. du Léman.

bozerez, de Thomas, p. 74, existe sous les formes 1° Boseret, 2° Bosret comme nom de famille d'un chansonnier namurois, et 3° Bosseret, nom de famille à Namur, dans Halkin, *Le bon métier des vignerons*, p. 69. Le sens donné par Godefroy, « sali de bouse » du thème bouse, wallon *bôsse* (boue), ne rend pas compte du suffixe. Il faut partir de : fait pour la boue, qui aime à jouer, à se vautrer dans la boue. Mais le sens a vite passé de la destination au résultat. Il s'en est suivi un verbe se bouserer. On ne peut en tout cas considérer *boseré* comme le participe passé de ce verbe : les anciennes graphies bouseret, bouserez (cf. God.) s'y opposent.

bruereche, anc.-wall., de bruyère. Le mot est dans la *Lettre des Venalz* (1317), étudiée par Gggg., B., t. VIII, 1re partie, p. 7. Il note les variantes coq bruereche, cocq bruerece, kock brureche, kok broueche et cok brieche. Dans les deux dernières, un *re* en abréviation a dû échapper aux copistes. Les ex. de Louvrex, qui ont tant intrigué Gggg., kockeuerele, etc., se résolvent aussi en cocbreuerece et les conjectures de Gggg. sont inutiles. — On confond déjà en 1317 la forme féminine avec la forme masculine. — Je trouve dans J.-S. Renier, *Histoire du Ban de Jalhay*, t. II, p. 254, que le coq de bruyère est appelé broultea ou coq de fangne. Ce broultea a bien l'air d'un brouerece mal lu. — bruerez est pour *bruyererez : il y a superposition des deux *re*.

bucheret, anc.-franc., instrument pour pêcher. Synonyme buchière. Du C., v° buchia, à l'exemple : « lesquelx tirèrent amont la nef au chable pour pescher au bucheret », 1472. Godefroy définit buchière par « tramail, engin de pêche », mais bucheret manque. Le sens primitif reste indéterminé; le thème est-il le germ. buc, comme dans trébuchet, ou de la même racine que bûche ?

bûrèce ou **bûʷerèce**, patois gaumais (lorrain du Luxembourg méridional), dans l'expression *sèle bûrèce*, Liégeois, *Lex. gaumais*, p. 171, trépied pour lessiver (buer). — Ajoutez les notes de M. Thomas, p. 95 et 102. — À distinguer de *bürèsse*, lessiveuse, usité en gaumais, en rouchi (Sigart, p. 103); en wallon *bowerèsse*, *bouwerèsse*.

cendresse, anc.-franç. *adj.*, de couleur de cendre, Godefroy. Est-ce le féminin de cendrier, cendré, adj.? ou est-ce une réduction de cendrerèce, tiré de l'expression de couleur cendrerèce, de couleur relative à celle des cendres? L'exemple suivant, de Godefroy, résout le problème en faveur de la seconde hypothèse : « Si vint un hom qui portoit pain — Si com de cendresse couleur », *De St Brandan*, Jubinal, p. 116.

chambereche, anc.-franç., est défini par le *gloss. franç.* de Du C., p. 87, « cens ou rente que la Chambre du seigneur lève sur les terres de ses vassaux »; par Godefroy, « sorte de chambelage payé pour la terre elle-même ». Le sens propre est : (rente) relative à la Chambre, et la forme devrait être chambrereche. On peut saisir sur l'exemple suivant le moment où le sens adjectif se brouille : « Encor i a li cuens rente de terre k'on apiele *de* chambereche », 1289, Lille.

chauderet et **chaudret**, fr., *Dict. gén.* d'après Savary, *Dict. du Commerce*, 1723. On ajoute qu'il « semble dérivé de chaudière ». Au contraire, il n'y a pas la moindre analogie de signification. Le sens est : « cahier de feuilles de baudruche (var. *de velin*, v° caucher) entre lesquelles on place les feuilles d'or, d'argent, déjà amincies par deux battages successifs (cf. v° caucher, *calcare*), qu'on enferme dans une enveloppe de parchemin pour les soumettre à un troisième battage ». Ce sens fait penser à une dérivation de chauder ou chaude. — Il n'en est pas de même de **chauderete** (God), petite chaudière. — Quant à **chaudrette** et **caudrette**, définis par le *Dict. gén.* « filet en forme de poche, monté sur un cercle, qui sert à pêcher le crabe, le homard, etc. », il est possible que par analogie de forme le nom de « petite chaudière » ait été donné au filet cerclé.

chaufferette, franç. : *côfrète*, Calvados : *eschauferette* Godefroy. Le diminutif paraît aussi peu justifiable que dans *cheumerette* ou *passerète*, mais trouve-t-on dans quelque patois *chaufferesse*?

cheûverèce, wallon, dans l'expression *fwate* (?) *cheuverèce*, que le dict. namurois de Pirsoul t. I, p. 274, définit « grande fourche en bois, à deux dents, dont se sert le batteur en grange pour relever la paille ». Faut-il lire *fwane cheüverèce*, fourche destinée, non à *chover* (balayer), puisqu'on ne balaye pas avec une fourche, mais à relever les *cheûves* (fanes ou tiges)? Ou y a-t-il une méprise plus forte? Cf. *fènerèce* et *heûrèce*.

chiteré, gaumais, basse carte, à Virton : Maus, *Dict.* manuscrit; à Tintigny : Liégeois, *Lex. gaum.*, p. 113. Du verbe *chiter*, foirer, ou du substantif *chite*, diarrhée. Ce mot énergique devrait signifier : papier destiné à la *chite*. — Cf. *hiterè*.

ciergeret, anc.-franç., chandelier pour cierge, Godefroy. Le diminutif n'a aucune raison d'être; il faut rétablir ciergerez, instrument pour supporter des cierges. Un ciergeret diminutif ne pourrait signifier que petit cierge.

clouk'terê, wallon du Condroz et de l'Ardenne, *alytes obstetricans*, litt' grenouille ou crapaud propre à *clouk'ter*. Cf. Gggg., II, 43, v° *lurtai*, et Defrecheux, *Voc. des noms wall. d'animaux*, v° *lurtai*.

colèrèce, anc.-franç. et franç. dialectal, dans paelle coulleresse, ustensile qui sert à couler un liquide. Thomas, p. 76, a placé par mégarde colerez parmi les thèmes nominaux; il a d'ailleurs colerèce parmi les thèmes verbaux, p. 107. Il signale en patois actuel de Pont-Audemer couleresse ou coulerette, passoire. La forme couleresse existe aussi dans le *Dict. gén.* de Hatzfeld et Darmesteter avec le sens de « cuve employée dans les raffineries ». — Godefroy a encore coulerel, coulisse, où le suffixe *el* n'est guère justifiable et ne paraît pas primitif.

côperèce, 1° wallon, scie horizontale des scieurs de long, A. Body, *Voc. des charrons*, etc., p. 78. Le sens est scie destinée à couper. C'est une scie à deux manches verticaux, à dents très espacées, plus destinée à couper qu'à scier. — 2° On trouve dans Haillant, *Flore des Vosges* : herbe de copresse et herbe de copesse pour désigner l'*achillea millefolium L.* Le premier terme paraît être le résultat d'une contamination de herbe côperèce, h. pour quand on se coupe, avec h. de côpèsse, h. de coupure.

côperê-fiêr, à Faymonville-Weismes, Wallonie allemande, dans J. Bastin, *Vocab. de Faymonville*, p. 23, (= *Bull.*, t. 50, p. 555). Bastin le définit : « Passe-partout, grande scie avec une simple poignée à chaque extrémité, scie de long horizontale ». Littéralement « fer couperez », destiné à couper.

coquerez, existe sous les formes coqueret, -ette, elle, etc., en wallon *coquerè* ou *cokrè*, avec des sens multiples. - **coquerê** 1° le seneçon vulgaire, *senecio vulgaris L.*, qu'on donne à manger aux oiseaux en cage; 2° le champignon appelé chanterelle; 3° la pièce en métal, en forme de coq, qui surmonte le clocher d'une église; 4° le gros chien d'un fusil à pierre, qui avait la forme d'un coq : Bury, *Gloss. des graveurs sur armes*, dans B., t. 29, p 314. Définition et dessin dans le *Compl. au voc. de l'armurerie liégeoise*, de J. Closset, B., t. 34, p. 186. — Pour le n° 1, le sens originel est : destiné au coq; pour le n° 2, la chanterelle ou girolle est en forme de coupe, elle est jaunâtre, elle est comestible : rien là de particulier au coq; mais Bauhin, *Pinax*, 371, l'appellait *fungus angulosus et velut in lacinias dissectus* : c'est parce qu'il devient lacinié en crête de coq qu'il a reçu le nom de *coquerè*; pour les n°s 3 et 4, le sens est : en forme de coq. Le *Dict. gaum.* ms. de Maus traduit par « petit coq », en wallon *coqué* : c'est alors diminutif. — **coqueret** = 1° *senecio vulgaris*, Rolland, *Flore pop.*, t. VII, p. 24; 2° une espèce de pomme, *ibid.*, t. V, p. 180; 3° une pièce de montre à verge, Paulus, *Voc. de l'horlogerie*, B., t. 42, p. 377. Le manuel Roret de l'horloger, plus explicite, appelle coqueret : 1° une petite pièce de laiton ajustée sur le coq et dans laquelle est le trou où pivote le pivot du balancier; 2° une petite plaque d'acier servant à fixer sur le coq un contre-pivot en pierre ou servant elle-même de contre-pivot. Dans les montres, le *coq* est la plaque qui recouvre le balancier; elle est en forme de coq ; mais le coqueret n'est pas un *petit coq* par la forme; son nom provient de ce qu'il accompagne le coq et s'ajuste sur lui. — **coquerette** = cardamine des prés, dans le Haut-Maine, Roland, *Flore pop.*, t. I, p. 239. Le sens doit être : herbe pour les coqs, interprétation justifiée par d'autres noms de la *cardamine pratensis* : pain d'oiseau, pain d'alouette. C'est une crucifère de la nature du cresson. — **coquerelle, coqueret, coquerette** est l'anémone pulsatille, *pulsatilla vulgaris Mill.*, dans l'Aube, la H^te^ Marne, la Côte d'Or. Dans la Meuse on dit *couchiri, coucheriu, -erieu, -eru, -ereu, -eriot*, Rolland, *Flore pop.*, t. I, p. 16. Toutes ces

formes nous montrent coquerez passant à d'autres suffixes. — Le wallon **cacarète** est peut-être encore une forme de coquerette.

côrèce, wallon, dans *rène-côrèce*, grenouille verte. Le liégeois dit *rène-côrèce* ou *côrète*. GGGG. I, 125 enregistre comme namurois *côrète* ou *côrase*. Le gaumais dit *réne-côrète*, LIÉGEOIS, *Lex. gaum.*, p. 118 et *Compl.*, p. 111 ; *r. cawrète* à Musson. Le champenois et le lorrain *raine côrasse*, le normand *raine coudrette*, ROLLAND, *Faune pop.*, t. III, p. 74. Voyez d'autres indications au t. XI, p. 146, notamment *caurresse*, anc.-français. DEFRECHEUX, *Voc. des noms wall. d'animaux*, a aussi *coürresse*, mais sans indication de localité. Il n'est pas douteux que ces formes ne soient issues de corylus, coudre, en wallon *côre* + le suff. -aricia. Le sens est donc : grenouille qui fréquente les coudriers. Cf. THOMAS, p. 75, v° coldrerez. DELMOTTE, II, p. 569, qui fournit la forme *raine corache*, ne manque pas d'ajouter que ce surnom vient à la rainette de son *coassement*! — **Corette** ou **corrette,** anc.-wallon, gelinotte, *gallina corylorum*, est en réalité le même mot que le précédent. On le trouve : 1° dans la *Lettre des Venalz* de 1317, dont GGGG. s'est occupé dans B., t. 8, 2e partie, p. 8. Variantes des manuscrits : coerrette, corcette, corecte, coret, courette; 2° dans J.-S. RENIER, *Hist. du Ban de Jalhay*, II, p. 62 : « Étant allé vers un créancier pour le fléchir en portant six poulets, il les a estimés a rien et m'a rebouffé très bien. Lui représentant les misères des guerres, maladies et dissenteries, il me dit que, si je lui faisais présent de six *corettes*, il aurait patience », 1683.

costeret, anc.-franc., charge, panier, GODEFROY ; **costeré,** espèce de vaisseau ou hotte pour la vendange, DU C. Je conjecture qu'il s'agit d'un panier costerez, qui se porte sur le côté, laissant les deux mains libres pour cueillir les grappes. GODEFROY donne encore **costereau**, celui qui est a côté, où le diminutif n'a que faire et peut être une maladroite francisation, et **costeret**, **costerot,** (**cousteret** en plus dans DU C.), mesure de vin, d'huile ou d'autre liquide, sur lesquels il est plus difficile de motiver un jugement. — Comparez *cwèsterê*.

[**costrê,** wallon, trésorier d'eglise. Mot de même racine que l'anc.-franç. *coustre*, marguillier, du lat. custor = custos. Est-ce un diminutif en -ellum, ou une réduction de *costrerez*, au sens de : relatif au marguillier ou au sacristain? *Costrerez* se comprendrait mieux de choses afférentes à la personne du coustre ; d'autre

part, il semble que le suffixe *-é* a simplement pour but de donner du corps au mot.]

coterê, wallon : 1° cotillon ; 2° toison, Dasnoy, p. 295 ; 3° épervier, espèce de grand filet affectant la forme d'un cône très évasé, A. Jacquemin, *Voc. du pêcheur*, B., t. 29, p. 256. L'ancien wallon dit cotreal : Bormans, *Le bon métier des drapiers*, p. 101, *Documents divers*, B., t. 6, p. 107 ; l'ancien français dit coterel, cotte d'arme ; il est donc possible que *coteré* soit un diminutif en -er -ellum. Le sens 3 n'y répugne pas : le filet de pêche a pu être comparé à un de ces jupons courts et évasés de paysanne. Néanmoins j'en doute.

coûrerèce, wallon : 1° rifflard ou demi-varlope, Gggg., I, p. 342 ; repris par M. Thomas, p. 107 ; Body, *Voc. des charrons*, dans B., t. 8, p. 79, donne des explications sur ce sens. De même Mathelot, *Voc. de l'artisan-maçon*, B., t. 11, p. 77, définit par demi-varlope, servant à enlever la superficie grossière du bois. 2° Outil en fer muni d'un manche pour tracer des moulures sur le moyeu, Body, *o. c.*, ibid. ; 3° Grande carde que l'on employait pour dresser le poil d'une étoffe. Bormans, *Le bon métier des drapiers*, même Bull., p. 253. — Bormans, qui part du sens de varlope, voit dans le terme du drapier un emploi analogique. Il fallait partir du sens adjectival : destiné à courir. Tout ustensile, approprié pour courir sur un certain fond, si variés que soient sa forme et ses effets, peut être dénommé *courerez* ou *courerèce*.

courseret, anc.-franç., voiturier, roulier, Godefroy. Sens premier : pour faire des courses, pour courir.

coûterèce, wallon liég., verv., état de ce qui est trop court ; employé surtout dans l'expression *coûterèce d'alène*, haleine courte. Sigart, p. 132, écrit *courteresse* ; Delmotte de même, avec le sens de déficit ; Vermesse *courtreche* et *courtresse*. M. Thomas, p. 360, donne corterece comme un mot à suffixe -aricius. Deux choses cependant contrarient cette opinion :

1° Le mot serait formé d'un adjectif, non d'un substantif ou d'un verbe ; 2° le sens est le sens abstrait des mots en *-esse*, -issa.

La première objection atteint encore les mots *longueresse*, *sécheresse*, *forteresse*. Mais 1° pour *forteresse*, les Bénédictins ont ajouté au Du Cange primitif un *fortaricia* latin de l'an 1210, un *fortareza* provençal de vers 1173. Le mot semble donc de formation bas-latine et tiré — non directement de l'adj. n. pl. devenu subst. f. s., qui aurait donné *forcerece*, — mais du singul. forte, c'est-à-

dire d'un adjectif à valeur substantive, une époque où l'on sentait encore forte dans fortia; 2° pour *sécheresse*, il y a l'italien *secchereccio*, qui signifie d'abord bois secherez; et je ne sais au surplus si le français *sécheresse* doit lui être assimilé et n'est pas plutôt un mot abstrait en *-esse*; 3° *longueresse* est un terme de carrier — non abstrait — qui n'est pas nécessairement le même que *longuesse*, bien qu'on ait pu souvent les confondre. Est-il tiré de longueur, avec le sens : suivant la longueur, ou de long substantifié? Le cas de *courterèce* paraît ressembler beaucoup à celui de *sécheresse*. Le mot n'est pas un terme si abstrait que les dictionnaires wallons le font croire. Il est aussi adjectif. On peut dire d'un asthmatique : *il èst coûtrèc(e) d'alène*, c'est-à-dire il est — tirant sur le court — au point de vue de l'haleine. À côté de « *coûtress d'aleinn* », Remacle², I, p. 404, écrit sans s'y arrêter « *coûtress-aleinn* » : remarquons à sa place que *coûterèce* est encore adjectif dans cette expression, mais nous achemine vers le substantif au point que Remacle ne perçoit pas de différence. De même, en italien, *seccherecciа* a bien passé jusqu'au stade de substantif abstrait : car, si l'on peut douter que *coûtrèsse*, s. f., soit le même mot que *coûterèce*, adj. m. et fém., on ne peut douter en italien, parce qu'il n'y a pas moyen de confondre aricia devenant *-ereccia* avec -itia qui devient *-ezza*.

cramerèce, wallon, Charleroi; t. de mouleur : palette en fer avec laquelle on enlève les scories hors de la poche. L'ouvrier s'appelle *crameû* (écrémeur); il se sert de la palette *cramerèce*. Comparez *houmerèce*.

coveret, franç., dans Lanessan, *Botanique*, p. 2 : « On place par dessus le tout la lame mince de verre connu sous le nom de *coveret* ». Le mot n'existe ni dans God. ni dans le *Dict. gén.*, ni dans Mozin. C'est sans doute un terme dialectal élevé par quelque savant à la dignité de terme technique. Pour *couverez*, destiné à couvrir, bien que n'ayant pas la forme d'un couvercle.

crènerèce, wallon. En combinant les renseignements partiels de Lobet, 311 (repris par Gggg. II, 302, v° *ricranner*); Body, *Voc. des couvreurs*, B., t. 11, p. 150; Body, *Voc. des tonneliers*, B., t. 10, p. 243; Jacquemin, *Voc. du serrurier*, B., t. 16, p. 224, on peut répartir en deux sortes les outils de ce nom : 1° outil des ouvriers du fer et autres métaux appelé scie à refendre : lame de fer ou d'acier, dentée, munie d'un manche pour fendre et diviser la tôle, le zinc, les tuyaux de plomb, etc. Cf. *ricranerèce*; 2° fendoir des ouvriers du bois, etc., vanniers, cordiers, jardi-

niers. Lobet donne encore : fil de fer avec lequel le potier de terre détache l'ouvrage de dessus le tour. Mais c'est l'habitude de Lobet de copier et de donner comme sens à un mot wallon tout ce qu'il trouve de significations à un terme français correspondant. — Le sens général est donc outil destiné à faire un cran ou entaille. Il faut sous-entendre *lame* ou *sôye*.

crèsterèce, wall., brique faîtière de forme particulière, littéralement : propre à faire la crête, *crèsse*.

cueilleret, anc.-français, registre du receveur, Godefroy. L'expression première doit être registre cueillerez, registre pour le cueillage ou levée des impôts, par opposition à des registres d'autres attributions.

cwèsterê, liég., verv., malm., **cwasterê,** ard., correspond à l'anc.-franç. costerez, fém. costerèce, que M. Thomas explique p. 75, 83, 89. Le sens général est : formant côte, disposé à la façon de la côte embranchée à l'épine dorsale, puis formant côté, ce qui est déjà une divergence. *È cwèsse* en wall. signifie de travers, en travers, obliquement, de côté, en anc.-franç. costerècement, qui est dans Baudouin de Condé. Sens spéciaux : M. Thomas signale deux sens que nous n'avons pas encore retrouvés en wallon : 1° les côtes de l'aile du moulin à vent; 2° les madriers faisant partie d'un métier de haute lice, plus précisément : les côtes des deux ensubles, qui soutiennent ces ensubles à leurs extrémités; 3° quant à cotret, que M. Mosenviller fait venir de courteret (Cf. J. Haust dans *Mélanges Kurth*, II, p. 319, n. 1), et dont le *Dict. gén.* déclare ignorer l'origine, bien qu'il note les formes anciennes coteret, costeret, M. Thomas n'a pas de peine à y retrouver un primitif costerez. Je crois seulement que la filiation des sens doit être modifiée ainsi : branchettes qui sont les côtes des branches et que le bûcheron détache pour en faire des fagots de menu bois. C'est au pluriel que le mot signifie collectivement fagot.

Le wallon possède *cwèsterê* dans le sens de clou à tête allongée et à deux pointes dont on ferre souvent le talon et le bout des gros souliers de travail, Trillet, *Voc. du cloutier*, B., t. 50, p. 631. L'abbé Bastin, *Voc. de Faymonville*, B., t. 50, p. 557, note plus étymologiquement qu'on en garnit les bords des semelles et des talons. En effet, on place au centre des clous à une pointe. Mais, ce qu'il faut surtout dire, c'est que ces clous à deux pointes sont placés transversalement au bord. La définition de Kinable, *Gloss. du cordonnier*, B., t. 24, p. 281, est en partie erronée.

Ce *cwèsterè* est originairement adjectif : son substantif nous est fourni par une expression *clâ d' cwèstrê*, — déformation évidente de *clà cwèstrè*, — que donne Body, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 74.

cwèsterèce, liég. : **cwasterèce,** nam. : **costerèce,** rouchi : Sigart, p. 130 : **côsterèce,** Frameries : J. Dufrane. Sens spéciaux : 1° terme de mineur : des définitions vagues ou embarrassées de Louvrex, II, p. 242; Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, B., t. 6, p. 176; Delmotte, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 154; Sigart, p. 130, nous inférons que les voies dites *cwèsterèces* sont des voies qui débouchent transversalement sur une voie principale, montée ou vallée. Sur ce dernier point, Louvrex distingue des coistresses de montée, II, p. 252, et des coistresses de vallée, II, p. 253. Les *cwèsterèces* sont reliées aux galeries principales comme les côtes sont reliées à l'échine. — 2° terme de charpente : arêtier, pièce de bois qui forme l'arête de la croupe d'un comble. *Viène di cwèsterèce*, panne d'arêtier, Body, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 76. A Herve, on dit aussi *plantche di cwèstî*. — 3° terme de couvreur : angle saillant d'un toit, bords latéraux de la toiture, Body, *Voc des couvreurs*, etc., B., t. 11, p. 148. — 4° rampe à jour d'un escalier portatif. Gggg., I, 120; II, 516, 567. C'est simplement la partie de côté de l'escalier. — 5° pomme à côtes, Gggg , I, 120; calville des prairies d'après Bastin, *Voc. de Faymonville*; espèce de pomme sure, dit vaguement Pirsoul sous la forme namuroise *cwasterèce*, écrite *coistresse*. À Charleroi, d'après Ar. Carlier, on dit *pun d' castrèsse, castrètche, cwastrèsse, castrèfe*. — 6° employé adverbialement, par ellipse, dans a) *d' visèy côsterèce*, parler à côté de la question, parler sans savoir de quoi il s'agit : Frameries, L. Dufrane; b) *tapèy côsterèce*, t. de mineur : dans des bouveaux trop étroits, abattre le charbon en frappant avec le pic derrière soi par dessus l'épaule : Frameries, id.

dismeret, pour dismerez, anc.-franç., Godefroy; relatif à la dîme. « Veau dismeret » dans Du Fail. — **dismeresse,** pour dismerèce, où l'on recueille la dîme, Du Cange. — **dismeré,** subst. : « Nous avons un petit dismeré au ban d'Aufflance, dit le petit dismeré de Villers », 1745. Terrier de l'abbaye d'Orval, dans Tandel, *Communes luxembourgeoises*, t. III, p. 1165.

djamberèce, wallon, t. de batellerie, syn. de *plat-boûrd*, en franç. plat-bord (Charleroi, Ar. Carlier, *Dict. wallon*, dans le journal *L' coq d'awous*). Gggg., II, p. 531, définit ainsi : « *Jam-*

bresez [au pluriel], planches mises à plat, qui forment le bord supérieur d'un bateau et qui débordent vers l'intérieur » ; il donne comme syn. *djondrèce*. Le mot *dòne*, p. 522, est défini « bois servant à revêtir les *j'noz* et à soutenir la *jambrèse* ». L'article plat-bord de A. Jal., *Glossaire nautique*, fait voir que *djondrèce* n'est pas syn. de *djamberèce*. — Cf. *gamberé*.

djèrberèce, gaumais, 1° dans *fenéte djèrberèce*, Liégeois, *Compl. au lex. gaum.*, p. 63, fenêtre propre à rentrer les gerbes, ou faite pour rentrer les gerbes; 2° dans *fòne djèrberèce*, fourche à deux dents, assez rapprochées, pour manier les gerbes. — Thomas, p. 360, a noté jerberez.

djonderèce, wallon. 1° donné par Gggg. comme ayant le même sens que *djamberèce*, voy. ce mot. — 2° grand rabot, varlope : Pirsoul, I, 349; Dasnoy, 347; Gggg., I, 257. — 3° colombe, espèce de varlope renversée et portée sur quatre pieds. C'est l'outil qui est immobile et la pièce à raboter qui est manœuvrée par l'ouvrier, Body, *Voc. des charrons*, etc., B., t. 8, p. 98, et *Voc. des tonneliers*, etc., B., t. 10, p. 265. — 4° tenaille plate servant aux forgerons. Plate signifie qu'elle s'applique parallèlement sur les faces de l'objet à prendre : c'est une tenaille pour joindre l'objet. Le sens premier du mot est : propre à joindre.

dobulrèce, wallon verviétois, dans *rize dobulrèce*, Lobet, 493 : second versoir de charrue destiné à doubler le premier, afin de verser deux sillons à la fois. Lobet écrit *rize d'obulresse* (!); Body, *Voc. des charrons*, p. 84, *risse dobelresse*.

dosserê, wallon, enfant de chœur. Lobet, 158, écrit *dozerai* et traduit par castrat; Remacle, 2e éd., I, 527, donne les formes *dosrai* et *geosraî*, enfants qui chantent au chœur. *Dosseray* existe comme nom de famille. Il est difficile d'admettre l'étymologie de Gggg., I, 181, et de séparer ce mot de dosseret dérivé de dos au sens de dossier, qui signifiait en anc.-franç. dossier d'un dais et le dais lui-même. Le sens premier serait-il acolytes ou chanteurs qui entourent le dais? — Cf. *Dict. gén.*, v° dosseret; Thomas, p. 84 dosserez et 89 dosserece, et Haust dans les *Mélanges Kurth*, p. 318 fin.

[« **échardrounette,** 1° instrument qui sert à échardonner ; 2° chardonneret, oiseau », H. Baudon, *Le patois des environs de Rethel*. Le mot semblerait une déformation par métathèse de *r*, de *échardounerète*, dont le suffixe irrationnel *-erète* aurait remplacé un primitif *-erèce* (comparez les diverses formes de *houmerèce*) : mais comme il existe aussi un verbe *échardrouner*, il est

plus prudent de considérer à la fois ce verbe et notre substantif comme de simples dérivés de *chardron*, lequel, comparé au wallon ardennais *tchèdron*, exprime deux fois l'*r* de cardonem (cf. scandalum : esclandre)].

***effacerèce,** anc.-français, GODEFROY : *effaceresse*, qui sert à effacer.

escrevicerez, anc.-français, qui marche à reculons (GODEFROY), qui a rapport à la marche de l'écrevisse.

esteret, anc.-français, GOD., sorte de pâtisserie. Est-ce un (h)astaricius?

***èwerèce,** anc.-wall., forme que je rétablis d'après un texte liégeois cité par GODEFROY, v° sou 2 : *un sou eauweresse*, 1585, et repris sous le mot everez par M. THOMAS, p. 76. La façon d'écrire *sou* sans accent et le féminin *eauweresse* ont empêché M. THOMAS de s'expliquer l'expression. Il faut lire *soû*, seuil. *Eauweresse* est une francisation maladroite, un monstre comme les demi-lettrés du moyen âge en ont fabriqué par milliers. De plus, *soû* réclame le masc. *êwerez*; si un texte de 1585 s'y est trompé, c'est qu'il s'agit d'une vieille expression (v. *baneresse*, qui est dans le même cas). Le sens est : seuil pour puiser de l'eau; il s'agit de degrés établis à l'endroit de la rivière où les ménagères vont soit puiser l'eau, soit battre le linge. — Le correspondant italien *acquereccia*, aiguière, signifie (cruche) pour contenir l'eau.

fagnerèce, wallon, dans *grive fagnerèce*, litorne, grive qui séjourne dans les taillis proches des « fagnes ». Il va de soi qu'on dit aussi substantivement *fagnerèce*, THOMAS, p. 89.

faherèce, wall.; dans un passage des *Noëls wallons* d'AUG. DOUTREPONT, p. 141 : *ʒi creù qu' ʒèl veù d'vins 'ne faherèce*. Le mot doit s'interpréter à l'aide du vers suivant : *Non fait, c'èst 'ine cripe às moutons* (une crèche). L'opposition veut qu'on écarte le sens de bande, lange, pour adopter celui de corbeille destinée à contenir le maillot, les langes. Peut-être le mot est-il encore usité dans certains villages, mais nous ne connaissons que *fahe* ou *fache* et *fahète* ou *fachète* (maillot).

« **faneret,** fenaison », H. BAUDON, *Le patois des environs de Rethel*; pour : (mois) fanerez, mois propre à faner, comme on dit en wallon *fènå-meùs*.

faverèce, ancien lieu-dit du ban de Gérouville, arr. de Virton, prov. de Luxembourg, mentionné au cartulaire Rouyer (1636-1664) des archives paroissiales de Gérouville, (TANDEL, *Communes*

luxembourgeoises, t. III, p. 162). Il n'y a pas d'indication topographique plus précise sur ce mot, transcrit d'ailleurs sous la forme « à la favresse », mais nul doute qu'il représente un *fabaricia, terre aux fèves. Comparez Vacherèce et Porcherèce. Il y a des noms de lieu identiques dans Thomas, *Nouveaux Essais*, p. 89.

Le masculin ***Faverez** a dû exister aussi comme nom de lieu (champ faverez); sans quoi on ne saurait expliquer Favrais et Favereau, (Tandel, o. c., t. IV, p. 53 et passim), deux noms de famille d'origine toponymique, dont le premier est une mauvaise francisation de faverez. M. Thomas ne cite que *faverois* (p. 84), qui semble être du suffixe *-etum*.

fecheret ou **fequeret**, lieu-dit à Sugny, arr. de Neufchâteau, prov. de Luxembourg (Tandel, *Communes luxembourgeoises*, t. VI, pp. 708, 716, 721). Le wallon *fètchire* vient de filicaria; *fecheret*, qui ne peut s'expliquer par le sens diminutif, doit correspondre à *fil'caricius. Peut-être le wallon *fètchereü*, fougeraie, est-il aussi une déformation de **fètcherê*.

fènerèce, gaumais, dans *fòne fènerèce*, Liégeois, *Lexique gaum.*, p. 131 et *Compl.*, p. 63, v° *fourchette*; BD 1908, p. 72 et 78. Fouine à deux dents et à long manche pour charger et décharger les récoltes. Sens primitif : fourche destinée à faner.

***ferrerez.** On trouve au *Gloss. français* de Du C., v° *pain*, l'expression « pain ferez, par ex. gauffre ». Il me paraît évident qu'il faut comprendre : pain fabriqué avec le fer et lire *ferrez* ou *fererez*. C'est un de ces mots où les deux syllabes en *re* se sont superposées. Le mot est synonyme de waufrerez.

finderê, wall., 1° hache avec laquelle on divise le bois destiné à faire des *bèles*, Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, dans B., t. 6, p. 192. — 2° t. de tonnelier : fendoir, espèce de hache, à manche en équerre, qui sert à refendre les douves sur leur épaisseur. Elle s'applique sur la douve et on la fait entrer dans le bois à l'aide d'un maillet, Body, *Voc. des tonneliers*, B., t. 10, p. 251. — On trouve à Rethel *fendret*, fendoir, couperet, H. Baudon, *Le patois des environs de Rethel*; dans Godefroy, fenderet, synonyme de couperet, encore deux pseudo-diminutifs. D'ailleurs, le wall. a aussi la forme féminine *finderèce*, qui garantit l'explication de *finderê* par -aricius.

finderèce, wallon, 1° cochoir, sorte de hache destinée à faire des encoches sur les cercles, Body, *Voc. des charrons*, B., t 8, p. 85; *Voc. des tonneliers*, B., t. 10, p. 252; Pirsoul, I, 267. —

2° hache de charpentier, MATHELOT, *Voc. de l'art. maçon*, B., t. 11, p. 88. 3° hache de boucher, grande hache à lame rectangulaire qui sert à fendre la tête de l'animal, SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 39.

flotcherèce, wall. de Stavelot; terme de tannerie : couteau d'ouvrier écharneur, J. HAUST, *Voc. du dial. de Stavelot*, B., t. 44, p. 507. Littéralement : lame pour enlever les *flotches* ou nœuds de chair adhérents à la peau.

floterèce, anc.-français ; dans GODEFROY, floteresse : sur laquelle on flotte.

folerez, anc.-wallon, pour fouler les draps. Ne se rencontre que sous la forme *folereche*, bien que se rapportant à un nom masculin. Ex. « molendinum unum cum suis appendiciis universis nuncupatum *le molien folereche*, contiguum molendino tanatorum leodiensium », 1373, *Échevins de Liège*, dans BORMANS, *Le bon métier des tanneurs*, p. 404, (qui a le tort d'écrire *moulin de Folereche* dans le titre . Une pièce du métier des drapiers, de 1365, contient les expressions *mollin follereiche* et *mollin follereche*, BORMANS, *Le bon métier des drapiers*, p. 202. Ces graphies sont d'imitation picarde. La forme féminine est encore usitée dans *rouwale folerèce*, l. d. de Jupille. Voy. *Top. de Jup.*, B., t. 49, p. 267, où l'explication donnée n'a que la valeur d'une tradition orale. — Cf. folerez dans THOMAS, p. 96.

fonderèce, anc.-franç., dans l'expression *rue fonderèce*, (rue de St-Quentin) 1295, c'est-à-dire rue destinée aux fondeurs, où sont cantonnés les fondeurs. Cf. GODEFROY.

forceret, anc.-franç., petit fort, d'après GODEFROY ; coffre, cassette, d'après DU CANGE. Construction ou engin pour servir de coffre-fort. Ex. « villes, chastelx et forceretz », 1357 (Lettre d'Edouard III). Ce forcerez est un syn. de forterece tiré de fortia ou forcia. Pour le second sens, GODEFROY renvoie à forgeret. Là, deux exemples donnent forgeret, un donne forceret. Ce ne peut être le même mot qu'en passant par forcheret ; mais ce qui empêche ce forgeret d'être un dérivé de forger, c'est que forgerez ne pourrait désigner qu'un outil ou une matière destinée à forger, non le produit de la forge.

fourtcherè, wallon chestrolais, fourchette, c.-à-d. « pièce de bois en forme d'Y, qui assujettit la flèche [du char] au train de derrière, au moyen d'un ressort de bois appelé *garot* », DASNOY, p. 84. — **fourtcheré,** gaumais, arrière-train du char, arrière-train du cheval (Prouvy-Jamoigne, note de L. ROGER). Sens primitif : en forme de fourche.

foûrerèce, anc. wallon. Mot rétabli d'après l'exemple suivant noté par M. Thomas, p. 96 : « vint boniers et set verges fueresses en terre à la mesure de Liege », 1248, *Romania*, XIX, 86. De *fuerre*, wall. *foûre*, foin, fourrage. Il ne s'agit pas, comme le conjecture M. Thomas, de (verges) dont on se sert pour mesurer les terres fouies ; c'est l'étendue de terre, comprenant 20 bonniers, 7 verges, qui est qualifiée de *fueresse*, *foderaricia, c'est-à-dire propre à donner du foin.

foûsserèce, wallon. Gggg., II, 526, note l'expression *carpe fousseresse*, carpe œuvée. Il rapproche de ce mot le franç. du Centre carpe forcière, carpe qu'on garde pour la reproduction. Mais forcière ne vient pas de forcer : c'est une mauvaise graphie de forsière, foursière, dérivé de l'anc.-franç. fourser. Sous sa valeur substantive, forcière est mentionné dans le *Dict. gén.*, avec le sens de « petit étang où l'on fait multiplier le poisson ». — Thomas, v° forserece, p. 96, l'a placé dans les thèmes nominaux. Il semble que le sens est : destiné à fourser, que le thème est verbal, et que forcière est un co-dérivé synonyme.

fouyeret, wallon de Solières (Huy), rameaux feuillus qu'on a plantés sur le parcours de la procession. On les recueille, on en met dans le foin pour qu'il ne se gâte pas et pour le préserver des rats. On peut interpréter ce mot en sous-entendant *rain* (rameau) ; alors le sens premier de *fouyerê* sera « garni de feuilles », par opposition aux rameaux recueillis pour être brûlés ou pour ramer les pois.

foyerèce, wall., t. de menuiserie : rabot ou bouvet à faire les feuillures, Body, *Voc. des charrons*, etc., dans B., t. 8, p. 87 ; Mathelot, *Voc. de l'artisan maçon*, B., t. 11, p. 88. De *foyî*, fouiller, et non de *foye*, feuille, comme l'a très bien démontré M. Thomas, *o. c.*, à l'article feuiller, p. 271.

gamberé, rouchi, dans Sigart, p. 192, « *gambré* : planche épaisse servant de pont pour arriver dans les bateaux » ; dans L. Dufrane, *Voc. de Frameries* : « *gambrét*, plan incliné en planches ». Dérivé de *gambe*, jambe, au sens de planche ou plancher destiné aux jambes ou à enjamber. Cf. *djamberèce*.

gaterèce, wallon, t. de sabotier à Lavacherie-sur-Ourthe : couteau ou plutôt lame tranchante recourbée en crochet et adaptée à un manche coudé, pour achever d'évider l'intérieur du sabot. Cf. *graterèce*.

goymerez, ceux qui doivent des corvées avec le *goy* ou serpe,

Du C., *Gloss. franç.* — *Goy*, d'après les additions de Carpentier, est une serpe de bûcheron, ou une serpe à tailler les vignes, ou à arracher les buissons (syn. *vougesse*). — Pour *goymerez*, forme singulière que Godefroy ignore, un texte latin d'une charte de 1319 encadre ainsi le mot : « De xj. libris et xv. solidis Turon. annui census, quem Petrus de Dyciaco miles habet et percipit super homines qui vocantur *les goymerez* et *les bandons* [sujets d'un ban] ».

grateré, franç. dialectal, Vosges, *galium aparine L.*, appelé ailleurs gratteron, gratereau, Rolland, *Flore pop.*, VI, p. 242. Le sens est herbe à gratter, propre à gratter : thème verbal + -erez; il n'y a pas de sens satisfaisant dans les diminutifs, qui doivent être des déformations. — **grateret,** Hte-Marne, *ranunculus arvensis L.*, ibid., I, p. 53. Signifie : pour gratter, à cause des épines qui garnissent le fruit. Les carpelles du fruit de cette renoncule sont munis de longues pointes sur les faces. — **graterais,** à Semur, Côte-d'Or, ibid., I, p. 54.

graterèce, wall. de Bourlers, région de Chimay. Syn. **gaterèce,** wall. de Lavacherie sur-Ourthe. Terme de saboterie, outil pour aplanir le talon du sabot en dedans : *li graterèce po nètiè l' talon.* — Je crois que *gaterèce* est une déformation, et que la saboterie de Lavacherie est originaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse, comme il appert d'autres mots.

grimperé, picard, Corblet, p. 431; en fr. grimpereau. Comme le suffixe *-eau* du français est également *-eau* en picard, il faut bien interpréter *grimperé* par *-eret* ou par *-erez*.

grôyerèce, wallon de Monstreux-lez-Nivelles, dans *fauchèle grôyerèce*, faucille de forestier. Syn. *fièrmint a bûse.* — **grôyerèce,** à Clermont-Thimister, est substantif et signifie : serpe à long manche pour gruyer les haies, c'est-à-dire pour couper les branchettes du bas. BD 1907, p. 21.

hadrê, anc.-wallon. 1° sorte de chaudron : 1780 : « quattre marmittes de fer coulé, deux chaudrons *hadrays* et un grand à la lecive » *Reg. aux Œuvres de Sprimont*, n° 66, p. 252, (citation comm. par M. Jean Lejeune, de Jupille). — 2° Il y a un mot *hadrai* dans Lobet, 234, traduit par « baille, baquet fait de la moitié d'un tonneau scié en deux, baillotte, baquet de bois, tonneau défoncé d'un côté ». Gggg. II, 533, n'a fait qu'abréger Lobet; Body, *Voc. des tonneliers*, etc., B., 40, p. 257, définit de façon équivalente : « moitié d'un tonneau, tinette de brasseur ». C'est ce qu'on appelle communément *on côpé.* — Il semble bien

que l'idée de couper en deux, diviser, soit inhérente au n° 2; dès lors il doit être de même racine que le mha. hader « zerrisznes Zeugstück », que le w. *hade*, étriqué, et *hadrène*. C'est un diminutif. Mais le n° 1 est adjectif; le chaudron, qu'il qualifie, est un objet en fer. — 3° *hadrai d' boûre*, une assiette chargée de beurre, Malmedy, Body, *Voc. des agriculteurs*, B., t. 20, p. 86. Est-ce l'assiette qui s'appelle *hadrê*? est-ce la motte de beurre trop grosse?

halerasse, lorrain du pays messin, prune du *prunus fruticans Weihe*. Rolland, *Flore pop.*, V, p. 383. Le sens est : (prunes) à haler (secouer), propres à être secouées, donc halerèces.

hatcherê, liég.; **hètcherê**, verv.; **hatcher*é***, gaumais; couperet de cuisine à deux poignées, parfois à une seule (Herve), propre à hacher la verdure ou la viande sur le *tâveli* ou *plantche hatcherèce*. — Le hachereau de God. est un faux diminutif, de même que couperet.

hatchrèce, liég., nam ; *plantche hatcherèce*, ard., Spa, Body, *Voc. des charrons*, B., t. 8, p. 128; planche épaisse munie d'un rebord sur trois côtés, sur laquelle on hache la viande ou la verdure. — 2° *hatcherèce* signifie aussi le couperet à Liège, d'après Gggg., v° *hatcher*. Alors, au lieu de sous-entendre un nom générique masculin, comme fer ou couteau, qui explique le masc. wall. *hatcherê* comme le franç, couperet, il faut sous-entendre un nom fém., par ex. lame ou serpe. — 3° hache ou couperet qui sert à couper les os et à les casser, ainsi qu'à fendre les bêtes en deux. En France, pour ce dernier usage, on se sert de la « feuille à fendre ». Semertier, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 46. — 4° tranche, outil en acier qui sert à enlever les scories des parois des chaudières, Jean Lejeune, *Voc. des chaudronniers*, B., t. 40, p. 414.

hausseret, anc.-franç., chemin de halage, Godefroy. Syn. hausserée.

haverèce, wallon; en général, outil propre à *haver* (excaver, râper, racler). 1° pic des houilleurs, plat et tranchant, avec un manche en bois, servant à ouvrir des *héves* (rainures) dans les couches pour faciliter l'abatage, Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, B., t. 6, p. 201; Gggg., I. 283. — 2° *plantche haverèce*, grosse planche appuyée d'un côté sur deux pattes, ce qui en fait une espèce de chevalet bas, dont on se sert en tannerie pour aplanir les peaux en leur donnant partout la même épaisseur pour *haver* et *ravaler*), Bormans, *Le bon métier des tanneurs*,

B., t. 5, pp. 363, 367, 381. — L'ancien wallon écrit *xhavresse* : GGGG. II, 607 « manges de by et de xhavresses » (manches de pies et de h.) — Cf. THOMAS, p. 108, v° eschaverece.

heneri, Vosges, patois de la Bresse, baguette de coudrier, de laquelle on détache régulièrement les éclisses appelées *henons*, J. HINGRE, *Voc. de la Bresse*, dans *Bull. de la Soc. philomatique vosgienne*, t. 32, p. 90. Ce mot serait en wall. **hineré*, baguette à *hiner* (détacher des éclisses).

hènistrèce, wall., grive draine ou haute grive, *turdus viscivorus L.*, DEFRECHEUX, *Vocabulaire des noms wall. d'animaux*, B., t. 25, p. 55. L'adj. a été fabriqué sur la forme plus pure *hènistê* (eichenmistel) plutôt que sur *hènistrê*, gui. Le sens ne peut être que : (grive) relative au gui.

heûrèce, wall., dans *fotche heûrèce*, fourche à secouer le foin. BD 1907, p. 37. Pour *heûrerèce*. Cf. *cheûverèce*.

hêyerèce, wall., outil pour *hèyi*, chantourner les lames de scies.

hièrtcherèce, wall. liég., croc pour attirer le panier à l'orifice de la bure, BORMANS, *Voc. des houilleurs liég.*, p. 203. — Dans le sens de femme qui traine les paniers, il faut écrire *hièrtcherèsse* : c'est un autre mot, le féminin de *hièrtcheû*.

hiterê, wall., mioche. A rapprocher du gaumais *chiteré*, qui, se disant d'un papier, ne peut impliquer l'action.

hoterèce, anc.-wallon, trouvé dans le *Cartulaire de Fosses*, par BORGNET. 1°, p. 110 : « item, et toutefois que on reboutte ledit vivier, il doit avoir ou ventisea ung trou de tariere hotterecht (variante terrer hottereck, peut-être hollerecht, ajoute la note) jectant eawe par la maistresse buze, et en tout temps, pour servir la bonne ville ». 2°, p. 142-143 : « Item ont déclaré encor par icelle dite lettre que quand l'eawe est detenue et remise dedans le vivier l'Evesque, que ou ventiseau ou ventelle doit avoir ung trou de tarrier hottereche jettant eawe par la maistresse buze dudit vivier ». Le sens est tarière destinée à boucher la hote. C'est, d'après M. AUG. LURQUIN, ce qui s'appela plus tard à Fosse *li pilot do grand vèvi* et la *hote* est *li trô do pilot*. Il s'agit d'un étang intermittent dont l'eau était évacuée à certaines époques.

hottereau et **hotteret,** franç., cf. *Dict. gén.*, GOD., v° hotterel, exemple de 1359 : « sis hoteraus ». Hotteret est dans Trévoux, 1752. Sens : petite hotte grossière. Ces mots en *-ereau, -eret* décèlent d'anciennes formes à suffixe *-erez*, où, *-erez* n'étant plus compris, les terminaisons tournent folles et finissent par s'atta-

cher tantôt à *-erel*, tantôt à *-eret*. Le sens doit s'interpréter : panier, etc.) ressemblant grossièrement à une hotte.

hoûlerèce et **hoûdrèce**, anc.-wallon. M. René Dubois, auteur des *Rues de Huy*, a relevé les mentions d'une tour qui faisait partie des fortifications de la ville de Huy. Nous tenons de lui les formes suivantes, que nous rangeons, pour ne rien préjuger, dans l'ordre chronologique : 1° (tour) *hullereche*, 1407, de Schoolmeesters, *Notice hist. sur la seigneurie de Marchin et son église* (dans *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, 1873, p. 62) ; 2° (tour) *houlereiche*, 1434 : « moulin aux papiers appelé alle devantrenne fosse sis devant la thour houlereiche », *Archives de la Ville de Huy*, vol. 19, p. 173 ; 3° t. *hourlerece*, 1461, Schoolmeesters, ibid. ; 4° t. *houdresse*, 1540 : « mollin as papiers sis sur le Hoyoux en dessous de la tour houdresse », *Archives de la Ville de Huy*. vol. 19, p. 173 ; 5° t. *houldresse*, 1624, Schoolmeesters, ibid. ; 6° t. *houdresse*, 1663, Schoolmeesters, ibid. — Gggg. nous permet d'identifier ces formes dissemblables en enregistrant, t. I, p. 313, les formes synonymes *hoûremen*, *hoûdemen*, *hoûlemen*, *hoûnemen*, échafaud. Toute question de phonétique réservée, il est évident que *hoûlerèce* est à *hoûlemint* comme *houdrèce* est à *houdemint*, et que nous avons affaire à des variantes d'un même mot. Ce mot est dérivé de *hourd*, *hourt*, que Godefroy définit en général par retranchement, palissade de claies, et en particulier, d'après Viollet le Duc, par « ouvrage en bois, dressé au sommet des courtines ou des tours, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et donnant un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense ». Nul doute que la tour *hoûlerèce* ou *hoûrdrèce* de Huy ne fût une tour à galerie en bois ou encorbellement de cette nature. Nous traiterons ailleurs les questions d'origine, de filiation et de sémantique relatives à *hourd*, *hourder*, *hourler*, *hourlê*, etc.

houmerèce, wall. liég., verv. ; *choumerèce*, ardennais; *cheumerète*, chestrolais, Dasnoy, p. 140; *keumerèce* et *keumerète*, gaumais, Liégeois, *Lex. gaum.*, p. 162; *kémeroce*, vosgien, dans Thomas, p. 107, qui rapporte à tort *kémeroce* à cremerece; *chimerece*, Charleroi ; *scumète*, *escumète*, *écumète*, rouchi, Sigart, Delmotte, p. 224. Le sens est écumoire, littéralement passoire pour écumer le bouillon, etc. Il y a changement de suffixe dans les formes en *-ète*. Liégeois définit *keumerète* par petite écumoire, et *keumeresse* par écumoire, mais la distinction de sens est sans fondement. — Cf. Thomas, p. 108, v° escumerèce.

houperé, gaumais, Liégeois, *Lex. gaum.*, p. 142, **houperê**, chestrolais, Dasnoy, p. 267. Meulon que l'on fait à la fin de la première journée de fanage.

houteré, wall. liég., terme de mineur. Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, B., t. 6, p. 206, définit le mot : « bâtiment qui recouvre une bure aux bras ou petite fosse », et en fait un diminutif de *houte*, hutte Gggg., I. 314, donne les sens de magasin et lieu d'attente, puis il revient sur le sens au t. II, p. xxxv ; alors *houterai* signifie : en général, selon Simonon, hutte, abri ; en particulier, l'ensemble des bâtiments qui entourent la bure dans les petites exploitations, ce que l'on nomme aussi hutte en terme de mineurs. Enfin, au *Gloss. de l'anc. wall.*, Gggg. donne la forme houtreau : « ens houtreaux de fosses et huilleries (houilleries) », 1587. En dépit de cette forme en *-eau*, j'interprète le mot par bâtiment propre à se mettre *a houte* (à l'abri), à *s'ahouter*.

« **jottrait**, (hors d'usage), pièce de bois verticale adaptée aux extrémités des *hamindes*, et qui descend jusqu'au poitrail des chevaux », Bormans, *Voc. des houill.*, p. 208. La dernière partie est destinée à justifier l'étymologie que l'auteur fournit ensuite : « pour *diso-trait*? ». J'y vois un josterez, en wallon * *djosterê*.

lamerê, wall., bois attaché transversalement au front ou au cou d'un animal (vache, chien, porc, etc.) pour l'empêcher de traverser les haies. Renier, *Hist. du ban de Jalhay*, II, p. 69 : ordre « de munir de *billots* ou *lamrays* tous chiens de berger, mâtins de cour et autres, à peine de les voir tuer », 1715. — M. Randaxhe signale dans une communication manuscrite qu'à Thimister, Clermont, etc. (pays de Herve), *lamerê* désigne la toile épaisse, dite aussi *vantrin*, mise sous le ventre du taureau, du bélier, pour empêcher la copulation. Ce mot est-il identique au précédent? Il peut être aussi une déformation de *lanerê*, facilitée par ce fait que l'idée d'empêcher est commune aux deux objets. — Ce sens écarté, *lamerê* paraît dérivé de *lame* syn. de *lamè*. Gggg. II, 10, v° *lamai*, cite un exemple précieux, qui montre que le sens premier de *lamai* est palonnier, et que le billot mis au cou des animaux est seulement dit « en forme de lamay ». Si *lamè* prend aussi ce second sens, c'est par comparaison; le mot propre est *bâton lamerez*, substantivement *lamerê*

laneret, anc.-franç., pour lanerez; dans Godefroid : « cardon laneret, peigne laneret » : cardon ou carde pour la laine, pour peigner la laine. Thème nominal : lana + -aricius. — Mais le

fr. *laneresse*, fém. de *lanier*, ouvrier qui travaille la laine, est un substantif en *-erèsse*.

larèce, gaumais, Liégeois, *Lex. gaum.*, 144; *lérèce* à Chiny; côté d'une maison qui se trouve entre deux pignons. *Ans è abatu la lérèce, èle atot fadue*, on a abattu le mur de côté, il était lézardé. De latus + -aricia. Bien entendu, la *làrèce* est le mur de côté quand le pignon donne sur la rue, suivant l'ancienne façon de bâtir. — Godefroy donne laresse, arêtier. Ce sens est-il exact? Les exemples qu'il fournit sont conformes au sens wallon ci dessus.

lassèt, wallon, Lobet, = franç. **laceret**, « aujourd'hui remplacé par lacet, piton à grosse tête percée dans laquelle passe et pivote un corps mobile, tel par exemple qu'une tige d'espagnolette » : *Manuel* Roret *du serrurier*. Le *Dict. gén.* donne laceret et lasseret, piton à vis. La vraie forme est loceret = locerez, clou qui est percé en forme de *loce* (louche). En wallon, je ne me trouve que *laset* (= *lassèt*) dans Lobet, 326. — Cf. Thomas, 78 et 86; Godefroy, *loceret*.

laterê, wall. de Cherain (N. du Luxembourg), « petite » latte employée dans le plafonnage, dit A. Servais, *Voc. de Cherain*, dans le journal l'*Annonce* de Stavelot, n° du 30 avril 1905. S'agit-il vraiment de petites lattes, ou de bois plats, refendus, destinés, dans la pensée du menuisier ou du préparateur, à être utilisés comme lattes? Laterez existe en anc.-franç. sous les formes laterech, laterat (lateret dans Godefroy), mais qualifie clou : cleus lateres, cleu laterech, cloz laterat. Dans notre sens wallon, ce serait bois laterez.

lâterèce, gaumais, dans *goute lâterèce*, épanchement de lait, soit de la femme, soit d'un animal, surtout de la vache, Liégeois, *Compl. du lex. gaum.*, p. 80. De lacte + -aricia.

laverê, **lavrê**, wall., torchon, lavette, proprement linge destiné à laver (la vaisselle, etc). — Gggg., II, 17; Lobet, 328.

lèherê, wallon, n'est plus guère usité que dans l'expression *gône lèherè*. Remacle, 1re édition, p. 204, traduisait *lèhrai* par « jeune homme imberbe » et *geônn lehrai* (excusez l'orthographe) par « jeune évaporé ». Gggg, II, 20, insère cet article et fait du mot un dérivé du verbe *lére*, *léhou* (lire, lu) Tout porte à croire qu'il est un dérivé de *lèhe*, lice, chienne, et que le sens premier est « jeune chien ». Defrecheux, *Vocab. des noms wall. d'animaux*, 2e éd., p. 79, note le mot sous la forme *lèhrèt*, fém. *lèhrètte*, avec le sens de jeune chien, jeune chienne. Le mot n'est

resté qu'au figuré, dans *ḡône lèherè*, qui ne signifie ni jeune évaporé (Rm[1]), ni jeune important (Rm[2]), mais jeune garçon en quête d'amourette. Lobet, p. 339. le traduit ridiculement par « bacchant, qui court les bacchantes », mais il a la perception que le mot n'est employé que relativement au sexe. Disons que le sens premier est « propre à la lice, relatif à la lice », que *ḡônes lèherès* signifiait jadis petits d'une lice, *ḡône* étant le substantif et *lèherè* l'adjectif. Quand l'expression ne fut plus employée qu'au figuré, on crut que *ḡône* était l'adjectif et *lèherè* le substantif. On pourrait objecter qu'il est bien plus simple de considérer *lèhrai* comme un diminutif en -ellum, dont le féminin, avec changement de suffixe, sera *lehrète*. Mais a-t-on réfléchi à l'étrangeté de désigner le jeune chien mâle par un nom tiré de la lice et qui ne pourrait signifier que lice en petit, petite lice? Il est beaucoup plus logique d'admettre que tous les petits de la lice, mâles et femelles sans distinction, étaient désignés par les éleveurs et les chasseurs du nom générique de *licerez*, — comme d'autres objets relatifs à la lice, — de même que les petits de la louve sont des louverez, en wall. *leûverê*. Il faut ajouter que les substantifs féminins *lèherète* et *louverèce* ne doivent avoir été employés que quand le sens générique se fut éteint; le genre de ces noms en *-erez* dépend uniquement du substantif sous-entendu, non du sexe de l'objet désigné. — Le mot est souvent déformé : Lucien Colson, dans *Andri Malâhe*, dit *lès ḡônes lèvrès*; Gggg., dans ses extraits de Villers (B., t. 6, p. 58), note *on ḡône havrai* ou *hawrai*, un jeune blanc-bec. A moins que *haweré* ne vienne de *hawer*... — Scheler a noté, dans le *Catholicon de Lille*, le mot **leceresse**, qui est le féminin de notre *lèherè* : « ganea, leceresse, putain ». *Lèhe* a le même sens en wallon.

lèperê, wallon, 1° grosse lèvre; 2° morceau de chair ou de viande semblable à une grosse lèvre, Gggg., II, 221, v° *lèpe*, et 29, v° *lipète*; id. dans Semertier, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 61. — 3° pince, languette ménagée sur le devant du fer à cheval et s'appliquant contre le devant du sabot, Lobet, p. 330. 4° « toyère, pointe au devant [?] d'une hache, qui entre dans le manche et la soutient », Lobet, p. 669.

leûverê, wallon, louveteau, Defrecheux, *Voc. des noms wall. d'animaux*, v° *leûvrai*. — **loverèce**, dans *lovresse-fosse*, l. d. à Francorchamps, noté aux Archives par M. Jean Lejeune. — **louverèce, loverèce**, louve, Rm[2], Defrecheux, *o. c.* On ne trouve pas *leûverèce*. La suite des sens a dû être : relative au loup,

ou aux loups; louveteau femelle, jeune louve. Cf. *lèherê*. — *Loverèce* a aussi le sens de coureuse, Gggg., II, 42. Cf. lècerèce, v° *lèherê*.

[**leuverê**, wall., lucarne, Gggg., II, 25 et 614. Dérivé par le suffixe -ellum de l'anc.-franç. luver, louer (?), Godefroy : lovier, lucarne), d'après la note de Scheler à Gggg., II, 614; celui-ci en fait un diminutif de *leuve*, larmière.]

***leverez**. Gggg., II, 309, v° *rilivrese*, note l'ancien levairitz, au sens de accoucheu(se?). Si mal que soit graphié ce levairitz, il est difficile de ne pas y reconnaître un levaricius.

lignerê, wall., lange. Gggg. II, 28, écrit *linièrai*, qui n'est pas conforme à la prononciation. Il le fait venir de lineus, qui a donné linge, comme laneus a donne lange, d'abord adjectif. Lange substantif a son adjectif en -aricius : lamerez, Godefroy. Je conjecture donc *drap ligneréz*, pièce ou carré de lin, pour emmaillotter.

lingeret, anc.-franç., celui qui porte de beau linge. Godefroy. Sens premier : qui aime le linge. Cf. armerez.

liseret, wall. de Neufchâteau, Dasnoy, pp. 302, 128, liseré. Le *Dict. gén.* fait de liseré le participe de liserer, dérivé de lisière, qui est donné comme d'origine inconnue. Mais on pourrait faire de liseré un dérivé de *lise, radical de lisière et de l'anc.-franç. lisiette (lisière). Le verbe liserer se serait développé du substantif compris comme un participe passé. Dans cette hypothèse, le sens premier de *liseré* serait : pour servir de *lise : fil, tissu, cordon, ruban liseré. Quant au thème, je note simplement que l'ardennais dit *lèstre* et que l'*i* n'est peut-être pas primitif.

lîstrê, wallon ard., liég., verv., stavelotain; à Namur *listia*, Pirsoul, *Dict.*, I, 385; lissoir, palette de plafonneur, qui *sert à lisser* les murs recouverts de plâtre ou de ciment. Je trouve *listriau* dans Gggg., II, 615, dans un texte de 1581 : « ceux qui... useront du listriau couvrant et placquant édifice ». Gggg., qui ne connaissait pas le mot d'autre part, traduit par mortier. Je conjecture, en dépit de la forme *listreau*, qui me paraît être une francisation maladroite, que la forme première est *listerez*, avec le sens de : (outil, palette) pour *lister* Mais qu'est-ce que lister? Ce verbe manque dans les dictionnaires; cependant le fr. liste, listel, l'all. *leiste*, l'ital. *lista*, m'empêchent d'y voir un simple synonyme de lisser; je lui attribue le sens de façonner les bords, délimiter des filets.

lîterê, gaumais et chestrolais : *litré* à Prouvy, *litré*, *litriè* à Virton, d'après Maus, *Dict.* manuscrit; *litre* à Neufchâteau, Dasnoy, p. 85, et à Chiny. Le mot, au singulier, signifie : châssis d'une charrette, les deux « longues pièces de bois [reliées par des traverses] qui forment à la fois le fond de la charrette et les brancards », Dasnoy. *Vous tèrerez lu litrê d' la tchèrète et vous mètrez l' barù* (la caisse du tombereau) *s' lès rües* (roues), Chiny. On dit aussi *litè*, qui est *lêtê* dans le Nord, Body, *Voc. des charrons*, B., t. 8, p. 101. Les deux mots paraissent dérivés de lectum, lit, au sens de base ou châssis de la charrette. L'un est un diminutif en -ellum, l'autre un dérivé en -aricium au sens de : pour former le lit, pour servir de lit ou base.

***liverê**, anc.-wallon. On trouve dans Bormans, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 271, les textes suivants : « *livrea*, poids de 12 livres servant autrefois d'unité pour vendre la laine » ; — « les pessants condist *livreaux*... », 1527, 1566 ; — « avoir poise 26 *livrars* de laynes », 1580. — Pourquoi un poids de 12 livres serait-il désigné par un diminutif de livre, et pourquoi ce diminutif serait-il au masculin ? J'en conclus que *livreaux*, *livrars*, et même *livrea*, sont des graphies maladroites et contradictoires, qui interprètent un terme *livrê* ou plutôt *liverè*, déformé de livrerez = libraricius par superposition des deux *r*. *Lès pèsants livrès*, comme on devait prononcer en 1527, sont les poids métalliques qui comptent par livres, consistant en livres, par opposition aux poids d'une horloge, d'un tourne-broche ; puis *livrê* a signifié tout seul cette espèce de poids, et enfin une unité de poids.

lîverète, wallon, forme en bois pour mesurer le beurre en livres, Gggg., II, 30. — Inventaire de 1758 de Mainvault (Ath), comm. de M. J. Dewert. *Liverète* s'emploie encore aujourd'hui à Ath dans le sens donné par Gggg. On dit même une liverète de cerises, désignant une forme semblable à une liverète à beurre retournée, et le contenu de cette liverète, les cerises elles-mêmes. Comme *liverète* n'est pas une petite livre, j'y vois une déformation de *liverèce* (au sens de forme *livrerèce*) analogue à celle de *escumerète*, etc.

liveriche, anc.-wallon, d'une livre, consistant en une livre. « J. Michelo, boulanger, veut qu'on distribue aux pauvres à ses anniversaires : decem panes seu *miche* in vulgari dicts *miches liveriches* », 1415 : Bormans, *Documents divers* dans B., t. 6, p. 105. « Item, du pain de iiij. muis spelte en *miche livriche* »,

1432 : Bormans, *ibid.*, p. 110. « Un muid de blé devera donner 120 *miches liveriches* », Chartes I, 113, 3 : Semertier, *Voc. des boulangers*, B., t. 34, p. 274. Je trouve encore *livriche* dans une ordonnance du Prince-Évêque de 1751 relative à Verviers. Il paraît résulter de ces textes que *liveriche* = *liverèche* = *livrerèche*. 1° Il y a eu dans ce mot superposition des deux *r*, phénomène expliqué par M. Thomas, *o. c.*, p. 69. 2° On trouve *-iche* pour *-èche* dans brasserich (Thomas, p. 95 et 74), peut-être dans bourriche ; dans l'anglais (normand) butteris (Thomas, p. 101) : sont-ce des restes de la forme à *i* long -arīcius? ou faut-il expliquer *liveriche* par allitération avec *miche*?

lomberê, wallon Ggg., II, 35, écrit *lomberai*, griblette de porc, échinée. Semertier, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 61, donne *lombrai* et *longrai*, avec le même sens, et ajoute en note que le mot se dit aussi d'un petit morceau de viande adhérent en partie à l'épine dorsale du bœuf. Comme il ne s'agit pas de petits lombes, on est bien forcé d'interpréter par lomberez, morceau ayant rapport aux lombes.

longuerèce, anc.-wall., terme d'extraction d'ardoises, est dans Delmotte, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 405, v° *longueresse*, et dans Littré. On taille dans la carrière d'ardoises des prismes rectangulaires allongés; on débite ces masses par le clivage dans une hutte en dehors de la mine. Ce sont ces masses prismatiques allongées, avant la mise en œuvre, qui s'appellent *longuerèces*. Le sens primitif doit être adjectival, comme pour *panerèce* : 1° relatif à la longueur, 2° entaille ou face dans le sens de la longueur, 3° bloc détaché en longueur. — Thomas ajoute que Mozin connait seulement *longuesse* (« partie de la carrière qu'un ouvrier travaille »), ce qui nous fournit un mot en -itia du type paresse, grossesse.

lozeré, wallon, cordonnet brodé au chef d'une étoffe pour l'embellir, Martin Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps*, B., t. 40.

makerê, anc.-wallon. Instrument en forme de râteau avec lequel on allonge le drap en le battant (*maker*). Bormans, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 272, croit que ce mot est le même que *makerê*, sorcier, fr. maquereau. Partant de là, il s'évertue bien inutilement à montrer que la sorcellerie consiste ici à tromper en allongeant le drap indûment. On trouve *macrea* dans une charte de 1527, dont Bormans, *o. c.*, p. 133 et 272, donne cette phrase : « On ne peut dorénavant plus employer l'instrument appelé *macrea* pour attacher la tête de l'étoffe à la *wende* ». — Le sens

primitif doit être : instrument pour *maker*. Il a sonné ensuite comme un diminutif de *makeü*.

monterèce, anc.-wall., dans *xhalles montresses* : « hereirs, mairnis, xhameaux de chaer, xhalles montresses et xhalles d'aoust » (1382), Renier, *Histoire du ban de Jalhay*, II, p. 33. Le sens est : échelles propres à monter, servant à monter, par opposition aux échelles des charrettes ou ridelles, etc.

moteret, anc.-franç., « aux motterets de la rivière » : mottes ou monticules formés par érosion le long d'une rivière, Godefroy. Diminutif en -er-et ?

moudresse, gaumais, destiné à moudre ; dans « pierres moudresses », 1254, charte d'affranchissement de la communauté de Limes (comm. de Gérouville, arr. de Virton, prov. de Luxembourg), dans Tandel, *Comm. lux.*, t. III, p. 178. Déformation de moûdrerèce.

moûnerê, wall., nom de la mésange à longue queue, *Acredula caudata L.*, Defrecheux, *Voc. de la faune wall.*, v° *masinʒje*, (B., t. 25). Le sens premier est : relatif au meunier (suffixe -aricius), ou : petit meunier (suffixe -ellus), parce que, comme le meunier, cet oiseau a la tête et le haut du corps blancs. Le synonyme *moûnî* milite en faveur d'un *moûnerê* diminutif.

mousseré, gaumais (Chiny, Étalle) ; **moussiré**, chestrolais, Neufchâteau, Dasnoy ; **mosserê**, ardennais, Laroche (*mossè* dans le N.-E. wallon, *mosset* et *mossia* à Namur, Pirsoul ; *moussé*, *mousset* en rouchi). Si le namurois *mosseria*, que donne Defrecheux, est confirmé, il faut admettre un suffixe diminutif dans *mosserè*. Sinon, il est permis de l'interpréter dans le sens primitif de litière, tapis, etc., formé de mousse, ou encore lieu abondant en mousse. Je trouve en effet un lieu dit « pré le mousseré » à Breuvanne, commune de Tintigny, prov. de Luxembourg (Tandel, *Comm. lux.*, t. III, p. 741) : or ce nom ne peut signifier « pré mousse », mais « pré bon pour produire de la mousse, pré trop humide ».

murê ou murèt, wall., giroflée de muraille, *Cheiranthus cheiri L.* — Variantes : Gggg., II, 148, donne pour le liég. et le nam. *murè*, pour le rouchi *muré*. Sigart (Mons) a *muret* et *meuret*. Hécart (Pas-de-Calais) a *muret*. Lezaack (Spa) *meuret*. Synonyme *muralyer*. Comme un diminutif *muret* ou *muré* signifierait petit mur, je vois dans *muret* un primitif *murerez*, propre aux murailles.

muserèce, wall. de Neufchâteau, Dasnoy 421, *miserète*, Gggg., II, 120, v° *mizuète*. Musaraigne. De *mus*, souris. Sens primitif : animal des champs ressemblant à la souris.

nokerê, wall., 1° broussin, excroissance d'une plante ligneuse, Remacle [1], 233, et Remacle [2], II, 350, v° *nokrai*; Gggg., II, 166. — 2° *nokerè*, *noukerè*, pointe spéciale du clou de fer à cheval, Trillet, *Voc. de la fabric. des clous...*, B., t. 50, p. 633. Le sens primitif est : qui ressemble à un nœud, qui a des analogies avec un nœud.

[**noyerèce** Du Cange a tiré d'un ancien glossaire latin-français la phrase « natrix, noerresce, un serpent ». On doit évidemment comprendre noerrese comme une traduction de natrix, nageuse, donc comme le féminin en *-esse* de neor, nageur. Peut-être, comme nom de l'hydre ou d'un serpent d'eau, le mot est-il en *-erèce* : serpent destiné à nager, capable de nager.]

panerèce, wallon. 1° face de la brique destinée à l'extérieur du mur. C'est le long côté par opposition au côté court, appelé boutisse. *Lè pareùs' d'ine briquetirèye sont faites a boutisses èt panerèces*, G. Halleux, *Supplément au voc. du briquetier* (inédit). 2° pierre ou brique employée en parement, c'est-à-dire de façon que son côté long soit dans le surface du mur, pour former le *pan* de la muraille. La boutisse est celle dont le côté court reste visible. — Gggg., II, 190; Thomas, p. 91. — Ces mots *paneresse* (avec *ss*) et *boutisse* sont français au sens 2; cependant le sens primitif doit avoir été adjectival : face panerèce, face boutisse; puis face a été sous-entendu; puis le nom a passé de la face a la brique placée d'une certaine façon.

passerète, wall. chestrolais et gaumais, Dasnoy, *Dict. wall.-franç.*, p. 387, 145, ustensile pour passer, passoire. Il y a changement de *-èce* en *-ète* ou formation analogique d'après *cheumerète*, nord-wallon *choumerèce*, *houmerèce*, écumoire.

pateur*é*, gaumais, Liégeois, *Lex. gaum.*, p. 155, rustre, homme mal élevé. Le même a aussi *pateureau*, terrain inculte, prairie sèche où l'on ne récolte pas de foin, et où l'on se contente de faire pâturer les bêtes. Ce dernier doit être un mot étranger; sinon, le suffixe *eau* n'y existe qu'en apparence. Quant à *pateuré*, j'y vois un primitif past(r)erez, relatif au pâtre.

* **pescherez**, anc.-français. On trouve dans Du C., *Gloss. franç.*, p. 259, l'expression battelet pescheret, nacelle pour pêcher. A rapprocher de pescherez, oiseau qui pêche, donné par Thomas, p. 105.

pèserê, wall., balance romaine, à Liers : « balance américaine servant à éprouver la force d'un ressort », Closset, *Voc. de l'armurier*, B., t. 34, p. 215. C'est donc un instrument qui, sans ressembler à la balance, sert à peser. En liég. *pèse*, Forir, Hubert, franç. peson.

pèterê, wallon, 1° bâton ferré pour frapper (*pèter*) sur la glace, etc.; syn. de *piquerê*, Gggg, II, 215. — 2° bâton garni d'une pointe de fer et qui sert de canne aux paysans, Body, *Voc. des tonneliers, etc.*, p. 280. — 3° *pèterê*, gaumais, Virton, Maus : *puterê*. Tintigny, Liégeois, *Lex. gaum.*, p. 161 : *putere*, chestrolais, Neufchâteau, Dasnoy, p. 30, sorbier des oiseleurs, *sorbus aucuparia L.* — M. Maury, de Chiny, me dit qu'on grille ce bois pour en faire des manches d'outils, et qu'il pétille beaucoup à cette opération. De là son nom. Le rouchi a *pètriau*, le champenois *pètreau*, au sens de genévrier, parce que les branches de genévrier pétillent beaucoup quand on les brûle. — 4° *pèterê*, ardennais, Cherain, petite poire, ce que l'on appelle aussi pour la même raison *craquète*. — 5° nom de lieu à Sprimont : « item demy journal ou environ d'orge mellé a petteray [= à pèterê] », 1699. (*Œuvres de Sprimont*, reg. 45, fol. 7 v° (Comm. de M. Jean Lejeune, de Jupille). — 6° *pètrèles*, Genappe, petites poires, pommes, pommes de terre (comm. de M. J. Dewert).

pîcerê, wall., traverse en bois qui porte les lames. Martin Lejeune, *Voc. de l'apprêteur en draps*, B., t. 40, écrit *piss'rai* comme *pise* perche, et différemment de *picège* pinçage. J'en conclus qu'il faut écrire *pice* perche, *picerê* petite perche.]

les **piètresses**, lieu dit à Jupille. Doit s'écrire *piètrèces* et signifie : terres propres aux perdrix. M. Haust, qui me signale ce mot, ajoute : « Dans mes notes sur la *Toponymie de Jupille* de MM. Lejeune et Jacquemotte, j'explique ce mot comme dérivé de *piètri* à l'aide du suffixe *-èsse*, lat. -icia. Je crois maintenant que *piètrèces* est une simplification de *piètrerèces*. Comparez *bèvrèsse* ».

pincheriau, rouchi, picard, Vermesse, p. 386 : pince de paveur, ciseau de maçon pour couper les murailles. Faux diminutif, semble-t-il, par substitution de suffixe.

[**pinerèsse**, anc.-wall., peigneuse. Privilège des drapiers d'Ath, dans Bormans, *Le bon métier des drapiers*, B., t. 9, p. 278, v° *peigne*. En l'absence du texte de la charte, j'avais cru bon, dans la première édition de ce travail, d'interpréter *peigneuse* par instrument pour peigner la laine. M. J. Dewert, d'Ath, m'a

envoye la phrase du texte, qui supprime toute équivoque : 1461, « Item et sour le fait des pineresses, garderesses et filleresses d'icelle dicte ville...].

piquerê, wall., bâton pointu, propre à piquer. Spécialement : 1° les deux bâtons, armés de pointes de fer, dont les enfants se servent pour faire avancer leur traîneau. (Verviers, Jupille). — 2° aiguillon pour piquer les bœufs, SEMERTIER, *Voc. de la boucherie*, B., t. 35, p. 78. — 3° pointe carrée, pliée d'équerre, servant à élargir les trous, JACQUEMIN, *Voc. du serrurier*, B., t. 16, p. 237. — 4° *ǵolis piquerès*, bâtons feuillus et ornés, de processions et de fêtes. — 5° *piquerè a bayonète, piquerè a maclote*, LOBET, 424. — Faut-il comprendre : petite pique? ou bâton disposé de façon à piquer (la glace, le bœuf, etc.) ou à être piqué (en terre)? — On trouve dans la *Flore* de ROLLAND, I, p. 54, le mot piquerau (-ot?) en Anjou et Poitou pour désigner le *ranunculus arvensis L.* — Comparez piqueret de GOD., dont l'exemple est « claus piqueres », clous, non pointus comme traduit GOD., mais destinés à piquer.

planerê, wall., sitelle d'Europe, syn. grimpereau bleu, pic bleu; namurois *planeria* (?), d'après DEFRECHEUX.

[**plastrê**, wallon, pâtée, GGGG. II, 233. C'est un diminutif dont la traduction par pâtée ne rend pas tout le pittoresque. D'abord *plåstrer* et *plåsse* sont dits comiquement de la nourriture. Un *plastrè* est un bon petit papin qu'on se colle dans l'estomac!]

platrèce, PIRSOUL, II, 149, outil pour étendre le plâtre. Le mot doit être emprunté; sinon, il aurait la forme *plausterèce*. Au reste, cette forme empruntée (au rouchi?) doit être elle-même pour *plàtrerèce*, par superposition des deux *re*.

plazeré, gaumais : Buzenol, Sainte-Marie, 1° petite place en général, petit terrain bien plat : *v'la in vilaǵe qu'èst bati su in bé plazeré*. 2° pelouse devant la maison pour y étendre le linge au soleil (*mète a la rive*). 3° clairière. Le mot a mieux conservé que le primitif place, lat. platea, le sens de terrain plat. Mais est-il un diminutif, comme le sens 1 semble l'indiquer, ou un locus plateariciu s?

plènerèce, wallon, outil de tourneur servant à planer les cylindres de laminoirs, planeuse. JEAN LEJEUNE, *Voc. du fabricant de fonte, fer et acier*, dans B., t. 43, p. 209.

plonkerê, wall., syn. *plonkèt, plonkeù, plonkerou*, grèbe castagneux, *Podiceps fluviatilis minor Gm.*, plongeon de rivière. Diminutif signifiant petit plongeur?]

pokerê, wallon, orgelet : selon Hubert, *Dict.*, « poireau », c'est-à-dire verrue, Gggg., II, 242. Le sens premier doit être : bouton ressemblant aux *pokes* ou pustules de la petite vérole. Ni l'orgelet ni la verrue ne sont plus petits que les *pokes* de façon à justifier un diminutif.

Porcheresse, commune de la prov. de Luxembourg, arrondissement de Neufchâteau. Porcaritias en 902, puis Porcereche dans les actes romans; commune de la prov. de Namur, arrond. de Dinant. Il faudrait écrire Porcherèce, de porcaricia, car il ne s'agit pas ici de *pwatcherèsse*, gardeuse de porcs, mais d'une place pour les porcs, soit comme étable, soit pour la glandée. Comme ce nom appartient à une quinzaine de lieux dits et communes de France, d'après le relevé de M. Thomas, p. 92, je pense qu'il s'agit plutôt d'un endroit coutumier où le porcher d'un village menait jadis son troupeau de porcs (*sânre*) à la glandée.

pordjèterèce, wall., truelle destinée à gobeter ou rejointoyer (*pordjèter*, litt^t pro-jeter), Pirsoul, II, 167. *Ridjèterèce* a le même sens. Lobet, 449, définit ainsi : petite truelle qui n'est mise en usage par le plafonneur que pour les ornements en relief, [par] le maçon [que] pour crépir. De plus, il appelle *pordjètèdje* un crépi laissant les pierres ou briques apparentes et ne couvrant que les joints.

poterèce, rouchi. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre française ou wallonne*, p. 404, fournit l'article : « Potresse, potasse, terre à poterie ». La première de ces formes, dont la seconde n'est qu'une déformation, signifie évidemment, dans le sens adjectival, propre à faire des pots; terre est sous-entendu.

purerèce, wallon, dans *banse purerèce*, manne ou panier d'osier destiné à laisser égoutter les écorces qu'on retire des *bassements* ou *coûvelâs*. Bormans, *Le bon métier des tanneurs*, v^t *purresse*, p 382, 365, 370.

pwèterê, wallon. 1° bâton destiné à porter deux seaux sur l'épaule, palanche, Gggg., II, 241, v° *poirter* ; Body, *Voc. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 284, syn. *coûbe*. 2° *pwèterê d' l'anseù*, traversier, bâton pour porter les cordes dans un métier de tisserand. 3° *pwèterê d' mèsti*, 1° bâton porte-lames, destiné à hausser et baisser alternativement les lames du métier; 2° cassin, châssis situé au-dessus du métier à tisser, destiné à porter les poulies. D'après Bormans, *Le bon métier des drapiers...*, dans B., t. 9, p. 281. — 4° au plur., deux bâtons croisés derrière la nuque,

destinés à porter un panier ou quelque autre fardeau sur le dos. — 5 deux perches parallèles portées horizontalement par deux personnes, destinées à transporter comme sur un brancard, du foin, etc., S. Randaxhe, BD 1907, p. 105. — Le thème est verbal. Un diminutif en -ellum n'aurait aucune raison d'être.

qwârerèce, wallon, dans *hèpe qwârerèce*, hache destinée à *qwârer* (équarrir), A. Body, *Voc. des charrons, etc.*, dans B., t. 8, p. 93.

rac'têrèce, wallon namurois, Pirsoul, II, 185 : « chaîne que l'on attache au timon d'un chariot ». Le sens générique est : chaîne destinée à retenir ; je n'ai pu préciser la définition insuffisante de Pirsoul.

rafilerèce, wallon, pierre de rémouleur, pour affiler les tranchants, Body, *Voc. des charrons, etc.*, B., t. 8, p. 111, et *Voc. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 287.

recevrèce, nom d'un édicule du xve siècle bâti à côté de la remarquable église gothique d'Avioth, près de Montmédy. Cette chapelle détachée servait à recevoir les offrandes apportées par les paroisses voisines le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Un fac-simile de ce curieux monument se trouve au musée rétrospectif du Trocadéro. Viollet-le-Duc lui a consacré une monographie dans son dictionnaire d'architecture. Une étude complète sur l'église d'Avioth a paru dans le *Bulletin de l'Institut archéologique d'Arlon*. Enfin Jean d'Ardenne la décrit dans son guide du touriste l'*Ardenne*, t. I, p. 273-275, édition de 1903.

rejoindrèce, montois, varlope, long rabot, Delmotte, *Essai d'un gloss. wall.*, p. 589.

rèperèce, wallon, sarcloir, nom que prend la *bouterèce* à Lincent-lez-Hannut. Dérivé de *rèper*, franç. riper, gratter.

ricèperèce, wallon ; *ruciperèce*, gaumais, Liégeois, *Compl.*, p. 115 ; grande scie pour *ricèper*, c'est-à-dire pour scier transversalement un tronc d'arbre, Gggg., II, 314. S'appelle aussi *fièr a ricèpe, ricèpe, ricèpeü, côperèce*, Pirsoul, II, 207 ; Body, *Voc. des charrons, etc.*, B., t. 8, p. 119.

ricranerèce, wallon, espèce de scie destinée à *ricraner*, c'est-à-dire à scier suivant une ligne courbe. Elle sert surtout dans la préparation des bois de fusil, Gggg., II, 302 ; Thomas, 107 et 109.

Cf. *crènerèce*.

ridjèterèce, wallon, petite truelle pour *ridjèter* (récrépir), Gggg., II, 307, d'après Lobet, 489, qui ajoute : truelle qui n'est

mise en usage que pour de menus ouvrages de maçons, de plafonneurs. Cf. *porĝèterèce*.

rifenderèce, liég., dans *sôye rifinderèce*, MATHELOT, *Voc. de l'artisan maçon*, B., t. 11, p. 124; *refendrèce*, rouchi, « scie à scier de long » : DELMOTTE, *Essai d'un gloss. wallon* (montois), p. 587.

rilîverèce, liég., verv.; *relèverèce*, rouchi, garde de couches, GGGG., II, 309. — Cf. *leverez*.

riparerèce, wallon namurois, outil pour recrépir, *riparer*, GGGG. II, 312; PIRSOUL, II, 220; THOMAS, 109. GGGG. a en outre un article *réparerèce*, namurois, a qui il donne, comme premier sens, le sens précédent, comme second sens : partie de la machine appelée *brôye*, qui sert à élever les bois. La *brôye* est un élévateur à levier. Que faut-il penser de ces deux formes? Le Namurois Pirsoul, faisant un dictionnaire namurois, s'est contenté, comme il lui arrive souvent, d'enregistrer les notes du Liégeois Grandgagnage sous le titre *ripar'resse*.

ripasserèce, wallon, carde très fine pour « repasser » la laine déjà cardée, BORMANS, *Gloss. du métier des drapiers*, B., t. 9, p. 283.

sabouré, picard, VERMESSE, 453; sable grossier, sable à écurer. Je conjecture sablerez avec le sens de : gravier ressemblant à du sable.

[**samerèsse**, wallon liég., cigale à l'écume (*same*), sauterelle enveloppée d'une sorte d'écume, GGGG., II, 338. Sans doute il faut ici comprendre que cette cigale fabrique son écume, elle fait l'action : le mot est en -erèsse.]

1. **sèmerèce**, (aussi *sèm-*, *sinm-*), pierre à aiguiser, GGGG., II, 355, v° *sème*; THOMAS, p. 110.

2. **sèmerèce**, wallon, dans *banse sèmerèce*, manne destinée à recevoir les graines à semer, plus simplement manne ou panier pour semer. BODY, *Vocab. des tonneliers, etc.*, B., t. 10, p. 294, l'appelle aussi *sèmeù* (panier en paille à forme évasée et anse). Je ne doute pas, cependant, que *sèmerèce* ne soit formé avec le suffixe -aricius : les mots en *-erèsse* ne restent pas accompagnés de leur substantif.

septembreche, adj., GODEFROY, forme picarde. (Notre Dame) de septembre. C'est la fête de la Nativité de N.-D., qui se célèbre le 8 septembre.

sîzerèsse, **sîzènerèsse**, **sîzerète**, wall., var. *sizeù*, *sizète*, colchique d'automne. Fleur relative aux *sizes*, longues soirées d'au-

tomne, c'est-à-dire apparaissant avec elles? ou fleur veilleuse, comme l'indiquerait son nom wallon de *sizeù*, veilleur, et son nom français de veilleuse?

1. **soperèce**, wallon. Dasnoy, p. 85, écrit *sous-presse* (!) et définit « lisoir, pièce de bois qui recouvre l'essieu de derrière et dans laquelle sont implantés les *moutons* (bras) ». Bormans, *Voc. des houilleurs liég.*, p. 239, écrit : « *sopresse*, s. f., (hors d'usage), pièce de bois faisant partie d'un *herna a ḡ'và*, dans laquelle est fixée la *pèlète* ou le *bousson* [pivot] de l'arbre qui tourne ». Enfin Gggg., II, 375, donne le mot comme usité en Condroz avec cette définition : « partie d'un chariot, pièce de bois transversale sur laquelle repose et pivote le *hamè* ». Body, *Voc. des agric.*, B., t. 20, p. 181, reprend le mot comme existant en Ardenne et reproduit la définition de Gggg.

2. **soperèce**, namurois, ardennais. Le sens de levain que donne Gggg. est erroné; celui que donne Pirsoul : « action de préparer la pâte pour faire le pain, puis de la laisser [action de laisser!] lever » ne convient pas à un substantif. On dit *fé soperèce*, préparer la pâte, à Namur, à Sprimont : c'est une déformation de *fé s' soperèce*, car à Laroche on dit *ḡi m' va fé m' soperèce*. La *soperèce* n'est pas la levure, ni le levain ; c'est la première pâte résultant du levain dilué dans de l'eau tiède avec un peu de farine. On laisse lever cette base de la pâte avant de la mêler à la masse de farine à pétrir.

sotcherî, Montbéliard, Contejean, la sarriette, = secherez, herbe pour sécher (*sotchi*).

[**spiterê**, wall., saumoneau à l'âge de *spiter*, propre à *spiter*. Ce verbe, qui signifie au sens propre éclabousser, jaillir, est pris ici, comme dans l'adjectif *spitant*, au sens de faire des mouvements vifs, des sauts et des bonds. — Gggg., II, 388.]

spouseroû, anneau de mariage, Faymonville, dans J. Bastin, *Voc. de Faym.*, p. 59. Nous avons affaire à un *espouserez, destiné à épouser, qui, à l'époque de la désorganisation de *-erez* est devenu *sposereal* en français, *spouseroù* en Wallonie prussienne. On trouvera peut-être ailleurs *sposeré*, *sposerè* mieux conservé.

stèssinerèce, wall., cuiller pour *èstèssiner* (arroser un rôti à la broche), Gggg., II, 399. De *èstèssiner* ou *tèssiner*, que Gggg., I, 196, donne sans étymologie.

[**tastrê**, wall. de Malmedy. Villers, *Extraits de* Gggg. dans

B., t. 6, p. 87, donne « *tastrai*, solive, soliveau ». C'est un diminutif de tastre, poutre, dont God. donne deux exemples.]

tchak'terèce, wall. : 1° pierre plate servant à une espèce de jeu de billes. *Djouwer al tchak'terèce*, c'est jouer à retourner, avec une bille qu'on laisse tomber d'une certaine hauteur, des pièces de monnaie mises à plat sur une pierre. Littéralement : pierre propre à *tchak'ter*. Le verbe signifie produire des bruits, des *tchak*, en heurtant la pièce avec la bille. Voy. Delaite, *Glossaire des jeux wallons de Liège*, dans B., t. 27, p. 142. — 2° filet pour pêcher au choc, pour *tchak'ter*, A. Jacquemin, *Voc. du pêcheur*, B., t. 29, p. 253. Le sens donné dans BD 1909, p. 28, s'éloigne beaucoup de celui-là : *pèchi al tchak'terèce* signifierait, à Andenne, pêcher avec un poisson d'étain ou de plomb comme amorce. On agite ce faux poisson, qui *tchik'tèye*, c'est-à-dire qui avance par *tchikèts*, par courtes étapes. Ce rapprochement de mots rend louche la définition elle-même. 3° Au contraire, *tchak'terèsse*, grive qui fait *tchak-tchak*, semble bien être d'un adjectif en *-eresse*.

tchanteryè, gaumais de Virton ; *tchanteré*, gaumais du nord ; *tchanterè*, chestrolais : 1° grillon, Maus. *Dict.* (manuscrit) ; Liégeois, *Lexique gaum.*, p. 111 ; Dasnoy, p. 275. 2° *tchanterè dès bruyères*, alouette pipi, Dasnoy, p. 372. — Est-ce un vrai diminutif de chanteur, ou un faux diminutif, produit par méprise de suffixe, comme doit l'être l'anc.-franç. *chanterel*, livre d'église, qui n'est ni un petit chanteur, ni un chanteur, mais un livre *chanterez* ? Le président de Brosses dit encore adjectivement des alouettes chanterelles (voy. *Dict. gén.*, *sub v°*).

[**tchapitré**, gaumais, salle en avant de la tour à l'église paroissiale de Jamoigne (Luxembourg méridional). Comm. manuscrite de M. L. Roger. Il existe un chapitreau en dialecte normand (cf. God., v° chapitel) qui signifie auvent, porche d'église.]

tchèdjerèçe, wallon, « fourche à manche long, plus gros, à dents plus larges que la *fotche d'awous'* ». BD 1907, p. 37. Elle est à deux dents et sert à enfourcher et à charger le foin.

tinderè, wall., défini par Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*, B., t. VI, 2e partie, 1862 : « pièce de bois que l'on chasse entre deux autres pour maintenir celles-ci en place. De *tini* (tenir) ». Je crois plutôt que ce mot vient de *tinde* (tendre), car le *d* ne s'explique point par le verbe *tini* ou *tinre*, et qu'il faut y voir une simplification d'un *tindreré*, pièce pour tendre.

tonderèce, wall. de Clermont-Thimister, dans *hèpe tôderèce*, serpe destinée à tondre les haies, c.-à-d. à couper les grandes branches qui dépassent, la cognée étant réservée pour les tiges et les arbres, S. Randaxhe, dans BD 1907, p. 19.

toûnerèce, wallon, dans *pîre toûnerèce*, meule de moulin, meule à aiguiser ; proprement : pierre taillée et disposée de façon à tourner.

truicerèce, anc.-franç., dans « plaie truiceresse »; adj. que Godefroy traduit par perforante Le thème est un dérivé de *traucum, trou. Le sens est : propre ou destiné à perforer.

Vacherèce, l. d. du Luxembourg méridional; voy. Faverèce.

[**vanterê**, wallon, vantard, Gggg., II, 460. God. a un ex. où ventereaulx rime avec trompereaulx : ce sont des diminutifs de trompeur et vanteur.]

« **vantresse** », anc.-franç., God.; censive de vingt deniers pour livre. Le mot est tiré des Archives du Loiret. Il s'agit d'une censive vinterèce, à vingt deniers.

venteresse, anc.-wallon. Mon ami Em. Fairon, des Archives de Liège, me communique ce mot avec le texte suivant : Pacquea le meunier cède à Pirotte le Rossea et Gabriel Delbrouck la « thour delle follerie » à Sauheid et une place alentour... « pour y faire par les dits prendeurs ung fornea pour fondre le fer ou aultrement en uzer à leur volunté, ensemble eulx aissesier (*s'ahessi*) de rivaige joindant à l'eawe, ossy avant que ledit Pacquea, pour charger et deschargier densrées et marchandises au deseur des venteresses et uzine... ». Document sur parchemin émané des Échevins de Liége, de l'an 1562. Le mot est évidemment de même racine que *ventail*, w. *vinta*. Le texte montre qu'il s'agit d'une digue ou vanne munie d'un ventail pour mesurer l'écoulement de l'eau.

? **vèterê**, wall. ardennais de Marche, loggia. Comm. manuscrite de M. Louis Bragard, qui écrit *vetetrai*. Je conjecture un *vertaricius, destiné à tourner. Comparez à *vèrtire*, porte de fenil qui peut faire un demi-tour complet, le gond étant à l'extérieur (Manhay, comm. de M. A. Gilkinet). S'agit-il bien d'une loggia, chose toute moderne en notre pays, ou d'une vitrine mobile ?

voiturais, anc.-franç., dans « porte voituraise » donné par Godefroy ; destiné aux voitures. Semble bien être un *voiturerèce* méconnu.

wauferê, *gauferais* en anc. rouchi de Tournai, (fer) qui sert à faire des gaufres. Sept ex. de Godefroy, v° waufret, sont

de la région tournaisienne. Il y a donc un *wauferé* à rechercher dans cette région de la Belgique romane. Voyez *fererez*, même signification. Cf. THOMAS, p. 69.

---

3. Le préfixe be-

Le préfixe latin *bis-* (deux fois) a passé en roman sous les formes *bes-*, *ber-*, *bar-*. Actuellement il est représenté en français par *bes-*, *ber-*, *bre-*, *be-*, *b'*; par *bis-* dans des mots de création savante ou en vertu d'une réaction étymologique. Presque toutes ces formes se retrouvent en wallon, par exemple dans *bablou*, *baĉowe*, *balanci* et *birlanci*, *birlance*, *barlafe*, *barloque* et *birloque*, *barloquer*; *bèrôler*, *bèroter*, *bertauder*, *berwète*, *berlanguer*, *bèsèce*, *bisègue*, *birouler*, *birlôzer*, *birouche*. Aussi ce n'est pas sur la question phonétique, cette fois, que nous voudrions attirer l'attention, c'est sur la façon dont l'évolution de sens a été présentée.

Grandgagnage, à la suite de Diez [1], pose à la base la signification de *de travers*, *en biais*. Darmesteter, dans le *Traité* qui accompagne le *Dict. gén.* [2], s'exprime ainsi : « L'idée de dualité amenant à celle de séparation, de déchirement et, par suite, à celle de peine et de mal, *bis-* a une valeur péjorative dans... ». L'évolution de sens, en cas d'aboutissement à une valeur péjorative, serait donc : 1° dualité, 2° séparation et déchirement, 3° peine et mal, 4° mauvais état.

Nous ne croyons ni à l'idée première d'obliquité de Diez, ni à l'idée de séparation et de peine de Darmesteter.

Le sens péjoratif, à notre avis, est amené beaucoup plus facilement. Il provient de mots comme *bévue*, *berlue*, *barlong*. Ce qui est double, quand il doit être simple, est mauvais. Ainsi la première qualité d'une bonne vue est l'unité de vision : celui qui voit deux tableaux, deux images dont les traits ne se superposent pas à cause de l'asymétrie de ses yeux, celui-là est affligé d'une espèce particulière de mauvaise vue, qu'on ne pouvait mieux dénommer que *bes-vue*, *ber-lue*. Un manteau qui est de deux longueurs différentes, plus long d'un côté que de l'autre, n'est

---

(1) DIEZ, *Gramm.*, II, p. 403 et *Dict. étym.*, v° *bis*. — GGGG, *Dict. étym.*, v° *barlafe*, *barloker*.

(2) P. 82, au § 196, n° 5.

guère conforme à l'esthétique du vêtement, et c'est ainsi que le français *bar-long* devient attributif péjoratif quand il s'agit d'un manteau.

Le sens péjoratif ne se produit que dans les cas où la dualité signifiée par le préfixe est mauvaise. Dans les autres cas, *be* et ses variantes peuvent avoir un sens fréquentatif : *bèrôler*, *bèroter*, *birouler* (bis-rotulare); ou marquer un mouvement de droite à gauche et de gauche à droite : *balance*, *balancer*, *balanci*, *birlance*, *birlancer*. Mais, si ce qui balance ne doit pas balancer, ou le fait sottement et avec ostentation, de nouveau l'idée péjorative apparaît, *birloque*, *bèrloque*, *barloquer*, bien qu'elle ne soit pas inhérente au sens du suffixe.

---

4 Le prétendu préfixe péjoratif ca- en français et en wallon.

Dans son ouvrage sur les *Mots composés*, p. 112, Darmesteter disait : « La particule *ca-* doit être d'origine germanique ou scandinave, ou, ce qui est moins vraisemblable, basque ». Il a renoncé à cette opinion romantique dans le *Dictionnaire général* et dans son *Cours de grammaire historique*, III, p. 29. En effet le *Traité de la formation de la langue française*, qui sert d'atrium au *Dictionnaire général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, dit au § 196, 6, p. 82, que *ca-*, *cal-*, *cali-*, *coli-*, *chari-* sont différentes formes d'un suffixe d'origine obscure et propres au français et au provençal; que ce suffixe a en général une valeur péjorative. On y cite *cabosser*, *calembour*, *calembredaine*, *califourchon*, *camouflet*, *charivari*, *colimaçon*. Dans les *Mots composés*, il citait en outre *calorgne*, *caborgne*, *caliborgne*, *caloure*, *calouche*. Enfin le *Cours de grammaire historique* consacre à *ca-* un paragraphe qui contient sans doute l'opinion dernière de Darmesteter et qui mérite d'être cité en entier :

« **Cal**, particule d'origine inconnue qui se présente encore sous les formes cal, car, chal, char, gal, gar, — cali, gali, chali, chari, — ca, ga, cha.

« Elle a une valeur péjorative et forme un certain nombre de composés d'un caractère populaire d'après le type 2° *a* [1] : *califourchon* ; *calorgne* (*caborgne*, *caliborgne*, *caliborgnon*,

---

[1]) Lequel est décrit § 291 : « La particule est adverbe et produit un juxtaposé : *bienheureux*, *déloyal*, *mésaventure*, *non-sens* ».

caloure, *calouche* « louche, myope »); *calimande* (espèce de limande); *colimaçon* (anc. *calimaçon*); *cabosser* (= déformer en bossoyant); *charivari* (*vari* signifie « tumulte »); *calembredaine* (dans certains dialectes *calembourdaine*, où *bourdaine* est un dérivé de *bourde*); *calembour* masculin du précédent; *galimatias* (forme corrompue de l'ancien mot *galimafrée* « ramassis de viande, plat grotesque », dont elle a le sens figuré « ramassis de sottises, discours incohérent »), etc. »

L'auteur donc ne part point de *ca-*, mais de *cal-*; il se contente de noter le sens péjoratif, comme Diez et Littré l'avaient noté, sans pouvoir dire s'il est primitif ou s'il s'est développé postérieurement; non seulement il supprime les conjectures étymologiques, mais il va jusqu'à l'affirmation que ce préfixe est propre au français et au provençal. Bref, l'article est rédigé avec une extrême prudence. En faisant table rase de toutes ses conjectures antérieures, l'auteur montrait qu'il n'avait plus confiance en elles, mais aucune conjecture nouvelle, aucun essai de démonstration n'est venu les remplacer.

Nous voudrions nous servir des dialectes du Nord, du picard et du wallon, pour tenter de résoudre ce mystérieux préfixe, le seul de la langue courante que les romanistes n'aient pas réussi à élucider.

Mais par où commencer l'étude d'un préfixe qui se présente sous des formes aussi variées qu'énigmatiques? Sait-on même s'il y a là un préfixe ou plusieurs? Les philologues ont tiré sans doute le sentiment de cette unité de doublets comme *caborgne*, *caliborgne*, mais cette unité reste à prouver sérieusement. D'ailleurs, qu'on ait affaire à un préfixe unique en plusieurs formes ou à plusieurs préfixes indépendants, il n'y a pas de différence au point de vue de la méthode : il faut instituer les mêmes comparaisons. Etudier *ca-* isolément serait se condamner d'avance à ne pas aboutir. Il faut, sur des listes copieuses, observer les mots à variantes, les comparer, tenter la résolution des formes dissyllabiques du préfixe avant d'arriver à *ca-* lui-même; car il y a plus de chance de découvrir quelque chose si on s'attaque aux formes les plus complètes. Même parmi ces mots en *cali-*, *coli-*, *chari-*, *cal-*, etc., il y a encore une sélection à faire : il sera bon de choisir ceux dont le second terme est reconnaissable, afin d'opérer sur une inconnue au lieu de deux.

Ces listes préalables, nous ne les consignons pas ici, pour éviter des répétitions. Elles trouveront place ailleurs et sous forme de

lexique : nous ne mettons ici que ce qui est strictement nécessaire à la démonstration.

Notre premier effort doit donc consister à prouver l'équivalence ou l'identité de toutes les variantes données du préfixe. On y arrivera en comparant des variantes dialectales qui soient manifestement de même racine et de même sens. Ainsi : 1° le wallon *ǧoli*, bigarré, vair, tacheté, bariolé, de couleur pie, nous fournit à l'évidence la racine de *caǧolé* (usité à Chiny), de *carǧolé* (Virton), de *craǧolèye*, (vache) bigarrée noire et blanche. Voilà donc *car-*, *cra-* et *ca-* attachés à la même racine *sans différence appréciable de sens*. Résistons au désir d'attribuer cette variété à une intrusion, compliquée de métathèse, de *r*. Attendons plutôt les suggestions de nouveaux exemples.

2° En face de *fougni*, fouir et *fougnis'*, fouillis que le sanglier ou le porc font en fouissant, il existe des composés *cafougni*, liég., nam., *cafougner*, ard., chiffonner, *crafougner*, *racrafougner* et *racrafougneter*, ard., même signification. Cet ensemble de formes nous permet d'isoler et de considérer comme *pratiquement* synonymes les préfixes *ca-*, *cra-* et même *racra-*.

3° On retrouve la même alternance de préfixes dans le gaumais *carabossi*, bossuer (Virton, Maus), à côté de l'adjectif *cabossi* (Virton), bossué, et du substantif *crabosse*, variante *carabosse*, état d'être courbé, travail qui exige cette disposition du corps. En français, *Carabosse* est le nom d'une vieille fée méchante et contrefaite.

4° L'escargot, qui est appelé à Liège *caracole*, est à Chiny nommé *carcole*, à Nivelles *caricole*, en picard *carcaillou*, en berrichon *carcalou*.

5° Au français *caramboler* correspond en wallon verviétois *caraboler* (Lobet) ; et, d'autre part, j'ai entendu à Dison (lez Verviers) l'expression *lu caribolèǧe dès navètes*, le jeu, le va-et-vient, le virement des navettes.

6° L'équivalence de *cari-* et *cara-* est fournie par les formes herviennes *caribôdias* et *caraboutchas* (épaississement d'une variante *caraboudias*), par *carimaǧôyes* et *caramaǧôyes* que M. Haust a étudiées (dans les *Mélanges Kurth*, II, p. 316).

7° Mais la plus belle série, au point de vue de la variété des formes est celle de *carmoussi*, fureter (liég., verv.,) qui nous fournit : *a*) le simple *ca-* dans le rouchi *camousseau*, le gaumais *camussète*, le picard *camuche*, le verviétois *camousser*, le namurois *camoussi*, *camoussaǧe* ; *b*) la forme *car-* dans le wallon

carmousser ou *carmoussi*, *carmousse*, *carmoussèèje*, *carmoussète*, le picard *carmuchote*; c) la forme *cal-* dans le wallon *calmousser* ou *calmoussi*, *calmousse*, *calmoussète*, *calmoussèèje*, *calmousserèye*, le chestrolais *se calmusser*; d) *cas-* dans *casmoussi* que donne Grandgagnage, I, 98, *casmoussèèje*, que donnent Grandgagnage, ibid., et le journal liégeois *le Mestré*, n° 49, p. 2; e) enfin, exceptionnellement, *cak-* dans *cakmoussèèje*, variante fournie par Hubert, p. 121.

Arrêtons ici cette énumération de variantes pour tirer nos premières conclusions.

1° Conclusion relative à *cari-*, *cara-*.

Du simple *moussi*, en français musser, on peut former les composés *amoussi*, entrer chez quelqu'un en se mussant, *ramoussi*, rentrer en se mussant, en gaumais *ramuchîr*, rôder sournoisement, où le préfixe *ra-* est composé de *re* + *ad*, comme en français dans ramener, rafraîchir, rafistoler. Or, le préfixe latin *re-*, sans *ad-*, donne seulement *ri-*, *ru-*, exemples : *rimoussî*, usité dans le sens particulier de rhabiller; *ripwèrter*, qui diffère de *rapwèrter* comme le français reporter diffère de rapporter. Souvent, il est vrai, on ne perçoit point de différence appréciable de sens entre *ra-* et *ri-*. Il nous semble donc logique d'admettre que *cari-* et *cara-*, pratiquement synonymes, diffèrent étymologiquement comme *ri-* et *ra-*

2° Conclusion relative à *cari-*, *car-*.

Le préfixe *ri-* se réduit à *r'* quand le mot précédent se termine par un son voyelle sur lequel *r'* peut s'appuyer. On dira *po-l rimoussi*, mais *po r'moussi*. Il nous semble donc logique de croire que la variante *car-* vient, non de *cara-* par suppression insolite de *a*, mais de *cari-* susceptible d'être simplifié en *car'*.

3° Conclusion relative à *car-*, *cra-*.

D'où viendrait alors la variante *cra-*? Elle doit être composée de la même façon. Nous n'acceptons pas l'hypothèse d'une métathèse de *r*. Si *car-* vient de *cari-*, *cra-* doit venir de *kira-*, et le préfixe *ki-* n'est pas à chercher bien loin : c'est simplement le préfixe latin *co-* qui devient *co-* en namurois, *ki-* en liégeois, *cu-* en verviétois, etc., et qui peut s'abréger en *k'* si le mot précédent se termine par une voyelle : *po-l kitoûrner*, *po k'toûrner*.

Si le même mot passait par toute la série de ces préfixes *a-*, *ri-*, *r'*, *ra-*, *cara-*, *cari-*, *car'*, *kira-*, *kiri-*, *c'ra-*, le phénomène éclaterait à tous les yeux. Mais il n'en est pas ainsi. *Mouwer* ne donne que *rimouwer*, *r'mouwer* et *kir'mouwer*, (*nèl cur'mouwéz ne*

tant, Verviers). On trouve les verbes *moussi*, *amoussi*, *ramoussi*, *rumoussi*, *car'moussi*, mais point *caramoussi* ni *c'ramoussi*. Il a donc fallu établir des comparaisons partielles, en sériant les phénomènes. Néanmoins les conclusions précédentes apparaissent tellement simples en leur symétrie, si exemptes de complications et d'accidents phonétiques, qu'on s'étonne de ne les avoir vues formuler nulle part.

4° Conclusions relatives aux autres variantes.

Les autres variantes sont rares et sonnent comme des déformations. Ici les accidents phonétiques entrent en scène. *Caram-* de *carambole* a sa voyelle nasalisée; *cal-* vient de *car-* par permutation de liquide [1]; de même pour *cali-* qui vient de *cari-*; *cak'-* et peut-être *can'-* sont de vraies corruptions de *car-*; *cas'-* pour *car'-* est analogue à *bes-/ber-*, *bis-/bir-*, sauf que la permutation s'est faite à l'inverse. Nous n'avons pas épuisé le nombre de ces changements : que l'on compare le wallon *calfurti* avec le français galefretier, le wallon *caspoye* avec le bressan *garbouye*, le wallon *crabouyi* et *grabouyi*; mais il vaut mieux renvoyer au lexique tout ce qui n'est pas nécessaire à la démonstration.

5° Il y a, dans cette analyse, quelque chose que nous n'avons pas encore atteint : c'est *ca-* lui-même.

Il existe sur *ca-* une opinion devenue classique, tellement ancrée qu'on préférerait, je crois, lui donner *à priori* une origine celtique, ou basque, ou scandinave, que de renoncer à l'essence péjorative de *ca-*. Essayons d'examiner ce point capital sans préjugé.

Une première observation s'impose. Que le préfixe *ca-* vienne du Nord ou du Midi, s'il est aussi ancien qu'on le croit, s'il a existé dans le Nord au moment où la syllabe initiale *ca-* se palatalisait dans le Nord, il a dû devenir : en français *che-* ou *cha-*, comme dans chemise, chemin, chêne, cherté, cheval, chef, cheveu, charité; en picard et notamment dans le patois rouchi du Hainaut *ke-*, *k'* ou *ca-*, comme dans *kemiche*, *kemin*, *kène*, *kèrté*, *kevau*, *keveu*, *cacher* (chasser), *caine* (chaîne), *caleur*, (chaleur), *calit* (châlit), *cambre* (chambre), *camoussé* (moisi), *canchon* (chanson), *candeler* (chandelier), *candèle* (chandelle), *canger* (changer), *cantiau* (chanteau), *capèle* (chapelle), *capiau*, (chapeau), *car* (char), *cat* (chat), etc.; en wallon *tchè-*, *tchi-*, *tchu-*. Or le *ca-* préfixe péjoratif n'est pas devenu palatal en wallon comme le *ca-* des mots précédents. Les exemples *caboûre*, *cabolèye*, *cadjolé*,

[1]) Permutation inverse dans le namurois *carculer*, *carcul*, *carculeû*.

catoûrner, *capôtier*, *capére*, *capîche*, *cafouyi*, *camousser* l'indiquent suffisamment. Donc le *ca-* préfixe est postérieur à la période de palatalisation.

Mais comment un préfixe postérieur à cette ère de transformation, c'est-à-dire passablement récent, nous serait-il venu d'une langue étrangère sans qu'on en eût pu contrôler la provenance? Pareille intrusion n'aurait pu rester mystérieuse.

Donc *ca-* ne vient pas de l'extérieur. Il s'est formé à l'intérieur du roman, par quelque déformation de ce qui existait avant lui; il n'est pas primitif.

A la vérité, ce *ca-* ne peut pas être très postérieur à la transformation de *ca-* en *che-*. Nous en trouvons la preuve dans l'exemple *camoissié*, couvert de plaies (picard, Corblet) et *camoisi*, moisi (picard, Corblet), qui est en rouchi *camoussé*, gravé de la petite vérole, moisi (Vermesse); ce mot reste bien *camoussé* en gaumais, mais il devient *tchamossi*, *tchamossé* en wallon. Si on accepte que ce verbe est décomposable en *ca-* plus une forme identique au français m o i s i r, nous avons là un bel exemple de *ca-* existant à l'époque du changement susdit, mais sans doute assez tard et sur la fin du phénomène, puisque la transformation n'est pas générale et que le gaumais est en désaccord avec le wallon. Cet exemple n'infirme donc pas notre observation, il la conditionne : il nous avertit que la production de *ca-* préfixe ne peut être assignée pour tous les mots à la même date et qu'il y a des avant-coureurs, comme *camoussé-tchamossi*, et des formations postérieures.

Si *ca-* n'est pas emprunté à l'étranger, s'il dérive d'autre chose préexistant sur place, il ne doit pas être très difficile de déterminer son origine. Ce n'est pas le *c*, vraisemblablement, qui a subi la déformation, ce doit être la voyelle. Quelle était la voyelle primitive? Puisque *c* devant *e*,*i* devient sifflant, la voyelle primitive ne peut être que *o* ou *u*. Une seconde élimination viendra compléter la première : *cu* n'existant pas comme préfixe, il est naturel de se rabattre sur le préfixe *co-* bien connu et immensément répandu.

Voilà où l'observation et le raisonnement nous amènent. Il reste à étudier les faits non examinés jusqu'ici, à vérifier par des expériences multiples cette première proposition. Si la thèse se confirme, il y aura lieu en outre de rechercher la cause ou les causes du changement constaté.

Soutenir que le préfixe *ca-* vient de *co-*, c'est s'astreindre à étudier d'abord les destinées de *co-* dans nos dialectes du Nord,

Les destinées du latin *co-*.

Dans l'Est-wallon, *co-* devient *ki-* en liégeois et en ardennais, *cu* en verviétois, *cœ̈-* dans la Wallonie prussienne, mais il est *co-* en namurois, *cou-* en rouchi et en gaumais. Il y a exception à cette règle : 1° lorsque *co-* ne sonnait plus en roman comme préfixe, ainsi dans *costeûre* (costura, couture), *costri* (couturière, namurois; ardennais *coustire*, verviétois *costi*), *coster* (coûter), *cos'* (coût), *costinèje* (coût); 2° lorsque les mots sont empruntés au français, que l'emprunt soit ancien ou récent. Il est ancien dans *aconqwèster*, *consi* (conseiller), *consieû* (conseilleur), *acoustumance*, *comugni* (communier), *conèji* (congé), *com'sèèji* (commessagier), *com'sièèjes* (com-messages, *coumèssèèje* dans Gggg., II, XVI), *convôye* (fém., convoi), *compére*, *comére*, etc. Il est plus récent dans *comprinde*, *compter*, *corompe*, *constant*, *complaire*, *condicion*, *concubinèèje*, *conveni*, *corèèji* (corriger), etc. ; 3° Il arrive que les deux formes existent côte à côte, mais venues évidemment par des voies différentes et avec des sens différents, *kirompe* et *kirompi*, participe *kirompou*, *c'rompou*, a le sens de « briser en plusieurs endroits, émier », mais *corompe*, *corompou*, du français corrompre, corrompu, conserve la même signification qu'en français. De même *kisinti*, *kibate* n'ont certainement pas le même sens que *consinti*, *combate*, qui sont chez nous des néologismes, des emprunts nécessités par l'élargissement des idées et de la mentalité wallonnes. A part ces exceptions, le préfixe *co-*, malgré sa voyelle plus sonore, a rejoint dans tout le Nord-est wallon les deux autres préfixes latins *re-* et *de-*.

Mais quand nous assimilons, au point de vue étymologique, *co-* et *ca-*, en tout ou en partie, nous ne prétendons point que la forme *ca-* soit sortie des formes actuelles *ki-*, *cu-*, *cœ̈-* : il est bien évident que c'est de la forme *co-* que doit provenir *ca-*, si telle est son origine ; que le Nord-est wallon a employé *co-* avant de l'atténuer en *ki-*, *cu-*, *cœ̈-*. Le liégeois pourrait fournir au besoin telle forme attardée où *co-* est resté, par exemple le mot *cominèye* qu'emploie Simonon, mot qui ne peut être emprunté au namurois, puisque le namurois dirait *comwinrnée*.

Phonétiquement, *ca-* pour *co-* à la syllabe initiale n'est pas un phénomène extraordinaire. Le latin avait déjà une tendance à substituer *a* à une autre voyelle à l'initiale : calicem correspond au grec κύλιξ. Mais les langues romanes et les dialectes en offrent de nombreux exemples. Le français cagouille (volute au haut de l'éperon des grands navires) est emprunté de l'espagnol

cogollo (volute du chapiteau corinthien), qui est le latin cucullus, capuchon. Le français cagoule est une forme méridionale issue du féminin cuculla. Le français calandre vient du grec κύλινδρον par le latin culindrum; canapé vient du grec κωνωπεῖον par le latin conopeum; calèche du bohémien kolesa (Diez, p. 78) ou du polonais koluska (*Dict. gén.*). En wallon, si le latin cauda, coda reste *cowe* en liégeois, par contre le verviétois, l'ardennais et tout l'Est disent *cawe*. Le gaumais lui-même a *cawière*, *cawelet* (Virton, Maus). Verviers a *cowète* en regard de *cawe*, mais Spa et l'Ardenne prononcent *cawète*. Lobet traduit cocarde par *kacâde* (p. 262); Forir cacophonie par *cacafoleie*, où la déformation provient d'une étymologie populaire suscitée par l'assimilation fa ile de *co-* à *ca-*. Que l'on mette en regard *cagne* et *cougnot*, français quignon, ou les variantes *couye*, *coye*, *caye* (lat. pop. *colia, de coleus) dont le verbe *cayî* n'est pas exclusivement verviétois et ne peut être attribué à l'alphacisme de cette région; inversement que l'on note les substitutions fréquentes de *o*, *ou* à *a* : *poupa*, *popa* au lieu de *papa* dans l'Ouest-wallon et en Ardenne; *mouman* au lieu de *maman* en Ardenne; *comarade* pour *camarade* en rouchi (Vermesse, p. 153); les doublets *mougner* et *magner* ou *mougni*, *magni*; *toûbac*, dont l'*ou* ne provient pas de la forme espagnole, car ni le français ni le flamand n'ont *ou*; le picard *cantour* pour *contour* (Corblet); le picard *condamine* qui vient de campus domini, champ du seigneur; on sera bien forcé de conclure que la barrière entre *o* et *a* est bien fragile et qu'elle a souvent été franchie.

Si donc nous pouvons trouver, dans des dialectes voisins, des variantes du même mot offrant *co-* d'un côté, *ca-* de l'autre, il n'y aura aucune difficulté phonétique à poser l'équivalence *ca-* = *co-* dans les dites formes, et il sera légitime de rechercher lequel est primitif de *ca-* ou de *co-*. Procédons ainsi.

Je vois que le français *colimaçon*, le picard *colimachon* (Corblet, p. 317) a pour correspondant *calimichon* dans la Seine-inférieure, (Delboulle dans Rolland, *Faune popul.*, t. III), *calimaçon* dans le Calvados, l'Orne, la Seine-infér., Seine-et-Oise, le Loiret (Rolland, *Faune pop.*, t. XII, p. 26), *calimachon* dans la Manche, le Calvados, la Seine-inf., la Somme (Rolland, ibid.), *calémuchon* dans le Pas-de-Calais (Rolland, ibid., p. 27), *calimaçon* dans Duez, *Dict. ital.-franç.*, 1678. Le suffixe n'est pas ici *coli-* ni *cali-*, et nous ne voyons pas d'autre part pourquoi le *Dict. général* décompose le mot en *cal* + *limaçon*. Les faits ne nous montrent que

limaçon précédé de *co-* ou *ca-*. Des formes comme *cârmuçon* (dans la Somme) et *carmichon* (dans l'Oise, cf. Rolland, ibid., p. 27) ne peuvent s'expliquer que par substitution de liquides; elles doivent être ramenées à *calmuçon*, *calmichon* et décomposées en *câ-'muçon*, *ca-l'michon*, ce qui nous ramène de nouveau à *co-* et *ca-*.

Le français *compère*, *commère* a de curieux correspondants dans le Nord : 1° *compére* garçon fort, vigoureux, déluré ; 2° *kipére*, dans les *Noëls* : *kipére Biél'mé*, *kipére Ernou* ; 3° *copère* ou *copére* en namurois, pour désigner les originaux naïfs de Dinant dont les bêtises légendaires défrayent le folklore, d'où *copérerie*, extravagance, naïveté ; 4° dans le même sens on dit *coupère* à Virton en pays gaumais, *capère* à Rossignol, également en pays gaumais. Depuis Stavelot jusqu'à la Semois, on appelle Rosières, près de Sibret (prov. de Luxembourg), le pays des *coupères* ou des *capères*, ou des *copères*, à cause de la même réputation de naïveté que celle des anciens Dinantais. Ce mot nous donne donc pour le préfixe latin *com-*, *co-*, les formes *com-*, *co-*, *cou-*, *ca-* et *ki-*. *Commère* nous donne *comére*, *kimére*, *cumére*, *coumére* (Givet), mais *camére* ne se rencontre pas.

Un bel exemple de l'alternance *ca-* / *co-* / *cou-*, c'est le mot qui se prononce en namurois *copiche*, fourmi, à Givet *coupiche*, à Bourlers (pointe sud du Hainaut) *coupiche*, mais *capiche* en gaumais et en chestrolais. De même fourmilière se dit *copicherie* en namurois, *capichiè* en chestrolais (Dasnoy, p. 63, 273). Le verviétois *piheran*, fourmi, contient la seconde partie du mot, dont la racine est la même que celle du wall. *pici*, ou du franç. *pincer* qui est pour *picer*, ou du franç. *piquer*. Donc le mot doit être divisé en *co-* ou *ca-* plus *piche* et nous fournit de nouveau *ca-* = *co-*.

C'est d'une des formes germaniques *pfatte*, *pfote*, *pote*, qui ont produit vraisemblablement le provençal *pauta*, le français *patte*, *pote*, *potelé*, *tripoter*, *patiner* et l'argot fr. *tripatouiller*, que vient aussi le wallon ardennais *capôtier*. Exemple : *ni capôtèye nin l'chapê ainsi !*, ne tripote pas ton chapeau de la sorte. Le liégeois ne connaît que la forme à préfixe *ki-* : *kipôti* ; de même nous avons relevé à Stavelot *cupôti*, à Faymonville, en Wallonie prussienne, *câpotier* ; mais le namurois, si nous en croyons Grandgagnage, emploie la forme *capôtyi* (que Gggg., I, 100, a écrite *capôchi* pour *capôtchi*, qui serait une forme épaissie de *capôtyi*). Il n'y a point de différence de sens entre *capôtyî* et *kipôti*.

Du latin bulla, qui a donné au français boule, bouille, et par emprunt bulle; qui a donné en wallon *bouye*, bosselure, *bouyote*,

bulle à la surface de l'eau, bosse, ampoule, vient le verbe *kibouyi*, *cubouyi*, et le dérivé *kibouyeter* : mais l'ardennais dit *cabouyer*, le namurois et le gaumais *cabouyi*, bossuer, bosseler, par le préfixe *ca-* et sans différence de sens.

De *hossî*, franç. hocher, secouer, le liégeois forme *kihossi*, ex : *ǵ'a k'hossi pu d'on pa*, j'ai secoué plus d'un pieu : mais l'ardennais et le chestrolais ont *cahosser*, au sens actif de secouer et au sens passif de vaciller, ex. *gn-a l'tàve qui cahosse*, litt. : il y a la table qui vacille.

Invoquons enfin un argument d'autorité. Grandgagnage a eu l'intuition que *ca-* est identique à *ki-*. En recueillant des exemples pour cette démonstration, nous avons eu le plaisir de rencontrer sur ce point une affirmation caractéristique. Elle a échappé aux romanisants et à nous-même, d'abord parce qu'elle est enfouie dans une note au mot *cafougni*; ensuite parce qu'elle passe là comme une proposition en l'air, sans preuve, qui n'empêche pas l'auteur de formuler, aussitôt après, une autre étymologie de *cafougni*. Néanmoins citons le texte (I, 89) : « *ca* est une forme de la particule inséparable et intensitive *ki* (celle-ci, il est vrai, est presque la seule en usage à Liége : toutefois cf. *caboùr* et le suivant [cafouma] ; mais *ca* se dit encore [?] en N[amurois], et précisément selon Z[oude] devant *b*, *f* ou *p*, suivis de *o* ou *ou* ; or beaucoup de formes et de mots, jadis communs aux deux idiomes L[iégeois] et N[amurois], se sont conservés seulement dans ce dernier)...». Laissons de côté les erreurs partielles, à savoir que l'usage de *ca-* aurait été plus étendu jadis en liégeois, que les mots en *ca-* apparaissent ainsi comme des survivances, il reste néanmoins que les faits ont inspiré à un moment donné à Grandgagnage l'idée que *ca-* est une forme de *ki-*.

Dans tous les exemples qui précèdent, il nous est impossible de percevoir une différence de sens entre *co-* et *ca-*. Nous constatons simplement que le Nord-wallon a rarement la forme *ca-*, que celle-ci se rencontre plus souvent dans le namurois, l'ardennais, le chestrolais, le gaumais. Si on n'a pas reconnu cette identité de *co-* et *ca-*, cela provient de ce que *ca-*, donné comme péjoratif, considéré d'autre part comme une simplification de *cal-*, était par là-même éloigné davantage de *co-*. Or 1° rien ne justifie l'hypothèse que la forme primitive est *cal-* ; 2° *co-* a des sens qui conduisent graduellement à cette interprétation de *ca-* péjoratif. Pour le premier point, nous avons montré que *cal-* n'est qu'une transformation de *car-* qui contient deux préfixes et non un seul ;

pour le second point, il est nécessaire d'étudier d'une façon un peu plus analytique qu'on ne le fait d'ordinaire la sémantique du préfixe *co-*.

Sémantique du préfixe *co-*.

Co- marque jonction, réunion, disent les manuels. Il est adverbe et *dépendant* du terme principal dans *confrère*, *compère*, *commère*, *consœur*, *collègue*, *coaccusé*. Mais tout n'est pas dit, cependant, au point de vue psychologique. Deux sœurs sont consœurs au même degré, chacune est sœur *avec* l'autre, mais il n'en est pas toujours ainsi. Le *compère* est *père* avec le père, mais seulement père spirituel ou parrain. La *commère* est une mère-marraine. Le *colimaçon* est *limaçon* avec un autre ; mais, par le fait même qu'on le compare, on le subordonne ; ainsi le colimaçon n'est pas le vrai limaçon, il n'est qu'un adjoint. Mes *co-propriétaires* ne m'apparaissent pas aussi propriétaires que moi !

Co- devant un verbe joue aussi le rôle d'adverbe et dépend du terme principal. Mais que signifie-t-il ? *Conjoint* a le sens de « joint avec », mais il faut tenir compte des éléments contingents qui modifient le sens : dès lors *conjoint* se définit : (personne) jointe avec (une personne de l'autre sexe, par mariage). La *consonne* sonne avec (la voyelle). *Conjuguer*, c'est réunir par couple, l'un *avec* l'autre, donc *ensemble*, deux éléments. De l'idée de *avec*, ou d'accompagnement, on passe à l'idée de *ensemble* ou réunion. Ce n'est pas la même chose : les *conjoints* sont « joints ensemble », un *conjoint* n'est pas un « joint ensemble » ; *il conjure* signifie « il jure avec d'autres », *ils conjurent* signifie « ils jurent ensemble ». Au contraire *ils compatissent*, même au pluriel, signifiera : ils partagent la souffrance (d'un autre) et non : ils souffrent ensemble. Un verbe a tantôt les deux sens, tantôt un seul des deux.

Que de choses restent encore dans le vague! *Consterner* ou plutôt le latin consternere signifie étymologiquement « abattre avec ». Mais ce n'est pas abattre avec un bâton ou une autre arme. Le préfixe *con-* n'est pas instrumental, il marque l'accompagnement. Quelle sorte d'accompagnement? Il peut marquer que le sujet abat « avec un autre » : il y a réunion des sujets auteurs de l'action, donc multiplicité du sujet. Mais il peut marquer le fait que le sujet abat une chose en même temps qu'une autre, plusieurs choses ensemble : il y a multiplicité de l'objet et simultanéité des actions partielles ; enfin il peut encore indiquer que le sujet abat une chose immédiatement après une autre,

plusieurs choses à la file, successivement : il y a multiplicité de l'objet et succession des actions partielles jointes dans le temps.

Il y a des verbes avec lesquels la multiplicité d'action ne peut s'entendre aussi simplement. Dans consumere, il ne s'agit pas de plusieurs actions de *prendre* simultanées ou successives et virtuellement égales ; il s'agit d'une action unique, mais multiple, complexe, décomposable en une quantité de menus actes. L'esprit qui conçoit cette complexité indique par *con-* la multiplicité des parties de l'action totale. *Contenir* est tenir par tous les côtés ; *comprendre* est prendre dans son ensemble, dans son entier, par tous les côtés à la fois ; *contondre* est meurtrir par plusieurs chocs ou blessures partielles ; la *contusion* est le résultat total de ces meurtrissures partielles et rapprochées ; *contrister* n'est pas attrister une autre personne avec soi, c'est la rendre *toute* triste, *dans son entier*, aussi complètement qu'elle peut l'être. Bref, le verbe marque alors une *action complexe faite de mouvements synergiques contribuant à produire une action totale*. L'idée de l'intensité d'une action remplace l'idée de multiplicité de l'action, ou plutôt la multiplicité est dans le détail, l'intensité dans l'ensemble ou le résultat.

Tel est le cas de la plupart de nos verbes wallons composés avec *co-*, *ki-*, etc. *Co-* n'est pas chez nous un préfixe mort comme en français, il est très vivant, il peut s'adjoindre à tout verbe en qui il est possible de marquer l'intensité de l'action par répétition de l'acte initial. Si *bouyi* existait, il signifierait faire *une* bosse, mais *kibouyi* a le sens de bossuer partout un même objet. *Bròdi* signifie brouiller, chiffonner ; mais *kibròdi* sera brouiller totalement, chiffonner d'un bout à l'autre. *Twèrtchî* veut dire tordre dans le sens d'une torsion simple, d'un quart de tour, d'un demi-tour ou d'un tour de torsion ; exemple : *si twèrchî l' pi*, se faire une entorse ; mais *kitwèrtchi* désigne une action totale faite de plusieurs torsions : *kitwèrtchi on vantrin*, c'est tordre un tablier comme une corde. La particule devient donc intensive dans *kitaper*, jeter de ci de là *à plusieurs reprises* ; dans *kidjèter*, *kiheure*, secouer quelque chose ou quelqu'un en l'empoignant de partout ; *kitchèssi*, chasser quelqu'un de partout où il se réfugie ; *kitourner*, retourner dans tous les sens ; *kipiter*, repousser par de multiples coups de pieds ; *kipòti*, prendre et malaxer dans ses « pattes », *kiminer*, mener partout, d'un endroit à l'autre.

On peut encore augmenter l'expression de l'intensité en ajoutant le pronom *tot* : *i m'a tot k'bròdi* ou *k'bouyi* ou *kipòti m' tchapè*, il m'a *tout* cabossé mon chapeau.

On admettra que cette action intensive peut produire sur l'objet qui la subit des résultats déplorables. Un chapeau *tot k'bouyi* est un chapeau hors de service. Il s'attache donc assez facilement à cette idée d'intensité une idée péjorative. Nous arrivons ainsi au terme de l'évolution sémantique de *co-*. Il n'y a point de différence réelle entre le sens de *co-* et celui de *ca-*. *Capôtier* ne signifie pas autre chose que *kipôti*. Ce que l'on veut percevoir de péjoratif dans le wallon *cabouyer*, *catoûrner*, *cafouyer*, *cafougner*, *cabirlancer*, dans le français *cabosser*, vient de la nature de l'action et non du préfixe. Nous avons montré jadis la même chose pour le préfixe *bis-*, *bes-*. Des mots en *ca-*, tels que caracoler, caramboler, cajoler, ne contiennent rien de péjoratif : des mots en *co-*, tels que le français compisser, le wallon *kibrôdi*, *kichèrer* (ardenn., déchirer) passeront facilement pour avoir un sens dépréciatif. Donc, pas plus au point de vue sémantique qu'au point de vue phonétique, nous ne voyons de différence entre *ca-* et *co-*.

Mais, dira-t-on avec raison, pourquoi tous les mots qui ont pris le suffixe latin *co-* ne le changent-ils pas en *ca-* ?

D'abord il faut considérer que le changement de *co* en *ca-* n'est pas le résultat d'une loi phonétique : c'est un accident, comme la métathèse ou la permutation de deux liquides. Les variations de voyelles dans les syllabes atones, dans les syllabes initiales, ne sont pas soumises à des lois aussi rigoureuses qu'à la tonique. Est-ce en vertu de lois que le français dit QUE*nouille* de conucula (w. *kinoye*) ou DA*me* de domina ? Nous n'avons donc pas affaire ici à une dérogation aux lois phonétiques, pas d'exception à expliquer. Nous avons les mains libres pour chercher ce qui peut avoir favorisé parfois la production de *ca-* au lieu de *co-*.

Plusieurs phénomènes concomitants ont pu exercer une action analogique.

1. D'abord le redoublement enfantin ou péjoratif qu'on trouve formé par la voyelle *a* précédée de la première consonne du radical : *babaye*, cheval ; *bablame*, galant enflammé ; *babètch*, bec ; *cacayes*, joujoux ; *cacouyes* ou *cacoules* (VERMESSE), plaisanteries ; *tchâtchoûle*, pleurnicheuse, etc.

2. *ca-* vient dans certains mots de *co-a-* et peut s'être répandu par analogie sur d'autres mots. Le français cacher, wallon *catchi*, *catcher*, est expliqué par Darmesteter comme issu de co-acticare, fréquentatif de co-agere. Le verbe cailler vient de co-agulare. L'ancien français *cabuser*, tromper, séduire, vient, selon moi, de co-abuser. Il ne faut pas s'entêter à vouloir

rendre compte de l'*a* dans tous les mots, mais peut-être quelques-uns des mots wallons et picards en *ca-* viennent-ils de *co-a*. Il se peut que le namurois *ca-pougni* vienne plutôt de *co-apougni* que de *co-pougni*, ou *catoûrner* de *co-atoûrner*, mais la démonstration sera souvent impossible. Je soupçonne le rouchi *cagner*, mordre en parlant du cheval, d'être une contraction de *co-agner* où *agner* est le même que le liégeois *hagni*, mordre (Cf. le liég. *cagnesse*). Je serais tenté d'expliquer le gaumais *cachonée*, ribambelle, par *co-achonée*, du gaumais *achonée*, assemblage, dont le verbe est *achoner*, wall. *assonner* ou *assonler*, français assembler. Mais si on le fait identique à cochonnée, portée d'une truie, j'y verrai un nouvel exemple de *ca-* = *co-*.

3. Voici encore une source inattendue de *ca-* péjoratif. Il existe en Ardenne une poignée de mots comme *Calûtche*, *Cafame*, *Cafkèr*, *Djivisse*, qui sont des noms de personnages imaginaires d'une mythologie nouvelle. Voici des phrases qu'on peut entendre en Ardenne : *Come i mougne ! vos diriz Cafame !* — *Qui èst-ce qui v' l'a dit ?* — *C'èst Cafkèr.* — *Ây, mais, Djivisse èst la !* Pour avoir la clef de ce langage, il faut voir dans ces mots des noms fabriqués d'une expression syntaxique par méprise ou par plaisanterie. Souvent la plaisanterie est chez celui qui articule la phrase et la méprise chez celui qui la comprend. *Vos diriz Cafame* doit être interprété *vos diriz qu' afame*, vous diriez qu'il affame (au sens intransitif, c-à-d. est affamé). Que l'auditeur, un enfant, croie qu'il s'agit d'une personne, comme c'est le cas d'ordinaire avec *vos diriz*, et voilà Monsieur Cafame inventé ! J'ai connu des gens qui, de bonne foi, ne comprenaient pas le mot autrement que comme nom propre. La transformation en nom propre est complète dans d'autres tours de phrase. Au curieux qui pose des questions indiscrètes : *qui èst-ce qu'a v'nou ? qui èst-ce qui v' l'a dit ?*, *qui èst-ce quo l'a fait ?*, on répond : *c'èst Cafkèr*, avec l'intention de forger un nom. Or, il faut comprendre *qu'ave kère ?* de quoi avez-vous cure ? de quoi vous mêlez-vous ? On répond encore, moins poliment : *c'èst Cafkifoute*. Comprenez *qu'ave ki foute ?* interrogatif de *ôji n'ai qu' foute*. On peut aussi unir les deux personnages : *Avou qui ôjasiz-ve ?* — *Avou Cafkèr èt Cafkifoute. Djivisse* est un rôle de surveillant, d'espion. A l'enfant qui va commettre une farce ou un mauvais coup, la mère apparait soudain en s'écriant : *Djivisse èst là !* ; comprenez : J'y-vise est là ! (j'y regarde). En namurois les galants sont appelés des *kivons* : il faut interpréter par *dès qui-vont*, de ceux qui vont faire leur cour. Le fanfaron, le

Tartarin ardennais est *Calütche*. *Mütcher* signifie viser avec une arme. Voilà Monsieur *Qui vise* élevé au rang de héros mythique ! On répond à un vantard : *i ravise Calütche, qu'a touwé sèpt' leüs d'on còp d' tchapè à coron d'on pwace !*, il ressemble à C. qui a tué sept loups d'un coup de chapeau au fond d'un porche (ou vestibule). Dans le recueil de pièces wallonnes anciennes de Bailleux et Dejardin, un vers de la p. 133 crée deux personnages semblables : *Cafaim èt Màsò i èstint*. Il faut comprendre *qu'a-faim* et *Mà-sò*, « qui a faim » et « mal-saoul ». Le picard connaît *Marie Cafoule*, femme qui veut tout faire et ne fait rien qui vaille (Corblet). Je propose de comprendre *qu'afoule*, bien qu'il existe un verbe *cafouler*, remuer et mêler des objets en cherchant. On pourrait trouver d'autres créations de ce genre : *Canaro*, qui signifie « du nanan », doit provenir d'une phrase *c'èst vous qu'an-aroz*, c'est vous qui en aurez, et le mot est probablement d'origine enfantine [1].

On fera peut-être accepter plus facilement la transformation de *co-* en *ca-* si on peut faire constater d'autres transformations parallèles de *co-*, plus étonnantes et d'ordinaire moins reconnues par les étymologistes.

Co- peut se réduire à *ki-* en wallon, où l'*i-* est notre minimum de voyelle. Nous avons vu que *ki-* à son tour peut se réduire à *k'*, si une voyelle précède sur laquelle *k'* puisse s'appuyer. Supposez que le verbe simple de ce composé en *k'* soit tombé en désuétude, que le *k'* soit suivi de *l* ou *r*, alors il peut arriver que ce *k'* ne soit plus senti comme préfixe, s'agglutine avec la consonne suivante en *cl*, *cr*, et que l'alternance syntaxique *ki k'* tombe en désuétude. Le verbe prend alors l'aspect d'un verbe simple. C'est ce qui est arrivé au français cracher, que le *Dict. gén.* se contente de donner comme germanique sans toucher à la difficulté. Or, le wallon liégeois et verviétois est *rètchi*, le picard *raquer*, le provençal *racar*, l'ancien-français *racher* Il en résulte que le français cracher est issu de *c'racher*, pour *co-racher*, et de même le wallon ardennais *cratcher*, *cratchot*, *cratchote*, qui existent à côté de *rakion*, nord-wallon *rètchon*. Le mot vient d'une racine ger-

[1] De jeux de mots ou de méprises analogues ont été formés : le gaumais *Djan Rabat*, littéralement et étymologiquement « j'en rabats », personnage fictif qui rabat les prétentions : *Djan Rabat passeré !* (déjà inséré par moi dans le *Complément* du lexique gaumais de M. Liégeois, p. 77) ; l'ardennais *Tchan d'a vint*, Jean du Vent, qui souffle dans les cheminées et qui hurle dans tous les interstices des maisons, par jeu de mots pour « chant du vent ».

manique *hrax*, dont le nordique *kraekian*, cracher, est un composé.

Autre exemple. Une plante rampante ou grimpante, qui est le lierre, ou la clématite des haies, ou le chèvrefeuille, ou le liseron suivant les régions, s'appelle en wallon *fouye di rampe* (ard.), *rampioûle* (nord-w.), mais dans le *Dict. liégeois* de Forir *cram pioûle* (Cf. J. Feller dans *Bull. de Folklore wallon*, t. I, p. 158). Il est évident que cette dernière forme est apparentée aux deux autres et composée de *co* + *rampioûle*. L'agglutination a pu être facilitée ici par la ressemblance du mot avec *crampe*, mais son origine est indiscutable

Le français croler, croller, crouler est de la même racine que rouler : il y a le *co-* en plus. Si le *Dict. gén.* avait admis cette origine avec conviction, la sémantique de crouler en eût été de beaucoup simplifiée : croulant la tête aurait correspondu au wallon *kirôlant l' tièsse* : la bête croule la queue s'expliquait par *li bièsse kirôle li cowe*. Crouler signifie donc primitivement rouler à droite et à gauche, remuer dans tous les sens en conservant un certain mouvement circulaire qu'indique le simple rouler.

Le français creux, malgré son apparence de mot simple, vient de *corosum, corrosum, corrodé, rongé, excavé.

Mais ce serait empiéter sur un autre travail que de rechercher tous les mots français et wallons où le *c*, même le *g* initial, cachent le préfixe latin *co-*, ou le préfixe germanique *ga-*, *ge-*, comme gaspiller - *caspouyi*, galefretier - *calfurti* : nous ne voulions ici que dégager *ca-* de son mystère et le placer à côté de ses cognats dans sa vraie famille.

---

5. *Le préfixe far- du franç. farfouiller.*

Farfouiller est un terme du Nord qui est entré dans le *Dict. français*. Il existe en picard, en champenois, en berrichon (Corblet, p. 403) ; le Hainaut a *farfeyer*, mais *farfouyeur* (Sigart, p. 175) ; le gaumais a *farfouyi* (Liégeois, *Compl.*, p. 60). En présence de fouiller et *trifouiller* (picard, Corblet), il n'y a pas d'hésitation quant à la partie capitale du mot. Mais le *Dict. gén.* déclare ne pas savoir l'origine du préfixe *far-*.

Far- n'existe en effet en français que dans ce mot. Nous en avons trouvé un second exemple en gaumais, qui, par bonheur, semble être assez transparent. C'est *farnowèy*, faire un nœud

impossible à dénouer (Liégeois, *Compl.*, p. 60). Le messin dit *enfernouwer*, l'ardennais dit *fèrnoke*, *noker sès solés a fernoke*, nouer ses souliers à nœud (*noke*) double et impossible à dénouer.

Le verviétois a déformé l'expression en *fwèrnoke* : par étymologie populaire, il y voit *fwèrt noke* [1], qu'il traduit en son français par fort nœud. Mais comme fort se dit en ardennais *fwart*, il n'y a aucune vraisemblance que cet adjectif soit dans le mot *fèrnoke*. De plus la région gaumaise de Prouvy-Jamoigne dit *fournawèy*. Cette fois-ci c'est l'*o* de *nowèy*, nouer, qui est altéré, mais *four* est intact comme dans *fourboure*, *fourdormi*, *fourmougni*, *fourpougni*, etc. Il nous représente *four-* = latin foris = franç. *for-*. Le *Dict. gén.* a d'ailleurs accueilli le verbe technique fornouer, dont il donne un exemple de Duhamel du Monceau, *Arts de la Draperie*.

Nous ne doutons pas que ce soit la même forme dialectale de *for-*, qui se trouve dans farfouiller. Le sens exact du mot est donc fouiller en excès. Ce n'est pas le seul exemple français où la particule *for-* se présente altérée : il suffit de citer *faubourg* pour *forsbourg*, *faufiler* pour *forsfiler* et *faux-marcher* pour *forsmarcher*.

---

6. Le suffixe toponymique -han

Les noms de lieux en *-han* n'ont guère attiré l'attention des linguistes ni même des géographes. Ils appartiennent à des villages, à des hameaux, à des bois localisés le long de quelques rivières ou de ruisseaux peu importants. Ils n'apparaissent guère dans les atlas généraux. Ainsi, par exemple, dans le vieil Atlas de Blaeu (1639-1645), la carte intitulée *Lutzenburg Ducatus* ne donne que Bohan pour toute la Semois, et encore le mot est-il écrit Bohain : sur l'Ourthe, elle donne Grand-Han, Petit-Han et Bohan. Les eût-on remarqués d'ailleurs, on les aurait assimilés sans hésitation aux noms en *-hain* de la Belgique wallonne ou aux noms bretons comme Rohan et Morbihan.

Des archéologues luxembourgeois, De la Fontaine et Prat, ont totalement identifié *han* ou *ham* avec *heim*. Chotin a traduit d'abord *ham* par « pacage, pré, enclos », sans justifier son inter-

---

[1] J'écris à présent *noke* avec *e* final, parce que je le crois issu de *nuc'lum pour *nud'lum (comparez *vec'lum pour vet'lum), de même que *tike*, taie, vient de tecula et non de teca.

prétation [1], plus tard par « demeure, habitation » [2]. A. de Prémorel, dans un livre sur la Semois [3], explique *han* par « trou », et cette opinion a été reprise par Grandgagnage dans son dictionnaire [4] et par Jean d'Ardenne dans son estimable guide [5]. Citons le passage caractéristique de Jean d'Ardenne : « La montagne de la grotte de Han] (boëme, baume ou balme), couverte de taillis, élève son large mamelon qui domine le paysage. A son flanc septentrional, tourné vers nous, s'ouvre le fameux trou du Han (ce qui revient à dire « trou du trou », le mot « han » assez commun dans la terminologie géographique du pays, ne signifie lui-même pas autre chose que trou dans tous les lieux qu'il désigne, soit seul, soit composant un nom : Dohan, Poupehan, Martehan, Bohan, Frahan, Han-sur-Lesse, Han-sur-Meuse, Han-sur-Heure, Manehan, etc., il exprime l'idée de gouffre, d'excavation ou de dépression profonde), soupirail énorme par lequel la rivière, en nappe tranquille, sort de la montagne sous une arcade rocheuse ». Je ne doute pas que cette opinion ne soit une interprétation de celle de De Prémorel, que l'auteur connaissait et dont il cite l'ouvrage ailleurs.

D'autre part, M. Kurth dans la *Frontière linguistique* (I, 257) a cité incidemment la finale toponymique *-han*. C'est à propos des noms en *-heim* : « Je n'ai pas davantage », dit-il, « admis [parmi les noms en *-heim*] le noms wallons terminés en *-han* (Han, Bohan, Dohan, Frahan, Grand-Han, Marbehan, Mortehan, Petit-Han, Poupehan) dans lesquels le suffixe est positivement distinct de *-heim* ». M. Kurth apporte aussitôt une preuve de son assertion : « Dans un document de 636, on mentionne une *villa Chambo secta* (= *sita*) *super Ortho fluviolo* (Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 7); il s'agit de Grand-Han ou de Petit-Han sur l'Ourthe. On peut sans témérité conjecturer que le même vocable est contenu dans tous les *-han* ». Telle est la première opinion motivée que l'on puisse enregistrer. Elle est d'ailleurs prudemment négative; elle conclut simplement à ceci : *han* représenté par *Chambo* en 636 n'est pas un *heim*.

---

(1) *Études étymologiques sur les noms* [de lieux] *du Brabant*, 1859, p. XII.

(2) Id. *du Hainaut*, 1868, p. 35 et 366.

(3) *Un peu de tout à propos de la Semois*, p. 209.

(4) Dans le supplément du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, t. II, p. 534.

(5) *L'Ardenne*, t. I, p. 302 (édition de Bruxelles, Rozez, 1903).

Plus récemment, M. L. Roger [1] rejette l'interprétation de M. Kurth, pour en revenir, — semble-t-il, car il ne dit rien de catégorique, — à *heim*. Mais il ne voit pas clair dans les phénomènes phonétiques sur lesquels il prétend s'appuyer, ou nous n'avons pas réussi à comprendre son argumentation [2].

Avant tout examen, l'opinion la plus plausible consistait à croire *-han* identique au *-hain* de *Dolhain*, *Rechain*, formes wallonnes de *Dalhem*, *Ric-heim*, c'est-à-dire au *heim* germanique. Les traductions de Chotin, De Prémorel, Jean d'Ardenne, l'existence de la forme *Chambo* viennent détruire cette sensation de l'identité des deux finales. Cette croyance ébranlée, l'examen s'impose. Il y a donc lieu d'étudier de près ce suffixe, d'en rechercher les traces partout où il est possible, soit dans la toponymie, soit dans le langage courant, soit dans les anciens textes, d'en fixer le sens, l'aire d'emploi, de le distinguer des homonymes, enfin d'examiner s'il n'y a point d'enseignement à retirer de cette recherche au point de vue historique.

I.

La première constatation que nous avons faite est d'ordre topographique. En parcourant les cartes à la recherche des *han* de toute espèce, nous avons été frappé d'une particularité étrange. C'est que la plupart des localités qui portent le nom de *han* ou un composé de ce nom sont situées à des courbes de rivières. Serait-ce par une circonstance tout à fait fortuite qu'il en est ainsi pour les *-han* de la Semois, qui sont, en suivant le cours de la rivière, *Marbehan*, *Mortehan*, *Dohan*, *Morsehan*, *Briahan*, *Poupehan*, *Frahan*, *Bohan*, *Nohan* [3]; pour *Han-sur-Lesse*; pour *Grand-Han* et *Petit-Han* sur l'Ourthe en amont de Durbuy, *Bohan* entre Durbuy et Barvaux, *Ham* dépendance d'Esneux; pour *Ham* sur la Meuse entre Commercy et Saint-Mihiel, *le Ham* sur la Meuse

---

[1] *Recherches sur la toponymie du pays Gaumais*, dans les *Annales de l'Institut archéologique* du *Luxembourg*, t. XLV, 1910, p. 257.

[2] D'abord l'alternance mb/mm n'a pas d'importance après la tonique et devant une voyelle autre que *a* (exemples : *plumbum*, plomb; *campum*, champ; *rumpit*, rompt; ensuite si *panem* en gaumais devient *pé*, *pèy*, et *planicam*, *pléche*, les mots du type *campum*, *tantum* (*a* + nasale + consonne) prennent *a* nasal et non *é*. Cf. J. Feller, *Phonétique du gaumais et du wallon comparés*, §§ 7-9.

[3] Pour le P. Goffinet (dans Tandel, *Comm. lux.*, VI, 877), c'est le mot Cugnon, de *Congidunum*, qui exprime fort bien la courbure faite par la rivière !

entre Aubrives et Givet; *Hamwez*, bois au confluent du Bocq et de la Meuse; pour *Ham* devant Marville sur l'Othain, *Ham* lez-Juvigny sur la rivière Loison; pour *Ham-sur-Heure*, *Ham-sur-Sambre*, *Ham* sur la Somme entre Péronne et Saint-Quentin; pour *Hamme* sur la Durme; pour *Hambach* au S.-E. de Juliers, *Hamme* au N. de Brême, *Hamm* au S. de Dusseldorf, *Haam* sur la Prum, *Hamm* sur l'Alzette à l'E. de Luxembourg, *Ham* sur la Moselle à l'E. de Thionville, *Hamm* sur la Saar au S. de Saarburg et *Hamm* sur la Saar au S. de Conz, et d'autres encore dont les noms, moins probants, ont besoin d'être examinés à loisir?

Cette constatation topographique est devenue pour nous une obsession dès que nous eûmes étudié les *-han* du cours de la Semois. Dès lors, en parcourant les cartes pour rechercher des noms en *-han*, nos yeux se portaient instinctivement sur les sinuosités des cours d'eau et ont eu maintes fois le plaisir de voir apparaître le *Ham* confirmant notre conjecture; ou bien, réciproquement, une liste de noms nous offrant un *Ham*, en nous reportant sur la carte, nous découvrions la boucle et la petite presqu'île qu'elle enserre. Parfois la localité dénommée est en dehors de la boucle et non en dedans; mais comme, dans notre hypothèse, le nom qualifie réellement l'accident de terrain et non les habitations, il peut passer au groupe de maisons qui occupe la convexité aussi bien qu'à celui qui occupe la concavité. Au reste, la tyrannie de cette hypothèse ne nous a pas empêché de noter des *han* qui ne semblent pas obéir à cette condition. Car, à supposer qu'il y ait quelque chose de vrai dans le rapport entrevu, nous ne savons pas si le mot *han* désigne le phénomène de la courbure, ou la concavité, ou la convexité, ou l'eau, ou la presqu'île enserrée par la rivière, ou le promontoire qu'elle contourne, ou la cavité qu'elle crée dans la montagne. Nous n'avons qu'une vague indication, qui sera détruite ou précisée par les recherches étymologiques.

Il nous semble aussi, maintenant, après réflexion sur cette suggestion de la topographie, que De Prémorel avait une conception analogue, lorsqu'il assignait à *han* le sens de *trou*; mais elle est restée plus vague et il n'a pas su la traduire. En effet le mot *trou* dont il se sert ne signifie pas nécessairement une *caverne* comme le *Trou de Belvaux*, mais une *cavité* ou plutôt une *concavité*. Tel est bien le sens du wallon *trô*, et c'est une disposition de la nature en concavité qui a fait donner à un coin de la Vesdre le

nom de *Trooz* si bizarrement écrit [1]. En français aussi, le mot *trou*, dans le langage du peuple, est un de ces mots complaisants qui dispensent d'en connaître une foule d'autres : il signifie ouverture et cavité, lacune, intervalle, chatière et tanière, petite ville et petit logement. La traduction de *han* par *trou* pourrait s'appliquer à une étable à porcs comme à un village de la Semois. C'est à la linguistique de préciser davantage.

II.

L'étude des formes anciennes vient-elle vérifier le sens suggéré par la topographie? Pour aboutir à quelque chose de probant par ce moyen, quand il s'agit de noms peut-être antérieurs à la domination romaine, il faudrait trouver des formes très anciennes de ces noms. Mais les cartulaires et les archives en sont fort avares. Nous avons déjà noté le *Chambo* du VIIe siècle (636). Cette bonne fortune ne s'est pas reproduite. Voici le peu que nous avons trouvé en glanant dans les cartulaires : ce sont des notations de formes peu variées, ou qui achèvent de compliquer le problème au lieu de l'éclaircir.

1. *Chambo*, 636 (voir ci-dessus).

2. « *Hamma* super fluvio Marsbeke in pago mempisco », 877, (Guérard, p. 129) est *Hem*, dans un coude de la Marcq, commune de Lannoy, dép. du Nord. Ce *hamma* à forme féminine peut-il être assimilé au *heim* germanique? Oui, si on le considère comme une traduction latine du moyen-néerlandais *heime*, féminin de *heim*. Mais comme on admet que dans le Boulonnais, de même qu'en Angleterre, l'anglo-saxon *-hēm* aboutit à *-ham* dans les noms de lieux, ce croisement de formes nous promet de belles confusions.

3. « Godefridus et Gelindis domini de *Ham* dederunt nobis decimam de Malen apud Eprave, anno MCIII » (De Reiffenberg, *Mon. pour servir à l'histoire des prov. de Namur, Hainaut et Luxembourg*, t. VIII, p. 55). Il s'agit de Han-sur-Lesse.

4. Dans le *Cartulaire de Saint-Hubert* (éd. Kurth, p. 107), le *Han* de la Lesse est écrit *Ham* en 1139. — On trouve de même Godefridi de *Ham* entre 1189 et 1196 (ibid., p. 173).

5. Han-sur-Lesse est aussi *Ham* en 1139 dans la bulle d'Innocent II, que rapporte le *Cantatorium S^ti^-Huberti*, éd. K. Hanquet.

---

[1] Voyez dans le *Dict. des Communes belges*, de Jourdain et Van Stalle, deux colonnes de lieux dénommés *trou*.

Le même ouvrage donne au personnage cité plus haut le nom de Godofridus de *Ham* (p. 267).

6. Un Coun de Ham est cité en 1153 et 1172 dans le *Cartulaire d'Orval*, et serait bien mal cité si le *Supplément* de Delescluse n'était venu rectifier le texte du P. Goffinet, éditeur du *Cartulaire d'Orval*.

7. « Rupem du *Ham* » 1173, est le Ham au sud de Givet (Goffinet, *Cart. d'Orval*. — « Rambaldo de Ham » est témoin en 1183 (ibid. p. 91, 92).

8. Dans le même *Cartulaire d'Orval*, on trouve maintes fois *Hans*, en 1209, 1213, 1231, 1317. Nous n'attachons pas d'importance à cette *s*, souvenir de la forme du nominatif.

9. *Bouhang* dans le *Cartulaire de St-Hubert* est *Bohan*, dépendance de Barvaux lez-Durbuy. Mais la forme ancienne ordinaire est *Bohon*. Une famille noble de cette région avait adopté la graphie *Bohon*.

10. En 1359, Ham-devant-Marville est écrit *Hams* et *Hans* (*Supplément* de Delescluse au *Cart. d'Orval*).

11. Dans le *Cart. d'Orval*, Marbehan est nommé *Mabrehan* en 1314, *Mabrahan* en 1314 (3 fois), en 1315 et 1316.

12. *Hambrui* de la *Chronique de 1402* est aujourd'hui Hombroux. Voyez plus haut *Bohon*, n° 9.

13. On trouve *Boheang* en 1326, pour désigner *Bohan* de la Semois, sur une pierre tombale (Tandel, *Comm. lux.*, t. VI, p. 566). Voyez plus haut *Bouhang*, n° 9.

14. On trouve une fois *Mortehaine* pour *Mortehan*, en 1600; une fois *Bihan* pour *Bihain*, en 1555, qui est Busanch en 895.

Il serait facile de triompher de ces disparates pour en conclure que *Ham* et *Hem* à l'Ouest, *Han* et *Hain* à l'Est sont un seul et même mot. Pourtant, si on examine les formes anciennes et modernes des noms composés de *-heim*, dont il existe des listes copieuses dans l'ouvrage de M. Kurth [1], on arrivera à cette constatation que les noms en *-heim* aboutissent à *-em*, *-om*, *-um* en pays resté germanique, à *-hain*, *-en*, *-in*, en pays roman : que deux ou trois confusions dues à des scribes ignorants ou étrangers ne peuvent infirmer les résultats généraux. Sans doute, dans le détail, il y a toujours lieu de se défier. De même que l'on trouve dans les actes Orban, Urban pour Urbain, de *Urbanum*, de même

---

[1] *Frontière linguistique*, t. I, pp. 259-280.

que *panem* a donné *pan* dans certains dialectes wallons, de même la toponymie pourrait avoir transformé *-hem* en *-hain* d'un côté, en *-han* de l'autre. Mais cette confusion, qui est à craindre pour l'explication de quelque nom en particulier, est-elle à craindre pour la masse en général? S'il faut accorder quelque créance aux lois phonétiques, il est difficile que les noms en *-em*, *-um*, *-om* se rencontrent mélangés dans la même région avec des noms en *-ham* qui auraient la même origine. De même pour *han* et *hain*. *Manaihan* et *Rechain*, qui sont voisins, n'ont pas, en principe, le même suffixe. *Stockem* près d'Arlon ne me paraît pas, phonétiquement, avoir le même suffixe que ses voisins, *Marbehan* près de la Semois en pays wallon et *Ham* sur l'Alzette en pays allemand. Les noms en *-inghem*, dont l'origine ne peut être contestée, pourraient servir de criterium : mais il n'y en a pas un de cette nature dans la région orientale wallonne et lorraine; point d' *Enghan* ou *Encan* qui corresponde à *Enghien* de Hainaut ou *Inghem* de l'arrondissement de Saint-Omer. Mais, en revanche, on peut tirer argument de ce que *Ham* se présente si souvent sans déterminatif. On ne comprendrait guère que *heim*, signifiant la maison d'un fondateur germain, fût exprimé sans indication de propriétaire ou sans qualification : *ham*, avec le sens que nous lui supposons, peut aller seul. Enfin les *heim* sont des noms de demeures, de lieux habités : ce fait ne se vérifie pas toujours pour les *han*, qui peuvent désigner des bois, des promontoires escarpés inhabitables. Nous tenons donc malgré tout la différence pour légitime, et, devant l'insuffisance des textes historiques, nous allons recourir, pour démêler cet écheveau, à la méthode comparative.

III.

Le mot *han* ne peut appartenir qu'à l'une des trois sources suivantes : germanique, celtique, latine. Le latin ne nous offrira rien de satisfaisant, sans quoi l'étymologie serait transparente. Reste donc à chercher du côté celtique et du côté germanique.

D'abord, pour ne pas commettre la faute d'investiguer bien loin en dédaignant ce qui est à portée de la main, est-ce que *han* ne peut pas être assimilé à quelque nom wallon d'origine germanique?

Le wallon et le lorrain possèdent en effet un substantif *han*, peu connu et encore très obscur, qu'il convient d'examiner.

Le *Dict. wall.* de Lobet (p. 180) avait inscrit un mot *ethan*, qu'il traduisait par des verbes : mettre en train, commencer,

encourager, etc. Trop peu défiant des habitudes graphiques de Lobet, Grandgagnage a inséré *ethan* dans son dictionnaire étymologique (II, 523), sans comprendre l'énigme. Il s'agit d'une impression *mète è han*, qui signifie : mettre en place, mettre en train (qqch.), mettre (qqn) au courant, mettre (deux personnes) en rapport. *Han* a ici le sens général de lieu à soi, lieu qu'on connaît bien, qu'on aime, où l'on est à son aise et dont on sait user à sa jouissance; puis celui de : état de la maison, ses recoins et ses êtres, l'usage familier de ce qu'elle contient : par extension le trantran journalier des choses, la pratique facile d'une opération. *Ritoumer è han* signifie : se remettre dans le train, dans le cours des choses, reprendre le pli [1]. Ainsi interprété, *han* représente bien le mot *heim*, qui, décidément, ne veut point nous lâcher.

A l'ouest de Liège, *corë lès hons*, qu'on pourrait traduire vaguement par « courir la pretantaine », doit aussi se ramener à *han*. Le sens réel est « aller *hanter* (courtiser les filles) de maison en maison ».

Le lorrain a possédé *han* au sens de « fréquentation » :

> *Ellè voûreût dédjè que so bèl émorous*
> *tchârtcheuse vitemant d'awè lo* HAN *tcheuz ous* [2].

Au reste, en wallon, le mot n'existe plus guère que dans deux cas : 1° comme expression toponymique : *Han des porcês* (enclos des porcs), dépendance de Steinbach, comm. de Limerlé ; *Han des leûs* à Ensival lez-Verviers; *Han des vês* (parc des veaux), près de la Barrière de Champlon; autre *Han des ves* à Roy (prov. de Lux., arr. de Marche, sur la hauteur qui domine Liguières du côté de Chéoux et de Hodister); 2° au sens de poulailler, et surtout de soue ou bauge du porc, vulgairement toit de porc : *han d' poyes* à Faymonville, Wallonie allemande (J. Bastin, *Vocab.*, p. 52), *han* ou *hà d' pourcès* à Polleur, à Solwaster, à Stavelot. Ailleurs on dit *ran*, notamment à Namur, mot que nous trouvons

---

[1] Le mot passe donc ainsi, insensiblement, du sens de l'objet au sens de l'action. C'est de la même façon que *main* finit par signifier *maniement*. Le peuple ne fabrique pas beaucoup de mots abstraits, il se sert de ses mots simples : avoir la main, perdre la main aux cartes), la main de l'artiste, avoir une belle main, la main d'œuvre, main-levée, main-mise.

[2] « Elle voudrait déjà que son bel amoureux cherchât vite à obtenir ses entrées chez eux ». Poème de *Tchan Heurlin*, édition de Darras, 1865, p. 15. J'ai dû modifier l'orthographe.

écrit erronément *rang* dans des annonces de journaux (« dalles pour *rangs* de porcs »). Enfin, en pays gaumais, on dit *aran* : « *ène tchambe coume èn-aran d' pouchés* ». Nous croyons que *han*, *ran* et *aran* sont de même origine : 1° le *han* des loups est le lieu *hanté* par les loups, le *heim* ou le *home* des loups, et *han* doit être ramené au wallon et français *hanter*, fréquenter; 2° *ran* est un substantif composé du préfixe *re* et de *han* dont le *h* s'amuït dans le Sud; 3° *aran* est le lieu où on met les porcs *à r'han* ou *en r'han*. Faymonville a même le verbe *sœ r'hém'ter*, retourner dans son « home » (J. Bastin, *Vocab.*).

Mais *hanter* nous fait remonter au *heim* germanique, de même que *hameau* : et ainsi cette racine, éconduite une première fois, nous revient par un détour. Accordons-lui donc l'attention qu'elle réclame. Le substantif *heim* existe au sens de maison, habitation, demeure, maison paternelle, quelquefois village, dans le gothique sous la forme *haims*, en ancien et moyen haut-allemand sous la forme *heim*, en moyen-néerlandais sous les formes *heime*, *heim*, en ancien-saxon sous la forme *hem*, en ancien-frison sous les formes *ham*, *hem* ; en anglo-saxon on trouve *ham*, qui devient en anglais *home*, mais *ham* est resté dans les noms de lieux en Angleterre et dans le Boulonnais (Pas-de-Calais). En pays flamand, *heim* suffixe est devenu *-hem*, *-em*, *-am*, *-om*, *-um*. En pays wallon, il suffit de citer *Dolhain*, qui est parfois nommé *Dalhem* dans les documents de langue germanique, *Rechain* qui est *Richeim* en 888 (Grandgagnage, *Mémoire...*, p. 59), *Houtaing* (Hainaut) qui est *Hultheim* en 847 (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 299), *Berhain* (commune de Flamierge, Luxembourg). Sauf ce dernier, les noms en *-hain* appartiennent au Nord de la province de Liège, au Brabant wallon, au Nord de la province de Hainaut; ils sont la continuation du flot des *heim* d'origine franque.

Mais on peut objecter qu'au Sud le mot a pris une autre forme et que c'est parce que nous refusons de le reconnaître dans *han* que nous nions son existence. Soit, admettons l'objection. Nous ne nions pas que le *han* substantif wallon signifiant enclos ou étable à porcs, qu'il faut bien distinguer, ne fût-ce que momentanément, du suffixe toponymique, ne soit de même racine que *hanter* et que *-hain*. Mais si *han* et *-hain* coexistent au même endroit, ils se sont rejoints par des voies différentes : *-hain* vient du Nord, *han* et *hanter* avec leur voyelle *a* nous viennent probablement, par un emprunt ancien, du Sud-ouest. Le français a pris

hanter [1] au *ham* normand, et de même *hameau*. Nous devons sans doute à la même région nos termes *hanter*, *han*, *hameté*, *hametia*, *hamoûl*, dont les derniers existent encore dans les noms de localités wallonnes *Hampteau* sur l'Ourthe, *Hampteau* dépendance de Opheylissem (Brabant), *Hamoul* dépendance de Rendeux sur l'Ourthe (Lux.), *Hamtia* dépendance de Floreffe (Namur). La phonétique n'empêcherait donc pas *-han* suffixe toponymique d'avoir la même origine ; c'est la topographie, c'est l'histoire qui nous les montrent autrement situés et plus anciens, et qui nous font croire que l'identification serait superficielle et fausse. D'autres racines d'ailleurs que *heim* réclament aussi un examen : tant que cet examen n'est pas fait, il serait prématuré de conclure. Passons-les donc en revue.

En Allemagne, il y a des noms en *-hain* d'autre origine que les nôtres : *-hain* y provient d'une contraction de *hagin*, *hagen*, au sens de bois sacré, bosquet [2]. Aucun rapport visible avec notre *-han*.

Puis il y a le flamand *ham*, luxembourgeois *hàm*, qui est en anglais *ham*, en allemand *hamme*. Ce dernier a d'ailleurs plusieurs sens qu'il nous importe de noter : 1° *kniebug*, pli du genou, jarret ; *hinterkeule*, jambon de derrière ; 3° dos d'une faux. Dans le dialecte d'Eupen, *hamm* signifie *vorderschinken*, jambon de devant. Retenons ce sens général de courbure ou chose arrondie.

L'allemand *hammel*, mouton, est un ancien adjectif signifiant châtré. Il a pour dérivé *hämling* ou *hämmling*. De là le wallon *hameler*, châtrer, et *hamelète*, couteau à châtrer, à lame émoussée, mauvais couteau. Aucun rapport.

Il y a trois *hamen* : l'un signifie truble, filet de pêcheur dont les bords sont attachés à un cercle de fer muni d'un manche, moyen haut-all. *ham*, *hame*, néerlandais *haam* ; le second est traduit par tonnelle dans Mozin ; le troisième est défini par *hangel hacken*, crochet de l'hameçon, en flamand *haam*. Ce troisième est peut-être un mot différent apparenté au latin h a m u m, français h a i m, h a i n, dérivé h a m e ç o n, wallon *hain* prononcé *in*

(1) Ce verbe doit être un fréquentatif, de la forme *h a m i t a r e, ou un dérivé du diminutif *h a m i t t u m*, nécessaire d'ailleurs pour expliquer le w. *hameté*, *hametia*. Le *p* de *Hampteau* a la même origine que celui de d o m p t e r, d o m i t a r e.

(2) Cf. Förstemann, II, 630 ; Weigand, v° *hain*.

à Laroche *on-in d'anglais* = un hameçon anglais). Si l'on note que *ham*-truble signifie aussi involucre, coque, peau ou sac enveloppant, qu'il a pour dérivés par exemple le wallon *hamelète* coiffe, l'allemand *hemd* chemise, on reconnaîtra dans tous ces mots une idée commune : celle d'enveloppement et d'incurvation. C'est encore l'idée renfermée dans les termes suivants : *ham*, m. (dialecte d'Eupen), collier de cheval, flamand *haam*, n.; *hammer*, cuissot de sanglier; le flamand *inham*, anse, baie, golfe; l'allemand *hämisch* défini par Mozin : malin, subtil, qui contient la même image que le français retors, le wallon *toûrsiveûs*. Au contraire, il faut éliminer le *ham* de l'allemand *hambrei* qui est une déformation de *hahnbrei*, celui de *hambuche*, déformation de *haguebuche*, celui de *hambutte*, déformation de *haguebutte*. J'ai trouvé la même assimilation à Heusy (lez-Verviers) dans un nom propre germanique : *Youmblut* pour *Jungblut*. Kiliaan fournit encore *Hamme* : *pars abscissa rei cibariæ, frustum esculentum*, où je vois l'idée de coin, languette. Enfin Du Cange transcrit un *Hamma*, franç. hamme, qu'il définit *portio et modus agri*; mais cette définition probablement imparfaite doit être éclairée par les exemples : 1° « Terram suam... cum omnibus domibus, quæ in ea sunt, et cum duabus *hammis*, quæ sunt *juxta fontem Chante* et pertinent ad prædictam terram »; — 2° « Tenet in dominico unum messuagium, et in *Le Hamme* 16 acras. . Tenet juxta *Hamme* duas acras ». *Le Hamme* est une localité dont le texte n'indique pas la situation ; mais, dans la première phrase, si *hammis* ne désigne pas deux masures de moindre importance que les *domibus*, on peut comprendre qu'il s'agit de deux languettes de terrain dévalant à une source. En dépit de tout ce qui peut rester d'indéterminé dans le détail, il paraît évident que nous pouvons dégager de ces exemples une racine *ham* dont le sens général correspond exactement à ce que nous cherchions.

Il ne faut que se poser la question pour retrouver ce *ham* en latin dans la racine *cam-* de *camera*, et, si elle existe en celtique, c'est aussi sous la forme *cam-* que nous devons la retrouver, parce que, au *h* initial germanique correspond en phonétique indo-européenne, un *c* en grec, en latin et en celtique. Comme ce sens cadre merveilleusement avec la situation topographique de nos localités en *-ham*, il vaut la peine de pousser plus loin l'étude de cette racine.

Le précieux *Alt-keltischer Sprachschatz* de Holder restitue un adjectif celtique *cambos, f. camba, n. cambon, qu'il tra-

duit par *krumm*. Cette restitution est basée sur l'existence de l'ancien-irlandais *camm*, nouvel-irlandais *cam*, le kymrique *camm*, le moyen-breton *cam*, *kam*, breton de Léon *kamm*, le cornique *cam*, et sur des dérivés nombreux qui ne peuvent s'expliquer sans cet adjectif.

La forme *camba a donné au latin de Végèce gamba, d'où le français jambe. Le *Dictionnaire général* fait venir gamba du grec καμπή, courbure ; c'est sans nécessité : καμπή est bien de la famille, mais l'ancêtre du mot latin est plutôt gaulois. Quoi qu'il en soit, jambe ne signifiait donc pas le gros de la cuisse, ou le membre en longueur, mais la courbure du membre, et, primitivement, la seule courbure du cou-de-pied, comme le montre un passage de Végèce [1] et, bien plus tard, la définition de Saumaize [2].

*Camba est aussi traduit, ce qui nous intéresse particulièrement par *radkrümmung*, *felge*, c'est-à-dire jante. Le mot *jante* lui-même doit venir d'un dérivé *gambita*, d'où aussi le wallon *tchame* et son dérivé ardennais *tchamelou* (qui a les jambes arquées).

Le celtique cambitos, avec assimilation *cammitos*, courbure d'un objet, a donné au latin canthus, au français chant et chanteau (poser une brique sur chant, poser une médaille de chant). Ce mot, d'ordinaire écrit champ par confusion, le *Dict. gén.* le fait venir du grec κάνθος, coin d'un objet, par le latin canthus, cercle de fer de la roue ; mais l'emprunt pourrait s'être fait à l'inverse, ou encore il pourrait ne pas y avoir eu d'emprunt du tout, la même racine se retrouvant à la fois en gaulois, en latin, et en grec. A la racine cam appartiennent encore les mots camera, chambre, cambrer, cambrure, cambiare, changer, change, camion, camus et camard, cant, canton, cantine, chantier, chantourner, chambranle, caminus, chemin, cheminée. Ce serait un jeu d'aligner encore plusieurs douzaines de mots grecs et latins qui procèdent de la même racine. Nous renvoyons aux dictionnaires et nous retournons en pays celtique.

Un grand nombre de noms de lieux en *camb-* sont disséminés dans toute la région que les Celtes ont occupée avant l'invasion germanique en Europe. Nous nous contenterons d'en citer

(1) Veget. *Mulom.* 2, 28, 38 : inflexione geniculorum atque gambarum.

(2) « Articulation qui relie le tibia au pied ». Saumaize dans Du Cange.

quelques-uns, renvoyant pour le détail à la copieuse et si précieuse collection de Holder.

Avec le thème *dunon* est formé le gaulois camb*o*-d*u*non, arx curva, burg dans une anse de cours d'eau. D'Arbois de Jubainville, qui voit partout des noms gentilices, le traduit à tort par *Cambi castrum*. Ce fut le nom : 1° d'une ville des Brigantes en Bretagne, que Ptolémée (II, 3, 10) nomme Camoulodounon, le géographe de Ravenne Camulodono, et Bède (*Hist. eccles.*, 2, 14) Campodono; 2° d'une ville de Vindélicie, aujourd'hui Kempten auf dem Lindenberg, en Souabe, sur l'Iller supérieur (Strabon, IV, 6, 8); 3° il y a aussi un Kempten à l'embouchure de la Nahe dans le Rhin, dont nous ne connaissons pas les noms anciens; 4° de Camulodunum, Colchester, dans l'Essex (Pline, *H. N.*, II, 77, 187; Tacite, *Ann.*, XII, 32). A ces formes celtiques, Ernault compare les formations germaniques *Hambden*, *Hambourg*.

A l'aide du thème *ronno*, *ronna*, cours d'eau, ont été formés les Cambron, les Chambron et Chambrun, les Cambronne, noms qui signifient « cours d'eau à méandres » avant de passer à l'une ou l'autre localité habitée sise sur ces cours d'eau. Citons en témoignage la mention ancienne relative à notre Cambron du Hainaut : « in loco qui appellatur Cambaronna super fluvium Asbra » [1] (Duvivier, *Hainaut ancien*, p. 306).

Cambrai est le celtique Camaracus. La Camargue est le celtique Camarica (insula). Les Chambord, Chambort, Chambourg viennent de Camborĭtus, gué de la courbe. Les Chambéry sont issus de Cambariācus; Chaingy (Loiret) et Changy (Allier) de Cambiācum. Citons encore Chambyge, Chambourcy, Chamboulive, Chambouchard, Chambrecy, Chandeuvre, en France, d'après l'ouvrage de Holder. Des cours d'eau ont retenu ce nom : la Cambre, entre le Mans et Avranches; le Camm, en Bretagne; le Chamb, affluent du Regen; le Kembs, affluent de gauche du Rhin au N. de Bâle; le Kamp, cours d'eau de la Basse-Autriche. Au même radical semblent se rattacher la Cambre, aux portes de Bruxelles; a le Cambe, l. d. à Dottignies, Fl. occ. (Kurth, *F. L.*, t. I, p. 218); Cambrehout, Pas de Calais, St-Omer (Kurth, *F. L.*, t. I, p. 372);

[1] Ancien nom d'une des branches de la Dendre, de *Asb-ara*, qui a laissé son nom au village d'Arbre. — M. Kurth range indûment Cambronne dans les noms à suffixe *-bronne* source (*Front. ling.*, t. I, p. 353) et ajoute en note que Cambron n'a rien à voir avec Cambronne.

les deux Comblain, sur l'Ourthe; Chambralle, sur l'Amblève; Cambrouille, l. d. à Fauvillers; la Combroux, l. d. à Halanzy (Kurth, ibid., t. I, p. 46); Combroye, l. d. à Longvilly (ibid., p. 79); sur les Cobrues, l. d. à Limerlé (ibid., p. 87). La Cabre, l. d. à Pussemange (Tandel, *Comm. lux.*, t. VI, p. 664).

Il a pu se faire aussi que maints Chamb ont été écrits Champ, comme s'ils venaient de campus, et, lorsque l'on n'est pas en possession de quelque texte ancien fournissant la forme réelle, on ne peut rien soupçonner de leur origine. De ce genre serait Le Champ-près-Froges, département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, qui est *Cambe* en 739 [1], *Champ-hà*, aux Tailles (Lux.).

Sera-t-il téméraire, après ces nombreuses analogies, de conjecturer que le nom de la *villa Chambo super Ortho fluviolo* de 636, — que déjà M. Kurth refusait d'assigner aux *-heim* sans avoir pourtant de solution positive qui le sollicitât en sens inverse, — se rattache à cette racine indo-européenne qui se présente en celtique sous les formes *camb*, *camm*, *cam*, en germanique sous les formes *hamm*, *ham*? Ensuite, puisque ce *Chambo* ne peut être que Grand-Han ou Petit-Han sur l'Ourthe, ne faudra-t-il pas assigner aux autres *han* la même origine?

Mais, en acceptant cette hypothèse, la solution reste encore indéterminée. Est-ce au domaine celtique, est-ce au domaine germanique qu'on assignera le suffixe? D'un côté, *Chambo* avec son *ch* initial a bien l'aspect celtique; mais il n'en est pas de même des autres *han*, avec leur *h* initiale et l'absence du *b*.

La contradiction n'est pas impossible à résoudre. Le *Chambo* du VIIe siècle s'explique facilement si on se rappelle que l'aspiration initiale des noms germaniques à l'époque mérovingienne était si rude aux oreilles latines que les chroniqueurs, pour représenter ce son en leur latin où *h* n'avait plus de valeur, l'ont figuré le plus souvent par *ch*. Ils écrivent Chlodovecus, Chlotarius, Chlodomir, de la racine germanique *hlodo*. Ce *ch* ne représente pas du tout la palatale chuintante *ch* du français, mais une spirante gutturale sourde. C'est de pareilles graphies latines.

---

[1] Holder, d'après Pardessus, *Diplom.*, n° 559, = t. II, p. 372. — De ce genre serait encore *Camba in Dionante*, que Holder rapporte à *Champ*, dépend. de Champneuville (Meuse), d'après Pardessus, *Diplom.*, n° 325, année 656, = t. II, p. 103. Mais cette identification est repoussée par Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 467, qui rapporte *Dionante* à Dinant.

mal interprétées, que nous sont venues les traductions modernes Clovis, Clotaire, Clodomir, qui sont purement livresques. Dans les noms de lieux, M. Kurth nous fournit encore deux autres mots qui sont figurés par *ch* au lieu de *h* : ce sont *Choio* pour *Hoio*, Huy, et *Chandregia* pour *Handreia*, la Hedrée, affluent de la Lomme. Notez que l'Allemand a encore aujourd'hui l'habitude de représenter diverses spirantes par *ch* : *ich*, *dich*, *noch*, *Tuch*. Quant à *mb* de *Chambo*, on peut dire que *mb* alterne si souvent avec *mm* dans les langues les plus diverses qu'on ne saurait tirer aucune conclusion sérieuse de la présence du *b* pour assigner la forme *chambo* au celtique plutôt qu'au germanique. Donc : 1° nous ne voyons pas de discordance irréductible entre cette forme et les autres noms en *han* ; 2° la phonétique nous force à dire que *han* porte la marque germanique.

VI.

On voudrait pénétrer plus avant dans le problème, savoir à quelle époque ces noms ont été créés, en d'autres termes savoir, au profit de l'histoire de la colonisation de notre pays, quel peuple a fondé les villages en *-han* de la Semois et d'autres cours d'eau de notre région transrhénane, et vers quelle époque. Question délicate et complexe.

Nous invoquerons d'abord des arguments d'ordre historique. On a relevé tant de traces d'habitation celtique dans notre toponymie ardennaise : à qui fera-t-on croire que la Semois, l'Ourthe, la Lesse, la Chiers, la Sambre ont attendu les Germains pour recevoir des habitants dans leurs plus belles anses de rivière? Cette considération, qui ne serait pas probante pour une localité isolée comme Laroche ou Rochefort, est invincible quand on table sur un ensemble comme celui des *-han* de la Semois. D'autre part, si, au sud de la frontière linguistique et de la zone d'occupation germanique en masse compacte, des seigneurs germains ont pu imposer parfois aux populations environnantes un nom germanique pour leur habitation, ce phénomène n'a pu se produire en aussi grande proportion que le feraient supposer le nombre et la dissémination des *-han*.

La linguistique nous offre encore un moyen d'investigation : c'est de voir à quels termes *han* est préfixé ou suffixé.

Le fait que la plus grande partie de ces lieux portent le nom de Han ou Ham tout court, sans être précédé d'une détermination, nous fait croire que nous avons affaire en ce cas à de vieilles

formes déjà devenues noms propres à l'époque de la composition germanique, à des mots figés, n'étant plus susceptibles de recevoir une détermination individuelle. Ces déterminations sont parfois venues, mais beaucoup plus tard, inventées au fur et à mesure que les distinctions s'imposaient. Dans la dénomination *Han devant Marville*, l'addition *devant Marville* ne tient pas plus au nom que lez-Spa ou lez-Verviers accolés à Sart ou à Lambermont ; elle est une spécification géographique récente. De même dans *Grand-Han* et *Petit-Han*, il est évident que *grand* et *petit* ne sont nullement contemporains de *Han*. Il en est de même si l'on rencontre quelque part un *niederham* et un *oberham*. De pareils déterminatifs ne nous enseignent rien sur l'origine de *han*. Il faut étudier des formes de composition plus intime.

On trouve *han* suffixé à un premier terme dans *Bohan*, *Dohan*, *Nohan*, *Lohan*, *Bienhan*, *Briahan*, *Poupehan*, *Dornhan*, *Libéhan*, *Reméhant*, *Erlehan*, *Daviha*. Quelques-uns de ces noms nous suggèrent une explication plausible, sinon exacte : *Dornhan* a bien l'air d'être le *han* aux épines, *Erlehan* le *han* des aunes. Il y a peut-être un nom de possesseur dans *Bienhan* (comparez *Berne*ville), *Poupehan* (Poppo), *Libéhan* (Libert), *Reméhan* (Remy), *Daviha* (David); toutefois, en l'absence de formes assez anciennes, ces explications demeurent spécieuses. Mais que faire d'éléments aussi laconiques que *Bo-*, *Do-*, *No-*, *Lo-*? *Frahan* semble composé avec l'adjectif gaumais *fra* = froid : ce han est en effet orienté vers le nord. *Morsehan* et *Mortehan* paraissent aussi des formations romanes, seulement plus anciennes que Grand-Han, avec les participes féminins *morse*, mordue, corrodée, et *morte*. Le substantif *han* serait ici employé au féminin comme encore dans le lieu dit *la vieille han*, que note M. Roger [1], phénomène qui ne se produit jamais pour *han* nom commun signifiant demeure et issu de *heim*. Quant à *Marbehan*, qui est en 1309 *Marbehayn*, en 1314 *Mabrehan*, *Mabrahan*, *Maberhan*, sans parler d'un hypothétique *Mambrant* de 1270, nous ne savons s'il faut l'expliquer par *mabru* (malum brogilum, mau-breuil) ou par Marbay, qui doit avoir été un ancien nom de la rivière de Mellier. Cet examen d'un premier terme annexé à *-han* nous montre deux sortes de mots; les uns échappent aux règles de composition

---

[1] L. Roger, ouv. cité, p. 275. L'emplacement n'est pas spécifié. C'est, d'après Tandel, la place primitive de Han-lez-Tintigny.

germanique, *Vieille Han*, *Morte-han*, *Morse-han*, peut-être *Fra-han* ; les autres sont de formation assez ancienne pour que le déterminant ne se laisse plus pénétrer.

Voyons maintenant si les formes qui se servent de *han* comme déterminatif ou premier terme ne nous apporteront pas quelque lumière. La liste n'en est pas longue : ce sont *bach* (*bay*, *ba*), *berg*, *burg*, *boek*, *born*, *bosch* (*beux*), *braine*, *brouck*, *brui* (*bru*), *buch*, *hof*, *weiler*, *wez*. Presque tous sont d'origine germanique et de ceux qui ont servi pendant longtemps dans la nomenclature toponymique, de sorte que l'on ne pourrait rien induire de la plupart sur l'ancienneté du *ham* ou *han* qui y est annexé. Les plus anciens de ces termes sont ceux qui ont servi à dénommer une rivière, une montagne, parce que de pareilles désignations sont le fait des premiers habitants ou des premiers envahisseurs qui se sont peu à peu substitués à l'antique population : *Hambach*, *Hamba*, *Hamberg*, *Hamburg*, *Hambosch*, *Hambeux*. Mais on peut objecter contre cette présomption d'ancienneté que *hambach* n'indique pas nécessairement le ruisseau d'un *Ham* dénommé et connu, de fondation antérieure, mais peut signifier ruisseau sinueux, ruisseau aux méandres ou *hans*, à la façon du gaulois *cambaronna* : dans cette hypothèse, *han* est un terme vivant, de la langue courante, qui est employé comme qualificatif du second terme, il n'indique pas un lieu dénommé antérieurement. Ce sera bien là, en effet, le cas ordinaire. Mais il y a un cas intermédiaire : *hambosch* n'est pas obligé de signifer « bois de Ham » ni « bois sinueux », mais bois *du* han, situé *au* han ou *sur* le han, c'est-à-dire à la courbe; *hamwez* sera le « gué du han », non le « gué de Han ». Mais cette considération n'est pas de nature à rejeter *han* dans un lointain passé, il suppose au contraire l'existence d'un *han* nom commun, masculin ou féminin, qui a été employé dans la zone romane soumise à l'influence des Germains. Soit, mais ce nom a été assez rare et assez localisé, il s'est éteint assez tôt pour ne pas avoir été recueilli par les lexicographes. A l'époque des manuscrits et des chartes que dépouille Du Cange, ce *han* est bien mort, on ne le trouve plus que dans des noms propres où Du Cange le confond avec *ham* issu de *heim*. Il n'est donc pas vrai de dire que *han* est contemporain de *burg*, *berg*, *weiler*, *wez*, etc. Il lui est antérieur, et, après avoir servi à dénommer une foule de lieux sans autre détermination, il a été employé comme terme déterminatif. Mais la réciproque n'est pas vraie : *han* n'est plus assez vivant pour qu'on s'en serve comme

terme unique ou comme terme fondamental. Si on trouve *hanweiler*, « le village du han », on ne trouve pas *weiler han*, « le han du village »; si on trouve *hambach*, « le ruisseau du han » ou « aux hans », on ne trouve point *bach-ham*, « le han du ruisseau ». C'est que, depuis des siècles, la sinuosité du ruisseau, la courbe d'un promontoire, d'une colline boisée, ne s'exprime plus par ce mot. On dit *coin*, *boucle*, *courbe*, *ecke*, *hoek*, *krumm*, *cron*, jamais *han*. Ajoutons d'ailleurs qu'aujourd'hui l'habitant, le voyageur, et même le topographe, sont moins frappés qu'on ne l'était jadis par les méandres d'une rivière. Ils n'ont qu'à les admirer en passant, ils n'ont pas à en souffrir, à chercher leur chemin dans les halliers. Des routes commodes et des ponts solides détournent leurs esprits du cours d'eau folâtre qui revenait barrer le chemin au piéton et de la muraille de pierre qui se dressait brusquement sur l'autre rive. La rivière apparaissait jadis comme le grand obstacle et ses sinuosités formaient des unités qui avaient un nom.

Sans vouloir affirmer que les noms en *han* sont plus vieux que les chemins, deux hypothèses cependant se présentent à la pensée : 1° Ou bien cette belle vallée de la Semois, dont la rivière porte un nom celtique, qui avait une ville celtique à sa source, l'antique Orolaunum, a été colonisée par des Celtes, et les boucles de la Semois furent dénommées par eux, en tout ou en partie; 2° ou bien elle a été colonisée, graduellement, par des colons germains qui sont descendus de la source de la Semois jusqu'à son embouchure; ou enfin, 3° elle a eu successivement des colons celtes et des colons germains. Or, si *ham* est évidemment de forme germanique et atteste l'influence germanique dans la vallée de la Semois, je ne serais pas étonné qu'il existât déjà sous la forme *camb* ou *cam* dans le langage des populations celtiques de nos rivières ardennaises. Dans cette hypothèse, *ham* pourrait avoir, parfois du moins, une origine celtique et avoir été, dans cette zone, à la lisière germanique, transformé et traduit par les bouches de ces Germains qui reconnaissaient dans *camb* un mot à eux, un mot qu'ils avaient en commun avec les Celtes. Cette conjecture mettrait d'accord l'histoire, la topographie et la linguistique; elle expliquerait la tournure germanique des noms et elle cadrerait avec la certitude que les beaux méandres de la Semois n'ont pas attendu l'invasion germanique pour recevoir des habitants et des noms.

Si l'on s'en référait aux vues de M. Camille Jullian [1], les tribus belges rencontrées par César auraient été germaniques ou semi-germaniques. Il se représente ces premiers Germains venant par les cours d'eau du Nord, remontant la Meuse et ses affluents, jusqu'à Mézières, s'échelonnant dans les « couloirs de culture » qui longeaient les rivières, dans le pays de Herve, la Hesbaye, le Condroz, la Famenne, les Hautes-fagnes. Le versant de la Semois aurait été leur limite méridionale [2] : « Lorsqu'apparaissent, à l'est de l'Aa [limite méridionale des Ménapes vers la mer] ou aux approches de la Semoy, les espaces des marais et des forêts sans fin, d'autres manières de vivre se montraient et le nom gaulois reconnaissait à peine les siens dans ces Barbares des régions tristes ». La Meuse, de la Semoy aux bois en amont de Dun, dépendait des Rèmes [3]. Ainsi la toponymie de notre région contiendrait une couche germanique antérieure à César, si l'on en croyait le système de M. Jullian, qui ne fait ici que rajeunir un peu l'ancienne interprétation des *Commentaires*. En adoptant ce système, nous pourrions mettre en présence à une époque reculée le *camb* gaulois et le *ham* germain. Néanmoins nous nous refuserons le bénéfice de cet argument; nous ne parvenons pas à voir d'autres Germains dans la Belgique préromaine que les Aduatiques ; nous ne pouvons donc faire remonter la germanisation, toute relative d'ailleurs, de nos Ardennes qu'à l'époque de la décadence de la domination romaine dans le Nord de la Gaule, et, greffés ou non sur des formes celtiques antérieures, les premiers noms en *ham* de notre pays appartiennent à cette époque.

Ces conclusions peuvent servir aussi pour les *ham* des Iles britanniques. Quant à la date, comme ils ne se rencontrent que dans les régions germanisées, on peut affirmer qu'ils sont tous le résultat de la conquête anglo-saxonne et de la conquête normande. Mais à quoi bon invoquer ici ces noms en *-ham*, que tous les toponymistes donnent comme issus de *-hām* = *-heim*? A notre avis, il suffit d'étudier les cartes et les indications topographiques d'un *Baedeker* pour s'apercevoir que, là aussi, il y a deux sortes de *-ham*, comme sur la côte française. Nous sommes mal outillés pour en faire le départ exact, mais on peut raisonner sur l'ensemble.

---

[1] *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 9 et 465, 484.
[2] Ibid., t. II, p. 10.
[3] Ibid., t. II, p. 485, note 9.

Je dis qu'on trouve en Angleterre *Ham* ou *The Ham* sans déterminatif, phénomène qui n'existe pas pour *heim*; qu'on le trouve employé identiquement de la même façon que le celtique *cam*, *camb*, *cambe* ou *combe* en Cornouaille, en Galles, en Irlande et en Ecosse, de la même façon que le *ham* ou *inham* néerlandais et allemand; que *ham* ou des composés de *ham* y désignent des boucles de rivière, des promontoires arrondis, des anses de rivage. Sans doute ces accidents du sol ne sont pas interdits aux *heim*, mais nous avons remarqué aussi que les plaines et le plat pays, très séduisants pour des cultivateurs, contiennent bien moins de noms en *-ham* que les régions tourmentées des rivières et des côtes. Admettons qu'il ne faille asseoir l'étymologie de chaque nom particulier que sur des titres fournis par les cartulaires locaux; mais, quant à l'ensemble, nous croyons apporter assez d'arguments pour faire réviser le jugement porté jusqu'ici sur l'origine uniforme des *ham* anglais (1).

---

4. Le suffixe -ir à l'infinitif de la première conjugaison en gaumais (2).

La majeure partie des verbes gaumais issus de -are précédé d'un *yod* a l'infinitif en *i* bref, au lieu d'aboutir à *yé* (transcrit *ier*), comme dans le pays messin au sud, ou comme dans les Ardennes luxembourgeoises au nord. Mais nous avons trouvé un nombre assez respectable de verbes en *y*-are qui ont en gaumais l'infinitif en *-ir* et présentent en outre certaines particularités connexes de conjugaison. C'est là, que je sache, un fait qui n'a pas été signalé jusqu'ici. Le wallon, pris en général, possède un seul de ces verbes, *tchir*, cacare, mais il a passé inaperçu. La Wallonie prussienne a de plus *crir*, crier. Le gaumais en a une centaine. Quels verbes en *y*-are sont en *-ir*, et pourquoi? voilà ce qu'il faudrait déterminer.

Alignons quelques infinitifs de verbes en *ir* avec leurs correspondants wallons ou lorrains :

---

(1) Le lexique des noms en *-han* et en *-ham* paraîtra prochainement dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XI, 2e partie.

(2) Remaniement du § 90 de mon étude sur la *Phonetique du gaumais et du wallon comparés*, p. 61-65.

Lorrain.		Wallon.	
Messin	Gaumais	Ardennais	Nord-Wallon
encramié	*acrèmîr*	*ècramié*	*ècrami*
—	*s'aheûkîr*	*s'aheùkié*	—
engrahié	*ègrâjîr*	—	—
—	*ècafîr*	*scafié*	—
cokie	*gatir*	*guètié*	{ *guètî* (Verviers) { *cati* (Liège)
natié	*nètir*	*nètié*	*nètî*
—	*s' rafir*	*s' rafiyé*	*s' rafiyi*
—	*rasèrsir*	{ *rasèrsé* (Neufchâteau) { *rasèrsié* (Laroche)	{ *rasèrsî* (Liège) { *rasièrsi* (Malmedy)
—	*roublir*	*roûvié*	*roûvi*

On ne distingue qu'une chose à première vue, c'est que les verbes gaumais en *-ir* correspondent à des verbes liégeois, ardennais, messins soumis à la loi de Bartsch-Mussafia. Mais tous les verbes en *y*-are ne font pas l'infinitif en *-ir*. Au liégeois *d'ployi*, ardennais *d'ployé* correspond en gaumais *dèplouyi*; à *tchèrdji*, *tchèrdjé* correspond le g. *tchèrdji*. Qu'est-ce donc qui distingue par exemple le g. *nètîr* de *aneûti*, ou *nachir* de *abachi*?

Si on examine le reste de la conjugaison, on trouvera que les verbes en *-ir* ont au participe passé *-i* pour le masculin, *-iye* pour le féminin : *gati*, *gatiye*. Au contraire *abachi* fait au participe passé *abachî*, *abachiye*. Voilà une première différence. Il y en a d'autres à l'indicatif présent, qui deviendront sensibles si nous comparons diverses sortes de verbes en *-are*.

I.	II.	III.	IV.
tœ̃mèy	**abachi**	**s'aneûti**	**s' rafir**
dju tœ̃me	*dj' abache*	*dj' m' aneûti*	*dju m' rafiye*
tu tœ̃mes	*t'abaches*	*tu t' aneùtis*	*tu t' rafiyes*
i tœ̃me	*il abache*	*i s' aneùti*	*i s' rafiye*
dj' tœ̃mans	*dj' abachans*	*dj' nous aneùtyans*	*dj' nous rafiyans*
v' tœ̃mèy	*v' abachèy*	*vous v'aneûtyèy*	*vous v' rafiyèy*
i tœ̃mant	*i-abachant*	*i s' aneûtyant*	*i s' rafiyant*

A l'examen de ce tableau, les différences se dessinent. Il y a dans le radical du n° IV quelque chose qui manque au n° III : c'est l'*i* de *rafiyans*. Il y a dans le n° III quelque chose qui manque aux types I et II : c'est le *y* de *aneûtyans*. Le n° II avec son infinitif en *-i* représente évidemment la classe des verbes qui ont en

français -ger, -cher, -sser; les consonnes palatales ont absorbé l'*i*, qui n'est plus visible qu'à l'infinitif : autrement dit, *abachans* est un épaississement de *abassyans*, comme le français abaissons vient de abaissyons. Donc, si I représente les verbes en *-are* précédés d'une consonne, II et III représentent des verbes en *-y*-are, IV des verbes en i-*y*-are. Le *y* ici est purement théorique et représente évidemment des phonèmes palataux à rechercher.

Les verbes en *y*-are donnent *ier* en ancien français, *yé* en ardennais, *i* en nord-wallon par une contraction tout ordinaire, *i* bref en gaumais, ce qui doit provenir d'un abrègement subséquent de *i*. Donc les verbes en i-*y*-are auraient dû donner en ancien français *i-ier*, en ardennais *i-yé*, *i-yi* en nord-wallon, *i-yi* en gaumais. Par conséquent *s' rafiyi*, *s' rafiyé*, ou *spiyi*, *spiyé* sont parfaitement réguliers; mais *guètyé*, *guèti*, ou *nètyé*, *nèti*, ou *roùvyé*, *roùvi*, en regard de *gatir*, *nètir*, *roublir* apparaissent maintenant comme ayant fait subir au radical verbal une contraction : *guèti* est contracté de *guètiyi*, l'ardennais *nètyé* de *nètiyé*. Le gaumais *gatir*, *nètir* a aussi fait la contraction, mais il a de plus retenu l'*r*, et c'est ce qui fait l'originalité de ces verbes.

A quelles terminaisons latines effectives correspond ce théorique i-*y*-are? D'abord il faut devant -are un premier élément palatal, lequel est constitué par *c*, *g* le plus souvent, mais peut l'être par *li* (consiliare), par *cl* (somnic(u)lare), par *ti* (*cuminitiare). Ensuite il faut que ce *y* soit précédé d'un second élément palatal *i* ou *e*. A ces conditions même on n'est pas sûr d'aboutir à un infinitif en *-ir* en gaumais. Il faut encore que ce second élément palatal *i* ou *e* soit persistant; or cet *i* ou *e* est atone et disparaît souvent en roman, laissant en présence deux consonnes qui se combinent. Ainsi castigare devenant casti-y-ar donnera au français châtier, au gaumais *tchètir*; mais excorticare perdant l'*i* avant l'altération du *c* devient escort'car, qui donne au français écorcher, au gaumais *ècôchi*; fabricare devenu fabregar, faurgar, donne au français forger, au gaumais *fordji*; impedicare devenu emped'car donne à l'ancien-français empegier, au gaumais *apiôji*: *cuminitiare devenu cuminti ar donne au français commencier, commencer, au gaumais *coumaci* ou *coumèci*. L'existence persistante des deux éléments palataux est la condition nécessaire pour aboutir à la finale *-ir* en gaumais. Communicare, dont l'*i* subsiste, devient *comunir*, precare donne *prir*, negare *nir*, *nitidicare ou plutôt netticare *nètir*. Si fricare, secare, plicare n'ont pas

donné en gaumais *frir*, *sir*, *plir*, mais *frouyi*, *souyi*, *plouyi*, c'est que la première voyelle avait cessé d'être palatale. Si au contraire cacare a donné *tchir*, même en wallon, c'est parce que la transformation du *ca* initial en *che* a précédé l'autre et fourni la voyelle palatale *e*.

Les verbes en -iliare ou en -iclare, en français -eiller, iller, donneront donc *-ir* en gaumais, et la plus grande partie de notre liste se compose effectivement de verbes qui correspondent aux verbes français en -iller : anc.-franç. gatiller, gaumais *gatir*.

Il s'agit maintenant d'expliquer certaines exceptions apparentes. Le verbe *roublir*, oublier, doit provenir de re-oblityare, c'est-à-dire de re-oblitare dont le *t* a dégagé un *yod*. Pour que sternutare donne tarnir, il faut que le latin -utare soit devenu dans cette région -ütyare ou -ityare. Cependant le traitement analogue que l'abbé Rabiet a signalé à Bourberain pour les verbes en -urare, -irare [1] ne se retrouve pas ici.

Voici une liste des verbes gaumais en *-ir* issus de i-y-are que nous avons pu recueillir :

abèrzir, enchevêtrer, emmêler, brouiller; Liégeois, *Compl. du lex. gaum.* — Cf. *abèrzilié* à Bourlers, Hainaut, brouillé par la boisson, un peu gris.

abir, habiller ; à Jamoigne *abir in pignan*, crépir un pignon.

acramir, *acrèmir*, emmêler. Cf. messin *ancremié*, ard. *ècramyé*.

agavir, gaver (la volaille), littéralement *engaviller*.

s'aheükir, s'envelopper la tête d'un voile, nommé *heüke*. Cf. ard. *s'aheükyé*.

atortir, entortiller.

atrâtir, habituer un poulain, un bouvillon aux traits.

bauskir, brouter, paître, Jamoigne.

bèguir, bégayer ; ard. *bèguyé*.

boquir, v. intr., faire un travail de boquillon ou bûcheron. Liég. *Complément du lex. gaum.*

brir, briller.

bwatir, boîtiller, boîter.

cahir, se dessécher, en parlant de la terre; se déjoindre, en parlant des ais : Dasnoy, p. 61.

canir, chipoter, toucher à tout sans nécessité.

---

[1] *Revue des Patois gallo-romans*, I, p. 257.

càrir, se pavaner, se carrer, à Virton, Maus, *Dict. man.*; se dandiner, se donner de grands airs, à Tintigny, Liégeois, *Compl.*, p. 30.

cawir, remuer la queue, frétiller; ard. *cawyé*.

chorir, défini dans Liég. *Lex.* : tourner autour d'un lieu, d'une réunion avec de mauvaises intentions. Cf. messin *échorié* : écouter clandestinement, et *chorié*, qui a l'oreille coupée, essorillé. Donc de *exauric(u)lare avec le sens particulier de mettre oreilles dehors.

comunir, réunir des pâtes, des liquides; communier.

confir, confier. De *confidyare.

contràlir, contrarier.

copir, copier.

côtir, côtoyer, suivre pas à pas.

crankir, recroqueviller, faire friser un cheveu. Chiny.

cusmir, d'après Liég. *Lex.* : muser, tripoter autour du feu. Cf. messin *keusmeillé*, faire un travail de peu d'importance. De *co-somnic(u)lare. Le wallon *somi* sommeiller : il y aurait lieu de rechercher un verbe gaumais *soumir*.

cuvir, écouvillonner. De *scopiliare.

cuvir, cuire doucement, Chiny.

dècafir, ôter les cosses (*café* ou *cafié* à Virton, *cafiètes* à Chiny). Virton, Maus. Cf. *ècafir*.

dècrèmir, démêler; ard. *discramyé*.

dèfir, défier.

dègatir, chatouiller; ard. *diguètyé*, verv. *duguèti*.

dègobir, dégobiller.

dènakir, mordiller, grignoter, Liég. *Compl.* p. 92. Cf. *nàtchir*.

dètortir, détortiller.

écafir, ôter les écales (*cafu*, *cafiotes*, ard. *chàfes*). En ard. *sicafyé*. Cf. *dècafir*.

ècarquir, écarquiller.

s'ègosîr, s'égosiller.

ègràjir, étendre les cendres d'un brasier; messin *angrahié*.

èparpir, éparpiller.

èscofir, subtiliser, dévorer, détourner. Paraît être un doublet de *ècafir*, car l'ard. *scafyé* signifie à la fois ôter les écales de quelque chose et l'absorber subtilement, d'où faire disparaître.

ètrir, et, par suppression de l'*e* initial, fréquente en gaumais, *trir*, étriller.

ètudir, étudier.

fètir, fêter, cajoler, Jamoigne, Ste-Marie.

su fir, se fier.

flambir, flamboyer.

froumir, fourmiller, avoir des démangeaisons.

gaspir, gaspiller.

gatir, chatouiller, ard. *guètyé*, verv. *guèti*, liég. *cati*, nam. *kèki*, messin *cokié*, à Bourberain *guètoyé*. De *catulyare, et non de catulire comme disent les étymologistes.

grawir, gratter, fouiller en grattant; ard. *grawyé*, n.-w. *grawi*, messin *growillé*.

grir, griller.

hàrir, faire tourner un attelage de droite à gauche et de gauche à droite, Jamoigne.

hosquir, bégayer.

houspir, houspiller.

maquir, faire le maquignon, maquignonner, Jamoigne.

màtrir, maîtriser; le wall. *mèstri*, *kimèstri*, tyranniser, maltraiter a passé à la conjugaison en *-i*.

mawir, mâchonner, ard. *mawyé*.

s' mèfir, se méfier.

morfir, mâchonner, mordiller, litt^t^ morfiller.

mouchir, émoucher. De *exmuscicare.

musquir, muser, s'occuper de menus ouvrages, Rossignol. Sainte-Marie.

naquir, Liég., *Compl.* 92, mordiller, grignoter; paraît être le même que *nàtchir*, Liég., *Lex.*, 152, manger du bout des dents, sans appétit; messin *naquéillé*.

nètir nettoyer; *su nètir*, expulser l'arrière-faix; ard. *nètyé*, n.-w. *nèti*, messin *natié*.

nir, nier.

pètir, pétiller, Liég., *Compl.*, 99; *pètrir* à Jamoigne.

pir, marcher sur, fouler aux pieds, ard. *piyé*. De *pedicare.

plâdir, plaider. De plaid + suff. -iliare.

peuir, épouiller, passer son temps à des futilités. Manque en wallon. Etym. incertaine faute de formes comparatives. J'avais proposé, à cause de la sifflante, un dérivé de pollicem, soit *pollicicare; c'est peut-être simplement un dérivé du gaumais *peü*, pou, avec une consonne de liaison anormale, un suffixe -iliare et un préfixe *ex* qui disparaît souvent en gaumais sans laisser de trace.

prir, prier.

rabèrzir, emmêler, Liég.

rabir, rhabiller.

s' racrâtir, se ratatiner. *s' racrâtè* à Jamoigne, *s' racrêtier*, Dasnoy, 429.

racécir, faire prendre le frais, syn. de *rapârèy*. — *su racécir* « se reposer quand on a chaud ». Jamoigne.

racrèmir, emmêler. Cf. *acramir*.

s' rafir, se réjouir; ard. *si rafiyé*, n.-w. *s' rafiyi*. De re-ad *fidyare.

ramuchir, rôder sournoisement, Sainte-Marie. De re + ad + un fréquentatif en -iliare de *muciare, mucier, musser. *ramuchi* à Jamoigne.

rasèrcir, repriser des bas, ravauder, rentraire. En Chestrolais (zone de Neufchâteau) *rasèrcé*, ard. *rasèrcyé* ou *rasèrcé*, liég. *rasèrci*, Malmedy *rasièrsi*. Cf. messin *rèssèrcis*, reprise à l'aiguille, rouchi *rassarcir*, picard *ressercir*, Jura *ressercir*. Grandgagnage fait venir ces mots de sarcire, mais pour le gaum. et le wall. il faut poser re-ad-*sarciliare.

ratortir, entortiller, envelopper. Cf. *atortir*.

rauguir, « être rauque » Jamoigne. Cf. w. *ranki*, râler, Gggg. II, 278.

ravir, éveiller. De re-ad-vigilare.

rôchir, ronger un os. De *rodilyare. Cf. *roché*, dévorer, à Bourberain.

roublir, oublier. *oublir* n'existe pas; ard. *roûvyé*, n.-w. *roûvi*. De re-*oblityare.

rumercir, remercier. Doublet de *rumèrcièy* et formé par analogie. En n.-w. *rimèrci*.

rucopir, recopier.

runir, renier, Jamoigne; *runouyi* dans Liég., *Compl.*, 119.

sâbrir, semoncer, taper dur pour finir un ouvrage. Liég. *Compl.*, 122. Litt[t] sabriller.

sârpir, travailler avec la serpe.

sautrir, sautiller.

tarnir, éternuer, messin *trènowé*, ard. *stièrnì*, n.-w. *stièrmì* ou *stièrni* ; à Spa, Stavelot, Wallonie pruss., *stiènvì*.

tchambrir, tituber.

tchaudir, être en chaleur, Liég., *Compl.*, p. 34.

tchèrir, charroyer, Jamoigne.

tchètir, châtier.

tchutchir, chuchoter, Jamoigne.

toupir, se remuer, litt^t faire la toupie; ard. *toupyé*.

tourbir, tourbillonner.

trir, étriller. De *strigilare pour strigulare.

trir, trier. De *stricare pour extricare, avec chute de *s* initiale.

s' treùtir, se vautrer dans la boue, comme la *truie*, en gaum. *trèye*. Je ne crois pas qu'il puisse être question ici de la truite, qui ne recherche point la vase comme l'anguille.

uchir, ouvrir et fermer les portes; litt^t huissiller, de ostium.

s' vêtrir, se vautrer, faire le veltre ou vautre, liég. *si voutri*, *s' kihoùtri*; ard. *s' kihoùdriyé*, nam. *si cohoùtri* ou *cowoùtri*, à Sart *s' cuvêtrouyi*. Lobet donne pour Verviers *kvautri*.

vir, veiller; *vèyi* à Jamoigne.

Le suffixe toponymique -ster (1)

Il ne s'agit pas ici des finales germaniques bien connues *-chester*, *-cester*, *-caster* (château); *-closter* (cloître); *-munster* (monastère); *-oster*, *-ooster* (de l'est); *-wester* (de l'ouest); *-stert* (bout, extrémité); mais d'un terme particulier employé tantôt seul, tantôt comme préfixe, le plus souvent comme suffixe, dans des noms de lieux assez nombreux qui s'échelonnent le long de la frontière linguistique belge. Il suffira de citer comme exemples, pour fixer les idées, Pepinster, Jehanster, Surister, Herbiester, Solwaster, Thimister, Hodister.

Ce suffixe obscur a été expliqué de diverses façons, les unes plaisantes, les autres vraisemblables (2). La plus naturelle est celle qui a été défendue par M. N. Lequarré, qui posait comme étymologie le verbe latin *stare* et citait des articles de Du Cange (3). Il faut d'abord examiner cette explication, qui est en effet la plus ordinairement fournie et la plus séduisante par sa simplicité.

Stare est devenu en français *ester*, ce qui est mi-savant au lieu de *éter*, en wallon *ster* (prononcez *sté*). *Sins wê ster*, dont les

---

(1) Abrégé du travail intitulé : *Les noms de lieux en -ster*, qui a été publié en 1904 dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. V, p. 214-356, travail beaucoup trop long pour être inséré ici, à cause de sa marche analytique. On a dû aussi supprimer le lexique des noms en *-ster*, qui s'est augmenté de nombreux termes depuis la première publication.

(2) Cf. *Bulletin* précité, pp. 217 et 233.

(3) *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XLIII (1902), p. 182.

dictionnaires font un verbe *wèster*, signifie *sans guère attendre*. Nous trouvons ensuite dans Grandgagnage, II, 426, le mot *testà*, expliqué par *pause*, *halte*. La traduction est exacte, mais il n'y a pas plus de *testà* que de *wèster*, je n'ai jamais entendu que *on p'tit testa*, et cette expression doit se comprendre et s'écrire *on p'tit èsta*. Dès lors le sens de *arrêt*, *pause* se justifie de soi-même, le mot est de la même racine que le verbe *stare*. Le mot est d'ailleurs dans Godefroy :

« ESTAT, arrêt, station :

Desus la fosse s'aresta,
Longuement i fist son esta
Por esgarder que dedans ot.

Renart, 24617 (MÉON). »

Je trouve encore en vieux wallon le mot *steis*, substantif, au sens de *obstacle*, *retard* : *sans avoir* STEIS *ou difficulté* (1). Ce mot est évidemment de la même racine que les précédents. Il ne peut y avoir place à côté d'eux pour un *stèr*, dont l'*r* se prononce, dont l'*e* est ouvert, et qui, dans certaines régions, est susceptible de devenir *stier*, *stir* (à l'ouest de Liège), et même *sty*.

Du Cange semble nous donner tort. Il cite un *stare* ou *estare*, qui se décline! On en conclut aussitôt que c'est l'infinitif latin *stare*, pris substantivement. Ce n'est pas impossible; dans le latin étonnant du moyen âge, ce *stare* se déclinant comme *mare* et doué d'un ablatif *stari* pourrait être, à la rigueur, l'infinitif *stare*; mais c'est bien invraisemblable. Quand le moyen âge lui-même s'est-il avisé de décliner *velle* ou *esse*? Le latin manquait-il de mots pour signifier *habitation*? Quand il écrit : *in domo seu* stari *Sancti Firmini* (2), n'est-il pas évident que *stari* traduit *domo*, que *domo* est le terme latin et *stari* le terme barbare qu'affectionne une population étrangère? Enfin ce *stare* n'est pas isolé; il est flanqué de variantes pour tous les goûts : *starium*, *starrium*, *starrum*. En présence de ces quatre mots, il y a lieu de se demander 1° : si *stare*, *starrum* n'ont pas été inventés précisément pour sertir le mot *ster* de la langue vulgaire dans un document latin, par analogie de *mare*, mer, de *carum*, cher; 2°, si *starium* n'est pas une traduction de *stier*, *sti*, suivant l'analogie de *primarium* : *premier*, wallon *prèmi* ou *prumi*. Au moyen âge, le latin a une

(1) CASIER et CRAHAY, *Coutumes du Duché de Limbourg et des Pays d'Outre-meuse*, p. 34.

(2) DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, v° *stare*.

étonnante plasticité ; il sait se modeler sur les particularités des dialectes romans et les retraduire. Précisément ce luxe de variantes ne me dit rien qui vaille ; et je n'en ai pas épuisé le nombre ! On pourrait y ajouter *steria*, du *Steria monticula* de 961 (1). La forme s'explique : *stier* masculin peut donner *sterium* puisqu'à *moutier*, *mou***stier**, *mun***ster** correspond *mona***sterium** ; mais si le *stier* de 961 était féminin, comme il l'est dans *Géronstère* (lez-Spa), on a eu raison de substituer *steria* à *sterium*. Nous concluons hardiment que les formes du bas-latin *stare*, *starium*, *starrium*, *starrum*, *steria* sont des latinisations de *ster*, *stier*, *sty*, *stere* et n'ont absolument rien à voir avec le verbe *stare*.

La phonétique repousse également *stare*. L'infinitif *stare* en vieux wallon devient *steir* ; c'est la graphie ordinaire, conforme à une règle générale : *-are* et *-atum* deviennent *-eir*, *-eit*. Mais *-stier* et *steir* sont deux. La diphtongue *ie* a l'accent sur *i* et *-stier* se prononçait *-stir*. En d'autres termes, il n'y a pas de variante orale *stier* pour notre suffixe *-ster*, il y a la prononciation *-stir*, *-sti*, et *-stier* est une pure graphie analogique calquée sur l'alternance *prumi/premier*. Cela posé, est-ce que le latin *stare*, devenant *stér* ou *steir* sans contestation possible, pouvait devenir en même temps *stèr*, *stir*, *sti*? C'est contraire à toute loi (2). Aussi les scribes ne s'y trompent pas. Dans leurs francisations intempestives, ils obéissent pourtant à des règles. Lorsque, au lieu d'écrire bravement à la wallonne *Bovegnistir* ou *Bovegnisty*, ils se mettent à imiter, ils écrivent alors *Bovegnist***ier**, mais jamais *Bovegnist***eir** sur le patron de *steir* = *stare* (3).

Enfin on peut tirer argument de la géographie linguistique, en examinant l'aire d'emploi du mot en conteste. Si le *stare* de Du Cange était l'infinitif latin *stare*, comme l'a cru sans défiance M. Lequarré, il n'y aurait aucune raison pour qu'il ne fût pas d'usage général en France, et en latin vulgaire et en roman. Or, nous voyons qu'il n'en est rien. Pour ce qui est du latin vulgaire, tous les exemples rapportés par Du Cange lui-même à cet article sont empruntés à des chartes du sud-est de la France. Ce *stare*

(1) Dans un diplôme que donne Sigebert de Gembloux (PERTZ, *MGH*, VIII, 529). Voyez l'article *Steria* du *Lexique* précité *des noms en -ster*, p. 343.

(2) Le participe correspondant au français *été* est, en wallon, il est vrai, *sti*, *stou*, *stu*, mais c'est une nouvelle formation par analogie des participes d'autres conjugaisons.

(3) Nous avons trouvé une fois *-steir*, dans *Colosteir* signalé p. 269. C'est une forme isolée qui n'infirme point, pensons-nous, notre raisonnement.

particulier n'a donc reçu les honneurs du latin que dans une région restreinte. On ne voit pas du tout que *meum stare* (ma maison) soit une expression usitée dans le latin de tous les monastères : il en serait resté quelque chose dans les écrits du temps. Pour ce qui est du roman, on ne dit pas *mon ester* (ma maison) dans toute l'étendue du pays, on ne le dit même pas du tout : *ester* substantif, au sens du *stare* de Du Cange (*domus ubi quis stat seu manet*), n'est pas même dans le dictionnaire de Godefroy. Cette absence de retentissement à travers la France, pour un sens aussi ordinaire, aussi commun, d'usage aussi prosaïque que celui de *meum stare*, nous force à conclure, encore une fois, de la même façon : le *stare* qu'on invoque comme l'original de *ster* et qu'on croit être identique à l'infinitif *stare* latin n'a rien de commun avec le latin et est au contraire une latinisation de *ster*.

Du Cange ne nous fournit pas l'étymologie de *ster* : son terme *stare* est étroitement localisé et il est stérile, il a tous les caractères d'un mot barbare introduit. Cela ne nous dit pas encore quelle est la patrie primitive de *ster*, mais n'est-il pas vrai que, si *ster* n'est pas roman, il ne peut être que germanique ?

L'article de Du Cange nous donne au moins un sens approximatif de *ster* et nous montre le mot jouant le rôle de nom commun. Dans cet emploi, nous n'aurons pas la naïveté de croire qu'il est aussi récent que la forme *Herbiester*, puisque nous l'avons rencontré, semble-t-il, en 961, latinisé sous la forme *steria*. Après l'avoir vu en traduction latine, il serait intéressant de le retrouver comme nom commun en roman. Notre raisonnement de tantôt montre qu'il faut renoncer à le voir franchement usité partout, mais faut-il renoncer à l'espoir de le rencontrer dans les mêmes régions où la toponymie et les chartes le montrent existant ? Nous avons eu la chance de le trouver au moins une fois dans un texte de la Wallonie. Le texte est de 1314 : il est dans un relief des *Fiefs* de Poncelet [1] : « Jehan de Dormale, 1 bonuarium terre (= terrae) entre Dormale et le *stier* condist au chaine ». Voilà un mot nouveau et un passage précieux qui manquent au dictionnaire de Godefroy.

Ce *stier* serait, pour une région plus méridionale que celle du wallon, *estier* ou *ester*. Nous avons trouvé dans Godefroy un *estier* qui a aussi toutes les apparences d'un terme technique localisé, sans rapport avec *stare* (*être debout*). Il pourrait être

[1] Poncelet, *Le livre des Fiefs de l'Eglise de Liege sous Adolphe de la Marck*, p. 162.

identique à notre *ster*, mais nous ne sommes pas en mesure de rien affirmer à cet égard. Transcrivons cependant l'article, qui est illustré d'exemples curieux.

Estier, ester = *canal*.

« Une pièce de terre... ensi comme elle se lievet, o le fons dou fossé qui est et fiert a l'*estier* dou port dessous le chasteau..., et se commencet la dicte pièce de terre d'un des cheps de l'*estier* que l'en appellet l'*estier* feu Guill. Moreau, ainsi comme ledit *estier* et le ditfossé se estandent jusques aus terres. 1315. **Arch.** J. J. 52, f° 80, r° (¹).

« Comme les suppliants feussent en un vaisseau nommé gabarre, estant sur eaue en un lieu nommé l'*ester du port de Corsse* pres de la dite de St Jehan d'Angely..., ou dit *ester sur l'eaue* estoit aussi une autre gabarre.... et estoit en la fin du dit *ester* à l'entrée de la dite rivière. 1400. **Arch.** J. J. 155, pièce 390 (¹) ».

S'il est une chose visible, c'est que, dans aucun des deux passages, le mot ne signifie *canal*. Un *fossé* qui frappe à un *canal*, cela ne se comprend guère; un vaisseau dans un *canal sur l'eau*, c'est un singulier pléonasme. Il s'agit bien plutôt dans le premier cas des soubassements en pierre d'un château, dans le second cas, d'une digue ou quai ou estacade, de part et d'autre d'une construction artificielle qui baigne dans l'eau et qui est frappée par les eaux.

Dans la *Frontière linguistique* (I, 295), M. Kurth a aussi rencontré le suffixe *-ster* et il a exprimé son opinion en ces termes :

« Reste enfin un suffixe certainement germanique, bien que difficile à identifier, qui se trouve localisé sur la rive droite de la Meuse, vers les extrêmes frontières de la Wallonie : c'est *-ster*. Dérive-t-il de la même origine que dans les nombreux noms à même désinence de la Norwège et des Shetland (colonisées, ajoute-t-il en note, par les Norwégiens), ou faut-il y voir plutôt le *-statt* allemand, le *-stede* flamand devenu *-ster* en vertu d'un phénomène linguistique peu rare en ces régions? J'ai rapproché de nos noms romans, la plupart groupés dans l'Ardenne liégeoise, un certain nombre de noms identiques ou similaires, recueillis par Fœrstemann; ces ressemblances créent une présomption en faveur de la germanicité ». L'auteur faisait suivre ces lignes suggestives d'une liste déjà copieuse, puisqu'elle contenait cinquante et un noms, auxquels il faut joindre deux noms nouveaux qui

(¹) Référence de Godefroy.

figurent dans les additions du vol. II, p. 106. Partant des données et des suggestions de M. Kurth, nous avons repris à nouveau l'examen de ce petit problème et tenté une démonstration.

Le procédé ordinaire de la consultation des chartes jette peu de lumière sur la question. Aussi loin qu'on remonte, les noms de lieux actuellement terminés en *-ster* y apparaissent avec leur finale *ster*. Il faut ajouter que ces noms n'y arrivent qu'assez tard, et enfin que peu de noms en *-ster* y sont cités et rarement, faute d'avoir été portés par des villes importantes ou d'anciens établissements monastiques. S'il y a des variantes parfois lumineuses dans les chartes, c'est pour la première partie du nom. La meilleure chance qu'on ait de rencontrer des noms en *-ster*, c'est de les trouver sertis dans les noms de personnes, parce qu'un lieu peu considérable a néanmoins pu servir à constituer un nom de famille. Voici une liste de formes, qui n'aura guère d'autre résultat que de montrer l'inefficacité de la méthode ordinaire. Nous choisissons les dates de première apparition des noms.

1246. Winand de Rogister (J. Cuvelier, *Inventaire des archives du Val-Benoit lez-Liége*, Bulletin de l'Inst. Arch. liégeois, t. xxx, Liège, 1902; p. 82).

1275. Henri Davister, (Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert de Liége*, t. ii, p. 259).

1276. Jacobus de Tinwinster, (*Codex diplom. Limburg.*, dans Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. vi, p. 293).

1277. Colebunster (*Liber rubeus de St-Lambert*, f° 173, aux Archives de Liège, cité par Kurth, *Frontière linguistique*, t. i. p. 296).

1306. Arnoldo de Avinster, (*Cartul. de Saint-Lambert* cité ci-dessus, t. iii, p. 68).

1308(?). Adam de Sallewaster, (ibid., t. iii, p. 88).

1312. Jehan de Colonster, (ibid., t. iii, p. 115).

1314. Lamberto de Hodeboster, (Ed. Poncelet, *Le Livre des Fiefs de l'Église de Liége sous Adolphe de la Marck*, Bruxelles, 1898, p. 2).

1314. « Presentibus G. de Bovignistier, milite.... », (ibid..., p. 9).

1320. « Apud Rogister in villa de Herves... », (ibid., p. 44).

1321. Johans de Colonster, et, 1322 : Colosteir (*Cartul. de Saint-Lambert*, t. iii, pp. 231 et 236).

1330. Stiers (comm. de Donceel); 1332 : Lowar de Stirs; 1342 : Henri de Stiers, échevin de Donceel, (ibid., t. iii, pp. 341, 347, 403, 617).

1334. Sters (comm. d'Ans), (ibid., t. III, p. 439).

1334. Anselme de Randuster, (ibid. t. III, p. 444).

1345. « Ou terroir de Hodeboster ou ban de Herves en lieu c'on dist as bruyères ». (*Registre de la Cour féodale de Liège*, Archives de Liège, cité par Kurth, o. c., t. I, p. 297).

1348. Pepinster, (ibid., p. 297).

1381. « Rogister ou terroir de Herves », (ibid. p. 298).

1381. « Thiwister », aujourd'hui Thimister (ibid., p. 298).

1382. « En Kokiestier » (comm. de Wonck, tiré d'une liste de lieux-dits fournie par Kurth, o. c., t. I, p. 171).

Comme on le voit par cette liste, qu'il est inutile de prolonger au-delà du XIVe siècle, le suffixe *-ster* reçoit dans les documents les formes *stir*, *steir*, *stier*, *ster*. Une forme Avisteit, de 1451, notée par M. Kurth (I, 296), est intéressante, mais que faire d'une variante isolée qui peut si facilement être due à une faute de scribe? C'est parce que l'avantage de la méthode ordinaire nous manque que le problème est difficile à résoudre. Peut-être y a-t-il des formes plus anciennes et plus suggestives que celles-ci ; mais alors elles sont si rares ou si bien dissimulées que le chercheur les laisse passer sans reconnaître leur identité. Il faut donc tourner d'un autre côté ses investigations, opérer par comparaison, étudier d'abord des noms en *-ster* où le premier composant est immédiatement ou facilement reconnaissable, afin qu'il ne reste qu'une inconnue au lieu de deux et que la connaissance du premier terme jette quelque lumière sur le second ; étudier les premiers termes au point de vue phonétique, pour connaître la date approximative de la composition de ces noms ou de leur fixation sous une forme définitive ; étudier de même toutes les finales germaniques contenant *st* en éliminant tout ce que la sémantique et la phonétique démontreront invraisemblable, peser notamment les phénomènes de la caducité du *d* de *-sted* et de l'intrusion de *r* en *ster*. Cette marche patiente nous a suggéré des dissertations peut-être intéressantes au point de vue de la méthode, que nous avons exposées dans la première édition de cet article, mais cette comparaison ne conduisait qu'à des probabilités. Toutefois les inductions et le raisonnement n'ont pas été inutiles : ils nous ont amené à la découverte de preuves directes, que nous n'aurions point trouvées autrement, sinon par hasard. Quoi qu'il en soit, ne retenons de ces recherches que la conclusion : il n'est pas étonnant que *sted* soit devenu *-ster* ; *r* n'est pas même là un intrus, mais un remplaçant ; pareille chose rentrerait dans un ordre de

phénomènes tout ordinaire. Nous sommes en règle avec la linguistique sur ce point. Mais, non content de ce résultat, nous voudrions passer de cette haute possibilité à l'affirmation.

Si on rencontrait en abondance dans les chartes, pour le même lieu, des doublets en *-ster* et en *-stet* (ou *-sté*, *-stay*, *-steit*), la question serait résolue depuis longtemps. Si l'on en est encore réduit aux conjectures, c'est parce qu'il est aussi difficile de découvrir quelque preuve directe sur cette question qu'à un botaniste de découvrir quelque espèce nouvelle. Mais la discussion phonétique nous a armé d'expérience. Nous savons mieux quelles formes il faut interroger et commenter. Au lieu de chercher simplement dans les cartulaires des variantes de Jehanster ou de Pepinster, nous chercherons dans la prononciation locale pour savoir si l'*r* est bien solide ou s'il est adventice et purement graphique. Puis nous examinerons le présent et le passé des noms en *-stat*, en *stet*, en *-ste*, en *-st*, en *-stay*, voire en *-steert* et en *-stert*, noms que nous aurions rejetés avec dédain comme n'étant pas de notre ressort, si l'étude en apparence trop longue de *r* finale ne nous avait ouvert les yeux.

1. Nous possédons au moins une forme ancienne en *-steit* pour un nom qui a aujourd'hui *-ster*. C'est **Avisteit** (1451) qui s'appelle aujourd'hui *Avister* (1). Nous ignorons quelle est actuellement la prononciation locale de ce nom.

2. Il existe au S. de Niaster (Harzé) un bois dit de Wenhister. Telle est la notation des cartes officielles du dépôt de la guerre (feuille 136, n° 15). Mais les autres cartes écrivent *Wenhisteit*, celles des touristes *Wenhistet*, d'après la prononciation locale.

3. Il nous semble à Verviers que l'*r* finale ne peut être absente d'un mot comme Pepinster, et que l'on n'a jamais pu dire *Pepinstè*. Voici un cas destiné à combattre cette illusion. Il y a un *Hodister* commune de Wegnez, dont le nom se prononce toujours bien franchement *Hodistèr*. Mais il existe un autre *Hodister* dans la province de Luxembourg au N. de Halleux et de Vecmont. Ce dernier est toujours *Hodistè* dans la bouche des gens du pays. Les chartes l'écrivent diversement : *Hodiester* au XIIIe siècle, *Hodister* en 1463, *Hodistre*, *Hudistel* en 1541. Que signifient ces variantes graphiques, sinon qu'il y a une consonne amuïe et que les scribes ne savent trop laquelle? Pour nous, nous n'hésitons

(1) La source est indiquée dans KURTH, o. c. : *Archives de Liège*, Liber rubeus *de Saint-Lambert*, p. 159 v°.

pas. *Hodiste* nous représente un *Hodistet*, auparavant *Hodiestet*, et précédemment encore *Hodierstet*.

4. Il y a un *Nantistay* à Soiron et un *Nantistay* à Goé. Mais le lieu-dit de Goé est aussi dénommé *è Nantister* et nous avons même lu une fois dans une annonce de notaire *Herlantister*. Celui de Soiron est écrit aussi *Notaystave*, *Notèsta*, *Nutonsta*. Ces variantes aboutissent à la même conclusion : il y a une consonne amuïe, on ne sait plus laquelle, et on en donne un équivalent par *v* ou *r*, en s'aidant de suggestions analogiques.

5. Il existe dans le Luxembourg belge, commune de Morhet, un Remiance qui ne paraît pas se rapporter à notre étude. Mais il a été noté *Remianster* au XIe siècle ([1]). Ce fait ne signifie pas nécessairement que l'on a prononcé l'*r* haut et clair pendant des siècles. Nous croyons avoir affaire à un Remianstet, qui a pu prendre l'*r* dans certaines bouches, qui a pu dans d'autres s'obscurcir progressivement en *Remianstè*, *Remianste*, *Remiansse* ou *Remiance*.

6. Entre Aubier et Schockville, il y a un **Heinstet**, ainsi noté par M. Rolland ([2]). Les cartes belges appellent cette localité *Heinstert*. La carte des bords du Rhin de Logerot l'appelle *Heistert*. La forme en *-stert* est bien la forme actuelle, mais ce qui porte à croire qu'il y a eu insertion de *r*, ce sont les variantes de *Heinstet* recueillies pour d'autres localités. Foërstemann a les formes *Heinstat*, *Heinstetten* du VIIIe siècle pour désigner Hainstadt (Grand Duché de Bade) ([3]). Le *cartulaire de l'église St-Lambert de Liége* ([4]) nous offre pour 1008 un *Heinsteti* à rechercher dans la province d'Anvers entre la Nèthe et la Dyle. Nous laissons de côté les *Eichstet*, les *Heichstet*, les *Heystède*, les *Hemstat*, dont la première partie contient d'autres radicaux.

7. Mais on peut encore refuser son assentiment à ces rapprochements de noms de localités différentes. Tant de suffixes peuvent se joindre à tant de radicaux que *-stet* et *-ster* peuvent très bien être étrangers l'un à l'autre en s'adjoignant des déterminants identiques. Faisons donc bon marché des *Heinstet* en face de *Heinstert* et des comparaisons analogues.

([1]) De Reiffenberg, *Mon. pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, t. VIII, p. 54. — Kurth, *Cartulaire de Saint-Hubert*, t. I, donne la date de 1028, avec le texte suivant : « quinque mansos in Remianster et unum quartarium terrae ».

([2]) Rolland, *Toponymie namuroise*, I, p. 146.

([3]) *Altdeutsches Namenbuch*, t. II, col. 786.

([4]) T. I, p. 29.

Heinstert n'est pas un mot de physionomie exceptionnelle dans la toponymie du Luxembourg. En lisant les cartes du Grand-Duché, nous étions frappé au contraire de la quantité de mots en *-ert* que nous rencontrions. Parmi eux se trouvaient des *Hostert*. Dans beaucoup de ces noms, *rt* était expliqué comme une réduction de *-rode* (wall.-sart). M. Kurth, auquel il faut toujours revenir comme à un guide sûr, et qui connaît cette région luxembourgeoise à fond, ne parlait pas de *-rode* à propos des *Hostert*, et, sans songer à les rattacher à *-ster*, il les expliquait par *hofstatt*. Voici textuellement ce passage : « Le latin emprunta à l'allemand le mot *hofstatt*, dont le sens est à peu près analogue à celui de *maceriae*, pour le transformer de plusieurs manières. Dans le français comme dans l'allemand, le mot désigne les ruines d'un édifice ; *place de maison*, mais surtout *place où il y a eu habitation*. C'est avec ce sens exclusif qu'il figure sous la forme *hostert* dans le patois luxembourgeois » (1). Ce passage devenait très important pour notre thèse. Étudier *hofstatt hostert*, c'était donc étudier *stat/ster*, mais cette fois-ci, c'était l'étudier joint à un autre suffixe, ayant acquis plus de corps et moins propre à glisser entre les doigts. Si donc on pouvait démontrer que les *hostert* ont pour origine *hofstat*, le problème était résolu pour *-ster*. Mais il fallait vérifier le sens des deux extrêmes *hofstat* et *hostert*, et trouver des intermédiaires nombreux, probants.

Une fois débarrassé de l'idée de chercher *rode* à la fin de *Hostert* comme il est à la fin de *Hannert* (Vance), une fois persuadé par les études précédentes que *rt* n'était pas un obstacle à la filiation présumée, il ne restait plus qu'à chercher patiemment des preuves.

D'abord il y avait une grande difficulté de sens. M. Kurth affirmait de la façon la plus formelle que *hostert* signifie *ruines*, *maceriae*, en patois luxembourgeois. Mes amis du Grand-Duché ne connaissaient point ce nom à titre de nom commun dans le patois de leur pays. J'en ai conclu que *hostert* n'existe plus qu'à titre de nom toponymique, inconnu à la langue usuelle. Dès lors, le sens était à vérifier par des explorations pénibles dans les archives grand-ducales. Heureusement, le problème fut plus accessible par un autre bout.

En flamand, à côté de *hoeve*, *hoef* avec le sens de *ferme*, existent les composés *hofstad*, résidence, *hofstede*, maison de campagne,

(1) G. Kurth, o. c., I, 419.

métairie, *hofstedeken*, petite métairie. En remontant dans le passé, chose nécessaire parce que ces mots de *ferme* et de *métairie* ont pris un sens banal et imprécis, nous avons trouvé, dans le livre de comptes de Guillaume de Ryckel [1], des désignations plus exactes : *huve* = mansus (p. 160); *curtes sive areas sive hofstat* (p. 158); *monekehofstat*, manse des moines à Aalburg (p. 156). C'est donc l'ancienne *curtis* qui est désignée par *hofstat*, aujourd'hui *hofstede*. Mais il ne s'agissait pas d'une habitation en ruines. Quelle est la valeur de *-stat*, quelle est son opportunité dans *hofstat? Place de la court*, cela n'a pas grand sens! En cherchant des cas analogues, nous avons trouvé *haardstede*, foyer. Le premier composant n'a point valeur de génitif, mais valeur appositive ou locative. *Haardstede* n'est pas *la place du foyer* purement et simplement : car, le foyer disparu, la place reste; c'est *la pièce qui est un foyer, où est le foyer*. En wallon *plèce* a le même sens concret que le flamand *stede*; il signifie pièce de maison : *è lu p'tite plèce, è l'plèce du dri*. Tel est aussi le sens dans *hofstede* : c'est, par opposition aux champs, prés et bois, la place où s'étale l'habitation rurale. Il va de soi que l'autre sens est possible aussi, et alors *hofstat*, *hofstede* peuvent signifier non seulement la place *où est* la cour, mais encore la place *où elle fut* et où elle n'est plus. C'est dans ce dernier sens que paraît avoir été employé le *hostert* luxembourgeois. Voilà la disparité de sens réduite à son minimum.

Quant à la forme, le premier composant de *hostert* pouvait aussi bien recéler *holtz* ou *hoh* que *hof*. Il fallait interroger le passé des Hostert eux-mêmes, car accumuler en une liste les *hovestat* et les *hofstat* flamands ne faisait pas faire un pas à la question. Nous avons été assez heureux pour trouver des faits probants dans un travail de E. de la Fontaine [2]. Quoique ce soit un toponymiste bien crédule, nous lui devons de la reconnaissance pour avoir rassemblé, à son insu, dans ses articles, les faits qui ont ici joué le rôle de l'étincelle électrique au milieu des gaz mis en présence. Voici nos extraits de cet ouvrage :

1. **Hostert,** commune de Niederanwen, canton de Luxembourg. Le nom est appliqué à toute espèce de bâtiments en ruines. —

[1] H. Pirenne, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel, 1249-1272*; Comm. Roy. d'Histoire, 1896.

[2] L. de la Fontaine, *Essai étymologique sur les noms de lieux du Luxembourg germanique*, dans les Publications de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, tomes XII-XV et XVIII.

Ce village est à peu près tout entier bâti sur un amas de ruines romaines ». Puis l'auteur cite à titre d'autorité un passage descriptif de Wiltheim : « Squalet etiamnunc *ingens et tuberatus subinde colliculis acervus*, a quo nomen loco **Hostert** seu **Hosteren**, quod « ruinas » dicimus [1]. M. de la Fontaine en profite pour faire venir *Hostert* de *hostellerie*! et cependant, trois lignes plus bas, il donne sans s'en douter la véritable étymologie, puisqu'il ajoute : « Dans divers écrits extraits des archives de Saint-Maximin, nous avons trouvé le nom de *Hostert* écrit **Hovesteden** ». Voilà qui est sans réplique, et j'en crois un auteur qui cite une forme ancienne avec tant de désintéressement!

2. **Hostert**, commune de Folschet, canton de Redingen. « Sur la croisade de deux grands chemins dont l'un porte tous les caractères d'un *deverticulum* romain. Recèle des amas d'antiques ruines... ». Puis l'auteur cite une charte de 1080, où le nom est écrit **Hossteden**, et une autre, de 1489, où il est écrit **Hocksteden.** Dans cette dernière forme, la première partie est défigurée par essai d'étymologie populaire, mais le suffixe est intact et cela nous suffit.

3. **Haster-Haf**, ferme isolée sur la commune de Waldbillig, canton d'Echternach. « Nommée *Huoschterhaf* dans le dialecte du pays. Son nom retrace des bâtiments en ruines ». Il retrace davantage, puisqu'il désigne une ferme moderne (*hof*) sur l'emplacement d'une ruine de maisons seigneuriales (*hofsted*). C'est un mot gros d'histoire locale.

4. **Osterbour**, ferme isolée, dépendante de la commune de Zolwer, canton d'Esch ; fort ancienne ; le nom s'écrit, en 1235 et 1247, *hosterborn*.

5. **Ostert**, habitation isolée, contiguë au village de Medernach ; construite sur un sol autrefois couvert par des débris de bâtiments romains.

Maintenant, nous espérons que la conviction du lecteur est faite aussi bien que la nôtre sur l'identité de *hoster*, *hostert* avec *hofsted*, *hosted*, *hostet*, et, par conséquent, sur l'identité de *-ster* et de *-stet*. Qu'on ne nous accuse pas d'y être arrivé par un chemin

[1] Ajoutons que V. Gauchez, dans son ouvrage sur la *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique* (Annales de l'Académ. d'Arch. de Belgique, IIIe série, t. VIII, 1882), décrit de la même façon l'emplacement de Hostert et note les « substructions d'une *mansio* très achalandée, à l'intersection du *Rœmerweg* de Dalheim à Altrier ». Témoignage désintéressé de l'archéologue sans souci d'étymologie.

bien long. Nous répondrons que pour s'occuper des *hostert* et les faire entrer dans son cercle d'observation, il fallait au contraire une gestation intellectuelle prolongée.

Nous voici donc arrivés au *-stat* germanique. Mais quelle est son origine? *Stat* ne pourrait-il pas venir du latin *statum*, tout comme *straat strasse*, ou *weiler*, ou *caster chester*, ou *munster*, et, par après, avoir débordé un peu sur la marche romane? Non, il n'y a point d'exemple d'un suffixe toponymique qui aurait été emprunté d'emblée par les Germains aux Latins sans avoir d'abord été usité en terre romane. Ainsi le *-strée* de *Féronstrée* n'est pas issu de *straat*; pas plus, hâtons-nous de le dire, que *-straat* n'est issu de la forme *strée*. C'est le latin *strata* qui a voyagé, qui a passé de bouche en bouche, déposant en pays wallon un *strata* qui est devenu plus tard *strede*, puis *strée*, déposant en pays flamand un *strata* qui est devenu *straat*. Pour *stat stet*, le voyage s'est fait en sens inverse, et *stet* s'est arrêté un peu en-deçà de la frontière linguistique.

C'est donc au fond de la langue germanique, dans l'ancien-haut-allemand, dans le gothique, dans le vieux-saxon, dans le vieux-nordique qu'il faut aller chercher l'origine de *-ster*.

Mais voilà que nous tombons sur deux *stat* et nous avons l'embarras du choix. Lequel des deux se cache sous nos noms en *-ster*?

On trouve en gothique un *staths*, génitif *stadis*, radical *stada*, masculin, signifiant *lieu*, *place*. Celui-ci est en vieux-haut-allemand *stat*, avec un *t*, en nouveau-haut-allemand *statt* avec une variante graphique (*tt*) sans valeur de prononciation, et une différence de prononciation de l'*s* qui n'est pas indiquée dans l'écriture. En vieux-saxon, la forme est *stad* avec *d*. Le francique (ancêtre du flamand) et en général les autres dialectes bas-allemands avaient le *d*, ce qui a donné les formes *stad*, *stade*, *stede*.

Il y a encore en gothique un autre *staths*, génitif *stathis* (radical en *i*?), également masculin, signifiant plage, rivage. On le retrouve dans l'allemand *gestade*, dont le simple, *stad*, a disparu de la langue courante et n'existe plus que dans les noms de lieux. Ainsi, sauf les corruptions toujours à craindre, *stad* en Allemagne doit se distinguer de *statt*. Egli fait soigneusement la différence [1]. Il traduit *staad*, *stad*, par *landungsplatz* (place de

[1] Egli. *Nomina geographica*, p. 541.

déchargement) et par *gestade* (rivage), et il cite comme exemples des localités riveraines des lacs suisses : *Walenstad* sur le Walensee, *Altstad* à Lucerne, *Oberstad*, *Niederstad*, *Immenstad*.

Dans les dialectes bas-allemands, ce second *staths* prenait aussi la dentale douce, de sorte que les deux mots se confondaient. Il y a donc lieu de se demander auquel de ces deux mots il faut rapporter notre *-ster*, dans une région dont les noms germaniques ne sont point des créations de tribus parlant le haut-allemand. C'est encore le *hofstatt* allemand qui doit décider. Quand bien même le sens ne nous inviterait pas à choisir, l'orthographe de *hofstatt* nous décèle la présence de *-statt* qui signifie *locus*, et non de *stad* qui signifie *ripa*. Évidemment, il doit en être de même du flamand moderne *hofstede* et de ses variantes plus anciennes. J'en conclus que les *hostert*, d'abord, et les autres noms en *-ster*, ensuite, contiennent comme suffixe l'ancien *staths*, *stadis* signifiant lieu, place.

Il convient de se demander aussi d'où proviennent toutes les variantes qu'on rencontre dans les noms de lieux allemands et flamands qui contiennent ce suffixe, et de laquelle est issu notre *-ster*. En effet, dans la région flamande, si on consulte les chartes, on trouve non seulement la finale *stad*, mais *stade*, *stede*, *stide*, *stadon*, *stedon*, *stedun* ; dans la région allemande, on rencontre non seulement *stat*, *statt*, *stadt*, mais encore *stätte*, *städte*, *stette*, et même *stetin*, *stettin*, *stetten*, *steten*, *städten*, etc.

L'explication est des plus simples. L'*e* au lieu de l'*a* est un adoucissement (umlaut) qui apparait régulièrement au pluriel dans les langues germaniques, mais qui peut provenir aussi de différenciations dialectales. L'*e* final décèle un nominatif pluriel, qui a pu d'ailleurs ultérieurement être pris pour un singulier collectif : c'est en quoi le flamand *hofstede* (maison de campagne) diffère actuellement de *hofstad* (résidence). Avec *en* final (anciennement *on*, *un*), on a affaire à un datif pluriel, forme qui a parfois prévalu parce que les noms de villes sont souvent cités au datif locatif.

Quant à décider de laquelle de ces formes germaniques procède directement notre suffixe, nous ne nous y hasarderons pas. Nous croyons que ce serait mal poser le problème, d'ailleurs, que de rechercher une forme unique comme productrice de *-ster* et de ses variantes. Il est assez naturel de supposer : 1° que les formes pleines en *-stert* du Grand-Duché proviennent des locatifs *-stedden* ou *-steden* : l'hypothèse est confirmée par les antécédents de deux

Hostert pour lesquels nous possédons des variantes antérieures [1]; 2° que les *stir* ou *-stier* de l'autre extrémité correspondent à une prononciation dialectale *stide*; 3° que *ster*, *stère* est la forme normale correspondant à *stede*. Au reste, quand on examine dans Förstemann les variantes anciennes des nombreux noms en *-statt*, on s'aperçoit vite que le nom de chaque localité a passé par diverses désinences : il se déclinait comme les noms communs, n'étant qu'un nom commun à l'origine. Cette inconsistance nous enlève toute facilité et toute envie de pénétrer plus avant.

Maintenant que nous connaissons, autant qu'il est possible, les ascendants, il convient d'examiner aussi de plus près quelle est l'amplitude des variations de *-ster*. Nous avons déjà touché à ce sujet, mais uniquement pour montrer que le *sted* germanique n'était pas immuable. Il y a lieu ici de présenter le tableau des variations du même suffixe primitif des deux côtés de la frontière linguistique actuelle, et de montrer qu'il s'agit bien du même suffixe primitif.

1. L'identité de *-ster* et de *-stère* ne peut être contestée quand on voit les mêmes noms écrits indifféremment Colonstère ou Colonster, Géronstère ou Géronster, Rosistère ou Rosister, Gilminster ou Gilminstère. Il semble même que *stère* ait mieux conservé la forme et le genre féminin de *stede*. On dit *la* Géronstère unanimement à Spa, et les annonces des notaires portent « *la* Gilminster », « chasse de *la* Gilminster », « *la* Maelster ».

2. L'identité de *-steden* ou *-stede* avec *-stert* a été assez démontrée précédemment. Mais le *t* final, si nous comparons à *-ster*, l'*r* qui précède, si nous comparons à *stet*, est un ennui pour le linguiste. Peut-être faut-il voir dans *rt* un essai de dissimilation du double *d* ou *t* apparaissant dans *-stedden -stetten*. Quoi qu'il en soit, l'apparition de *rt* final n'est pas limitée à la seule région du Grand-Duché ni au seul nom de *hostert*. Rassemblons ici quelques faits probants. Une vigne dénommée *en Jonster* à Ougrée-Sclessin, en 1534, se trouvait désignée *en tiert de Justert* en 1433 [2]. — *Haltert*, arrondissement d'Alost, était anciennement *Haltera*, *Haltre* [3]. — Il y a un *Hostaert* près de Genck (pr. de Limbourg) que nous n'avons aucune raison de séparer des Hostert luxem-

[1] Cf. ci-dessus, p. 274-275.

[2] J. Cuvelier, *Inventaire des Archives du Val-Benoit*, p. 267.

[3] J. J. de Smet, *Essai sur les noms de villes et communes de la Flandre orientale*, p. 24. — Dans *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXIV = 1850.

bourgeois. — Je trouve même l'*r* s'introduisant en double, dans deux syllabes successives. Ainsi, dans la carte toponymique de la commune d'Aubel dressée par le bourgmestre Nicolaï [1], il y a un *Horstert* au sud du village, dont le premier *r* me parait représenter l'*f* ou *v* de *hofstede*.

3° L'alternance *stert / stet*, *ster / stet* ou *steit* se trouve assez démontrée par les exemples invoqués plus haut de Avinster = Avinsteit, Heinstert = Heinstet, Wenhister = Wenhisteit = Wenistet, Hodister = Hodistè, Nantister = Nantistay.

4° Si on prononce *-stier* à la française, comme le mot *setier* (s'tier), on sera gêné de le considérer sans preuves supplémentaires comme une variante de *ster*. Mais nous avons montré que le wallon a toujours eu l'accent sur la première partie de la diphtongue *ie*, que l'*e* n'a pas plus de sonorité dans *-stier* que dans l'allemand *brief* (lettre), *stier*, (taureau). Les vieilles graphies *Bovegnistir*, *Bovegnisty* l'indiquent assez. Déjà en terre allemande, *-stier* pour *stedt* a été signalé dans *Pavenstier* par M. Kurth. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire admettre *-stier* parmi les variantes de notre suffixe.

5° Quant à l'identité de *stet* et de *sté* ou *ste*, nous invoquerons les faits suivants. On rencontre en 1416 un « Rennekin Proiste de Kokeroule », et, en 1443, « en lieu dit Proistet » à Alleur [2]. — Que peut bien signifier *het gebergste* [3] sinon la *place*, c'est-à-dire la *partie* qui est du côté des collines sablonneuses de Meerhout? — Que signifie *groote hofste* [4] sinon *grande ferme*? Ce nom nous présente *hofste* = *hofstede* = *hostert*. — Que signifie *Stedonk* [5] sinon : le monticule au *stede*, à la ferme habitée, par opposition à d'autres monticules émergeant de parties trop marécageuses pour être habitées? — Que signifie *Wolfsté*, à Hérenthals, sinon l'endroit, la station du loup, ou la maison d'un nommé Wolf? ce qui, dans les deux cas, nous ramène à notre suffixe. — De la région germanique si nous passons en terre wallonne, nous trouvons, par exemple, à Fauvillers, à la limite des langues, les noms

(1) *Bulletin de la Société liegeoise de Littérature wallonne*, t. VII — 1866.

(2) J. Cuvelier, *Inventaire des Archives du Val-Benoit*, p. 235 et 285.

(3) Si toutefois la forme n'est pas fausse. Le dict. de Jourdain et Van Stalle porte simplement *Gebergte*, la *Carte de Belgique d'après Ferraris*, dressée par l'Établissement géographique belge en 1831, porte *Gebergste*. La chute de l'*s* s'expliquerait, mais la forme me parait plus douteuse qu'autrefois.

(4) Au sud de Wendune, Fl. occ., dans la meme *Carte d'après* Ferraris.

(5) Hameau au sud de Helmond sur l'Aa.

de *Pasté* et *Warmosté*; à Dochamps le nom de *Rubiesté*; *Fragaste* au nord de Sibret; tous noms qu'il sera bien difficile d'expliquer par un autre suffixe. Loin de nous l'intention d'affirmer que tous les noms en *-ste* contiennent le *stede* ou *stett* germanique, mais quelques-uns le contiennent à l'évidence.

6° Nous sommes même persuadé que maintes dénominations en *-st* contiennent notre suffixe; mais, naturellement, plus on s'éloigne de la forme originelle, plus l'interprétation devient sujette à caution. Nous n'avons pas l'intention de passer en revue tous les noms en *-st*: ce serait déplacer le centre de notre étude. Bornons-nous à quelques observations. A priori, il n'est pas plus étonnant de voir *stede* se réduire à *-st* que de voir *-rode* se réduire à *rt*. Mais, d'autre part, les dialectes haut et bas-allemands ont un si grand amour de la finale *-st* qu'on est bien obligé d'admettre que tantôt *-st* est analogique et sans valeur étymologique, tantôt significatif. Sans doute, quelques-uns seulement de cette dernière catégorie sont de notre ressort, comme *Beverst* (séjour des castors). Ce qui doit nous mettre en garde contre le désir de trouver *-stede* dans tous les *-st*, c'est de voir, par exemple, certains dialectes flamands remplacer *alsem* et la forme populaire *els* par *aalst* (absinthe) : *bos* (touffe) par *beust*; *brembosch* par *brembust*; *mœss* par *most* (mousse); *rijs* par *rijst* (*oriza*, riz); le wallon *ramonasse*, qui vient du latin *armoracea*, par *ramenast*; *maspruim* syncopé de *damaspruim* (prunes de Damas) par *mastpruim*; *heulenteer* (sureau) par *huilteter*; *huls*, qui est la forme légitime, témoin le français *houx*, le latin *ilex*, les composés flamands *hulzenhout* (bois de houx), *hulzeboom*, *hulzenbosch*, est remplacé par *hulst*, *huilst*, *hœlst*, *œlst*; *varen* (fougère) par *vaarengst*, *varinkst*, *varœts*; *wisch* (saule) et la forme dialectale *wissen* par *wisten* [1]. De même en toponymie nous voyons les noms en *-st* nous glisser entre les doigts : *Reninghelst* est appelé *Reningens in Flandria* en 1065 [2]; *Aalst* du Brabant septentrional, canton d'Eindhoven, est dénommé *Haeslaos in pago Texandri* en 711 [3]. Là où le *-st* est légitime, on s'aperçoit d'ordinaire ou bien qu'on a affaire à des noms de rivières, genre de noms où le sens de *stede* ne se justifie pas, et qui sont déjà traduits en *-sta*, nullement en *stata*, dans les chro-

[1] *Aalst* est dans le dict. de Callewaert, les autres formes en *-st* sont dans E. Paque, *De Vlaamsche volksnamen der planten*, Namur, 1896; passim.

[2] *Gallia christ.*, III, 83, cité dans Piot, *Pagi*, p. 23.

[3] *Amplissima collectio*, I, col. 18, cité dans Piot, *Pagi*, p. 74.

niques latines cinq ou six siècles avant l'époque de la déformation moins radicale en *ster* ; ou bien qu'on a affaire à d'autres suffixes connus, comme dans les noms terminés par *vorst*, *vurst* (*forst*, *forest*, fr. forêt) *horst*, *hurst*, *hirst*. Bref, bien que J.-J. de Smet, il y a plus de quarante ans, sans avoir pour se fourvoyer le désir de tout rapporter à *-stede*, ait songé naturellement à expliquer *Heyst* par *Heistede* et *Alost* (fl. *Aalst*) par *Aelstede*, néanmoins, pris en bloc, les noms en *-st* nous sont devenus suspects. Même quand il existe, à côté, des formes plus pleines en *-ste* ou *-ster*, il faut se défier. Ainsi, par exemple, bien qu'on possède comme noms de lieux *Ginst*, *Ginste* et *Ginster*, cependant *Ginst* nous paraît correspondre au latin *genesta*, *genista*, et *Ginster* à *genistrum*.

7° *Stede* peut devenir *-stee*, comme *staden* peut devenir *stayen*, comme *stide*, une autre variante, peut devenir *-stie*. A tort ou a raison nous expliquons ainsi : **Stée** dépendance de Braibant (Ciney, pr. de Namur) ; **Stayen** (environ de St-Trond), qui est Staden dans le *Cartulaire de Saint-Lambert* (t. 1, p. 95), et dans Chestret de Haneffe, *Histoire de la Maison de la March* (p. 254) ; **Staebroeck** (au N. d'Anvers) devenu Stabroeck dans les atlas plus modernes que celui de Ferraris ; **Houstée,** lieu-dit cité dans le *Cartulaire de Saint-Hubert* (année 1554 ; p. 120). Ces exemples ont ceci de commun que les deux voyelles avoisinant le *d* ont subsisté.

8° Il existe à Stavelot un *Mästa*, un *Binsta*, un *Mista* et un *Hausta* pour lesquels il y a une étymologie très populaire. On dit dans le pays que ces noms signifient le mal-placé, le bien-placé, le mieux-placé, le haut-placé. C'est très ingénieux, très séduisant, mais nullement solide. D'abord, nous ne pouvons accepter un *sta* = *status* (placé), alors que nous voyons *status* dans la langue courante devenir *èsté*, *été* en français, *sté*, *sti*, *stou*, *stu* en wallon, c'est-à-dire évoluer vers les extrêmes de l'échelle vocalique. Ensuite, ces noms se présentent le plus souvent terminés en *-staz*, *stat*, ce qui leur donne déjà une autre physionomie. Enfin, dans cette hypothèse, il faudrait détacher *Hausta* ou *Hosta* de toute une série d'homonymes ou quasi-homonymes, que nous reconnaissons être des **hofstatt** ou **hofstede.** Nous nous croyons donc en droit de compter *-sta*, *-stat*, *-staz* parmi les variantes de *-ster*.

9° Il y en a d'autres qui s'éloignent davantage du primitif. M. Kurth n'a pas hésité à ranger dans la liste des *hofstaat* les formes *Housteau*, *Hocheté*, *Houstaches*, et avec raison. La première présente une francisation sur le modèle de *bê* / *bia* = beau,

la seconde une déformation de la sifflante en chuintante, la troisième un *-sta* augmenté sans doute d'un suffixe diminutif *-chen* ou *-che* Enfin si nous inscrivons encore *-stay*, qui peut être une variante graphique de *-sté* ou un changement analogue à celui que nous avons vu dans *Stayen*, nous aurons, semble-t-il, passé en revue toutes les formes synonymes de *-ster*.

Maintenant que nous connaissons l'origine du suffixe en remontant même assez haut, il convient de réfléchir davantage au sens de ce suffixe. Il ne s'agit pas de se contenter du sens de l'antique *stat* isolé, car rien n'est plus vague que ce sens, mais de l'étudier dans ses rapports avec le déterminant, pour voir dans quel sens particulier il a été employé sur notre sol.

1° D'abord ce suffixe peut être joint à un nom propre de personne. Les premiers exemples que nous avons essayé d'interpréter étaient de cette nature, parce que nous avions choisi les noms les plus transparents et probablement les plus modernes. Ce nom de personne indique le fondateur ou le propriétaire ou l'occupant. Le plus souvent, il sera le fondateur, parce que le besoin d'un nom se fait sentir aussitôt pour désigner le nouvel *établissement*. En fait, le fondateur sera d'ailleurs aussi, d'ordinaire, le propriétaire et l'occupant. Le rapport est un rapport de possession, plus ou moins vague évidemment, car il ne s'agit pas ici de propriété juridique. Le suffixe lui-même doit avoir un sens concret; il doit désigner, non la portion d'espace qu'un objet occupe d'ordinaire ou peut occuper (la place de mon livre, votre place à table), mais le lieu-terre, ou le lieu-habitat. A ce point de vue, **Jehanster** est la place ou la pièce de Jean, lot reçu de la communauté ou parcelle achetée et défrichée ou essartée ou mise en culture ou habitée par Jean.

2. Le rapport est encore un rapport de possession quand le déterminant désigne un animal. Nous avons cru reconnaître ce cas dans **Beverst** (prov. de Limbourg) et dans **Wolfsté** (dépendance d'Hérenthals). Si *Wolfsté* n'est pas simplement la demeure d'un nommé Wolf, il représente ce qu'on appellerait en wallon *li han des leûps* (lieu-dit, comm. de Polleur). Förstemann rapporte au radical *bera*, ours, ou bien à *ber*, sanglier, les noms de *Berestat*, ou *Beristat* (IXe siècle) devenu Bärstatt (dans le Nassau), de *Berstat* (année 852) devenu Berstadt (in Oberhessen). J. J. de Smet, qui a travaillé longtemps avant Förstemann, explique aussi **Beerst** (Fl. occ.) par « demeure du sanglier ». Il y a un Berstett au N. de Strasbourg qui pourrait avoir la même origine. On trouvera beau-

coup d'autres interprétations de ce genre dans l'ouvrage tant de fois cité de Förstemann, par exemple *Rehstett*, de *reh* (chevreuil); *Alahstat*, de *elah* (élan) : *Awisteti*, de *avi* (brebis) ; *Aranstedi*, de *aro* (aigle) ; *Eberstat*, de *ebar* (sanglier) ; *Fussestat*, de *voss* (renard).

3. Le déterminant désigne un objet inanimé. Cet objet pourrait être nommé sans le secours du suffixe *-stat*. Le sens et l'opportunité du suffixe sont alors plus difficiles à saisir. C'est ce qui faisait dire à Grandgagnage que l'explication par *stade* (lieu) n'avait pas grand sens (1). Quelle est donc sa valeur relative dans le nom commun flamand *hofstede* (ferme)? dans *haardstede* (foyer), dont nous avons parlé plus haut ? Que signifient exactement « place du foyer, place de la *court* ? » A quoi servirait une distinction entre le foyer et sa place, la maison et sa place? Il faut évidemment écarter cette distinction qui n'a aucune raison d'être en toponymie. Mais il restera encore plusieurs interprétations possibles. Ainsi A) on peut comprendre « le lieu qui est la *court* » par opposition aux autres parties de l'exploitation, « le lieu qui est le *foyer* », par opposition aux autres pièces de la maison. Le rapport en ce cas est celui qui relie une apposition ou un attribut au mot déterminé. B) On peut concevoir l'emplacement comme plus grand que la construction. La *place du moulin*, *molenstede*, n'est pas uniquement le moulin, mais la région, la section où gît notamment le moulin. Ainsi quelqu'un pourrait être possesseur d'une prairie à la *place du moulin*, c'est-à-dire dans les environs du moulin. Cette fois le sens est plutôt locatif. Peut-être est-ce dans ce sens qu'il faut comprendre *hofstede* : la portion au centre de laquelle est la maison rurale. C'est en tout cas le sens qui s'imposera quand le déterminant sera un nom de plante ou de chose. Eichstat, Eeksted désigne soit un endroit *où il y a* des chênes, une chênaie, soit un endroit *où il y a* un chêne (2). On interprétera de même *Aspenstide*, l'endroit aux trembles ; *Tanstettin*, les endroits aux sapins ; *Hullisteti*, les endroits aux houx ; *Stochestat*, l'endroit aux *stocs* (troncs, souches, surtout d'épine). *Waldenstidi*, qui est devenu Wallenstedt (3), signifie « les lieux *qui sont* des

(1) *Mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, article STATTE.

(2) Comparez le fr. *Place à l'aulnoit*, dép. de la com. d'Ellezelles (Hainaut). De même *Linthusen* (FORST., o. c. II, 996) ne signifie pas *maison* DE *tilleul*, ce qui serait ridicule, mais *maison près du* ou *des tilleuls*, *maison aux tilleuls*.

(3) Wallenstedt lez-Gronau, non loin de la Leine, au S. de Hanovre.

bois », par opposition à d'autres lieux, ou bien « les lieux *où sont* des bois, le côté bois ».

Le premier composant est ainsi déterminatif, mais déterminatif de plus ou moins grande importance : la *place des chênes* peut être *chênaie*, mais la place *au chêne* sera souvent un *grand* espace distingué par cette particularité topographique qu'il contient *un* chêne.

4. Le déterminant désigne un objet, mais cet objet a disparu. Quand une maison seigneuriale a disparu, l'emplacement subsiste avec une physionomie particulière, et l'endroit s'appelle dans le Grand-Duché de Luxembourg un *hostert*, place de la ferme ou du château (brûlé, ruiné, etc.). De même un *Waldstede* pourrait désigner la place de l'ancien bois (essarté, brûlé, défriché) ; un *Meulenstede* pourrait être la place d'un moulin ruiné ; un *Wyver-* ou un *Wouverstede* la place d'un vivier ou étang comblé. Bref, la connaissance des deux composants d'un nom semblable ne nous livre pas encore le sens précis du nom : il faudrait, par l'histoire, pouvoir déterminer la valeur exacte du rapport.

5. Au lieu de désigner un objet, le premier composant peut être un adjectif, et alors l'interprétation est bien simple. L'ouvrage de Förstemann nous a permis de rassembler comme exemples les anciennes formes suivantes : Aldestede, Niwerstat, Blankenstat, Gruonstede, Bredanstidi, Tihrsteti, Tiufstadum, Heiligenstat, Säligenstat, Hohstat, où vous reconnaissez les adjectifs qui signifient vieux, neuf, blanc, vert, large (*braid*, *breit*), obscur (*dirc*), profond (*tiuf*, *tief*), saint, haut.

6. Enfin, je ne voudrais pas négliger pour la connaissance de *-ster* les traductions ou synonymies qui se rencontrent dans les chartes. Deux passages sont instructifs à cet égard : 1° celui de Du Cange que nous avons déjà cité: *in domo seu stari Sancti Firmini*, qui nous montre *-ster* signifiant maison ; 2° le passage suivant d'une charte de Henri de Gueldre : *pars grangiae quae dicitur ster*, où *ster* est une *grangia*, c'est-à-dire une villa rustique comprenant greniers, grange, étables, remises, etc.

Passons maintenant de la toponymie à l'histoire. Est-il possible à l'historien de tirer quelque profit de cette étude avant tout linguistique ? Quelle est l'époque de création des établissements dénommés d'un nom en *-ster*? De quelle race étaient leurs fondateurs ?

Partout où se sont répandues les langues germaniques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, *-stat* est usité, sous

l'une ou l'autre forme, avec un sens tantôt plus ancien, tantôt plus moderne. C'est donc sans succès que l'historien demanderait à la linguistique pure de déterminer avec précision quand et par qui un établissement en *-stat* a été fondé. En est-il de même pour *-ster*? Faut-il répondre par cette conclusion négative que *-ster* est un pur accident phonétique, sans intérêt pour l'histoire, et noyer définitivement les *-ster* dans l'océan des *-stat*? Il le faudrait si les établissements en *-ster* avaient existé auparavant sous le suffixe *-stat*. Mais le contraire résulte des faits déjà discutés.

1. A part les exceptions, signalées plus haut, de Baustert qui est Bustat en 893, de Hostert qui est Hossteden en 1080, les documents ne nous montrent pas les *-ster* fondés sous des noms différents.

2. Förstemann, qui a dépouillé les documents jusqu'à la fin de l'an 1100, donc jusqu'au seuil du XIIe siècle, et qui n'a pas négligé notre région, ne cite ni formes en *-stat* ni formes en *ster* pour les localités qui nous intéressent ici.

3. Nous avons pu lire les bonnes feuilles du *Cartulaire de Stavelot-Malmedy*, si parfaitement édité par MM. Roland et Halkin, jusqu'à l'année 1046. Pas une de nos localités en *-ster* n'y est mentionnée.

4. Aucun nom en *-ster* ne se rencontre parmi les noms de villas royales carolingiennes; c'est sans aucune preuve que Pepinster est donné comme un pied-à-terre ou rendez-vous de chasse des fameux Pepins.

5. Aucun nom en *-ster* ne se rencontre parmi les localités citées dans les descriptions géographiques des *pagi* des IXe et Xe siècles. Remianster est du XIe (1028) et l'étymologie de *steria* (961) est trop douteuse pour qu'on puisse en faire état.

Ce silence peut être interprété de deux façons.

Ou bien les établissements dont nous recherchons l'origine n'existaient pas, ou bien ils étaient trop infimes pour avoir été cités dans les chartes.

Pouvoir les déclarer sans existence ou sans importance avant 1100, c'est déjà un résultat. Mais nous voudrions des conclusions historiques plus précises. Peut-être les obtiendrons-nous en confrontant soigneusement les données de la linguistique avec celles de la topographie et de l'histoire.

Comme il répugne, *à priori*, de donner une existence relativement si récente à des localités dont on explique d'autre part le nom par des étymologies germaniques, c'est cette contradiction que l'argumentation doit résoudre.

A. 1. La phonétique a montré que les établissements en *-ster* ont pu être fondés sous les formes *-ster*, *stir*, *stier*, puisque nous avons même trouvé *stier* employé au XIIIe siècle comme nom commun. *Ster* a donc eu une certaine existence en terre wallonne.

2. On le trouve latinisé sous diverses formes dans Du Cange, ce qui équivaut à des lettres de naturalisation romane.

3. Il n'a pas eu une existence romane aussi répandue que d'autres suffixes d'origine germanique, mais il a existé chez nous, soit à l'état de suffixe, soit seul, employé absolument, ce qui prouve bien qu'il avait un sens.

4. Il est suffixé à des déterminatifs de forme toute romane, Jehan, Martin, Anseau, Piron.

5. Bovegnister est un nom surcomposé. Il apparaît en 1186. Ces sortes de noms ne sont certes pas primitifs : ils doivent être rangés parmi les derniers venus de la toponymie.

B. Le sens de *-ster* ne s'oppose pas aux mêmes conclusions. *Ster* n'a pas servi à désigner la *sala*, le *laer* ou le *heim* d'un nouveau seigneur franc installé en terre conquise. Il indique quelque chose de beaucoup plus humble, une dépendance, une ferme, une grange, une exploitation rurale ou forestière quelconque. Le sens du mot est tellement large qu'on le trouve donné à des lieux qui ne semblent pas avoir jamais reçu la moindre construction.

C. Ceci nous achemine à considérer l'emplacement des *-ster*. Arnold [1] pose en loi que les établissements fondés dans les terres les moins bonnes sont plus récents, et, dans la suite, ont disparu ou n'ont pas prospéré. M. Kurth fait état de cette observation à propos des *-hausen* (*F. L.*, I, 287). On peut l'appliquer ici. Un ami m'a fait remarquer qu'il n'y a pas un seul lieu en *-ster* dans les terrains cultivés de la commune de La Gleize. Les *-ster* de la Gleize sont des collines boisées. Il n'y a point non plus de fagnes ainsi dénommées ; les fagnes sont des terrains ingrats exploités par après. Je n'ai trouvé d'exception que Hargister, défini par M. Q. Esser de Malmedy, dans ses cahiers manuscrits, « plaine de bruyères, fagne entre Longfaye et Xhoffray ». Souvent les *-ster* sont des sommets boisés, des plateaux élevés (Jehanster, Solwaster, Surister, Bernister, Colonster). Il y en a pourtant le long de la Vesdre ou dans de petites îles de cette rivière. Nulle part l'emplacement n'apparait très enviable. Les *ster* furent fondés en

[1] ARNOLD, *Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stämme*, 2e ed. Marbourg, 1881, p. 390.

terres ingrates, donc après la plupart des localités connues. Et ils ne se sont guère développés, pour la même raison. Pepinster, la plus connue des localités en *ster*, n'est érigée en commune que depuis soixante ans, et elle doit sa prospérité à un événement tout moderne : l'intersection de deux voies ferrées.

Peut-être est-ce à cette destination subalterne des *ster*, à leur simple valeur de désignation cadastrale souvent, qu'il faut attribuer la pénurie des noms en *-ster* dans les chartes et chroniques anciennes, plutôt qu'à une inexistence complète. Constatons cependant que la topographie ne contrarie pas les constatations de la phonétique à leur sujet.

D. Quant à l'histoire proprement dite, peut-elle nous être de quelque secours dans la solution d'un problème de ce genre? Si l'histoire de la colonisation sous les Carolingiens en nos régions était plus intimement connue, la question ne serait plus à résoudre. Mais les historiens ont relaté les faits de guerre et les éclats, non les faits journaliers et communs. C'est précisément à la toponymie qu'on demande de remédier en ce cas au silence des historiens. Voyons cependant si l'histoire ne nous offrira pas un certain nombre de points, dès maintenant acquis, d'où l'on puisse tirer argument.

Les Francs, a-t-on dit, en terre romane, se sont emparés sans fonder. Quelques seigneurs firent la loi aux anciennes populations, s'approprièrent des établissements existants. Ils en fondèrent sans doute, mais plus tard, quand les anciens devinrent insuffisants ; mais, aux IVe et Ve siècles, ils ont si peu créé que les cimetières seraient seuls à nous fournir des renseignements sur leur occupation première, si l'on n'avait pas, heureusement, la toponymie. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est leur action dans la forêt des Ardennes, le long de laquelle s'échelonnent nos *-ster*, en prévision du cas où il faudrait leur en assigner la fondation. La masse salienne s'était arrêtée au seuil de l'antique *Arduenna silva*; les Ripuaires s'étaient contentés de la côtoyer à l'est. Mais ce que les groupes francs n'ont pas fait en tant que groupes et en quelques années, les individus l'ont fait isolément dans la suite des siècles. Par malheur, la Forêt a trop bien dérobé aux yeux des historiens le lent travail des générations de défricheurs et de fondateurs. Aussi est-elle encore trop souvent conçue comme un bloc, un massif impénétrable où il n'y avait que des loups et des sangliers. Au contraire, comme le dit M. Kurth (*F. L.*, 473), elle était déjà certainement « toute semée de fermes et d'exploitations

rurales à l'époque celtique ». Il y avait en Ardenne autre chose que des arbres et des fauves. D'ailleurs, ni la fagne ni les rochers nus de la province de Luxembourg n'ont eu assez d'humus pour nourrir des bois. Donc, après les Celtes et les Romains, nul doute que les Francs ne se soient glissés par les interstices à l'intérieur de la vaste Forêt, le long des cours d'eau et des grandes chaussées. La toponymie le démontrera de plus en plus. Plus tard, elle devient le lieu de chasse favori des Carolingiens. Il faut donc faire la part de l'amplification oratoire dans le fameux texte de la donation de Sigebert au monastère de Stavelot-Malmedy. Le rédacteur de l'acte y apparaît trop visiblement préoccupé de justifier la donation. Il y a plus d'exagération encore dans la description que fait de la région de Stavelot un *Nicolaus diaconus* racontant la vie de Saint Lambert [1]. Et si Hugues de Fleury décrit encore l'Ardenne du XIIe siècle avec les termes de César [2], c'est un cliché banal qu'il emploie. La forêt des Ardennes ne semblait pas diminuer en surface, d'accord, mais évidemment elle s'amincissait peu à peu comme une étoffe qui montre la trame; elle subissait des trouées intérieures : mille clairières, mille vallées riantes s'ouvraient au soleil. La toponymie ne parviendra que peu à peu à démontrer *dans quelle proportion* les établissements postérieurs aux Romains sont dus aux populations gallo-romaines et aux Germains. Et, pour ne pas être en cela le jouet d'une illusion, encore faudra-t-il distinguer ce qui, fondé par des Gallo-romains, fut dénommé pourtant de noms germaniques adoptés et romanisés de ce qui est vraiment d'origine et de nom germaniques. La distinction ne sera pas toujours facile à établir, ni même possible, mais il y a lieu d'essayer. Pour ce qui est des noms en *-ster*, voici ce qui, en dernière analyse, nous apparaît hautement probable, et quant à la nationalité des fondateurs et quant à la date de fondation : 1° Il est visible que *-ster* n'a pas été aussi familier aux bouches wallonnes que *heid*, *haie*, *bourg*, *bois*, *baix*, *falise*, mots d'origine germanique dont la moitié sont entrés dans le vocabulaire français et s'y sont installés en permanence. C'est un mot de cette lisière linguistique où les deux langues se compénétrèrent, voisinant dans une fraternité d'usage et d'emprunts dont on n'a plus d'idée aujourd'hui. Nous nous représentons les populations elles-mêmes de cette zone aussi mélangées

[1] Chapeauville, I, 383.
[2] Piot, *Pagi*, 135.

que les langues. C'est la linguistique qui, en dernier ressort, constatant la forme romane des déterminants, assigne nos *-ster* à des populations dont le roman était la langue maternelle. 2° D'autre part, nous n'avons trouvé aucune raison historique de les considérer comme plus anciens que les *-rode*, les *-raet*, les *-sart*, tous les tard-venus de la toponymie. Mais à quels siècles les rapporter? Sous les derniers Carolingiens, les populations étaient si malheureuses, si éprouvées par les guerres civiles et les invasions qu'elles ne cultivaient plus la terre. Elles manquaient de bestiaux et de grains pour ensemencer, bien loin qu'elles songeassent à déroder et à augmenter les étendues labourables. Nous croyons plutôt l'existence des *-ster* liée aux défrichements tardifs qui commencent au XIe siècle, alors que notre région cessa d'être le centre de l'Empire, mais aussi de recevoir tous les coups. On doit aussi considérer comme une loi qu'une dépendance de commune est un établissement postérieur à la tête de cette commune. Or, qu'on examine à ce point de vue de la relativité des établissements : on verra combien peu de lieux en *-ster* ont le titre de commune. Solwaster est une dépendance de la commune de Sart; Surister dépend de Jalhay, qui était dénommé en allemand *Gellert* [1], c'est-à-dire *Gellerode* ; Hargister est une dépendance de Longfaye; voilà les *-ster* subordonnés aux *-sart*, *-rode*, *-faye*, à des localités dont les noms décèlent une origine bien plus récente que les noms en *-iacum* de la toponymie belgo-romaine. C'est la fin du Xe siècle, s'il faut faire état de Steria (961), sinon, c'est le XIe qui marque le début du mouvement créateur des noms en *-ster* de la Wallonie.

---

(1) Communication orale de M. Quirin Esser, le savant toponymiste de Malmedy.

Articles d'étymologie et de sémantique.

Un projet d'article sur la préposition *à*.

En étudiant les articles consacrés par divers dictionnaires aux prépositions, il m'a semblé que, si fines que fussent les analyses présentées, elles offraient pourtant la matière tantôt d'une façon peu philosophique au théoricien, tantôt d'une façon trop compliquée à celui qui cherche des renseignements pratiques. Cette impression, je l'ai éprouvée surtout quand il s'est agi de mettre la main à la pâte, c'est-à-dire, ici, dans le cas particulier qui m'occupait, de trouver une forme définitive pour le premier article important de notre *Dictionnaire wallon*, article relatif à la préposition *à*. Dans le *Projet de Dictionnaire*, forcé de courir au plus pressé, le comité de rédaction s'est borné au cadre que lui offrait le *Dictionnaire général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas. On n'aurait pu choisir un meilleur modèle. L'article *à* y est réellement présenté avec plus de méthode qu'ailleurs et l'on peut mettre en un tableau séduisant les divisions et subdivisions établies par les auteurs. Il suffit de comparer cet article avec celui de Mozin ou celui de Littré pour en apprécier la valeur. Si, malgré ces qualités, je rêve des modifications de rédaction et de classement, je dois d'abord m'excuser de cette hardiesse, je dois ensuite expliquer pourquoi et en quoi je voudrais innover.

1. *Les principes.*

L'article du *Dictionnaire général* introduit comme divisions principales « destination de lieu, destination de temps, destination de but, destination de personnes et de choses, destination de moyen ». Il subordonne à ces cinq divisions celles de « direction, proximité, position : — progression vers un temps, coïncidence, accomplissement ; — tendance vers un but, conformation en vue d'un but, situation par rapport à un but ; — attribution, adjonction, appartenance ; — recours à une chose qui sert à produire un effet déterminé, réunion d'une chose avec une autre qui con-

court à produire un effet déterminé ». C'est d'une symétrie parfaite et bien séduisante. J'avoue que ces titres abstraits me déroutent un peu : je leur préférerais des phrases descriptives des phénomènes, mais c'est sans doute une infirmité de mon esprit de ne pouvoir se faire une idée claire du sens d'une expression comme *destination de moyen*. Glissons donc sur ce point pour aborder le principe même de division.

Est-ce que vraiment la préposition *à* signifie tant de choses ? N'est-on pas victime d'illusions ? N'attribue-t-on point à ce seul mot ce qui appartient à toute l'expression ? Et comment reconnaître, dans toutes ces ramifications, un tronc et des branches, c'est-à-dire une signification fondamentale et une filiation de sens ?

Le *Dictionnaire général* donne, il est vrai, à la partie historique de l'article, des indications sur le sens originel. On y dit que AD latin a pour sens propres *direction* et *proximité* : que, dans le latin populaire, s'y sont ajoutés deux sens nouveaux, l'*attribution* et la *situation* ; qu'en outre, un emploi spécial de AD (coïncidence) amenant l'idée de conséquence (ad cantum galli expergisci), AD a marqué l'instrument (occiderere ad lanceas). Ce sont donc déjà en latin presque toutes les significations reconnues dans le français : la complication n'est pas diminuée et nous ne sommes guère plus avancés. Nous apprenons seulement par là que la diversité d'acceptions de *à* remonte plus haut qu'on ne l'aurait cru.

Faut-il se résigner à enregistrer cette diversité sans chercher de filiation ? Mettre une singularité comme occidere ad lanceas sur le même pied que ire ou mittere ad aliquem ? Nous croyons au contraire qu'il est légitime, même pour un article sur *à* français, de critiquer un peu les données du dictionnaire latin. AD est une préposition qui accompagne l'accusatif, c'est-à-dire le cas de l'objet auquel aboutit une action ; AD signifie donc tendance ou direction vers quelque chose. Que le latin AD ait servi à d'autres usages, nous en doutons ; ou plutôt la question est mal posée, il y a en elle un malentendu, le même que quand il s'agit de déterminer les sens de *à* : on attribue abusivement à la seule préposition un sens qui est celui de toute l'expression ; on fait une analyse incomplète ou superficielle.

Un exemple montrera le danger qu'il y a à tabler sur l'apparence seule : Littré, sur la foi d'expressions comme *arracher aux flammes, ôter au roi sa couronne*, a cru que la préposition *à* avait une double origine, qu'elle provenait tantôt de AD, tantôt de AB.

La phonétique s'y oppose autant que le bon sens; mais la leçon à tirer de cette méprise, c'est que, si l'esprit pratique se hâte de comprendre *aux flammes* ou ad lanceas en bloc d'une certaine façon, l'esprit philologique doit se garder d'endosser aux prépositions AD, *à* cette signification.

Mais comment procéder pour créer une classification qui explique et justifie la diversité actuelle en faisant saillir la primitive unité? Poser des exemples et les comparer, nos devanciers l'ont fait, et, si le procédé était infaillible, ils ont dû trouver la solution. Si nous jugeons qu'ils ne l'ont pas trouvée, c'est que l'analyse et la comparaison ne valent que par la façon dont on les emploie.

Nous devons donc nous contenter de la même méthode : comment nous en servir mieux?

Prenons au hasard deux exemples, comme *aller à cheval* et *aller à Paris*. Nous sentons dès l'abord que les compléments introduits par la préposition *à* ne sont pas de même nature. Le premier répond à la question *comment?*, le second à la question *où?*. On peut s'en tenir là, créer des rubriques *moyen* et *lieu* pour ces deux cas, et procéder de même pour tous les exemples divers rassemblés. Mais, en agissant de la sorte, on n'a vraiment fait qu'une banale constatation, au point de vue logique pur; on a fixé grossièrement l'idée, sans se préoccuper d'étudier comment le langage arrive à produire ce sens. Pourtant on voit dans ces deux exemples que le langage parvient par des éléments identiques à des résultats très différents. N'est-ce pas là ce dont il faut s'étonner, ce qu'il faudrait expliquer? Si le vrai problème consiste dans la confrontation de la logique et du langage, je n'ai presque rien fait en constatant que *à cheval* marque le moyen, *à Paris* le lieu. Est-ce que la différence de sens proviendrait des substantifs *cheval* et *Paris*? Serait-ce le petit mot *à* qui a changé de signification? ou le verbe *aller*? Décider à priori que c'est la préposition, n'est-ce pas commettre un illogisme? J'en conclus qu'il est nécessaire d'examiner les choses de plus près, de remplacer l'analyse idéologique de plus haut par une vraie analyse linguistique.

Mais cette analyse, par quel bout la prendre? Analyser quoi? Un esprit peut rester rivé à ces trois termes *aller*, *à*, *cheval* ou *Paris*, et ne pas saisir nécessairement que, ce qu'il doit étudier, ce ne sont pas tant les mots que les relations entre les mots. Il faut que, peu à peu, d'autres exemples l'y amènent. S'il s'aperçoit que *être à cheval* et *monter à cheval* ne donnent pas non plus le même sens pour un complément identique; que *aller à l'eau* peut

signifier diverses choses, comme *se disposer à se baigner, faire sa provision d'eau*, ou *choisir l'eau comme boisson* ; il en conclura que le sens est, souvent, beaucoup plus dans ce qu'on omet que dans ce qu'on exprime, et, dès lors, il reconnaîtra que, ce qu'il faut surtout étudier, ce sont des rapports.

Quels rapports y a-t-il à étudier dans le cas présent de la préposition *à* ? Il nous semble qu'il y en a deux, ni plus ni moins : 1° le rapport établi par l'esprit entre *à* et son régime ; 2° le rapport établi par l'esprit entre ce complément et un premier terme dont il dépend. Littré l'avait bien reconnu : il note que, « comme toute préposition, *à* exprime un rapport et ne peut être bien apprécié indépendamment des deux termes qu'il lie, aussi bien l'antécédent que le conséquent. Au lieu de la classification par significations, ajoute-t-il, on peut adopter une classification d'après les deux termes du rapport où *à* figure, le sens étant aussi bien déterminé en beaucoup de cas par le mot qui précède que par le mot qui suit ».

Cependant il ne suffit pas encore de reconnaître qu'il y a deux rapports à étudier, il faut encore savoir exactement où ils gisent, par quels mots de la phrase ils sont représentés, et, d'abord, s'ils sont représentés dans la phrase par des mots. Ainsi le beau préambule de Littré ne l'a pas empêché de s'arrêter à la superficie des choses et d'aboutir à des divisions purement mécaniques : *à* entre un substantif et un substantif, *à* entre un substantif et un pronom, *à* entre un substantif et un verbe, etc. Sans s'en apercevoir, Littré part de cette impression que les deux termes du rapport sont les mots qui précèdent et qui suivent *à*. Qu'il en soit souvent ainsi, c'est vrai, et c'est bien pourquoi sa division n'apparaît pas trop mauvaise ; mais ce sont précisément les autres cas qui sont intéressants et qui ont besoin d'explication. La division de Littré manque de profondeur et court le risque de rapprocher des cas disparates comme *aller à Paris* et *aller à cheval* et de séparer des cas identiques comme *pêche à la ligne* et *pêcher à la ligne*. Cette division, Littré devait la faire, mais préalablement et uniquement dans son laboratoire pour analyser les cas qui se présentaient. C'était un classement d'attente lui permettant les opérations nécessaires pour un classement définitif.

Montrons qu'il y a des cas où les termes du rapport ne sont pas dans les mots exprimés ou plutôt n'y sont que très indirectement.

Dans son sens étymologique, *à* marque la direction vers quelque chose. Quand l'objet vers lequel tend le mouvement est un lieu,

un édifice, une personne ou un être quelconque établi dans un lieu, une unité de temps assimilée par analogie à une unité de l'espace, un objet même considéré par l'esprit comme localisé quelque part, alors le rapport entre la préposition et son régime apparaît très nettement, sans complication. C'est le cas de *à Paris, à la mer, à la côte, à l'école, à l'abime, adieu, à demain, à la ruine, à la perfection.* L'objet auquel aboutit le mouvement est directement exprimé et le rapport est clair. Mais le lieu, l'objet, le temps peuvent être notés indirectement, par des locutions indiquant plutôt la distance, l'éloignement. *A quatre pas* ne signifie point *vers quatre pas. Quatre pas* n'est le régime de *à* que par une ellipse hardie. L'expression signifie *vers un endroit* ou *un point — distant de quatre pas.* De même *remettre à huit jours* ou *à huitaine* signifie *remettre à un moment — distant de huit jours.* L'imagination, plus vive que la logique, a signifié un point de l'espace ou du temps en exprimant la distance qui la sépare de ce point. Ne pas tenir compte de cette brachylogie, c'est se condamner d'avance à découvrir que *à* marque la distance. Ainsi procède le *Dictionnaire* de Mozin, qui attribue à la préposition *à*, en vingt-six numéros, les sens plus hétéroclites.

D'ordinaire, l'expression formée avec *à* est mise en rapport avec un premier terme. Si ce premier terme est un verbe ou un substantif verbal indiquant aussi, comme *à*, la direction vers l'objet-régime, il y a concordance parfaite : *aller à Paris* peut graphiquement être figuré par —› —› o. Mais le langage dit souvent moins que ce que l'esprit veut savoir. Ce qui prouve que *aller à l'école* exprime seulement l'action de marcher vers un édifice, c'est que cette locution peut se dire à la fois, indépendamment du but, et de l'élève qui va étudier, et du maître qui va enseigner, et du père qui va demander des renseignements au dit local, et du maraicher qui va sonner au même lieu pour vendre ses légumes à la femme de l'instituteur, et du domestique qui va balayer l'école et allumer les feux. L'esprit interprète et spécifie suivant le contexte ou le ton ou la personne qui parle, mais il ne faut point charger de ces sens divers ni le verbe *aller*, ni la préposition *à*, ni le substantif *école*. De même *aller à l'eau, mettre aux fers, courir aux armes* peuvent avoir des sens divers, précisément parce qu'ils n'expriment que l'action, la direction de cette action et l'objet de cette action, nullement le but de l'action. Dans *aller aux noisettes, aux cerises aux légumes,* le but n'est pas exprimé. C'est notre esprit, coutumier du fait, qui voit dans l'expression plus qu'elle ne contient.

Notre esprit sait que les noisettes, les groseilles, les cerises ne sont point abordées pour être regardées ou habitées, mais pour être cueillies, mangées, emportées : il conclut donc à une *tendance vers un but*, selon le mot du *Dictionnaire général*, mais rien n'exprime ce but. Quand le latin dit ad poma colligenda, il y a bien un mot énonçant le but, qui est colligenda, il n'y en a point quand il se contente de ad poma. Veux-je insinuer par là qu'il est mauvais de noter et de classer les rapports si variés que l'esprit fait comprendre avec des tours de langage très simples ? Nullement, mais on gâte tout lorsque, confondant la stylistique et la syntaxe, on affirme que le sens ou rapport perçu appartient en propre à tel mot particulier.

Mais la grande difficulté, créatrice des pires malentendus d'analyse, provient de ce que le premier terme peut ne pas indiquer la direction vers l'objet-régime. *Aller à table* se comprend de soi, comme *aller à Paris* ; mais que ferez-vous de *être à table*, de *assis à table* ? C'est ici que les analyses des grammairiens sont le plus oublieuses du sens primitif. Nous touchons donc au point délicat. On décide que, *être* ou *assis* marquant le repos, la situation, *à table* marque donc aussi la situation. Il n'y a plus de mouvement, plus de direction, la préposition *à* a changé de sens. C'est bien là la doctrine ordinaire, et, qu'il s'agisse du latin ad tabulam ou du français *à table*, on décide que AD, *à* marquent la situation. Il nous semble, au contraire, que *à table* n'a pas changé de sens, que c'est le rapport entre *à table* et *être* ou *assis* qu'on interprète mal. En réalité, *à table* ne dépend pas directement de *être* ou de *assis*, il dépend de l'idée de *aller*. Ce qu'on appelle en ce cas premier terme n'est que dans un rapport indirect avec le complément. C'est un faux premier terme et le vrai est inexprimé. L'analyse doit dissocier les deux expressions. *Être à table*, c'est, *étant allé à table*, *y rester*.

Il était à pleurer peut avoir deux sens : 1° il était en train de pleurer, 2° il était (stupide, sot, abimé, mal arrangé) au point qu'on en eût pleuré. Puisque c'est le même *à pleurer* de part et d'autre, et le même *il était*, pourquoi peut-on aboutir à deux sens aussi divergents ? Parce que, si les phrases sont semblables par les choses qu'elles expriment, elles diffèrent par les choses qu'elles n'expriment pas. Autrement dit, le premier terme de part et d'autre est omis, et n'est pas le même des deux côtés.

Qu'on ne m'accuse point de ressusciter par là l'ancienne doctrine des mots sous-entendus, doctrine chère à Sanchez, qui posait

en principe des constructions logiques bien sages et bien régulières et qui notait les écarts de ces constructions idéales comme des aberrations et des monstruosités, les mots omis comme des absents à l'appel. On part ici d'un principe tout opposé, à savoir que le langage est une œuvre de sentiment et de vivacité. On essaie seulement d'expliquer — par des mots, il le faut bien — tout ce qu'il y a dans le discours d'inexprimé, d'obscur et d'incomplet, de hardi et d'aventureux.

Quand il y a désaccord entre le sens du complément et le sens du prétendu premier terme, on ferait mieux de constater bravement qu'il y a désaccord. L'esprit a jeté un pont entre des rives opposées : *être — à table, installé — à la fenêtre, demeurant — à à Paris, assis — à l'ombre, exposé — à la pluie, dormir — au soleil.* Le lexicographe, lui, définissant le sens de la préposition, invente le titre *proximité, situation par rapport à un lieu, à un but.* Au lieu de constater le désaccord, il s'ingénie à chercher quel rapport logique *devrait* exister entre les deux termes, et, le sens ainsi trouvé, il l'impose à la préposition. *Être à table* lui révèle qu'on n'est pas *dans* la table, mais *à côté.* Cette précieuse différence lui fait noter le sens de *proximité*, mais *être* lui rappelle ensuite qu'il y a *situation.* C'est ainsi que *à* revêt tour à tour les couleurs de ses voisins, marquant la direction dans *voler au feu*, la situation et la proximité dans *être au feu*, l'extraction dans *arracher au feu.* Que se produit-il en réalité? Quelle est la vérité historique et philologique, qui est du ressort du dictionnaire, en opposition avec ces apparences ?

Le langage a inventé une expression qui signifie la direction vers, *à table.* Son emploi est naturel avec un verbe qui signifie aussi la direction : *aller à table, se mettre à table, venir à table.* On l'emploiera de même au passé, alors que l'action du verbe est terminée et qu'il en est résulté un repos, *être venu à table*, et enfin avec des verbes qui indiquent une situation sans envisager d'action antérieure : *être — à table.* La pensée établit à la longue entre le verbe nouveau et le régime un rapport que le langage n'exprime pas réellement. Mais on devrait se garder de charger la préposition elle-même, qui est innocente, de toutes ces significations de rapport survenues par suite de l'inexprimé du langage.

« La belle avance ! » dira-t-on. « Le dictionnaire ne peut se contenter de noter le sens premier, fondamental, unique à votre point de vue, de telle ou de telle préposition. Il doit avertir que tel rapport logique se rend par tel artifice de langage. C'est donc

une nécessité d'en passer par la complication et même par les disparates. Vous devez noter l'actuel et vous faites de l'archéologie ! Des rapports nouveaux se sont établis dans la suite des siècles, vous avez à les enregistrer, objectivement. Par dessus le rapport primitif, l'esprit saisit d'emblée ces rapports nouveaux qui diffèrent suivant la nature des nouvelles alliances de mots. Il semble au vulgaire que c'est une humble préposition qui s'est enrichie de toutes ces significations : on doit lui donner raison si on tient compte de la différence des temps et des points de vue. Puisque le lexicographe s'attache au présent, fait l'inventaire du présent, c'est la variété qui le frappe, c'est elle qu'il doit classer et cataloguer. Si cette variété vous gêne parce qu'elle vous empêche de voir l'unité primitive, c'est que vous êtes un historien, curieux d'évolution du langage, un étymologue, bref un homme du passé qui essaie de ramener la multiplicité à l'unité, ou un homme d'enseignement qui espère pouvoir faire mieux comprendre la multiplicité présente en la réduisant au minimum par comparaison avec la simplicité originelle. »

Voilà finalement, si je me suis bien fait mon procès à moi-même, les deux tendances, opposées l'une à l'autre et remises à leur place : l'une, historique, orientée vers le passé ; l'autre, pratique, orientée vers le présent. Voilà deux méthodes en présence, oui ; mais l'une, purement descriptive, serait celle de la stylistique exposant les éléments émotifs du langage et celle de la logique préoccupée des idées avant tout, satisfaites quand elles ont acté que telle idée, tel sentiment se rendent par telles locutions dont l'analyse ne les intéresse point ; l'autre prenant le problème à revers, partant des mots, du mot, des éléments des mots et montrant comment les rapports et les alliances de mots parviennent à exprimer les idées. C'est cette dernière méthode, ce me semble, qui est celle du dictionnaire. Ou plutôt, pour dire plus vrai, il n'y a pas d'antagonisme entre les deux méthodes, elles se complètent. Quand le logicien, partant de l'idée et aboutissant aux expressions, veut mettre de l'ordre dans les résultats nombreux et encombrants qu'il a réunis, s'il invente une classification d'après les apparences, il court le risque de rencontrer mille difficultés sans en bien résoudre aucune. Le grammairien, partant des mots et des locutions et aboutissant aux idées, doit évidemment tenir compte du sens actuel des symboles, doit évidemment dénombrer, définir et classer la sémantique actuelle. Son exposé serait-il plus mauvais parce qu'il laisserait entrevoir la vraie genèse des expressions ?

Il en serait meilleur, j'imagine. Un étranger qui constaterait le sens presque invariable de la préposition *à* dans les centaines d'expressions soumises à son attention dans un article, n'aurait plus le sentiment d'une sémantique protéiforme et insaisissable ; il apprendrait à faire la part de l'usage, des associations de termes ; il serait plus tranquille en face des rapports établis fortuitement quand il verrait où gît exactement la difficulté. Un français n'ira guère chercher dans un article sur *à* des façons de s'exprimer. Il est plus riche de son fonds que l'article lui-même. Ce qu'il voudra connaître, c'est encore une fois le sens fondamental et la classification. Concluons donc de là qu'il n'est pas insensé ni inopportun de vouloir introduire plus de rigueur et de vérité historique dans un tel article.

On pourrait objecter encore : « Votre article, quoi que vous fassiez, ne sera pas historiquement vrai. Vous agissez comme si vous croyiez que chaque sens nouveau a été créé, chaque fois, en partant de la signification fondamentale. Vous aboutissez à votre insu à une classification empirique ». — Non, répondrons-nous, nous ne voyons pas la généalogie de sens de cette façon simpliste, et nous ne substituons pas un rateau à un arbre. Il est bien évident que c'est l'analogie qui est la cause de l'extension du sens d'un mot ou d'une expression, que l'analogie a toujours exercé son action de proche en proche, en travaillant sur les résultats déjà obtenus sans remonter à la source. Elle invente *aller à bicyclette* parce qu'elle possède *aller à cheval*, et *aller en bicyclette* parce qu'elle possède *aller en voiture* ; mais elle ne pourrait passer directement de l'expression *aller à Paris* à l'expression *char-à-bancs*. Si on pouvait faire le tableau exact des inventions analogiques, on verrait comment, par quelles voies la multiplicité naît de l'unité; on saurait le moment et le lieu où chaque extension de sens est née, et de quel rameau. Ce serait l'idéal. Mais ce qui est possible pour un mot de signification concrète et précise est radicalement impossible quand il s'agit d'une particule impalpable comme le brouillard. D'ailleurs, ce serait encore trop simpliste de croire à une monogénèse de chaque sens, qui se répandrait ensuite à travers le monde. Qui fera le départ de ce que les esprits reçoivent en fait de sémantique et de ce qu'ils recréent, après d'autres, à côté d'autres? Or, si la polygenèse doit être admise, le tableau généalogique devient impossible, et, tout ce qu'il est possible de rechercher, c'est, indépendamment des circonstances particulières et fortuites de l'apparition du sens, dans quel rapport est ce sens avec le sens

fondamental. Ce rapport existe toujours. Est-il vrai qu'on ne saurait rien d'utile parce qu'on ne connaîtrait pas tous les intermédiaires ? On ne peut dire, à la vue d'un fruit, par quelle branche, par quel rameau, par quelle lambourde a passé la sève qui a nourri ce fruit ; ou quel voisin il a eu dans sa longue maturité ; ou à quelle hauteur il a mûri ; sous quelles feuilles, par quels vents il a été bercé ; mais qu'importe ? Ce qui importe réellement, c'est de reconnaître son origine. Nous ne rechercherons donc point, problème sans issue, par combien d'étapes, par combien d'esprits et de détours le langage en est arrivé à dire *pièce à tiroirs* ou *pêche à la ligne*. Puisque cela dépasse le pouvoir de l'investigation historique, nous nous contenterons de rechercher, en raccourci et schématiquement, comment tel sens final découle du sens initial.

2. *Analyse*.

Pour construire un tel article, il faut passer en revue tous les cas difficiles, c'est-à-dire tous ceux où les dictionnaires enregistrent pour *à* un autre sens que celui de *tendance vers*. Chaque fois, il y aura lieu de donner une solution aux questions reconnues capitales : quels sont les rapports? comment les définir? quelle valeur assigner à la préposition? quelle place donner dans un ensemble à ce cas particulier, et sous quelle formule?

Il est tout naturel de commencer cet examen par l'étude du terme qui suit la préposition *à*, on peut dire du *régime* de *à*. Le mot est impropre, puisque les prépositions sont d'anciens adverbes qui ne régissent rien, mais nous pouvons entendre par *régime* la dépendance qui s'est établie peu à peu.

Le régime forme avec la préposition *à* un complément On se servira du mot régime pour désigner le second terme seul, sans la préposition ; le mot complément désignera donc l'ensemble de la préposition et de son régime. Qu'on me pardonne d'insister sur ces minuties : on a tant erré pour avoir attribué à l'un ce qui appartient à l'autre qu'on ne saurait trop préciser.

On ne peut d'ailleurs faire cet examen du second terme que sur des exemples qui n'impliquent aucune difficulté de la part du premier terme. Mais il va de soi que le rapport peut être obscur d'autre part. Dès lors ce cas doit être réservé pour un examen postérieur.

A) *Étude du second terme.*

Il y a des cas tellement simples qu'il n'y a pas besoin de les étudier. Ce sont ceux où le complément ne dépend d'aucun terme exprimé, où le régime est un nom de lieu, de personne ou d'autre objet occupant une place dans un lieu : *à la Bastille!, à moi!, au voleur!, au feu!, à l'eau!, aux armes!, aux voiles!, à la potence!, à la lanterne!*. On sent moins l'idée de direction dans les noms d'enseignes; *au cygne blanc, au lion d'or*; mais rappelez-vous que l'enseigne est une invitation à venir, à entrer.

L'objet peut être une action : *au travail!, à l'ouvrage!, à l'assaut!, à l'abordage!, au secours!, au revoir!, jusqu'à la mort.* Quoique le régime soit un substantif, c'est bien une action qui est réclamée du sujet, mais cette action est conçue et présentée comme une substance, un objet localisé. Ainsi le seul infinitif de cette liste, *revoir*, est substantifié par l'article. Il faut résister au désir de voir dans ces expressions, comme le *Dictionnaire général*, des compléments de but. *Aller à l'ouvrage* se rapproche plus de *aller au chantier, à l'ouvroir* que de *aller pour travailler*. Si on nous avertit que le titre *tendance vers un but* du *Dict. gén.* réserve l'idée de *tendance* à la préposition et l'idée de *but* au régime seul, nous demanderons alors pourquoi ces *actions* sont conçues comme des *buts* plutôt que comme des *objets* localisés dans l'espace ou le temps. L'idée de *but* implique *terme, limite, lieu à atteindre*, plutôt que *action*. Enfin *je vais au travail* répond à la question *où allez-vous?*, non à la question *pourquoi, dans quel but partez-vous?*.

L'objet peut être un temps, moment ou espace de temps : *à demain, à jamais, à la semaine prochaine*. Cependant *alors, aujourd'hui*, qui contiennent *à*, ne répondent pas à la question *à quand*, c'est-à-dire *vers quel temps*, mais à la question *quand* : ils réclament une explication à part.

Supposons maintenant que le complément soit lié à un mot signifiant *tendance vers*, ou impliquant ce sens dans sa signification. Ce mot sera un verbe comme *aller, venir, conduire, mener, mettre, tendre, arriver, descendre, monter, tirer, attirer* et les verbes composés avec *ad*; ou un substantif verbal de même nature, comme *conduite, arrivée, mise, montée, descente, tendance*; ou un adverbe de mouvement. Si *à la Bastille* se comprend de soi-même, l'expression se comprendra encore et de même dans *courons à la Bastille*, parce que *courons* implique le mouvement, et un mouve-

ment dirigé vers le but qu'indique le complément. Il n'en est pas de même dans *aller à cheval*, qui ne signifie pas du tout *aller vers le cheval* et dont il faudra examiner tantôt le rapport entre les deux termes. Mais, pour le moment, restons dans le cas de *aller à Paris, courir au secours, conduire à bonne fin*, où verbe et préposition indiquent une seule et même tendance; on peut dès lors reporter toute son attention sur le second terme seul. Voici deux ou trois cas intéressants.

Pourquoi *mettre les bœufs à la charrue* se trouve-t-il dans le *Dict. gén.* sous le titre générique *destination de choses* et le titre spécifique *adjonction*? (§ IV, 2). *Mettre les bœufs à la charrue, se mettre à la charrue, mettre la main à la charrue*, c'est identiquement le même cas que celui de *se mettre à la fenêtre* (§ I, 2): c'est toujours *mettre* (mittere) marquant le *mouvement vers* et le lieu ou objet auquel aboutit ce mouvement. *Charrue* n'est pas en rapport avec *bœufs*, c'est *bœufs* qui est complément de *mettre à la charrue*. Il est donc bien inutile de voir là un rapport d'*adjonction* d'un objet à un autre. Dégagé de ces complications nuisibles, *mettre à la charrue* s'expliquera comme *mettre à table*, et il n'est pas nécessaire de créer les rubriques spéciales *destination de personnes et de choses* et *adjonction*.

Dans *renvoyer au lendemain, au dixième jour, aux calendes*, le temps est assimilé à l'espace par une métaphore datant des premiers essais du langage. *Lendemain* désigne l'espace de temps vers lequel on fait virer une action. La préposition *à* marque donc la progression d'une action vers un autre temps, vers une durée, une limite ou un point du temps. Entre *renvoyer au coin de la rue* et *renvoyer au matin du jour suivant*, il n'y a de différence que dans la métaphore, et le *temps* viendra prendre sa place non loin du *lieu*, de la *personne*, de l'*objet*, de l'*action* qu'indique le second terme.

Le *but* est le terme qu'on se propose d'atteindre. Dans *ils allaient à la servitude*, est-ce qu'il y aura *but* quand le sujet se proposait d'aller lui-même se rendre esclave, et seulement *direction vers un état* quand cet aboutissement de l'acte était imprévu? de même, d'après le *Dict. gén.*, *marcher à la ruine* indiquerait le but vers lequel on se propose de marcher? Et il y a but dans *compter jusqu'à cent francs*? dans *aller d'une chose à l'autre*? dans *tirer à sa fin*? Évidemment le *Dict. gén.* a pris *but* dans le sens de aboutissement, terme, état indiquant la fin ou limite d'une action. Il reste que la langue ne distingue pas entre le but et le

terme, ni entre le terme et le lieu. Il sera plus prudent de ne voir en ces expressions que le passage à un *état*, à un *objet*, à un *lieu*. *Tendre à la perfection*, *viser aux honneurs*, *réduire à la misère*, *prétendre à la première place*, *toucher à ses revenus*, *aller jusqu'à la fureur*, *réduire à rien*, *compter jusqu'à cent*, ne me paraissent pas différer essentiellement de *aller à la ville*. Il s'agit toujours d'un *état*, d'une *qualité*, d'une *quantité* considérés comme objets concrets auxquels aboutit l'action.

B) *Étude du premier terme.*

Qu'est-ce qui fait que *aller à cheval* ne s'explique pas de même que *monter à cheval*? Serait-ce que *à cheval* a vraiment deux sens divers? Nullement, mais dans *monter à cheval*, *monter* indique un mouvement dont le cheval est l'aboutissement. Il n'en est pas de même ici de *aller*. L'expression ne signifie pas *aller vers le cheval*, comme il arriverait dans *aller au cheval*. *Aller* est indépendant du complément ou plutôt n'est lié à lui que par un rapport très indirect. Entre *aller* et *à cheval* il y a un intermédiaire qui est le vrai premier terme. Le sens est : étant monté à cheval, aller en usant de ce mode de locomotion. Le langage n'exprime pas tout cela : il joint hardiment *à cheval* et *aller*.

Ainsi on voit combien les verbes de mouvement peuvent induire en erreur. Souvent ils marquent un mouvement sans que ce mouvement soit une tendance vers l'objet-régime. *Écrire* implique un mouvement de la main pour tracer des caractères, il ne contient pas l'idée de direction. Pourtant dans *écrire à son ami*, *à son ami* indique bien à qui va la lettre. C'est parce que *écrire* est capable de se prêter facilement au sens de direction. Parfois on peut hésiter sur le point de savoir si certains verbes marquent la direction ou non. *Parler à*, *enseigner à*, *marcher à*, *commencer à*, sont des expressions si naturelles qu'on est enclin à prêter par anticipation au verbe l'idée de tendance qui est dans *à*. D'autres fois la discordance est sans remède : ou il faut inventer pour le complément un tout nouveau sens, ou il faut admettre que le premier terme n'est pas le vrai, qu'il est en rapport très indirect avec la préposition et son régime, et qu'il s'agit de retrouver le premier terme véritable.

Auquel de ces deux cas faut-il assigner *dire*, *écrire*, *s'adresser à qqn.*? Dans les deux premiers exemples, les verbes n'impliquent pas l'idée de *tendance vers*, mais ils ne la contrarient pas non plus, dans le dernier, *s'adresser* (se ad-directiare) exprime

cette idée de tendance et n'exprime rien qu'elle. Le mouvement est donc marqué d'une façon manifeste. Cela n'empêche pas le *Dict. gén.* de renvoyer ces exemples au § IV, 1, sous le titre générique *destination de personnes et de choses* et le titre spécifique *attribution*. Attribuer, c'est assigner ou rapporter quelque chose à quelqu'un. L'analyse des auteurs est donc exacte, mais la différence entre le lieu et la personne est grossie au détriment de la ressemblance. Pour une nuance d'idée que la phrase n'exprime pas, *écrire à Paris* et *écrire au libraire* seront placés très loin l'un de l'autre. De même *se rendre à Paris* et *rendre grâce à Dieu*. On assigne au groupe I,2 *rire à la barbe de qqn., lui dire à son nez, à sa barbe*, mais *rire à qqn., dire à qqn.* passent au groupe IV, 1. Est-ce que, par hasard, les auteurs n'ont pas supposé le problème résolu et rangé sous la rubrique *attribution* tout ce qui pouvait être assigné au datif latin? Le datif latin ne peut cependant servir de criterium : scribere ád amicum et scribere amico ne sont que grossièrement synonymes.

Venons-en à des cas où le premier terme n'a pas en réalité son expression dans la phrase.

Dans les locutions *de vous à moi, de nation à nation, d'homme à homme, de Turc à More, coq-à-l'âne, de six à neuf, du matin au soir, du jour au lendemain*, le premier substantif exprimé n'est pas le premier terme. Dans le vers de Verlaine : *De vous à moi, quelle est la route?*, le complément *à moi* dépend, non de *vous*, mais de *route* : *quel est le chemin partant de vous et allant vers moi?* Au reste, le premier terme, verbe ou substantif verbal de direction, fût-il tout à fait sous-entendu, l'idée de mouvement est assez visible, puisqu'on exprime le point de départ et le point d'arrivée, l'objet de départ et l'objet d'arrivée.

Dans *goutte à goutte*, le premier terme n'est pas *goutte*, il est inexprimé. On indique un mouvement d'un objet semblable *à* ou *vers* un objet semblable ; une goutte nouvelle va s'adjoindre à la précédente. C'est le cas de *brin à brin, sou à sou, pas à pas, mot à mot, petit à petit, peu à peu*.

Dans *bec à bec* il y a encore deux objets identiques, représentés l'un *allant vers* l'autre ; mais, comme ce mouvement est réciproque, il semble qu'il y ait simple *proximité* au lieu du rapprochement réciproque. C'est pourquoi le *Dict. gén.* range *côte à côte, vis-à-vis, nez à nez, tête à tête, face à face, dos à dos* sous le titre *proximité*.

Quelle différence y a-t il entre *homme à homme* et *d'homme à*

homme? Dans le premier exemple, il s'agit d'un objet mobile qui tend vers un autre : dans le second, il s'agit d'un objet immobile d'où part le mouvement. Ainsi *de petit à petit* et *petit à petit*, *de mot à mot* et *mot à mot* sont bien, il est vrai, grossièrement synonymes, mais n'ont pas la même origine, et il n'est pas nécessaire de supposer dans la seconde expression, comme fait le *Dict. gén.*, une ellipse de la préposition *de*.

Deux à quatre, *deux à deux* et en abrégé *deux à..*, employés pour désigner les points respectifs des joueurs, doivent s'interpréter par *deux* S'OPPOSANT À *quatre*, VENANT *en face de quatre*. L'idée de mouvement est la même que dans *bec à bec*.

Dans *marcher deux à deux*, il ne sera pas difficile à un lexicographe peu regardant de découvrir un complément de manière. Mais ce n'est pas *deux à deux* qu'il faut évaluer, c'est la préposition *à*. Or l'analyse donne : *deux* ALLANT VERS *deux*, c'est-à-dire deux seconds allant vers deux premiers, deux troisièmes vers deux seconds et ainsi de suite. Le complément semble marquer le moyen dans les expressions du type *travailler à l'aiguille*, mais cette apparence est due à une ellipse. *Regarder qqch. à la lumière*, c'est le regarder *en allant* ou *étant allé vers* la lumière. *Dessiner à la plume*, c'est dessiner *en recourant à* la plume. Mais parce que *à la plume* n'est pas complément naturel de *dessiner*, le sens paraît changer quand on l'envisage dans cette nouvelle liaison. On peut en dire autant de *au pistolet*, *à grands pas*, *à regret*, *à la hâte*, *à l'étourdie*, *à grand' peine*, etc., qui, apparaissant en gros comme compléments de moyen, nous donnent cependant une préposition qui marque le mouvement. Donner à la préposition le sens du moyen, c'est attribuer à la partie les qualités du tout.

Faut il désespérer de retrouver dans *char-à-bancs* le sens primitif de la direction? Mozin (n° 9) dit que *à* en cet emploi « marque la forme ». Le *Dict. gén.*, plus judicieusement, analyse ainsi : « réunion d'une chose avec une autre qui concourt à un effet déterminé » (V, 2). Cette analyse conviendrait pourtant mieux à l'allemand *mit*. Le français n'exprime pas la réunion ni l'accompagnement dans les locutions de ce genre. Il y voit, comme dans le cas de *pêcher à la ligne* (*Dict. gén.*, V, 1), un recours à quelque chose, soit donc *pêcher* EN RECOURANT À *la ligne*, *char* RECOURANT *à des bancs*. Et l'expression *recourir* doit être prise dans son sens propre : c'est, pour aider, pour compléter le matériel ou l'équipement, *courir à des bancs*. Que ces bancs soient mis dans le char, c'est bien ce que l'esprit devine, mais c'est ce que le lan-

gage n'exprime pas. De même *un homme à projets* court de projet en projet, n'en réalise guère ; mais, si cette opinion pessimiste se cache dans le commentaire, elle n'est pas dans le texte.

Ainsi, le trait commun aux derniers cas examinés, c'est qu'il n'existe point de rapport direct entre le complément et le terme qui précède. Il faut suppléer quelque intermédiaire : *en recourant à, en regardant à, en ayant égard à*, toutes expressions qui impliquent l'idée de direction. On pourrait dire que la préposition *à*, sans autre adjuvant, s'est *imprégnée* du sens de ces locutions et les remplace. Elle a un sens *prégnant*, comme disaient les anciens grammairiens. Cette considération nous rapproche de l'analyse du *Dictionnaire général*, sauf que sa formule plus abstraite ne laisse plus rien saisir du mode d'imprégnation. Il serait plus clair à tous égards de rappeler le terme omis qui justifie et qui explique l'emploi d'une préposition de mouvement. Dans un livre plus élémentaire, où l'on ne voudrait pas introduire la notion de premier et de second terme, il suffirait d'expliquer *à* par les formules *allant à, étant allé à, s'adaptant à, recourant à, ayant égard à*, etc.

c) *Les deux termes obscurs.*

Il n'y a point de premier terme dans *grenier à foin, pot à eau, moulin à blé, terre à froment*. On se doute assez que ce n'est pas le grenier qui va vers le foin, ni le moulin vers le blé. Le premier terme réel est *adapté, destiné, tendant, visant*. Le complément n'est guère explicite non plus : on sait que le latin y ajouterait un bon participe en -dus qui indiquerait le but.

Le *Dictionnaire général* réunit, à la fin du groupe III, 2, *cuiller à potage* et *salle à manger*. Le premier exemple a pour régime un nom d'objet, le second un nom d'action. Le complément, qui est un complément de but, est exprimé en raison de la tendance vers cet objet, vers cette action. De part et d'autre, le premier terme est absent, mais le second aussi est incomplètement exprimé. Si c'est l'objet qui est exprimé, remarquez que cet objet fait ou subit une action, laquelle reste absente de la phrase, mais non de la pensée. Si c'est l'action qui est exprimée, c'est le substantif sujet de cette action qui est absent. En ce cas, l'infinitif, dans sa brièveté, enveloppe des choses assez distinctes : la tendance à faire l'action, la tendance à la subir. Dans *fille à marier, conseil à suivre, maille à partir*, les verbes, *marier, suivre, partir* ont, sans crier gare, un sujet qui n'est pas *fille, conseil, maille*. Au contraire, dans *un arbre à donner beaucoup d'ombre, une entreprise à vous*

ruiner, *un homme à voler sans scrupule*, *une bonne à tout faire*, c'est l'arbre qui tend à donner, c'est l'entreprise qui est propre à ruiner, etc. : il n'y a point de nouveau sujet à sous-entendre. Le langage laisse ces deux cas confondus.

Laisserons-nous de même dans ce § III, 2 subsister côte à côte des choses aussi disparates que *fille à marier* et *noire à faire peur*? Les deux exemples n'ont de commun que la ressemblance tout extérieure de l'infinitif. Dans *noire à faire peur* il s'agit d'exprimer le degré d'une qualité. Ce degré n'est pas énoncé par les moyens ordinaires de gradation, mais par une conséquence. Le second terme est donc indiqué indirectement, le degré étant mesuré par la conséquence qu'il entraîne. Le sens est *noire à un degré tel qu'elle fait peur* ou *ferait peur*. Dans *fille à marier*, il n'y a point de qualité, mais une personne ; donc point de degré ni de conséquence : c'est *à marier* qui exprime, indirectement il est vrai, la qualité.

Il faut encore distinguer ici, au point de vue du sujet de l'infinitif, *belle à ravir* et *belle à croquer*. La personne dont on vante la beauté est le sujet de *ravir*, mais elle est le complément direct de *croquer*, qui a un sujet nouveau inexprimé. Ainsi la différence que l'esprit croit percevoir, et dont il s'inquiète, ne vient pas de la préposition

Pourquoi, en dépit de la ressemblance extérieure chère à Littré, pourquoi *consul à vie* ne peut-il se comprendre comme *cuiller à café* ? Le consulat est une fonction, une suite d'actes si vous voulez ; la vie est ici conçue comme une durée. L'action *suit* cette durée et *avance* concurremment. L'idée d'action *parallèle* à un espace de temps a obscurci l'autre, l'idée plus simple d'*adaptation* d'une chose à une autre chose.

Aller à son gré signifie, en gros, *aller* SELON *son gré*. Le *Dictionnaire général* voit dans *à* la *destination de but* et, particulièrement, la *conformation en vue d'un but*, l'*adaptation*. Que faut-il en penser ? Puisque l'expression ne signifie point : *marcher* VERS *son but*, le complément doit être dégagé de ce verbe *aller*, qui n'est point en réalité le premier terme. On verra mieux que le premier terme est autre si on choisit un verbe indiquant une activité qui ne soit pas la marche : *il fit l'ouvrage à son gré*. Quel est le premier terme inexprimé ? Mais d'abord que signifie le complément ? *gré* a le sens de volonté, désir, idée, plan. C'est un être subjectif, mais le langage, serviteur de l'imagination, ne fait point de différence entre les êtres subjectifs et les objets extérieurs. Il

dit *à mon gré* comme il dit *au gré des vents*, et il est capable de concevoir une tendance vers un plan, une idée, un désir, une volonté, un *gré* extériorisé. Le sujet agissant agit *en se conformant, en s'adaptant* à ce plan, en langage plus primitif il *tend vers* ce plan. L'idée de conformité, d'adaptation est donc justement le premier terme inexprimé. Comme ce premier terme marque la *manière* d'agir, il semble dès lors, en son absence, que le complément exprimé signifie la manière.

D'ailleurs, dans les phrases de ce type, le second terme aussi est souvent de nature à dérouter l'analyse. Celui-ci peut présenter par son contenu la plus grande variété. Il peut être un objet concret : *partir au signal donné* ; un objet mouvant : *aller à la dérive, à la remorque* ; un phénomène interne : *à son gré, à sa fantaisie, à sa guise*. Dans tous les cas, le sujet agissant agit *en se reportant* à cet objet, et il faut comprendre qu'il s'y reporte aussi continûment et aussi fréquemment qu'il est nécessaire ; continûment dans *aller à la dérive, au fil de l'eau, au gré des vents*, fréquemment dans : *toutes les affaires marchent à ses désirs*. L'action évolue et se modifie donc selon cet objet, qui est un principe d'action et non un but : mais cette multiplicité de l'action, ses reprises, ses retours à l'objet ne sont pas indiqués dans l'expression, c'est l'esprit qui les déduit de la qualité des termes en présence. *Avancer à l'ordre* me fait comprendre un seul ordre et une seule action d'avancer. *Il avance aux ordres du chef* me suggère soit un nombre fixe de marches adaptées à un nombre égal d'ordres, soit une marche unique, mais variable, *se modelant aux variations* du commandement et les *suivant*, s'*y reportant* sans cesse, *tendant vers* l'objet, et, si l'objet est mouvant, *revenant* chaque fois à lui. Qu'est-ce qui, dans toutes ces expressions accumulées à dessein, n'exprime pas la *tendance vers* ?

Même obscurité des deux termes dans les locutions du type *à ces mots*, qui paraissent être des compléments de temps, marquant la simultanéité ou quasi-simultanéité. Aussi l'allemand traduit-il par bei ou nach diesen Worten. Mais ni le latin, qui dit ad, ni le français, qui a continué à le dire, n'ont perçu les choses sous cette forme de la simultanéité plate et coite ; ils y ont vu le mouvement, la direction. Direction de quoi, se dirigeant vers quoi ? C'est la chose difficile à se figurer, aujourd'hui que toute la matérialité et la poésie du langage s'effacent. Dans *à ces mots, il s'écria* il y a deux actions : celle de parler, du premier personnage ; celle de s'écrier, du second. Il y a donc deux moments. Quant au sens,

on veut faire entendre que ces deux moments coïncident, à peu près. Mais, quant à l'expression, l'imagination a vu et signifié un temps *se rapprochant* d'un autre temps. Au risque d'énoncer lourdement les deux termes que le langage a seulement indiqués par *mots* et *s'écria*, je développerais la phrase ainsi : il s'écria dans un *temps* approchant du *temps* de ces mots. Laissons de côté le point de savoir si la coïncidence est complète ou seulement approximative, et s'il n'y a point plutôt subséquence et même parfois causalité. Ce sont des nuances que la préposition certes ne marque point, que l'esprit seul sait faire entendre, sans les exprimer. Dans cette admirable chimie du langage, comme dans toute vraie création, le plus sort du moins à chaque instant. Seulement l'analyse fera bien de rendre à chacun ce qui lui est dû.

3. Classification.

La classification des sens doit tenir compte de tous les éléments analytiques que nous avons mis à nu, et, de plus, établir une graduation ou une subordination entre eux, en allant du simple au complexe et du primitif au dérivé.

Il faut évidemment partir des cas où le sens de direction éclate encore dans le complément. Que le premier terme soit présent ou absent, cela ne peut être un principe de division. La recherche du premier terme n'est organisée que pour rétablir le sens du complément et elle est inutile s'il n'y a pas eu de perturbation dans le sens.

C'est bien la valeur actuelle du complément qui doit servir de guide dans le plan de l'article. Il faut procéder en cela comme les auteurs du *Dict. gén.*, mais on peut différer d'eux parfois dans l'appréciation de cette valeur. Que le régime de la préposition *à* soit un nom de lieu, de temps, d'action, de personne, de chose, cette différence ne doit pas nous amener à créer des titres et des chapitres importants si elle n'entraîne pas un profond changement de signification. *S'élever à la perfection* n'est pas très éloigné de *aller à la ville*. Toutes les langues assimilent les rapports de temps aux rapports de lieux : il n'y a donc point de différence essentielle et capitale entre *à l'école* et *à demain*.

Les autres sens suivront en allant du plus explicable au moins explicable, et ici, dans le détail, il est évident qu'on peut légèrement différer d'appréciation. Nous ne savons encore si nous donnerons la priorité aux prétendus rapports de but, ou à ceux de moyen, ou à ceux d'appartenance. Le cas où le résultat final paraîtra le plus opposé au sens initial doit être le plus éloigné.

Nous ne distinguerons pas proximité et situation, distinction classique entre AD et IN, parce que cette distinction n'intéresse *à* que comparativement avec d'autres prépositions *(dans, en)* et seulement dans son sens propre. Entre *se mettre à table* et *demeurer à Paris*, la distinction importante n'est vraiment pas de *proximité* à *situation dans*, mais de *direction* à *situation*.

Mais c'est surtout dans la rédaction que l'article à doit se transformer. Il ne faut pas rechercher la concision au détriment de la clarté. Il n'est pas bon de confondre sous le couvert des abstractions ce qui revient dans la formation du sens à des éléments divers de la phrase. Enfin il n'est pas très pédagogique d'effacer toute trace de la formation d'un sens nouveau. Nous voudrions qu'on vit mieux non seulement où aboutit le langage, mais encore comment il y aboutit.

4. *Projet d'article* À.

à exprime la *tendance* ou *direction vers*.

I. *à* forme, avec un second terme, un complément marquant direction vers un objet.

‖ 1° *à* employé absolument sans premier terme. Ce premier terme peut exister sans influencer le sens, mais n'existe pas quand l'expression est énoncée d'une façon exclamative, sous le coup d'une émotion. Le régime indique *un lieu* : à Berlin !, à la Bastille ! ; *un objet localisé* : au feu !, à l'eau !, aux armes !, aux pompes !, aux voiles ! à la potence !, à la lanterne ! ; *une personne ou un être animé* : adieu !, au diable !, à Molière, à bon chat bon rat, à trompeur trompeur et demi ; *une action* : à l'assaut !, au secours ! à l'abordage ! à l'ouvrage !, au travail ! ; *une qualité, un état, un objet abstrait* : à la vie à la mort, à la guerre comme à la guerre ; *un temps* : à demain, à jamais, à la semaine prochaine. | Il peut y avoir en avant de l'expression un adverbe coordonné : sus à l'assassin !, vite au travail ! | L'idée de direction est renforcée par la présence d'un autre complément marquant le point de départ. *Lieu* : de Paris à Bordeaux, l'étape est longue. *Personne* : de vous à moi, d'homme à homme, de nation à nation, de Turc à More. *Quantité* : de six à neuf. *Temps* : du matin au soir, du jour au lendemain, de temps à autre, d'un jour à l'autre. *État subjectif* : de gré à gré.

‖ 2° *à* employé avec un premier terme marquant la même *tendance* ou *direction* que la préposition : aller, venir, conduire, mener, mettre, tendre, arriver, descendre, monter, tirer ; verbes

composés avec le préfixe *ad-* : attirer, appliquer, apposer, apprendre, adapter ; substantifs verbaux : la course à ..., la montée à ..., la mise à ..., etc. | Le régime indique *un lieu* : aller à Paris, aller à l'école, venir à bord, monter au ciel, mener à terre, mettre à son côté ; voyage à Rome, sa fugue à Genève, la fuite à Lyon, la retraite du roi à Gand ; arriver au sommet, appliquer à l'orifice, atteindre à la limite. | Le régime indique *un objet* : un triste spectacle s'offre à mes yeux, parvenir aux oreilles, attacher au branches, aller d'une chose à l'autre, conduire au bois, passer au premier rang, mettre à la charrue, ajouter à la somme. | Le régime indique *une personne, un être animé* : venez à moi, attirer à soi, mieux vaut s'adresser à Dieu qu'aux saints, tendre la main à qui le mérite, cet argent revient à l'État | Le régime indique *une action* : marcher à la mort, venir à résipiscence, au repentir, recourir à la ruse, s'adonner à la boisson ; arriver à ne plus penser, tendre à monter, tendance à monter, se mettre à parler, en venir à voler, aspirer à descendre, s'acharner à faire, son acharnement à mentir, s'apprêter à mourir. | Le régime indique *un état* : tendre à la perfection, réduire à la misère, réduire à un petit volume, venir à bien, mettre à mal, tourner à la honte, tirer à sa fin, mettre à prix, la mise à prix, le retour au néant, les aspirations à l'idéal, son passage à la dévotion. | Le régime indique *un temps* : remettre à demain, remise à jeudi, ajourner à l'an prochain. | L'expression du lieu et du temps est fournie *indirectement* dans aller à quatre pas, venir à portée, ajourner à huit jours ou à huitaine, remettre à trois heures (= à un endroit distant de quatre pas, à un endroit où le coup de fusil porte, à un moment distant de huit jours, à la troisième heure ou au moment où l'horloge marque trois heures).

3° *à* employé avec un premier terme n'impliquant pas direction ou tendance vers l'objet-régime, mais se prêtant à ce sens et n'empêchant pas le sens illatif de la préposition : écrire, dire, parler, enseigner, rire, donner, prêter, passer, se conformer. | L'objet-régime est *un lieu* : écrire à Paris, se rendre à Paris, téléphoner à Liège, câbler une nouvelle à New-York ; | *une personne* : écrire à son ami, dire à quelqu'un, enseigner à quelqu'un, rire aux anges, rendre grâce à Dieu, se rendre au vainqueur, qui donne au pauvre prête à Dieu ; | *un objet* : marche à l'étoile, parler au cœur, rire à la barbe de quelqu'un, s'installer à table, lier les bœufs à la charrue ; | *un état* : se vouer à la prêtrise, tomber à la misère, dégringoler au vice, marcher à la gloire, renoncer au

monde ; | *une action* : partir à la recherche du pôle, à la découverte, se préparer à faire, commencer à travailler, continuer à lire, se décider à parler, s'ingénier à l'hypocrisie. Dans ce dernier cas on peut dire que le complément marque le *but* de l'action.

II. Par absence du premier terme et mise en rapport du complément avec une autre expression que le premier terme naturel, à forme avec son régime un complément, qui, au lieu de marquer nettement la direction vers un objet, semble marquer uniquement un autre rapport.

1° Le complément marque un *rapport de lieu*, mais c'est la *situation dans* ou *auprès* au lieu de *direction vers* (Question *où* = ubi). | Il paraît dépendre d'un substantif par suppression d'un verbe de direction : l'épée au côté (= étant mise, missa, au côté), le juron à la bouche, la canne à la main, l'arme au pied, une profonde blessure à la tête. | Il paraît dépendre d'un verbe de repos ou situation : être à table, demeurer à la campagne, être à sa place, les étoiles brillent au ciel, s'asseoir au soleil. | Par extension, le rapport de situation est exprimé par *à* quand même il ne découle pas d'une direction antérieure : notaire à Paris, négociant à Lyon, conseiller à la cour d'appel.

2° Le complément marque un *rapport de temps*, mais c'est la *situation dans un temps* au lieu de la *direction vers ce temps* (Question *quand?* : j'irai à midi, il revient aujourd'hui, alors (= à l'ors). | Le régime indique le temps *indirectement* dans : à trois heures, à ces mots, à sa vue, à ce coup, à vingt ans.

3° Le complément n'a point d'emploi à lui seul, il est mis en rapport indirect avec un substantif et l'ensemble forme un complément de *manière* (Question *comment?*, *de quelle manière?*), mais le sens de la préposition est visiblement la direction : goutte à goutte (goutte tombant ou allant après goutte), brin à brin, sou à sou, feuille à feuille, mot à mot, pas à pas, fil à fil, homme à homme; petit à petit, peu à peu; un à un, deux à deux. | Le mouvement est réciproque dans nez à nez, bec à bec, face à face, vis-à-vis, tête à tête, corps à corps, côte à côte, bout à bout, porte à porte, manche à manche; deux à quatre (terme de jeu). | Au complément de manière se rattache le complément d'intensité d'une action ou de quantité : pleuvoir à seaux, à torrent, à verse; distribuer à poignées, à pleines mains, à profusion (en *recourant à* des poignées, etc.).

4° Le complément marque un rapport d'appartenance (Question *à qui?*, *à quoi?*), mais le verbe appartenir (pertinere ad) décèle

encore bien l'ancien rapport : appartenir à la reine, ce hameau appartient à la commune de....; | par analogie : ce livre est à moi, avoir à soi; | sans verbe : la fille à Nicolas, la femme à papa, la flute à Siebel.

5° Le complément est en apparence un complément *qualificatif* ou *déterminatif*. Il indique la qualité ou spécifie la détermination d'un objet d'une façon *indirecte*, en exprimant la *destination* ou la *conséquence* ou le *but*. ‖ C'est la *destination* dans : pot à eau (= destiné, adapté, approprié à l'eau), moulin à blé, terre à froment, grenier à foin, fer à gaufres, pompe à incendie, étui à aiguilles, chasse à la bécasse, cuiller à café, cuiller à bouche; et, par extension, cuillerée à bouche. ‖ La *destination* est indiquée par une *action* et peut s'appeler *but* dans : arbre à planter, bois à brûler, tabac à fumer, avoir maille à partir, lettre à écrire, conseil à suivre, pièce à dire, fille à marier. Dans ces exemples, l'objet exprimé par le substantif subit l'action exprimée par le verbe : on brûle le bois, on marie la fille, etc. | Dans les exemples suivants l'objet énoncé est agent ou moyen, et non patient : fer à friser, fer à repasser, cire à cacheter, brosse à cirer. | L'objet est le lieu de l'action dans : salle à manger, chambre à coucher. ‖ La qualification est exprimée par la *conséquence*, c'est-à-dire par une action possible, consécutive. La préposition marque tendance vers cette action. C'est un arbre à donner beaucoup de fruits (= destiné à donner, prêt ou propre à donner, approprié ou adapté à donner), une entreprise à vous ruiner, une maladie à vous entraîner en terre, un homme à vous voler sans scrupule, une bonne à tout faire, il est homme à vous trahir, un jeu à faire sauter la banque, un vent à décorner les bœufs; le sujet de l'infinitif est différent dans : un conte à dormir debout. La qualité est exprimée par un adjectif dans : noire à faire peur, gonflé à crever, rempli à déborder, belle à ravir, belle à croquer. | C'est une action dont la modalité ou l'intensité est exprimée par la conséquence dans : aimer à en perdre l'esprit, verser à faire déborder le vase; frapper à mort, aimer à la folie (= aimer *à ce point* d'en perdre l'esprit, l'amour tend vers ce point extrême). ‖ La qualification est exprimée par un complément de *but* qui a l'air d'être un complément direct ou attributif dans : aimer à rire, apprendre à parler, enseigner à lire, donner à écrire, donner à penser, verser à boire, chercher à tromper, trouver à redire; être à dormir, c'est-à-dire, c'est à savoir (= donner *qqch. afin* ou *en vue* qu'on l'écrive, etc.).

6° Le complément est en apparence un complément de *moyen* du mot précédent, nom ou verbe (Question *avec quoi?, par quel moyen?, avec quel accessoire?*). Le premier terme sous-entendu est un verbe *recourir à* marquant la *direction vers*. | Ou bien c'est une action qui *recourt à* un objet ou instrument comme moyen effectif : pêcher à la ligne, au filet, à la mouche, pêche à la ligne, chasser au chien courant, aller à cheval, se battre au pistolet, travailler à l'aiguille, charger à mitraille; | ou qui *recourt à* un mode d'action : se sauver à la nage, à tire d'aile, aller à pied, marcher à reculons, sonner à toute volée, parler à cœur ouvert, combattre à outrance, reconnaître à sa démarche, à l'œuvre on connaît l'artisan. | Ou bien c'est un objet *recourant à* un objet accessoire, à un mode particulier d'action : panier à anse, char à bancs, costume à carreaux, habit à grands revers, manche à gigot, chapeau à plumes, filet aux champignons, omelette au lard, chasse au basset, homme à projets, à prétentions, à bonnes fortunes; | chasse à courre, lutte à outrance, achat à crédit, poulet à la financière, chapeau à la mode, habit à la française.

7° Le complément est en apparence un complément circonstanciel d'extraction, de provenance, d'éloignement (Question *d'où?, hors de quoi?, de qui?*). En réalité il ne dépend pas du verbe précédent, mais d'un verbe illatif inexprimé : arracher aux flammes; voler sa montre à quelqu'un ; soustraire, prendre, enlever à quelqu'un ; ôter à un roi sa couronne; emprunter à quelqu'un : prendre à l'un pour donner à l'autre (Pour arracher *des* flammes, il faut aller *aux* flammes : le complément indique le premier mouvement et le verbe le second. Comparez : la fille *de* Nicolas et la fille *à* Nicolas, exciter *à*).

w. **âbète,** *fr.* **aubette ;** *w.* **houbote ; dihobier ; huvéte, houvirète.**

Aubette est un mot particulier au français du nord. Il figure déjà dans le dict. fr.-all. de Mozin. Littré & Scheler l'ont admis, mais le *Dict. gén.* l'ignore. Mozin définit le mot : « corps de garde des bas-officiers », Littré : « bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Ce dernier le fait venir de *aube*, par la raison singulière qu'on va prendre les ordres de bon matin. Bien que nous ayons trouvé *aubette* en picard avec le sens de *aube* (Corblet, s. v°), nous n'en sommes pas plus enthousiaste de l'étymologie de Littré ; il sacrifie le sens à une fallacieuse identité de forme. En réalité *aubette* désigne un petit kiosque, une construc-

tion en bois de quelques pieds carrés, installée sur le bord du trottoir, à un coin de place publique, ou même à l'intérieur d'un édifice plus grand; vraie cage servant pour la vente des journaux, la distribution de tickets ou de billets, ou comme salle d'attente de tram, bureau de voitures de louage, débit populaire de boissons. Il existe aujourd'hui pour ces divers usages des pavillons parfois très élégants, que le liégeois dénomme *åbète*, d'après le pseudo-français *aubette*. Mais autrefois, quand il n'y avait guère que des échoppes de passeurs d'eau et de bergers, une baraque de ce genre s'appelait en liégeois *houbète*, en verviétois *houbote*, en gaumais *hobète*, en namurois et en rouchi *obète*. Ce nom est resté à la niche du chien ou de l'écureuil, à la guérite ou à la baraque improvisée: seule la *houbote* de luxe est devenue une *åbète*.

Le sens ainsi fixé, il me paraît certain que le mot *aubète* n'est autre chose que *hobète* débarrassé de l'aspiration initiale. Celui-ci est un diminutif du mot *hobe*, déjà connu en a.-franç., lequel est simplement l'all. *haube*, aha. *hùba*, mha. *hùbe*. Comparez *robe*, de *rauba*. Or *haube* signifie chaperon, par ext. toit qui protège, dôme, coiffe d'un clocher ou d'un moulin, ce qui entoure une lumière, toute cage protectrice : « in vielen Gewerben, ein über etwas angebrachtes Dach », dit Sanders. Rien d'étonnant donc à ce que notre dérivé *hobète* signifie chez nous l'échoppe du gagne-petit et ait produit *aubette*. — De même racine est le verbe *si d'hobier* (Laroche, Lux.) inconnu aux lexiques wallons, qui signifie « sortir de son enveloppe, de ses couvertures, de son lit ». *Djans donc, dihobiez-ve !* dit-on au dormeur paresseux. — De même racine encore le rouchi *huvéte* « sorte de coiffe de nuit », que donne Gggg. (I, 313), et le wallon *houvirète*, coiffe que l'enfant a parfois en naissant. L'allemand *haube* a le même sens. Mais l'emprunt est, en ce cas, d'une région où le *b* s'est transformé en *v*, *f*. Eupen dit *huff*, le néerl. *huif*.

w. ac'mwède; ac'mwèsse.

I. Le verbe wallon *ac'mwède* signifie acclimater une personne, un animal, l'habituer à un milieu, à une maison, à un métier, à un patron nouveaux. On trouvera dans le *Vocabulaire-questionnaire AC-* [1] un groupe assez complet de variantes dialectales; mais

[1] Au premier volume du *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 1906, p. 125.

toutes n'ont pas la même valeur : on peut en résumer l'essentiel en constatant que le sud-wallon prononce *-mwade*, lorsque le nord dit *-mwède*, et *aco-* au lieu de *ac-*. Cette alternance *aco- : ac-* nous révèle la présence de deux préfixes, *ad-cum* ; ensuite l'alternance *wè : wa* nous décèle un ancien *o* entravé comme dans *stwède : stwade* (anc.-fr. estordre). Que la consonne disparue est *r* et que *-mwède* répond au français *-mordre*, c'est finalement démontré par l'existence d'un infinitif *ac'mwèrder*, refait sur la première conjugaison, qui est signalé en Condroz, et par le participe liégeois *ac'mwèrdou*, namurois *acomwardu*.

Le participe passé *ac'mwèrs*, *ac'mwèsse*, est issu directement de *morsus*, *morsa*. La forme féminine n'a été rencontrée jusqu'ici que comme substantif, au sens de accommodation, acclimatation, mais on la retrouvera sans doute quelque part avec sa valeur participiale. En attendant, tablant sur une forme du participe féminin *ac'mwède*, qui nous apparait maintenant refaite sur l'infinitif, on avait à tort, dans le *Vocabulaire* précité, imprimé *ac'mwért* au lieu de *ac'mwérs*, comme s'il s'agissait d'un composé de *mwért* (mort).

Ce qui empêchait d'y reconnaitre d'emblée un parent du franç. *mordre*, c'est d'abord que le composant *mordre* n'existe pas en pays wallon, où l'on emploie le verbe *hagni* (1); c'est ensuite la grande différence de signification.

Que vient faire dans *ac'mwède* et *ac'mwèsse* l'idée de mordre? Elle y joue le même rôle que dans le français *amorce*. L'amorce est d'abord, non l'appât qui *fait* mordre, comme dit le *Dict. gén.*, mais l'appât *mordu*, je dirais volontiers *admordu* ; puis, la distinction temporelle se perdant, elle est l'appât *à mordre*. L'idée de mordre peut devenir métaphorique comme dans « mordre au latin ». Si « mordre au latin » se comprend aisément, on eût compris de même en français « *amordre* au latin », et *comordre* et *acomordre*, et enfin *s'acomordre*, où le pronom *se* s'expliquerait comme dans « se saisir ». Or telle est, identiquement, la composi-

---

(1) En lieg. *hagni*, verv. *hègni*, ard. *hagner*, nam. *agner*. L'origine de ce mot est encore à découvrir. Il est hors de doute que sa provenance est germanique : l'existence en w. du nord et de l'est d'un *h* initial qui disparait en namurois et en rouchi, le démontre assez. Mais Gggg. n'a rien trouvé de décisif. La forme *excaniare* proposée jadis en passant par M. Wilmotte dans la *Revue des patois gallo-romans*, II, 40, ne pourrait signifier que « ôter les chiens » ; ensuite un primitif en *exc-* ou *sc-* exigerait dans nos dialectes du sud un *ch-* ou *sc-* initial, que *hagner*, *agner* ne fournissent nullement.

tion de l'expression wallonne *s'ac'mwède a s' novè mèsti*, s'adapter à son nouveau métier.

II. Si cette explication est juste, il sera difficile de maintenir l'étymologie proposée par M. A. Thomas pour le mot *èquemòdre*, qu'il a trouvé dans Contejean, *Glossaire du patois de Montbéliard*, p. 106 [1]. Cet *èquemòdre* nous apparaît absolument identique à notre *ac'mwède* et il devrait être écrit *èc'mòdre*. Constatons d'abord la similitude de sens. L'auteur du glossaire le définit : « habituer un animal qui va aux champs pour la première fois à suivre le troupeau ». Nous dirions de même *ac'mwède ine bièsse*.

Cependant le savant philologue a vu dans *èquemòdre* « une forme refaite du verbe médiéval *escomovoir* », et il faut bien vérifier cette hypothèse. Deux objections déblayeront le terrain. En premier lieu, il a fallu supposer un type latin vulgaire **excommovere*, qui peut avoir existé en provençal et en italien sans jamais avoir pénétré jusqu'au pied des Vosges. En second lieu, il est impossible d'accepter que ce **movere* ait pu produire *-mòdre*. Pour justifier l'ingérence de *d* dans des proparoxytons en *-vĕre*, il faut une consonne devant le *v* du latin : *pulvĕrem* > *poldre* (poudre), *solvĕre* > *soldre* (-soudre) ; mais *vivĕre* devient *vivre* et non *vidre*, *bibĕre* devient *boire*. On ne peut non plus assimiler le cas de *movĕre* à celui de *exmolere* devenant *esmoldre*, *esmoudre* et *esmeudre* (émoudre). Y a-t-il dans *-mòdre* un cas exceptionnel qui m'échappe? Je crois plutôt que l'auteur a été trompé par une graphie mauvaise et par le manque de formes comparatives. S'il avait eu en main notre mot wallon et connu son sens exact, ni le faux air de cet *e* initial de *èquemòdre*, ni la suggestion des formes méridionales ne l'auraient emporté. C'est en quoi nos modestes études, même défectueuses, pourront rendre service aux linguistes français : elles apporteront un indispensable contrepoids.

âsses.

Gigg., au t. II, p. xi, enregistre un mot *âzes* avec le sens de « débris de foin et de fourrage qu'un cheval à l'écurie laisse tomber à terre ». Il ajoute le proverbe suivant : *qwand i tone è mâs', è may on magne sès âsses* », c'est-à-dire que, la saison étant retar-

[1] A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*. Paris, 1905.

dée, on est forcé en mai de manger les déchets d'abord dédaignés. A Liers, le proverbe s'énonce ainsi : « *qwand i tone è mås', li cinsi r'magne sès ásses; èn avri* (*qwand i tone èn avri*), *i s' réčjouwit* ». — Ce mot doit être identique à l'all. *aas*, *asz*, pâture, « Viehfutter », aha. *az* « repas », en général. Il y a encore un autre *aas*, aha. *âs*, qui signifie « appât, viande corrompue pour appâter ». Ces deux mots d'ailleurs se rapportent à *essen*, et les dict. all. et flam. les confondent sous le même article. — Le sens de « restes ou déchets de repas » que donne Gggg. ne peut être un obstacle à cette filiation, car ce sens n'est qu'apparent : *r' magni sès ásses* signifie simplement « remanger ses repas », façon énergique de dire « manger ce qui a échappé la première fois ».

gaumais beuilli.

Le g. *beuilli*, fém. *beuillite*, qui ne nous est connu que par le dict. manuscrit de Maus, signifie « bossué ». Nous ne savons s'il faut prononcer *ill* ou *y*, ni si ce participe passé a un verbe complet. Il doit être rattaché à l'all. *Beule*, bosse, aha. *biula*, *bùlla*, mha. *biule*, plutôt qu'à la famille latine *bŭlla*, *bullire* dont tous les dérivés ont *o*, *ou* en gaumais comme en wallon, à l'atone comme à la tonique (*bouye*; *bouyète* ou *bouyote*; *bouyeter*; *boûre*; *bolant*, g. *boulant*; *boli*, *bouli*; *bolèye*, g. *boulie*).

hièbe du bon.

Lezaack, *Dict. des noms w. des plantes des environs de Spa* (dans *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 20 (1885), p. 221 et 248), donne ce nom d'*hièbe du bon* pour la véronique officinale. Aucun commentaire, le dict. de Lezaack n'étant d'ailleurs qu'une simple nomenclature. Dans nos enquêtes de flore populaire, nous n'avons nulle part retrouvé ce nom, ni du reste aucun nom pour désigner spécialement la véronique officinale. Depuis lors, M. l'abbé Bastin a retrouvé le nom à Faymonville-Weismes (Cf. *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 50, (1909), p. 550). Au reste, l'attribution pouvait avoir été faite légèrement sans que le mot devînt pour cela suspect. D'autre part, il ne semblait pas que *bon* pût être l'adjectif fr. et w. *bon*. Partant de là, nous avons cherché parmi les noms assignés aux diverses espèces du genre *veronica*, et nous sommes tombé sur le mot becabunga, qui désigne une espèce voisine, la véronique grasse des fossés et des ruisseaux. Ses tiges, qui sont cylindriques, chose rare chez les scrophularinées, présentent souvent

des nodosités ou renflements à chaque entrenœud. Ce sont ces nodosités que désigne le mot germ. *bunge*. Le mha. *bunge*, aha. *pungo*, dit le Dict. de Weigand (5e éd., col. 134), signifie « Pflanzenknolle ». Bécabunga est emprunté du néerl. *becke-bunge*, en all. *bache-bunge* (Diez, p. 47), c.-à-d. « bung des fossés ». Nous croyons que le w. *bon* représente ce mot germanique et que l'expression wallonne s'applique mieux à la *veronica becabunga*. — Diez fait observer avec raison que le fr. bécabunga n'est guère un mot français, qu'il a conservé la marque du latin des officines et n'est pas populaire. Si notre explication est exacte, la partie importante de ce mot aurait au moins vécu dans un coin de Wallonie, mais elle est détrônée par des désignations plus populaires, comme *crèsson*, *sàvadje crèsson*, *crèsson du ʎ'vò*, *tripes dès poyes*. — Je ne crois pas que la bécabunga soit ainsi dénommée « wegen der Fruchtknöpfchen », comme le dit Weigand, mais à cause des renflements très visibles de sa tige.

g. **bôre, bôrer, bôru ;** *w.* **beûre ;** *fr.* **bure, burin.**

Le dict. gaumais manuscrit de Maus nous donne encore *boor*, creux, et *booré*, creuser, que nous écririons *bôre*, *bôrer*. Dasnoy a *bôre*, terrier, et l'adjectif *bôrru*, « creux, (arbre) creux, (dent) creuse ». Liégeois, p. 100, définit *bôre* « trou servant de retraite à certains animaux, particulièrement grenouilles, poissons, écrevisses » ; il ajoute l'exemple « *bôre des fàyes*, caverne des fées ». En wallon, Gggg. donne *bor*, *bour*, tronc d'arbre, et Forir *bôr*, hangar, abri. — Il faut écarter le *bor* de Gggg., qui doit être rattaché au celtique (?) *bour* de *bourg-épine*, *bourgène* ou *bourdaine*. Les autres formes sont apparentées à l'all. *bohren*, percer, creuser, fl. *booren*, aha. *borôn*, mha. *born*. C'est également l'origine du liég. *beûre*, puits de mine, du fr. *bure*, du fr. *burin*. Seul le *bôr* de Forir semble assez éloigné au point de vue du sens. Mais, d'une part, il ne peut se rapporter au bas-allemand *bord*, franç. *bord*, forme féminine *borde*, cabane, qui serait en wallon *buèrd* ; d'autre part, le prétendu hangar qu'il désigne peut être un simple trou creusé dans le schiste derrière la maison.

w. **bricelèt.**

Nous avons rencontré le mot *bricelet* d'abord dans une vieille chanson verviétoise : « .... *avou on bon brislet — po mète è vosse cafè* », puis dans les *Amusettes* de Michel Pire, excellent chan-

sonnier verviétois : « *Fâte du brislet po s' fôver l' boke, — djèl régale du p'tités tchansons* ». Ce mot, aujourd'hui peu connu à Verviers, se retrouve sous une forme légèrement différente, dans Remacle et dans Lobet, deux lexicographes verviétois. Remacle (2e éd., t. I, p. 259) définit *breslet* comme ceci : « 1° bracelet. (En ce cas l'étymologie est claire et l'auteur aurait dû écrire *brècelèt*); 2° pâtisserie qui a la forme d'un bracelet et dont les Wallons doivent conserver le nom à cause de la ressemblance ». Lobet, de son côté, outre le sens de bracelet, donne aussi à *breslet* (p. 117) le sens de : « gimblette, petite pâtisserie dure et sèche en anneau séparé ». Le liégeois Forir, qui a soigneusement utilisé les œuvres de ses devanciers, néglige le second sens, comme inconnu à Liège. Grandgagnage, lui, a omis le mot dans son *Dict. étym.*, sans doute parce que l'étymologie lui en semblait si évidente que le mot devenait sans intérêt à ses yeux. Il eût changé d'avis s'il avait connu la variante *brislet* et les suivantes.

A la suite d'un premier article, d'aimables correspondants nous ont signalé l'existence du mot sur d'autres points de la Wallonie et à l'étranger. M. Henri Angenot, bibliothécaire de la ville de Verviers, a noté la prononciation *brislet* à Soiron, *brèslet* à Clermont (pays de Herve). A Soiron, il s'agit d'un gâteau qui peut affecter diverses formes : il ressemble à un C dont les deux extrémités seraient recourbées jusqu'au dos de la lettre, de manière à composer deux anneaux irréguliers ; ou bien le cordon de pâte a été replié en un seul anneau dont les extrémités sont croisées l'une sur l'autre et débordent en croix ; ou enfin c'est un simple rectangle de pâte. A Clermont, le *brèslet* n'est plus qu'un vulgaire gâteau rectangulaire, de vingt centimètres sur quinze, a sez épais, vendu quinze centimes. C'est la pâtisserie qu'on offre au « café » des funérailles. D'après M. le Dr Randaxhe, à Thimister, non loin de Clermont, ce gâteau s'appelle *brice*. M. Eugène Monseur, professeur à l'Université de Bruxelles, nous signale pour Herve la forme *briksèl* et ajoute que cette pâtisserie est un gâteau contourné en 8. A Malmedy, d'après mon collègue Joseph Boyens, le mot est *britsèl*. C'est aussi la prononciation que nous donne M. l'abbé Pietkin, curé de Sourbrodt. Voilà déjà une liste respectable de variantes dialectales dont l'ensemble n'est point favorable à l'étymologie suggérée par Remacle et par Lobet.

Poursuivons notre enquête en pays étranger. A Eupen, d'après l'excellent petit *Wörterbuch der Eupener Sprache* de MM. Tonnar et Evers (Eupen, 1899, p. 27), il existe un substantif *brétzel*,

féminin, *e* intermédiaire entre *e* et *i* d'après l'*Introduction*, p. 5), et un verbe *brëtzele*, qui est traduit par *Snörkel machen*, décrire des crochets, des lacets. — En feuilletant, par amour du folklore, un petit livre de distribution de prix [1], nous avons trouvé la note suivante : *bretzelle* [à Stuttgart] est un « petit gâteau sec en forme de huit évasé par le haut ». Ne cherchons pas comment l'auteur, dans un gâteau de cette forme, distingue le haut et le bas, mais constatons que l'identité d'objet avec notre *bricelet* est incontestable. Partant de là, nous avons découvert le même terme allemand dans les dictionnaires de Mozin, Rottek, Sanders, Sachs-Villate. Rottek l'écrit *bräzel*, Mozin *brätsel*, *bretsel*, *brezel*, Sanders *brêzel*. Nous avons comparé les définitions. Mozin dit : « dünnes hartes Backwerck, in Gestalt zweier ineinander verschlungener Ringe, craquelin ». Sanders, I, 214, est plus explicite encore : « Gebäck aus weissem Mehl, in Gestalt zweier in einander geschlungener Arme, oder eines in einem doppelten Ring zusammengelegten Stricks », (deux bras entrelacés, ou une corde disposée en double anneau). Sanders note encore que, à la plupart des devantures de boulanger, se trouve une *brezel* peinte, soutenue par deux lions : que, dans la forme de cette pâtisserie, on voit une allusion aux liens du Christ. — Les romans d'Erckmann-Chatrian mentionnent souvent les *bretzel* d'Alsace parmi les mets traditionnels de ce pays. — D'après Tandel, *Communes luxembourgeoises*, t. II, p. 47, à Luxembourg, le premier dimanche de Carême, les jeunes gens qui se sont mariés dans l'année envoient à tous leurs parents et amis une sorte de pâtisserie en forme de w fermé par le haut ou de 8 renversé(∞), bien connue dans cette région et en Alsace sous le nom de *bretzel*. — M. Monseur a, d'autre part, retrouvé notre *bricelet* assez loin d'ici, à Vevey sur le lac Léman. C'est, dit-il, un biscuit très mince, très sec, assez dur, carré, d'environ cinq centimètres de côté, portant en anneau l'inscription : BRICELET DE VEVEY.

Si on pouvait déterminer le symbolisme primitif de cet humble petit craquelin, on arriverait facilement de l'origine de la chose à l'origine du mot. Mais quelle variété d'interprétations ! D'un côté on rapporte que ce mets sert au repas des funérailles, de l'autre c'est un présent que les mariés de l'année envoient au début du carême

[1] *La Grotte merveilleuse* suivie de *Le premier voyage de Cordula*, deux nouvelles d'Otilie Wildermuth, traduites par Em. Tandel : Bruxelles, Lebègue, s. d. (Collection nationale). Cf. p. 76.

à leurs parents et amis; tantôt il représente des bras entrelacés, tantôt les liens dont on a enchaîné le Messie. Un auteur allemand, Dr Paul Kleinpaul, *Deutsches Fremdwörterbuch*, voit dans la *brezel* la représentation d'un bracelet. Les bracelets accompagnent les morts dans le tombeau : les *brezel* en sont le symbole et se rapportent au temps de carême et au culte des morts [1]. Voilà un joli problème de folklore religieux pour mon ami Eugène Monseur, spécialiste en cette matière; quant à moi, je suis forcé de me contenter d'une remarque sur la forme du *bricelet*. Il semble bien que la forme carrée n'est pas primitive et que le biscuit de Vevey avec son inscription en cercle représente l'intermédiaire entre les formes en anneau et celles en rectangle dont nous avons parlé. Mais le gâteau primitif est-il en deux anneaux ou en un seul, nous ne saurions le dire, et nous sommes obligé d'aborder le problème étymologique avec cette indétermination de sens.

Les lexicographes allemands donnent comme étymologie de *brêzel* l'italien *bracello*. En effet, on trouve en italien : *bracciello*, sorte de craquelin : *bracciatello*, « sorte de gâteau fait de fleur de farine paîtrie avec des œufs, fait en cercle, brasselet de pâte » (Veneroni, *Dict. ital.-franç.*, 1710). Mais cette concordance ne prouve pas encore que le terme allemand vient de l'italien et les formes wallonnes de l'allemand. On peut tout aussi bien songer au latin bracellus, qui est dans Du Cange avec le double sens de bracelet et de gâteau et qui a l'avantage de ne pas déterminer avant examen le lieu de l'emprunt. L'ancien-français nous offre *bracel* seulement avec le sens de bracelet, mais il y a un doublet dialectal *bresseau* dans Godefroid qui est défini « sorte de pâtisserie ». Entre *bresseau* et *bracel* il y a cette différence que l'*a* de brachium est transformé en *è* comme dans le wallon *brès'*, *brès*, mais le français connaît aussi *e* dans *bressin*, variante *brécin*, dérivé de *bras*. Rien n'empêche d'identifier *bresseau* à *bracel* par un intermédiaire **brecel*.

L'enquête semble donc nous ramener au point de départ. Cependant elle permet de constater que le problème n'est pas aussi simple qu'on aurait pu le croire. D'où viennent nos variantes wallonnes, qui sont toutes de la frontière linguistique? S'il n'y avait que *brècelèt*, on en ferait un dérivé de *brècel* diminutif de *brès'*; mais *bricelèt* semble bien influencé par les formes alle-

---

(1) Comm. de M. Paul Scharff.

mandes, *britsèl* de la Wallonie prussienne est franchement allemand, le hervien *briksèl* est une déformation de *britsèl*; reste *brice*, auquel on trouve des correspondants germaniques dans les formes plus simples *breze*, *bretz* que donne WEIGAND.

Les faits concordent si bien de la sorte que nous écartons d'autres étymologies, pourtant séduisantes, proposées par deux de nos correspondants. L'un suggère *Brod* + le suffixe *sel* de *Wechsel*, et, quant à la voyelle, il la voit se transformer comme dans *Brödchen* ou dans l'anglais *bread*. L'autre explique *britsèl* par pretiolum : dans les anciennes écoles de couvent, dit-il, on donnait comme « prix » aux enfants des pâtisseries qui avaient souvent la forme de lettres de l'alphabet. De là l'expression courante : « Er will sich einen Bretzel verdienen », il veut se faire bien voir, il fait des dénonciations ou des platitudes pour avoir une *bretzel* en récompense. Le *Wörterbuch der Elberfelder Mundart* récemment paru (Elberfeld, 1910) a un verbe *brétzeln* qui correspond au néerlandais *brijzelen*, réduire en miettes, usité seulement dans cette expression : « dann lot eck meck brétzeln », ich lasse mich totschlagen. Nous renonçons à discuter ces trois hypothèses pour ne pas allonger cet article outre mesure, mais combien nous voilà loin de la sérénité de Remacle et de Lobet!

brosder *et* **broster ; brosse ; broussin ; breûsse, breusti.**

En note d'un article sur le w. *crètelè*, dans la *Zeitschrift für franz. Spr. und Litt.*, 1907, Abhandl. p. 287, M. Behrens est amené à citer une phrase de Gggg., II, 562, *ine crète di mitches po brosder setches*, et demande un éclaircissement sur *brosder*. Ce mot peut se traduire ici par « grignoter ». Il se dissimule dans le *Dict. étym.* sous la forme *broster* (I, 80). En deux autres endroits (I, 338 et II, p. XV), Gggg. note que *broster* est une forme namuroise et *brosder* une forme liégeoise, et cela concorde avec ce qu'on trouve dans Forir et dans Pirsoul. — Ce mot est le verbe correspondant au substantif *brosse* très usité en Ardenne : *aler ki dol brosse po les gades*, aller chercher de la brousse pour les chèvres, c'est-à-dire des sommités de jeunes branches, parties tendres que les chèvres mangent avec avidité. À Tellin, *brossegade* sert à désigner la *spiræa ulmaria*. — Je suis étonné de ne pas trouver « brousse » dans le *Dict. gén.*, alors que des voyageurs et des écrivains ont popularisé ce nom pour désigner les halliers africains. Je suis plus étonné encore d'y voir la brosse à brosser confondue avec la brosse à brouter. Ce dernier sens n'est indiqué qu'à la fin de l'ar-

ticle, comme un sens analogique de l'autre et vieilli. Vieilli, peu nous importe : mais analogique, il y a lieu de protester. Enfin notre *brosse* se dissimule encore sous la forme *brout*, anc. franç. *brost*, jeunes pousses des arbres au printemps. Le fr. *brouter* venant du germ. *bruston*, j'en conclus que *broster* est en w. la forme correcte et que *brosder* a changé le *t* en *d* sous l'influence de *brosder* = broder. — Le w. et fr. *brosse* est-il une forme fém. de *broust* dans laquelle *st* s'est réduit à *ss*, comme dans *crosse* (croûte), *gos* (goût)? Si, pour s'en assurer, on rassemble les mots prétendûment de même origine, on s'apercevra bientôt que, dans ce cas-ci, deux familles de mots ont dû se rencontrer et s'entrecroiser. Le latin du moyen âge fabriqué d'après les formes populaires existantes donne *brossa*, *brossia*, *broça*, *brocellum*, *brocaria*, *brocare* ; puis *bruscale*, *bruscia*, *bruscus* ; puis *brustia*, *brustio*, *brustum*. Ainsi le rouchi *bruscale* (broussailles), que donne Gggg., et l'anc. fr. *bresque*, que cite Du C., le fr. *broussin*, *broissin*, sont apparentés au latin *bruscum* (broussin d'érable). Mais en présence de *brustio* « dumetum, minor boscus », de *brustum* « le *broust*, pastio animalium, hinc *brouster* », nous concluons que le w. *brosse* représente un type bas-latin *brusta* et que la première série en *ss* et en *ç* n'est qu'une reproduction grossière des formes dialectales. — Quant au franç. *brosse* et *brosser*, le picard *brouesse* et le w. *breüsse* montrent que c'est un tout autre mot. On le fait venir du germ. *burstja*, aha. *bursta*, all. *borste*, f., qui signifie cheveu raide, soie. Le *t* en effet se ravive dans le w. *breûsti* que donne seul Lobet (v° *breusseti*), où la brève *-ti* prouve qu'on n'a pas affaire à un dérivé en *-eter*, mais à un verbe en *-tir* tiré d'infinitif germanique en *-tjan*.

w. cabossî.

Le franç. et wall. *cabosser*, *cabossi* en gaumais, signifie bossuer, couvrir de bosses. Mais on trouve dans Bormans, *Tanneurs*, p. 360 et 372, un autre verbe *cabossi*, enlever les émouchets, châtrer, émasculer. Ce sens ne cadre guère avec celui de *cabosser* qui précède. Je suis persuadé que ce mot vient par déformation de *scabossi*, c'est-à-dire du préfixe *ex* + *cabossi*. La peau brute que doit travailler le tanneur est toute « cabossée » ; il s'agit de l'*ex*-cabosser. Je n'avance pas cette disparition de *s* initiale devant *c* sans argument : *cramer*, écrémer, est déformé de la même façon, et il y en a d'autres. [1] Au reste, ce qui est encore plus probant, la

[1] Cf. ci-après, article *consire*, p. 327.

forme *scabossi* existe à Marilles (Brabant), *habossi* à Huy, etc., *hanbossi* à Jupille, avec *h* résultat naturel et ordinaire de *exc-*, au sens de décolleter les betteraves, en rabattre les cimes ; puis ces formes régulières sont remplacées par *cabossi* à Cras-Avernas, Noduwez, Pellaines, c'est-à-dire à l'ouest de Liège et dans la partie adjacente du Brabant. Voyez *Bull. du Dict.*, 5e année (1910), p. 11, v° *abossi*.

w. caca-laids-oûys.

Cette forme *caca-laids-oûys* est donnée par Pirsoul, *Dict. namurois*, I, 91. Elle n'a rien de logique, et sa singularité nécessite une explication.

Gggg. I, 96, a un article « **caiz-ouiez**, bigle, myope, vue mauvaise ». Mais il parle d'après autrui, Dejardin et Simonon ; il ne connaît pas le mot par lui-même. De là sa graphie *caiz*, qu'il faut prononcer *càyis*, et qui est de la même origine que le franç. cailler. D'ailleurs Gggg. connaît le verbe *càii* (prononcez *càyi*), se couvrir de chassie, et *dicàii*, qu'il traduit par déchassier, décrotter. Cette traduction est erronée, car *dé-* signifie en ce cas : de haut en bas, complètement, et des yeux *dicàyis* (namurois *discauyis*) sont des yeux tout chassieux. Il est vrai que le même verbe pourrait signifier, par le second sens de *di*, *dé*, se décrotter les yeux. Gggg. a rectifié au mot *dicàii*, I, p. 167, où il dit que le sens habituel du participe passé *dicàyi* est « gâté par la chassie, de là chassieux ».

Nous pouvons maintenant en revenir à l'expression namuroise inscrite au début. Il semble que, à côté de *càyi* et *dicàyi*, il a existé un participe *cacàyi* ou *cacàyé*, avec préfixe *ca-*, qui a servi à créer une expression *cacayés-oûys*, ou plutôt, avec *ll* mouillé antérieur, *cacaillés-oûys*. C'est cette forme qui, par étymologie populaire, a pu devenir *caca-laids-oûys*.

gaumais calôgne.

Liégeois, *Lex. gaumet*, p. 29, définit ce mot par « personne nonchalante » et fournit l'expression *ène grande calôgne*. C'est en effet uniquement comme injure que le mot est employé aujourd'hui. On sait combien ces mots du dictionnaire poissard ont laissé s'oblitérer leur sens primitif. Il n'est donc pas du tout certain que *calôgne* signifiait jadis nonchalante. Faisons appel à l'étymologie. Le patois gaumais donnant *ô* pour *or* devant consonne (ex. *bôgne*, borgne, *in bôgne clô*, ardennais *on bwagne clà*), je rétablis la forme antérieure *calorgne*. Or *calorgne* a des parents ailleurs : en nor-

mand *calougnard*, louche, en anc. fr. *calorgne*, qui n'a qu'un œil. Le mot est composé de la prétendue particule péjorative *ca* et de *lorgne*, louche, d'origine inconnue, w. *lwègne*, *lwagne*. Le sens noté par M. Liégeois se rapporte à l'adj. *grande* autant qu'au subst. *calògne* : il évoque l'image d'une grande femme lourde qui s'attarde à lorgner tantôt à droite, tantôt à gauche.

w. chèrbin, hèrvê ; *fr.* escarbille.

Chèrbins, m. pl., à Laroche (Lux.), signifie tas de tessons, d'écailles, débris de vase ; *hèrbin*, m., à Sprimont (Liège), désigne l'ardoise grossière dont on se sert encore en Ardenne pour faire des toitures économiques ; *χerbin* à Stavelot signifie à la fois, suivant le dict. ms. de Detrixhe, tesson et grande ardoise de toiture. — Gggg. ne connaissait que *hèrvè*, tèt, tesson, qui existe en liégeois et en verviétois.

On ne peut douter que *chèrbin* ne représente l'all. *Scherben*, tesson ; quand à *hèrvè*, comme *b* germanique, précédé d'une consonne ne donne pas *v* en roman, il ne semble pas issu directement de la variante *scherbel*, il vaut mieux le considérer comme un diminutif de la forme dialectale *schärv* constatée à Eupen (Tonnar et Evers, *Wört. der Eupener Spr.*, p. 165). — Malgré le *Dict. gén.*, je suis tenté d'assigner la même origine au fr. *escarbille*. Ce serait plus simple : cela dispenserait de postuler en français la conservation de *sc* à la mode du rouchi, dans un mot qu'on fait venir du latin *carbonem*, sans se préoccuper d'autre part de la suppression insolite de la finale *on*.

w. cirion, claus d' cirion.

Dans le t. XVIII de *Wallonia*, p. 131, M. Alph. Maréchal demande ce que signifie *clau de Sirion* qu'il a trouvé dans un couplet du chansonnier namurois Lagrange. Sans connaître l'expression par d'autres voies, je pense qu'il faut écrire *cirion* et non *sirion*, ou encore *Sirion* comme nom propre ; que les clous de *cirion* sont les larmes tombant ou plutôt coulant de cierges allumés à l'église.

Il faut savoir, quant au fond, que les larmes des cierges bénits, du cierge pascal notamment, étaient réputées pour la guérison de divers maux et maléfices. En ce qui concerne le mot, *cirion* paraît bien être de la même racine que le français cire et cierge. Cire vient de cera, cierge de cereum (de cire,

adjectif), notre *cirion* diffère par le suffixe. On y distingue d'abord un suffixe -onem bien connu; mais d'où vient l'*i* qui précède *-on*? Comme un primitif *cereonem aurait donné *cirèʃon*, il faut admettre que cet *i* provient d'un suffixe diminutif qui est en latin -ili-, en français -ill-, lequel en wallon se réduit à *y* (écrit *i* après consonne). Exemples français : tourbillon, corbillon, moinillon, cendrillon, grésillon, Ancillon; wallons : *toûbion*, *vôtion*, *dwèmion*, *niguion*, *ôbion* ou *åbion*, *cramion*, *hoûbion*, *brôdion*, *roudion*, *wandion*, *hûfion*, *troufion*, *ohion*, *nokion*, *ploumion*, *hayon*, *poyon*, *grusion*, *pètion*, *awyon*, *sâvion*, *bawyon*, *ʃowyon*.

Ces mots en *-ion* désignent un objet qui est le diminutif d'un autre, soit parce qu'il est plus jeune (*poyon*), soit parce qu'il est plus petit (*ohion*, *ʃowyon*, *nokion*), soit parce qu'il est un fragment de la chose totale (*hayon*, *ploumion*, *troufion*). Quelquefois il est possible d'attribuer deux sens au même mot : *ploumion* est une petite plume ou un fragment de plume; *Ancion* est un petit *Ansé* ou un jeune *Ansé* (Anselme); mais d'ordinaire, en ce cas, les deux sens coïncident presque et se confondent.

J'estime donc que *cirion* doit être expliqué comme *troufion* (petit fragment de *troufe*, tourbe) : *cirion* est une « petite cire » dans le sens de fragment de cire [1].

clintch-bowe.

Le supplément du *Dict. étym.* de Grandgagnage (II, 511) contient l'article suivant : « clinge-bowe, Malm. (jower a cl. : jower az brisz = jouer au bâtonnet) Sim. 2, mél. ». Cet article nous fournit un nom particulier du jeu bien connu des bâtonnets, appelé jadis en français jeu de la briche (Cf. briche dans God.), appelé en wallon *brisse*, *cherat*, *cayèt burnè* (Cambresier), *tchèt*, *kinikinaye*, *bâdèt* (Delaite, *Gloss. des jeux wallons*). Celui-ci vient de *clintch*, gauche, fr. esclenc, et de l'indic. prés. du verbe *bawi*, regarder de côté, lorgner, épier, ard. *bawyer*. La forme *bowe* est étonnante, mais je la connais d'autre part dans une vieille chanson du pays de Herve : *ci grand loûrdaud qui m' louke, qui m' bôwe, ci grand loûrdaud qui m' louke todis...*

---

[1] Depuis la rédaction de cette note, nous avons retrouvé un mot presque identique en rouchi. Vermesse a « *chiron*, cierge », et il cite un exemple de Henri Cardon, *Les epistoles kaimberlotes* (= de Cambrai), p. 22, que voici, sauf l'orthographe : « *Qu' Noter-Dame d' bon-S'cours nos perde* (nous prenne) *tous deus la compassion : j' li aleume in chiron* (un bout de cierge) ».

consîre.

Dans le *Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne*, il y a un article consacré à un mot rare, *consire*, d'origine inconnue, qui est défini provisoirement « place où le vent amoncelle la neige ». On y hasardait comme étymologie une forme *considaria. M. Antoine Thomas, le maître français, auteur des *Essais* et des *Nouveaux essais de Philologie française*, dans le compte rendu qu'il fit du *Projet de Dict.* (1), proposa *congeria pour congeries. Sans être partisan de *considaria, qui ne s'appuie pas sur un substantif antérieur, il me semblait d'autre part que *congeria ne couvrait pas les formes précisément les plus importantes du mot wallon. Il fallait donc maintenir ce terme en observation.

La difficulté de fixer l'étymologie de *consire* provient de deux causes : absence de formes comparatives extra-wallonnes, ignorance du sens exact. Quant au sens, les exemples recueillis font hésiter entre « amas de neige » et « fondrière remplie de neige ». Cependant, puisque le mot *consire* a besoin d'un complément qui signifie « de neige », c'est un signe que l'idée de neige n'est pas inhérente à ce mot; mais rien ne nous dit s'il implique l'idée du contenu, l'amoncellement, l'amas, soit en hauteur, soit en profondeur, ou l'idée du contenant, la fondrière. Le sens exact ne sera donc déterminé que par l'étymologie, et c'est la question phonétique qu'il faut examiner d'abord.

Dans la mémoire des hommes, les traits d'un mot peu employé risquent de s'atténuer et d'être infidèlement reproduits. Il faut donc déterminer la forme la mieux conservée. L'article du *Projet* nous enseigne que *consire* est généralement usité dans la province de Liège, la Prusse wallonne, l'Ardenne. Si l'on trouve *côssi* à Dison-lez-Verviers, c'est par dénasalisation de *on* et par réduction de *ire* à *-i* comme dans *fowi*, *fondrî*, *brouwi*, *goti* (foyèr-e, fondrière, bruyère, gouttière). Les formes en *-ière* qu'on trouve dans la zone voisine du patois gaumais achèvent de montrer à l'évidence que le suffixe de notre mot est le latin -aria, fr. -ière. — A la place des consonnes fortes *c* et *s*, on trouve parfois les douces *g* et *z*, ensemble ou séparément. C'est une déformation à écarter, car la régression de la faible à la forte est rare : *fèrou*, qu'on rencontre çà et là pour *vèrou*, est influencé par *fièr* (fer). — *an* de

(1) *Romania*, janvier 1905.

gaucière à Neufchâteau est une transformation de *on* fréquente en gaumais et en chestrolais, où *mancé* correspond à monceau, *fantene* à fontaine, *Ranpancé* à Romponcel (rond-ponceau), commune de Jamoigne. — Au sud-est, à Porcheresse, Malvoisin, Gedinne [1], c'est *sconsire* qui est employé : *ène suconsire, dès sconsires du nive*. Cette *s* initiale fait partie de la racine ou provient d'un préfixe. Or, dans les deux essais d'étymologie prérappelés, on est parti de la forme *consire*. Mais si, par hasard, cette forme est le résultat d'une apocope de *s*, c'est en vain qu'on cherchera une famille à *consire*. Il est donc plus sûr, dans nos recherches, de partir de *sconsire*, dont l'*s* ne peut être une superfétation.

Si nous sommes bien orientés, le problème revient à chercher dans l'ancien français ou dans d'autres dialectes voisins des traces d'un mot *sconsière* ou plutôt *esconsière*. Or nous trouvons tout de suite *esconser*, se cacher, dans les expressions *soleil esconsant, li solaus est esconsés* (*Perceval*) ; puis *esconserie*, action de celer qqch. ; *esconsail*, abri où l'on peut se cacher ; *esconse*, dans le sens spécial de lanterne sourde. C'est évidemment le participe **escons*, f. *esconse*, du latin absconsus (caché), qui a donné le jour à ces divers mots. Au reste, *esconser* n'est pas mort : encore aujourd'hui, dans la Bresse, « soleil couchant » se dit *selò ʒconsiant* ou *ʒconsant* [2], et le verbe *ʒconsier* ou *ʒconser* signifie disparaître, se cacher, en parlant des astres [3] Delmotte, *Glossaire wallon*, t. I, p. 155, enregistre la forme montoise *solaus consant*, inconnue à Sigart, où *consant* semble avoir perdu l'*s* comme *consire*. Notre *sconsire-consire* apparaît si bien dans sa famille au milieu de tous ces mots que nous croyons en avoir trouvé l'origine, si tout peut s'arranger au point de vue de la phonétique et de la signification.

La difficulté n'est pas de rattacher *sconsire* au latin absconsus, c'est de faire accepter que *sconsire-consire* existe avec ces étranges initiales dans une région où l'on prononce *choûter-hoûter* (ascoltare). Il n'y a, pour *sc-*, heureusement, qu'à mieux examiner les faits. Oui, il est vrai, l'ardennais et le namurois disent *chame*,

[1] Localités des provinces de Namur et de Luxembourg, au N. de la Semois, à l'E. de Fumay.

[2] Nous figurons par un ʒ grec la consonne qui correspond au *ch* allemand de *ich*.

[3] J. Hingre, *Voc. du patois de la Bresse* (Vosges), dans *Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne*, XXXIIe année, 1907, p. 86.

chaper, *chârder* ou *chaurder*, *chète*, *cheüre*, *chôpier* ou *chôpi*, *choûter*, *chover*, *chume* ou *choume*, mais a-t-on dressé en regard la liste des mots en *sc-*? Il y a moins de *sc-* dans l'ardennais, mais beaucoup dans le namurois, qui, en cela, tend la main au rouchi et dont on peut dire qu'il connaît à dose égale les deux traitements. Les exemples suivants le montreront à suffisance :

Namurois.	**Ardennais.**
scadia (bassin à beurre)	—
scafia (cosse, gousse)	*châfe* (écale)
scafi (écosser)	*scafier* (écosser, dépenser)
scafiote (gousse)	*chafiote*, *scafiote* et *cafiote*
scamia (à Meux, escabeau)	*chame*
scaye (ardoise) et ses composés	*chaye*
scayon et *chayon* (échelon)	*chayon*
scaufion (gousse)	—
scaugne (écale)	—
scauyi (se fendre outre mesure)	*châyer*
sclauchi (claquer)	*chlaquer*
skète et *chète* (éclat de bois)	*chète*
sclide (traîneau)	*scliyon*
scot (écot)	*scot*
scochi (ébrancher)	*scocher*
scwèle (écuelle)	*chèle*
scwarner (écorner)	*chwarner*
scoriye (écourgée)	*scorèye*
scorion (lanière)	*scorion*
scotia (gousse)	—
scramer (écrémer)	*cramer*
scrabiye (escarbille)	—
scrèper (racler)	—
scrôles (copeaux)	*croles*
scroter (ex-crotter)	*scroter*
scru-fièr (fonte)	*crou-fièr*
scüre (ex-cuire)	—
squére (équerre)	—

La chute de l's initiale est un accident dont on a des exemples dans la région qui nous intéresse ici. Le gaumais dit *keume* (écume, aha. *scūm*), *kieüle* (scutella), *cotchreuy* (écorcheur), *coûtèy* (écouter), *couchû* (anc.-franç. escourçuel, tablier), *cuvian* et *cuvir*

(écouvillon, écouvillonner); le messin a *cwéle* (écuelle), *còrchous* (écorcheur, *couchons* (écosses); bien que d'ordinaire ils convertissent *sc-* en *ch-* (1). Dans le nord-wallon, c'est *h* qui correspond au *ch* de l'ardennais et du gaumais. Une forme en *c* est la forme simple, une forme corrélative en *h* est composée : *clôre* signifie clore, mais *hlòre* éclore; *crou* signifie cru, mais *hrou* écru; *croûler* signifie tamiser, mais *hroûler* faire sortir en tamisant. Un examen approfondi ne fait que diminuer le nombre des cas supposés d'abord exceptionnels. Ainsi *corihe*, que nous croyions être *a priori* une déformation de *scorihe*, en face du namurois *scoriye*, de l'ardennais *scorèye* et du français *écourgée*, correspond plutôt en réalité à l'anc.-franç. *corgée* et n'a probablement pas le préfixe. D'une liste provisoire d'exceptions dressée pour montrer *s* disparue laissant à nu le *c*, il nous reste trois ou quatre mots :

1. *carcèle* Rem., fr. escarcelle, de l'adj. eschars. Le mot est tout à fait d'emprunt et la déformation purement individuelle. *Carcèle* ne peut pas compter comme mot wallon.

2. *cramer*, fr. écrémer; *crameù*, fr. écrémeur. *Cramé lèssé* ne signifie pas « lait crémé, couvert de crème », mais « lait écrémé ». Le simple a-t-il remplacé un *hramé* qui a disparu comme trop difficile à prononcer?

3. *calbote*, *harbote*, nam. *scarbote*, compartiment.

4. *clintch*, gauche, qui nous paraît un simple doublet de *hlintch*, anc.-franç. esclenc, de l'ancien francique *slink*, all. link. Comparez *sclinbwagne* à Marche (qui lorgne de travers) et *clitchepate* à Laroche (gaucher). J'écarte le composé mha. gelink.

5. *cabossi*, *scabossi*, *habossi*, étudié ci-dessus, p. 323.

6. Enfin il y a le *solaus consant* rappelé tantôt, du montois Delmotte, sans correspondant connu en wallon.

Si on a répugnance à joindre *consire* à cette liste comme ayant perdu l's, il reste encore une ressource. On trouve dans Du Cange le doublet *consa* à côté de *sconsa* et *esconsa* (lanterne sourde). On pourrait donc s'autoriser de *consa* pour imaginer un participe bas-latin **consus* sans préfixe *abs-*, et un verbe anc.-franç. **conser* ou **consier*. Notre *consire* serait alors un mot simple régulièrement formé à côté du composé *sconsire*. Pourtant, si j'ai le droit

(1) On pourra trouver d'autres exemples dans notre *Phonétique du gaumais* [illegible] (dans le *Bull. de la Soc. lieg. de Litt. wall.*, t. 37). Il est [illegible] de ce paragraphe l'exemple messin *a coué*, qui doit être [illegible] avec le gaumais *a chuay*, à l'essui, de *exsugare*.

d'exprimer une appréciation, au risque qu'elle soit entachée de subjectivisme, je dirai que *consa* et *consire* m'apparaissent comme des formes isolées qui ont perdu l'*s* initiale.

Il est temps d'arriver au sens. Du Cange ne cite pour *esconse* qu'un sens tout spécial, lanterne sourde; mais il est évident que *absconsa : esconse* a dû signifier, en général, comme participe passé : caché, comme substantif : chose cachée, dérobée aux yeux, puisque c'est de là que provient le verbe *esconser* qui a, lui, une signification générale. Notre *sconsire* a un suffixe *-ire* désignant l'endroit ou l'objet contenant: il signifie donc : le lieu aux *absconsa*. Mais le mot *absconsa*, choses cachées, peut être pris dans deux sens qu'il importe de démêler ici. Le soleil descendu sous l'horizon est un *absconsum*, une chose cachée, dérobée aux yeux; mais le fond où il semble être descendu est aussi un *absconsum* Ce fond est l'invisible, l'abîme, l'inaccessible. Plus vulgairement on peut donner le même nom à une fosse, à un trou que la mousse ou la bruyère dissimulent dans la fagne, à toute cavité que la neige comble en hiver. Bref, *sconsire* est-il l'endroit aux neiges dissimulées ou l'endroit aux trous dissimulés par la neige? Forcé de choisir, il nous semble que ce sont les cavités ou la hauteur des neiges qui sont dissimulées, non la neige elle-même; *sconsire* est à nos yeux le réceptacle aux cavités dissimulées et traîtresses. Le meilleur synonyme serait *fondrière*, mais fondrière connote l'idée d'affaissements, *sconsire* l'idée de fonds que la neige remplit et partant dissimule. Lorsque le vent nivelle la neige (*wiler*), celle-ci comble les fosses, et le marcheur, incapable de distinguer les inégalités du fond sous cette belle surface unie, va s'enliser dans quelque mauvais trou.

On peut donc maintenant préciser le sens du mot : 1° Il ne s'agit pas d'amas de neige en hauteur, mais en profondeur; 2° Notre mot ne désigne pas proprement le contenu : la neige entassée, mais le contenant; 3° Le contenant ne peut être un talus, un rebord (*hourlè*), mais un creux, soit ravin ou fondrière, soit simple fossé le long de la route. Les autres significations, que nous ne songeons pas à nier, sont obtenues par extension.

franç. **crayer.**

Le *Dict. gén.* donne un subst. masc. *crayer*, qui est un terme technique pour désigner la « cendre de charbon vitrifiée par un feu ardent ». Il le présente comme d'origine incertaine et, toutefois, propose dubitativement *craie*. Mais le wallon possède dans

le Hainaut et le Namur le mot *craya*, dans les deux provinces de l'Est *crahè*, qui signifient braise éteinte, charbon de bois, par extension scories. Ces deux mots sont de simples variantes, dont la terminaison liégeoise *-è* et la terminaison namuroise *-ia* dénoncent un diminutif en *-ellum*. Le *h* germanique, très perceptible en liégeois, s'affaiblit ou disparaît en namurois et peut être remplacé par *y* euphonique. Le wallon a encore *crayi*, se charbonner, en namurois; *craheli* en verviétois, marchand qui allait vendre du charbon transporté à dos de cheval dans les villages; *crayon* en Hainaut (Sigart, 135) houille vitrifiée, mâchefer. Donc pour le français *crayer*, la sémantique milite en faveur d'une origine wallonne. Ce mot est un collectif formé comme *pailler*, tas de paille, *poussier*, *bourbier*, *cendrier*. Il a probablement été pris à la langue populaire et utilisé par les ingénieurs de charbonnages du Nord dans leurs rapports et autres écrits technologiques.

w. dizi, d'zi.

Dizi est enregistré par Gggg. sans étymologie (I, 178). C'est le nom de l'orvet commun, *anguis fragilis*; par extension, il est quelquefois donné au lézard (Defrecheux, *Voc. des noms wal. d'animaux*, 3e éd., p. 57). Ce mot étant particulier au Nord-wal., c'est dans le domaine germanique qu'il faut en rechercher l'origine. Or le flamand donne *hagedis*, lézard, l'all. *Eidechse*, aha. *egidëhsa*, mha. *egedëhse*. Quelle que soit la valeur du premier composant *egi-*, *hage-*, nous n'hésitons pas à identifier le w. *dizi* avec *dëhse*.

djâwan.

M. Jos. Marichal, de Weismes, nous a transmis ce mot *djâwan* avec le sens de « l'autre jour ». M. l'abbé J. Bastin l'a inséré dans son *Vocab. de Faymonville*, p. 14 (= *Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. L, p. 546). Mot rare et ancien, survivant au-delà des Fagnes, où l'on a conservé tant de termes curieux; nous ne l'avons jamais entendu en Ardenne, ni en pays gaumais, ni nulle part dans la province de Liège. Autant qu'on peut en juger sans autre forme comparative, nous y voyons une locution adverbiale composée de deux mots.

Le premier serait *ǵa*, latin j a m, français *jà* dans *jadis*, *jamais*, *déǵà*. On le retrouve à Stavelot, par exemple, dans des phrases comme *mis n'ériz ǵa*, *i n' sareùt ǵa*, où il n'est pas nécessaire de voir dans *ǵa* une réduction de *d'ǵa*, *dèǵa*.

Le second élément est plus problématique. *Avant*, qui s'offre tout d'abord à la pensée, doit être rejeté, par deux raisons. Pourquoi le *v* de *avant*, en admettant même que la phonétique du wallon connût ce changement, se serait-il modifié en *w* dans le composé *ḥàwant*? D'autre part, pour marquer l'antériorité dans le temps, le wallon n'emploie pas *avant*, mais *divant* : *divant-z-ir* (avant-hier), *a-d'vant-z-ir* (ard., *même sign.*), *divant qwatre eûres*. *Avant* signifie « profond, profondément ».

Mais il existe en ancien français une expression adverbiale *oan*, *ouan*, provençal *ogan*, du latin h o c a n n o = cette année, qui se prête parfaitement à expliquer *ḥàwan* pour la forme et pour le sens. Le simple *awan* existe encore comme mot isolé dans la Wallonie prussienne (J. Bastin, o. c., p. 14); mais, quand même il ne se rencontrerait plus, on serait toujours en droit de décomposer *ḥàwan* en *ḥa* + *oan*. Le sens primitif de « déjà cette année » se sera obscurci peu à peu, comme il est arrivé à l'allemand *morgen*, au gaumais *èchwa*, littéralement « hier soir », réduit au sens de « hier », au gaumais *aneü*, ardennais *ènè*, anc. franç. *anuit*, littéralement h a c n o c t e, réduit au sens de « aujourd'hui ». Dans le même ordre d'idées, signalons aussi l'expression *duvant antan*, qui à Stavelot et à Malmedy signifie « l'année dernière » (*Dict malm. de* Villers) et à Faymonville-Weismes « il y a deux ans » (d'après M. l'abbé J. Bastin), de même que l'anc. franç. *avant antan*, naguère.

fr. estaminet — *fl.* stammenee — *w.* staminê — *w.* stamon, stamonîre, staminée.

L'origine du mot français **estaminet** est obscure. On y distingue bien une racine *stam-*; mais *stam-* existe à la fois dans les langues classiques et dans les langues germaniques : pour lequel se décider [1]? D'autre part, *estaminet* n'est pas très ancien dans la langue française : quels sont ses antécédents? On le voit, il faut invoquer ici d'autres raisons qu'une vague ressemblance phonétique pour résoudre cette question d'origine et de filiation.

---

[1] Le grec nous offre σταμίς ou σταμίν, gén. σταμῖνος, poutre verticale formant la membrure du vaisseau ; στήμα, fil de chaîne (la chaîne était verticale), filament, étamine ; στήμων, la chaîne. — Le latin a *stamen*, chaîne, fil, tissu. — L'allemand a *stamm*, tronc, tige, fût. Tous ces mots ont la même racine, qu'on retrouve dans ἵστημι, stare, sistere, stehen. — Le français en a tiré, notamment, *étaim*, *estaim* ou *estame*, *estamet*, *estamette*, *étamine*, du latin *stamen* ; — *estaminois*, *étamoi*, *étains*, *étambot*, *étambraie* de la racine germanique *stamm*.

On se doute bien que les savants ont hasardé des conjectures ingénieuses. Voici quel est l'état de la question. Diez n'a point rencontré le mot dans ses recherches, mais son fidèle éditeur et son émule Scheler a recueilli diverses conjectures dans les trois éditions de son *Dictionnaire d'étymologie française*. Voici les plus sérieuses, qu'il a laissé subsister dans la dernière édition : 1° celle de Bescherelle, qui fait venir estaminet « du flamand *stamenay*, dérivé de *stamm*, souche ou famille », en ajoutant une longue explication fantaisiste; 2° celle de Littré, qui en fait un dérivé d'*étamine* et suppose que les tables étaient couvertes d'étamine; 3° celle que nous retrouvons aussi dans Körting, à savoir que les *estamentos* ou assemblées des Cortès espagnoles auraient servi à désigner plaisamment les assemblées de buveurs flamands. — Grandgagnage n'a point rencontré le mot wallon correspondant *stamine*, ou bien il l'a négligé volontairement, le jugeant sans doute identique au français et peu intéressant. — Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter affirme en sa concision obligatoire que le mot français est emprunté du wallon *staminet*, d'origine inconnue. — Enfin M. J. Vercoullie, professeur à l'Université de Gand, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise* (2e éd., 1898) considère la forme néerlandaise, qui est aussi *estaminet*, comme un emprunt au français parlé en Belgique. A son tour, le terme belge *estaminet* proviendrait d'un dérivé flamand de *stam*, avec la même signification qu'en allemand *stammgast*, *stammtisch*. Il aurait été formé sous la domination espagnole par l'influence de l'espagnol *estam(i)ento*, assemblée. — M. Vercoullie est revenu sur cette question dans un article récent, paru dans le Supplément de la *Flandre libérale* du 6 décembre 1906. Il ne parle plus d'influence espagnole. Le mot français, qui devrait être *estaminai*, lui paraît répondre à un type bas-latin, de suffixe *-etum*, et dérivé du germanique *stamm*. L'auteur semble vouloir attribuer l'*n* de *estaminet* à l'état ancien de la racine, *stann* : du moins il écrit plusieurs fois *estam(i)net*. Enfin il conjecture que le mot bas-latin a vécu dans le latin des étudiants allemands et aurait été importé en Belgique flamande par des troupes suisses ou alsaciennes.

A moment de livrer notre article à l'impression, nous recevons un troisième état, en flamand, de l'article *estaminet* du même auteur (Extrait des *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, classe des Lettres, 1907, n° 6, pp. 425-35. Cf. p. 432). L'auteur ajoute à l'article du journal : 1° une citation curieuse contenant la forme

française *estaminette* : 2° la citation de Hécart contenant l'expression *être de staminet* : 3° un *post-scriptum* dans lequel il rapporte : a) une suggestion venant de M. H. Pirenne (*estaminet*, rapproché de *estamine*, fil de chaîne, serait un terme de l'industrie drapière avec le sens originaire de *scheringschool*) ; — cette étymologie sourit tant à l'auteur qu'il la déclare meilleure que la sienne, notamment parce qu'elle explique la présence de *i* entre *m* et *n* ; — b) un renseignement de M. Hoffmann, à savoir que l'expression correspondant à *op stammenee gaan* signifie, aux environs d'Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), *aller à la veillée*, la veillée désignant une réunion d'hommes et de femmes, chez un particulier et non dans un cabaret, pour causer et réveillonner.

Tel est l'état de la question. Les articles de M. Vercoullie nous ont excité à pousser les recherches du côté wallon. Il nous a semblé qu'on était faiblement documenté sous ce rapport. A tort ou à raison, ces recherches nous ont éloigné des conjectures de nos devanciers.

Pour nous orienter dans cette étude, il faudrait d'abord déterminer l'aire d'emploi du mot, ensuite distinguer la forme originale des formes empruntées ; alors seulement on pourra songer à rechercher l'étymologie.

Le mot est connu, sous des formes variées, dans les dialectes de la Belgique wallonne et flamande, dans ceux des départements français limitrophes de la Belgique. Sans affirmer qu'il soit populaire en Hollande, il existe dans le dictionnaire néerlandais de Kramers. Au midi, il s'est introduit dans le dictionnaire de l'Académie française, ce qui lui assure un emploi assez général.

Pour ce qui concerne les dialectes, il faut entrer davantage dans le détail. En pays de langue flamande, nous trouvons les formes *estaminet*, *stammenee*, que donne M. Vercoullie ; *stamenay*, que donne Bescherelle, on ne sait sur quelle autorité ; *stäminee* dans un vocabulaire du Hageland [1]. — En Hainaut et dans la région française voisine, le mot existe, et il y est populaire, car nous le trouvons dans les journaux et des chansons en patois : « *d' dins l' fond du staminet* », dit le journal *le Ropieur* de Mons (XII, n° 26, p. 2, col. 3) ; Maubeuge prononce *èstaminet* (voyez *l's èsta-*

[1] D. Claes, *Bijvoegsel aan de Bijdrage tot een Hagelandsche idioticon van J. F. Tuerlinckx*, Gand, 1904. — Le Hageland est la région du Brabant belge située entre Louvain, Tirlemont, Léau, Diest et Aerschot.

minets, d's èstaminets dans G. Dubut, *Maubeuge en chansons*, 1899, pp. 24, 40, 87). — Dans les provinces wallonnes proprement dites, le mot n'est plus d'un usage courant; il n'apparaît guère sur les enseignes des cabarets; cependant il n'est pas aussi inconnu que le croit M. Vercoullie. Les vieillards l'emploient, mais leurs fils, dans la bourgeoisie, préfèrent le mot *cafè*, dans le peuple *cabarèt*. Une preuve de la vogue de ce mot au temps jadis, c'est qu'il existe dans presque tous les dictionnaires wallons : sous la forme *staminet* dans les deux éditions de Remacle, ce qui est contraire aux citations de M. Vercoullie, mais Rem.[2] a en plus un article *estaminai*, auquel les citations de M. Vercoullie se rapportent : *sitaminai* dans Forir, avec les exemples : *i n'est mây fou dè staminai* et *tini staminai*; *staminai* dans Lobet et dans Hubert. Mais, comme les dictionnaires peuvent se copier, voici une seconde preuve beaucoup meilleure : nous trouvons le mot dans un noël très populaire qui doit remonter au moins au XVIIIe siècle :

Tint-on cial on staminai,
Qu'ons i tchante èt qu'ons i brait?

Nous la trouvons encore dans une *pasquèye* de 1714 (*Annuaire de la Soc. liég. de Litt. wall.*, III, p. 104) :

Pinses-tu qu'i vonse à staminay
Magnî dèl tripe, ine qwâte di bîre?

(Penses-tu qu'ils aillent au cabaret manger du boudin, (boire) une quarte de bière?)

Je trouve même *staminea* beaucoup plus tôt, en 1373, dans une liste de lieux-dits de la commune de Petit-Hallet (N.-O. de la prov. de Liège) ([1]). La finale *-ea* correspond d'ordinaire au latin *-ellum*, wallon moderne *-ê*, et devait se prononcer *èè* ou *êa*, comme les voyelles de l'ancien grec affectées de l'accent circonflexe, en baissant le ton sur la seconde partie de la voyelle; mais, quant au sens, on n'oserait affirmer que le mot signifie déjà cabaret.

Au sud de la Semois, le mot a conservé sa vogue, et même on le lit fréquemment sur les enseignes des cabaretiers.

Voilà les formes concurrentes en présence. Laquelle est née la première et a servi de type aux autres? L'histoire nous montre

---

(1) Kurth, *Frontière linguistique*, t. I, p. 189.

que le français *estaminet* est d'introduction récente. On ne le rencontre sous aucune forme dans les vastes répertoires de Du Cange, de Lacurne et de Godefroy. Il y a bien dans une addition des Bénédictins au *Glossaire* de Du Cange un *estamineta*, diminutif évident de *estamina*, étamine, ayant d'ailleurs le même sens d'étamine, et qui doit être une latinisation de *étaminette* (comparez *satin*, *satinette* et *moire*, *moirette*). *Estaminet* pourrait être une forme masculine de ce mot, désignant : 1° la table de cabaret tendue d'étamine ; 2° la salle même, par une metaphore identique à celle de *bureau*. Telle est, rendue aussi vraisemblable que possible, l'opinion de Littré. Mais cette opinion, comme toutes celles qui rapprochent *estaminet* de *étamine*, se heurte à des difficultés : 1° *estaminet* ne pouvant être formé de *étamine*, mais de *estamine*, doit de ce chef remonter au moins au XIIe siècle. Or les lexiques ne citent aucun texte antérieur au XVIIe siècle ; — 2° si le mot est contemporain de *estamine*, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas évolué de conserve. Une forme en *est-*, mi savante et exceptionnelle comme celles de *esprit*, *estampe*, ne serait guère vraisemblable quand il s'agit d'une chose populaire comme le cabaret, et, d'autre part, le primitif *étamine* subsistait toujours pour lui imprimer une similitude de forme. Dira-t-on que c'est une illusion de croire ce terme si populaire, qu'il est plutôt bourgeois, formé par des étudiants ou des basochiens pour qui le latin n'était pas langue morte et qui pouvaient se plaire à créer un mot *estaminet* d'après un type latin *stamina* ou *stamineta*, par un archaïsme semblable à celui qui, de nos jours, a donné naissance au mot *estudiantin*? Cette explication ingénieuse viendrait toujours se heurter au silence des textes ; — 3° on n'a point prouvé, ce qui devait être le point de départ, que les tables de cabaret aient été tendues d'étamine. Le luxe a imaginé des tables recouvertes de toile cirée facile à essuyer, des tables de marbre ; l'étamine est bien ce qui convenait le moins dans un lieu de beuverie sous les verres et les brocs.

En réalité, donc, c'est dans un texte du XVIIe siècle que Delboulle l'a trouvé mentionné pour la première fois [1]. Hécart le cite dans un texte de 1702 [2]. Le dictionnaire de Trévoux l'inscrit

---

[1] HATZFELD-DARMESTETER, *Dict. gen.*, v° *estaminet*.

[2] « ... se plaint que le jour d'hier vers les six heures et demie de relevée, étant *de staminet* chez le nommé Ghislain, cabaretier demeurant sur le marché au poisson... ».

Citons ici, d'après le dernier article de M. Vercoullie, la forme curieuse

en 1752, en insinuant une origine flamande. Le mot fait son entrée dans la 4e édition du dictionnaire de l'Académie en 1762, et on lui assigne aussi une origine flamande. On avait donc la sensation que le mot venait du Nord, et on assignait sans doute aussi la même origine à la mode des estaminets ou tabagies qui était implantée à Paris dès cette époque.

Mais quelle région du Nord a créé le mot? En picard comme en français, il est sans famille et sans histoire. S'il avait existé depuis des siècles en pays picard, on l'aurait retrouvé dans les chartes, d'où il aurait passé dans les recueils des lexicologues. Enfin, en Picardie aussi, le *st-* initial se serait transformé en *ét-* en même temps que dans une foule d'autres mots. Donc, là aussi, sa forme insolite, son isolement, le silence des textes le dénoncent comme récent et introduit.

Faut-il donner la priorité au néerlandais, qui insère dans ses dictionnaires un mot *estaminet* (Kramers, Vercoullie)? Mais la présence de *e* initial devant *st*, phénomène tout roman, et la finale *-et* suffisent pour dénoncer l'emprunt. Quant au flamand, on chercherait en vain à donner une origine indigène à ses mots en *-ee*. *Stamenee* ou *staminee* sont empruntés, comme *cadee* = cadet, *pree* = prêt (argent de poche qu'on donne à un enfant) (1), comme *bjee* = biais, *rabbee* = rabais, *portemonee* = portemonnaie, *zjuzj de pee* = juge de paix (2). Ces mots ont l'accent sur *-ee*; ils sont visiblement fabriqués de façon à imiter les finales romanes en *e* (*-ais*, *-ai*, *-ait*, *ét*), quelquefois en *-et* bref, comme le prouve le mot *cadee* cité plus haut (3).

Ainsi, par élimination, c'est au wallon que revient la priorité, c'est à la forme *staminê*. Nous aurons à voir si l'observation directe favorise cette conclusion. Mais, en attendant, le fait que c'est le flamand qui a emprunté le mot aux provinces du Sud suffit pour ruiner cette idée que les gouvernants espagnols seraient pour

---

estaminette tirée des *Mémoires du graveur J.-G. Wille*, mort en 1740 : « Les artistes se rassemblaient ordinairement au *Panier fleuri*, rue de la Huchette, chez un marchand de vin célèbre, pour y souper dans une chambre qui leur était constamment réservée et qu'on nommait l'estaminette ». (A. Franklin, *Dict. hist. des arts, métiers et professions*, 1906, v° *estaminets*). On peut tirer argument de cette forme féminine dans divers sens ; nous voulons seulement ici en noter la date.

(1) Mots usités dans le Hageland ; cf. Claes, ouvr. cité.

(2) Plus que M. Vercoullie.

(3) L'élimination n'est pourtant qu'apparente : *cadee* a dû être emprunté aux [illegible] de l'Ouest, qui allongent la finale *-et* des mots [illegible]

quelque chose dans la création du mot [1]. L'action espagnole en Belgique s'est exercée, dans le langage comme dans l'architecture, sur la population flamande [2], on citerait difficilement un mot wallon qui nous vienne *directement* de leur influence [3]. C'est que la Principauté de Liège, qui s'étendait tout le long de la Meuse, leur échappait.

Si c'est le wallon *stamine* qui a rayonné, déjà il y a présomption que la racine est le *stamm* germanique. Mais quel est le rapport logique entre *stamm*, tronc, et *staminé*, cabaret? Que signifie le suffixe *-é*? D'où provient *-in-* de *staminé*?

M. Vercoullie pose comme forme germanique non *stam* ou *stamm*, mais *stamn*. On peut lui objecter que c'est partir d'une forme trop ancienne et qu'il y a en wallon des mots issus de la même racine, plus anciens assurément que celui-ci, comme désignant des choses plus nécessaires et plus anciennes, qui n'ont pas trace de *n*. *Stamine* n'est donc pas un *stamné* avec voyelle intercalaire; c'est *stamin-* qu'il faut expliquer.

Le premier de ces mots plus anciens est *stamon*, que ne donnent point les dictionnaires wallons, mais que nous avons relevé à Trois-Ponts [4], à Solwaster [5], à Faymonville [6], c'est-à-dire à la frontière linguistique. *Stamon* désigne le montant en bois qui se dresse à côté de l'auge. Chaque crèche ou auge est donc entre deux poteaux; une vache est séparée de sa voisine par le *stamon* [7]. La finale *-on* n'est pas un suffixe : c'est la finale de

(1) Voy. Scheler, Korting, Vercoullie. Korting suggère à l'article *stamentum* de son dict. du latin vulgaire que « le mot français *estaminet* usité en Belgique pourrait bien venir de là ». Ce *stamentum*, qui vient de *stare*, a donné à l'espagnol *estamentos*, les États, assemblée des chambres réunies, et le doublet *estamiento*, état de quelque chose. Les Espagnols en Belgique auraient comparé les assemblées de buveurs et fumeurs à leur assemblée des États. C'est trop spirituel pour ne pas induire en défiance. De plus on ne nous explique point comment *estamento* produit *staminee* ou *estaminet*. C'est *estament* ou, comme diminutif, *estamentet* qu'on devrait avoir.

(2) Voir dans le *Soir* du 10 septembre 1911, un curieux article de M. H. van Vreckom, intitulé : *Le Marollien, souvenirs et mots légués par les Espagnols*.

(3) Pas même le mot *toûbac'*. *Âdios'* semble bien espagnol, mais il serait hasardeux d'imaginer dans quelles circonstances cette locution fut empruntée.

(4) Au confluent de l'Amblève et de la Salm. (5) Au N.-E. de Spa. (6) A l'E. de Malmedy.

(7) Ces renseignements ont été confirmés depuis par l'excellent *Vocabulaire de Faymonville* de l'abbé Joseph Bastin. Cf. p. 36 : *lès vatches sè galèt conte lès stamons dol contêne* [Les vaches se frottent contre les piliers de l'auge (cantine)]; p. 60 : « *stamon*, montant de bois qui sépare deux vaches à l'étable; espace compris entre deux *stamons*; dans ce dernier sens on dit aussi *stamounire* ».

l'accusatif germanique à la déclinaison faible comme dans *bacon*, *k'fenon* (gonfanon), *ðjiron*, *hêron*, *sporon*, *wazon*.

La crèche elle-même, un bac-mangeoire assez bas pour les vaches, porte un nom dérivé de *stamon*, dont voici les formes dialectales :

stamounire à Faymonville (Prusse wallonne).

stamonire dans Body, *Voc. des agric.* (*Bull.* **20**, 185); dans le dict. ms. de Bailleux.

stâminire, recueilli à Jupille; *â* amené par contamination de *stâ*, étable.

staminire, Gggg., II, 393.

stamini, recueilli à Grand-Rechain; id. à Verviers (Lobet); id. dans Gggg.; mais *s(i)tâminî* dans Forir, sous l'influence de *stâ*, étable. Les auteurs ne disent pas si le mot est masc. ou fém. En verviétois il est fém., *-i* étant une réduction de *-îre*, comme dans *fowi*, *brouwî*.

staminèye à Cherain, à Lavacherie-sur-Ourthe, à Neufchâteau (Dasnoy), à Trois-Ponts.

staminée, fém. avec amuïssement de *e* final, à Solwaster, Francorchamps, et dans Body, *Voc. des charrons* (*Bull.* **8**, 125).

staminèye, à Villettes-Bra, et ailleurs en Ardenne dans le nord du Luxembourg, si j'en crois ces deux vers d'une vieille chanson entendue dans mon enfance :

> *ðj'a deûs vatches è m' sitaminèye,*
> *ci sèrè po fé dès livrèyes* (des habits, des livrées).

Staminée est formé avec le suffixe -ata; il signifie d'abord l'auge avec ses poteaux, puis toute la charpente, enfin, comme dans les deux vers cités, l'étable des vaches. *Stamonire* est formé avec le suffixe wallon *-ire*, fr. *-ière*, signifiant : *ce qui est adapté à, ce qui est corrélatif de*, comme *menton* : *mentonnière*, *bouton* : *boutonnière*, etc.

On ne sera pas étonné du changement de *o* en *i* à l'atone dans *staminire*, *staminée*, ni par conséquent dans *staminê*. Les exemples analogues ne manquent pas. Citons *mohon* : *mohinète*, *bordon* : *bordiner*, *ðj' ac'done* : *ac'diner*, *forgon* : *forguiner*, *mangon* : *manguinèresse*. D'ordinaire cependant, l'*o* s'affaiblit en *e* et cet *e* ne forme plus syllabe : *abandon* : *abandener*, *bwèsson* : *abwèssener*, *boton* : *abotener*, *botenire*, etc. Des formes comme *matonî*, *[illegible]* sont récentes : elles sont refaites sur des formes françaises ou sur les mots simples wallons.

Nous proposons donc *stamine* comme un dérivé de *stamon*, comme un mot de l'Est-wallon issu d'une racine germanique. Il reste à contrôler cette hypothèse : le suffixe s'explique-t-il ? l'objet s'accorde-t-il avec pareille origine? le rayonnement du mot vers les autres régions ne se heurte-t-il pas à des impossibilités?

Si on recherche d'abord le sens du suffixe *-è*, il faut choisir entre -ellum et -etum. Le premier est un diminutif qui ferait de *staminè* un petit pilier, puis un pilier, par la perte du sens diminutif, puis au besoin une salle soutenue par un pilier. Le second est un collectif qui nous donnerait le sens de colonnade, salle à colonnes. Au point de vue phonétique, il y a présomption en faveur de -ellum. Ce suffixe devient toujours *-è* en wallon de l'Est; -etum y donne ordinairement *-ù* au Nord, *-ù*, *è* (souvent écrit *-et*) au Sud. La toponymie milite aussi en faveur de -ellum, s'il faut avoir égard à la forme *staminea* de l'an 1373 notée plus haut. Si on se place au point de vue de la transmission du mot d'une région à l'autre, pour répondre à une forme en -ellum le namurois devrait avoir *staminia*, le rouchi *stamineau*. Or ils ont la forme de l'Ouest. Pour résoudre cette difficulté, il faut admettre que le mot a passé sans changement de l'Est-wallon à l'Ouest, parce que, dans l'Ouest, *staminè* étant isolé de sa famille, *è* n'y était pas senti comme un suffixe. Le rouchi, lui, a pu transcrire le mot avec une finale *-et*, parce que, ayant l'habitude bien connue de prononcer *-è* ce que le français écrit *-et*, il a réciproquement écrit *-et* ce qu'il entendait prononcer *-è*. Enfin cette graphie du rouchi explique bien que le français n'ait pas *estaminai* : il a emprunté la transcription au rouchi ou au picard et il prononce *-et* bref par analogie. Aucune difficulté par rapport au flamand, que le mot lui vienne du Hainaut ou du Brabant wallon ou de la province de Liège.

Il nous faudrait maintenant le secours de l'archéologie, permettant de confronter le mot avec l'objet. Mais les archéologues et les folkloristes ont négligé de nous renseigner sur la forme des vieilles salles enfumées des cabarets. Peut-être pourrait-on se documenter dans les anciens tableaux de genre, mais les Brauwer et les Teniers n'ont guère fleuri dans la région wallonne, où précisément il faudrait voir la forme de l'ancien *staminè*. Faute de ce secours, nous hasarderons une observation sur le point capital. On dit de celui qui fréquente trop ou trop longtemps le cabaret qu'il est un *pilier d'estaminet*. Pourquoi cette dénomination si l'estaminet n'avait pas de piliers? Cette expression serait-elle formée par analogie sur une autre? Remarquez cependant

que, si on dit de quelqu'un qu'il est un *pilier d'église*, un *pilier d'antichambre*, c'est bien parce que l'église, parce que l'antichambre ont des piliers. Il y a comparaison, certes, mais non comparaison avec quelque chose d'inexistant. On ne s'avise pas de dire un *pilier de salon* ni un *pilier de cuisine*. Nous croyons donc que l'expression *c'est un pilier d'estaminet* correspondait à quelque chose de reel, signifiait primitivement : *il ne bouge de l'estaminet pas plus qu'un de ses piliers, il est un des supports* ou *des soutiens de l'estaminet*. Nous présumons donc que le *staminé* était une salle à un ou plusieurs *stamons*, peut-être en bois à l'origine comme dans l'étable. Cette pièce n'était pas la première salle, où se trouve le comptoir, encombrée de rouliers et de passants qui boivent debout. Elle est une annexe, un agrandissement du debit primitif ajouté plus tard à la maison en faveur d'une clientele spéciale. Si on consulte les dictionnaires, l'estaminet est, dans un cabaret, une salle particulière réservée aux fumeurs. On appuie avant tout sur l'idée de tabagie, et l'encyclopédie Larousse contient même un article historique intéressant sur les premiers estaminets parisiens, qui montre bien qu'il s'agit de salle reservee aux fumeurs. Ce sens ne doit pas être primitif. Nos cabarets de villages n'avaient pas de consommateurs si vite gênés de la fumée, ni des salles en si grand nombre. Il faut plutôt s'attacher à l'idée de salle réservée, salle d'habitués ou de sociétés : *ons i tchante et ons i brait*. Il n'était certes pas défendu de fumer dans la pièce commune, mais les clients n'y étaient pas à l'aise pour siroter leur verre, fumer, jouer aux cartes, chanter, causer, tenir leur séance de société artistique ou littéraire, passer la soirée bruyamment dans l'intimité.

w. furloricos, floricosse.

Gregg, extr. de Villers, p. 53, inscrit sans autre explication : « *furloricos* : bon compagnon, homme sans souci ». Le vrai sens doit être : « homme qui dépense à fonds perdus ». En effet ce mot est identique à un terme assez fréquent en toponymie wallonne : *floricosse* à Malmedy, à Andrimont lez-Verviers, *floricots* à Thuin, lez-Huy, etc. Or ce mot correspond à *Verlorenkost* du moyen-flamand, qu'on trouve à Adinkerke, Hoogstraten, Liedekerke, Lomel, Saarsbrede, Thourout ; à *Verlorenkost* « maisons éparses sur des terres dont la hauteur dominée par un des forts extérieurs de Luxembourg » (E. de la Fontaine, *Essai étym. sur les noms de lieux du Lux. germ.*, dans *Publ. de l'Inst. roy. grand-duc. de*

Lux., t. XIV, p. 57). Il signifie « terrain ingrat, où l'on perd ses peines ».

Il y a également des *verlorenbrood* (pain perdu = peine perdue), des *verlorenhoek*, *verlorenhof* en pays flamand ; des *floriheid*, *florival*, *florivaux* en pays wallon ; mais, si l'on peut à la rigueur accepter pour *floriheid* l'étymologie de *verlorenheid* parce que le second composant est germanique, il ne peut en être de même pour *florival* qui doit signifier *val fleuri*. J'interprète *verloren* (perdu) par « sans valeur », non par « écarté » comme dans le français « coin perdu ».

fr. grimaud.

Le *Dict. gén.* n'ose se prononcer sur l'origine de *grimaud*. Il suggère toutefois qu'il est peut-être dérivé du radical de *grimoire*. Mais *grimoire* n'est qu'une variante dialectale de *grammaire*, et, vraiment, il faut être complaisant pour accepter qu'il existe une analogie de sens entre *grimaud* et *grammaire*.

Le mot *grimaud* n'est pas isolé ; il a des dérivés, *grimaudage*, *grimauderie* ; il a des collatéraux : *grime*, *grimelin*, *grimeliner*, peut-être *grimace*. Examinons ces mots de plus près.

Grimaud est défini par Gattel : « écolier des basses classes », par le *Dict. gén.* : « écolier qui en est aux éléments ». Peut-être le désir de voir *grimoire* dans *grimaud* a-t-il conduit à cette idée d'éléments. Mais *grime* est défini aussi « petit écolier » dans Gattel, « méchant écolier » dans le *Dict. gén.* Il y a donc une parenté évidente entre ces deux mots, parenté que le *Dict. gén.* résout en disant, contre toute vraisemblance, que *grime* est tiré de *grimaud*. On trouve ensuite *grimelin*, petit garçon (Gattel), petit écolier (*Dict. gén.*). Voilà donc trois mots évidemment parents, qui tous trois désignent le gavroche du moyen âge. Est-ce en tant qu'écolier? en tant qu'ignorant et rebelle aux éléments? C'est à examiner.

Il ne s'agit certainement pas d'écolier dans le passage suivant, qui est du dialecte lorrain :

> *D'on p'tiot grimau que deut venin su tère.*
>
> (Jaclot), *Les passe-temps lorrains*, 1854, p. 22),

je le traduirais en wallon par : *d'on p'tit gnègnè...* Mais *grime* a aussi le sens de « vieillard comique ». L'idée d'enfant n'est donc pas plus inhérente à ces mots que celle d'écolier.

Cette critique nous dégage les mains. D'abord elle nous permet

de considérer, sans désir préconçu de justifier un sens particulier, *grimaud* et *grimelin* comme des dérivés de *grime*. Ensuite elle nous excite à rechercher le sens.

L'adjectif qu'on rencontre le plus souvent accolé à ces mots est *petit* : « La première classe des petits grimaulx » dit Rabelais, II, 8, « allez, petit grimaud, barbouilleur de papier! » dit Molière, *Femmes savantes*, III, 3 ; « petits grimelins » dit Tabourot ; « moindres grimauds » dit Boileau, *sat.* 4. Or on sait que les termes dont la signification s'oblitère se chargent facilement de la signification des mots qui le déterminent d'ordinaire. Voilà d'où vient l'idée de *petit*, laquelle est à retrancher du mot.

C'est dans le germanique *grim-*, base du mot *grimace*, qu'il faut aller chercher le sens réel. Lui seul résout toutes les difficultés. *Grime* désignera la figure mobile ou ravinée, soit de l'enfant, soit du vieillard, soit de tout autre ; *grimace* sera le nom de ces singeries ; *grimaud* et *grimelin* désigneront le petit être grimaçant, écolier ou non, mais on comprend que ce soit à l'école, où le maître d'autrefois exigeait un silence d'autant plus absolu que ses oracles intéressaient moins, que les contorsions des enfants détonnaient, étaient sévèrement réprimées et le gamin sévèrement qualifié. Tous les textes précédents s'expliquent aussi bien par ce sens et la filiation devient plus claire.

J'écarte pour *grimaud*, qu'on ne peut isoler des autres termes, l'idée de le considérer comme issu du nom propre germanique *Grimaud* = *Grimoald*, écrit dans PHILIPPE MOUSKÈS *Grimaus* (au vers 1490), *Grimot* (v. 1659), *Grimols* (v. 1696), vers où il s'agit du fameux maire du palais de Sigebert II. L'adjectif possède bien les deux mêmes éléments que le nom propre : il lui est identique, mais il n'en provient pas.

w. groubié, roubié ; groubiote, groubieûs.

Il existe à Laroche (Lux.) un adjectif *groubié*, auquel correspond au sud de l'Amblève, à Chevron, *roubyi*, à Villettes-Bra, *roubié*. *Lu boû est tot roubié d'mohes*, le bœuf est tout couvert de mouches ; *i-gn-a dès crompires tot groubié l'terrain*, il y a des pommes de terres tout plein le terrain ; *li têre èst co tote groubieye di nivaye*, la terre est encore toute chamarrée de neige. Nos traductions ne rendent pas bien l'idée, difficile à traduire. Quand le gamin ardennais, cherchant des fraises, s'écrie : *i 'nnè [illegible] groubié*, il entend par là que le sol, par places, en est tout [illegible], que les fraisiers se présentent en agglomérats un peu

partout. On ne trouve rien en roman qui paraisse de même origine, rien même qui traduise cette image : *couvert* et *plein* sont des pis-aller ; *grouillant* marque un mouvement ; *varié*, *bigarré*, la couleur ; *chamarré*, *marbré*, des traînées et des vides. Nous avons donc cherché du côté germanique. Il faut découvrir un mot qui remplisse deux conditions : 1° il doit satisfaire l'esprit pour le sens ; 2° il doit avoir une racine simple en *r-* et une forme en *gr-*, ce qui est possible si *g-* représente le préfixe *ge-*. Or le grand Idioticon suisse, II, 691, nous fournit *grubig* = « narbig », c'est-à-dire grenu, chagriné, dont la surface présente des aspérités. Ce mot doit être un dérivé du nha. *grob*, rude, raboteux, non poli au toucher. Or *grob* est en aha. et en mha. *gerop*. Le dialecte d'Eupen possède encore le subst. *rubbele* « Erhöhung auf Holz », et les adj. *rubbeleg*, *rubbelteg* traduits par « uneben, rauhe Fläche ». En Westphalie, on trouve *rubbel* aspérité, et *rubbelig*. Rien donc ne paraît s'opposer à ce que *groubié* soit un dérivé roman de *grob*.

Il faut y rattacher l'adj. *groubieus*, qui est dans Villers (Malmedy), et *groubiote* qui signifie à la fois excroissances, aspérités, grumeaux de farine (sur un fond de pâte claire, sur un délayage), duretés du sein.

fr. grouiller, rouiller.

Le phénomène qui vient de nous offrir l'ensemble des variantes *groubié*, *roubié* se retrouvera plusieurs fois en roman. Il peut servir, croyons-nous, à expliquer le franç. *grouiller*, dont on n'a pas encore d'étymologie satisfaisante. Le *Dict. gén.*, répondant à une vieille opinion qu'on trouve, par ex., dans Genin, *Lex. de la langue de Molière*, déclare ce mot différent de *crouler* et le rapproche du provençal *groua*. Scheler, à la suite de Diez, p. 605, invoque l'aha. *grubilon*, creuser, fouir, ce qui n'est guère satisfaisant au point de vue sémantique. Sans prétendre énoncer le dernier mot sur la question, nous ferons remarquer que Sigart, p. 319, nous donne le verbe rouchi *rouiller*, *rouyer* « remuer, frétiller », et le participe-adjectif *rouillant*, *rouyant* « remuant, frétillant, indocile ». De même Vermesse, p. 450, a le participe *roullant* « remuant » (Valenciennes). Le *Dict. gén.* lui-même a un verbe *rouiller* 1, ex. *comme il rouille les yeux !* Dès lors, au lieu de rapprocher *grouiller* de *crouler*, il faut le rapprocher de *rouiller* 1. On peut admettre que *grouiller* = *co-rouiller* (co + *rotelliare).

Pour *co* réduit à *c*, cf. *cracher*, w. *rètchi* (1). Pour *c* devenant *g*, cf. reine-claude, grotte, grotesque, graisse, grappe, gratter, griblette, gril, grincer, groseille, glaire, glas, glisser (?), glui. Dans le même ordre d'idées, voyez encore en rouchi (Sigart, p. 319) *royer* = gronder, gargouiller, que je rapproche de *grouyer*, même signification.

w. hârkê, *gaumais* harke, harcot; *w.* coûbe.

Harkê est un mot qui a toujours intrigué les Wallons. Ils n'en savent pas l'origine et ils sont embarrassés pour le traduire en français. Ils hésitent entre *palanche*, *joug à porteur*, *porte-seaux*, *courge*, *cerceau*, *gorge* (2), etc., faute de connaître la valeur exacte de ces mots français. Il faudra donc commencer par des définitions.

L'instrument appelé en liégeois-verviétois *hàrkè*, en ardennais *harkê*, est une pièce en bois, élargie et évidée au centre de façon à s'emboîter autour de la nuque, reposant de part et d'autre sur les épaules et les dépassant un peu en longueur. Aux extrémités sont attachées des cordes ou des chaînettes terminées à hauteur des genoux du porteur par un crochet. On suspend à ces crochets, à droite et à gauche, les fardeaux à porter, deux fardeaux bien équilibrés, ordinairement deux seaux ou deux paniers. Le meilleur *harkê* est celui qui s'adapte le mieux aux épaules sans les blesser, comme une bonne selle doit s'adapter parfaitement au corps du cheval. Il n'a pas seulement la qualité de diviser la charge et d'en faire supporter le poids au centre du corps; il tient encore à distance des hanches et des cuisses les fardeaux gênants, par exemple deux seaux remplis d'eau. Pour le rendre moins encombrant à transporter quand il n'est pas sur les épaules, il est parfois partagé en deux parties égales qu'on peut replier l'une sur l'autre à l'aide d'une charnière en fer. Division et charnière tombent donc au milieu de la nuque.

Cette description correspond au mot français (dialectal) *gorge*, qu'on trouve dans le *Dictionnaire analogique* de Boissière. Dans la région française au sud du Hainaut, on appelle souvent cet instrument un *porte-seaux*.

---

(1) Voyez notre étude plus récente sur les préfixes *co-* et *ca-*, insérée ci-dessus, p. [illegible]. Sur *cracher*, v. p. 236; sur *crouler*, p. 237.

(2) *Gorge* ne serait-il pas une altération par étymologie populaire de *gorge* (du 1 vogue [illegible]) devenu *courge*? En effet, l'instrument s'applique sur la nuque (derrière) et non sur la gorge (devant).

Le français *palanche* a un autre sens. Il désigne une pièce de bois qui se place sur une épaule et perpendiculairement à l'axe des épaules. Ici donc plus d'échancrure pour le cou ; il y a seulement une entaille à chaque extrémité. Le but est bien aussi de porter des seaux et des paniers, mais l'avantage de cet instrument est de permettre au porteur de cheminer avec son double fardeau dans des sentiers étroits, souvent montueux, au milieu des buissons. Aussi les Ardennais en font-ils bon usage. Ils l'appellent *coube* (fém.), du latin classique *curva* devenu en latin populaire *curba*. En effet, la pièce est infléchie en arc, soit à dessein, soit sous l'action des fardeaux. J'ai recueilli ces renseignements et examiné l'objet à la gare de Gendron-Celle, ligne de la Lesse. Au reste, le français emploie aussi le mot *courge*, qui a la même origine (*curbia*. Voy. le *Dict. gén.*) [1].

Ce qu'on appelle en français *cerceau* est un cercle de bois dans lequel entre le porteur et qui est maintenu à la hauteur des cuisses par des courroies attachées aux épaules. Il est destiné à tenir écartés des jambes les seaux remplis que le porteur transporte.

Le sens et la synonymie étant élucidés, quelle est maintenant l'origine du mot *harké*? Il ne faut pas se laisser entraîner aux propositions de Grandgagnage, qu'il déclare lui-même peu probables au point de vue de la phonétique. Pour restreindre l'aire de nos recherches, constatons d'abord que la finale *é* doit être le suffixe *-ellum*. Cela nous permet de restituer un primitif wallon qui a dû être *hark* en forme masculine et *harke* en forme féminine. De fait, *harke*, f., existe en gaumais avec le sens de démêloir, et *harcot* y désigne un râteau à dents de fer ; mais la différence de sens ne nous permet pas d'affirmer de prime abord l'identité des mots.

De ce que le *h* de *harké* subsiste en pays ardennais, il est prouvé qu'il ne provient pas de *sc-* comme dans *hame : chame*, du latin *scammum* ; il est bien le *h* aspiré d'origine germanique.

Harke, f., en allemand du nord, signifie *râteau*. Ce sens paraît très éloigné de celui que nous nous attendrions à trouver. Mais, si on se rappelle qu'en Hesbaye une sorte de râteau se nomme *fotche* (furca), on en conclura que ce qui a été dénommé à l'origine dans ledit instrument, ce n'est pas du tout la partie pourvue

[1] Le mot *coûbe* a été retrouvé depuis dans Gggg., I, 342, sous la forme *coûpe*, et, avec un autre sens (manivelle coudée), dans Bormans, *Voc. des houilleurs liégeois*.

de dents. Le râteau à retourner le foin n'est souvent qu'un bois fourchu. Or le premier sens de *harkè* paraît si bien être « fourche, bois fourchu » que Gggg. a proposé l'anc.-h.-all. hacco (croc, fourche) et le lat. furca comme étymons. En latin aussi, *furca* désigne un bois à deux manches pour porter des fardeaux sur le cou, comme il appert d'un dessin de la Colonne Trajane; le porteur est un *furcifer*. Le *horcado* espagnol (lat. *furcatum*) a la forme d'une fourche ou d'un râteau. Enfin Gggg. a lui-même noté un dérivé *harkèye*, qu'il écrit *horkeie*, signifiant « fourche pour appuyer la carabine ». En raison de ces analogies, il n'est donc pas étonnant que le même mot wallon signifie : 1° joug qu'on met au cou d'un animal (vache, porc) pour l'empêcher de traverser une haie, (synonyme *lame*, billot); 2° gorge ou porte-seaux ([1]). Il est probable que la forme actuelle du *harkè* est le résultat d'un perfectionnement : à l'origine, ce pouvait être simplement un bois fourchu, disposé sur les épaules de façon que la partie simple fût derrière, les deux branches enserrant le cou et se dirigeant plus ou moins obliquement de manière à pouvoir être soutenus par les mains. Quoi qu'il en soit des détails de cette filiation, nous ne doutons pas que *harkè* soit un diminutif de la racine *hark* germanique.

w. **màvi.**

Gggg. donne un *mavi* 2 (*èsse mavi* = être mort), où il suppose que ce mot est le même que *màvi* merle. *Esse màvi* serait un jeu de mot provenant de la ressemblance entre *màvi* merle et *mà vike* il vit mal. A notre avis, *màvi* vient simplement de *male vivus*, formé avec la demi-négation *male* comme le fr. *maussade*, *maussage*, *maupiteux*, le w. *màssaive*, *màssi*, *màhaiti* et *monsain* (Dasnoy 157), qui est pour *maussain*. Le jeu de mot, dont je ne nie pas l'existence, car c'est probablement lui qui a sauvé l'expression, n'est donc que subséquent et suggéré par étymologie populaire. — J'expliquerais de même le *paysan mauvi* de Sigart, p. 250, qui me paraît signifier *paysan misérable*, et non *grossier*.

w. **mèsblotch ; mèsplègi ; mesbrudjî.**

Nous connaissons en dialecte de Laroche (Lux.) un adj. *mèsblotch*, signifiant caduc, estropié, en parlant d'une personne. On

---

[1] M. Pasquier nous dit qu'à Viesville (Hainaut) *goria* signifie de même « collier de cheval ». Des. *gorè*. 2 gorge ou porte-seaux, liég. *hârkè*. De même à Sorinne. Cf. aussi M. A. Marechal.

retrouve ce mot en patois gaumais sous la forme *mèploch* (*tch*?) que Liégeois, *Lex.*, définit par « perclus, privé momentanément de l'usage d'un membre, par ext. maladroit de ses mains ». D'autre part, Gggg., II, 110, a noté le namurois *mèsplègi* (*ǵ*?) « cassé par l'âge ou le travail ». Cette forme nous amène au verviétois *mèsbruǵi*, *cumèsbruǵi*, liégeois *mèsbruǵi*, namurois *mesbriǵi*, qui signifie mutilé, éreinté, perclus, impotent, cassé, etc., d'après Forir; mutiler, rompre, d'après Pirsoul. Ces mots, que la sémantique rapproche si bien, sont-ils de même origine?

Pour partir de ce qui semble le moins contestable, la première série de formes paraît contenir le préfixe péjoratif germ. *misz-*, en pays rhénan *mesz*, et le participe de l'allemand dialectal *blötsche*, usité à Aix-la-Chapelle, à Eupen, *blötschen*, en Suisse, meurtrir, froisser, écraser. Le *Wört. der Eupener Sprache* traduit le subst. *Blötsch* par *Beule*, bosse, au sens de bosse concave « eingedrückte Stelle an Gegenständen », et le rapproche du fr. blet.

Mèsbruǵi paraît bien formé du même *mesz* et d'un verbe à déterminer. Ce verbe ne peut être le fr. *briser*, qui serait en wall. *brihi*, ni le germ. *brikan*, qui a donné le fr. broyer, le wall. *broyi*. La finale *-ǵi* correspond à une forme fr. en *-gier*, *-ger*. Or Carpentier, dans Du Cange, cite des exemples d'un verbe *bruger*, qui signifie pousser, heurter, d'origine inconnue. Godefroy donne la forme *burger*, qui correspondrait au w. (*mes*)*burǵi*, que M. Haust m'assure avoir noté *de auditu*. Voilà ce que nous avons pu trouver de mieux.

Quant à *mèplègi*, nous ne pouvons accepter l'étymologie de Gggg. Son « *mèsplégié*, mal cautionné » est aussi séduisant au point de vue phonétique qu'il paraît éloigné sous le rapport du sens. Nous croyons qu'il appartient soit à la première série de nos formes, soit à la dernière, mais il faut attendre d'autres variantes dialectales pour décider.

w. **napê, napion, nawê, canawê, carnawê, cârpê, cârpion.**

Tous ces mots signifient gamin, espiègle. On m'a donné le second comme venant du grec νάπιον! En réalité *napê* et *napion* ont bien l'air d'être des diminutifs du germ. *knabe*, garçon, qui aurait perdu le *k* parce que le groupe *kn* est inconnu en roman. La Wallonie prussienne, moins rebelle aux groupes de consonnes germaniques, a le mot *knab*, noté par J. Bastin dans son *Vocab. de Faymonville*, p. 44 (*Bull. de la Soc. de Litt. wall.*, t. 50, p. 576). — J'attribue la même origine à *nawê*, gamin, qu'on pourrait

[illegible] identique à *nawe*, noyau, s'il n'y avait pas la forme parallèle *canawè*, notée par Detrixhe à Stavelot. *Nawê* doit être une forme réduite par suppression du *k* du dialectal *knave*, *knafe*, et *canawe* une forme amplifiée par insertion d'une voyelle entre *k* et *n* comme dans le français *canif*. — On trouve aussi *carnapè*, *Bull.*, t. 40, p. 121, (du Dr Martin Lejeune, Dison), à plus forte raison devrait-on trouver *canapè*. Ce *carnapè* doit être le produit d'une contamination entre *càrpè* et *napè* qui signifient tous deux gamin. Cependant il n'y a point de rapport étymologique entre ces deux mots, car les termes *càrpè* (Gggg. 101, Lobet, 271) et *càrpion* (Detrixhe, Stavelot) sont des diminutifs qui ne désignent le gavroche espiègle et remuant que par comparaison avec le « carpillon ».

w. porsome.

Voici un vieux mot que nous n'avons trouvé que dans la région de Stoumont-Malmedy et dont la forme elle-même est devenue très douteuse. Nous avons entendu à Stoumont : *nu mètoz nin vosse vere sol* porsome *dul tàve*, ne mettez pas votre verre « sur le bord » de la table. A Trois-Ponts, à Mont-de-Fosse, on dit *porsome* ou *forsome*. A Stavelot, *èsse so l' forson* signifie être sur le bord, être dans une position douteuse ou hasardeuse. Nous croyons avoir retrouvé le mot dans la *Chronique* de Philippe Mouskès :

vers 877 : Toutes mes gens et tot mi ome
M'ont relenqui à la *parsoume*.

Reiffenberg, en note, traduit par : à la fin.

vers 2511 : A la *persome* de.... Traduction : afin de.

vers 6429 : Jusqu'à *sum*.... Traduction : jusqu'au bout [1].

Mouskès nous donne ainsi le mot simple, *sum*, qui est le latin *summum* au sens de extrémité [2]; et *persome*, *parsoume* sera donc, sous une forme féminine, la toute dernière extrémité. On disait *à la parsoume* comme *à la parfin*. Il ne semble pas téméraire de conclure à un masculin wallon *porson*, dont *forson* serait une forme corrompue, et à un féminin wallon *porsome*, dont *forsome* serait une forme corrompue. A moins qu'on ne songe à des doublets : l'un composé avec *per*; l'autre avec *for* (*foris*), tel qu'on le

(1) Et adjectivement : en som le tertre, par som l'aube (G. Bourg. 281).
(2) Meyer-Lübke I, 119; III, 137. — Godefroy, *som* et *parsome*.

trouve dans les verbes *forpougni*, *formagni*, *fordiner* et cent autres, dans les substantifs ou adjectifs *forfant*, *forpàl* (fém., ard., talon du jeu, de foris — partem), *forsòlé*. Mais, s'il faut choisir entre les deux solutions, je fournirai encore en faveur de la première les doublets *forbouve*, *porbouve* (Rem.[1]), *for*-bouillir.

Prâyon, proyê, etc.

C'est le nom d'un hameau de la commune de Forêt lez-Chaudfontaine, province de Liège. Dans l'orthographe officielle : Prayon, dans la prononciation locale : *Prâyon* ou *Prôyon*, dans les chartes *Prailhon*. Le sens de ce nom ressort bien du passage suivant de 1215 : « dedi monasterio Belli fageti (= Beaufays) silvam meam que dicitur Bellum fagetum, sicut adjacet a domo predicti monasterii usque ad **prata** *que dicuntur* **prailhon**. » Miraeus, II, 844. Le dit *prailhon*, au sens restreint du mot, devait être un pré le long de la Vesdre. Le suffixe *-on* avait sans doute en ce cas un sens dépréciatif : quelque chose qui ressemble à un pré.

Pratum et ses dérivés ont fourni beaucoup de noms à notre toponymie. Le neutre *pratellum* se retrouve dans *préau* (comm. de Harchies, de Willemau, en Hainaut), *Préal* (comm. de Liège), *Proyé* (Ensival), *Préaix* à Floriheid (Malmedy). Le plur. neutre *pratella* se retrouve dans *Préalle* (comm. de Comblain, de Hollogne-aux-Pierres, prov. de Liège), *Prayale* (Mons lez-Liège) ; avec contraction de voyelles dans *Praile* (Nalinnes, H[t] ; Seilles, L[ge]), *Praille* (Paissant, H[t]), *Prailes* (Rozée, N[r]), *les Pralettes* (Leuze-lez-Dhuy, N[r]), *Prèle* (Tarcienne, N[t]), *Prelle* (Flamierge, Lux.), *Presles* (comm. du H[t]), *Praule* (Ham-sur-Sambre, N[r]). *Presles* est l'endroit où le patriotisme des archéologues belges a voulu localiser la bataille de César contre les Nerviens : on a cru que ce mot venait de *praelium*! et, seconde énormité, on a cru qu'un lieu pouvait s'appeler « combat » ou « bataille » ! C'est pourquoi tout Belge qui a passé par l'école primaire connaît la célèbre bataille de Presles ! *Sic vos non vobis... agmina fertis, agri.*

w. qwaqwa.

Ce mot est usité en verviétois, exemple, *vola l' qwaqwa*, voilà l'affaire, le dessous de l'affaire, le fin mot, le pot aux roses ; en liégeois, *on d' hovra l' qwaqwa*, on découvrit le pot aux roses ; en namurois : exemple donné par Grandgagnage, I, 145, *i-ny-a do qwaqwa*, il y a anguille sous roche. Grandgagnage écrit *quaqua*,

selon sa coutume, mais il faut lire *qwaqwa*. On prononce de même en ardennais. Deux formes dissidentes n'apportent aucun éclaircissement : j'ai trouvé *quaka* (à lire *qwaka*) dans une pasquille wallonne du XVIIe siècle que publiera prochainement M. Guillaume Hennen, et *caqua* (à lire *caqwa*) dans les extraits de Villers faits par Gggg.

Le sens précis et l'origine de ce mot ne me sont apparus qu'avec une troisième variante, en lisant dans le *Dict. wall.* manuscrit de Detrixhe la forme usitée à Stavelot. Detrixhe écrit « *c'ès l' kakwet* » et traduit « le hic ». Nous ne doutons pas qu'il ne faille interpréter l'expression par *c'èst l' cas qwè*, littéralement « c'est le cas quoi ». Mais cette étrange tournure a besoin d'être justifiée.

On dit aussi en verviétois : *c'èst l' cas po qwè, vola l' cas po qwè*. On disait de même jadis en français : « la raison pourquoi, le sujet pourquoi... ». Au point de vue de la syntaxe, *li cas po qwè* n'a guère besoin d'explication, mais *li cas qwè* en a besoin. Nous ne voulons pas du tout insinuer que le second provient du premier. Il doit y avoir eu là contamination de deux tournures : *ʒi v' va dire qwè, ʒi v' va dire li cas* auront été combinés en une seule phrase. Ce qui corrobore cette explication, c'est que *qwè* a bien la forme tonique de l'interrogatif et non la forme atone du relatif. Comparez la différence entre *pour quoi* et *pour que* en français, *po qwè* et *po qui* en wallon.

Quant à la forme, si *cas-qwè*, *cas-qwa* ne sont pas restés bien distincts, c'est parce que la prononciation *cas-qwa* de certaines régions a créé, chez ceux qui ne comprenaient plus cet étrange pléonasme, une confusion entre les deux syllabes : de là *qwaka* et *qwaqwa*.

Singote.

Il y a dans le *Voc. de Faymonville* de M. l'abbé Bastin un article ainsi libellé : « **singote!** *excl.* À votre santé ! *fé* —, boire à la santé de qqn. ». Quelqu'un m'a demandé si ce mot signifiait « sans goutte, boire sans laisser tomber une goutte », ou encore « cent gouttes ». Ni l'un ni l'autre. Il paraît évident que cette exclamation est un souhait emprunté à l'allemand, un *segne Gott*, Dieu bénisse, qu'on prononce en levant son verre. *Segnen* vient de signare au sens religieux de « faire le signe de la croix ».

w. **sîr** [1].

I. Voici un mot énigmatique, qui n'est renseigné dans aucun dictionnaire. Nous l'avons trouvé employé dans un certain nombre d'expressions qu'il sera bon d'énumérer.

Ci n'èst qu' sir boton (ou *botons?*) *so l' rôsi*, on ne voit que boutons sur le rosier (Jupille).

Çu n'èsteût qu'on sir boton (Verviers).

Çu n'èsteût qu'ô seur botô (Herve).

Ci n'èst qu' sir-è-botons (Henri Simon).

Çu n'èst qu' sir galon (ou *galons?*), son habit est tout galonné, ce n'est qu'un galon (Verviers).

Mu stoumac' n'èsteût qu'one sire playe, ma poitrine n'était qu'une plaie (Concours du *Tout-Verviers*, chanson intitulée *Soterèye*).

I fait clér, çu n'èst qu'one sire suteûle, on ne voit qu'une seule et même étoile (Verviers).

Ci n'èst qu'ine sire nivaye, on ne voit que neige partout, c'est une plaine de neige (Liers, Verviers).

Ci n'èst qu'ine sîre fleûr, ine sire peûre, on ne voit que des fleurs, que des poires sur l'arbre (Liège).

Ava l' vinâve ci n'èst qui sir drapeaus, dans le quartier, ce n'est que drapeaux partout (V. Carpentier, *Toutou l' macrale*, p. 19).

Et tot avâ nosse rouve ci n'èst qu' cires tchèrètes, (Vrindts, *Pâhules rimès*, 114).

Çu n'èst qu' sir him-hames, on n'a que des embarras (Verviers, Henri Raxhon).

L'èfant a l' tièsse plène du hèyes, çu n'èst qu'on sir hèyis', l'enfant a la tête pleine de pellicules, c'est une pure desquammation (Verviers).

I-a s' pantalon qui n'èsteût qu'ô sîr pleû, n'était qu'un pli (Verviers).

Èsse sir bocâ, avoir des habits en lambeaux, criblés de déchirures (Ch. Gothier, *Loisirs d'un Liégeois*).

On dit aussi *a sir* (*boton*, etc.). Le dictionnaire manuscrit de Dethier donne même en un seul mot *acire*, *adv.*, suivi d'un mot malheureusement illisible.

---

(1) Cet article, paru dans le *Bull. du Dict. wall.* (1906) a pu être augmenté ici grâce à des exemples nouveaux recueillis personnellement ou communiqués par MM. Alph. Maréchal, Fréson instituteur à Glons), Charles Havet (Grivegnée).

Peut-être y a-t-il aussi dans le *Dict. étym.* de Gggg. quelque chose qui se rapporte à ce mot : 1° On y trouve, II, 364, un *siresiavant* du dialecte malmédien, interprété provisoirement par « si et si avant », et qui signifie en bloc « tout autant, aussi copieusement, ni plus ni moins »; 2° Au t. II, p. 568, v° *commines*, l'auteur note un passage d'une charte de 1534 : « cire weaze, warance, crapes et commines pareilles » Plus loin, p. 645, Scheler, dans une note au mot *weaze*, traduit ce mot par le wallon *wais'*, français *guesde*, *guède*, et propose de séparer par une virgule *cire* et *weaze*. Il fait donc, sans le dire explicitement, de *cire* le premier terme de l'énumération et un nom de marchandise comme les suivants.

Tels sont les éléments recueillis sur la question. Ils sont obscurs ou contradictoires. On ne peut même établir d'emblée par eux si le mot *sir* est substantif, adjectif ou adverbe.

II. Plusieurs personnes m'ont certifié que c'est le mot *cîr* = ciel qu'elles voient dans cette expression. Certains exemples paraissent leur donner raison : « *On m' poléve bin dire qui l'amour — N'èsteùl qu' cir èt carèsses* (Chanson liég., de Joseph Medard). L'auteur, influencé par une interprétation populaire, a pu voir ici *ciel et caresses* dans une expression qui signifie *pures caresses, rien que caresses.*

Un autre correspondant, très affirmatif, nous écrit que, à Glons, le mot en question est *cir* signifiant c i e l; qu'il ne s'emploie que dans l'expression : c e n' e s t q u e....; qu'il est toujours suivi de la particule *è* ; que l'on n'emploie pas l'article devant le mot *cir*. Il orthographie et traduit ses exemples ainsi : *ci n'est qu' cîr-è-botons* (ciel et boutons), ... *cir-è-galons* (ciel et galons), ... *cîr-è-nuvaye* (ciel et neige), ... *cir-è-fleurs* (ciel et fleurs), ... *cir-è-peùres* (ciel et poires), ... *cir-è-drapeaus* (ciel et drapeaux). Il insère même des remarques explicatives ingénieuses : « Pour signifier qu'il y a abondance de boutons, on fait abstraction de tous autres objets, et l'on ne voit que le *ciel* et les *boutons* ». « On n'a pas le véritable emploi du mot *cir* dans *ci n'est qu' cîr-è-galons so si stoumac;* les autres exemples indiquent mieux et suffisamment, je pense, l'usage qu'on fait ici de ce mot ». Là-dessus l'auteur nous laisse libre de fixer l'étymologie, sur laquelle il se défend d'exercer aucune contrainte, comme si le problème étymologique était sans rapport avec le problème sémantique ! Disons à notre correspondant qu'il cite tous exemples coulés dans le même moule et qu'il se facilite l'explication en écartant tel exemple qui le gêne. Tous les cas ne supposent pas un particulier admirant le nez en l'air des

fleurs de pommiers, des boutons ou des fruits avec le ciel comme fond. Il ne s'avise pas non plus qu'on pourrait considérer *cirès* comme un adjectif au féminin pluriel. Il ne sait pas que *cir* existe sans *è* final et avec l'article. L'explication doit embrasser tous ces cas.

Ce n'est pas à Glons seul qu'on voit le ciel dans ces expressions. On l'y voit aussi ailleurs, mais sous forme de comparaison. On a le sentiment ou l'illusion qu'on a affaire à un nom composé, *cir-nivaye* par exemple, et qu'il y a comparaison de l'objet avec un ciel chamarré ou étoilé

D'abord de quelle nature serait la composition *cir-boton*, *cir-galon*, *cir-nivaye*? Impossible de songer à un type roman comme *hôtel-Dieu*, puisque l'article s'accorde avec le second terme : *ine cire-nivaye*. S'il y a composition, elle doit être de type germanique. Mais, outre qu'on ne trouve pas *himmel* en allemand dans des expressions analogues, il nous semble que *ciel-bouton*, *ciel-galon*, *ciel-plaie*, *ciel-neige* (bouton, galon, plaie, neige en chamarrure, comme un ciel), si séduisante que l'explication paraisse, ne sont pas conformes aux rapports qui peuvent unir un substantif déterminant à un substantif déterminé. En allemand, la comparaison se rencontre bien quand le déterminé est un adjectif (himmelblau, himmelhoch, himmelschön), mais là-même le rapport est infiniment plus simple.

Pour tout esprit non prévenu, dans *ine sire nivaye*, *sir* est adjectif. Évidemment il se pourrait que, au lieu d'être primitif, cet accord de l'article avec le dernier terme fut analogique. Mais c'est bien peu vraisemblable, et la présence de l'article féminin milite contre l'hypothèse de *cir* substantif et signifiant ciel [1].

Enfin nous voyons qu'à Herve *sir* prend la forme *seùr*, ce qui n'arrive pas à *cir* = ciel.

J'en conclus que l'explication par *ciel* est simplement d'étymologie populaire. C'est par cette influence de l'étymologie prétendue que *sirès*, légitime au féminin pluriel, a passé au masculin (*sirès fleurs*, *sirès botons*).

III. Dans tous les exemples, *sir* s'explique au mieux comme adjectif, avec le sens de « pur » pris dans sa signification quantitative de « entier, au complet, sans restriction », comme dans « pure bonté, pure nature, une pure sottise ». Ainsi compris, *on*

---

[1] Il faut écarter, pour la même raison syntaxique, tout rapprochement avec l'ancien français *serre* = série.

ou botôn est « un bouton d'un bout à l'autre » ; on ne distingue pas plusieurs boutons de fleurs sur l'arbre, il n'y en a qu'un seul, immense. *Ine sire nwaye* signifie « neige partout » : la campagne est pleine de neige. *Esse sir bocâ*, c'est être, quant à ses habits, un unique trou, avoir ses habits à claire-voie à cause du nombre des déchirures et des lambeaux qui pendent. L'étymologie populaire ne manque pas de voir le *ciel* au travers de ce *bocâ*, mais c'est bien à condition de ne pas analyser de trop près l'étrange expression « être ciel-trou ».

Dans cette hypothèse, les deux expressions relevées dans Gggg. s'expliquent aussi beaucoup mieux que par les conjectures de Gggg. et de Scheler. *Sir et si avant* signifie « purement et si avant » : il y aurait passage du sens adjectival au sens adverbial, comme dans *bel et bien*. *Cire weaze* signifiera « pure guède », et non « cire, guède », la cire n'ayant d'ailleurs rien à faire dans cette énumération de plantes tinctoriales.

IV. Quelle serait l'origine de notre adjectif ? Rien dans les langues romanes ne lui semble apparenté. Nous avons bien trouvé dans Godefroy un adjectif *seri*, au sens de « bien fourni, bien muni » (1), mais que faire d'un mot isolé, sans famille, aussi énigmatique que celui qui nous préoccupe ? Il ne peut servir à nous éclairer. Au reste, le fait que notre *sîr* ne se rencontre pas dans le Sud wallon et n'existe qu'à la frontière linguistique, fait supposer une étymologie germanique.

Or 1° l'allemand nous offre *zier*, *zierde*, le flamand *sier*, ornement. De là *zierpuppe*, mijaurée ? *zieraffe*, singe d'apparat, fat ; *sierplant* plante d'ornement. Ce sens paraît un peu grêle et trop particulier pour expliquer le terme wallon dans tous les exemples précités.

2° Il y a l'ancien adjectif allemand *sêr*, flamand *zeer*. Autrefois *sêr* signifiait douloureux, cuisant, *schmerzlich*. C'est ce mot qu'on s'est habitué à employer dans le sens quantitatif de *heftig*, et qui en allemand moderne n'a plus qu'un emploi adverbial sous la forme *sehr*. Mais le flamand *zeer*, qui est resté adjectif, a conservé toute l'étendue de sens du *sêr* ancien.

3° Il y a l'adjectif *schier*, que les dictionnaires allemands expliquent par klar, lauter, hell, rein, unvermischt, glatt, eben, qui était en gothique *skeirs* et qui est en anglais *sheer*.

(1) « [illegible] de hardement et de proece. — d'umilitei et de larguece » (*Gaillon de Lihin*, [illegible] éd. Reifenberg).

Dans la vieille langue, *es ist schier Gold* signifie : c'est pur or, rien que de l'or.

On voit que ce mot *schier* est celui qui cadre le mieux avec notre *sir* au point de vue du sens. Aussi avons nous reçu maintes observations [1] à ce sujet, parce que nous nous étions arrêtés à *sehr* dans la première rédaction de cet article. C'est que le passage de *sch* à *s* ne nous semblait pas bien établi. Outre cette difficulté phonétique, nous avions découvert dans Philippe Mouskès, *Chroniques*, vers 24625, édition Reiffenberg, un passage où nous croyions retrouver *sire* = sehr : « il desist k'il estoit lor sire, mais il le noioit *bien et sire* ». Dans le dialecte de Mouskès, que je ne puis pas appeler de l'ancien tournaisien, mais qui contient des expressions du Nord roman, il existe donc un *sire* adverbe qui sert à renforcer *bien* comme dans l'expression *bel et bien*. Nous l'avions assimilé à *sehr* en lui donnant le sens de fortement ; mais on peut encore l'assimiler à un autre *schier*, adverbe allemand qui signifie bald, sogleich, schnell, beinahe [2]. Comme l'expression citée peut signifier aussi logiquement « bien et vite » que « bien et fort », la solution doit rester indéterminée entre ces deux étymologies en attendant de nouveaux faits. Si maintenant nous considérons l'adjectif wallon *sir* comme dégagé de l'anc.-franç. *bien et sire*, son cas dépend uniquement d'une question de phonétique, à savoir ce que devient en wallon le *sch* initial allemand suivi d'une voyelle.

Tout wallonisant sait que *sk* germanique, qui devient plus tard *sch*, est traité en wallon comme *sc* latin issu de *exs-*, *exc-*, *esc-*, etc. : il devient *h* en Nord-wallon, *ch* en Sud-wallon, *h* mi-mouillé en Wallonie prussienne. Forcé de nous rabattre sur les exceptions, nous ne trouvons que le malmédien *sèrmouze*, recueilli par Grandgagnage II, 337 et 346, alors que le dialecte d'Aix-la-Chapelle dit *schermull*. Mais l'exemple est bien pauvre, car Verviers dit *chèrmoule* et l'Ouest *scàrmoye*. On ne peut faire état de la transformation inverse, visible dans choucroûte = sauerkraut, — où d'ailleurs le verviétois prononce *sour croute*, — ni des variantes *chatou : satou* (Gggg. II, 342), *sire :* bonne chère (Gggg. II, 364), *chopine : sopène*, *chignon : signon* où l'allemand n'est pas intéressé. On ne peut faire entrer ici en ligne de compte les cas où le *sch* allemand est suivi d'une consonne : *l*, *n*, *w*, *t*, car là les patois

---

(1) De MM. Paul Scharff, R. P. Grignard, Jean Haust.

(2) En néerl. *schier*, presque.

germaniques voisins de notre région ont déjà réduit *sch* à *s* : *söster* : *schwester*, *snelle* : *schnell*, *snuffen* : *schnuffen*, wall. *snouffer*. L'allemand prononce *schtudiren* en face du wallon *stùdi*, mais là c'est l'allemand qui a emprunté au roman. Bref, pour identifier le wallon *sir* à l'adjectif allemand *schier*, nous n'avons jusqu'ici qu'une étonnante concordance de signification.

Faisons cependant une dernière tentative. Peut-être le *sch* de ce mot était il déjà devenu *s* dans la zone germanique voisine du wallon. Nous n'avons recueilli aucune preuve directe pour le *schier* de *schier Gold*, mais la note de M. Scharff m'avertit que *schier* = schnell se dit *sir* à Echternach, et le petit dictionnaire d'Eupen (p. 183) me fournit de même *sir* non seulement comme représentant de *sehr*, mais aussi comme représentant de l'adverbe *schier*, si j'en crois les deux traductions : *sehr*, *schnell*. Voilà du moins un commencement de preuve.

w. solo.

Faut-il écrire *solo* ou *solot* (soleil)? La question d'orthographe, menue en soi, repose comme toujours sur une question d'étymologie qui mérite l'examen. Il s'agit donc de découvrir quel est le suffixe caché dans l'*o* final de *solo*.

D'ordinaire on y voit le suffixe diminutif *-ot*, et on est même parti de là récemment pour créer le verbe *soloter*. Cette opinion repose sur une observation bien simple : que la valeur de *-o* final correspond souvent à *-ot* du français. On n'a pas recherché si *-o* ne pouvait avoir une autre provenance, comme *dos*, *gros*, *ἐροῦμο*, *ἐμινο*. Un supplément d'examen paraît donc nécessaire.

Dans l'état actuel de nos patois, le nom du soleil est exprimé au moyen d'un diminutif. En effet le borain *salau*, le namurois *solia*, l'ardennais *solê* représentent solellum, le rouchi *solèy* et le français *soleil* représentent solreulum. On peut inférer de là que c'est bien un suffixe diminutif également qu'on trouve dans *sole*, forme usitée à Gueuzaine (Prusse wallonne), dans le gaumais *s'lo*, le liégeois et le cambrésien *solo*. Mais il reste toujours à examiner si ce suffixe est nécessairement identique au français *-ot*.

Consultons sur ce point les textes en ancien wallon et ancien borain. On trouve dans *Job*, 301, 10 la forme *soloilh* : « et ourons [illegible] oz de nostre pense as raiz del urai soloilh », dans le *Dialoge du pape Grégoire* soloilh et *soleilh* : 129, 21. « Et quant li hom deu [illegible] soloilleiz el mult chaut soloilh »; 103, 23 : « alsi com colhiz de[illegible] au rai del soleilh ». Dans les *Sermons de carème en dialecte*

wallon du XIIIe siècle, publiés par Emmanuel Pasquet, on trouve sololh au cas régime (p. 47), et dans la même page on rencontre deux fois comme cas sujet soles (lisez solès). L'auteur avertit en note pour le premier exemple que l'état de l'écriture permet de lire *solos*.

Soles ou solos, il n'importe d'ailleurs; ce ne sont là que les formes solelh et sololh augmentées de l'*s* du cas sujet, devant laquelle disparaît la consonne finale, ici *l* mouillée. On sait que *e* fermé tonique suivi de *yl*, *ly* aboutit à *-eil*, *-oil* suivant les régions. Le suffixe *-i*culum suffit donc à expliquer les formes précitées.

Le wallon moderne *solo*, *solè* peut provenir du cas sujet, ou de *soloy*, *solèy* ayant perdu la palatale. Le *y* final en effet disparaît en wallon dans les mots de suffixe -culum, -lium : *crama*, *trava*, *cina*, *piou*, *vèrou*, *èpino*, *doù*, *tchivroù*, *mifou* ; il en est de même de oculum (œil) dans certains cantons.

De là il résulte 1° que *solo*, *solè* ont leur ancêtre présentable, chose qui n'existe pas pour *solot*, *solèt* ; 2° que l'on est dispensé de supposer l'existence, dans un étroit espace, de nombreux diminutifs du latin solem.

w. winre.

Winre, *wère* est un mot de la région hervienne employé seulement dans deux expressions : 1° *mâle winre*, vaguement défini par un correspondant comme étant un temps « vif », un temps « malsain », synonyme de *mâle mane* (mauvais brouillard) ; 2° *braire mâle winre*, voir tout en noir, annoncer de mauvaises nouvelles. S'agit-il de bise ou de brouillard, de vent, d'un temps gris et lourd, on ne sait. Cependant, comme on ne parle jamais de *bonne winre* ni de *winre* de telle ou telle direction, il faut écarter l'idée de vent, bise, temps clair.

Cherchons d'autre part quelque indication dans l'aire d'emploi du mot. Il est usité ou connu, nous dit le Dr Randaxhe, à Saint-André, Mortier, Julémont, Warsage, Mortroux, Charneux, Aubel; inconnu à Clermont-sur-Berwinne et à Thimister. C'est donc un terme de la frontière linguistique et il est légitime de conjecturer que nous avons affaire ici à un de ces mots qui enjambent la limite des langues et qui sont bien reçus soit à cause de leur forme, ou de leur couleur pittoresque, ou de leur imprécision même, ou qui s'imposent à l'attention par le fréquent emploi qu'en fait le voisin flamand.

Une fois orienté vers ce côté, on trouve tout de suite *weer*, le temps, pour *weder* (allemand *wetter*). Alors on s'explique pourquoi le sens du mot n'est pas plus précis dans l'esprit du paysan aubelois. Il a pris un sens péjoratif par son contact avec l'adjectif *mâle*, mauvaise, et il est resté figé dans cette seule expression.

LE CHAT VOLANT DE VERVIERS.

Satire en dialecte verviétois de 1641 (1).

I. — Introduction.

J'entreprends de rééditer au point de vue linguistique la pasquille wallonne sur l'aventure du chat volant de Verviers.

Elle a été publiée jadis, mais uniquement comme curiosité historique, par M. Jules Matthieu, bibliothécaire de la Ville de Verviers, dans un journal verviétois, la *Feuille du Dimanche*, en 1880 (2). M. Armand Weber, dans le *Jour*, en 1894, a reproduit le texte de Matthieu en appendice d'un article intitulé *Un apothicaire verviétois au XVIIe siècle et le fameux chat volant* (3).

On a le texte manuscrit dont s'est servi J. Matthieu : il appartient à la Bibliothèque de Verviers. On peut donc contrôler le travail de l'éditeur. La version imprimée m'avait toujours semblé très infidèle : non seulement beaucoup de locutions n'étaient pas conformes au patois d'aujourd'hui, mais encore elles ne pouvaient pas avoir existé autrefois. Mis en présence de la vieille copie, qui est du XVIIIe siècle, je m'aperçus que Matthieu avait ajouté beaucoup de fautes à son original en voulant l'interpréter et en corriger les fantaisies graphiques.

C'était immanquable. Le regretté Jules Matthieu était liégeois et les particularités du dialecte de Verviers lui échappaient en grande partie. Bon historien, agréable conteur, il n'était pas assez linguiste pour distinguer où et surtout comment il devait corriger les graphies fantaisistes de l'original.

Ainsi, partout où le texte (**M**) présentait *set* (lisez *cès* au sens du

---

(1) A paru dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. XI. J'ai utilisé des notes critiques de M. Haust pour opérer quelques légères retouches au texte et surtout pour renforcer le commentaire.

(2) En tirage à part : *Le Chat volant de Verviers*, par J. M., Verviers, Nautet-Hans, 1880.

(3) Cet article existe en tirage à part, à 100 ex. num. et signés. Verviers, Nautet-Hans, 1894.

fr. [illegible]). Matthieu (m) a cru devoir corriger en *ci* ou *l' ci*, qui n'existe pas :

Vers 3, **M** : po set d'Vervi ; **m** : po ci d'Vervi.
Vers 21, **M** : tot set d'V. ; **m** : tot l' ci d'V.
Vers 66, **M** : conte tot set... ; **m** : contr' tos l' ci.
Vers 127, **M** : set du Stainbiet ; **m** : ci du S.

L'auteur ne savait pas que la forme *cès* est très légitime et encore usitée ailleurs, sinon à Verviers ; ni, d'autre part, que les expressions verviétoises modernes sont, pour le singulier *li ci*, forme réduite *l' ci*, pour le pluriel *lès cis*, qui ne peut pas se réduire en *l' cis*.

De même le manuscrit présente une fois *net* (lisez *nè* au sens du français *ni*). L'imprimé (vers 8) corrige en *ni*. C'était au contraire une indication de prononciation ancienne qui méritait d'être conservée.

Les pronoms *il* et *ils* sont en wallon verviétois *i* devant une consonne. Le manuscrit rend cet *i* par *it*. L'éditeur a corrigé cet *it* en *il* :

M 12 *eterreint it* (il est vrai ici que le *t* final a les apparences de *l*, mais tout semblable est le premier *t* de *eterreint*) ; **m.** *éterreint-il* pour *ètèrint-i*.

M 68 : *qui sereu* ; **m** : *il s'reut*, pour *i sèreùt*.
M 114 : *it grettet* ; **m** : *il grettet*, pour *i grètèt*.
M 120 : *it fait* ; **m** : *il fait*, pour *i fait*.

Mais il conserve au vers 11 *y prirint* pour *i prirint*.

Quand il corrige au vers 11 *d'evée* en *in' feie*, il ne s'aperçoit pas que *ine* pour *one* est liégeois. Quand il corrige au vers 26 *sis Luegnrée* en *liquell' lwegnrée*, il ne s'aperçoit pas que le texte était bon et que *liquéle* est liégeois.

Voici d'autres singularités : *fae* du vers 36 est interprété par *fawe* (hêtre) au lieu de *faye* (feuille) ; *loa* 59 devient *lowa* (loua) au lieu de *loya* (lia) ; *maue* 41 est traduit en *man'*, qui n'a pas de sens, au lieu de *may* ou *maye* (jamais) ; *maue* 70 est rendu cette fois par *maw* (moue) au lieu de *may* ; *roelée* 44 est travesti en *roclei*, qui n'a pas de sens, au lieu de *rôyelêye* (rayée).

C'est créer des graphies fransquillonnes contre le texte et contre la prononciation wallonne que d'écrire *intr'* pour *inte* (vers 10), *contr'* pour *conte* (66), *propres* pour *prôpès* (86).

On sait que le verviétois remplace volontiers *o* tonique des autres dialectes par *a*, devant *w*, *m*, *n*, *gn*, *l*, *r*. Matthieu corrige plus d'une fois indûment son manuscrit en rétablissant l'*o* liégeois : M 99 *cam*, **m** *com'* ; M 112 *val*, **m** *vol'* ; M 114 *cam*, **m** *comm'* ;

M 120 *cam*, m *com*. C'est l'*a* de *fae* 36 qui l'a empêché de songer à *foye* et qui lui a suggéré *fawe*. Ailleurs l'*a* est conservé : M 28 *cam*, m *cam* ; M 57 *donne*, m *donn'* ; M 78 *cal*, m *call'* : M 105 *caë*, m *cawes* ; M 106 *balawes*, m id. ; M. 68 *lembar*, m *Limbàr*.

Les variations de *a* et de *au* ont été conservées 24 fois sur 27 : voici les trois dissidences : **M** 67 *quaur*, m *qwarts* : **M** 70 *maue* (c'est-à-dire *mau-y-e*), m *maw* ; **M** 101 *quaur*, m *quarts*.

M 128 *rarin* devient dans m *ràri* et **M** 130 *n'arin* devient *n'auri*. Ici l'infidélité se double d'inconséquence, puisqu'il faudrait *ràri*, *n'àri* ou *rauri*, *n'auri*. Le verviétois moderne dit le plus souvent *ràrit*, *n'arit*, mais *rarit*, *n'arit* avec *a* bref s'entend aussi. Quant à la désinence, il ne fallait rien changer à *in*, qui était jadis la terminaison de la 3e personne du pluriel à l'imparfait et au conditionnel. Il n'y a pas une seule exception dans notre texte manuscrit.

M 103 et 104 porte *si'onhe*, *ionhe* (s'il eût, il eût) ; m corrige en *s'iohe*, *i'ohe*. Or le *on* noté ici est un *o* long fermé assombri jusqu'à la nasalisation : *i-ôhe*, *i-onhe*. Le phénomène est régulier en verviétois et il n'y avait pas lieu de modifier.

Une graphie singulière de m consiste à infliger les finales de l'imparfait français *aient* ou *ait* à la terminaison *-èt* de nos verbes :

M 4 *dufnet* est corrigé en *duvnaient*, pour *duv'nèt* (deviennent).

M 35 *meritet* est corrigé en *méritaient*, pour *mèritèt* (méritent).

M 37 *contet* est corrigé en *comptaient*, pour *comptèt* (comptent).

M 48 *prouvret* est corrigé en *prouvait*, pour *prouverè* (prouvera).

M 105 *hawet* est corrigé en *hawaient*, pour *hawèt* (= ils aboient).

M 106 *volet* est corrigé en *volaient*, pour *volèt* (volent).

M 125 *ratrapet* est corrigé en *ratrapait*, pr *ratrapèt* (rattrapent).

Enfin les trois passages suivants contiennent des corrections inadmissibles : M 7 *du skuvins ni d' ces porcureux*, m *ni du skuvins ni porcureux* ; M 23 *delluengne tyre*, m *des lwegne tire*, mais le sens de *tire* (race, engeance) s'oppose au pluriel et le texte aussi ; M 80 *si tassin* transformé en *fi Tassin*.

Nous ne citons pas les doublements de consonnes, les apostrophes inutiles ou mal placées, ces mille et une infidélités réunies en 130 vers sans rien améliorer au texte : tout cela s'explique par l'absence de principes orthographiques en 1880. L'original n'était certes pas un modèle d'orthographe, mais il avait au moins le mérite de la simplicité, de la naïveté. Il faut donc sur ce point conclure que la petite publication locale de Jules Matthieu, suffisante pour contenter les curieux d'histoire anecdotique, — et

était toute l'ambition de son auteur, — ne peut nullement servir aux études dialectales.

A ce point de vue, la satire est précieuse et mérite une nouvelle publication. L'aventure qu'elle blasonne est de 1641. A en juger par les détails circonstanciés qu'elle contient, elle ne doit pas avoir été composée longtemps après l'événement. Il suffit pour s'en convaincre de la comparer à une pièce française du XVIIIe siècle (1) sur le même sujet, reproduite par M. Weber dans l'article énoncé ci-dessus. L'invention filandreuse et sans précision, chargée de pathos et de mythologie, de la pièce française, œuvre de quelque savant du terroir, contraste avec la narration sèche et toute en faits locaux de l'auteur wallon. Cette pasquille wallonne est la plus ancienne œuvre verviétoise connue. Le texte original du XVIIe siècle nous manque, il est vrai, mais les graphies d'une copie subséquente, par leur inconséquence même, tantôt rajeunissant le langage, tantôt copiant le modèle servilement, nous permettent d'étudier des détails de la phonétique antérieure.

Au reste nous avons eu la chance de trouver une seconde copie, également du XVIIIe siècle. Un de nos collègues de la *Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, M. le juge Prosper Dechesne, dont la famille est originaire de Stembert, découvrit récemment dans des papiers anciens un texte wallon qu'il me communiqua. J'y reconnus le chant burlesque sur le chat volant avec maintes variantes. Je montrai la publication antérieure de J. Matthieu à M. Dechesne, qui me laissa son manuscrit pour confronter à loisir les deux textes. Grâce à l'heureuse trouvaille et à l'obligeance de M. Dechesne, il est donc possible de comparer les deux copies anciennes et de se faire une idée plus précise de l'original. C'est maintenant presque un devoir d'éditer ces 130 vers : les textes anciens en patois de Verviers sont trop rares pour en laisser échapper un seul, quelle qu'en soit d'ailleurs la valeur historique ou littéraire.

(1) [illegible] de la Ville de Verviers, histoire véritable arrivée en 1641 par Monsieur Willem Crac. — Imprimé à Amsterdam, chez Jacques Le France, à l'enseigne du Chat Botté, en 1730. | Suivi de la [illegible] du chat [illegible] ou Les cousins. Poème inédit. | Verviers, imp. de [illegible] Angenot fils [illegible] 1841. Pour la 1re édition, voyez WEBER, *Bibliog.* [illegible] p. 177. M. Albin Body m'écrit que le bibliophile L.-F. Dessirier de Theux, en possédait deux copies, l'une de sa main en vue d'une réimpression, l'autre plus ancienne, et que cette copie plus ancienne n'était pas si défectueuse que le texte de l'édition Angenot.

Peut-être découvrira-t-on d'autres versions. Au point de vue où nous nous plaçons, semblable découverte ne détruira pas nos constatations linguistiques, elle les précisera. La reconstitution littéraire doit choisir parmi les variantes, mais la linguistique peut se contenter de les collectionner. Or, dans le cas présent, il s'agit moins d'une œuvre littéraire à ressaisir dans son intégrité que d'un recueil de faits dialectaux.

Étudions maintenant nos deux copies manuscrites, que nous appellerons M et D, du nom de leurs possesseurs, en désignant par **m** l'imprimé dérivé de M.

M et D sont deux feuilles de même hauteur, papier officiel filigrané aux armes des princes-évêques. Aucun nom propre, aucune date. La feuille M, très fripée, a pour titre, au-dessus de l'œuvre même : *Le vol du chat de Vervier, chant Burlesque.* La feuille D n'a pas de titre, mais porte au revers, sur une des faces de la feuille pliée en quatre, les mots *paskée faite sur Vervier*, inscription à peine visible sur cette face extérieure très salie et chamarrée de chiffres.

L'écriture de la copie D a pu être identifiée à celle d'un manuscrit que possède également M. P. Dechesne. C'est le registre du marguillier Jean Quirin Bouxha, de Stembert, né à Stembert le 10 octobre 1753, mort au même lieu le 8 octobre 1828. Son manuscrit fut commencé en l'année 1781. De la même écriture est encore un « Règlement pour faire le Jeux franc principalement » pour le grand boursier dont on trouve tout ce qui est le plus » essensielle pour tous les jour de la dédicace et pour l'octave et » jour suivant écrit l'an 1774 ». L'auteur de la copie est donc J. Q. Bouxha, qui la fit aux environs de 1780.

Malgré cette date relativement récente, D est plus archaïque que M par l'orthographe et par les particularités de la phonétique. M s'attache moins à la lettre du modèle, il respecte mieux la grammaire et la prononciation de son temps. Examinons ces points de plus près.

M est copié sur un autre texte et non transcrit de souvenir ou *de auditu*. En effet, il contient des corrections qui ne s'expliquent pas autrement, corrections immédiates faites par le copiste rectifiant à mesure une erreur commise. Au vers 23 il substitue *y* à *i* dans *tire* ; au vers 33 il substitue *ryrans* à *rirans*. Or la logique ne demandait pas ces corrections, mais seulement une fidélité superstitieuse à un texte antérieur. Au vers 36, après avoir mis *des =sucri duven*, il barre *duven* et lui substitue au-dessus *son*

nfac (lisez *so'ne faye*), et la fin du vers suit la direction déviée de *son nfac*. Au même vers, le copiste avait d'abord écrit *paucgmin*, puis il corrige en inscrivant un *h* sur le g. Sans doute le *h* du modèle s'étendait plus en aval par son second jambage qu'en amont par la haste, et le lecteur avait pu le prendre d'abord pour un *g*.

De même D est copié sur un texte antérieur. Au vers 28, *moh...* est biffé pour y substituer *moxhet*, afin d'écrire *xh*, subite affectation de science orthographique qui prouve que la personne copie un texte. Au vers 46, *kumen* avait d'abord été transcrit par *qu*. Au vers 62, *ahimen* est précédé de *auhe* biffé : le copiste, tenté d'employer *auhèyemint*, la forme usitée de son temps, s'est repris, évidemment pour rester conforme à son original. Au vers 89, on voit que *pietrau* a été ajouté après coup, en caractères plus petits et plus droits, laissant un intervalle inusité entre lui et le mot suivant. Si l'auteur avait entendu le mot, qui est *Pierrot*, il n'aurait pas hésité pour l'écrire et surtout il ne lui aurait pas donné cette sotte graphie.

Quelle relation y a-t-il entre les deux copies ? A certains endroits, elles concordent, sauf des différences fantaisistes d'orthographe. A d'autres, elles apparaissent si discordantes pendant trois ou quatre vers qu'il est visible qu'elles procèdent, non d'une source commune, mais de traditions assez incertaines, en partie orales. Comme jadis dans les chants épiques des aèdes, ce que la mémoire n'avait retenu qu'infidèlement était refait plus ou moins d'après de vagues souvenirs.

Il serait insipide de reproduire ces deux textes avec leurs agglutinations et leurs fragmentations absurdes de mots, avec, tour à tour, leurs consonnes muettes antiétymologiques et leur nudité phonétique, qui ne connaît aucune grammaire. Le travail à faire consiste précisément à tirer un texte de ces deux copies, qui soit lisible, qui soit correct, qui résolve les énigmes au lieu de les laisser résoudre au lecteur. D'autre part, il ne faut point donner au linguiste un remaniement sans contrôle possible. Autant il serait fastidieux de fournir toutes les variantes graphiques lettre par lettre, autant il est nécessaire de noter les variantes ayant une importance au point de vue de la phonétique et du sens. Au risque de paraître trop long, nous nous sommes attaché à donner dans cet ordre d'idées plutôt trop que trop peu. Ainsi, lorsque nous adopterons un des deux textes, nous donnerons l'autre en note, souvent même la graphie exacte du texte adopté. Si nous

nous écartons de tous les deux, ce qui arrivera plus d'une fois, nous exposerons le cas en note. De la sorte, celui qui préférera une des leçons de la note pourra choisir en connaissance de cause. Ce système est le seul mode de publication qui ne soit pas assujetti à l'arbitraire de l'éditeur.

Si on examine la texture de cette pasquille, elle n'apparaîtra pas très satisfaisante.

Il y a d'abord une introduction comparant l'affaire du chat volant reprochée aux Verviétois à celle de la taupe enterrée vivante reprochée aux Stembertains. La palme de la sottise revient aux Verviétois. Ni Stembert ni Dinant n'ont imaginé rien de semblable (vers 1-34). Le fait mérite d'être transmis par le parchemin à la postérité (35-36). En effet il ne s'agit pas ici d'un acte isolé, individuel et sans portée : les Verviétois se croient très intelligents, ils ont des magistrats savants, ils ont tous participé à l'affaire. C'est bien une bande de fous que je vais vous exhiber (37-40).

L'initiative revient à Louvegnez le bourgmestre. Éloge ironique. Il avait depuis longtemps médité et discuté cette merveille : faire voler un chat. Il avait consulté ses grimoires pour conclure qu'on peut y arriver en lui attachant deux vessies (41-53). La théorie trouvée, il s'agissait de passer à la pratique. On eut recours aux lumières du second de la cité, Malempré, le notaire. Malempré demande de la ficelle, lie les deux vessies à l'arrière-train (53-56).

Où se passe la scène et quand ? Cela n'est pas dit jusqu'ici. On ne nous indique bien que la part prise par trois ou quatre personnages. Après Malempré l'auteur cite un Jean Michaël ou Michel (65), qui parla comme un vieil Aristote, offrant de parier contre tous ceux qui étaient sur le marché (la scène a donc lieu sur le marché) qu'avant trois quarts d'heure le chat serait à Limbourg ou au-delà (65-70). Puis il cite Colin le décimateur qui se croit bien malin à parier que le chat volerait tout au plus jusqu'à Hombiet. Puis il cite Mangam : mais, désillusion ! il cite celui-ci pour dire qu'il a livré ou vendu le chat. C'est un peu tard !

Arrivé à ce point, on s'aperçoit donc que l'auteur n'a pas suivi l'ordre chronologique des faits. Mais il n'a pas suivi davantage l'ordre logique dans lequel il aurait dû présenter les types qui ont contribué à l'événement. Faut-il supposer que la pièce primitive valait mieux, qu'il y a du désordre dans l'œuvre, que ce désordre, existant dans les deux textes, remonte à une copie ancienne d'où procèdent ces deux textes ?

Peut-être aussi ce qui précédait n'était-il dit que pour acter la théorie du vol et la proposition, non pour raconter des faits passés ? On le croirait, à consulter certains verbes qui sont au futur dans M : 45 *no va mostré*, 46 *poiret*, 48 *it prouvret*, 58 *qu'on vierret... saret*. Mais pourtant le vers suivant, dans les deux versions, énonce l'action effective : *on ly lo (y) a* (59). Donc ces futurs ne sont pas un remède au mal que nous constatons; ils ne sont qu'une difficulté de plus, à laquelle il faut trouver une bonne solution.

Prenons conseil de la suite. Pour mettre fin à cette affaire, dit la satire, il fallait de la « colle de notaire ». On n'explique pas à quoi doit servir cette colle de notaire, et il semble que ce soit une simple façon de faire intervenir le notaire en le ridiculisant. Mais comment prendre la chose dans le sens d'intervention notariale, puisqu'on va chercher cet ingrédient chez l'apothicaire et que, n'en trouvant pas, on se contente de saindoux, dont on enduit la tête, les ailes (?) et les reins de la pauvre bête ? (77-86).

On signale encore la présence de deux personnages qui se disent représentants des XII hommes. Mais l'auteur ici, soit amitié, soit crainte de représailles, ne croit pas qu'ils ont été des dupes (87-91, ce trait manque dans M). Il affecte aussi d'innocenter Stassin, l'apothicaire de tantôt (92-94). Colin non plus n'a fait que donner des conseils. Mais la façon d'excuser tous ces gens est assez équivoque : l'auteur les soutient comme la corde soutient le pendu (95-106).

On attend, pour aider au vol, que le vent s'élève. Malempré porte le chat, qui, de frayeur, inonde son porteur de diarrhée. Arrivée au clocher : il lance le chat par l'étroite lucarne. Chute de l'animal, qui se réfugie aux environs. L'auteur ajoute un dernier trait de satire sous forme de prédiction : gare si on le rattrape ! Les sots incorrigibles ne concluront pas à l'impossibilité du vol : ils remplaceront les deux vessies par deux coqs, c'est-à-dire par deux volatiles incapables de voler. La morale ou réflexion finale nous ramène à la comparaison du début; je savais bien que Stombert aurait sa revanche !

Il résulte de cette analyse préalable ou expectante que, si l'auteur a plus ou moins raconté le début et la fin de l'action, il en a laissé toute la partie centrale. Il ne montre ni la foule, ni le marché, ni l'église. L'intervalle entre les préliminaires et le dénouement est rempli par un défilé de grotesques. Ne serait-ce point là ce qui fait le plan et l'unité de notre pasquille au dévelop-

pement peu académique ? Voyons si cette hypothèse résout toutes les difficultés.

D'abord, s'il ne présente qu'une collection de types, l'auteur est par là-même dispensé de la rigueur chronologique. Le passage relatif à Mangam le boucher fournissant le chat ne paraîtra plus trop tardif en ce sens. Mangam est un comparse : il fallait bien donner les premières places aux grands premiers rôles. Nous résisterons donc à notre désir de caser le couplet sur Mangam (72-76) après le vers 54, entre l'appel fait aux lumières de Malempré et l'arrivée de ce personnage. Non pas que l'ordre de la composi- n'en dût être amélioré ; mais, dans ce défilé de fantoches, l'action devient vraiment accessoire. Elle était accessoire aussi pour les contemporains de l'événement, qui tous la connaissaient en détail.

Même on peut dire que ce que nous avons appelé début et fin de l'action n'est encore qu'une apparence. Il ne semble y avoir un commencement de récit que parce que les *premiers* rôles interviennent au *début* de l'action. De même il n'y a de dénouement raconté que parce qu'il fallait bien acter les *résultats* de tous ces efforts combinés. C'est moins un récit que l'orchestration finale, le ridicule de tous après le ridicule de chacun.

Cette interprétation résout encore deux autres difficultés, celle des verbes qui sont au futur et la singularité des transitions, qui paraissent au premier abord si déplaisantes et si pauvres. C'est à la lettre qu'il faut prendre le vers 42 : *vos alez vèy one banne du fous*. L'auteur se fait impresario, il annonce une suite de silhouettes comiques et rien de plus : « Vous *allez* voir (42)...; — Lovegné *va* nous montrer (45)...; — il prouv*era* (48)...; — *je crois* qu'ils prend*ront* du saindoux (84)...; — holà ! tout doux ! *écoutez* bien tous ! *voici* la drôlerie de ces gredins (107-108) ; — le chat *va* voler ! *voici* le conseil qu'on *va* leur donner (109-110); — *regardez* bien comme il pirouette ! (120) ; — s'ils le rattrapent, ils le fe*ront* voler accosté de deux coqs ! (125-126) ». — C'est le procédé tout subjectif et tout lyrique de l'homme qui croit encore assister aux événements, qui les montre, qui les prédit, qui touche les fantoches de sa baguette. Les verbes qui sont au passé, temps du récit, et qui ont pu donner le change, sont en réalité subordonnés aux autres et font ménage comme ils peuvent avec eux. Je les accuse d'avoir jeté une grande indécision dans l'esprit des gens qui ont successivement appris ou copié le texte. A cause de cette apparence de récit, plusieurs des traits que nous venons de rassembler ont disparu. On ne retrouve pas dans D l'annonce

monie de l'exhibition : « Vous *allez* voir une bande de fous » (42), ni « Louvegnez *va* nous montrer » (45)... ni le mouvement de M 108-109 « *holà ! écoutez !... voici !...* », ni celui de M 109-110 : « il *va* voler ! *voici...* » ni celui enfin de M 120 : « *regardez* bien... ». Ainsi l'origine des principales différences entre les deux textes provient de cette difficulté d'interprétation. La difficulté est réelle, nous l'avons éprouvée aussi : qu'on nous pardonne donc la longueur de cette analyse et de cette discussion, sans lesquelles il n'y avait pas de reconstitution du texte possible.

L'auteur est naturellement inconnu. Il devait être Stembertain. C'est prouvé 1° par le soin qu'il prend d'opposer l'action des Verviétois à celle des Stembertains, pour en tirer une justification et une revanche en faveur de Stembert ; 2° par le vers 9 : *Nos peres qui d'morint à Stimbiè.* Peut-être était-il le receveur ou décimateur de Stembert en 1641 ; car, au vers 96 M, il appelle *Colin d'dèmieù*, décimateur de Verviers, son confrère. Le fait qu'une copie a été retrouvée dans les papiers d'une famille de Stembert est aussi une indication. Nous ne pouvons cependant aller au-delà : Stembert faisant alors partie de la commune de Verviers n'avait pas d'archives, et nous n'avons rien trouvé non plus sur ce point dans le consciencieux travail de M. A. Fassin [1].

Passons aux constatations phonétiques. L'ensemble des deux copies M et D, grâce aux variantes nombreuses, nous assure un total de 256 vers à étudier. On y voit que tous les traits linguistiques distinguant le dialecte verviétois actuel du liégeois existaient déjà nettement marqués. Entre le langage d'aujourd'hui et celui du XVIIIe siècle, il n'y a vraiment que de minuscules différences. Pour remonter au-delà, précieuses sont les contradictions entre les graphies. Au lieu de s'imposer une loi uniforme, le copiste sollicité à son insu par deux forces opposées, tantôt modernise ses graphies, tantôt suit la tradition de son modèle. Il lui arrive aussi de laisser dans son texte des indications sur l'état antérieur du dialecte, sur le verviétois du XVIIe siècle.

1. On sait que l'*a* long du wallon ardennais est devenu *å* en liégeois, *ò* en verviétois. Les écrivains verviétois représentent ce son par *au* presque toujours. Dans notre texte, sur 27 cas, M écrit 25 fois *au*, 2 fois *a* : *parli* 6 et *malheur* 83, ce dernier dans une

[1] A. Fassin, *Recherches historiques sur les communes de Stembert et de Heusy-Verviers*. Huy, 1899.

expression plutôt française : *par malheur* ; D au contraire présente 14 fois *a* et 13 fois *au*. Il n'y a point de système dans ce depart opéré par D ; il se contredit inconsciemment, écrivant *a vy tems* 6 et *au deu costé* 122, *autou* 118, *parly* 6 et *paurlez* 105, *ahimen* 62 et *auheemen* 110. Le modèle copié par D avait-il *a* partout ? C'est peu probable, et, quand cela serait, le fait resterait sans importance. La graphie *a* s'est imposée si longtemps par la force de la tradition, en dépit du changement qui s'était produit dans la voyelle, qu'on ne pourrait en cela conclure de la graphie au son. Mais, quant au son, les Verviétois du XVIIe siècle prononçaient comme ceux d'aujourd'hui. Les mots du langage ordinaire ne le prouvent guère, parce qu'ils apparaissent francisés dans les actes, mais les noms propres conservent parfois dans l'écriture la trace de la prononciation originale. Ainsi, pour choisir un exemple du même temps que notre épisode, dans une pièce verviétoise de 1654 (1), le même nom revient deux fois, d'abord sous la forme Pasquay Thiry, puis sous la forme Thiry Pauquay. La première est étymologique, la seconde est celle de la prononciation courante. Au reste ce trait doit remonter beaucoup plus haut, si l'on peut ici juger par analogie, puisqu'on trouve déja de nombreux exemples de *au* au XIVe siècle dans Hemricourt (2). — Notons l'exception de *gvo* D 117 (*dj'vò*) et celle de *ote* M 34 (fr. autre).

2. Le traitement actuel de *a* entravé dans des conditions spécifiées (3) ne se décèle que dans deux mots : *sege* 35 D et 35 M (fr. sage) et *essé* 57 M, qui correspond a *assez* 59 D. Les pièces ne contiennent aucun mot du suffixe *-aticum : èdje*. On trouve *woigy* M 65 qu'il faut peut-être prononcer *wèdji* conformément aux autres graphies en *oi*, mais D 67 a en regard *wogy* qui est équivoque, l'*i* ayant peut-être été omis ; et d'ailleurs le verviétois actuel dit encore *wadji*, tandis que Polleur prononce *wèdji*. Des deux seuls exemples sûrs on peut conclure que Verviers connaissait déjà cet *è* correspondant à un *a* liégeois, mais non qu'il avait déjà étendu ce traitement à un grand nombre de mots. — Nous n'avons pas

(1) J. Lejear, *Fortifications de Verviers*, dans *Bull. de la Soc. verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. II, p. 128 et 129.

(2) Georges Doutrepont, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque*. MÉM. COURONNÉS ET AUTRES MÉM. p. p. l'Acad. roy. de Belgique, t. XLVI (1891), n°s 6, 8, 20, 78.

(3) Georges Doutrepont et Jean Haust, *Les parlers du Nord et du Sud-Est de la Province de Liège*, dans MÉLANGES WILMOTTE, p. 14.

cite *tchet* (cattum), qui rentre dans la même règle, parce que cette forme est d'un usage beaucoup plus général.

3. On connait l'amour du verviétois pour le son *a*, qu'il substitue souvent à l'*o* tonique ardennais et liégeois. Il substitue de même *a* long à *ä* liégeois, *ô* de Stavelot, dans les mots de suffixe *-ura* et d'autres analogues. Chacun de nos textes contient quinze exemples de cette nature, en y comprenant *cawe* qui est une forme d'un usage plus étendu, et *Limbar* (Limbourg). Sur ces quinze exemples, M n'a que trois fois *o* et D deux fois; et encore on peut croire que c'est par inadvertance, la graphie française en *mm*, *nn* étant substituée à la wallonne : *comme* D 28, D 66, M 64, *donne* M 57. Une seule fois *com*, M 97, contre cinq ou six *cam* dans chaque pièce, donne à penser que la langue hésitait entre *come* et *came*, mais elle le fait encore aujourd'hui. Les autres mots sont *cawe* D 28, 107, écrit *cae* M 28 et *caë* M 105, par impuissance à noter le *w* ou pour imiter une vieille graphie; *balawe* D 108 et M 106; *lenbar* D 70; *lembar* M 68; *dane* D 59, *donne* M 57; *cal* (colle) D 80 et M 78, deux mots particuliers à M : *fae* 36 = *faye* (feuille), et *val* 112 (vole), qui dans l'usage actuel est plutôt *vole* que *vale*. On peut donc dire que le changement verviétois de *o* en *a* était accompli à l'époque de la composition même de la satire; sans quoi nos deux copistes n'auraient pas atteint cette quasi-uniformité dans l'emploi de *a*, et surtout pour des formes d'origine si diverse.

4. On peut en dire autant de cet *u* atone qui remplace à Verviers l'*i* liégeois dans les monosyllabes proclitiques, dans les préfixes, dans les mots commençant par deux consonnes. Ici les exemples foisonnent des *ĩju*, *du*, *quu*, *su*, *lu* (je, de, que, si et son, le). Plus marquants sont *kumen* D 46, *cumin* D 55, *cumen* M 46; *juhan* D 65 (Jean); *sucrit* M 36; *sufaite* M 32, D 32; *luwengne* D 23, *luengne* M 23 (anc.-fr. lorgne adj.); *scuvin* ou *skuvin* (échevin). Sur environ 80 exemples, on trouve *i* quatre fois : *di* D 31 et trois fois *si tassin* D 82, 94, M 80, lequel est pour *Sitassin* = *Stassin*, nom dérivé de Stasse = Eustache.

5. Un cinquième caractère de la région verviétoise est la dénasalisation partielle ou totale des voyelles *an*, *in*, *on*. Elle se marque assez mal dans l'écriture. Actuellement encore nos auteurs écrivent souvent des nasales qu'ils ne prononcent pas. Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer dans des écrits d'il y a deux siècles une exactitude qu'on n'observe pas aujourd'hui. Néanmoins les traces de dénasalisation que nous fournissent nos deux textes prouvent à suffisance que le phénomène est ancien. Nous

ne ferons pas état de *meme* M 30, 31, D 30, 31, qui peut être influencé par le français, mais de *cam omohet* M 28 (= *comme* on *moxhet* D 28), de ô *foèant* M 11 (= on *foèan* D 11), de la graphie ridicule et pourtant significative *rassol* = *etsole* M 39 (lisez *rassôlé èssôle*, rassemblés ensemble), de *èssole* D 39, de *trole* M et D 40 (tremble), toutes formes qui nous montrent *ô* pour *on*; enfin de *vaidou* D 75, qui est *vendou* dans M 73 (vendu), et de *saita* D 112, qui est *senta* dans M 114 (sentit), formes qui nous montrent *ai*, c'est-à-dire *è*, pour *en* voyelle nasale de *ê*.

6. Le phénomène contraire qui fait dire au verviétois actuel *manhon* pour *mahon* (maison) se rencontre aussi : D 34 donne *onte* pour *ôte* (autre) qui est *ote* dans M 34, et M à son tour nous offre *si onhe* 103 et *ionhe* 104, qui demeure *yonhe* dans D 105, 106 (s'il eût, il eût). Ces formes nous présentent l'*o* fermé long assombri jusqu'à la nasalisation parce qu'il a été prononcé trop fermé. On pourrait y ajouter *luwengne* M 23, *luengne* D 23 (prononcez *lwegn*) si ces graphies n'étaient en contradiction avec *luegnrée* M 26, *luwogrée* D 26.

7. Le traitement ancien du suffixe *-ata* s'observe dans un seul exemple : *roelée* 44 M, en désaccord d'ailleurs avec D 44 qui écrit *roelaie* (= *rôyelèye*, rayée), *ai* de *roelaie* indiquant un *ê* ouvert. On trouve plus d'exemples pour la finale correspondant au français *-ie*, qui est aujourd'hui en liégeois *-èye* avec *è* bref, et qui en verviétois tend à se confondre avec *-èye* de *-ata*. Ces finales sont toutes en *-ée* dans nos textes : *sotrée* M et D 25; *luegnrée* M 26 = *luwogrée* D 26; *filosophée* M 47, D 49; *vessée* ou *vessées* M 48, 95, 123, D 50, 61, 119; *drotrée* M 108; *rouvée* M 95, D 97 (j'oublie); ajoutons-y, par analogie, *vee* M 42 (voir) aujourd'hui *vèy*, *fée* M 1 (fois) aujourd'hui *fèye*, l'énigmatique *d'evée* M 11 = *de vée* D 11. Un seul mot se montre avec un accent grave, *crée* M 121, mais nous n'oserions rien induire du plus ou moins d'obliquité d'un accent!

La prononciation verviétoise se rapprochait-elle alors de celle qui existe encore à l'est et au sud de Verviers, où l'on prononce *-ée* et même *-é*? Ou bien était-ce Stembert, patrie probable de l'auteur de la satire, qui présentait des traits du Sud-Est, comme Dison aujourd'hui, aux portes de Verviers, a les traits du pays de Herve? Ces deux raisons peuvent coexister. Nous sommes persuadé, sans pouvoir encore en fournir la preuve palpable, que le dialecte de Verviers tend, depuis soixante ans, à se rapprocher du liégeois. D'autre part il est resté dans une de ces pièces une forme,

une seule, qui est nettement du Sud-Est : c'est *ahimen* D 62 (nettement). En regard de *auheemen* D 110, *auheimens* M 60 et *auheimen* M 112, cet *ahimen*, précédé d'un premier essai raturé *auhe*, indique un retour à la graphie de l'original. Or, comme *auhéyemint* ne peut être issu de *ahimint*, bien entendu en ce qui concerne *i* = *éye*, il faut admettre que Verviers et Stembert, ou Stembert seul, avaient en 1641 cette forme *àhimint*, et le féminin *ahi*, et les autres formes de féminin corrélatives de celles-ci, qui sont aujourd'hui reléguées au sud-est de Verviers.

8. La valeur de *oi* est fournie par la rime de *saquoi* avec *efiet* D ; et *Stenbiet* D 31.

Dans le domaine de la morphologie, il y a peu de différences à signaler.

1. Plus d'imparfaits ont l'ancienne forme en *-eu*. A côté de *jureve* M 69, *poirtéve* M 113, *dhéve* M 102, *féve* D 15, *esteut*, *aveut*, *saveut* (passim), conformes à l'usage actuel, on trouve *poleu* D 17, *faleu* M 53, 78, qui sont remplacés par *poléve*, *faléve*. C'est un signe d'évolution analogique toute normale.

2. Aux trois personnes du pluriel des temps du passé (imparfait et prétérit de l'indicatif, conditionnel, imparfait du subjonctif), on trouve aujourd'hui uniformément *i*; la forme de nos deux documents est toujours la nasale *in*, sauf qu'il n'y a pas d'exemples pour la deuxième personne. S'il y en avait, je ne doute pas qu'ils ne fussent en *i(z)*. Voici les témoins recueillis de l'ancien usage, qui s'est modifié à Liège à peu près vers le même temps qu'à Verviers et qui existe encore intact dans tout le Sud et l'Est wallon. Imparfait : *d' morin* D 9, M 9, *estin* D 10, 66, 89, M 10, 66, *avin* M 38, D 38, *fin* (faisaient) D 89. — prétérit : *not leterreins* (= *nos l'ètèrins*) M 19, *no le terin* D 19, *pririn ti* D 11, *y prirint* M 11, *su le terin ti* (*su l' ètèrint -i*) D 12, *su Lettereint-il* M 12, — conditionnel : *rarin* (rauraient), M 128, D 124; *narin* (n'auraient) M 130, D 126.

3. Rien de particulier dans le reste de la conjugaison, sauf que la diphtongaison de *vierret* (verra) M 58, *vieret* D 60 a disparu à Verviers en faveur de *veurè*.

4. Le pronom démonstratif *ceux* est aujourd'hui en wallon verviétois *lès ci(s)*, plus rarement *ci(s)*. La forme de nos textes est toujours *ci(s)*, diversement écrit : *set d' Vervi et set dinant* M 3, D 3; *tot set d' L.* M 21, D 21; *se di St.* D 31; *conte tot set* M 66; *conte tot ce* D 66; *set du Stainbiet* M 127; *sest du St.* D 123. *Cès* existe dans le Sud-Est; à Verviers même, il est encore la seule forme usitée dans les composés *cès-ci*, *cès-la*, *cès-vo-ci*, *cès-vo-la*.

5. Le pronom *ce* est toujours *su* avec *u*, sauf une fois *sou* D 60. Aujourd'hui *çou* a détrôné *çu* presque complètement.

6. Le pronom *leur* (datif) est *lès* et non *lèzi* : *les vad' né* M 110; *les r'prochy* M 130, *le rprochi* D 126; *qu'il za vaidou l' chet* D 75, *qu'il za vendou* M 73 (= *qui l's a.*); *qu'il za d' né* M 74, *ou bin il za dné* D 76.

7. Les pronoms *il*, *ils* devant un verbe commençant par une voyelle, se réduisent à un *i* qui ne forme même plus syllabe, mais se change en semi-consonne *y*. Les exemples sont trop nombreux pour avoir besoin d'être cités. Le compte des syllabes prouve que ce *y* existait déjà du temps de l'auteur.

8. L'adverbe *ni* a une fois la forme *ni* M 7, D 7, et une fois la forme *nè*, écrite *net* M 10, D 10. Cette dernière est la prononciation ancienne, aujourd'hui disparue. Remarquez que *ni* et *nè* ont pu coexister, comme aujourd'hui *du* et *dè* (*qu'a-t-i dè fé?*, *qu'i n'èst né dè dire*).

9. Signalons pour finir la forme *diskia* (jusqu'à) D 115, qui est *jusqu'à* dans M 117. Le dictionnaire de Lobet ne donne que *duska* et celui de Remacle *diska*.

Il va presque sans dire que l'idée de soustraire un corps pesant à l'action de la pesanteur à l'aide d'un gaz plus léger que l'air n'était pas une idée si ridicule en soi. L'expérience ne réussit pas, parce que les conditions nécessaires pour en assurer la réussite étaient inconnues. Aussi les rieurs eurent beau jeu. En dépit des railleries, cependant, il ne faut point pousser le scepticisme ou le désir de justifier les Verviétois jusqu'à nier la réalité du fait. Notre satire croque trop bien sur le vif les gestes, les attitudes et les paroles des personnes qui participèrent à cette expérience pour laisser aucun doute à cet égard. On a d'ailleurs retrouvé dans les archives de l'époque les traces des personnages cités. M. Henri Angenot dans *Wallonia* XVII, p. 302, les a identifiés d'après le manuscrit De Sonkeux et d'après Renier, *Histoire de l'Administration communale de Verviers*. M. le Dr Lejear, qui connaît à fond le dépôt d'archives de Verviers, m'a fourni d'après ses notes les noms et dates qui suivent :

Lovegné, qui avait déjà été bourgmestre en 1630, prête serment comme bourgmestre le 25 novembre 1641. Il est mort le 15 juin 1649. La date du 24 novembre prouve qu'il est impossible que l'événement ait eu lieu à l'époque de la dédicace, comme l'affirme

Matthieu (p. 5), ou à la Pentecôte, comme le dit la pièce française citée :

Notre fête sera de demain en huit jours (vers 75).

Il fallait se hâter à cause de la fête (v. 247).

Quoi ? n'est-ce pas le jour de votre dédicace ? (v. 484).

Il ne sera pas dit qu'un jour de Pentecôte... (v. 619).

Tout le monde venu à notre dédicace... (v. 663).

C'est donc après le 25 novembre que l'affaire se passe.

Jehan Michel, cité seulement dans la pièce par ses prénoms, selon l'ancien usage, s'appelait Jean-Michel Hanlet. Il apparaît comme commissaire à la date du 17 octobre 1637 et comme bourgmestre au 9 novembre 1637. Il est mort le 14 avril 1666.

De Soukeux cite Jean de Malempré, notaire à Verviers ; Jacob Mangam, échevin.

Colin le *démieu*, appelé aussi Collinet dans la pièce française (vers 67, 668), y est cité comme originaire de Stembert, ou, plus exactement, de Heusy, qui dépendait alors de Stembert (v. 37). Il est donné dans cette même pièce française comme l'inspirateur de l'expérience : mais n'est-ce pas un écho amplifié de la pièce wallonne ?

Detrooz dit que l'apothicaire chargé d'alléger le pauvre chat par des clystères se nommait Saroléa.

M. Weber a démontré l'existence d'un pharmacien Saroléa à Verviers. Comme celui-ci s'est marié seulement en 1667 [1], il n'est pas impossible, mais il est peu probable qu'en 1641 il exerçât déjà les fonctions de pharmacien. M. Weber en conclut qu'il faut reculer la date de l'événement. Mais la date de 1641 est trop bien établie par les notes historiques qui précèdent pour autoriser cette solution. S'il y a incompatibilité entre la date de 1641 et le nom de Saroléa, il faut plutôt renoncer au nom, lequel n'a d'autre garant que l'affirmation de Detrooz. Dans notre pièce wallonne, l'apothicaire est appelé *Sitassin*, *Stassin*, nom qui peut se déformer en *Tassin*. Saroléa portait le prénom de *Toussaint*, écrit *Tossin* dans le compte que cite M. Weber. Est-ce cette quasi-identité de prénom qui a créé sur le tard cette identification de Stassin à Saroléa ? C'est possible. Ce point n'a d'ailleurs d'importance que relativement à la date de 1641, que le nom même de Saroléa faisait contester. Ce nom devenant plus difficile à admettre qu'à rejeter, nous sommes dégagé vis-à-vis de lui et nous

[1] Brochure citée de M. Weber, p. 7.

plaçons l'événement à la date où Lovegné était bourgmestre et où Jehan Michel avait exercé des fonctions publiques.

II. — Texte.

LE VOL DU CHAT DE VERVIER

Chant Burlesque

Dju creû quu l'diâle èst foû d'èfiè,
Qu'i-aprint tofèr dès noûs saqwès
A cès d'Vèrvi èt cès d'Dinant. —
On d'vint tos lès djoûs pu mètchant ! —
5 Â vi timps ç'n'esteût nin ainsi :

1-4. Il est nécessaire de mettre en regard les deux débuts et de les discuter :

D.	M.
ju creu qul-dial et fou d'efiet	sis fée la L'dial est fou d'ainfair
qui apren tot le jou de novai saquoi	On L'va vey, va scou qui flair.
a set dvervy et set dinant	Po set-d'Vervi, po set dinant
On dvin tot le jou pu mechan	Qui dufnet todi pu mechant ;

Dans M le second vers est composé de deux chevilles, puis le troisieme suit cahin-caha sans signification précise. Absente aussi l'idée ironique de faire passer la grosse sottise des Verviétois pour une inspiration malicieuse du démon. Je crois donc que le texte de M a été refait sur ce theme : *le diable est hors de l'enfer*, le seul qu'une mémoire peu fidèle eût retenu, et que D est plus proche de l'original. La forme *efiêt* comparée à *ainfair* milite dans le même sens. Abstraction faite des graphies, qui sont mauvaises, *èfiè* ou *infiè* (i n f e r n u m) avec sa diphtongaison *iè* comme *Stimbiè*, *Hombiè*, *Houbiè*, *Lambiè*, *boubiè*, est la forme ancienne et populaire, détrônée aujourd'hui par la forme d'origine religieuse *infèr*. C'est donc *infèr* qui a été substitué à *infiè*, *èfiè*, et, par conséquent, la rime *flair* a été fabriquée à cause de *infèr*. Donc la leçon de D vaut mieux. — Mais le vers 2 est trop long dans D. Comment le rétablir par conjecture ? C'est *tos lès djoûs*, encore employé au vers 4, qui a dû se glisser là par erreur de souvenir. Il faut lui substituer *todi* ou plutôt *tofèr* qui est si verviétois. Enfin, comme le vers est encore trop long et qu'on ne peut dire *d'novès* pour *dès novès*, je conjecture *dès noûs*. — M. Haust propose, en supprimant *saquoi* : *qu'i-aprint tos les djoûs dè novè*.

3. *cès* (ceux) n'existe plus à Verviers, sauf en composition (*cès-ci, cès-vo-ci*). C'est pourquoi J. Matthieu l'a remplacé. Aujourd'hui on dit *lès cis*, avec l'article. Matthieu a cru qu'il pouvait contracter en *l'cis*, ce qui est impossible. La concordance des deux mss. prouve que *cès* est la forme usitée au XVIIIe siècle. — Le rapprochement établi entre les Verviétois et les *copères* de Dinant est également d'une bonne ironie.

4. Je choisis la leçon *on d'vint*, qui imite comiquement la poésie sentencieuse au moment où la morale n'est pas en situation. Il faut prendre méchant dans le sens de *malicieux*, *diabolique*.

5. M *au vy-temps on nesteu-n'ainsi*. D *a vij tems on n'esteu nin ainsi*. — *a* est une vieille graphie traditionnelle, mais la présence d'un seul *au* prouve contre tous les *a* l'existence de la prononciation *a* . nous inscrivons donc partout *â*. Cf. *Introd.*, *Phonétique*. — *n'ainsi* offre une contraction de deux

On n'saveùt çu qu'c'èsteùt d'pârli,
Ne du seuvin, nê d'porcureù,
Ne d'tos ces diâles volants d'magneùs.
Nos peres, qui d'morint a Stimbié,
Qui estint seuvins inte cès boubiès,
De vrey prirint i ô foyan,

[illegible] bien fervent. Il faudrait, pour rétablir la mesure, *ç'n'èsteùt nin ainsi*. On pourrait croire que c'est *cu* mal lu qui a créé *on* et par suite *n'ainsi*. *On* se substituant d'autant plus facilement que la phrase suivante corrélative a pour sujet *on*. Si on objecte que l'auteur aurait écrit *snesteu*, je montrerai qu'au vers suivant il écrit bien *cu* et non *su* pour *çu*.

6. M *on' usaveu*. D *on saveu*. — M *parli*. D *parly*. — *çu* (ce) : les deux textes donnent toujours *cu*, à lire *çu*, et jamais *çou*, qui est la forme ordinaire actuelle.

7-8. M.	D.
du skuvins ni d'ces porcureux	du skuvin ny d'porkureu
net d'tot ces dial volans d'magneux	net tot se dial volant d'magneu

7. il manque une syllabe dans D, mais il n'est pas probable que ce soit le *ces* de M; la symétrie de l'énumération et d'ailleurs la mesure demandent plutôt *ni du seuvin* — *ni d'porcureù*. Mais *nê*, qui se trouve sous la forme *net* au vers suivant dans les deux manuscrits, doit être la prononciation de l'original. Comme il serait étonnant que l'original eût *ni* et *nê* dans la même énumération, nous rétablissons *nê* dans les deux vers.

8. *diâle-volant*, tarare, où l'on engouffre la matière première à nettoyer, grains, laines, etc. Cf. LOBET, p. 150. Nous ne voyons rien, dans l'affaire du chat volant, qui justifie ce développement contre les « parliers », échevins et procureurs. L'auteur avait une dent contre les gens de loi.

9. D porte *no graupere*, qui est synonyme, mais qui rompt la mesure. C'est sans doute une mise au point d'un scribe de la génération suivante, qui s'apercevait que les peres étaient devenus des grands-peres. — Ce vers montre que l'auteur est stembertain. Au vers 14, il parle de son grand-parrain dans l'affaire du *foyan èlèré*. Au vers 19, il dit *nos l'ètèrins*.

10. D *qui estin* M *estin*. La version de D paraît plus favorable au sens, parce qu'elle déchiquète moins l'idée. Voici comment je comprends la suite du raisonnement : — Le diable inspire aujourd'hui des malices infernales (1-8). Autrefois il n'en était pas de même : on vivait naïvement, ne connaissant ni avocats, ni échevins, ni procureurs, ni autres sangsues (5-9). C'est cette naïveté qui explique l'aventure de la taupe enterrée vivante par nos peres les Stembertains. Bref récit, explicatif et justificatif de cette aventure (9-20). Mais cette affaire est anodine en comparaison de celle du chat volant de Verviers, qui fut, elle, le fait de savants, qui fut une sottise sans [illegible]

[illegible] semble en contradiction avec le vers 7, si on ne le prend [illegible] le sens de *chefs*, car il n'y avait point d'organisation municipale à Stembert, qui faisait partie de la commune de Verviers. Je comprends [illegible] des borgnes dans le royaume des aveugles.

11. D *ôte* — M *d'yeux*. Je ne puis me résoudre à conserver ce texte. [illegible], qui ne lui a trouvé aucun sens, a corrigé en *ine feye*, correction [illegible] ne comprendrait pas que l'expression si commune *one fèye* [illegible] verviétois) se fût transformée en quelque chose d'inconnaissable [illegible] dans des copies aussi diverses que M et D. Il faut [illegible] supposer que *de vee* put signifier « en vie », [illegible] ce mot ferait encore double emploi avec *tot*

Su l'ètèrint-i tot viquant,
Po çu qu'i-areût fait bècôp d'mâ
A m'grand pârain Lambiè Rauviaux,
15 Â fé dès hauts d'tère è s'corti,
— Bècôp pus' quu so leû plantchi ! —

---

viquant du vers suivant. Je conjecture *de vrée*, « à la vérité », en français « de vrai », locution qui a une valeur logique, marquant une concession et eclairant la suite des idées. Qu'un copiste ne l'ait pas compris, l'ait estropie, rien d'étonnant. Cependant M. Haust me suggère une interprétation ingenieuse : conserver *d'èvée* au sens de *de invidia*, « de colère ». Je l'adopterais volontiers si je trouvais des exemples d'une locution *d'envie* ou *de invidia* avec le mot *envie* au sens latin de ressentiment, colère.

— D *pririn ti*. M *y prirint*. — D *on foeau*. M *ô foeant*.

12. M *su leterreint-il*. D *su le terin ti*.

13. M *po sut quiareu*. D *po su kiaveu*. Je préfère le conditionnel, qui introduit une nuance de plus (parce qu'il aurait, dit-on...) et dont *aveu* paraît etre une simplification. L'affirmation simple reparait au vers 19.

— D *mau*.

14. M D *paurin*. Le grand-parrain doit etre le pere du parrain, par analogie du sens de grand-père.

— M *rauviau*. D *rauviaux*. Ce nom n'existe ni dans l'ouvrage de A. Fassin sur Stembert ni dans le *Foyan ètèrré* de N. Poulet (*Bull. de la Soc. liég. de Litterature wallonne*, t. 30, dont le récit est tout de fantaisie.

15. D *qui feve de ho*. M *au fé des hos*. — *au fe* continue mieux la phrase, il est moins affirmatif; et cet emploi de l'infinitif avec l'article était plus répandu en ancien wallon qu'aujourd'hui.

16. M *pus qu sot*.... D *pu qu'so*... Le sens de ce vers demanderait toute une dissertation. Disons d'abord que *plantchi* dans le langage du paysan est le plancher du premier étage, et par extension, la pièce du premier étage. Un enfant invite son condisciple à venir jouer « *so nosse plantchi* », ou il le repousse en disant « *va-re-z-è so l' plantchi !* ». Quand il y a deux étages, le premier s'appelle *prumi plantchi*, le second est l'*deûzinme plantchi*. Mais la connaissance de ce mot n'élucide rien. Que signifie *leû plantchi* ? Le plancher de qui ? *Leur* désigne plusieurs possesseurs, or, on n'a parlé que d'*une* taupe, d'*un* propriétaire, d'*un* jardin. Dans tous les cas, *leur* est donc mis par syllepse. On peut comprendre « le plancher des Rauviaux » ou « le plancher des taupes ». De là divers sens possibles : 1° « La taupe prisonnière avait fait beaucoup de mal à Lambert Rauviaux — à faire des taupinières dans son jardin; — (à part) évidemment, elle en avait fait plus dans son jardin que sur le plancher des Rauviaux ! » 2° «... à faire des bosses dans son jardin, — (à part) beaucoup plus encore qu'il n'y a de bosses dans le misérable plancher des Rauviaux, ce qui n'est pas peu dire ! » 3° «... à faire des taupinières dans son jardin, — plus qu'il n'y en a dans leur plancher » (celui des taupes, la prairie, où l'on peut admettre que les taupes sont dans leur terrain). J'avais, dans la première édition, expliqué l'idée du vers 16 en disant que c'était « une de ces plaisanteries genre La Palice, jetée en sourdine ou en *a parte*, dans laquelle le défenseur se dédouble un instant pour se moquer un peu de celui qu'il défend, par besoin de montrer qu'on n'est pas dupe ». Cette explication peut s'adapter aux sens 1 et 2. — M. Haust me suggère une 4e interprétation. Pour lui, il n'y a point d'*a parte*, il faut prendre *bècôp* comme une reprise du vers 13, où il y a *bècôp d'mâ*, et réunir *pus quu* qui signifiera *puisque* au lieu de *plus que*. De là le sens : « Beaucoup de mal, puisque, sur leur plancher (= sur le sol, plancher des

I n'aveut nin si vite sèmé
Quu tot s'corti 'nu' èsteût r'mouwé.
V'ola poqwè qu'nos l'ètèrins.
Après l'djudjemint d'tos lès seuvins.
Volà poqwè qu'tos cès d'Vèrvî,
Tant d'Hodimont quu d'so l'Martchi,
Nos ont loumé dèl luwègne tire.

taupes), il n'avait pas plus tôt semé que tout son jardin en était remué (retourné par elles) ».

Je ne puis me rallier à cette ingénieuse hypothèse, pour trois raisons : 1° dans ce cas, le complément « sur leur plancher » n'a vraiment plus de sel et n'a pas de raison d'être ; 2° la reprise emphatique *bècôp* et la coupe du vers ainsi césuré ne sont pas dans les habitudes populaires; 3° je puis certifier que dans M il y a un point après *corti* et un point après *plantchi* ; le transcripteur de M comprenait donc bien : « beaucoup *plus* que... ». Il n'y a jamais de ponctuation dans D, mais D a écrit : « *baico pu qu'so...* », avec *pu* sans *s*, preuve que lui aussi comprenait « *bècôp pu* (= plus) *qu'so* (que sur) », car *pusqu* ou *pusquu* (puisque) ne peut perdre l's. M et D pouvaient faire contresens, mais telle est leur interprétation, qui me semble être l'interprétation traditionnelle. Le sens 4 écarté pour ces raisons, c'est le sens 2 qui me sourit le plus parmi les trois autres.

17. M	D
Il n'aveu nin si vite seme	qu'on poleu rin de monde semé
qu tot s'cortit nesteu r'moué	qui n'aveu co pu toi rmoué.

Il faut interpréter le *qu'* de D 17 par *au point que*. Au reste je choisis la leçon de M pour une raison de style : le vers suivant commencera encore par *quu* ; cela formerait une enfilade de subordonnées horrible.

18. Il faut transformer D en *qui n' l'aveût* ou adopter M en traduisant *nesteu* en *'nu' esteut*, en était. Nos copistes ne sentent pas bien la réduplication d'une consonne, à preuve leur graphie *set dinant* pour *cès d'Dinant*.

19. D *vola pokoi kno le terin*. M *vola poquoi qu'not leterreins*. Aujourd'hui *ètèrins*. Cf. p. 374.

20. D *gumen*. M *jugmen*. La graphie maladroite *gumen* provient de la difficulté de figurer les *dj*.

21. M *et ola poquoi tot set*.

22. Le bien dit le Marché était situé devant l'ancienne église Saint Remacle, qui a disparu, sur le tertre de Sommeleville, où gisent aujourd'hui les bâtiments de l'Hôtel de ville. Toutefois il y avait une rangée de maisons entre la place du Marché et celle de l'Église. Hodimont, l'ancien *faubourg d'Espagne*, n'est cité ici comme partie de Verviers qu'à cause de sa proximité. Il faisait partie du Duché de Limbourg, dépendance de l'Espagne. On peut-être ne s'agit-il que de la rue de Hodimont.

23. M *dèlluwegne tyre*. D *del luwegne tir*. m *des lwegne tire*. Traduction : nous ont nommés enfants de la sotte engeance. *tire* est un nom abstrait signifiant « engeance, espèce, sorte ». Il est encore usité à Liège, Verviers, Stavelot. On trouve *èfant dèl sot tire* dans les *Amusettes* de Michel Pire pour « Gaillot, présentant « enfant de Stembert » : c'est une sorte de blason des Stembertois que notre texte rappelle également. Il ne faut pas songer à *lwègne*, comme l'a fait m. De plus *lwègne*, *luwègne* (anc. franç. *oyre*, *oire*) apparaît dans le *sote* de Michel Pire. On ne peut donc songer à *lwègne* (*ly*) comme l'a fait H. Angenot dans *Wallonia*,

Mais d'pô, diâle! n'ont pus rin a dire!
25 I-ont bin fait one pus ôte soterèye,
Houtez ô pô cisse luwègnerèye :
I-ont bin volou fé vol' on tchèt,
Sin éles, sins cawe, come ô mohèt.
Jamây lès compéres du Dinant,
30 Qwand dj'direû même tos leûs èfants,
Nè même to lès cès di Stimbiè
N'ont volou fé 'ne sufaite saqwè.
Vola poqwè nos è rirans

t. XVII, p. 300. — Quant à la graphie *luengne*, elle est équivoque : on peut comprendre *en* + *gn* ou *e* + *ngn*. Aujourd'hui, bien qu'on rencontre souvent les graphies *lwingne*, *singne*, *bwingne*, je n'ai jamais entendu que *lwègne*, *bwègne*, *sègne* ou *sagne*. Il faudrait figurer le son par *e* surmonté d'un *a*.

24. D *mai dpo dial*. M *mais dpau : l' dial*. — D *ij non*. M *i' nont*. Il y a deux moyens de rétablir la mesure : 1° supprimer *dpô* ou *diâle* ; 2° faire l'ellipse du sujet *i*, qui n'est certes pas sans exemple, bien qu'assez dure.

25. D *yon bin volou fe one ôte pu sotree*. M *i'-ont bin fait onne pu grande stotree* — *volou fé* brise la mesure, car le verviétois n'admet pas la réduction en *v'lou*. Il y a eu confusion avec le *volou fe* qui est légitime au vers 27 ou bien il faut lire *f'one* par synizèse *fé one*. — *pu*, ajouté après coup entre *ôte* et *sotrée*, est mal placé, mais il garantit la valeur de *ôte* ; car, là où on intercale un mot, l'esprit n'a pu manquer de faire attention aux mots avoisinants *Pus ôte* (plus autre) est d'ailleurs très wallon.

26. D *mais houte* est une forme initiale de phrase dont le mouvement ne cadre pas avec le sens du vers 25. — D *ô po*. M *on po*. — D *cis lu wogree* : graphie maladroite. M *sis luegurée*.

27. D *volé*. M *vol'*. L'apocope de *é* à l'infinitif devant la voyelle suivante est assez dure, mais elle n'est pas sans exemples. — M et D *on chet*.

28. M *sen cae sen zeles*. D *sen zel sen kawe*. *Cawe*, qui ne peut signifier ici que la queue de l'oiseau est expliqué par *éles*. C'est pourquoi *sins éles* doit précéder.

— M *cam omohet*. D *comme on moxhet*. Voy. note 31.

29. M *jamais*. D *jamauie*. — *compere* dans les deux textes.

30. D *qu'an ju*. — *leûs èfants* signifie-t-il leurs descendants, c'est-à-dire toutes les générations de *copères* réunies, ou bien leurs enfants en tant qu'enfants et encore plus sots que les parents ?

31. M *ni meme tot les luengues du Stainbiet*. D *ne memeto se di Stenbiet*. J'écarte *lwègne*, car ce mot reviendrait pour la troisième fois et il est peu probable que l'auteur ait si peu varié son boniment, et je suppose pour la mesure l'existence d'une leçon primitive *to le se*. La similitude des graphies *le se* et la possibilité de dire *tos cès* aura fait disparaître *le*. — On conserve *nè* comme forme plus ancienne, mais on résiste au désir de corriger *di* en *du*, de même que *come* en *came* au vers 28, ne voulant pas introduire dans le dialecte de 1641 une uniformité qui serait assez artificielle.

32. D *fé one*... M *fénn' su' faite*.

33 D *vola*, M *et v'la*.

Onc après l'onte durant cint ans.
Ces sèdjès djins mèritèt bin
D'esse sucrits so' ne faye du påtch'min,
Pusqu'i s' comptèt lès pus sùtis,
Qu'i avint les scuvins èt pårlis.
Vo-lès-la (donc) tourtos essôle,
— Por mi, dj'n'i pou pinser qu'dju n'trôle! —
Et, su v' n' avéz måy rin vèyou,
Vos aléz vey one ban-ne du fous.
Surtout Lovegnez, grand philosophe,
Qui-a on èsprit d' rôyeléye sutofe,
Nos va mostrer sins contester
Cumint qu'on tchèt pwèrè voler.
Rin qu'å r'louquî s' philosophéye
I proûverè qu'avou des vèsséyes
On pout fwèrt bin fé vol' on tchèt
Tot ossi haut qu'on vrê mohèt.

34. M *l'ote*. D *lonte* : phénomène de nasalisation de o fermé. — D *durant*. M *duven*. Il faut *durant* à cause de *onc après l'onte* qui marque la succession, partant la durée.

35. D *ce sege et gen*. M *ces sege gens*.

36. D *des sucrit d'ven de pagmin*. M *des-sucri* (duven *biffé*) *son* (*écrit au-dessus de* duven) *ufae du pauchmin* (h *recouvrant un* g). m *so n' fawe*.

37. D *s'qu'ontet*. M *scontet*.

38. D *quiavin skuvin et parly*. M *quiavin les scuvins et paurli*.

39-50. Ces vers sont très différents dans les deux manuscrits. Ils représentent deux traditions diverses qui peuvent remonter à l'auteur lui-même, qui peuvent aussi provenir d'une tradition orale incertaine, dont les étapes sont nécessairement : oubli de certains passages de la pièce, invention en sous-ordre pour réparer l'oubli, transmission de la version nouvelle. Pour faciliter l'intelligence de la discussion, mettons d'abord les deux versions sous les yeux du lecteur.

D	M
kiestin la tourto essole [trole	vos les la tot rassol-essole,
[illegible] pou pense qu'ju ne	por mi ju n'y pense-qu j'un' n
[illegible] les prit cam to nou	et suf n'avé maue rin veous [trole
[illegible] cenaveu jamais siervou	vos allé vée on'n banne du fous.
[illegible] fgner nos grand philosophe	sur tout Lofgné grand philosof
[illegible] esprit du roelaie sutofe	qui a onn esprit d' roelée sutof.
[illegible] conteste	nos va mostré sen contesté
[illegible] poireu vole	cumen qu'on chet poiret volé.
[illegible] sescrit	
[illegible]	
[illegible] u philosophée	rin qu'au r'louqui s'filosophée
[illegible] vessee	it prouvret quavou des vessées
[illegible] chet	on pou foir bin fe vol'on chet,
[illegible] propre moxhet	tote ossi haut qu'on vrai mohet.

Ons ala houki Mâlimpré
Qui-èst l' pus grand diâle après Lovegnez
Po saveûr çu qu'i faleût fé
Po fé cisse bièsse è l'air voler.
55 Mâlimpré, èstant arivé,
— Tot t'nant lès deûs brès' è costé, —
Dit qu'on li dane dèl lisse èssez,

En examinant l'ensemble des deux versions, on voit que M ne contient pas un seul vers faux. Dans D, sur 14 vers il y en a 6 faux, faux sans remède, et 2 qu'on peut ramener par élision aux huit syllabes réglementaires. En général M paraît donc ici plus digne de foi. D'autre part, au point de vue logique, il a été prouvé dans l'*Introduction* que c'est le ton de l'impresario montrant des grotesques qui fait l'unité de la pièce. Or ce ton n'est bien conservé que dans M : 39 *vo-lès-la*.... 42 *vos alez-vèye*.... 45 *no va mostrer*.... 48 *i prouverel*... D n'a aucun de ces mouvements, auxquels il substitue le ton narratif, que contrarient d'autres passages. C'est donc encore M qui doit rester notre base à ce point de vue.

39 D se rapporte à ce qui précède, avec deux interprétations possibles : 1° (puis) *qu'ils* étaient là tous rassemblés ; 2° *qui* étaient là... Dans le 1er cas, *ils* désigne les Verviétois ; dans le second, *qui* désigne seulement les échevins et avocats. 39 M au contraire est orienté vers la suite : « Les voilà tous rassemblés, ces gens sages ! — cette idée me fait frémir — et, si vous n'avez jamais rien vu, vous allez voir une bande de fous ! » C'est la thèse même de l'auteur, ou, si l'on préfère, l'annonce du spectacle. Il faut donc, ce semble, adopter ce texte, avec de légères retouches. *rassôl' èssôle* est un vilain pléonasme compliqué d'une vilaine élision. Nous empruntons *tourtos* à D. Peut-être y avait-il *rassôlés : trôler*, mais rien ne nous autorise à risquer cette modification.

D 41 et 42 ne ressemblent à M 41-42 que par la rime. Ce sont deux méchants vers boiteux. En outre, dans le premier, *onk qui-a* n'est guère supportable ; *l'esprit* sera caractérisé encore trois vers plus bas. Le second ne dit pas du tout ce qu'il veut dire ; il faudrait comme sens : « son esprit est tout neuf, on dirait qu'*il* ne s'en est jamais servi » et non : « qu'*on* ne s'en est jamais servi ».

D 45 est également corrompu : *contester* ne peut signifier *soutenir*, et *contester comment* n'a pas de sens.

D 47 et 48 sont encore un développement facile et pléonastique, sans apparence de métrique. Si on les conserve, il faut les corriger comme suit :

i louqua d'vins tos sès « ècrits »
i r'passa tourtos sès papis :
rin qu'an r'louqui s'philosophéye...

51. M 51 *poc mainsy on houque Maulenpré.*

52. M 52 *qu' iel.* D *qui et l'.*

53. M 53 *su qui faleu.* D *cumen qui* brise la mesure. *cumen* est une mauvaise interprétation du *cu* pour *çu*.

56. Vers typique, retraçant une particularité du maintien du personnage, et qui prouve que l'auteur connaissait bien les acteurs de cette scène burlesque.

57. M *donne.* D *assez.*

Qu'on vierè çu qu'i sårè fè,
La loya deus vèsseyes ås reins,
Atin qu' volahe pus åhimint :
Adon, au quàlité d'notaire,
L'acondjura d'voler è l'air.
Dj'han Michaël, avou tos l's autes,
Pårla come on vi Aristôte ;
S'm'a-t-on dit qu'i voleût wadjî
Conte tos ces qui-estint so l'martchî
Quu, d'vant qu'i s'passahe treûs qwårts d'eûre,
'séreût à Limbâr ou po d'zeûr.
Lu dèmieu djuréve « fwè qu'dj'a Diè »

58 D *son qui aleve fe*. Il manque une syllabe. M *su qui sarel fè*.

59-60. D *On li loea deux vessée so le rein* — *afin qui volahe pus ahimen*. M 59 *Vitement on ly lon deux vessées sos les reins*, 60 *afin qu sis bies la waishe pus auheiemint*. Ces deux vers de 12 syllabes, qui seraient les seuls de la pièce, doivent être le résultat d'un allongement involontaire du texte. Mais, si on supprime *vitement* du premier, qui est le seul mot superflu, le vers reste trop long. Sans doute il y avait une version à rimes *vitemint : reins*, et une autre à rimes *reins : ahimint*. D représente à peu près la seconde. M est une contamination des deux. Notre vers 59 contient le minimum de changements : *on* supprimé, *as reins* substitué à *so lès reins*.

60. D *ahimen*, précédé d'un *auhe* effacé, qui était le commencement d'une graphie différente *auheiemint*. Si le transcripteur s'est ravisé, c'est évidemment pour rester conforme à son original. Cette remarque n'a pas d'importance pour *a*, qui peut représenter *a* long (*å*) comme *a* bref, mais pour *ahi*, dont l'adverbe serait aujourd'hui *åhèyemint*. Conséquence, voy. l'*Intr.* p. 374.

61 D *adon*. M *et puis*. D *qu'alite*. — *au quàlité* est une expression d'emprunt.

62 D *lacon jura de volé et l'air*.

63 D *Juhan Michael*. M *Juhan Michel*. — M *avou L'tot L'zôle*.

64 M *paur la*. D *parla*. — M *oy*. D *pli*.

65 D *wogy*. M *woigy*. Prononciation actuelle, *wadji* ou *wèdji*, *dju wadje*. Voy. note 26 et l'*Introd.*, p. 371.

66 D *to ce*. M *tot set*.

67-68 M et D *qui sereu*. Ce *qui* = *qu i* (qu'il). La répétition de *que* est assez ordinaire, mais, comme il y a une syllabe de trop, et qu'on ne dit pas en wallon *i s'rèut* pour *i sereût*, il faut bien supprimer *qu'i* ou *po*.

Matthieu avait conjecturé *Polleur* au lieu de *po d'zeur*, mais indûment. Le terme *Humbâr*, qui suit, désigne un lieu qui est dans la même direction que Limbourg. Le vent soufflait donc de l'ouest à l'est au moment de l'aventure, ce qui convient les détails du récit, qui ne semblent nullement inventés. Or Polleur est dans une autre direction.

69 *Djuréve* n'est pas un nom propre, comme l'a cru J. Matthieu. C'est le pronom suivant au vers 96 *Colin l'dèmieû*, c'est le dîmeur ou décimateur, le collecteur de la dîme ecclésiastique. On nous le présente avec son jurons caractéristique de forme archaïque *fwè qu' dj' a Diè !*, foi que j'ai en Dieu. M porte *foi qu'i ai diet*, D *foi qui adiet* qu'on pourrait aussi interpréter en *foi qu'i a Die*, foi qu'il a en Dieu.

70 Qu'i n'volereût mây pus lon qu'Hombiè.
Hô, diâle ! çu n'èst nin co tot fait !
Djâcob Mangam, lu rwè des vês :
C'a stu lu qui l's a vindou l'tchet, —
Ou qui l's a d'né.... po deûs braquets, —
75 (C'èst-onk dès deûs : vos tchûsih'rez !
C'est mâgré mi qwand m'fât boûrder !).
Mais, po mète fin a ciste affaire,
I faleût dèl cale du notaire.
Lovegnez n'saveût la qu'i-è troûv'reût.
80 I-ala d'lez Sitassin tot dreût,
Qui-èst- apoticaire a Vervî,
Qu'i lî-acomôdahe tot so l'pî.

---

70. J'écris *Hombiè* sans *t* final, comme venant de *Hoch-berg*.

71. M 71 *ho dial su net nen co tot fait*. D.. *su nesteu...* a une syllabe de trop. *èsteût* provient d'une version qui ramène inconsciemment tout à la forme narrative Mais ce vers est d'un auteur qui procède par saccades, passant d'un type à l'autre sans s'occuper de l'ordre chronologique. Voyez l'*Introd.*

72 *jacob magam lu roi de vai*. M *jaucob mangam... des vais*.

73. D *sa stu lu qu'il za vaidou*. M *vendou*.

74. D *ou bien il za dné po deu broquet*. M .. *braquet* (c'est le dernier vers de la page : le coin est déchiré, mais l'*a* reste visible). *Braquet* signifie couteau-scie à manche. Mâgam, qui est boucher, a livré le chat en échange de deux instruments de son métier. Il est donc bien inutile d'y voir, comme J. Matthieu (p 14, n.), des epées ou des pieces de monnaie. — *lès a vindou les a dné* : aujourd'hui on dit au datif *lezi*.

75. D *c'est onque de deu*. M *ses t'onc des deux*. 76. D *ce maugré... imfau*. M *ces maugré... 'm' faut*. Ces deux vers sont une parenthèse épiloguant ironiquement sur la question de savoir si le boucher a vendu ou donné le chat.

77. D *sis afaire*. M *sis' afaire*. Je ne me suis pas cru autorisé à écrire *cisse* quand le patois moderne emploie encore *ciste* devant voyelle.

78. D *y faleu del cal*. M *it falleu d'el cal*.

79. D *Lofgné*. M *Lovegné*. — *là que*, pour *où* interrogatif indirect, est très usité en verviétois.

80. D *yala d'lé si tassin*. M *ialla d'lé si tassin*. *si* écrit par s longue a été pris pour *fi*. De là dans Matthieu l'invention d'un *fi Tassin* qui est devenu *fi Tossaint*, qui est devenu *Toussaint Sarolea*, parce que le pharmacien Saroléa portait le prénom de Toussaint. Saroléa est d'ailleurs postérieur. Il est donc probable qu'il n'y a pas de Saroléa dans l'affaire du Chat volant. La forme *si tassin* revient encore au vers 92. Il faut nécessairement y voir le mot *Sitassin*, forme élargie de *Stassin*, comme *siteûle* est une forme élargie de *steûle*. *Stassin* est un dérivé de *Stasse*, *Istasse*, *Istas*, qui n'est autre que le franç. *Eustache*.

81. D *quiest appoticaire*. M *bon apoticaire*.

82. D *qui liet n'accommodahe*. M *qu'il L'iaccomodahe*. — *sol pî* sur le pied=sur le champ. On dit plus souvent *sol pî sol tchamp*.

Mais, par mâlheur, i n' 'nn'aveût nin :
Dju creû qu'i prindront dè sèyin.
85 Ons ôrdona d' li onde lu tièsse,
Lès éles, les reins, lès prôpès fèsses.
La, Djile Meurice lu parmêti
Et l' grand Pièrôt, tos deûs d' Vervì,
S'fint passer po lès maisses dèz Doze,
90 — Et mi, djèl rind po çu qu'i m' cosse! —
Po cès deûs la dju nèl creû nin ;
Principâlemint, po Sitassin,
Dj' creû putwèt, s'i s' ènn' a mèlé,
Quu ç' n'a stu quu po s'è moquer.

83. D *po del cal du notaire in naveu nin.* Nous avons choisi la leçon de M. On pourrait aussi mettre : *mais, po dèl cale*, etc.

84. M *et j'creu.* — M et D ont *prendront.* Ce futur est dans le système de l'auteur, qui voit ou qui annonce et prédit les actions. — M *seyin*, D *se-in*, avec un trait séparatif pour le distinguer de *sein.*

85. D *on zordonnat donte.* M *on s'ordonna d'ul' ionde.*

86. D *les zels le rein du sis pove biesse.* M *les zeles, les reins, les propres fesses.* — Nous préférons la leçon de M. Au reste elles peuvent provenir toutes deux de l'auteur lui-même. Mais que signifie *les ailes* ? Il est vraisemblable que c'est un mot ironique pour désigner ici les pattes de devant. — *prôpe* est très wallon dans le sens de l'adv. *même.*

87-91.

M	D
gille meurisse lu parmety	yestin la pietrau dvervy
et l' grand pierrot tot deux d' vervy	et gille meurisse lu parmeti
su fin passé pol L' mais des doze	yon dit quiestin le maisse de josse
et mi j' el rend po su qu'im m' cose.	por mi gel ren pou su quime cosse.

La leçon de D, qui fragmente la phrase, répète *iestin*, et qui ne sait plus même ce que c'est que les XII hommes, me paraît inférieure.

89. L'institution des XII hommes était encore florissante en 1641, mais à partir de 1691 elle déclina et elle fut supprimée en 1724. Elle n'existait plus à l'époque des deux copies M et D. Sur cette institution, v. J.-S. Renier, *Hist. de l'administr. communale de la ville de Verviers*, 1898, p. 146-150.

91-95. Les textes diffèrent, ils représentent deux traditions inconciliables. Nous les mettons en regard :

D	M
po ce deu la gu nel creu nin	Vos et creurez su' quf voiré
principaulmint po si Tassin	
ku creu putoi sis na melé	et meme su tassin s' na mellé
ku sna stu qu' po ce moqué.	qu c'esteu expres men po rire
	iaveu pu d'esprit con crompire.

La leçon de M, avec un premier vers cheville, les deux autres boiteux, le dernier en réflexion ironique d'un type déjà trop employé ici, me paraît la moins bonne. D est ici plus régulier, contient plus d'idées et mieux liées entre elles. Il innocente les deux magistrats populaires et l'apothicaire lui-même, réservant ses lazzi pour les échevins et les avocats.

90. *po Sitassin*, pour ce qui concerne Stassin.

95 Pâr, diâle! dju roûvéye lu mèyeû :
C'èst nosse confré Colin l'dèmieû ;
I n' s'è mèla, come on m'a dit,
Po aute tchwè quu po lès consî.
Et s' djuréve came on d'mé pièrdou
100 Qu'i-ènn'aveût pus d'deûs cints vèyou
Voler è l'air pus d' treûs qwârts d'eûre.
I fout dè timps qu'i d'héve treûs eûres,
Et s'i-onhe èco pârlé longtimps
I-onhe bin fait creûre a totes les djins
105 Quu les tchins hawèt po lès cawes,
Qu'lès tchèts volèt came dès balawes.
Hô la! doûcemint, hoûtez tos bin,
Voci l'droleréye du cès grèdins.
Tot a ç'ste eûre lu tchèt va voler,
110 Et v'ci l'consèy qu'on lès va d'ner :
Qu'i-atindèhe qu'i fasse ô grand vint
Afin qu'i vole pus âhèyemint.
Mâlimpré, qui pwèrtéve lu tchèt,
Sinta d'abôrd came i grètèt.
115 Nu s'volant nin lèyi pwèrter,

---

95. D *ho dial gu rouvee lu* [*pu gros* barré] *meieux* [au-dessus]. M *par* doit sans doute être compris comme le *por* liégeois, *pâr* en verviétois : *dju rouvéye pâr lu mèyeû*.

96. D *se nos confrer*. — De ce que l'auteur appelle Colin le décimateur de Verviers « son confrère », j'en conclus qu'il était lui-même le décimateur de l'église de Stembert.

97. D *in ce na melé*.

98. D *qu' po le consi*. M *qu pot les consyt*.

99 D *y juréve*.

100. D *qui et naveu pu du*. M *qu'ien-n'aveu pu d'eux*.

103. D *si yonhe*. M *et si' onhe*. 104 D *yonhe*, M *ionhe*. *a* et *o* longs passent souvent en verviétois à *a* et *o* mi-nasaux, par exagération du son fermé.

105. D *klet chins*. — *po le cawe*. M *pot les caës*.

107-110. Ces quatre vers manquent dans D, et le vers suivant introduit une phrase nouvelle : *yon attendou qui fi ho gran vent* — *afin qui volahe pus auheemen*. C'est la substitution du ton narratif au ton lyrique : *ho, la ! voci, voci, i va voler...*

114. M [*se*]*nta*, le coin inférieur est déchiré. D *saita*, graphie analogue à celles de J.-S. Renier et autres vieux écrivains verviétois. D *saita bin cam y grettet*, le vers est incomplet.

115. M *nus volan nin ley p.* D *l'chet nus voleu nin sli p.* Nous préférons l'irrégularité syntaxique de *nu s'volant* se rapportant à un autre sujet que celui de *fout* à l'irrégularité de *nu s'voleût* pour *n'su voleût* ou de *n'voleût s' lèyi* pour *n'su voleût lèyi*.

Mâlimpré fout très bin d'hité,
I-esteut d'hite djusqu'a l' prôpe boke !
Qwand i fout monté so lès clokes,
Vola qu'i-èl djète foû po l' bawète :
Loukîz bin came i fait djirwète !
I tome, i crèye mawô, mawô,
Avou lès cwèdes âtoû du s'cô
Et lès deûs vesséyes so lès reins,
S' su sâva-t-i d'lez one bone djin.
S'i-èl ratrapèt, i-èl f'ront voler
Avou deûs coqs âs deûs costés. —

Dju saveû bin qu'cès du Stimbiè
Rarint leûs-honeûr po on tchèt,
Et qu'tos cès bons messieûs d' Vervî
N'arint pus rin a lès r'protchî.

---

117. D *y fou... dis kia.* M *iesteu* (au-dessus de *it fou* barré). *I fout* est une substitution du temps narratif au temps descriptif *i èsteût.*

118. D *qu'ant y fou monté le cloque.* M *qu'an... sot les cloque.*

119-120 manquent dans D. m a changé *girouette* en *pirouette.*

121-122 : passage massacré dans D : *li chet touma lauvau* (ce dernier mot ajouté au-dessus de la ligne) *to cam on vi gvo, — to criant mao mao avou le quoite autou de co.* On a donc massé sans le savoir la matière de quatre vers en deux lignes. Mais *lauvau* (*lâvâ*) ne rime pas avec *dj vô*, la comparaison *came on vi dj'vô* est bien mauvaise. Il faut donc adopter le texte de M.

124. D *su sa la sauve adlé one bonne gen.* M *tot sauvan d'lé.* Le texte de M (il tombe, il crie en se sauvant) est peu logique. J'ai remanié la version de D en conservant *s'* (lat. *sic*, et ainsi) et le singulier *one bone djin,* le pluriel donnant un sens louche au vers qui suit *s'i-èl ratrapèt,* si (les tortionnaires) le rattrapent.

127. D *sest du Stinbiet.* M *set dus Stainbiet.*

128. M *rarin leu honneur avou' on chet.*

129. D *et qu'let.* M *et qu'tot set.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 15, note : lire « tome I ».

P. 30, ligne 25 : lire *vint* au lieu de *vin*.

P. 137, ligne 30 : lire « *des* décorations ».

P. 208, article *liseret*, fin : lire *lèsire* au lieu de *lestre*.

P. 212, article *nokerè*, ligne 3 : lire *nokerè* au lieu de *nokerè*.

P. 236, ligne 33 : lire « est issu de *c'racher* ».

P. 258, au milieu : lire « *dèplouyi* » avec *i* bref.

P. 261, lire *ècafir* au lieu de *écafir*.

P. 281, ligne 3 *ab fine* : lire *hofstat* au lieu de *hofstaat*.

P. 284, ligne 5 : lire « *une* chênaie ».

P. 284, ligne 23 : lire *Tirhsteti* au lieu de *Tihr*...

P. 330, ligne 1 : il ne faut pas d' *s* à *còrchou* (écorcheur).

P. 347, ligne 32 : lire *scamnum* avec *mn*.

P. 186 : *Beverce* parait etre une transformation wallonne de *Beverscheid*. Comparez *Lorcé*, *Borcette*.

P. 196 : Nous ne pouvons passer sous silence une opinion, d'ailleurs phonétiquement indiscutable, que *dosserè* viendrait de *doze*, douze, parce qu'il y avait 12 acolytes chanteurs.

P. 221 : *birouche* a bien le préfixe *be-bi*, mais il vient de l'allemand, qui l'a emprunté à l'italien ; voyez le *Deutsches Worterbuch* de WEIGAND, 5e éd., v° *Barutsche*.

P. 237 : M. HAUST donne une autre étymologie de *fer-*, à savoir *firmum*, dans *Romania*, t. XL (1911), p. 325. SCHNAKENBURG, dans son *Tableau des idiomes populaires de la France* (1840), p. 34, expliquait *se fercompter* par le préfixe allemand *ver-*. Il y a donc lieu de faire un travail d'ensemble sur *fer-*, *far-*, *for-*, *four-*.

P. 262 : après *muchir*, insérez *nachir*, fureter, ard. *nacheter*.

P. 349 : à *canawè* = **knawè*. **canapè* = **knapè*, *canif* = * *knif*, ajoutez le wall. *guinâde* = all. *gnade*.

P. 175-350. Nous avons omis de signaler les articles qui n'avaient point paru dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*. Sont inédits les articles *ca-*, p. 222-237 ; *far-*, 237-238 ; *-han*, 238-257. Ce dernier paraît simultanément dans le *Bulletin de la Soc. verviétoise d'Arch. et d'Hist.*, t. XI, 2e partie. La majeure partie des articles d'étymologie et de sémantique ont paru, les uns dans le *Bull. du Dict. wall.*, les autres dans les *Mélanges Kurth*, mais ils ont subi ici des remaniements parfois importants. Sont inédits : *clintch-bowe* p. 326 ; *crayer*, p. 331 ; *napê*, p. 349 ; *qwaqwa*, p. 351 ; *singote*, p. 352.

INDEX

[Les mots wallons sont en italique, les mots latins en romain espacé, les autres mots en romain. — Une indication de langue ou de dialecte, en abrégé, suit le mot, quand elle est jugée avantageuse. — Nous n'ajoutons de traduction que pour distinguer des homonymes ou, en vue du lecteur étranger, pour suppléer à l'absence de traduction dans le texte. — Nous avons évité la fragmentation trop grande d'un *index rerum* en groupant l'analyse des principales questions traitées sous quelques chefs seulement : *wallon*, *dictionnaire wallon*, *orthographe wallonne*, *toponymie*, *anthroponymie*, *à* préposition, *ca-*, *-han*, *-ster*, *-ir*, *Bethléem*, *Chat-Volant*. — Nous n'avons pas repris les noms d'auteurs et d'ouvrages cités, ni les noms propres cités à d'autres points de vue que celui de l'explication philologique, ni enfin les mots dialectaux cités en passant pour cause d'orthographe, ou comme traduction, ou comme exemples dans de rapides énumérations].

à, prépos., 290-313. — I. Critique des analyses des dict. ; classification des sens du *Dict. gén.*, 290 ; cette classif. s'arrête aux apparences ; de même celle de Littré, 291 ; réflexion sur les procédés d'analyse et de comparaison : le vrai problème consiste dans la confrontation de la logique et du langage, il faut étudier des *rapports*, 293. Deux termes. Théorie de Littré, mal appliquée par lui, 293. Souvent les termes du rapport ne sont pas dans les mots exprimés, 293 ; à prouver par l'examen de cas allant du sens local aux sens dérivés, 294-295. N'est-ce pas ressusciter la vieille doctrine de Sanchez ? 295-296. N'est-ce pas sacrifier l'actuel à l'archéologie du langage ? 296-297. Contre l'objection que le tableau des sens ne peut être historiquement vrai, 298-299. — II. Analyse des cas difficiles. Définitions préalables, 299 ; étude du second terme, 300-302 ; étude du premier terme, 302-305 ; les deux termes obscurs, 305-308 ; principe de classification des sens, 308-309, projet d'article **à**, 309-313.

a = in, inde, 89.

Aalst = Haeslaos ; aalst, 280.

abachi, gaum., 258.

abaltrîche, *alb-*, 182, 186.

abandon-abandener, 340.

abastreû, *âb-*, 182.

abaterèce, *-erèsse*, 182-183.

aberzir, *-illé*, 260.

âbète, 313.

abir, gaum. 260.

[illegible] 234
[illegible] *ahmessener*, *bavesson*, 340.
[illegible] wallonne, 41.
acdiner-acdone, 340.
acdomer, *acdomer*, gaum., 235.
acmesse, *acomwèce*, *acmwède*, *acmwèvler*, *acmwers*, 314.
aconqwèster, 228.
acrestumance, 228.
acquerecia, it., 197.
acramir, *acrèmir*, 258, 260.
adal-, Adalbert, 122.
Adelin, 129.
adeos, 339.
adóratoire, 157.
adeant z ir, 333.
afi ce qui, afin ce que, 175.
agauir, 260.
agner = *hagner*, 235, 314.
Agnès, 129, 160.
ahesse, 57 n ; *s'ahesst*, 220.
aheûkir, *aheûkié*, 258, 260.
aide, aider, aidier, 131.
aim, *im*, hameçon, 248.
ain = -anus, 127.
ain, suffixe hydronymique, 115.
aisance, aise, 115.
a i u d h a, aide, 131.
aiut, aiud, ajut, aït, 131-132.
Alahstat, 283.
Albi, 120. Albiorix, 122. Albus, 121.
Alciphron, 119.
Aldestede, 284.
aliso, ligure ?, 114.
Alost, 281.
Alphonse, 160.
alsem, fl., 280.
Alsing, 277.
Amalart, Amolot, 128, 129.
[illegible] ameret, 183.
[illegible]
[illegible]
Ancion, Ancillon, Anselme, 326.
[illegible]
aneduelh, aneuil, 46.
aneû, 333, *aneûti*, 258.
a n g u i s, anivei, 46.
Ansé, Ancion, 326.
anthroponymie, 115-130. Les noms propres ont un sens, 115 ; noms-étiquettes dégagés de ce sens, 116. Objet désigné et qualité distinctive, ou *connotation* et *dénotation*. Oubli du sens. Avantage de cette oblitération du sens, 116. Importance de l'étude du sens, 116-117. Plan d'une étude sur l'origine des noms. Noms génériques et noms individuels. Quels êtres reçoivent un nom en propre ? Les noms propres sont-ils primitifs ? 117-118. Le nom propre vient d'autrui, 118. Noms de baptême, sobriquets, noms de l'état-civil, *nomen*, *praenomen*, *cognomen*, 118. Nommer, c'est classer, 119. A quoi servent les noms patronymiques et gentilices ? 119. Noms de clans ou *gentes*, 121. — Caractères des noms propres chez diverses nations : poétiques chez les Hindous et les Grecs, 119 ; ordinaux et satiriques chez les Romains, 120 ; noms rustiques ou noms totémiques romains, 121 ; chez les Celtes, 121 ; chez les Germains, 122. Origines des noms modernes, 123. Difficulté de cette étude : usage gallo-romain ; apport germanique. Le nom n'est pas indicateur de la race. Surnom tiré du fief. Différence entre la coutume romaine et la coutume féodale. Usage au XIIe siècle. Création des *noms de famille*. Différences de noms entre les frères. Changements de nom du même personnage. Noms *reels* et noms *personnels*, 124. Autres sources de noms : fonctions, dignités, profession, lieux d'origine ou d'habitat ; noms tirés de la

nation, de la ville, de la rue, de l'enseigne, 124-126. Valeurs diverses de la particule *de*, 126. Noms provenant de sobriquets, 126-127. Noms individuels, 127. Noms romains et germaniques ; transformations qu'ils ont subies, 127-130. Suffixes les plus usités, 127. Noms mis au féminin, 128. Apocope, 128. Nombreux exemples wallons de chaque cas, 127-129. Noms réputés beaux ou laids ; cause de ces préoccupations esthétiques et morales ; rénovation des noms en Wallonie, 129. Les noms gagnent des attributs, comme ils en perdent, 130. — Vœu en faveur d'un Recueil général d'onomastique ancienne de la Belgique, 115.
apidji, gaum., 259.
Apollodôros, Apollônios, 119.
apoyerèce, 183.
aran, gaum., 246.
Aranstedi, 283.
arbalestre, arbastrie, 182.
-ard-ot, suff. de n. pr., 128.
area = curtis = hofstat, 274.
arguei, anguis, 46.
-aricia = it. -ereccia, 193.
-aricius, Le suffixe — en wallon, 176-221. Éloge de l'article de M. Ant. Thomas sur ce suffixe, 176. But de notre travail, 177. Deux suffixes wallons confondus sous la graphie *-erèsse*. Sens et origine des noms en *-erèce*, 178. Comment les distinguer ? Cas douteux. Causes de la confusion, 178. Mots nouveaux en *-eresse*, 179. Ce qu'est devenu le masculin en *-erez*. Confusions avec *-eré*, *-erel*, *ereau*, *-eret*; création de féminins en *-erelle*, *-erette*, 179-180. Remarques préalables, 180, et lexique des mots wallons, etc., en -aricius, 181-221.
Ariste, Aristobule, 119.
-ariu + -issa, 177.
armerez, -eret, 183.
armoracea, 280.
Arsene, 119.
Artigenos, 121.
Asbra, la Dendre, 250.
-asco, -osco, -usco, suff. ligures ?, 114.
Asellio, Asinii, 121.
Aspasie, 119.
Aspenstide, 283.
âsses, 316.
assonler, *assonner*, 235.
Astanetum, 113.
-at, 127.
Athenadôros, 119.
-ator + issa, 177.
atortir, *atrâtir*, gaum., 260.
Aubertin, 128.
aubette, 313.
Aubin, 129.
avalerèce, 183.
avant, divant ; *avant antan* ; 333.
avant-ce que, 175.
averè, 184.
aveûr bon, — *âhèy*, etc., 31.
Avinster, Avinsteit, Avisteit, 269, 270, 271, 279.
«avoir bon», «avoir facile», etc., 31.
awan, 333.
aweûr, *awoureûs*, 32.
Awisteti, 283.
aygreret, etc., 184.
ayu-ce qui, 175-176.
b-, préfixe, 221.
babay, *bablame*, *babètch*, 234.
bablou, 221.
bachebunge, 318.
bachereche, 184.
bacon, 340.
badjowe, 221.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible], 221, 222.
[illegible], 120.
[illegible], 122, 127.
[illegible], 45.
[illegible], 184.
[illegible], -ereche, -eresse, -eret, 177, 180, 185.
[illegible], 221.
bârbi, barbierech, -ieret, etc., 185.
[illegible], 120.
[illegible], barlong, *barloque*, *-quer* ; 221.
Barstet, Berestat, Beristat, Berstadt, 282.
baterel, batrel, *bateroûle*, 185.
Baudouin, 122.
bauskir, gaum., 260.
Baustert = Bustat, 285.
[illegible], bavette, etc., 180, 185.
[illegible], *bawyer*, 326.
Bazin, 45.
be-, étude sémantique, 221-222. Formes franç. et wall. du préf ; opinions de Diez, Grandgagnage, Darmesteter : réfutation par l'explication de *bévue*, *berlue* ; filière des sens ; origine du sens péjoratif ; ce sens n'existe pas toujours ; sens fréquentatif.
[illegible], beckebunge, 318.
Beerst, 282.
[illegible], *bèguir*, 260.
belgicus = flamand dans les ouvrages des anciens botanistes, 12.
[illegible], 113.
[illegible]
[illegible], 185.
[illegible]
[illegible] bert, 122.
[illegible] Berhtraban, Bertrand, [illegible]
berlanguer, berlue, 221.
Bernardi, -dy, 126 ; -din, 128.
Berneville, 253.
Bernister, 286.
bèrôler, *bèroter*, 221, 222.
Berstett, 282.
bertauder, 221.
Bertholet, 128.
bèrwèle, 221.
bès-, *bèr-*, 221, 226.
bèsèce, 221.
Bètchèm = Bethléem montois, 145 n
Bethléem verviétois, 133-174. Survivance d'art populaire, 133, à classer dans le théâtre des marionnettes. Origines païennes de ce théâtre. Poupées et pantomimes, 134-135. Il échappe aux foudres de l'Eglise, 136. Que le théâtre chrétien des marionnettes a une origine religieuse, 136-138 : époque de création des statues chrétiennes, 137 ; des statues mécaniques, 138. Leur introduction dans les cérémonies religieuses, 138-140. La crèche de Noël est le noyau du *Bethléem*, 138-139. Le Bethléem de François d'Assise, 139-140 ; celui des théatins à Paris, 141 ; le B. polonais, 141 ; le B. napolitain, 142 ; le B. en Franche-Comté, 142-144. Drame liturgique pour marionnettes à Besançon, 143. Théâtres de marionnettes à Liège, Dieppe, Montpellier, Mons, 144-145. Divers Bethléem verviétois, 145-146. — Analyse des éléments du Bethléem : entablement, toile de fond, éclairage, verdure ; tableaux juxtaposés, spectateurs mobiles, 147 ; les accessoires, décors, architecture, figurines, costumes, mécanisme, 147-151. Le langage, wallon et français mêlés ou juxtaposés, 151. Les rois mages,

151. Hérode, 141, 150, 153-154, 169-171. L'interprète ou impresario, 151. L'élément comique, 152. Les anachronismes, 152. Quelques types : *pûri bièrdji*, 150, 152, 160, 161 ; *mâle Magrite*, 148, 149, 152, 160 ; *cuzé Djilèt*, 152, 164, *fré Rènou*, 161, 162. L'élément musical tiré des noëls, 151, 152, 161-163, 165, 167, 169, 174. — Texte et commentaires : version Bourguignon, version Closset, version Poetgens, texte recueilli personnellement en 1897, 156-176.
beuilli, *-ite*, gaum., 317.
beust, bos, 280.
Beverst, 280-281.
Bevresse, *bèvrèce*, 186.
Bevercé, 186, 389.
bévue, 221.
bia, beau, bellum, 89.
Bienhan, 253.
Bihain, Bihan, 243.
Binet, 129.
Binsta, 281.
bir-, *birlance*, *birloque*, *birlôzer*, *biroûler*, 221 ; birouche, 221, 389.
bis- = *bir-*, 221, 226.
Bischoff, Biscop, 125.
bisègue, 221.
bjee, fl., = biais, 337.
Blanche, 116.
Blankenstat, 284.
Blavier, 125.
blet, bloetsch, 349.
bloeret, -erez, 186.
bluet, 116.
Boduognatos, 121.
bôgne, gaum., 324.
Bohan, -hon, -hain, -hang, -heang, 238, 240, 243.
-bois, 288.
bolant, *boulant*, 317.
boledji, *-irèsse*, 177.
bolèye, bouillie, 317.
bon (*yèbe du -*), bong, bunge, 317-318.
Bonjean, 126.
boquir, gaum., 260.
bor, *bôre*, *bôrer*, *bôru*, 318 ; bord, borde (cabane), 318.
bordon bordiner, 340.
borste, bursta, burstja, 323.
bos, beust, 280.
bosqueret, -erez, 186.
Bosret, boserez, etc., 187.
botî-boterèsse, 177.
boton-abotener-botenire, 340.
boulant, *bolant* ; *boli*, *bouli* ; *boulie* ; 317.
boule, *bouille*, bulle, 230.
bour, *bor* (tronc d'arbre), 318.
bourg-épine, bourgène, 318.
bourbier, 332.
bourdaine, bourde, 223, 318.
bourg, 288 ; *boûre*, 317.
bourriche, bouresche, etc., 182, 186, 210.
bousbot, 143.
bouseret, -erez, 187.
boutcheré, gaum., 179, 186.
bouterèce, 186, 216.
boutisse, 212.
bouton-boutonnière, 340.
bouveret, -ereux, -eron, bouvier, bouvreuil, 180, 186.
bouveret, -erot, Le Bouveret, 187.
bouwerèsse, *bûrèce*, 188.
bouye, *-ote*, *-ète*, *-eter*, 230, 317.
bouyi, 233.
bovareza, boverèce, 187.
Bovegnister, -stier, -stir, -sty, 266, 269, 279, 286.
bowerèsse, *bouwerèsse*, 188.
bozerez, bozeret, *Bosret*, 187.
bracel, -elet, bracello, bracciello, bracciatello, 321.
Brahmadatta, 119.
Brannogenos, 121.
brasserech, -erich, 182, 186, 210.
brätzel, bräzel, etc., 320.

[illegible] bri, bris, bis, 221.
[illegible], 318-321.
brécin, bressin, 321.
[illegible], 284.
breembosch-brembust, 280.
bresseau, bressin, 321.
bretzel, 319; bretzeln, 322.
bressi, *bressti*, 322.
Brinkau, 240.
brice, 319; bricelet, 318-322.
briche-brisse, 326.
brijzelen, 322.
brihi, briser, brikau, 349.
brihsel, 319.
brir, gaum., 260.
brödi, 255.
bronne, 250.
broster, broster, brost, 322, 323.
brossa, broça, brossia, brossellum, brocaria, *brosse*, *brosse-gade*, 322, 323.
brosse-brosser, 323.
brouesse, 323.
broultea, 187.
broussin-broissin, broust, brout, brouter, 323.
broye, 217; *broyer*, -*t*, 349.
bruereche, -erèce, brurèche, etc., 180, 185, 187.
bruscale, bruscia, bruscus, brustia, brustio, brustum, 323.
Bruxelles, 103.
Bubulcus, 121; Bucco, 120.
bucheret, buchière, 188.
bueresse, *bûrèsse*, 178, 188.
bureau, [illegible].
bulle, boule, bouilli, 230.
[illegible] burin, 318.
[illegible], 210.
[illegible], gaum., 260.
[illegible]
[illegible], 340.

ca- (étude sur le suffixe-), 222-237. Opinions erronées de Darmesteter, etc.; citation du § du *Cours de gram. hist.* de Darm., 222. Notre thèse, 223. Méthode, 223. — Exemples montrant l'équivalence de car-, cra-, ca-, racra-, cara-, cari-, caram-, cal-, cas-, cak-, 224-225. — Conclusions relatives à cari-/cara-, à cari-/car-, à car-/cra-, aux autres variantes, 225-226. — Etude de ca- : il est postérieur à l'époque de palatalisation de *ca-* latin en *che-*. Une exception. Ca- n'est pas emprunté à l'étranger, il est le résultat d'une déformation, 227. Ca- vient de co-, latin com-, co-. — Les destinées du latin co-, 228. Exemple de la transformation de *co* initial en *ca*, de *o* en *a*, 228-229. Mots dialectaux offrant ca-, co-, cou-, 229-231. Intuition de Grandgagnage à ce sujet, restée inféconde. Cause de l'erreur des philologues, 231. La sémantique permet de rapprocher co- et ca-, 231. Analyse pour établir la sémantique du préfixe co-, 232-234. Ce changement de co- en ca- est un accident, 234. Phénomènes qui ont pu exercer une action analogique, 234-235. Autres sources de ca- péjoratif, 235. Autres transformations plus radicales de *co* en *c*, *g*, 236-237.
câbarèt, 336.
cabirlancer, 234.
caboléye, 226.
caborgne, 222.
cabosser, 222-3, 234, 323.
cabossi = *scabossi*, 323-4, 330.
caboûre, 226.

cabouyer, *-yi*, 231, 234.
Cabre (La), 251.
cabuser, anc. franç., 234.
cacafolèye, 229.
caca-laids-oûys, 324.
câcarète, 191.
cacayes, 234.
cacher, 234.
cachonée, 235.
cacoules, *cacouyes*, 234.
cadee, fl., = cadet, 338.
cadjolé, 224, 226.
Caesii, 120.
cafaim, 236; cafame, 235.
cafè, 78, 336.
cafiote, 261, 329.
cafkeure, *cafkifoute*, 235.
cafougner, *-i*, 224, 231, 234.
cafoule, 236.
cafouyer, *-yî*, 227, 234.
cafu, 261.
cagne, 229; cagner, -èsse, 235.
cagouille, 228; cagoule, 229.
cahir, gaum., 260.
cahosser, 231.
cailler, 234.
cajoler, 234.
cacâde = cocarde, 229.
cak'moussèdje, 225.
calandre = κύλινδρον, 229
calbote, 330.
calèche, 229.
calembour, calembredaine, — bourdaine, 222, 223.
calfurtî, 226, 237.
caliborgne, -on, 222, 223.
calicem = κύλιξα, 228.
cali-fourchon, — maçon, — mande, 222, 223, 229
calmousse, *-er*, *-i*, *-èdje*, *-ète*, *-erèye*, 225.
calôgne, calorgne, 222, 223, 324.
calouche, caloure, 223.
calougnard, 325.
calvaires, 147.
Calvus, 120.
Calûtche, 235, 236.
cam, camm, etc., 249.
Cam, Camm (fleuve), 250.
Camaracus; Camargue; Camarica; 250.
camb-, cam-, 249.
camba, 249; Camba in Dionante, 251.
Cambariacus, 250; Cambaronna, 250, 254.
Cambiacum, 250.
cambiare, 249.
Cambier, 125,
Cambodunon; Camboritus, 250.
cambos, -a, -on, 248.
Cambrai; la Cambre; Cambrehout; 250.
cambrer, -ure, 249.
Cambresier, 125.
Cambron, -onne, -ouille, 250-251.
camera, caminus; camion; 248, 249.
camoissié, -ssi, *camoussé*, *-sser*, 227.
camouflet, 222.
Camoulodounon, 250.
camousseau, -sser, -ssî, -ssadje, 224.
Campanie, 103.
Camulogenos, 121.
camuche, *camussète*, 224.
camus, camard, 249.
canapé-κωνωπεῖον, 229.
canaro, 236.
canawé, *carnawé*, 349.
Canii, Canidii, 121.
canir, gaum., 260.
canis = hund, 3.
cant, canton, cantine, canthus, 249.
capére, *capère*, 227, 230.
capiche, *capichiè*, 227, 230.
Capitaine, 124; Capito, 120.
capôtier, *-tyî*, *-tchî*, 227, 230, 234.
capougi, 235.
Caprarii, 121.
caqwa, 352.

carboler, -bosse, -bossi, -boudias, -bole, -coler, -maŋpóyes: carambole, -oler, 224, 226, 234.
carcaillou, carcalou, 224.
carcole, 330.
carcole, 224.
carcul, -uler, uleu, 226 n.
carigole, 224.
caribaudias, -bole-pe, -cole, -maŋpoye, 224.
cârir, gaum., 261.
Carlemann, 122.
carmousse, -sser, -ssi -ssèʒe, -ssète, carmuchole, 224, 225.
cârmuçon, carmichon, 230.
carnapê, cârpê, carnawê, 350.
casmoussèʒe, 225.
caspoye, caspouyi, 226, 227.
caster, 276.
castreteche, -efe, -sse, 180, 195.
Catalan, 125.
cati, 258.
Catin, 129.
catoûrner, 227, 234, 235.
Catugnatos, maros, -rix, 122.
catwäre, 83.
caudrète, 188.
cawe, cowe; cawelet, cawière, 229.
cawerète, 191.
cawir, gaum., 261.
caye, cayi, 229.
cayi, cayis onys, 324.
cendresse, 188; cendrier, 332.
chafes, 261, 329; *chafotes* 329.
Chaingy, 250.
chal, chalt, 223.
Chambe, 250. Chambo, 239, 240, 241, 251.
Chambéry, Chambord, etc., 250.
Chambralle, 251.
chambranle, chambre, 249.
chambrerèce, -eche, 180, 188.
Chambron, -brun, Chambyge, 250.
[illegible]
[illegible] Bourges, 251.
Champagne, 103.
chandelon, 125.
Chandregia = la Hedrée, 252.
change, changer, 249.
Changy, 250.
chant (canto, -em, -et), 132.
chant, chanteau, 249.
chanterel, -elle, 219.
chantier, chantourner, 249.
chaper, 329.
chapitré, 179; -treau, 219.
chapuis, 125.
char-, chari-, charivari, 222-223.
chârder, chaurder, 329.
chardron, 197.
Chat volant, Le — — de Verviers, satire en dial. verv. de 1641. — I. Introduction : le ms. et l'édition Jules Matthieu, 361. Critique de cette édition, 361-3. Nécessité d'une édition nouvelle, 364. Découverte d'une seconde copie, 364-5. Comparaison des deux textes anciens, 365-6. Mode de publication du texte, 366. — II. Analyse de la pièce, 367-370. L'auteur, 370. Phonétique et morphologie, 370-5. Note historique, 375-6. — III. Texte de la satire et notes, 377-388.
chatou-satou, 357.
chauderet, -dret, -derette, -drette, 188.
chauferette, 180, 189.
chauder, chaye, châyer, chayon, chèle, 329.
chemin, cheminée, 249.
chèrbins, 325.
chere (bonne —) *-sire*, 357.
chèrmoule, 357.
-chester, 276.
chète (esquille), 329.
cheumerète, 189, 204, 212.
cheûre, 329.
cheûve, cheûverèce, 189, 203.
cheval-chevaux, 75.
chignon-signon, 357.

chimerèce, 204.
Chin-, 113.
chiron-cirion, 326 n.
chite, chiteré, -tré, 179, 189.
chlaquer, 329.
Chlodomir, Chlodovecus, Chlotarius, 251.
Choio (Huy), 252.
chôpi-chôpier, 329.
chopine-sopène, 357.
chorîr, 261.
choucroute, 357.
choume, 329; *choumerèce*, 204, 212.
choûter, 328-9.
chover, 189, 329.
chume, 329.
chwarner, 329.
Cicero, 121.
cierge, cire, *cirion*, 325.
ciergeret, 180, 189.
cina (cenail), 359.
Cingetorix, 122.
cinsi, cinserèsse, 177.
cir-ciel, *cir* = *sir*, cire weaze, 354-8.
cirion, 325.
cirquemenage, 93.
clà d' cwastré, 195.
Claudius, les Claudii, 120.
clintch, clintch-bowe, 326; *clitchepate*, 330
clôre, hlôre, 330.
cloukter, -terê, -trai, 179, 189.
Coblenz, 103.
Cobrues (sur les-), 251.
cocrai, cocrê, coquerê, 179, 190.
cohoûtri, 264.
coi, coite, coie, coiement, 30.
cokié, messin, 258, 262.
Colebunster, Colosteir, Colonster, 269.
colerèce, -erez, couleresse, -erette, 189.
coli-, colimaçon, etc., 222, 223, 229, 232.
Colin, Collin, 128.
Colonster, 269, 278, 286.
com-, comarade, combate, cominèye, comsèdji, etc., 228-232.
Comblain, Combroux, Combroye, 251.
comunir, 259, 261.
con-, com-, *ki-* (sémantique), 232 234.
condamine, 229.
Condé, 103.
Condruscus pagus, 114.
confir, 261.
Congidunum, 240 n.
Conradin, 128.
consa, consant, conser, consier, 330.
consî, consyeû, consinti, 228.
consire, 327-331.
contrâlir, 261.
côpé, 201.
copère, 230.
côperèce, copèsse, 178, 189, 216.
côpereu-fiêr, 190.
copiche, copicherie, 230
copîr, 261.
coquerez, -eret, -erette, -erel, etc, 180, 190.
coquus - queux, 125.
cor - herz, 3.
côrasse, corache, 191.
corbisier, 125.
côrchou, 330, 389.
côre, côri, 30, 191, *corète, côrète*, 191.
coreû, coûrerèce, 177.
corge, 346.
corgée, *corihe*, 330.
Corman, 124.
corterèce, 192.
Corvinus, Corvus, 123.
cos', coster, costindje, 228.
Coster, Coister, Koister, 124 ; cf. cuistre 191.
costereau, -erê, -erèce, -eret, etc, 179, 180, 191, 194, 195.
costeûre, costi, costri, 228.
cotchreuy, 329.
cotî, cotieû, cotirèsse, 177.

[illegible] cotreal, coterel, 179, 192.
[illegible], 261.
cotret, coteret, 194.
[illegible] coumere, coupere, coupiche, etc., 230.
[illegible], 215, 347.
couchiri, -eriu, -erieu, etc., 190.
[illegible] (cosses), 330.
[illegible], 329.
coudrette (raine), 191.
[illegible], 229.
couleresse, erette, erel, 189.
coumaci-coumèci, 259.
Counotte, 128
counwote, 81.
couperet, 198.
coupiré, 179.
courerece, 178, 191, 192.
courge, 346, 347
courseret, 192.
courteresse, courtresse, -eche, 192.
cousteret, 191.
coustire, 228.
coustre, cuistre, 191.
coûterèce, 192.
coûtèy (écouter), 329.
couverèsse, 178.
couye, coye, caye, 229.
coveret, 193.
cavoutri, 264.
cra, 224, 225.
crabosse, 224.
crabouyi, 226.
cracher, 236, 346, 389.
cradjolé, 224 ; *crafougné*, 224.
crahé, craheli, 332.
[illegible] 359.
[illegible], 323, 329, 339 ; *cramerèce*, [illegible] ; *crameû*, 193, 330.
[illegible], 237.
[illegible]*kir*, 261.
[illegible]
[illegible], 177.
[illegible], 120.
cratcher, -ot, -ote, 236.
craya, crayer, crayon, 332.
crènerèce, 193, 216.
crèsse, crèsterèce, 194.
crèsson, 318.
creux, 237.
crir, 257.
Crispus, 120.
crole, 329 ; croler, croller, crouler, 237.
crompire, 45.
crompou, 228.
crosse, croûte, 30.
crou, hrou, 330.
croufièr, 329.
crouler, 237, 346 ; *croûler, hroûler*, 330.
cuart = coart, 131.
cubouyî, 231.
cucullus, 229.
Cugnon, 240.
cueilleret, 194.
cumére, 230 ; *cumèsbrudji*, 349 ; *cupôtî*, 230.
cusmir, 261.
cuvautri, cuvétrouyi, 264.
cuvian, 329 ; *cuvir*, 261, 329.
cwastrè, 179, 181, 191, 194 ; *cwasterèce*, 195.
cwèb'hi, 125.
cwéle (écuelle), 330.
cwesse, è cwèsse, 194 ; *cwèsterè*, etc., 191, 194, 195 ; *cwèsti*, 195.
Dadite (Marguerite), 160.
Daghe, Daghebert, Dagobert, dague, 122.
Dagodubnos, 121.
Dallemagne, 125.
dame, 234
dameret, 183.
Damnippe, 119.
Damseau, 124.
Dardenne, Dartois, Davignon, 125.
Daviha, 253.
Davister, 269.

de, del, du, dè, dès, 126.
dè-où-ce qui, 176.
de Béranger, de Bernard, 126.
dècafir, 261.
Dechesne, 125.
Decimus, Decius, 120.
de Cock, 126.
dècrèmir, 261.
Dedoyard, Defawe, Defresne, 125.
dèfir, 261.
Deflandre, Defrance, Degand, Degueldre, 125.
dègatir, dègobir, 261.
Dehasse, Deherve, 125.
De jong, *Dèdjon*, 126.
De Keyser, De Koning, 125.
Delaigle, Delancre, Delange, 126.
Delbovier, Delbrouck, Delbruyère, etc., 125-6.
Démétrios, 119.
dènaquir, 261
Denis, Deniset, 128.
Dentio, 120.
dèplouyi, 258.
Deru, Dery, Deruisseau, 125.
Désiré, 116.
Dethier, Detienne, 125.
Detrixhe, Detry, 125.
dètortir, 261.
Devolder, 125, 126 ; Dewez, 125.
DIALECTES. Langue française et dialectes de France, 9. Degré de parenté entre le français et le wallon, 9. Concurrence entre le français et les dialectes romans de Belgique, 11-20. Dialectes wallons : terme impropre de langue wallonne, 8, 62 ; multiplicité des dialectes wallons, 9. Richesse de nos parlers romans, 62. Complexité du travail dialectologique, grammaire des dialectes romans belges à faire, 70. Glossaires dialectaux, 40. Cartes linguistiques, 89. Partie dialectologique du *Dictionnaire wallon*, 68 ; différence capitale entre le dictionnaire d'une langue littéraire et celui d'un groupe de dialectes, 67-68. Travail de délimitation linguistique, 7, 8, 59. Monographies sur les dialectes wallons, 40, 7, 7 n. Limites du wallon au sud : le gaumais, 40. Dialecte liégeois, 54. Dialecte namurois, 86. Limites du rouchi et du namurois dans le Hainaut, 86. *Phonétique et morphologie des dialectes de l'Ouest-Wallon*, 85-90 ; caractère composite de la zone étudiée ; sur les zones de transition, 86, 90 ; zone-frontière et ligne-limite, 90 ; lutte pour la vie entre des phénomènes convergents, 90 ; estimation des différences dialectales, 86. Cours de dialectologie wallonne à instituer, 33.
dicâyi, discauyi, 324.
DICTIONNAIRE WALLON. Sur l'utilité du — —, 42-47, 47-53. Rapport sur les travaux du — — jusqu'en 1911, 53-72. Prétendues lenteurs, 53. Quand la *Société de Littérature wallonne* en a-t-elle conçu le projet ? 54-57. Le vrai projet de Grandgagnage, son *Dict. étymologique*, préface expliquant son but, 54-55. Idée de constituer une *langue* wallonne, 55. Autres erreurs de but, 56-58. Recherches premières, glossaires technologiques et dialectaux, 56, 58-60. Quand s'imposa la conception d'un dictionnaire général ? 60. Valeur des dict. wall. existants, 21, 47. Questions préalables : établissement d'un système d'orthographe 24 (Cf. ORTHOGRAPHE) ; publication d'un *Projet* spécimen, 20, 62 ; pré-

face de ce *Projet*, 20-25 ; création d'une Commission du *Dict. wallon*, 41, 47. Plan du *Dict.*, 23. Organisation du travail et des enquêtes : littérature à dépouiller, 63 ; sources orales, 64 ; enquêtes personnelles ou par correspondance, 41-42, 64 65 ; création d'un groupe de *Correspondants*, 24, 64 ; instructions aux *Correspondants*, 47-53 : qui peut être correspondant ? 48, 50 ; méthode d'enquête à l'usage des correspondants, 50-52, système de fiches, 52. Questionnaires alphabétiques et questionnaires synthétiques sur des objets déterminés, 65. Contrôle des matériaux, 65, 49. Classement des fiches, 65-66. Etablissement des articles, 67-68. Mode de collaboration, 71. Mode de publication, 70. Budget des voies et moyens, 70 n., 71-72, 72 n.
Diestelle, Dieweg, 113
digitum -doigt, 80.
diguetier, 261.
dihobier, 314.
Diodôros, Diogenès, Diodotos, 119.
diployi, 258.
disceauyi, 324.
discramier, 261.
dismeré, -eret, -eresse, 195.
dja, 332.
djamberece, 195, 200.
Djan Rabat, 236 n.
Djaquelène, 160.
djûwan, 332.
djayé, *djeye*, 3.
djedrece, 196.
Djètrou, 129, 160 ; *Djihène*, 160 ; *Djile*, 129.
djuno, 359.
djôyo, 34.
djôsi, 30.
djouwan, 237.
djuli, 224.
djonderèce, 196.
Djuhan, 129.
dobulrèce, 196.
Dohan, 240, 253 ; Dolhain, 240, 246 ; Dornham, 253.
Dorso, 120.
dosseré, *-eret*, *-erèce*, Dosseray, 179, 196.
dou, 132 ; *doû*, 359 ; *d'où -ce -qui*, 175.
Doucet, 127.
dour-dwam, 89.
doût (doigt), 84.
Doyen, 124.
Drèze, Dresse, Dressen, Dries, Driessen, 128.
Drossart, 124.
Dubnotalos, Dubnorix, 121.
duguèti, 261.
Dubois, Dufour, Dumonceau, Dumoulin, Durieu, Duruy, Dussart, Dutilleul, Duvivier, 125.
dunon, 250.
Durbu, 125.
Dusoleil, 126.
duvant antan, 333.
dzi, 332.
e muet, 83 n.
-é, suffixe -ellum, 341.
è, suffixe -etum, 341.
é nasal à Frameries, 78, 79.
-eau, 127.
eauweresse, 197.
Eberstat, 283.
ècafir, 258, 261 ; *ècarquir*, 261.
écorcher, *ècôchi*, 259, 262.
écourgée, 330.
écumète, 204.
échardrouner, *-ète*, 196.
èchwa, 333.
ècramier, *ècramî*, 257.
Eeksted, Eichstat, 283.
èffacerèce, 197.
eghe, 122.
egidehsa, eidehse, 332.
ègosir, 261 ; *ègràjir*, 258, 261.

-el, 127 ; -elat, -elin, -elot, 128.
els, flam., 280.
empegier, 259.
encramié, 258.
ènê, *aneû*, 333.
enfernower, 238.
Enghien, 244.
engrahié, 258.
enunciator, 135, 142 n.
èou-ce qui, 176.
èparpir, 261.
Eporedorix, 122.
èpwèsoner, 340.
èquemôdre, 316.
-ereau, -erel, -eria, -erez, -erèce, -erette, -erète, -erèsse, cf. -aricius.
Erlehan, 253.
èrtchi, 182.
escarbille, 325.
eschauferète, 189.
escofir, 261.
esconsa, 330 ; esconse, 331 ; esconser, etc., 328.
escrevicerez, 197.
escumerèce, 180, 185 ; *escumète*, 204.
esprit, 116, 337 ; estampe, 337.
estat, esta, 265 ; estaminet, etc., 333-342.
ester, estier, 267-8.
estessiner, 218.
estudiantin, 337.
Esugenos, Esunertos, 121.
-et, 127, 180.
étaim, étambot, étamine, etc., 333.
ètrîr ; *ètudîr* ; 261.
Eudes, 126.
Eugénie, 119.
êwerèce, 180, 197.
Fabius, 121 ; Fabri, 125.
fache, *fahe*, *fahète*, *faherèce*, 197.
fagnerèce, 178, 197.
Fairon, Féron, Ferron, 125.
falise, 125, 288.
faneret, 197.
fanténe, 328.
far-, *farfèyer*, farfouiller, *farnowèy*, 237.
faubourg, faufiler, faux-marcher, 238.
Favereau, faveret, -erez, -erois, -erèce, favrais, 197, 198, 180.
-faye, 289.
fecheret, fequeret, *fètchereû*, *fètchîre*, 198.
fènâ-meûs, 197.
fènerèce, 189, 198,
fererez, ferrerez, ferez, 182, 198, 221.
ferme, s. f., 274.
fèrnoke, 238, 389.
Feronstrée, 276.
fèrou, 327.
fêtir, 262.
feû, *f'resse*, 177.
finderé, *-eret*, *-erèce*, etc., 179, 198.
fir, 262.
Flaccus, 120.
flambîr, 262.
Flandre, 103, 113.
fleûr di tonîre, 30.
Floricosse, Floriheid, -val, -vaux, 342-3.
flotcherèce ; *floterèce* ; 199.
folerèche, folerez, 180, 199.
fonderèce, 199 ; fondrière, 331.
fône, 198.
forboûre, *fordiner*, 351.
forceret, 199.
forèji, 259.
-forest, -forst, -vorst, 281.
forfant, 351.
forger, 259 ; forgeret, 199.
forgon, *forguiner*, 340.
formagni, 351.
fornouer, 238.
forpâl ; *forpougni* ; 351.
forserèce, forsière, forcière, 200.
forsôle, 351.
forsome, *forson*, 350.
forteresse, 192.
fotche, 347.
fougnî, *fougnis'*, 224.

[illegible], 120.
faire, *haître*, *dorm*, *mougn*, *pou* [illegible], 248.
faureresse, fucresse ; *foure*, fuerre, 182, 200.
faurnamey, 238.
fauxtchere, 199.
foûsserèce, *foûrser*, 200.
fôyerèce, *foyi*, 200.
Fragiste, 280.
Frahan, 240, 253.
Frankin, 128.
France, Flandre, 7.
Francotte, Frankin, Franquinet, 128-9.
Franssen, Franssinet, 128.
fre Renou ou Ernou, 161.
Frederici, 126.
-frid, 122, 127.
Fronto, 120.
frou, *frwê*, 89.
froumir, 262.
frouyi, 260.
Fulvii, 120.
furca, furcifer, 348.
furloricos', 342.
Fussestat, 283.
fwane, fwate ?, 189.
fwèrnoke, 238.
ga-, 222.
gade, 84 ; *gadot*, 83.
gaille, *gaye* (gallica nux), 3.
gall-, gallus, gaulois, walh-, 3.
galetretier, 226, 237.
gali, 222 ; galimatree, -matias, 223.
Gallus, 121.
gambère, *gambre*, 196, 200.
gamière ou *consire*, 328.
Gand, 103.
gar-, 222.
garlouye, bressan, 226.
gâroû, 199.
gaspie, gaspiller, 247, 262.
gâterèce, 199, 201.
[illegible], 239, 240, 250.
gauferais, 220.
gaumais ou *gaumet* ; *gaumèle*, 59 n.
gebergste ou gebergte, 279.
Gellert = Jalhay, 289.
Gemünd, 103.
Geningha Thriusca, 114.
genesta, -ista, -istrum, ginst, ginste, ginster, 281.
gent, gens, 75.
genu, genou, 3.
Géronstère 278.
Gertrude, 129.
Gestade, 276-7.
Gilkin, -inet, 128-9 ; Gillot, 128.
Gilmister, 278.
Glabrio, 120.
Glycère, 119.
Godefroid, 122.
gorge, 346 ; *goria*, *gorè*, 348.
gos', goût, 30.
Gouverneur, 124.
goy, goymerez, 200-1.
grabouyi, 226.
Grandcolas, 126.
Grand-Han 238, 240, 253.
Grandjean, 126.
grangia = ster, 284.
grateré, -erez, -ereau, -eron, *-erèce*, 180, 200-1.
grawir, *grawier*, *grawi*, 262.
grimace, grimaud, grime, etc., 343.
Grimoald, Grimod, etc., 344.
grimperé, -erel, -ereau, -erez, 180, 201.
grîr, 262.
grob, de gerop, 345.
Grosjean, Grospierre, 126.
groua, provençal, 345.
groubié, *-ieûs*, *-iote*, 344.
grouiller, rouiller, 345 ; *grouyer*, 346.
growillé, mess., 262.
groyerèce, 201.
grubig, grubilon, 345.
Gruonstede, 284.

gruyer, 201.
guètier, *guèti*, *guètoye*, 258, 259, 262.
Guillaumet, Guillemin, 128.
-gund, 122.
Gustin, 128.
hà = han, 245.
Haam, 241, 247, 248.
haardstede, 274, 283.
habossi, 324, 330.
hade, *hadré*, *hadrène*, 201-2.
Hagiodotos, 119.
hagni, 235, 315 n.
Haeslaos = Aalst, 280.
hagedis, fl., 332.
haie, 288.
haim, hain, hameçon, 247.
-hain = heim, 240, 243, 244, 246.
-hain = hagin, 247.
halerasse, 202.
Haltert, 278.
Ham, Hamma, Hams, Hans, Han, 242-3.
Ham, Han, diverses localités, 240-1.
hain, flam., 247.
hàm, all. lux., 247.
-ham des Iles britanniques, 256.
Hamba, Hambach, 254.
Hambden, 250 ; Hambourg, 250.
Hambosch, 254.
Hambrei, 248.
Hambrui, 253.
Hambuche, 248.
hambutte, 248.
hame, *chame*, 347.
hameau, 246 ; *hametè*, *hametia*, 247.
hameler, 247 ; *hamelète*, 248.
hamen, 247.
hämisch, 248 ; hämling, 247.
hamm (Eupen), 247
Hamm, diverses localités, 241.
hamma, 248.
hamme, all., 247.
Hamme, div. localités, 241, 248.
hammel, hammling, 247.
hammer, fl., 248.
Hampteau, 247.
Hamwez, 241, 254.
Han, étude sur le suffixe et préfixe toponymique *han*, 238-257 : interprétations antérieures de Prat, de la Fontaine, Chotin, de Prémorel, Jean d'Ardenne, Kurth, Roger, 238-240. Constatation topographique que les lieux de ce nom sont à des courbes de rivières, 240-1. Etude des formes anciennes, 241-4. Recours à la méthode comparative. *Han* nom commun wallon et lorrain ; *ran*, *aran*, *hanter*, *hameau*, 244-7. Etude des mots germaniques *hain*, *ham*, *hamme*, *hammel*, *hamen*, 247-8 ; *cam*, *camb*, *kamp*, en latin, en celtique, en grec, 248-251. *Ham-han* appartient au domaine germanique, 251-3. Époque de la fondation des localités en *han*, 253-5 ; hypothèse conciliatrice des faits, 255. Les *ham* des Iles britanniques, 256-7.
Han-devant-Marville, Han-sur-Lesse, etc., 240, 253.
Han (la vieille-), fém., 253.
hanbossi, 324.
Hannert, 273.
hanter, 245, 246, 247.
Hanweiler, weilerhan, 255.
harbote, 330.
harcot, 347.
-hard, 122, 127.
Hardy, 127.
Hargister, 286.
harîr, 262.
harke, *hårkè*, 346 ; *hårkèye*, 348.
harnais-harnacher, 59 n.
Hasterhaf, 275.
hatcherê, *-eré*, *-ereau*, *-erèce*, 177-9, 202.
haube, all., 314.
-hausen, 286.
hausseret, 202.

Hausta, 281.
[illegible] *hauvrèce*, 182, 202.
[illegible], 315.
heiá, 288.
Heiligenstat, 284.
heim, heim, etc., 104, 114, 238-246.
Heinstet, -stert, etc., 272-3, 279.
heim, heim, 122.
Heim, 242.
hemd, 248.
hemel, 104.
heneri, vosg., 203.
henistè, -strè, -strèce, 203.
her, her, 122.
Herakles, 119.
Herbiester, 267.
hèrbin, 325.
hèron, 340.
hèrve, 325.
herz = c o r, 3.
het hèrè, 202.
hèrke, 290.
heulenteer, huilteter, 280.
heurece, 189, 203.
hève, 202.
hèvereux, heyt, 203.
Heyst, 281.
hèstcheû, -erèsse, -erèce, 203.
hilpe, 122.
himmelblau, -hoch, -schön, 355.
hiner, hineré, 203.
hirst, horst, hurst, 281.
hiteré, 179, 189, 203. Cf. *chitré*.
[illegible] hlodo, Hlodoyec, 122, 251.
[illegible] *hobète*, 314.
Hüchlint = Hofsté, 281.
Hudestedjen, 275.
Hupiesester, 269. Hodister, 271, 279.
[illegible] etc., 273-4, 277, 279, 281, 283.
Hohstat, 284.
[illegible] vers les bans, 245.
Hoenlomen, 248.
[illegible], 248.
Hovenaet, [illegible]
[illegible], [illegible]
hossi, 231
Hostaert, Hosteden, Hostert, Hosteren, 275, 278.
hostert = hofstat, 104, 273-4, 277-8, 284-5.
Hostert, Gd-Duché de Lux., 274-5.
hote, -erez, -ereau, -erèce, 180, 203.
hôtel-Dieu, 355.
Houard, 128.
houbote, 314.
Houbiet, Houbert, Hubert, 129.
houdemint, -lemint, -nemint; *houdrèce, -lerèce, -lerèche*; *hoûrd, hoûrder*, 204.
houmerèce, 196, 204, 212.
houperé, -erè, 179, 205.
hourlé, hoûrlè, 204, 331.
houspir, 262.
Houstache, Housteau, Houstée, 281.
Houtain, 246.
hoûter, 328.
houteré, houtrai, -treau, 179, 205.
houvirète, 314.
houx, huls, etc., 280.
hovestat, 274; Hovesteden, 275.
hoye, houye, 45.
hraban, hrabe, rabe, 123; hramn, 122.
hrode, 122.
hûba, hûbe, 314.
Hubert, 129; Huberty, 126; Hubin, 128, 129.
Hue, Hughe, 128; Hughes, 126.
huff, huif, 314.
hug, 122.
hullereche, 204.
Hullisteti, 283.
huls, hulst, hulzenhout, etc., 280.
hund - c a n i s, 3.
huve, hove = mansus, 274.
huvète, 314.
-i a c u m, 289.
i l e x, houx, huls, 280.
-illon, -ion, 326.
Immenstad, 277.
in (hameçon), 248.

-ingen, 114; -inger, 127; -inghem, 244.
-inel, inet, -inot, -inon, -inat, 128.
inham, 248.
Iphianasse, Iphigénie, 119.
-ir (infinitifs gaumais en *-ir*) 257-264. Qu'ils sont de première conjug., 257. Que ce sont des verbes en *y*-are, 258. Quelle espèce de verbes en *y*-are donne *-ir* à l'infinitif, 258-260. Exceptions apparentes, 260. Liste de verbes en *-ir* = i-*y*-are, 260-264.
Istasse, 128.
-itia-ezza, 193.
Jalhay, 289.
Jan, Dj'han, 129.
jante, 249.
Jacquemot, -otte, -min, -minot, 128.
Jeannin, Jeannot, 128.
Jehanster, 282, 286; Jonster, 278.
Joséphin, 128.
« jottrait », 205.
joug à porteur, 346.
Julsonnet, 128.
Justert, 278.
k en picard, en wall., 81.
Kamp, 250.
Karl, 122.
kèki, 262.
Kembs, 250.
kemeroce, 204.
Kempten, 250.
-ken, -kin, -quen, 126-7.
keume, 329; *keumerèce*, *-ète*, 204.
keusmeiller, 261.
ki- = co-, 228.
kibate, 228.
kibouyi, *kibouyeter*, 231, 233, 234.
kibrôdi, 233, 234.
kichèrer, 234.
kiğèter, 233.
kieule (écuelle), 329.
kifènon, 340.
kiheûre, 233; *kihossi*, 231.
kihoutri, *kihoûdriyer*, 264.
kimére, 230.
kimêstri, 262.
kiminer, 233.
Kinet, Kinon, 128, 129.
kinoye, 234.
kipiter, 233.
kipôti, 230, 233, 234.
kirmouwer, 225.
kirôler, 237.
kirompe, *kirompi*; *kirompou*, *c'rompou*, 228.
kisinti, 228.
kitchèssi, 233.
kitoûrner, 225.
kitwèrtchi, 233.
kivont, 235.
knie-genu, 3.
Kokiester, 270.
l mouillé, 82.
Labeo, 120.
laceret, lasseret, 206.
Lagneau, 127; Lallemand, 125.
Lambertz, Lamberty, 126; Lambin, 128, 129.
lamê, 205, 348; *lamerê*, 205.
Lamotte, 125.
lanerê, -eret, *-erèce*; lanier, 205, 206.
Langclaes, 126; Langlais, -ois, Lardinois, 125.
Lardot, 129.
lârèce, 206.
Laroche, 125.
lasseret; lasset; *laterê*, -erech, -erat, -erez, 206.
lâterèce, 206.
Latium, 103.
Laurency, -ty, 126.
laverê, *lavrê*, *lavrai*, 179, 206.
-lé, 104.
Lebeau, 127; Leblond, 116; Lebœuf, Lebon, 127; et autres noms propres formés avec l'article *le*, 125-127.
Legia, 113.
lèhe, *lèherê*, 179, 206.
Lentulus, 121.

[illegible]
[illegible]
[illegible], *lovrèce*, 179, 207, 208.
Lindhan, [illegible]
Lievars, 130-1.
[illegible], 179, 208.
Lignres, 114 [illegible]
[illegible], 129.
Lind, 129.
lingeret, 208.
Linon, 129.
liseré, -eret, lisière, lisiette, 208.
liste, listel, *listia*, *listré*, listriau, eau, 180, 208.
literé, *litré*, etc., 179, 209.
liverè, livrar, livrea, livreau, *liverète*, liveriche, livriche, 179, 180, 182, 186, 209.
Livii, 120.
livre, 116.
lo, 104.
loceret, 206
Lognay, 127.
Lohan, 253.
londère, « *longrai* », 210.
longuesse, *longuerèce*, 192, 193, 210.
Lorentz, 126.
Lorgne, *lawagne*, *lwègne*, 325.
Lorint, 129.
lorver, *lovvej*, orvet, 46.
Louis, 122.
louvej, orvet, 46.
louverez, -erèce, *lovrèce*, lovresse-lèsse, 207.
lozère, 210.
Ludvig, 122.
lumcineû, *lumcinerèsse*, 177.
[illegible], 120.
lwagne, *lwègne*, Lorgne, 325.
Malivi, [illegible]
[illegible] lustert, 273.
[illegible], 179.
Mantôtinère, 160.
[illegible], 179.
Maolisme, [illegible]
magner, -er, 229.
magnin, 143.
Magrite, 129, 160.
main, 245 n.
maïon, 160.
maisse-maître, 30.
maître-queux, 125.
makerè, *macrai*, 210.
Malmendier, 125.
Manaihan, 244.
mance, 328.
mane (brouillard), 359.
mangon, *manguinerèsse*, 340.
Marbay, 253; Marbehan, 240, 243, 244, 253.
maquète (tête), 148.
maquir, 262.
Marcotte, 128.
Maroye, 129, 160.
marais, maraicher, 59 n.
Marguèrite, 129.
mariole, -ote, -ette, marionnette, 133-134.
maspruim, matspruim, 280.
Massart, Massin, Masset, -illon, -eau, -at, -enet, -inet, 128.
mâssaive, *mâssi*, *mâhaiti*, 348.
mâssô, 236.
Masta, 281.
Mathijs, 128; *Mathi*, 160; *Mathi-Mathieu*, 129.
matoni, 340.
matricula, 113.
mâtrir, 262.
Matugenos, 121.
mau, 348; *mauvi*, *mâvi*, 348.
mawir, *mawyer*, 262.
meer, 113.
mèfir, 262.
Mélanie, 119.
Mélart, -ot, -otte, 129.
Mento, 120.
menton-mentonnière, 340.
meplotch, 349.
Merchoul, 113.

Merevic, Mérovée, 122.
mesz-, miss-, 349.
mèsblotch, mèsbruðji, mèsplèðjî, 348-9.
mèssèðji, erèsse, 177.
mêstri, 262.
métairie, 274.
Métivier, 125.
meulenstede, 284.
meuret, 211.
Michelet, -elot, -elin, 128, 129.
mifou, 359.
minteur, -erèsse, 177.
miserète, 212.
Mîsta, 281.
moess, most, 280.
molenstede, 283.
monekehofstat, 274.
Monet, 129.
monsain, (malsain), 348.
monterèce, 212.
Moray, 127.
Morbihan, 238.
morfir, 262.
morgen, all., 333.
Morsehan, Mortehan, 240, 243, 253.
mossê, mosserê, mousseré, mossia, mossèt, 179, 211.
moteret, 211.
mouchir, 262.
moûderesse, 211.
mougner, -î, 229.
mouman, 229.
mouneré, 211.
mounin (marionnette), 143.
mousseré, -iré, pré le M—, 211.
moussî, 225.
Mouton, 127.
mund, 122, 127.
Munster, 276.
muralyer, murê, muret, 179, 211.
muserèce, 212.
musquîr, 262.
musser, 225.
mystères, 138, 153.
n guttural écrit *ŋ*, 77.
nachîr, 258, 389.
Naevius, 120.
Namur, 125.
Nantister, -stay, 272, 279.
napé, napion, 349.
naquîr, 262.
Naso, 120.
natier, nèti, 258.
nawè, 349-350.
né, nèŋ, nin, 76.
νήπιον, 349.
Nertomaros, 121.
nètir, nètî, nètier, 258, 259, 262.
Neuray, 127.
nevrospastos, 134 ; -stie, 136.
Niaster, 271.
Nicaise, Nicodème, 129 ; Nicolaï, 126 ; Nicolardot, 128 ; Nicolas, 129.
Niederham, 253, Niederstad, 277.
Nigidii, 120.
nir, 259, 262.
Nisard, 129.
Niwerstat, 284.
Nizet, 128.
Noirfalise, 125.
noke, 238 n. ; nokerè, nokrai, 179, 212.
Nohan, 240, 253.
Nonius, 120.
Notesta, etc., 272.
noukerê, 212.
noyerèsse, 212.
oan, ouan, 333.
Oberham, 252 ; Oberstad, 277.
obète, aubette, 314.
Octavus, -ius, 120.
oelst (houx), 280.
ogan, prov., 333.
oi pour figurer *wè, wé, wa, wå, wo*, 80-81.
-on suff. ethnograph., 2.
-on, 127, 129.
orb, 46.
Orban, Urban, Urbain, 243.
orfèvre, 46.

Orgétorix, 122.
Orpiment, 46.

Orthographe wallonne. I. Principes, 72-74, 76, 78 n° 5, 80. Défauts de l'anarchie en orth. wall., 72 ; but à atteindre, 73 ; cinq principes à observer, 73-74 ; orth. historique, phonétique et analogique : que l'orth. doit tendre au phonétisme, 74, 83 ; atténuations au phonétisme, 83 ; analogie : ses limites, 74, 80, 83 ; imitation en wall. des graphies françaises, 73-74 ; fausses applications de l'analogie, 79 ; du sentimentalisme en orth., 83 ; conservatisme de l'Académie française, 80 ; représentation des différences dialectales, qu'est-ce qu'*unifier* l'orth., 73 ; point de système facile sans connaissances grammaticales, 74. — II. L'orth. à la *Société de Littérature wallonne* : essai de J. Delbœuf, 58 ; première tentative de l'auteur, 60 ; *Essai* et *Règles d'orth. wall.*, 60-61 ; économie du système proposé, 61 ; critiques diverses, 61-75, 84-85 ; diffusion du système adopté, 61 ; Commission de l'orthographe, 60, 62. — III. L'orth. du dialecte de Frameries, 74-85 ; critique de divers cas : deux graphies pour un mot, 75-76 ; voyelles nasales, 76-79 ; consonnes parasites, 79 ; la graphie *oi*, 80 ; pour l'emploi de *w* et *k*, 81 ; fréquence de *w* et *k* en ancien picard, 81 ; valeur de *y*, 81-83 ; consonnes finales et *e* muet, 83-84 ; tableau comparatif de graphies, 84. — IV. Utilité de la comparaison entre français et wallon au point de vue de l'orthogr. franç., exemples pour l'accent circonflexe, 30.
[illegible], 46.
Osterbour, hosterborn, 275.
[illegible]ach, 275.
-ot, 127 ; -otte, 128.
ouan, 333.
ou-ce qui, 175.
Ovicula, Ovidii, 121.
Paetus, 120.
Paignard, 125.
pailler, 332.
palanche, 346.
panerèce, 212.
paradis, 104.
Parmentier, 125.
Parotte, 129.
parsome, parsoume, 350.
passer les marionnettes, 147.
passerèle, 180, 189, 212.
Pasté, 280.
Pasteger, 125.
pateré, pateureau, 179, 212.
patte, pauta, 230.
Paulet, 128 ; Paulin, 129.
Pavenstier, 279.
pé, *pèy* (pain), 240 n.
Pedo, 120.
pee, flam. dialectal (paix), 338.
Pepinster, 125, 270, 285, 287.
péronelle, 129.
persoume, 350.
pescheret, -erez, 212.
pèserè, *pèsè*, 212.
pèterè, *pètré*, 179, 213.
pètir, *pètrir*, 262.
Petit-Han, 238, 240, 253.
Petit-Jean, Petit-Simon, 126.
Petit-tier, 103.
petriau, -eau, -elle, 213.
peû, *peûcîr*, 262.
Pharamund, 122.
Philippet, -in, 128.

Philologie wallonne ; état de la — — jusqu'en 1905, 34-42 ; son utilité par rapport : à la phil. romane, 45 ; à l'enseignement de la phil. classique, 46 ; à la phil. française, 45-46 ; à l'enseignement du français en Belgique, 25-34. Exhortations et

vœux, 27-34, 46-47. La philologie wallonne à l'Université, 33.
Philothée, 119.
Phlipotte, 128.
pîce, pîceré, 213.
picré, piquerè, -erez, -ereau, -erot, 179, 213, 214.
pici, pincer, *piheran, piquer*, 230.
Pierkin, Pierrot, -otte, -et, -ette, 128.
pièlrèce, lès P—s, 186, 213.
pilier d'estaminet, 341.
pilot, 203.
pincheriau, 213.
pineresse, 213.
piou, 359.
pîr, gaum. (marcher sur), 262.
Pirotte, 128.
piyer, pîr, 262.
Place-à-l'aulnoit, 283 n.
plâdir, 262.
Plancus, 120.
planerê, 214.
plâstrê, 179, 214.
plat-boûrd, -bord, 195, 196.
platrèce; *plazeré*; plènerèce; 214.
plétche (planche), 240 n.
Plomb du Cantal, 115.
plonkerê, -erou, -èt, -eû, 214.
Plotus, 120.
ploumion, 326
plouyi, 260.
poke, pokerê, pocré, 179, 215.
Porcheresse, 198, 215.
Porcii, 121.
pordjèter, pordjèterèce, 215, 217.
porson, porsome, 350.
portemonee, flam. dialectal, 338.
porte-seaux, 346.
potasse, 215.
pote, potelé, 230.
poterèce, 215.
poupa, popa, 229.
Poupehan, 240, 253.
poussier, 332.
Praile, Prailhon, Prayale, Préalle, Presles, 351.
Prévôt, 124.
prîr, 262.
Probst, 124.
Proistet, Proiste, 279.
Proyè, 351.
purerèce, 178, 215.
puterê, putré, 213.
pwartchi, pwatcherèsse, 177.
pwaterê, pwèterê, 179, 215.
qu, graphie, 81.
quenouille, 234.
queux (coquus), 125.
quignon, 229.
Quintus, 120.
qwa-ce qui, 175-6.
qwarer, qwarerèce, 216
quaqwa, qwaka, 352.
ra- = re-ad, 225.
rabbee, flam. dialectal, rabais, 338.
rabèrzir; *rabir*; 263.
racar, prov., 236.
racécir, 263.
racra, -fougner, -fougneter, 224.
racrâtir, -âtè, -êtié, 263.
racrèmîr, 263.
rad, 122.
-raet, -rode, -rut (essart) 289.
rafilerèce, 216.
rafistoler, 225.
rafiyer, rafir, 258, 259, 263.
rafraîchir, 225.
râkion, 236.
ramenast, *ramonasse*, 280.
ramener, 225.
ramoussî, 225.
rampe, rampioûle, 237.
ramuchîr, 225, 263.
ran (toit de porcs), 245, 246.
rand, 122.
Randuster, 270.
Rampancé, 328.
rapporter -reporter, 225.
raquer, 236.
rasercîr, -ier, etc., 258, 263.

rabattir, 268.
rambo, robe, 314.
raagnir, 236.
ravaler, 262.
rasir (reveiller), 263.
re, *rey*, *rin*, 76-77.
Recevresse, 216.
Rechain, 240, 244, 246.
retendrece, 217.
reincuter, 246.
Rehstett, 283.
rejoindrece, 216.
Remchant, 253.
Remianster, 272, 285.
rène-côrète, *-côrèce*, 191.
Reninghelst, 280.
reparerece, 217.
reper, *reperece*, 186, 216.
reporter-rapporter, 225.
retchi, *retchou*, 236, 346.
rhabiller, 225.
Rhin, Rhône, 103.
ri-, *ra-*, 225.
ricèpe, *ricèper*, *-eû*, *-erèce*, 178, 216.
ricraner, *-erèce*, 193, 216.
rireter, *erèce*, 215-216.
rifindrece, 217.
rijs, rijst, 280.
rik..122.
rilivresse, 208, 217.
rimerci, 263.
rimoussi, *rimouwer*, 225.
riparer, *-erèce*, 217; *ripasserèce*, 217.
ripwerter-rapwèrter, 225.
ritoûrner, 233.
robe, 314.
robebe, 152.
Roberty, 129; Robin, 129.
rochir, 263.
rode(ressart), 273; rode[illegible]rt, 280, 289.
Rogister, 269, 270.
Roham, 283.
Romerwig, 270n.
Romain, 125.
romuy, roumu, 256.
Rosister, 278.
Roubaivaux, 16.
roubie, *roubyi*, 344.
roublir, 258, 259, 260, 263.
rouiller-grouiller, 345.
rouler, 237.
Rousseau, 117, 127.
roûvi, *roûvier*, 258, 259, 263.
rouyer, 345.
roy, (roi), 32.
royer, 346.
rubbel, rubbelig, etc., all. dialectal, 345.
Rubiesté, 280.
ruciperèsse, 216.
rucopir, 263.
Rufio, Rufii, Rufus, Rutilii, 120.
rumèrcir, *-cièy*, 263.
runir, 263; *runouyi*, 236.
s initiale de *sc-* tombe, 329.
sabouré, 217.
sâbrir, 263.
Saint-Viteux, 125.
Säligenstadt, 284.
Salvador, 112.
same, *samerèce*, 217.
Sandrart, 129.
sanglier, 116.
Sante, Zante, 128, 129; Santkin, 129.
sârpir, 263.
-sart, 104, 273, 289.
satou, *chatou*, 357.
sautrir, 263.
Sâvitri, 119.
sc- de *exs-*, *exc-*, *sc-*, 329.
scabossi, 323, 330.
scabinus, 124.
scafi, *scafia*, *-iote*, 329; *scafier*, 258, 261.
scamia, 329.
scarbote, 330.
scarmoye, 357.
scaufion, *scaugne*, *scauyi*, 329.
schepen, 124.

ˢcherbel, scherben, 325.
schier, 356, 359.
sclauchi; *sclide*, 329; *sclinbwagne*, 330.
scochi, 329.
sconsa, *sconsire*, 328.
scorie, *scorion*, *scorèye*, 329, 330.
scot, *scotia*, 329; scotons, 103.
ˢ*crabiye*, *scramer*, *scrèper*, 329.
scrire, 32.
scrôles, *scroter*, *scrufiêr*, 329.
scumète, 204.
scûre, *scwarner*, *scwèle*, 329.
sechereccia, -eresse, 192.
Secundus, 120.
sèmeû, *sèmerèsse*, 217.
-sen, -son, 126, 127.
septembreche, 217.
Septimius, -us, 120.
ser, sehr; seri; 356.
sèrmoûze, 357.
Serwy, 125.
Sextius, Sextus, 120.
sier, sierplant, fl., 356
sigillar-icius, sigill-aricius 176.
signon, *chignon*, 357.
Simonet, -in, 128; Simonis, -y, Simons, 126.
Sinet, 128.
singlé, 116.
singote, 352.
sir, *sîre*, *sîrès*, 353-358.
sir et si avant, 354, 356.
sir (schnell), 358; sir (sehr), 358.
sire (bonne *chère*), 357.
sire (bien et —), 357.
sîze, *sîzeû*, *sîzèle*, *sîzerèsse*, *sîzèneresse*, *sîzerèle*, 217.
skète, 324.
slink, link, all., 330.
snoufer, 358.
solê, solelh, *solo*, sololh, *soloter*, 358.
Solwaster, 269, 286.
sopène, *chopine*, 357.
soperèce, 218.
Sophie, 116.
sorno, 123.
sotcherî, 218.
soû, 197.
sourcroûte, 357.
souyi, *soyi*, 80, 260.
spirou, 29.
spiterê, *spitrai*, 179, 218.
spiyer, *spiyi*, 259.
sporon, 340.
sqwére, 329.
-st, 280.
-sta, toponymie fluviale, 280.
staad, stad = gestade, 276.
Stabelasco, 114.
Stabroeck, 281.
stad, stat, statt, etc., 276-7.
stad, stade, stede, stide, 277.
stade, 283.
staden, stayen, 281.
stadon, stedon, stedun, 277.
städte, stätte, stette, 277.
städten, stetten, steten, stetin, 277.
stam-, 333.
stamm, 333; stammenee, -gast, -tisch, 334-5.
stamen, 333.
stamenee, fl., 337.
σταμίν, σταμίς, 333.
staminai, 336; staminea, 336.
stäminee, 335, 337.
staminée, *-èye*, 340.
staminêt, montois, 335; picard, 337n.
stamini, 340.
stamon, *stamounire*, 339, 340.
stare, starium, starrium, starum, 265.
stare et ster, 264-8.
stari, 284.
Stas, Stasse, 128; Stasquin, Stassart, Stassin, 129.
stat, cf. stad.
stat, de hoffstat, 274.
staths, -dis, -this., got., 276-7.

stay, stayon, 281, 282.
-ste, 279.
stede = wall. *plèce*, 274.
-stede, -stett, -stee, -ste, -st, 279-281.
Stedenk, 279.
stels, anc. wall., 265.
Ster, Étude sur le suff. -ster, 264-289; ce qu'il faut penser de l'expl. par *stare*, 264-8; des noms comm. *stier*, *ester*, *estier*, 267-8; hypothèse de Kurth, 268; liste de formes tirées des chartes, 269. Autre méthode d'investigation, 270; liste de formes en *-stè*, *-stet*, *-steit*, *-stay*, 271; *hoster-hostert* démontrés identiques à *hofstet*, 273-5; donc *-ster*, *stert* = *stet*, *stat*, etc., 275; *staths* place et *staths* rivage, 276; que *-ster* se rapporte au premier, 277; phonétique des variantes de *stat* et de *ster*, 277-282; recherche du sens exact de *-ster*, 282-4; époque de création des établissements en *-ster*, 284-9.
ster (attendre), 264.
ster = grangia, 284.
-ster, 113, 278, -stere, 278.
Steria, 267, 285, 289.
Sters, 270.
-stert, 277.
stessinerèce, 218.
sti, *stou*, *stu*, 266 n.
stide, -stie, 281.
stiènvi, 263.
stier, stir, 278, 279.
stier, nom comm., 267.
stierni, *stiermi*, 263.
Stiers, Stiers, 269.
Stievenard, Stievenet, 128.
Stilo, 120.
stier, 283.
Stochestat, 283; Stockem, 244.
Stolo, 120.
Stuttgart, 128.
straat, strasse, strata, strée, 276.
Strabo, 120.
strinde-étreindre, *strumer*-étrenner, 32.
stûdi, 359.
Sulla, 120.
Surister, 286.
swèy (seuil), 84.
Swind, 122; Swindebald, Zwentibold, 122.
szopka (bethléem polonais), 141.
Tanstettin, 283.
tant-ce qui, 176.
tapeû, *taperèsse*, 177.
tarnîr, 260, 263.
Tasquin, 129.
tasson, 29.
tastre, tastrè, 179, 218, 219.
Taurus, 121.
tchak, *tchakter*, *-erèce*, *-erèsse*, 219.
tchambrîr, 263.
tchame, *tchamelou*, 249.
tchamosser, *-î*, 227.
Tchan-dâ-vint, 236.
Tchantchè, 160.
tchanteré, *-eryè*, *-erè*, 219.
tchapitré, 219.
tchàtchoûle, 234.
tchaudîr, 263.
tché, *tchèn*, *tchin*, 76, 77.
tchèdjerèce, 219.
tchèdron, 197.
tchèrdji, *-ér*, 258.
tchèrir, 263.
tchèrpèti, *tchèp'ti*, 88.
tchètir, 259, 263.
tchikèt, *tchiketer*, 219.
tchîr, 257, 260.
tchivrou, 359.
tchutchîr, 263.
tehe, tistre, 32.
tèssiner, 218.
testâ, esta, 265.
Textor, 125.
Theis, 128.
Thémistoclês, Théodotos, Thérèse, 119.

Thijs, This, Theis, Thissen, Thisken, -kin, -quin, -quen, 128.
Thimister, Thinwister, Thiwister, 125, 169, 270.
Thomassin, 128.
tiène, tièr, tièrme, terme, 125.
tike, 238 n.
Timothée, 119.
tinderê, tindrê, 179, 219.
Tirhstetti ; Tiufstadum, 284.
tœmèy (tomber), 258.
tombeü, 104.
tonderèce, 220.
Tonnart, 129.
Toponymie. — I, partie historique : les diverses étapes des recherches toponymiques en Belgique, 98-104 ; glossaires top. publiés, 104-105 ; la prétendue banalité des noms de lieux, 103-104 ; la prétendue instabilité des noms de lieux, 103 ; qu'est-ce qui est important dans l'explication de ces noms au point de vue historique, 104 ; importance historique de la toponymie wallonne, 45 ; noms géographiques et noms toponymiques, 16 ; toponymie d'origine germanique en pays wallon, 13 ; la toponymie démontre le recul du thiois, 16. Des cartes : cartes de l'Institut cartographique militaire, 92 ; cartes, plans, atlas cadastraux, 92, 103 ; cartes anciennes, 93 ; exemples de cacographie toponymique, 104.
II. partie pratique : comment il faut faire la toponymie d'une commune, 90-98 ; but des concours de toponymie créés par la *Soc. de Litt. wallonne*, 91 ; la top. relève de la linguistique, 91 ; connaissances nécessaires pour exécuter le travail, 92 ; *a*) partie topographique, exploration des lieux, 92, 102 ; descriptions topographiques, cartes, 92, 108-112 ; point de vue topographique et point de vue toponymique, 107 ; *b*) partie historique, exploration dans les archives, 93, 102 ; contrôle des matériaux ; que l'œuvre doit être surtout documentaire, 106 ; mettre en garde contre les jongleries étymologiques, 93-95 ; conseil d'exécuter le travail en collaboration, 94 ; conseil aux lecteurs d'archives, 94. Plan de la topographie d'une commune, 96 ; pour et contre l'ordre alphabétique des articles, 96, 110-111 ; constitution de chaque article, 96-97, 108-110 ; contre les divisions trop nombreuses, 111. Proposition de créer un *glossaire général* de toponymie wallonne, 97 ; le *Dict. wallon* doit faire une place aux noms communs toponymiques, 97 ; vœu en faveur d'un recueil de toponymie ancienne de la Belgique, 115.
Tordeur, 125.
toûbac, 220.
toûnerèce, 220.
toupir, ier ; *tourbir*, 264.
toûrsiveûs, 248.
trait, 116.
trava, 359.
treuye ; *treûtir*, 264.
trifouiller, 237.
tripe dès poyes, 318.
tripoter, tripatouiller, 230.
trîr, 261, 264.
triuve (trève), 81.
trompereaux, 220.
troufion, 326.
truicerèce, 220.
Tubero, Turpio, 120.
twèrtchî, 233.
û (oculum), 359.
ü-ce qui, 175.
uchir, 264.
Urban, -ain, Orban, 243.

[illegible] 191.
[illegible] 189.
Vaignus, 120.
[illegible] *vautrat*, 179, 220.
[illegible] vaurengst, 280.
[illegible] 220.
Varro, Varre, Varus, 120.
vatchi, *vatcherèsse*, 177.
[illegible] 20.
vehere, vehiculum, wagen, 3.
[illegible] 46.
[illegible], 220.
Vercingetorix, 122.
Verken, 127.
verjorenbrod, hoek, kost, 342.
Vernogenos, 121.
verron, 359.
vertire, 220.
Vervier, 125.
vetere, *vetrat*, 179, 220.
vetrir, 264, *veyr*, *vir*, 264.
vi-wari, *vi-warresse*, 177.
via weg, videre wissen, 3.
Vidugenos, 121.
ville, 116; ville, 104.
vindeû, *-erèsse*, 177.
vir, 264.
visitation, 93.
Vetellii, 121.
Voturais, 220.
voleûr, *volerèsse*, 177.
[illegible] vurst, 281.
[illegible] 201.
vuitri, 264.
[illegible] en ancien picard, 81.
[illegible] 80-81.
Wal[illegible] (le wallon), waalsch (de Walloon), 2.
[illegible] 81.
[illegible] vehiculum, 3.
[illegible], [illegible] 1.
[illegible], [illegible], 3.
Walen, Wallen, 216, 3, 4.
[illegible] 1-7.
Waldenstedt, Waldeteuf, 283-4.
Walenstad, 277.
walhnot, walnuss, 3.
Wallenstedt, 283.
Wallon. — I. Généralités, origine des Wallons et du wallon, 1-11 ; sentiment du public ; le mot *wallon* au sens de *patois*, 1-2 ; *Valah*, *Galli*, *Galatai*, *Kellai*, 2-4 ; les sens ethniques du mot *wallon*, 4-6 ; sens historique, 7 ; sens linguistique restreint, 7 ; limites du dialecte dit wallon, 7-8 ; y a-t-il une langue wallonne? 8. — II La frontière linguistique du côté germanique ; cause de la limite septentrionale, flamand = francique, 5, 12-13 ; limite orientale, 13 ; adoption de nombreux termes germaniques, 13 ; germanisation de la Wallonie allemande, 17 ; action du flamand sur le wallon et du wallon sur le flamand, 22 Lutte entre wallon et français à l'intérieur : préjugé que le w. est du français abâtardi, 2, 26 ; désorganisation du w. et ses causes, 19 ; compression du wallon par l'instituteur, 19, 27 ; utilité du w. dans l'enseignement comme langue comparative, 28-33 : le w. supplanté par le français dans la bourgeoisie, 18-19 ; renaissance littéraire du wallon, 20. La Belgique bilingue, deux sortes de bilinguismes, 14-15 ; le mouvement flamand dirigé contre le français et le wallon, 7, 17-18 ; causes qui prolongeront la durée du wallon, 9. — III. Caractères du wallon, 44 ; caractère concret de son vocabulaire, 27 ; sa parenté avec le français, 10, 44 ; sa parenté avec l'allemand, 10 ; son importance dans le cercle d'étude des langues romanes, 45.
Walsch, welsch, 2, 3.

Waltrou, Waltrude, 129
warechaix, 113
Warmosté, 280.
waucrer, *waumoner*, 81.
wauferé, *waufret*, 220.
wayen, 84.
wazon, 340.
wé-gué, 81.
wech-wigch, 122.
weder-weer, 361.
weg -via, 3.
-weiler, 114, 276.
Weisgerber, 125.
Wenhister, -steit, 271, 279.
wère, *winre*, 359.
wérihas', 104.
Westphal, 125.
wice, 176.
wîler, 331.
Willemart, -met, -mot, etc., 128.
Willerieken, 113.
winre, *wère*, 359.
wisch, wissen, wisten (saule), 280.
wissen -videre, 3.
wite, Witekind, 122.
Wolf, 127 ; Wolfsté, 279, 282.
Wouverstede, Wyverstede, 284.
y, 81-82.
y- are, 257, 259.
Yadjnadatta, 119.
yèbe di porès, 29.
Youmblut, 248.
Zabe, 129, 160.
Zander, Zannequin, 129.
zeer, 356 ; zier, zierde, 356.
Zwentibold, 122.

Table des Matières.

Avant-propos.
Liste des souscripteurs.
Bibliographie.

I. Articles de vulgarisation et d'organisation :

I. La race et la langue wallonnes 1
II. Le français et les dialectes romans dans le Nord-Est. 11
III. Avertissement pour le *Projet* de Dictionnaire wallon. 20
IV. Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement en Belgique romane? 25
V. Rapport sur la philologie wallonne 34
VI. Discours sur l'utilité du Dictionnaire wallon . . . 42
VII. Instructions à nos correspondants du Dictionnaire wallon 47
VIII. Rapport sur le Dictionnaire wallon. 53
IX. Principes d'orthographe wallonne. 72
X. L'orthographe du dialecte de Frameries 74
XI. La zone picarde-wallonne 85
XII. Pour la toponymie wallonne 90
XIII. L'état des études toponymiques en Belgique . . . 98
XIV. Les origines et la signification des noms des personnes, spéc. en pays wallon 115
XV. Inscription de la Vierge de Walcourt 130
XVI. Le Bethléem verviétois. 133

II. Préfixes et suffixes 175-289

A fice-qui, 175 ; -aricius, 176 ; *be-* 221 ; *ca-*, 222 ; *far-*, 237 ; *-han*, 238 ; *-ir*, 257 ; *-ster*, 264.

III. Articles d'étymologie et de sémantique 290-361

Un projet d'article sur la préposition à, 290 ; — *åbète*, aubette, *houbote*, *dihobier* ; *huvéte*, *houvirète*, 313 ; — *acmwède*, *acmwèce*, èc'môdre, 314 ; — *åsses*, 316 ; — *beuilli*, 317 ; — *hièbe du bon*, 317 ; — *bòre*, *borer*, *bòru* ; *beûre* ; bure, burin, 318 ; — *bricelet*, 318 ; — *brosder*, *broster*, *brosse*, broussin ; *breûsse*, *breûsti*, etc., 322 ; — *cabossi*, 323 ; — *caca-laids-oûys*, 324 ; — *calôgne*, 324 ; — *chèrbin*, *hèrvè* ; escarbille, 325 ; — *cirion*, *claus de cirion*, 325 ; — clintch-*bowe*, 326 ; — *consire*, 327 ; — crayer, 331 ; *d'zi*, 332 ; — *djàwan*,

332 — estaminet, *staminé*, *stamon*, *stamonîre*, *staminée*, etc., 333 ; — *furloricosse*, *Floricosse*, 342 ; — grimaud, grime, grimelin, 343 ; — *groubié*, *roubié*, *groubiote*, *groubieûs*, 344 ; — grouiller, rouiller, 345 ; — *hârké*, *harke*, *harcot* ; *coûbe*, 346 ; — *mâvi*, 348 ; *mèsblotch*, *mèsplègi*, *mèsbruʒi*, 348 ; — *napé*, *napion*, *nawé*, *canawê*, *carnawé*, *cârpé*, *cârpion*, 349 ; — *porsome*, *forson*, 350 ; — *Prâyon*, *proye*, etc., 351 ; — *qwaqwa*, 351 ; — *singote*, 352 ; — *sir*, 353 ; — *solo*, 358 ; — *winre*, 359.

IV. Le chat volant de Verviers 361

Corrections et additions 389

Index philologique 391

BINDING SECT. OCT 13 1967

PC
3042
F4

Feller, Jules
Notes de philologie
wallonne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY